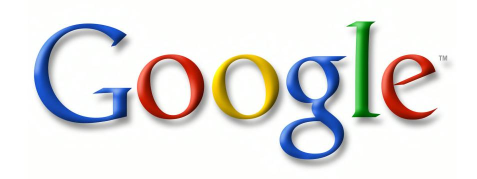



ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST



HISTOIRE

DE

PROVENCE.

PARIS,

FIRMIN DIDOT FRERES,

Rue Jacob, n° 24.

Ve BECHET,

Quai des Augustins, n° 67.

Typographie de Feissat ainé et Demonchy,

rue Canebière, n. 19.

HISTOIRE

DE

PROVENCE,

PAR

AUGUSTIN FABRE.

Le feu de cette nation ingénieuse s'étend à tout, à la fortune, au plaisir, à la gloire.

RAYNAL, *Hist. du Parlem. d'Anglet.*

TOME PREMIER.

MARSEILLE,
FEISSAT AINÉ ET DEMONCHY,
Rue Canebière, n° 19,
MARIUS LEJOURDAN,
Boulevart des Parisiens, n° 52,
ÉDITEURS.

1833.

HISTOIRE
DE
PROVENCE.

CHAPITRE IER.

Temps primitifs jusqu'à l'année 218 avant J.-C.

Aperçu sur les Ligures, premiers habitans du pays. — Principales tribus. — Fondation de Marseille par les Phocéens. — Tentative des indigènes contre la colonie naissante. — Victoire des Marseillais. — Ligue de toutes les peuplades liguriennes. — L'armée de Bellovèse défait les Barbares et délivre Marseille. — Les Perses assiégent Phocée. — Seconde migration des Phocéens. — Agrandissement de Marseille. — Institutions de cette république. — Sa législation. — Ses colonies. — Générosité de sa politique. — Pythéas et Euthymènes. — Marseille civilise la Celto-Ligurie. — La ville d'Arles. — Obscurité qui couvre son origine. — Avignon et autres villes liguriennes de l'intérieur. — Établissemens grecs sur les côtes. — Tous les auteurs anciens font l'éloge de Marseille. — Opinion de Cicéron sur cette cité célèbre. — Alliance entre Marseille et Rome.

LA Provence, mobile théâtre de tant d'événemens mémorables, était jadis bornée au nord par le pays

des Allobroges (1), à l'orient par les Alpes et le Var, au midi par la Méditerranée, à l'occident par le Rhône qui la séparait des Volces-Arécomiciens (2). Ces limites ont pourtant varié selon les vicissitudes politiques. Là fut une nation barbare appelée *Lygie* par les Grecs, et *Ligure* par les Latins. Les uns, comme Strabon (3) et Diodore de Sicile (4), la distinguaient des Gaulois; d'autres, comme Denys d'Halicarnasse (5), pensaient que son origine se dérobait à tous les regards.

Tout concourt à démontrer que les Ligures appartenaient aux peuples de sang ibérien. Festus Aviénus, qui travaillait sur les documens laissés par les Carthaginois et devait en conséquence avoir de grandes lumières touchant l'ancienne histoire de l'Ibérie, met le séjour primitif des Ligures dans le sud-ouest de l'Espagne (6). Étienne de Bysance place aussi dans le sud-ouest de la même contrée, près de Tartesse, une ville ligurienne qu'il appelle *Ligystiné* (7).

(1) Le Dauphiné.

(2) Peuples Liguriens qui habitaient la partie orientale du Languedoc.

(3) Liv. II.

(4) Liv. IV, ch. VI.

(5) Antiq., liv. I.

(6) Fest. Avien., v. 132 et suiv.

(7) Amédée Thierry, hist. des Gaulois, t. I, introduction.

Dès les temps les plus reculés, c'est-à-dire vers le seizième siècle avant notre ère, des bandes de Gaulois envahirent une partie de la péninsule espagnole; et les nations ibériennes, refoulées par les conquérans sur la côte de l'est, forcèrent les passages orientaux des montagnes. La tribu des Sicanes pénétra la première dans les Gaules qu'elle ne fit que traverser, se jeta sur l'Italie par le littoral de la Méditerranée, et s'empara plus tard de la Sicile. Vinrent ensuite les Ligures. Ceux-ci, se rendant facilement maîtres de toute la côte déblayée par les Sicanes, s'étendirent depuis les Pyrénées jusqu'à l'embouchure de l'Arno. La côte comprise entre le Var et le Rhône fut plus particulièrement désignée sous le nom de Celto-Lygie, ou Celto-Ligurie.

L'irruption des Sicanes et des Ligures enseigna aux Gaulois la route de l'Italie. Tandis que ces races Galliques, poussées par la passion des conquêtes aventureuses, se remuaient au midi des Alpes où elles voulaient fixer leur fortune vagabonde, la civilisation orientale vint jeter un de ses rayons sur les rivages liguriens. Selon toutes les apparences, des navigateurs venus de la Phénicie fréquentèrent de bonne heure la côte de la Méditerranée qui leur présentait des avantages mercantiles; ils y établirent même quelques comptoirs. Les indigènes pêchaient autour des îles appelées aujourd'hui îles d'Hyères, du corail dont ils ornaient leurs

armes(1) et que sa beauté fit rechercher des Orientaux, lesquels, en échange de ces richesses, importaient du verre, des tissus de laine, des métaux ouvrés, des instrumens de travail, objets ordinaires de leur traite (2).

Ce n'est que par des traits vagues, généraux et bien souvent trompeurs que nous pouvons connaître les peuplades liguriennes dont on a raconté des choses merveilleuses. Les Grecs surtout, crédules, babillards, amoureux des prodiges, défiguraient tous les Barbares en leur prêtant des qualités chimériques. Ils parlèrent des Ligures dans les fables qu'ils débitaient sur les voyages d'Hercule (3). L'Orient, berceau des folles rêveries et des poétiques mystères, conserva la tradition confuse de ces voyages miraculeux. C'est aux bouches du Rhône que l'on fait d'abord arriver le héros symbole de l'audace et de la force. C'est près de là, dit-on, qu'il soutint un premier et terrible combat. Assailli à l'improviste par deux fils de Neptune, il épuisa bientôt ses flèches, et il allait tomber sous les coups de ses ennemis redoutables, lorsque Jupiter, ému de pitié à l'aspect de son infortune, fit tomber du ciel une pluie de pierres. Hercule, avec le secours de ces armes inespérées, se vit maître

(1) Pline, liv. XXXII, ch. II.
(2) Thierry, ouv. cité, t. I, part. I, ch. I.
(3) Hist. de l'Acad. des Inscriptions, t. XVIII, pag. 81.

de la victoire (1). Ainsi on expliquait dans des récits mythologiques cette étonnante quantité de cailloux qui couvrent les champs de la Crau sur la rive gauche du Rhône, non loin de son embouchure.

Les Ligures sont du nombre de ces peuples dont la petite portée de notre histoire n'atteint que la décadence (2). Ils se montrent toujours à nous sans arts, sans police, sans demeure fixe. Enfans aventureux d'une nature grossière, ils établissaient leur résidence au gré du caprice ou du besoin, dormaient ordinairement couchés à terre, rarement dans des cabanes, et quelquefois dans des cavernes. Les habitans des côtes vivaient de la pêche et de la piraterie à l'aide de barques fragiles ou de larges radeaux soutenus sur des outres. Corsaires hardis et féroces, ils choisissaient une nuit d'orage pour se précipiter sur leur proie, se riaient des flots mugissans, et revenaient ensuite déposer leur butin dans les îles voisines du rivage (3). Les autres erraient dans les montagnes et les forêts. Infatigables chasseurs, ils poursuivaient les bêtes fauves, et luttaient avec elles de force et d'agilité. Pour eux une valeur sans pitié était le seul titre de noblesse, la seule vertu digne de l'homme. Aussi jamais on ne poussa plus loin le faste du courage et le mé-

(1) *Æschyl., Prometh. Solut apud Strabon*, liv. IV, p. 183.

(2) Niebuhr., Hist. Romaine, trad. de Golbéry, t. I, p. 229 et suiv.

(3) Diodore de Sicile, liv. IV, ch. VI.

pris de la mort. On leur entendait souvent dire que lorsque, en temps de guerre, le plus faible d'entre eux appelait en combat singulier le Gaulois le plus grand et le plus fort, ce Gaulois succombait toujours sous les coups de leur compatriote (1). Depuis l'âge viril jusques à la vieillesse décrépite, un Ligure aurait rougi de paraître sans ses armes (2), compagnes inséparables qu'on brûlait ou qu'on enterrait avec lui. Ces armes étaient un petit bouclier et une épée d'une longueur médiocre. Les différends se décidaient presque toujours par un combat meurtrier. La force tenait ainsi lieu de droit, et la victoire légitimait la violence. Les crânes des ennemis particuliers immolés en duel, ou des ennemis de l'état tués sur un champ de bataille, étaient, pour les vainqueurs, des trophées précieux, des témoignages de gloire dont leurs familles s'enorgueillissaient (3). On en fesait des coupes réservées pour les grands festins. Les convives les approchaient de leurs lèvres avec délices, et ceux-là seuls jouissaient de cet honneur qui s'étaient signalés par les mêmes exploits (4).

Les Ligures avaient une taille petite, une complexion sèche mais nerveuse (5), un son de voix

(1) Diod. de Sicile, *ibid.*
(2) Claudian, *de Bell. Get.* — Tacit., *Morib. Germ.*
(3) Pomp. Mela, liv. II, ch. I. — Solin., ch. XXV.
(4) Pelloutier, Hist. des Celtes, *passim.*
(5) Diod. de Sicile, *ibid.*

fort et rude. Ils laissaient flotter une longue chevelure, et ils avaient pour vêtement une tunique de peau de bête arrêtée au milieu du corps par une ceinture en cuir (1). Ils étaient sobres et durs au travail (2). Très-attachés aux lois de l'hospitalité, ils traitaient mieux chez eux les étrangers que les compatriotes. Toutefois ils gâtaient ces vertus par des vices déshonorans, car ils passaient pour fourbes, perfides, intéressés (3); de plus on les disait vains, légers, curieux, téméraires. Les femmes perdaient la faiblesse de leur sexe en se livrant, comme les hommes, aux plus rudes travaux. Les Gaulois exerçaient sur leurs épouses un despotisme sans limites; mais une Ligurienne était pour son mari une compagne et jamais une esclave. Dans quelques circonstances, les femmes de la Ligurie furent même investies d'un pouvoir de conservation et d'un ministère de paix. « De vives querelles, dit Plutarque (4), s'étaient jadis élevées chez ce peuple. Déjà les deux partis avaient couru aux armes; déjà ils se mesuraient des yeux sur le champ de bataille, lorsque les femmes, se précipitant entre eux, voulurent connaître le sujet de la

(1) Diod. de Sicile, liv. v.

(2) *Assuetum malo Ligurem.* Virgil., Georg. liv. II.— *Durum genus.* Tite-Live, liv. XXVII.

(3) *Latrones, insidiosi, mendaces, fallaces. Cato apud Servium, ad lib.* XI. *Æneid.* — Claudian, idyll. XII.

(4) *De Virtut. Mulier.*

discorde. Elles le discutèrent et le jugèrent avec tant d'équité et de raison, qu'une admirable amitié de tous avec tous régna dès lors dans chaque famille. De là naquit l'usage d'appeler les femmes aux délibérations sur la paix et sur la guerre, et de leur soumettre les différends survenus avec les alliés. »

Il est probable que les Ligures professèrent la religion des Gaulois. Comme eux, ils avaient une idée de Dieu et de l'immortalité de l'ame. Mais ce Dieu de justice, ils le défiguraient dans les horribles superstitions du culte druidique. Ils le fesaient à leur image, c'est-à-dire farouche, sanguinaire, ami de la douleur et de la destruction. Pourtant ces guerriers avides de périls, ces hommes impatiens du joug le plus léger dans leur indépendance sauvage, reculaient de terreur devant l'anathème des prêtres. Les Druides, armés du glaive de la loi, de la force des préjugés, de la puissance des habitudes héréditaires, imposaient leurs volontés aux imaginations séduites. Pour eux seuls le pouvoir, les dignités, les priviléges, les hommages du peuple. A eux il appartenait d'expliquer les décrets du Ciel, de répandre ses trésors ou de lancer ses foudres. Dans l'enfance de la civilisation, ainsi que dans les sociétés policées, l'homme éprouve le désir secret de connaître ses destins futurs, d'interroger les temps qui ne sont pas encore. Le passé le touche faiblement; le présent échappe à son activité

toujours inquiète, et ce n'est pas pour lui qu'il travaille, qu'il s'agite, qu'il s'émeut. De l'avenir seul il a souci. Là il concentre toute sa sollicitude. Les Druides savaient mettre à profit cette disposition du cœur humain, plus particulière encore aux Ligures fort attachés à leurs oracles. Dans leurs pratiques religieuses, dans leurs cérémonies expiatoires, on ne voyait que des scènes d'horreur. Une forêt étendant ses branches touffues sur un autel informe, voilà leur temple; et cet autel était couvert des hideux simulacres d'Ésus ou de Teutatès, représentés par des pierres brutes (1) et des troncs grossièrement façonnés (2). Les Druides, vêtus d'une robe blanche, le front ceint de feuilles de chêne, venaient y chercher le guy sacré, objet de la vénération publique (3). Barbares sacrificateurs, ils y brûlaient les figures d'osier qui renfermaient des victimes humaines (4).

La nation celto-ligurienne se divisait en peuplades indépendantes, et chacune d'elles avait son chef. La plus nombreuse et la plus redoutable était celle des Saliens, ou Salluviens (5). Le pays

(1) Lucain, Phars.

(2) Macrobe, Saturn. — De Caylus en ses Antiquités.

(3) Don Martin, Religion des Gaulois.

(4) César., *de Bell. Gallic.* — Pline, liv. xxx. — Pomp. Mela, liv. III. — Lactance, *Divinar. Instit.* liv., I. — Tertullien, Apolog. ch. IX.

(5) *On lit Salyes* dans Strabon, liv. IV. Pline les appelle *Salluvii*, *liv. III*, ch. IV.

de plaine, où fut bâtie plus tard la ville d'Aix, paraît avoir été leur quartier principal (1). Les Cavares occupaient la contrée où se trouvent aujourd'hui situés Orange, Avignon, Cavaillon et Carpentras (2). Les Voconces possédaient les districts de Die et de Vaison, et Pline (3) témoigne de leur puissance. Ils partageaient le Dauphiné, le Comtat Venaissin et une partie de la Provence avec les Cavares, du nord au midi jusques à la Durance dont ils ne passaient pas les limites (4). Les Oxibiens étaient fixés sur les bords du fleuve d'Argens, et les Décéates non loin de là aux environs d'Antibes (5). Venaient ensuite des tribus d'un rang inférieur, les Albiciens dans la vallée de l'Huveaune et dans les montagnes voisines (6), les Commones (7) le long du rivage depuis Marseille jusqu'à

(1) D'Anville, ouv. cité. — Fortia d'Urban, Hist. ancienne des Saliens.

(2) D'Anville, ouv. cité. — Strabon étend leur territoire jusques à la jonction de l'Isère avec le Rhône, liv. IV.

(3) Liv. II, ch. V. — Liv. III, ch. IV.

(4) Honoré Bouche, Chorographie de Provence.

(5) Polybe, *Excerp. légat.* — Pline, liv. III et IV. — Pomp. Mela, liv. II, ch. V. — D'Anville, ouv. cité.

(6) Tous les géographes, ainsi que Papon et les anciens historiens de Provence, placent cette tribu aux environs de Riez. Je préfère à leur opinion et à leurs raisonnemens les motifs que fait valoir la Statistique des Bouches-du-Rhône, t. II, p. 199 et 200.

(7) Il paraîtrait, d'après un passage de Caton le Censeur, cité par Pline, qu'au lieu du nom de *Commoni* donné par Ptolémée, il faudrait lire *Cenomani*. *Cenomanes juxtà Massiliam habitasse in Volcis.* Pline, liv. III, ch. XIX.

Fréjus. Les Anatiliens, depuis l'étang de Berre jusqu'au Rhône, habitaient les bords de ce fleuve depuis son embouchure jusques au-dessus de la Camargue qu'ils occupaient aussi (1). Au-dessus des précédens, entre Tarascon, Les Baux et St.-Remi, se trouvaient les Désuviates. Les Reiens-Apollinares avaient leur siége dans le territoire de Riez, les Bodionticiens à Digne, les Édenates à Seyne (2). On pourrait encore mentionner d'autres tribus aussi obscures; mais que servirait d'en faire la nomenclature fastidieuse? Souvent il est bien difficile de fixer leur position, et les savans qui, sur ce point, ne s'accordent jamais entre eux, s'égarent dans des recherches stériles (3); l'exposé de leurs opinions diverses ne peut inspirer qu'un intérêt médiocre. Ce n'est point là que nous devons nous arrêter, car des scènes plus attachantes réclament notre attention. Voici un bien beau spectacle : vers ces côtes inhospitalières s'avance à pleines voiles une flotte ionienne, avide de conquêtes

(1) Pline, liv. III. — Papon, Chorogr. de Provence.

(2) Pline, liv. III. — D'Anville et Papon, ouv. cités.

(3) D'ailleurs il est probable que plusieurs peuplades liguriennes dont parlent les anciens auteurs n'existaient pas six cents ans avant J.-C., telles qu'ils nous les indiquent. La plupart de ces géographes et de ces historiens écrivaient sous les empereurs romains. Ils ont défiguré tous les noms de ces peuplades barbares en les latinisant. Les indications qu'ils nous donnent sont pourtant les seules traces que nous puissions suivre aujourd'hui.

pacifiques. Là vont descendre les enfans de la Grèce; ils vont descendre avec leur culte riant, leur langue harmonieuse, leurs arts consolateurs, leur liberté féconde. Ils montreront leurs gracieuses formes et leurs robes flottantes. Cette terre inculte, embellie par leurs mains, se couvrira de moissons, de temples et de monumens. Une industrie créatrice y multipliera ses prodiges, et des flots de lumière dissiperont la nuit de l'ignorance. A Phocée ce grand bienfait est dû.

C'était en l'année 599 avant Jésus-Christ, et en la 45e olympiade. Alors avaient fini les temps que Varron nomme fabuleux. Babylone, riche des dépouilles de l'Orient, enflée de ses victoires et de ses voluptés, menaçait les peuples de la servitude. Jérusalem, subjuguée par ses armes, venait d'être détruite de fond en comble, et le temple de Salomon n'offrait plus qu'un monceau de cendres. Les tribus d'Israël, captives aux bords de l'Euphrate, pleuraient leur gloire éteinte et leur culte aboli. L'Égypte, immobile dans ses mœurs graves et dans ses règles uniformes, savait se maintenir puissante et respectée. Tyr tenait le sceptre des mers, fière de ses navigateurs hardis et maîtresse d'un commerce immense. Carthage jetait en silence les fondemens de sa grandeur. La somptueuse Corinthe voyait avec plaisir prospérer Syracuse, Crotone, Tarente et ses autres colonies. Solon avait placé Athènes sous l'égide des lois populaires; depuis long-temps

Lycurgue, marchant sur les pas de Minos, avait donné à Sparte des institutions de fer. Rome dans son enfance luttait contre de petits peuples rivaux, et son travail n'annonçait pas encore les grandes destinées de la ville éternelle. L'Asie Mineure se montrait ornée d'une ceinture de villes grecques. Sous ce beau ciel d'azur, quelquefois enflammé de légers nuages de pourpre, sur ces rivages fortunés que baignaient mollement des flots toujours calmes, on remarquait Éphèse, Gnide, Milet, Phocée, cités brillantes de civilisation, de luxe et de poésie. Le climat exerçait son influence sur les mœurs et le caractère de tous ces peuples ioniens, qui étaient mous, ennemis du travail, avides de plaisirs. Ils portaient, comme les riches habitans d'Athènes, des tuniques de lin et des cigales d'or dans les cheveux (1); leurs institutions n'étaient point populaires, car jamais la démocratie ne put prendre racine sur la terre d'Asie. Pourtant ils ne consentaient point à se courber sous la verge du despotisme: une aristocratie modérée fut en général la forme de leur gouvernement. Comme ces villes grecques n'obéissaient pas aux mêmes chefs, elles avaient besoin d'être unies par quelque lien qui les empêchât de devenir la proie des Barbares. Pour prévenir ce malheur et pour se rappeler sans cesse que leur salut dépendait de leur union, elles formaient

(1) Thucidide, liv. 1.

une association religieuse par laquelle elles s'engageaient à se donner des secours mutuels et à pourvoir à leur sûreté commune. Les Ioniens avaient bâti des temples près du promontoire de Mycale, où ils se rendaient toutes les années avec leurs femmes et leurs enfans. Dans ce lieu sacré, ils sacrifiaient aux Dieux, célébraient des jeux publics et des fêtes solennelles, choisissaient des arbitres pour terminer leurs différends, décernaient aux généraux les récompenses dues à leurs services, prenaient enfin, quand les circonstances l'exigeaient, des résolutions générales contre les nations étrangères (1).

Phocée, fille de l'Attique (2), trouvait dans le commerce maritime une source de prospérité. Ses vaisseaux lui apportaient sans cesse les tributs des pays lointains; ses navigateurs s'étaient rendus célèbres par leurs longues courses et leurs entreprises périlleuses. Ceux de Tyr seulement pouvaient rivaliser avec eux. Phocée, d'abord soumise à des rois, puis république aristocratique, sagement gouvernée par un sénat, avait fondé Chalcédoine à l'entrée du Bosphore de Thrace; elle avait aussi établi d'utiles comptoirs en Italie, en Sicile,

(1) Denys d'Alicarnasse, Antiq. liv. IV. — Sainte-Croix, de l'état et du sort des Colonies des anciens peuples.

(2) L'archonte Nélée l'avait fondée environ 1080 ans avant notre ère.

en Corse, et jamais elle ne laissait perdre l'occasion d'étendre ses relations commerciales. Un jour des jeunes hommes, de retour d'un voyage aux côtes liguriennes, crurent qu'une colonie fondée en ces lieux procurerait de grands avantages à leurs compatriotes; ils en parlèrent hautement et trouvèrent plusieurs citoyens favorables à leurs vues (1). Bientôt le Sénat, approuvant ce projet, fit équiper une flotte qu'il plaça sous le commandement de Simos et Protis (2). Les jeunes gens s'enrôlèrent en foule, et le trésor public, suivant l'usage, se chargea des frais de transport, et fournit des vivres, des outils et des armes. Chez les Ioniens, la religion se mêlait à tous les actes de la vie; ils n'entreprenaient rien d'important sans consulter les oracles, et surtout ils plaçaient les affaires de la république sous les auspices de Diane d'Éphèse, leur divinité tutélaire (3). S'il faut en croire Strabon (4), qui se plaît à donner à son récit une teinte de merveilleux,

(1) Justin, liv. XLIII.

(2) Aristote, cité par Athénée, prétend que cette flotte n'avait qu'un seul chef, et que ce chef était un marchand nommé Euxène.

(3) Les conquêtes de Sésostris avaient répandu en Asie le culte égyptien, que l'on reconnaît dans la figure symbolique de Diane d'Éphèse, qui est chargée des attributs d'Isis. Le comte de Caylus croit qu'elle fut d'abord apportée d'Égypte, malgré les additions que les Asiatiques firent à sa forme primitive. — Académie des Inscriptions, t. XXX.

(4) Liv. IV.

l'oracle répondit qu'il fallait, avant tout, relâcher à Éphèse, pour recevoir les ordres de la déesse. Simos et Protis obéirent. Pendant la nuit, Diane apparaissant en songe à une femme de cette ville, nommée Aristarché et recommandable par ses vertus, lui enjoignit de prendre une de ses statues et de suivre les Phocéens. Aristarché monta aussitôt sur leurs longues galères à cinquante rames (1) et portant à la proue la figure sculptée d'un phoque. Cette flotte mit à la voile pour sa destination, et s'arrêta à l'embouchure du Tibre. Simos et Protis y firent alliance avec Tarquin l'Ancien, roi de Rome et grec d'origine. Puis ils remirent à la voile, et arrivèrent bientôt aux côtes désirées, où devait s'établir la colonie nouvelle. Les Phocéens, après avoir choisi dans le golfe l'endroit le plus convenable, résolurent d'envoyer Protis auprès de Nann ou Nannus, chef de la tribu ligurienne la plus voisine, pour gagner son amitié et obtenir la permission de bâtir une ville. Suivant Justin (2), cette tribu était celle des *Ségobrygiens*. Mais on a cru qu'il s'est trompé sur son nom (3), car il est le seul qui le mentionne : peut-être le nom véritable a-t-il été défiguré par quelque copiste ; peut-être aussi les autres historiens l'ont-ils confondu sous la désigna-

(1) Hérodote, liv. I.

(2) Liv. XLIII.

(3) Papon, Hist. générale de Provence, liv. I.

tion générique de Celto-Lygiens, donnée par les Grecs à tous les habitans de la Ligurie comprise entre le Var et le Rhône. Quoi qu'il en soit, nous renonçons à fixer la position de cette peuplade inconnue. Il nous est impossible de concilier toutes les opinions contradictoires qui se heurtent sans faire jaillir la moindre lumière dans un dédale obscur où nos pas s'égarent incertains, où les efforts de la science expirent inutiles.

Protis, accompagné de quelques Phocéens, arriva chez Nannus le jour même où ce chef de Barbares mariait sa jeune fille, nommée Gyptis, suivant les uns (1), et Petta, suivant les autres (2). Celle-ci n'avait pas encore fixé son choix. C'était au milieu d'une fête, c'était à la fin d'un banquet, qu'elle devait indiquer son époux parmi les convives, en offrant à l'un d'eux un vase rempli de quelque boisson; car telle était l'antique coutume ibérienne conservée chez les Ligures (3). Protis et ses compatriotes, accueillis avec bienveillance, furent invités à la cérémonie. Non loin de là, Gyptis attendait la fin du repas, qui se composait, selon l'usage, de venaison et d'herbes cuites (4). Lors-

(1) Justin, liv. c.

(2) Aristote, dans Athénée.

(3) Quelques traces de cette coutume subsistent encore aujourd'hui dans plusieurs cantons du pays Basque et en Espagne.

(4) Diod. de Sicile, liv. IV.

que le moment fut venu, la jeune fille s'approcha, suivie de plusieurs compagnes, et parcourut la nombreuse assemblée où se trouvaient l'élite des guerriers saliens et les envoyés grecs. Ces derniers, par l'élégance de leur costume, par la noblesse de leur attitude, charmèrent ses regards, et l'un d'entre eux eut la préférence. S'avançant vers Protis, elle posa le vase (1) devant lui, et le proclama ainsi son époux. Ce choix imprévu frappa de surprise tous les convives. Nannus le confirma, croyant y reconnaître une inspiration supérieure et un ordre de ses dieux (2). Le mariage s'accomplit, et les Phocéens obtinrent facilement la concession du terrain nécessaire à la fondation de la colonie (3). Se mettant à l'œuvre avec ardeur, ils construisirent une petite ville sur une presqu'île attenante au continent par une langue de terre étroite (4). Le sol de la presqu'île était sec et pierreux.

(1) Justin dit que cette boisson était de l'eau : *Virgo cùm juberetur.... aquam porrigere* (liv. XLIII, ch. III) ; Aristote, que c'était du vin mêlé d'eau (Ap. Athen., liv. c). Ce vin, si c'était du vin, provenait du commerce étranger, car la vigne n'était pas encore introduite en Gaule.

(2) Aristote, *ubi suprà*.

(3) Justin, *ibid.*

(4) *Festus Avienus, Ora Maritima.* — *Paneg. Eumen. in Constant.*, XIX. — *Dionys. Perieg.* — Justin, *ibid.* — Cœsar, *Bell. Civ.* liv. II.

L'ancienne Massalie fut bâtie à peu près au même endroit où Marseille est aujourd'hui, mais le sol, envahi par la mer, a éprouvé des changemens notables.

Nannus y joignit quelques cantons du littoral encore couvert de forêts épaisses (1), mais où la terre parut aux Phocéens parfaitement propre à la culture des arbres de l'Ionie.

La ville nouvelle reçut le nom de *Massalias*. On a donné plusieurs étymologies de ce nom doux et sonore. Suivant Timée, un des pilotes phocéens, en abordant à la côte, jeta une corde à un pêcheur ligurien pour y amarrer le vaisseau. Dans cette hypothèse, la dénomination de la ville viendrait de deux mots grecs qui signifient *attachez, pêcheur*. D'après Plutarque, le chef de l'expédition grecque s'appelait *Massalias*. S'il faut croire d'autres savans, le cri *amenez les voiles, nous touchons au pays des Saliens*, se trouve dans cette dénomination. Une autre étymologie beaucoup plus vraisemblable est généralement adoptée : c'est celle qui fait dériver Massalias de deux mots dont l'un, *Mas*, signifie demeure, et l'autre *Salyorum*, des Saliens (2).

Massalie, protégée par Nannus, se fortifia, s'agrandit, et bientôt couvrit tout le promontoire de ses maisons de bois et de chaume, car les Massaliens n'en eurent pas d'autres pendant long-temps (3);

(1) Tite-Live, liv. v, ch. xxxiv.

(2) Cary, Dissert. sur la fondation de Marseille.

(3) *Massiliæ, animadvertere possumus sine tegulis, subactâ cum paleis terrâ, tectâ.* — Vitruve, liv. i, ch. i.

ils réservaient le marbre pour les édifices publics. La forme de leur gouvernement fut oligarchique, et l'autorité nationale se trouva concentrée dans les mains de quelques magistrats qui l'exercèrent sans abus. La pêche, le trafic et la navigation satisfirent tous les besoins de ces industrieux Phocéens. Ils construisirent une citadelle et y placèrent le temple de Diane dont Aristarché devint la première prêtresse. Apollon de Delphes reçut aussi des hommages particuliers, et les autres divinités de l'Ionie eurent des autels. Au sein de la cité naissante tout respira la grace, l'intelligence et la fécondité. Autour d'elle tout changea d'aspect. Ses campagnes stériles et bornées se couvrirent des pampres de Phocée, des grenadiers de Samos, des oliviers de l'Attique, et des plants de myrte du mont Latmus, fameux par les amours de Diane et d'Endymion (1).

L'héritier du pouvoir de Nannus ne le fut pas de sa bienveillance pour Massalie. Comanus, son fils, ne put voir sans inquiétude et sans méfiance un établissement étranger sur la terre de ses aïeux. Cependant il dissimulait ses sentimens, et rien n'indiquait qu'il voulût recourir à la force des armes. Un Ligure lui fit jeter le voile en lui parlant ainsi : « Un jour, une chienne pleine supplia un « berger de lui prêter un coin de sa cabane pour

(1) Ovide, Métam.

« mettre bas. Le berger y consentit. Alors la « chienne demanda la permission d'y nourrir ses « petits. Elle l'obtint encore. Les petits grandirent, « et la mère, forte de leur secours, se déclara « maîtresse du logis. O chef de nos guerriers! « voilà ton histoire. Ces étrangers qui te parais- « sent aujourd'hui faibles et méprisables, demain « s'empareront de toute la contrée et te feront la « loi ». Comanus, frappé de cet apologue, jura d'anéantir la nouvelle Phocée en la surprenant par trahison. La colonie, plongée dans une sécurité parfaite, se préparait à célébrer la fête de Flore. Déjà commençaient les réjouissances publiques et les cérémonies religieuses, déjà on saluait avec pompe la déesse des fleurs, lorsque des guerriers liguriens vinrent à Massalie sous le prétexte d'assister à ce spectacle solennel. Comanus en fit entrer quelques autres dans des chariots couverts de feuillages, et se mit lui-même en embuscade avec une armée dans les montagnes voisines. Il avait le projet de pénétrer dans la ville, quand ses émissaires lui en ouvriraient les portes durant la nuit. Ainsi eût péri Massalie, au milieu des plaisirs et des jeux. Elle n'eût apparu qu'un instant sur cette scène du monde où elle a jeté un éclat si vif et si pur. Mais l'amour qui avait présidé à sa naissance fut son sauveur. Une Ligurienne, parente de Comanus, aimait un jeune Phocéen d'une rare beauté. Cette fille émue, le pressant sur son sein, lui ré-

véla le complot des Barbares, et celui-ci courut le dévoiler aux magistrats. On ferma aussitôt les portes, on prit toutes les mesures que dictait le salut public; les Ligures qui se trouvaient dans la ville reçurent la mort. Les Grecs coururent aux armes, sortirent sans bruit de leurs murs lorsque la nuit fut close, tombèrent à l'improviste sur les ennemis, les taillèrent en pièces, et Comanus perdit la vie avec sept mille des siens. Depuis cet événement, les Phocéens veillèrent avec attention sur les Barbares qui les entouraient, et prirent, en temps de paix, les mêmes précautions qu'en temps de guerre (1).

La mort de ce perfide chef et la défaite de son armée enflammèrent de fureur toutes les peuplades liguriennes qui firent cause commune. Des cris de vengeance retentirent de toutes parts, et partout l'on courut aux armes. Une ligue puissante, dirigée par un chef nommé Catumandus, jura la ruine de la cité grecque, qui ne dut son salut qu'à un secours inespéré.

Alors s'avançait en hurlant, comme un ouragan redoutable, une multitude de Gaulois tirée de tribus diverses, et ces races exterminatrices allaient chercher de nouvelles terres et fonder de nouveaux royaumes. Des bouleversemens intérieurs les poussèrent hors de leur pays. Les tribus fixées au

(1) Justin, *ibid.*

nord-est de la Gaule, dans la Séquanie et l'Helvétie, envoyèrent au dehors une horde de guerriers, de femmes et d'enfans sous la conduite de Sigovèse. Cette horde sortit par la forêt Hercynie (1), et s'établit sur la rive droite du Danube et dans les Alpes Illyriennes, où elle forma par la suite un grand peuple. Une seconde armée s'organisa en même temps parmi les nations du centre, les Bituriges, les Éduens, les Arvernes, les Ambarres, et se mit en marche vers l'Italie. Elle avait pour chef le Biturige Bellovèse. La force des deux hordes réunies montait, dit-on, à trois cent mille hommes (2).

L'hiver durait encore lorsque l'armée de Bellovèse arriva au pied des Alpes. Elle fit halte, en attendant que ses guides eussent examiné l'état des chemins (3), et dressa ses tentes sur les bords de la Durance et du Rhône. Elle y était campée depuis plusieurs jours, quand elle vit arriver à elle des députés de Massalie, vivement assiégée par la confédération des Ligures. Bellovèse, écoutant avec intérêt le récit des Phocéens, mit sous sa protection la colonie suppliante. Conduit par les députés, il marcha contre les Ligures, tomba sur eux à l'improviste, les mit en pleine déroute, aida les

(1) Tite-Live, liv. v, ch. xxxiv.
(2) Amédée Thierry, ouv. cité, t. i, part. i, ch. i.
(3) Tite-Live, *ibid.*

Phocéens à reprendre les terres qui leur avaient été enlevées, et leur en donna de nouvelles (1). Sitôt que cette expédition fut terminée, Bellovèse entra dans les Alpes, déboucha par le mont Genèvre sur les terres des Ligures Taurins qui habitaient entre le Pô et la Doria, et s'avança vers la frontière de la Nouvelle Étrurie, tandis que les soldats de Sigovèse s'établissaient dans la Pannonie et sur les rives de l'Ister (2). Un beau destin était promis aux descendans de ces belliqueuses peuplades. Une renommée immortelle les attendait dans leurs courses triomphantes, et l'antiquité, qui les regarda comme invincibles, leur adjugea la palme du courage. Arbitres des empires tremblant devant leurs armes, on les vit embrasser dans leurs conquêtes rapides l'Europe, l'Asie et l'Afrique; on les vit entourer les murs du Capitole, forcer les Thermopiles, piller Delphes, planter leurs tentes sur les champs où fut Troie, et il ne fut plus permis au monde d'ignorer ce que pesait une épée gauloise.

Les Ligures, vaincus par Bellovèse, ne furent pas tentés d'inquiéter Massalie, et cette ville, en ses jours de calme, consolida sa puissance. Tandis qu'elle jouissait ainsi d'une paix profonde, un

(1) Tite-Live, *ibid.*

(2) Laureau, Hist. de France avant Clovis. — Schœpflin, Vindic. Celt.

orage terrible grondait sur la métropole. Cyrus, que nos livres saints représentent comme l'instrument de Dieu, volait dans l'Orient de victoire en victoire, et fondait un nouvel empire. Babylone humiliée allait tomber sous les lois du jeune vainqueur. Cyrus laissa à son lieutenant Harpage le soin de soumettre l'Asie Mineure, et ce général, à la tête d'une armée persanne, s'avança pour donner des fers aux villes ioniennes. Vers l'année 543 avant Jésus-Christ, il assiéga Phocée qui se défendit vigoureusement. Une plus longue résistance devint enfin inutile, et il fallut céder. Pourtant Phocée, fière dans ses malheurs, ne voulut point subir la domination étrangère. Ses citoyens demandèrent une courte trève, qui leur fut accordée, et profitant de cette suspension d'armes, ils enlevèrent leurs richesses et les statues de leurs Dieux protecteurs, les transportèrent sur leurs vaisseaux, s'y embarquèrent avec leurs familles, et les Perses impatiens entrèrent dans la cité déserte. Les Phocéens prirent la route de Chio, mais les habitans de cette île ne voulurent point les recevoir. Alors les fugitifs résolurent de chercher un asile dans l'île de Cyrné (1) où prospérait Alalia, une de leurs colonies. Toutefois, avant de s'y diriger, ils voulurent revoir le ciel de la patrie et le sol ionien, où reposait la cendre de leurs aïeux. Ils cinglent vers

(1) La Corse.

Phocée, pénètrent dans le port, tombent comme la foudre au milieu des Perses surpris, les immolent à leur vengeance, vont ensuite embrasser leurs autels domestiques, disent un dernier adieu à leurs murs adorés, et montent sur leurs navires. Alors un de leurs chefs prit une barre de fer, la fit rougir au feu et la précipita dans les ondes; puis on l'entendit s'écrier : « Que nul d'entre les enfans de « Phocée ne rentre dans ces murailles avant que « ce fer n'ait reparu aussi, rouge et ardent, au-des« sus des flots. » Tous les exilés répétèrent ce serment terrible et vouèrent aux anathèmes vengeurs la tête des parjures. Cependant une grosse moitié d'entre eux, ne pouvant résister au besoin de mourir sous les toits paternels, retourna à Phocée. Les autres abordèrent à Cyrné (1) et se joignirent à leurs compatriotes d'Alalia. La piraterie (2), qui n'avait alors rien de honteux, leur procura des richesses considérables. Mais les Tyrrhéniens (3) et les Carthaginois, voulant arrêter leurs auda-

(1) Hérodote, liv. I.

(2) *Latrocinio maris, quod illis temporibus gloriæ habebatur, vitam tolerabant.* — Justin, liv. XLIII, ch. III.

La piraterie, considérée comme genre de guerre avoué par la nation ou autorisé par le souverain, fut long-temps l'état habituel des sociétés politiques à une époque où l'on ne connaissait aucun droit public entre les peuples et où la loi du plus fort était presque la seule du genre humain.

(3) Les Toscans.

cieuses déprédations, vinrent les attaquer dans les eaux de Sardaigne, avec une flotte puissante, vers l'année 538 avant Jésus-Christ. Les Phocéens vaincus ne sauvèrent que vingt vaisseaux et retournèrent à Cyrné; prenant leurs meubles et leurs familles, ils s'embarquèrent de nouveau. Les uns se dirigèrent vers la péninsule italienne où ils fondèrent Vélie; les autres firent voile vers Massalie qui les reçut avec des transports de joie (1).

Ainsi la seconde migration phocéenne, environ soixante ans après la première, vint agrandir la nouvelle cité qui s'élevait dans les Gaules, et qui dès lors prit un rang distingué parmi les républiques les mieux réglées et les plus florissantes. Des travaux habilement dirigés (2) la rendirent presque inexpugnable. On y éleva un arsenal et des chantiers. Massalie ne tarda pas à laisser loin derrière elle l'antique Phocée, sa métropole. Sa constitution politique subit un changement, prescrit par l'empire des besoins nouveaux, nécessité par l'accroissement de la population et des richesses. L'oligarchie, jusque là dominatrice paisible, se vit obligée de fléchir devant les rivalités puissantes et les ambitions légitimes, qui demandaient une

(1) Hérodote, *ibid.*

(2) *Labos et olim conditorum diligens*
Formam locorum atque arva naturalia
Evicit arte....

Festus Avienus, v. 703 *et seq.*

part dans l'exercice du pouvoir, et qu'on ne pouvait, sans imprudence, laisser en dehors des affaires publiques. Une aristocratie beaucoup plus étendue se mit en possession de l'autorité souveraine, et voici quel fut le nouveau système de gouvernement. La direction suprême appartenait à un grand conseil de six cents Sénateurs à vie, appelés Timouques. Il fallait qu'ils fussent mariés, qu'ils eussent des enfans, et que leur famille jouît du droit de cité depuis trois générations. Deux parens ne pouvaient siéger ensemble dans ce conseil (1), qui exerçait la plénitude du pouvoir législatif, déclarait la guerre, fesait les traités de paix, nommait les ambassadeurs, et statuait sans contrôle sur tous les grands intérêts de la république (2). Nous manquons de notions précises sur le mode électoral, et tout est muet sur ce point. Les Timouques en choisissaient quinze parmi eux, ces quinze formaient un petit conseil permanent pour l'expédition des affaires courantes, et la nature de ses fonctions indique assez qu'elles étaient temporelles. Le petit conseil nommait dans son sein trois présidens pour la distribution des emplois, le commandement des troupes et l'exercice de la puissance exécutive. Il est probable que cette

(1) Aristote, Polit., liv. v.

(2) Strabon, liv. IV.

haute magistrature n'était conférée que pour un temps limité.

Tous les Ioniens avaient adopté, dans leurs diverses émigrations, les usages civils et religieux d'Athènes (1). Les Phocéens de Massalie, que désormais nous appellerons Marseillais, conservèrent aussi cette législation (2), à laquelle ils durent plus tard faire quelques changemens, parce qu'il est impossible que toutes les lois d'une métropole conviennent à une colonie éloignée où dominent toujours d'autres mœurs et d'autres besoins. Les lois étaient écrites sur des tables d'airain ou de marbre, exposées au milieu de la place publique (3). Ainsi point de surprise, point de prétexte à l'ignorance. Ce monument, d'une simplicité vénérable, rappelait sans cesse aux citoyens leurs droits et leurs devoirs. Ce symbole de paix et d'harmonie semblait aussi dire aux étrangers : « Voilà les lois de notre république; chérissez-les, « respectez-les toujours. A cette condition vous « trouverez chez nous un accueil généreux, un « asile inviolable; et lorsque vous vous retrouverez « au sein de votre patrie, que les autres apprennent de vous à chérir et à respecter ces bienfai- « santes lois. Puisse ainsi le nom Marseillais s'éten-

(1) Sainte-Croix, ouv. cité.
(2) Strabon, liv. IV.
(3) Strabon, liv. IV.

« dre entouré d'hommages » ! Marseille regardait alors l'hospitalité comme une obligation pieuse. Seulement, depuis les entreprises de Comanus et Catumandus, les étrangers, en entrant dans la ville, déposaient leurs armes aux portes, et on les leur rendait à leur sortie (1).

Les magistrats ne négligeaient rien pour maintenir dans les familles l'austérité des maximes, la modération des désirs et l'amour de la tempérance. Marseille, exhalant au loin le doux parfum de ses vertus, devint l'heureux sanctuaire de la concorde et de la justice. L'excellence de ses mœurs fut partout vantée et passa même en proverbe (2). De sages lois somptuaires réprimèrent les écarts d'une opulence orgueilleuse, mirent un frein à ce luxe effronté, qui insulte au mérite malheureux et à la pauvreté honorable. La dépense de la parure était fixée, les hommes avaient des vêtemens de la même étoffe et faits d'une manière uniforme (3). Cent écus d'or composaient la plus riche dot (4). Le vin était interdit aux femmes (5); les mariées portaient les clefs de la maison à la ceinture et un anneau de fer sans chaton au quatrième doigt de la main

(1) Valère-Maxime, liv. II, ch. IX.

(2) *Ubi tu es, qui colere mores massilienses postulas.* — Plaute, Casin, act. III, sc. IV.

(3) Ælian. *de Var. Hist.*, liv. II.

(4) Strabon, liv. IV.

(5) Athénée, liv. X, ch. VIII. — Ælian. *id.*

gauche (1). On ne permettait qu'à celles qui se distinguaient par leurs talens ou leurs vertus d'avoir des anneaux d'or ou d'argent (2). Des inspecteurs, appelés *Gyneconomes*, surveillaient les festins et vérifiaient si le nombre des convives et la dépense étaient conformes aux règles établies (3). La législation s'occupait aussi des funérailles avec une minutieuse sollicitude. A chaque porte de la ville se trouvaient deux bières, connues sous le nom de *Libytines*, l'une destinée aux hommes de condition libre, sans distinction de rang, l'autre aux esclaves ; et les cadavres, conduits sur des chariots, étaient brûlés à une distance de deux mille pas au moins des remparts (4). On bannissait les lamentations des convois funèbres, et l'on n'y voyait pas ces ridicules pleureurs à gage qui se montraient dans Rome aux riches funérailles. Lorsque les flammes du bûcher avaient consumé les restes du défunt, ses parens et ses amis se réunissaient dans un banquet (5) pour honorer sa mémoire et resserrer leurs liens. Avant d'aller le rejoindre, ils promettaient d'embellir, par une commune

(1) Bayle, Dict. crit., art. *Marseillais*, rem. D.

(2) Artaud, Dissertation Hist. sur la Législation de Marseille. —Recueil des Mémoires de l'Académie de cette ville, année 1755.

(3) Ælian. *ibid.*

(4) Dion, liv. XLVIII.

(5) Valère-Maxime, liv. II, ch. VII.

bienveillance et par une constante affection, le temps qui les séparait de la mort.

La législation marseillaise, touchant la condition des esclaves, était dégradée par des réglemens inhumains et déraisonnables. Là perçaient cet esprit d'avarice et cette sécheresse de sentimens qui dominent toujours chez les nations commerçantes. Comme partout ailleurs, un homme dans l'état de servitude n'était plus qu'une chose; mais à Marseille la loi multipliait tellement les précautions pour en garantir la propriété au maître, que l'esclave affranchi n'obtenait qu'une liberté précaire. Un caprice pouvait pendant trois fois le faire rentrer dans ses chaînes. La quatrième manumission devenait irrévocable, parce qu'alors il paraissait certain que si le maître était lésé, il ne l'était que par sa faute (1).

Marseille, qui savait honorer toutes les professions utiles et encourager tous les travaux honnêtes, était jalouse d'éloigner de son sein ce qui blessait la morale et corrompait les mœurs. Elle proscrivait les histrions, les pantomimes, tous les spectacles obscènes, tous les jeux indécens. Avec non moins de rigueur, on repoussait ces prêtres mendians qui, pour nous servir des paroles d'un auteur romain, « par faux semblant de religion « et sous le masque d'une piété menteuse, circu-

(1) Valère-Maxime, liv. II, ch. VI.

« laient de ville en ville, engraissant leur pares-
« se (1) ».

La peine de mort était admise, mais on la prodiguait si peu que le glaive destiné à l'exécution des grands criminels, depuis la fondation de la ville, sommeillait couvert de rouille et presque hors de service (2). Un supplice, en apparence plus doux que la peine capitale, inspirait bien plus de terreur aux méchans. C'était l'infamie. Le prévaricateur qui en était frappé gémissait solitaire, privé de tous ses droits, dépouillé de tous ses biens. Il vivait, mais il était mort aux jouissances honnêtes, aux pures affections. Vil rebut de la société, maudit du Ciel et des hommes, il vivait; mais jamais un regard d'amour ne se reposait sur lui, jamais une parole de bienveillance ne venait réjouir son ame dégradée. Il ne voyait dans l'avenir que les horreurs de la misère, et traînait ainsi jusqu'au tombeau le poids du crime.

Tel était à Marseille le sort des juges prévaricateurs. C'est ce que nous apprend l'anecdote suivante racontée par Lucien (3) : Un magistrat, nommé Ménécrate, prostitua un jour son ministère auguste. Le misérable, se laissant corrompre par des présens, fit mentir la justice, dont il était l'or-

(1) Valère-Maxime, *ibid.*
(2) *Id.*
(3) *Toxar. siv. Amicitia.*

gane, et rendit une sentence inique. On entendit aussitôt des cris accusateurs, et le coupable ne leva pas long-temps une tête impunie. Cité devant le Conseil des Six-Cents, il se vit accablé des preuves de son crime, et tomba du faîte des honneurs et des richesses dans un abyme de honte et d'indigence. Il supportait avec résignation sa propre infortune, mais lorsqu'il jetait les yeux snr sa fille unique, son courage l'abandonnait. Cette fille, appelée Cydimaché, était borgne et paralytique. Les difformités les plus hideuses la rendaient un objet de dégoût. Ménécrate, en ses jours prospères, se flattait de trouver un gendre. De jeunes ambitieux, attirés par son crédit, éblouis par son or, n'auraient-ils pas brigué son alliance? Quel époux se présenterait maintenant? Qui voudrait, s'associant à l'infamie et à la pauvreté, choisir pour compagne une créature repoussante? Telles étaient les tristes réflexions de cet homme flétri d'un sceau réprobateur. Un ami pourtant lui restait, un ami incomparable, attaché à sa mauvaise fortune et dépositaire de ses chagrins poignans. C'était Zénothémis, beau et riche jeune homme, fils de Charmoléus. Zénothémis lui dit un jour : « Ne perds point courage, « ô mon ami ; ta fille trouvera un époux digne de « sa naissance »; ensuite il conduisit dans sa maison Ménécrate et Cydimaché, partagea ses trésors avec ce malheureux père, commanda un brillant festin et y appela de nombreux convives. « Le repas

« finissait, dit le spirituel narrateur, et les pieuses « libations avaient coulé en l'honneur des Dieux, « lorsque Zénothémis, remplissant une coupe, la « présenta au juge condamné. Accepte cette coupe, « lui dit-il, accepte-la de la main de ton gendre. « C'est moi qui t'en supplie en signe d'alliance. A « ces mots Ménécrate se récrie : — Non, Zénothé- « mis, non, tu ne le seras pas. Je ne suis pas assez « insensé pour souffrir que toi, qui es un beau « jeune homme, tu épouses une pauvre fille dis- « graciée. — Il parlait en vain : Zénothémis avait « saisi la main de Cydimaché et l'entraînait vers « sa chambre. Ils disparurent un instant; quand « ils revinrent, elle était sa femme.

« Dès ce jour, il vit avec elle, l'aimant par-dessus « tout et ne la quittant jamais. La fortune a récom- « pensé sa constante et vertueuse amitié. Cette « femme si laide lui a donné le plus beau des fils. « Il n'y a pas long-temps que le père, prenant cet « enfant dans ses bras, l'apporta au milieu du Con- « seil des Six-Cents. Il l'avait couronné de branches « d'olivier et enveloppé d'un vêtement noir, afin « d'inspirer pour l'aïeul une commisération plus « vive. Le petit suppliant souriait à ses juges et « leur battait des mains. L'assemblée tout entière « fut émue; et, levant la sentence qui pesait sur « Ménécrate, elle lui rendit ses dignités et sa fortu- « ne. »

Il était une règle bizarre qui donnait au suicide

un caractère légal; institution qui paraîtrait incroyable si un auteur digne de foi ne l'attestait formellement (1). Lorsque la vie devenait à charge à un citoyen, il exposait au Conseil des Six-Cents les motifs qui lui fesaient désirer la mort. Quels tableaux venaient là se dérouler! On y voyait la nature humaine avec ses misères et ses vanités, avec ses contrastes et ses énigmes. Des soucis dévorans, des pertes, des revers, un amour malheureux, une amitié trahie n'étaient pas les seules raisons que l'on invoquait en demandant l'asile de la tombe. L'excès fatigant d'un bonheur sans mélange servait quelquefois de prétexte, car l'homme est ainsi fait. Dans le sein de la fortune et des grandeurs, dans le calme de toutes les jouissances, il arrive qu'un froid dégoût et un ennui indéfinissable s'emparent de son être épuisé. Alors, lançant au Ciel des paroles blasphématoires ou des sarcasmes amers, le malheureux ne parle de sa destruction que comme d'une chose de convenance, et il se prend à mépriser la vie, pressé qu'il est d'en finir avec elle. Le Sénat de Marseille pesait tous les motifs ; si ces motifs paraissaient fondés, il accordait au réclamant la permission de terminer ses jours, et lui fournissait de la ciguë déposée en un lieu public, sous la garde des magistrats (2).

(1) *Venenum cicutâ temperatum publicè custoditur, quod datur ei qui causas Sexcentis exhibuit, propter quas mors sit illi expetenda.* — Valère-Maxime, liv. II.

(2) *Ibid.*

Ainsi on obtenait par sentence le droit de se tuer sans infamie et sans remords (1). « Loi excellen-« te, dit à ce sujet un poète grec, puisqu'elle dis-« pense de mal vivre celui qui ne saurait vivre « bien (2) ».

L'éducation de l'enfance et de la jeunesse était placée sous la surveillance des magistrats et avait pour base la gymnastique. L'âge de 18 ans accomplis était le terme de l'enfance. On prenait alors place parmi les jeunes gens, les *éphèbes*, et l'on y demeurait deux années, pendant lesquelles on commençait l'apprentissage militaire. Les citoyens, inscrits à vingt ans sur le rôle des soldats, y restaient jusques à soixante, à moins qu'ils n'invoquassent un cas d'empêchement ou d'exception. Ainsi, comme on le voit, Marseille, instituée pour le commerce et les arts pacifiques, ne négligea pourtant pas son état militaire et se mit toujours en mesure de résister aux peuplades guerrières qui l'environnaient. Si elle n'attaqua jamais, elle sut toujours

(1) Selon l'écrivain ci-dessus cité, la même loi était en vigueur à Céos, île de la mer Égée.

Voltaire s'exprime ainsi dans son Dictionnaire Philosophique : « On a beau dire qu'il y a eu des pays où un Conseil était établi « pour permettre aux citoyens de se tuer quand ils en avaient des « raisons valables ; je réponds : ou que cela n'est pas, ou que ces « magistrats avaient très-peu d'occupation ». Un ton moins badin eût été plus digne d'un sujet aussi sérieux.

(2) Ménandre, Frag.

se défendre. Les Carthaginois, qui ne voyaient qu'avec envie sa prospérité croissante, lui prirent en pleine paix plusieurs barques de pêcheurs (1). Cette insulte ne resta pas impunie, et les vaisseaux de Marseille défirent plusieurs fois les flottes de Carthage. (2) On voyait dans la citadelle et dans le temple de Diane de nombreuses dépouilles, témoignages de ces victoires (3). La république, rapportant ses succès à la chaste déesse, envoya à Delphes une statue de bronze (4).

Les artisans formaient à Marseille plusieurs colléges ou corporations. Le collége des charpentiers et des marchands de bois était connu sous le nom de *Dendrophores* (5).

Quelle était la législation commerciale des Marseillais? Quel était surtout leur droit maritime? Les anciens auteurs ne nous ont laissé aucun document sur ce point. Ils ne nous ont aussi rien transmis sur les lois par lesquelles étaient régis le trafic et la navigation chez les peuples qui, pendant une époque plus ou moins longue, ont exercé l'empire de la mer (6). Les lois des Phéniciens, des Cartha-

(1) Justin, liv. XLIII.

(2) Thucidide, liv. I. — Pausanias, *Phoci.*

(3) Strabon, liv. IV.

(4) Pausanias, liv. X.

(5) C'est ce qu'atteste une inscription trouvée anciennement dans les caves de l'abbaye de St-Sauveur. — *Spon. miscell. erud. antiq.*

(6) Pardessus, Collection des Lois Maritimes, t. I.

ginois, des Crétois et des Lydiens ne nous sont point parvenues. La législation des Égyptiens, qui se livrèrent plus tard au commerce maritime, ne nous est pas mieux connue. Nous ne connaissons que leurs lois touchant la police des rivages et des lieux de débarquement, celles qui assuraient protection aux navigateurs de tout pays forcés par les vents à relâcher sur leurs côtes, qui accordaient aux étrangers la faculté de choisir des magistrats pour terminer leurs différends (1). Toutes les lois commerciales d'Athènes nous seraient inconnues sans les plaidoyers de Démosthènes. Nous ne possédons que quelques fragmens du droit maritime des Rhodiens. Il avait une sagesse vantée par tous les historiens qui ont parlé du haut rang que ce peuple a occupé parmi les nations commerçantes (2). Il est à peu près certain que la république de Marseille adopta ces lois fameuses, qu'elle perfectionna à mesure que son commerce s'étendit (3).

Les Ligures ne cessaient d'infester les côtes par leurs pirateries, et la marine marseillaise ne pou-

(1) Hérodote, liv. II.

(2) Tite-Live, liv. XLIV, ch. XIII. — Strabon, liv. XIV, ch. II. — Florus, liv. II, ch. VII. — Aulugelle, Nuits Attiques, liv. VII, ch. III; liv. XV, ch. XXXI. — Pastoret, Dissertation sur les Lois Maritimes des Rhodiens.

Cicéron rendit hommage à ces lois en présence du peuple Romain. *Pro lege maniliâ.*

(3) Artaud, Dissertation citée.

vait réprimer ces brigandages. En vain les Grecs s'emparèrent des îles, construisirent des forts dans quelques-unes, et y placèrent des garnisons (1); ces pirates pleins d'audace se firent d'autres repaires. Marseille songea dès lors à créer un bon système de colonisation étendue, tantôt par droit de conquête, et tantôt par concession; elle occupa les points importans du rivage, pour protéger ses intérêts commerciaux, former des stations maritimes, des mouillages commodes, et contenir plus facilement les Ligures, souvent vaincus, mais trouvant toujours dans leurs défaites de nouveaux sujets de haine et de vengeance. C'est ainsi qu'elle fonda un grand nombre de colonies, à l'exemple d'Athènes et de Phocée. Ces établissemens furent créés à diverses époques qu'il est impossible de fixer. Il est même probable que quelques-unes des colonies dont l'origine est attribuée aux Marseillais, aient été fondées par d'autres Phocéens, séparés de la flotte principale qui abandonna l'île de Corse, après la victoire des Tyrrhéniens et des Carthaginois. On a dit (2) qu'un vaisseau de Phocée, séparé de la flotte par une tempête, fut poussé sur la côte, et que l'équipage fonda Tauroentum (3). Quoi

(1) Strabon, liv. IV.

(2) Étienne de Bysance. *In voce tauroeis.*

(3) Ou Taurentum, Taurentium, Tauroentium, Taurentinum, Taurois, Tauroenta, à l'orient de La Ciotat.

qu'il en soit, la ligne des établissemens grecs qui devinrent, pour la plupart, des villes florissantes, se prolongeait depuis le pied des Alpes maritimes, jusqu'au grand promontoire qui porte aujourd'hui le nom de Cap-Saint-Martin. De ce côté elle se mêlait parmi les colonies carthaginoises, de l'autre elle touchait à la république romaine. Le petit port *Herculis Monœci* (1), sous les derniers escarpemens des Alpes, formait à l'est la tête de cette ligne. Venait ensuite *Nicéa* (2), bâtie sur la rive gauche du Var, après une victoire remportée sur les indigènes; puis *Antipolis* (3), en deça du fleuve, sur le territoire celto-ligurien; *Athenopolis* (4), *Olbia* et Tauroentum dont je viens de parler. A l'ouest, entre Marseille et les Pyrénées, se trouvaient *Héracléa Cacabaria* (5), qui paraît avoir été un ancien comptoir phénicien; *Rhodanousia*, ancienne colonie rhodienne, qui s'était mise sous la protection de la république marseillaise. Cette ville était située près de l'embouchure occidentale du Rhône. On voyait encore *Agatha*, ou *Agathé-*

(1) Aujourd'hui Monaco. Strabon, liv. IV. — Pline, liv. III, ch. V.

(2) Nice. Strabon, ch. IV. — Cluverius, *Ital. Antiquit.* — Justin, liv. XLIII. — Tite-Live, liv. V. — Polybe, liv. II. — Gioffredi, *Nicæa Civitas*, ch. II. — Durante, Hist. de Nice.

(3) Antibes. — Strabon, *ibid.* — Ptolémée, liv. II, ch. X.

(4) *Athenopolis massiliensum*. Pline, liv. III, ch. IV.

(5) Aujourd'hui Saint-Gilles. His. générale du Languedoc, par deux Religieux de la congrégation de Saint-Maur, vol. I, p. 4.

Tyché, *Bonne-Fortune* (1), construite aux bouches de l'Hérault. Enfin, au delà des Pyrénées, sur le littoral ibérien, *Rhoda* (2), *Emporia* (3), *Halonis* (4), et *Hemeroscopium*, ou *Dianium* (5), ainsi appelé d'un temple de Diane qui dominait tout le promontoire et la mer (6).

La jalousie et la cupidité dirigeaient alors la politique de tous les peuples commerçans, et Carthage porta ces passions jusques à la barbarie. Avide et dévorante, elle interdit aux États qui lui contestaient la suprématie sur mer, la faculté d'aborder aux lieux de son empire. Ses vaisseaux coulaient bas tous les navires étrangers qu'ils rencontraient dans les parages de Sardaigne (7). Elle défendit même aux habitans de cette île, sous peine de la vie, de planter et de semer (8), et se

(1) Strabon, liv. IV. — *Scymnus de Chios, orbis descrip.* — Catel, Mémoires de l'Hist. du Languedoc, liv. II, ch. IV.

(2) Autre Colonie Rhodienne qui se soumit à Marseille. C'est aujourd'hui Roses.

(3) Aujourd'hui Ampurias. Strabon, liv. III. — Tite-Live, liv. XXVII, ch. XLII; liv. XXI, ch. LX. — liv. XXXIV, ch. VIII.

(4) Ptolémée, liv. II, ch. VI. — On ignore la position de cette ville.

(5) Aujourd'hui Dénia. Strabon, liv. III.

(6) Voyez, sur toutes les Colonies Marseillaises, la Statistique des Bouches-du-Rhône, et l'Hist. des Gaulois, par Thierry, t. II, part. II, ch. I.

(7) Strabon, liv. XVIII.

(8) Aristote, *de Mirab.*

réserva le droit de leur envoyer des vivres d'Afrique (1). Marseille, toujours généreuse dans ses vues, toujours humaine dans ses entreprises, eût rougi d'imiter ces maximes abominables, ce monstrueux système d'une puissance oppressive; elle se maintenait pure, florissait par la justice, subordonnait ses intérêts aux règles de la morale, et conciliait son ambition avec les droits de la nature. Oh ! que cette ambition était légitime et belle ! Il y avait toujours profit pour les arts, pour les travaux de l'esprit humain, pour les découvertes scientifiques.

Deux célèbres navigateurs, Pythéas et Euthymènes, honorèrent Marseille qui leur donna le jour. Ces hommes prodigieux pour leur siècle, d'abord pauvres et obscurs, furent travaillés du besoin de sortir de la foule, et la gloire, objet de leurs vœux, ne leur fit pas défaut. La date de leur naissance est incertaine. Il paraît néanmoins qu'ils vécurent sous le règne d'Alexandre, ou peu avant (2). Pythéas détermina la latitude de Marseille, d'après l'ombre du gnomon, avec une exactitude de calcul qui a surpris les savans modernes. Il expliqua aussi le phénomène des marées par le mouvement de la lune. Il parcourut, dans toute leur longueur, les côtes orientales et occidentales de l'Europe, depuis

(1) Sainte-Croix, ouv. cité.

(2) Voyez mon Hist. de Marseille, t. 1, p. 49 et suiv.

l'embouchure du Tanaïs dans la mer noire, jusqu'à la presqu'île Scandinave dans l'océan du nord. Il avait composé un *Périple du Monde* et un *livre sur l'Océan*. Ces ouvrages sont malheureusement perdus; il n'en reste que quelques fragmens (1). Tandis que Pythéas fesait le tour de l'Europe, son compatriote Euthymènes, également auteur d'un *Périple*, partait des Colonnes d'Hercule pour explorer les côtes occidentales de l'Afrique (2).

La civilisation marseillaise ne se contentait pas de ces expéditions maritimes, si utiles aux sciences naturelles et géographiques. Elle répandait encore ses bienfaits dans l'intérieur de la Celto-Ligurie. Les mœurs s'y adoucissaient; l'agriculture y fesait des progrès rapides. Les femmes liguriennes, toujours habituées à de fatigans exercices, partageaient avec leurs maris les plus durs travaux de la campagne. Comme eux, on les voyait descendre par bandes de la montagne, pour aller travailler, moyennant salaire, sur les domaines de Marseille. Posidonius, célèbre voyageur grec, fut témoin du fait suivant, bien digne de remarque à tous égards. Une de ces femmes, employée avec une

(1) Plutarque, *de Placit. Philosoph.*, liv. III, art. XVII. — Strabon, liv. II. — Murray, *Nov. Comm. Societ. Gott.* t. VI. — Bougainville, Mémoires de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres, t. XIX, p. 146 et suiv. — D'Anville, *ibid.*, t. XXXVI, p. 436 et suiv. — Azuni, Mém. de l'Acad. de Marseille, année 1813.

(2) Sénèque, *Quæst. Nat.* liv. IV, ch. II. — Plutarque, ouv. cité.

troupe de ses compatriotes, sur la propriété d'un marseillais nommé Charmolaüs, fut tout à coup saisie des douleurs de l'enfantement; elle se retira silencieuse dans un petit bois voisin, se délivra elle-même, déposa son enfant sur un lit de feuilles, à l'abri d'un taillis épais, et vint reprendre son ouvrage. Le surveillant des travaux voulut la congédier; mais elle resta parmi ses compagnes, jusqu'à ce que celui-ci, par pitié, lui eût fait don de son salaire. Alors elle se leva, prit l'enfant, le baigna dans une source d'eau vive, et l'emporta chez elle enveloppé de quelques lambeaux (1).

Marseille entretenait à sa solde des Ligures armés et disciplinés à la grecque. L'usage du bouclier de cuivre, fabriqué sur le modèle grec, devint même assez général, parmi ces peuples, pour donner lieu, à quelques étymologistes anciens, de leur supposer une origine hellénique (2). Les Ligures portaient des anneaux aux doigts (3). Leur habillement consistait en une sorte de chemise fendue avec des manches et ne descendant qu'un peu au-dessous des hanches (4). Ils mettaient ensuite les *féminalia*, les haut-de-chausses, autrement dits *bracca*. Ces *brayes* étaient longues, larges et de

(1) Strabon, liv. III. — Diodore de Sicile, liv. IV.

(2) Amédée Thierry, ouv. cité, part. II, ch. I.

(3) Pline dit que c'était au doigt du milieu. Liv. XXXIII, ch. I.

(4) C'est ce qui a fait dire à Martial, liv. I : *Dimidiosque nates gallica palla tegit.*

diverses couleurs. Ils les couvraient avec un autre vêtement appelé sagum, *saye*, fait ordinairement de laine ou de poil rude et hérissé (1). Les brayes firent donner par les Romains le surnom de *Gallia Braccata* à la Ligurie Transalpine (2).

Parmi les villes liguriennes on distinguait Arles qui probablement fut fondée la première. Les bords du Rhône et la fertilité du territoire durent y fixer de bonne heure de nombreuses habitations, car il est probable que les Ligures, comme les Gaulois, recherchaient le voisinage des fleuves et des rivières (3); ils aimaient à s'y baigner, et célébraient au bord des eaux, comme au milieu des bois, leurs cérémonies religieuses (4). La plus profonde obscurité couvre le berceau de cette ville fameuse entre toutes les cités des Gaules. On a fait de vains efforts pour le reculer dans la nuit des siècles, au-delà de toutes les notions historiques, et l'on est allé jusqu'à dire qu'il doit être placé neuf cents ans avant la fondation de Marseille et quinze cents ans avant la naissance de J.-C. (5). Des écrivains sans critique ont ouvert un champ vaste à des fables grossières. On a cru que les Livres Saints qui par-

(1) Pline le décrit au liv. VIII, ch. XLVIII.

(2) Transalpine par rapport à la position de Rome.

(3) *Vitandi œstûs causâ plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates.* — César, Comment. *de Bell. Gall. lib.* VI.

(4) Pelloutier, liv. II, ch. V; liv. III, ch. IX, et liv. IV, ch. II.

(5) Anibert, Mémoire sur l'ancienneté d'Arles.

lent d'un Arulus, fils de Gad, indiquent ainsi le fondateur d'Arles. D'autres, cherchant ce fondateur dans les poétiques récits de la guerre de Troie, ont dit que le vieux roi Priam eut un neveu aussi nommé Arulus qui vint édifier aux rivages du Rhône une ville nouvelle. Dans ce conflit de sentimens divers, au milieu de tant de conjectures hasardées, il faut renoncer à fixer l'époque précise de la fondation d'Arles; mais il n'en est pas moins certain qu'elle est postérieure à l'arrivée des Phocéens qui civilisèrent les tribus liguriennes. Sa destinée fut brillante; les anciens historiens témoignent de ses richesses, de sa grandeur et de sa gloire; l'Occident est plein de ses souvenirs, et son nom est écrit sur d'imposantes ruines. Eh bien ! nous ne connaissons pas d'une manière positive l'étymologie de ce nom. Ici les opinions varient encore, incertaines et confuses. Suivant les uns, l'étymologie est tirée des mots latins *Area Lata*, terrain spacieux, interprétation que semblerait justifier la vaste étendue du territoire d'Arles. Suivant les autres, elle vient des mots *Ara Lata*, large autel, sur lequel toutes les années, aux calendes de mai, on sacrifiait trois jeunes hommes, d'après les coutumes gauloises (1). Mais pourquoi chercher dans

(1) Honoré Bouche, Chorographie. — Saxi, Préface de l'Hist. Ecclés. d'Arles. — Expilli, Dict. géog. hist. et polit. des Gaules et de la France. — Seguin, Antiq. d'Arles.

la langue latine une interprétation forcée ou un sens équivoque, lorsque tout établit que les Ligures sont eux-mêmes les fondateurs de cette ville célèbre? C'est là une tradition qui exista long-temps et qui n'était pas effacée à la fin du huitième siècle (1). Le nom d'Arles ne doit donc pas avoir une racine latine. Il paraît que la véritable étymologie est tirée de deux mots celtiques, AR et LATH, ou Llaeth, qui signifient *auprès* ou *sur le bord des eaux* (2). Plus tard les mots celtiques furent changés par corruption en *Arelate*, *Arelatum*, *Arelas*, *Arelatus*. Non loin de là se trouvait un curieux phénomène qui a donné naissance à tant de conjectures et de systèmes. C'était le *champ des pierres* (3), célèbre dans la mythologie symbolique de l'Orient,

(1) Isidore de Séville écrivait, dans le sixième siècle du christianisme, que Narbonne, Arles et Poitiers avaient été fondés par les naturels du pays où ces trois villes sont situées. *Narbonam, Arelatum et Pritavium Colonii proprii condiderunt.* Isid., *Hispaleus. episc. orig. seu etymolog. lib.* xv, *cap.* I, *de Civitatibus*.

A la fin du huitième siècle, Théodulphe, évêque d'Orléans, envoyé en 798 par Charlemagne dans la Gaule Narbonnaise en qualité de *Missus Dominicus*, s'exprime ainsi dans la relation en vers qu'il nous a laissée de son voyage :

.... nos tandem opulenta recepit
Urbs Arelas cives quam statuere sui.
Urbs Arelas aliis quæ pluribus urbibus extat
Prima gradu, etc.

(2) Cambden, *in Britanniâ* — Vie de Peyresc, par Gassendi.

(3) *Campus lapideus.* (Méla., liv. II, ch. V.). *Campi lapidei* (Pline, liv. XXI, ch. X.)

pour avoir été le théâtre d'une des victoires d'Hercule, victoire dont j'ai déjà parlé. Cette grande plaine était jonchée sur toute sa superficie d'une innombrable quantité de pierres arrondies et lisses. On eût dit d'une pluie de cailloux (1). Vers le milieu jaillissaient quelques sources d'eau salée (2). Il croissait dans ce lieu stérile quelques herbes et surtout du thym dont les brebis se montraient friandes. On les y amenait par milliers et de pays fort éloignés (3).

Le nom d'Avignon, *Avenio Cavarum*, dérivé d'un mot celtique qui, dit-on, signifie rivière, prouve assez qu'il ne faut attribuer qu'à des Gaulois ou à des Ligures l'origine de cette ville (4). Nous devons aussi leur attribuer la fondation de *Tarascon*, *Tarasco*, et de Vaison, *Vasio*, dont l'ancienneté ne peut être révoquée en doute, bien que la cause des deux dénominations soit inconnue.

Orange fut également fondée par les naturels du pays. On a émis plusieurs opinions sur son étymologie. Les uns ont prétendu que le mot *Arau-*

(1) *Credas pluisse.* Méla, *ibid.*

(2) Strabon, *loco. cit.*

(3) *Thymis lapideos campos refertos scimus ; hoc penè solo redita ; è longinquis regionibus pecudum millibus convenientibus, ut thymo vescantur.* Pline, liv. XXI, ch. X.

(4) Papon, Chorographie.

sio est le premier nom gaulois de cette ville (1), et qu'ensuite les Phocéens, fondateurs de Marseille, lui donnèrent la dénomination grecque de *Chrysopolis*, *Cité d'or*, ou *dorée* (2). Il paraît que les Ligures bâtirent encore Brignoles, *Brinonia*, Cavaillon, *Cabellio Cavarum*, Sisteron, *Ségustero*. Les Marseillais fondèrent des comptoirs dans quelques-unes de ces petites villes liguriennes ; le nombre de leurs agens s'y multiplia d'année en année, et chacun de ces établissemens devint un centre de civilisation hellénique. Arles surtout fut riche et florissante. On y parlait l'ionien autant que l'idiome indigène. L'antique nom d'*Arlath* fut même changé par les Marseillais en celui de *Théliné*, Mamelle (3), par lequel ils exprimaient à la

(1) Adrien Valois, *Notitia Galliarum ordine litterarum*, etc.

(2) Du Charron, Hist Universelle des Gaulois. — Papyre-Masson, dans sa description des fleuves de France, cite deux vers d'un ancien poète nommé Ligurinus, qui plaçait la ville d'Orange appelée *Chrysopolis* sur le bord du Rhône, ou du moins tout auprès. Ligurinus était contemporain de Martial.

Bonaventure, Hist. de la Ville et Principauté d'Orange. Avignon, 1741.

(3) Arles conserva long-temps ce surnom, car Festus Avienus, vivant dans le quatrième siècle de l'ère chrétienne, termine une longue description du cours du Rhône en ces termes :

Patulasque arenas quinque sulcat ostiis.
Arelatus illic civitas attollitur
Theline vocata sub priore sæculo,
Graio incolente.

Ora. Marit., *vers.* 680 *et seq.*

Quelques-uns ont aussi appelé cette cité *Arelas mammillaria*.

fois la fertilité du pays et l'abondance des denrées nécessaires à la vie qu'on trouvait dans cet entrepôt principal du commerce de la Gaule. Les Marseillais élevèrent des tours pour servir de phares à la barre du Rhône. Ils construisirent aussi, sur l'île que forment ses bouches, un temple consacré à Diane, leur grande déesse (1).

Ainsi le culte gracieux, les mœurs faciles et la langue sonore de la Grèce, se répandant au sein des contrées liguriennes naguère si barbares, se mêlaient à la religion toujours cruelle de ces peuplades belliqueuses, à leurs habitudes moins vagabondes, à leur langage sans harmonie. Sur les côtes c'était un autre spectacle. Là régnaient sans mélange les institutions ioniennes. Là florissaient les colonies de Marseille, unies entre elles par la sympathie d'une commune origine, unies surtout à la métropole par les doux liens de la reconnaissance filiale, conservant au reste toute leur indépendance politique et se gouvernant par leurs propres lois. L'antiquité pensait que le pouvoir absolu des métropoles sur les colonies n'était par sa nature ni légal, ni vrai, ni juste (2). Cependant les colonies marseillaises, toujours fières de marcher

(1) Strabon, liv. IV.

(2) Denys d'Halic., liv. III, ch. II. — Sainte-Croix, ouv. cité. Grotius, fidèle à cette maxime, prétend qu'une colonie est un nouveau peuple qui naît dans l'indépendance. *Novus populus sui juris nascitur. De jure Belli et Pacis*, liv. II, ch. IX.

sur les traces de la mère patrie, eurent les mêmes croyances, les mêmes fêtes, les mêmes sacrifices, le même culte de Diane, avec tous les rits qui se pratiquaient à Éphèse (1). Il est vraisemblable qu'elles adoptèrent la même forme de gouvernement aristocratique. Seulement le conseil souverain dut être moins nombreux qu'à Marseille, parce que la population y était beaucoup moins considérable. Peut-être même une pure oligarchie ne cessa d'y dominer, comme la forme primitive de la législation marseillaise. Quoi qu'il en soit, toutes ces villes maritimes, sans avoir une existence éclatante, jouirent de la paix et ne furent pas déchirées par les discordes civiles.

Et dans leur métropole célèbre y eut-il des agitations politiques ? La voix des factions irritées retentit-elle au milieu des tempêtes ? Se disputa-t-on le pouvoir ? Y eut-il lutte entre le Sénat et le peuple ? Quels débats s'agitèrent dans le palais des Timouques ? Quels furent les orateurs aux paroles entraînantes et les hommes d'état en possession de la célébrité ? Juste sujet de regrets éternels ! Les injures du temps ont détruit les annales de cette république marseillaise qui jeta dans le monde une lumière si pure. Aristote, qui avait fait le recueil des constitutions de plus de cent cinquante États, depuis l'opulente Carthage jusqu'à la misé-

(1) Strabon, *loco cit.*

rable Ithaque, avait aussi écrit sur Marseille, et son ouvrage ne nous est point parvenu. La nouvelle Phocée enflamma l'enthousiasme de Cicéron qui se passionnait toujours pour tout ce qui présentait un caractère de stabilité dans l'organisation sociale. Dans une de ses harangues, il s'écria qu'il était plus facile de louer les lois de Marseille que de les imiter (1). On conçoit que le prince des orateurs romains ait trouvé dans son ame une vive sympathie pour le Conseil des Six-Cents qui, après tout, paraît avoir usé de son autorité avec modération et sagesse; car ce grand homme, défenseur constant de la vieille constitution de son pays, avait un faible pour toutes les aristocraties. Cependant il ne voulait pas que le peuple fût privé de toute puissance et de toute délibération publique. Aussi il ne put s'empêcher ailleurs de reconnaître la base vicieuse du gouvernement des Timouques, et il modifia ainsi ses phrases admiratives : « Si les « Marseillais, nos cliens, sont gouvernés par leurs « principaux concitoyens avec une grande justice, « la condition du peuple y semble pourtant voi- « sine de la servitude (2) » Un peu plus bas, revenant sur ce gouvernement, il le compare à ce qu'avait été jadis, dans Athènes, la *tyrannie* des

(1) *Oratio pro L. Flacco.*

(2) *Si Massilienses, nostri clientes, per selectos et principes cives summâ justitiâ reguntur, inest tamen in eâ conditione populi similitudo quædam servitutis — De Re Publicâ, lib.* 1.

trente (1). Au reste Cicéron, après avoir défini séparément la royauté, le pouvoir aristocratique et la démocratie, leur préfère une quatrième forme que ne lui présentaient ni Rome, ni Marseille, ni aucun peuple connu. C'était un quatrième système composé de l'essence et de la réunion des trois premiers (2); c'était un mélange égal des trois meilleurs modes de gouvernement réunis et tempérés l'un par l'autre (3), vague combinaison que ne put admettre plus tard le profond Tacite, découragé qu'il était par l'empire des Césars, par le spectacle de tant de bassesses et de tant de misères (4).

Les étrangers avides d'instruction accouraient en foule à Marseille, devenue l'Athènes des Gaules. Au sein de ses écoles célèbres brillait le feu sacré des arts et des sciences. La littérature grecque dut

(1) Cic., *de Re Publicâ*, lib. I.

(2) *Quartum quoddam genus rei publicæ maximè probandum esse sentio, quod est ex his, quæ prima dixi, moderatum et permixtum tribus. — De Re Publicâ, lib.* I.

(3) *Æquatum et temperatum ex tribus optimis rerum publicarum modis — id.*

(4) Tacite, rappelant aussi les trois principales natures de gouvernement, prononce ces paroles remarquables : » Une forme de « société issue et composée de leur mélange est plus facile à vanter « qu'à obtenir; ou que si elle se rencontre, elle ne saurait être du- « rable. » *Delecta ex his et consociata rei publicæ forma laudari faciliùs quam evenire; vel si evenit, haud diuturna esse potest. — Ann. lib.* IV, *cap.* XXXIII.

à des grammairiens marseillais une des premières et des plus correctes révisions des poèmes homériques (1). Belle destinée de la colonie phocéenne ! tous les hommes illustres de l'antiquité prononcèrent son nom, son nom vénérable qui se trouva mêlé aux grands débats de l'univers. Rome l'honora du titre de sœur, et ce fut une sœur toujours bonne et fidèle. L'alliance des deux républiques ne pouvait pas être plus ancienne, car elle remontait à l'expédition de Protis, suivant un vieux récit accrédité (2). Les Marseillais fournirent aux Romains d'utiles secours dans des circonstances critiques (3). S'il faut en croire Justin (4), la prise de Rome par les Gaulois de Brennus excita dans Marseille une douleur universelle. La ville recueillit l'argent du trésor public, les citoyens y joignirent leurs épargnes, et cette rançon généreuse fut envoyée en Italie pour la délivrance du Capitole. Les Romains récompensèrent leurs alliés en leur accordant le droit de siéger parmi les Sénateurs dans les fêtes publiques et les représentations théâtrales.

Mais les temps sont changés. Depuis lors Rome

(1) Wolf, *Proleg. in Homer.* p. CLXXV.

(2) Suivant ce récit, la flotte phocéenne, se dirigeant vers la Gaule, s'arrêta quelque temps à l'embouchure du Tibre, fit alliance avec Tarquin l'Ancien, roi de Rome et grec d'origine, et remit ensuite à la voile.

(3) Ammien-Marcell., liv. XV, ch. II.

(4) Liv. XLIII.

agrandie a franchi les limites du Latium. La voilà, la voilà portant au loin la terreur de ses armes; la voilà, conquérante superbe, qui s'approche du sol ligurien. Encore quelques années, et ce sol, convoité par son ambition, deviendra le théâtre d'exploits prodigieux et d'événemens mémorables. Il tremblera sous les pas des légions guidées par la victoire. Il se couvrira de leurs tentes, de leurs aigles et de leurs trophées. Rome, portant dans la Ligurie son culte, sa langue et ses lois, étalera le magnifique appareil de cette administration habile et puissante qui enlaça le monde subjugué. Et ce sera un spectacle curieux. Trois ordres différens d'idées, trois sociétés diverses, s'y donneront rendez-vous. Le Druide et le Flamine, le Timouque marseillais et le Sénateur romain se rencontreront face à face. Dans ce monde livré à nos vaines disputes, c'est une loi des intelligences de s'éclairer par le rapprochement. Toujours il y a profit dans le mélange des hommes, dans le contact de leurs institutions. Ainsi tombent peu à peu les anciennes barrières qui séparent les peuples, s'adoucissent les haines farouches, disparaissent les préjugés funestes, les avilissantes erreurs, et l'humanité gagne tout ce que perd la barbarie.

CHAPITRE II.

218-27 ans avant J.-C.

Passage d'Annibal dans la Celto-Ligurie. — Les Oxibiens et les Décéates assiégent Nice et Antibes. — Les Romains viennent délivrer ces colonies marseillaises. — Ils secourent ensuite Marseille contre les Ligures Saliens. — Fondation de la ville d'Aix. — Défaite des Allobroges et des Auvergnats. — Établissement de la Province Romaine. — Envoi d'une Colonie à Narbonne. — Invasion de plusieurs peuples du Nord. — Défaite des armées romaines. — Marius dans la Province. — Ses travaux et ses dispositions militaires. — Il taille en pièces les Barbares. — Troubles à la mort de Sylla. — Tyrannie du gouverneur Fontéius. — Insurrection générale. — Elle est comprimée. — La Province accuse devant le Sénat romain Fontéius défendu par Cicéron. — Les Allobroges et la conspiration de Catilina. — Révolte et défaite de ce peuple. — Jules-César obtient le gouvernement de la Province. — Il fait la conquête des Gaules. — Guerre de César et de Pompée. — Siége de Marseille. — Réduction de cette ville. — Sa position. — Arles, Orange et Fréjus. — Guerres civiles à la mort de César. — Triumvirat. — Octave, sous le nom d'Auguste, devient le maître unique de la République Romaine.

Rome et Carthage, rivales de domination, s'étaient heurtées avec des fortunes diverses. Cette

première guerre punique finit pourtant à l'avantage de Rome qui demeura maîtresse de la Sicile et de la Sardaigne. En Espagne, l'Èbre servit de limite aux deux républiques, et l'on convint que le territoire de Sagonte resterait libre. La paix durait depuis plus de vingt ans, et les Marseillais continuaient de vivre dans une étroite alliance avec les Romains, lorsque Annibal, qui dès son enfance avait voué une haine éternelle aux vainqueurs de sa patrie, obtint le commandement des troupes d'Espagne, vacant par la mort d'Asdrubal son beau-frère. Au mépris des traités, ce jeune général s'empara de Sagonte qui s'immortalisa dans son désespoir sublime; et ce fut le signal d'une guerre nouvelle. Annibal, ne respirant que les combats, voulut attaquer Rome au sein même de son empire. Il ne négligea rien pour se rendre favorables les habitans de la Gaule Transalpine, et n'épargna pas l'argent (1). Il les garantit de tous dommages et en régla la réparation (2). Il s'assura aussi, par de secrétes ambassades, des Gaulois Cisalpins qui, ne pouvant rien entreprendre par leurs propres forces, cherchaient l'occasion de se relever de leurs désastres. Les Romains voulurent aussi se procurer d'utiles alliances, et leurs envoyés ayant parcouru l'Espagne et les Gaules, ne trouvèrent des amis

(1) Polybe, liv. III.

(2) Plutarq., *de Virtutibus Mulierum*.

qu'à Marseille. Annibal franchit l'Èbre, passa les Pyrénées et arriva sans obstacle sur la rive droite du Rhône, à quatre journées de son embouchure, dans le pays des Volces qui s'étaient jetés sur la rive gauche du fleuve pour lui en disputer le passage.

Le général carthaginois, qui payait largement et savait maintenir dans son armée une sévère discipline, fit publier dans le pays qu'il achèterait tous les navires de transport que les habitans voudraient lui céder. Comme les nations riveraines du Rhône fesaient le commerce maritime (1), soit avec les colonies marseillaises, soit avec la côte ligurienne et espagnole, plusieurs bateaux furent amenés à Annibal. On construisit aussi sous ses yeux, à la manière des indigènes, des canots d'un seul tronc d'arbre creusé dans sa longueur. Toute l'armée carthaginoise se mit à l'ouvrage, et la flottille fut prête au bout de deux jours (2).

Cependant une multitude d'ennemis, cavaliers et fantassins, garnissaient la rive gauche du Rhône et pouvaient empêcher le débarquement. Annibal, recourant à une de ces ruses de guerre ignorées des Barbares, détacha un corps de troupe sous le commandement d'Hannon, fils de Bomilcar, avec ordre de remonter le fleuve, de le passer à une journée de marche, et de tomber à l'improviste

(1) Polybe, liv. III.

(2) Tite-Live, liv. XXI, ch. XXVI.

sur le derrière des Volces. Le succès couronna toutes les mesures prises. Hannon, s'éloignant de vingt-cinq milles au-dessus du camp d'Annibal, arriva, conduit par des guides gaulois, dans un lieu où le Rhône se divisait en deux branches pour former une petite île. Il construisit à la hâte quelques radeaux, et traversa d'un bord à l'autre sans éprouver le moindre obstacle. Après vingt-quatre heures de halte, Hannon se remit en marche, redescendit la rive gauche du fleuve, et par des signaux informa Annibal qu'il avait effectué le passage et qu'il n'était plus qu'à une petite distance des Volces. Annibal fit aussitôt ses dispositions d'embarquement. A la vue des premières barques, les ennemis, fesant retentir l'air de hurlemens affreux mêlés à des chants de guerre, agitèrent leurs boucliers sur leurs têtes et lancèrent sur les Carthaginois une grêle de flèches (1). Mais tout à coup des flammes s'élevèrent derrière l'armée des Volces dont le camp venait d'être incendié par Hannon. Les troupes d'Annibal, débarquant avec ordre, se formèrent en bataille sur le rivage, et les Volces, assaillis de toutes parts, s'enfuirent dans leurs bourgades.

Sur ces entrefaites, le consul Cornélius Scipion était arrivé à Marseille, avec une flotte de soixante galères et une légion, pour arrêter la marche d'An-

(1) Tite-Live, *ibid.*

nibal. Scipion n'y resta pas long-temps et débarqua ses troupes aux bouches du Rhône. Annibal, délibérant s'il irait attaquer l'armée romaine, détacha cinq cents cavaliers numides pour reconnaître les lieux. Le hasard voulut que ce jour-là même le consul envoya à la découverte, dans la direction contraire, trois cents cavaliers romains, sous la conduite de guides marseillais. Les deux corps se rencontrèrent et se chargèrent avec acharnement. Les Romains perdirent d'abord cent soixante hommes, mais ils reprirent l'avantage et firent tourner bride aux Numides qui laissèrent sur la place deux cents des leurs (1). Cet événement hâta le départ d'Annibal, qui se dirigea aussitôt vers le cours supérieur du Rhône. Scipion se mit à sa poursuite; mais voyant, malgré sa diligence, la grande distance qui l'en séparait, il jugea impossible de le joindre, regagna ses vaisseaux et fit voile pour l'Italie, pendant que l'armée carthaginoise s'avançait vers les Alpes à marches forcées (2).

Annibal, se jouant de tous les obstacles, franchit les Alpes et tombe sur l'Italie étonnée. La victoire s'attache à ses enseignes, et son génie fait pâlir le génie de Rome qui pourtant se montre admirable sous le poids des revers. Vaincue dans quatre batailles, elle ne désespère pas de sa fortune et relève

(1) Tite-Live, *ibid.*

(2) En l'année 218 avant l'ère chrétienne.

noblement le front. Carthage voit ses armées défaites, et, tremblante à son tour, rappelle en vain son Annibal qui ne peut la défendre. C'est en Afrique que son sort se décide. La bataille de Zama met le comble à la gloire de Rome, et force sa rivale à signer une paix honteuse. Annibal, toujours redoutable aux Romains, remue l'Orient contre eux, se voit enfin sans asile, et termine ses jours par le poison.

La Celto-Ligurie venait d'éprouver quelques changemens politiques. La nation des *Arvernes*, ou Auvergnats, supérieure depuis près d'un siècle à tous les autres peuples de la Celtique, avait fait de grandes conquêtes. Cette nation puissante avait su profiter des mouvemens excités par le passage d'Annibal, et s'étendait depuis les Pyrénées jusques au voisinage de Marseille (1). Les Auvergnats et les Marseillais établirent entre eux un commerce de marchandises et de denrées (2) que l'on transportait sur des mulets ou sur des chevaux à travers les Cévennes. Les Auvergnats, enflés de leurs succès, dénaturèrent les notions d'histoire que les Marseillais leur avaient enseignées, et, dans les chimères de leur orgueil, ils crurent, comme les Romains, qu'ils descendaient des Troyens (3).

(1) Strabon, liv. IV.

(2) Diod. de Sicile, liv. V.

(3) Lucain traite ainsi d'illusion cette croyance des Auvergnats :

Arvernique ausi latio se fingere fratres ;
Sanguine ab iliaco populi, etc.

Phars. liv. I.

Du côté de la rive droite du var, les Oxibiens et les Décéates s'étaient aussi renforcés : ils menaçaient sans cesse Nice et Antibes effrayées de ce voisinage et incapables de résister long-temps. Rome, depuis ses victoires sur Carthage, avait soumis les Gaulois Cisalpins et se voyait maîtresse paisible de toute l'Italie.

Dans ces circonstances, les Oxibiens et les Décéates assiégèrent Nice et Antibes. Ces colonies marseillaises implorèrent l'assistance de la métropole. Marseille, ne pouvant leur fournir que d'insuffisans secours, sollicita la protection de Rome, et le Sénat envoya sur les lieux Flaminius, Popilius Laenas et L. Puppius, commissaires chargés de mettre un terme aux hostilités. Le vaisseau qui les conduisait mit l'ancre devant AEgytna (1), bourg principal des Oxibiens. Ceux-ci accoururent sur le rivage, sommèrent les Romains de se retirer et joignirent à cet ordre des menaces insultantes. Flaminius, qui avait déjà pris terre avec ses bagages et ses esclaves, leur répondit avec mépris. Alors les Oxibiens, poussant des cris de mort, pillèrent ses bagages, tuèrent deux de ses serviteurs, le blessèrent grièvement lui-même et le forcèrent de monter sur son bord. Flaminius prit la route de Marseille et y reçut de touchantes marques d'amitié.

(1) Ce bourg était situé sur la plage de Cannes, au levant des îles Sainte-Marguerite.

A cette nouvelle, l'indignation éclata dans le Sénat romain. Il voulut avoir raison de cette insulte et venger cette violation du droit des gens par un châtiment exemplaire. Une armée se rassembla en toute hâte à Placentia, sous les ordres du consul Quintus Opimius, et marcha vers la Celto-Ligurie. Le consul campa devant Ægytna, prit le bourg d'assaut, le livra au pillage, et réduisit en esclavage tous les habitans qui tombèrent sous sa main. Non loin de là, les Oxibiens s'étaient réunis au nombre de quatre mille. Opimius marcha à leur rencontre avant qu'ils eussent opéré leur jonction avec les Décéates, leurs alliés. Les Oxibiens s'avancèrent en bon ordre et se précipitèrent avec impétuosité sur les troupes romaines. Mais que pouvait l'ardeur furieuse de ces barbares contre le courage discipliné des légionnaires ? La lutte ne dura pas longtemps. Les Oxibiens furent partout enfoncés, et le champ de bataille se couvrit de leurs cadavres ; ceux qui échappèrent à la mort rejoignirent les Décéates, et tous ensemble ils s'avancèrent pour attaquer l'armée romaine qui se reposait de ses fatigues. Opimius remporta une seconde victoire. Les deux peuples lui demandèrent la paix et il la leur accorda. Le consul concéda aux Marseillais les terres conquises, exigea que les vaincus leur donnassent des otages et qu'ils livrassent leurs armes. Ensuite le consul laissa des troupes en quartier d'hiver dans les principales

bourgades de la contrée, et son expédition étant ainsi terminée, il retourna à Rome (1).

Les garnisons placées dans ce quartier d'hiver se replièrent l'année suivante sur l'Italie ; mais les Romains ne tardèrent pas à reprendre le chemin de la Gaule pour réprimer quelques mouvemens des Salasses (2), peuple habitant dans les Alpes. Le consul Appius Claudius fut envoyé contre eux et les subjugua (3); mais il paraît qu'il n'y parvint qu'après avoir essuyé des revers, et un ancien auteur assure qu'Appius ne vainquit cette nation farouche qu'après avoir perdu dix mille hommes d'infanterie dans une première bataille (4). Quoi qu'il en soit, la fortune prodiguait aux Romains des faveurs éclatantes. Carthage n'offrait plus que des ruines, tristes témoignages d'une grandeur tombée. Cette ville superbe avait été prise et réduite en cendres par Scipion Émilien, qui la punit ainsi d'avoir osé disputer à Rome l'empire du monde. La somptueuse Corinthe avait subi le même sort, et l'indépendance grecque s'était évanouie dans le dernier soupir de la ligue achéenne. Un luxe corrupteur et des richesses immenses envahi-

(1) Polybe, *Legat.* 134. — Tite-Live, *Epitom.* liv. XLVII — 155 ans avant J.-C.

(2) Dictionn. de Calepin, *verbo Salassii.*

(3) Tite-Live, *Epitom.* liv. LIII.

(4) Paul Orose. *Appius Claudius adversùs Salassos Gallos congressus et victus decem millia peditum perdidit. Reparatâ pugnâ, quinque millia hominum occidit.*, *lib.* V.

rent ce Sénat que Cynéas avait pris pour une assemblée de rois, et Rome alors ne mit plus de bornes à son ambition dévorante. Elle jetait des yeux d'envie sur la Gaule Transalpine, elle voulait y former des établissemens durables, lorsque Marseille vint lui en fournir l'occasion. Marseille, inquiétée par les Saliens, supplia, selon son usage, sa fidèle alliée de lui prêter assistance. Rome accueillit ces nouvelles plaintes, et le consul Fluvius Flaccus, envoyé dans la Celto-Ligurie, battit deux fois les Saliens (1). Leur défaite fut sans doute loin d'être complète, car, peu de temps après, ils reprirent les armes et choisirent pour chef un guerrier intrépide. C'était Teutomal qui trouvait le secret de son mâle courage dans sa haine pour le nom romain, Teutomal qui appelait tous les Gaulois à la vengeance et à la liberté. Caïus Sextius Calvinus, proconsul, marcha contre les Saliens, les vainquit et fit un grand nombre de prisonniers. Promenant ensuite ses légions le long du littoral entre le Rhône et le Var, il en balaya les habitans dans les montagnes de l'intérieur, leur défendant d'approcher à plus de quinze cents pas des lieux de débarquement et à plus de mille du reste de la côte. Il concéda ensuite toute cette bande de terrain aux Marseillais, qui l'exploitèrent à leur profit (2).

La plupart des captifs furent vendus au son de

(1) Tite-Live, *Epitom.* liv. LX. — Florus, *Bell. Allobrog.* liv. III.

(2) Strabon, liv. IV.

trompe. L'un d'eux, nommé Crato, passant chargé de fers devant le proconsul, lui tint à peu près ce langage : « Attaché depuis mon enfance à la cause « de Rome, j'ai soulevé contre moi de nombreu- « ses inimitiés, et aujourd'hui que Rome triomphe « est-il juste qu'elle m'expose dans un marché « d'esclaves » ? Sextius, frappé de ces paroles si énergiques dans leur sincérité, brisa les chaînes de Crato et lui permit même de désigner neuf cents prisonniers qui obtinrent leur délivrance. Le général prit ensuite ses quartiers d'hiver sur le théâtre de sa victoire, à quelques lieues au nord de Marseille, tout près de la petite rivière que les Romains appelèrent Cœnus et qui se nomme aujourd'hui l'Arc. La pureté de l'air, la beauté du site entrecoupé de collines couvertes de vieilles forêts, l'abondance des sources d'eaux vives et surtout d'eau thermale que les Romains recherchaient beaucoup, parce que l'usage des bains chauds s'était introduit parmi eux, tous ces agrémens réunis charmèrent Sextius. Ce général y assit un camp fortifié, qui porta le nom *d'Aquæ Sextiæ*, les eaux sextiennes, ou les eaux de Sextius. Les soldats y logèrent d'abord dans des cabanes de bois et y substituèrent ensuite des maisons. Ainsi furent jetés les fondemens de la ville d'Aix, premier établissement des Romains dans la Ligurie Transalpine (1).

(1) 121 ans avant J.-C.

C. Sextius proconsul, victâ Salviorum gente, coloniam Aquas Sextias

Teutomal, poursuivi de retraite en retraite, s'était réfugié chez les Allobroges et les avait intéressés dans sa querelle. Ce peuple belliqueux occupait tous le pays situé entre le Rhône et l'Isère jusqu'au lac Léman ou de Genève. Il commit des dégâts sur le territoire des Éduens (1), qui avaient joui de tout temps d'une grande puissance dans la Gaule (2), et qui méritèrent le titre de frères et d'alliés du peuple romain. Tacite nous apprend (3) qu'ils furent les premiers admis dans le Sénat. Les Allobroges, menacés d'une redoutable attaque, se liguèrent avec les Auvergnats, alors gouvernés par Bituit, fils de Luérius qui avait étalé durant son règne toute la splendeur des richesses et montré une prodigalité insensée. Assis dans un char, il répandait avec profusion des pièces d'or et d'argent (4). Les deux peuples firent de grands préparatifs de guerre, et les Ruténiens (5), épousant leur cause, voulurent figurer comme auxiliaires. L'armée romaine était comman-

condidit, ob aquarum copiam, et calidis et frigidis fontibus, atque à nomine suo ità appellatas. Tite-Live, *Epit.* LX et LXI.

Cassio autem Longino, et Sextio Calvino qui Sallues apud aquas quæ ab eo sextiæ appellantur, devicit, consulibus. Vell. Paterc., liv. I.

(1) Ils occupaient le territoire d'Autun, de Châlons, de Mâcon, etc.

(2) Cœsar, Comment. liv. I.

(3) Annal. liv. II.

(4) Strabon, liv. IV.

(5) Habitans du Rouergue.

dée par le proconsul Domitius AEnobarbus. Bituit croyant l'éblouir ou l'intimider par l'éclat d'un faste étrange, lui envoya une ambassade solennelle. On y voyait une meute d'énormes dogues tirés de la Belgique et de la Grande Bretagne. Un barde célébrait dans ses chants la gloire et les exploits des princes auvergnats. Le chef de la députation engagea Domitius à ne pas soutenir une lutte inégale et à ne pas braver plus long-temps le courroux de son puissant maître. Le général romain se retira sans daigner lui répondre. Retranché dans une position favorable, il attendait, pour agir, des secours de l'Italie. Les ennemis, impatiens de remporter une victoire qu'ils croyaient facile, allèrent au-devant des Romains en descendant la rive gauche du Rhône. Le proconsul, quittant sa position, les rencontra au confluent de ce fleuve et de la Sorgue, près de Vindalium (1), un peu au-dessus d'Avignon. Le choc fut vif de part et d'autre; mais la victoire resta aux Romains. Ils la dûrent surtout à leurs éléphans qui jetèrent l'effroi et le désordre dans les rangs ennemis (2). Vingt mille Gaulois perdirent la vie, et le nombre des prisonniers s'éleva à trois mille (3). Domitius rentra dans sa position fortifiée, et bientôt après, le consul Q. Fabius

(1) Tite-Live, *Epit.* liv. LXI. — Strabon, liv. IV.— Vindalium est aujourd'hui Vedène. D'Anville, ouv. cité.

(2) Florus, liv. III.

(3) Paul Orose, liv. V, ch. XIII.

Maximus arriva d'Italie à la tête de deux légions. L'armée romaine, forte alors de quarante mille hommes, sans compter les auxiliaires marseillais et éduens, se prépara à de nouveaux combats.

Cette armée semblait trop faible pour résister à Bituit qui avait rassemblé deux cent mille hommes (1). Fabius, jugeant utile de prendre l'offensive, marcha hardiment vers le pays des Allobroges et passa l'Isère. Une bataille y fut livrée, sanglante et décisive. La victoire se plaça de nouveau sous les drapeaux de Rome, grace à la tactique et à la discipline qui doublent toujours la puissance. Les Allobroges et les Auvergnats furent, pour ainsi dire, anéantis. Cent vingt mille hommes au moins restèrent sur la place (2). Bituit se sauva dans les montagnes, laissant au pouvoir des Romains son char et son manteau royal. Ce prince, trahi par la fortune, ne songea plus qu'à demander la paix, et il entama des négociations avec Fabius. Mais Domitius, d'un caractère jaloux et d'une ame perfide, voulut enlever au consul la gloire de terminer cette guerre. Il invita Bituit à se rendre aux *Eaux Sextiennes*. Ce chef y vint sans soupçon, sans es-

(1) Toujours en la même année, c'est-à-dire 121 ans avant l'ère chrétienne.

(2) C'est le nombre indiqué par Tite-Live, *Epitom.* liv. LXI; Pline dit 130,000, liv. VII, ch. L; et Paul Orose parle de 150,000, liv. V, ch. XIV.

corte, suivi seulement de son fils Cogentiat. Domitius le fit charger de fers et embarquer pour Rome, au mépris des plus saintes lois (1).

Les deux généraux firent élever des monumens de pierre sur le champ de bataille, pour transmettre à la postérité le souvenir de leurs triomphes. « Chose inouie jusqu'alors, dit un historien, car « jamais le peuple romain n'avait reproché sa vic« toire aux nations subjugées (2) ». Domitius, dans sa vanité, voulut attacher son nom à un ouvrage d'utilité publique. Il restaura une vieille route faite, dit-on, par les Phéniciens, laquelle traversait le littoral entre les Alpes et le Rhône, et cette route fut appelée depuis lors *Voie Domitienne*. Ensuite il parcourut le pays, à la tête de son armée, monté sur un éléphant, dans l'appareil d'un triomphateur.

Les Allobroges perdirent pour toujours leur indépendance politique et furent soumis à la République Romaine. Les Auvergnats, plus heureux, ne perdirent que les terres qu'ils avaient jusques alors occupées entre les montagnes des Cévennes et la Méditerranée. Les Romains s'étant ainsi rendus maîtres de cette importante partie des Gaules, la réduisirent sous la dénomination de Transalpine ou Ultérieure, le plus souvent sous le nom de *Province*, *Provincia*, ou *Provincia Romana*, nom qui

(1) Valère-Maxime, liv. VI, ch. IX.

(2) *Hic mos inusitatus nostris. Nunquam enim populus romanus hostibus Domitis victoriam suam exprobravit.* Florus, liv. c.

s'est conservé dans celui de *Provence*. On abandonna généralement l'ancienne qualification de *Braccata*. Lorsque les Romains avaient conquis un pays, des commissaires du Sénat en marquaient les limites, et plaçaient des garnisons sur les frontières (1). On régla donc celles de la *Province*, qui fut bornée, au nord, par le lac de Genève et le Rhône jusques à son confluent avec la Saône; à l'orient par les Alpes; au midi, tantôt par la mer, tantôt par la République Marseillaise, agrandie par les concessions territoriales d'Opimius et de Sextius; à l'occident, par la Garonne. Les Romains se fortifièrent avec beaucoup de soin contre les peuples de la Celtique qui environnaient la *Province*. Ils y laissèrent plusieurs corps d'armée. En vertu de la loi Sempronia, promulguée depuis peu de temps, le Sénat désignait, avant le jour des Comices, les deux provinces dont les nouveaux consuls auraient le gouvernement durant l'année de leurs fonctions et celles qu'on devait donner aux autres consuls sortant de charge (2). L'assemblée indiquait ensuite les provinces qui devaient tomber en partage aux préteurs. Les provinces consulaires étaient ordinairement frontières, exposées à la guerre étrangère ou à des troubles domestiques. La nouvelle province des Gaules fut confiée au consul Q. Mar-

(1) Tacite, des Mœurs des Germains. — *Sigonius, de Antiquo Jure Provinciarum*, liv. 1.

(2) On les appelait alors Proconsuls.

tius Rex. Avant son départ, on délibéra dans le Sénat sur les moyens de consolider cette conquête importante. Licinius Crassus ouvrit l'avis d'envoyer à Narbonne une colonie de citoyens romains. La mesure était grave, et longue fut la discussion. On objectait à Crassus l'imprudence d'exposer des Romains *aux flots de la barbarie* (1), dans une contrée à peine conquise, à la merci de peuples farouches.

Cet orateur, bien que jeune encore, parla, au rapport de Cicéron, avec la force et la sagesse d'un vieillard consommé. Il répondit qu'une ville romaine pouvait seule adoucir ces peuples et les façonner à l'obéissance; qu'elle deviendrait pour la république un boulevart contre les dangers du dehors, et une sentinelle vigilante au sein de la conquête. L'opinion de Crassus prévalut, et on le chargea lui-même d'établir la colonie (2), qui fut la première dans les Gaules, et la seconde après celle que l'on avait conduite à Carthage trois ans auparavant. Narbonne, dès lors appelée *Narbo Martius* (3), était une ville depuis long-temps bâtie

(1) *Barbariæ fluctibus.* Cicéron, *orat. pro Flac.*

(2) 116 ans avant J.-C. — Cicéron, *de Clar. orat. de Orat.* liv. II; *pro Cluentio.* — Vell. Paterc. liv. I, ch. XV. — Eutrope, liv. IV.

(3) Elle emprunta ce nom, non pas de Marcius Rex, sous le gouvernement duquel elle fut établie, comme quelques-uns l'ont cru mal à propos, mais plutôt du dieu Mars, ou des vétérans de la légion Martia, qui peut être y furent envoyés dans la suite pour

par les indigènes et déjà marchande et considérable. Elle eut bientôt de l'accroissement et de la splendeur. On y remarquait un capitole, un théâtre, un marché, des bains publics, des temples magnifiques, des écoles célèbres, une teinturerie dont l'intendance devint plus tard une dignité de l'État. Narbonne fut la capitale de la province qui prit alors le nom de Narbonnaise. Les deux Gaules, c'est-à-dire la Narbonnaise et la Cisalpine, eurent quelquefois le même gouverneur, mais elles formèrent le plus souvent deux gouvernemens séparés, selon les conjonctures. La domination romaine ne s'y consolida qu'avec peine, et toujours elle parut dure à des peuples qui frémissaient sous le moindre joug et se passionnaient pour l'indépendance. Ceux qui étaient aux pieds des Alpes maritimes exercèrent surtout les Romains par leurs révoltes. Souvent la liberté, proscrite partout ailleurs, trouve dans les montagnes un asile inviolable. Là, marchant dans sa force, portant défi à l'oppression, elle fait entendre le cri de guerre, l'hymne des combats vengeurs, formidables accens que les échos répètent. Les Liguriens des Alpes se virent enveloppés à l'improviste par l'armée du

l'augmenter. Il est en effet prouvé par les auteurs et les anciennes inscriptions qu'elle fut appelée *Narbo Martius*, et non pas *Marcius*.

Expilly, ouv. cité. — Catel, Mémoires de l'hist. du Languedoc, p. 73 et suiv. — Hist. générale du Languedoc, t. I, liv. II.

consul Q. Marcius. Ils se battirent en désespérés; mais voyant enfin qu'il leur était impossible de prolonger la résistance, ils mirent le feu à leurs habitations et se précipitèrent au milieu des flammes, après avoir égorgé leurs femmes et leurs enfans. Ceux qui ne purent suivre cet exemple et qui furent faits prisonniers, se donnèrent aussi la mort, les uns par le fer, les autres en se pendant, quelques-uns en refusant toute espèce de nourriture. Un historien dit qu'il n'y en eut aucun, même parmi les plus jeunes, chez qui l'amour de la vie fût assez fort pour lui faire supporter l'esclavage (1).

Alors la majesté du nom romain commençait à jeter un éclat éblouissant. Mais le destin réservait encore au grand peuple des jours de péril et d'épreuve. Cent treize ans avant l'ère chrétienne, une catastrophe épouvantable avait bouleversé la demeure des Cimbres et des Teutons dans la Péninsule du Jutland et sur les côtes voisines. Un tremblement de terre, poussant la mer sur le rivage, en engloutit une partie (2). Les deux peuples épouvantés se confondirent en une seule horde, au nombre de trois cent mille hommes. Boïorix commandait les Cimbres (3). Le chef des Teutons

(1) *Nullusque omninò vel parvulus superfuit qui servitutis conditionem vitæ amore toleraret.* Paul Orose, liv. v, ch. xiv.

(2) Strabon, liv. vii. — Ammien, liv. xxxi, ch. vi. — *Appian. Bell. Illyr.*

(3) Tite-Live, *Epitom.* lxvii.

s'appelait Teutobokhe, d'une force et d'une taille si prodigieuses qu'il franchissait d'un saut six chevaux rangés de front (1). Des chariots portaient les vieillards, les femmes et les enfans (2). Ces Barbares, se dirigeant au sud-est, entrainèrent dans leur route trois tribus helvétiennes, les Tigurins, les Tughènes et les Ambrons, tous ensemble avides de butin, haletans de carnage. Aucune autre invasion n'avait paru plus menaçante. Les Barbares, dans le farouche instinct de leur courage, en voulaient principalement à Rome, ennemie digne de leurs coups terribles, comme s'ils eussent eu mission de venger les peuples vaincus; et ce qu'il y avait surtout d'effrayant, c'est que l'Aigle Romaine fuyait épouvantée. Le premier avantage des Cimbres fut la défaite du consul Papirius Carbon dans l'Illyrie (3); ensuite ils demandèrent des terres à habiter; le Sénat les leur refusa, et bien il fit; car, observe sagement Florus (4), comment aurait-on accordé à des étrangers des terres qui ne suffisaient pas aux citoyens et dont le partage était un sujet continuel de troubles domestiques? Les années suivantes, les Bar-

(1) *Quaternos senosque equos transilire solitus.* Florus, liv. III.

(2) Plutarque, Vie de Marius.

(3) Strabon, liv. V. — Tite-Live, *Epitom.* LXIII. — Vellei. Paterc., liv. II, ch. VIII.

(4) Liv. III.

bares triomphèrent encore. Le consul Junius Silanus fut défait dans la Gaule septentrionale (1); Aurélius Scaurus (2), aussi vaincu, tomba au pouvoir des Cimbres, et comme leurs principaux chefs délibéraient devant lui sur la question de savoir s'il fallait de suite franchir les Alpes et envahir l'Italie, il les en détourna avec fierté, disant que les Romains y seraient invincibles. A ces mots, Boïorix, frémissant de colère, l'étendit à ses pieds (3). Les Barbares se jetèrent alors sur la Narbonnaise, et les Tigurins défirent complètement, dans le pays des Allobroges, le consul L. Cassius, qui périt dans la bataille (4): en même temps les Volces-Tectosages défectionnèrent, et tous ces désastres firent craindre au Sénat la perte de la Province, abandonnée aux ravages des vainqueurs. Il y envoya le consul Servilius Cépion, qui attaqua la ville de Toulouse, capitale des Tectosages, la prit et la livra au pillage. Cette ville possédait une énorme quantité d'or, provenant en partie des mines des Pyrénées, et surtout de son temple d'Apol-

(1) Tite-Live, *Epitom.* LXV. — Florus, *ibid.*

(2) Velléius-Paterculus lui donne le titre de Consul, liv. II; Tite-Live, *Epitom.* LXVII, ne l'appelle que Lieutenant du Consul.

(3) *Et quum in Consilium ab iis evocatus, deterreret eos ne Alpes transirent Italiam petituri, eo quod diceret Romanos vinci non posse, à Bojorige, feroce juvene, occisus est.* Tite-Live, LXVII.

(4) 107 ans avant J.-C. — Tite-Live, LXV.

lon qui attirait de toutes parts de nombreuses et riches offrandes. La loi attribuait ce trésor à la République; mais Cépion, voulant se l'approprier, l'envoya sous escorte à Marseille. Des sicaires, placés en embuscade sur la route, massacrèrent les hommes chargés de cette garde, et s'emparèrent du trésor au profit de Cépion (1). Cependant cet indigne romain fut continué l'année suivante dans le gouvernement de la Province avec la qualité de proconsul, et Mallius, nouveau consul, s'y rendit avec des renforts; mais la mésintelligence éclata entre les deux chefs, et il n'y eut aucune harmonie dans leurs dispositions militaires. Mallius vint camper sur la rive gauche du Rhône, et Cépion se plaça sur la droite. Un détachement de l'armée du proconsul fut battu par les Cimbres et les Ambrons. Alors Mallius, passant le fleuve, s'établit entre le camp de Cépion et celui des ennemis, non pour lui porter du secours, mais pour s'attribuer l'honneur d'une victoire dont il exagérait la facilité. Les Barbares, regardant ce mouvement comme un signe de réconciliation entre les deux généraux, envoyèrent des députés à Mallius pour demander la paix. Les députés furent obligés de

(1) Orose, liv. v, ch. xv et xvi.

Ce crime ne resta pas impuni; tous ceux qui y avaient eu part périrent misérablement. De là vint, dit Aulugelle, ce vieux proverbe admis pour peindre un homme arrivé au dernier degré de l'infortune : *Il a de l'or de Toulouse.* Liv. iii, ch. ix.

traverser le camp de Cépion, lequel, irrité de ce qu'on n'avait songé qu'à traiter avec son collègue, les accueillit avec mépris et les menaça de mort. Les Barbares s'en indignèrent; ils comprirent que la mésintelligence entre les deux généraux s'était réveillée plus forte que jamais, délibérèrent de tenter une attaque générale, et prononcèrent un redoutable serment. Ils jurèrent de ne rien conserver de tout ce que la victoire ferait tomber dans leurs mains, et d'offrir toutes ces dépouilles aux dieux. La bataille se livra près d'Orange (1); des flots de sang y coulèrent, et la fortune abandonna encore l'armée romaine, qui fut exterminée. On fait monter le nombre des morts à quatre-vingt mille soldats, et à quarante mille valets ou gens à la suite (2). Dix hommes seuls échappèrent au carnage, parmi lesquels Cépion et le jeune Sertorius que nous verrons plus tard jouer un rôle brillant. Les Barbares, fidèles dans l'accomplissement de leur vœu, pendirent les prisonniers à des arbres, et jetèrent dans le Rhône les armes, les chevaux, l'argent et tout le bagage des vaincus (3). Ensuite il se divisèrent au lieu de passer en Italie. Les Cimbres, marchant en Espagne, portèrent la destruction sur leur passage,

(1) 105 ans avant J.-C.

(2) Tite-Live, *Epitom.* LXVII.

(3) Orose, liv. V, ch. XVI.

depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées (1), et les autres restèrent cantonnés dans les Gaules. Ainsi ils surent mieux vaincre que profiter de la victoire.

Rome émue jeta les yeux sur Marius et lui confia ses destinées. Ce plébéien célèbre venait de fonder aux Sables Africains une éclatante renommée. Aussi, lui seul, désigné d'une commune voix, parut capable de sauver la patrie et d'y faire flotter ses enseignes libératrices. Quoique absent (2), il fut élu consul pour la seconde fois et nommé au gouvernement des deux Gaules. Cependant il ne passa pas dans la Narbonnaise, et se contenta d'y envoyer Sylla, son lieutenant. Depuis la prise de Toulouse, le Sénat avait décrété l'assujettissement des Volces-Tectosages et leur incorporation à la Province; mais ces peuples, favorisés par les victoires des Barbares, avaient reconquis leur indépendance; Sylla les subjugua, et fit prisonnier Copill, leur chef (3). Marius, attentif aux mouvemens des hordes ennemies, s'appliquait à discipliner ses troupes et à les enflammer de son ardeur. Il passa deux années tantôt en Italie et tantôt dans la Narbonnaise où il établit des magasins, distribua ses troupes en plu-

(1) Tite-Live, *Epitom.* LXVII.

(2) D'après un usage établi à Rome, il fallait être dans la ville pour être nommé Consul.

(3) Plutarque, Vie de Sylla.

sieurs cantonnemens, les occupa à d'utiles et vastes travaux, organisa de sa puissante main l'administration, les lois et les finances. Il exerça les habitans au maniement des armes, leur fit construire des camps retranchés sur des hauteurs faciles à défendre, traça des routes, fonda des villages, défricha des terres, éleva une foule de monumens sur les débris desquels sa grande ombre semble aujourd'hui planer encore, honorée par le souvenir des peuples. Les embouchures du Rhône étaient obstruées par la vase et le sable, et les gros navires chargés n'y pénétraient que difficilement. Marius, qui voulait tirer ses approvisionnemens de l'Italie et avoir la mer libre, fit creuser un canal large et profond, qu'on appela *Fossæ-Marianæ*, allant, de l'est à l'ouest et en ligne droite, du golfe de Stomalimné (1) jusqu'au Rhône, à un mille environ au-dessus de ses embouchures, sur une longueur de seize milles (2). Dès lors l'armée romaine reçut plus aisément les convois de blé, les subsistances et les munitions qui lui arrivèrent par la Méditerranée.

Le général se servait d'une devineresse pour subjuguer les esprits esclaves des superstitions re-

(1) Aujourd'hui l'*Étang de l'Estouma*. Statistique des Bouches-du-Rhône, t. II.

(2) Le village de Foz, qui a retenu le nom de ce canal, est bâti au-dessus de l'endroit où il se jetait dans le golfe. *Id.*

ligieuses, car les Romains, qui se riaient des périls et de la mort, poussaient loin la crédulité et tremblaient devant les augures. Cette femme, d'une origine syrienne, s'appelait Martha. On la disait initiée aux mystères de la nature et aux choses de l'avenir. Aussi elle exerçait un ascendant souverain et se voyait entourée d'hommages. Portée dans une litière dorée, elle parcourait le camp que sa présence électrisait; et quand venait le moment du sacrifice, elle apparaissait devant l'autel, couverte d'un manteau de pourpre, balançant une pique ornée de bandelettes et de couronnes de fleurs (1).

Marius, donnant à ses soldats l'exemple du travail et des privations, sévère et dur pour lui-même comme pour les autres, appliquant à tous les détails du gouvernement l'activité d'une ame ardente et d'un génie indomptable, parvint ainsi à son quatrième consulat. Les Cimbres, chassés d'Espagne par les Celtibériens (2), joignirent dans la Gaule Transalpine les trois autres peuples qui continuaient d'y promener la terreur. Ayant tous formé le dessein d'entrer en Italie par deux côtés différens, afin de diviser les forces des Romains et inspirer plus d'épouvante encore, ils se séparèrent une seconde fois. Les Cimbres et les Tigurins

(1) Plutarque, Vie de Marius.

(2) Les Aragonais.

marchaient lentement vers les Alpes grecques (1), et les Teutons réunis aux Ambrons prenaient la route des Alpes maritimes. Le rendez-vous général fut fixé sur les bords du Pô.

Marius qui se trouvait alors en Italie, y laissa Catulus son collègue, passa promptement les monts, se rendit à Aix où il fixa d'abord son quartier-général, et accourut peu après au confluent de l'Isère et du Rhône (2). Comme la division ambro-teutone descendait le fleuve, pour gagner plus au midi le chemin de l'Italie, Marius rétrograda vers la mer, et plaça son camp de manière à couvrir en même temps les deux voies romaines qui, se croisant à Arles, conduisaient en Italie, l'une par les Alpes maritimes, l'autre par le littoral de la Narbonnaise. Il attendit dans cette position inexpugnable les Barbares dont l'avant-garde ne tarda pas d'arriver. L'armée entière, se déployant dans la campagne, rangea ses chariots et dressa ses tentes en face des retranchemens de Marius. Les ennemis mirent tout en usage pour harceler les Romains et les défier au combat, menaces ironiques, rires insultans, paroles provocatrices. « Leur aspect, dit Plutarque (3),

(1) Aujourd'hui le Petit-Saint-Bernard. La dénomination d'*Alpis Graia* est attribuée au passage fabuleux d'Hercule, qui, selon la tradition rapportée par Pline (liv. III, ch. XX), avait établi dans ces quartiers une partie des Grecs dont il était suivi.

(2) *Juxtà Isaræ Rhodanique flumina, ubi in se se confluunt.* Paul Orose, liv. V, ch. XVI.

(3) *Ibid.*

« était hideux, leurs cris effroyables, leur nom-
« bre immense. »

Les légionnaires, frémissant de colère derrière leurs palissades, brûlaient de les franchir et de laver dans le sang des Barbares les outrages faits à leurs aigles. Patience, le temps n'est pas loin. Un chef teuton s'avança, et appelant Marius, lui proposa un combat singulier. Le consul lui fit répondre que s'il était fatigué de la vie, il n'avait qu'à s'étrangler (1); et comme cet homme insistait, Marius lui envoya un gladiateur. Les ennemis, ayant voulu forcer les retranchemens, furent repoussés avec perte. Voyant enfin l'inutilité de leurs attaques et ne pouvant obliger Marius à sortir de ses lignes, ils résolurent de continuer leur route vers l'Italie. Leur nombre était si considérable qu'ils mirent six jours à défiler devant le camp des Romains, et les insultèrent encore en passant. Quelques-uns même dirent dans leurs railleries : nous allons à Rome. N'avez-vous rien à mander à vos femmes (2)?

Ils arrivèrent bientôt à Aix, et le consul les suivit à petites journées. Leur armée ne s'arrêta pas longtemps dans cette ville. Après l'avoir ravagée, elle alla, un peu plus au levant, camper proche la rivière de l'Arc, en deux corps séparés. Celui des Ambrons, placé très-près de la rivière, était en

(1) Frontin. Stratag., liv. IV.

(2) Plutarque, Vie de Marius.

même temps le plus rapproché de la ville. Marius, arrivant bientôt, vint se retrancher dans un lieu avantageusement situé, mais qui manquait d'eau, et les soldats en murmurèrent. Alors le consul, leur montrant la rivière qui coulait à leurs pieds : « Vous êtes des hommes (1), leur dit-il, voilà de « l'eau; vous devez l'acheter au prix de votre sang. « —Menez-nous donc au combat, s'écria l'un d'eux, « avant que ce sang soit tari dans nos veines. — « Oui, répondit Marius, mais il faut avant tout « fortifier notre camp ». Et les soldats se mirent au travail avec ardeur, pendant que les Ambrons, campés sur l'autre rive, se baignaient dans la rivière ou dans des ruisseaux d'eaux thermales. Cependant des valets armés descendirent pour faire des provisions d'eau. Les Ambrons, d'abord en petit nombre, tombèrent sur eux. Peu à peu les autres survinrent, agitant leurs armes en cadence, et frappant l'air de ces clameurs : *ambra! ambra!* Cri de guerre qui retraçait le nom de leur patrie et le souvenir de leurs exploits. Cette faible troupe de valets imprudens expia bientôt son audace. Alors rien ne put retenir l'armée de Marius dans ses retranchemens. La charge sonna, et les Ligures qui servaient en qualité d'auxiliaires, revendiquant l'honneur de porter les premiers coups, fondirent sur les Barbares en leur renvoyant le même cri d'*ambra* qui était aussi leur cri de

(1) *Viri estis*.... Florus, liv. III, ch. III.

guerre et de ralliement. Les Romains suivirent de près. Les ennemis furent culbutés et on en fit un grand carnage. La rivière se remplit de morts, la plaine s'en couvrit aussi. Ceux qui parvinrent à se sauver coururent vers leur camp dont l'enceinte était formée avec des chariots, et les vainqueurs se mirent à leur poursuite. L'on vit alors un affreux spectacle d'héroïsme et de désespoir. Les femmes des Ambrons, grinçant des dents, agitées par des convulsions frénétiques, allant au-devant de la mort, se ruèrent dans la mêlée en frappant indistinctement leurs époux comme de lâches fuyards et les Romains comme des ennemis exécrables. La plupart d'entre elles rendirent le dernier soupir, roulant dans la poussière, déchirées, palpitantes. La nuit vint étendre son voile sur cette scène de carnage et de deuil, et Marius fesant sonner la retraite, l'armée romaine, épuisée de fatigue, rentra dans son camp. Quelle nuit! Les Romains la passèrent dans une sombre inquiétude, car leurs nouveaux retranchemens n'étaient pas achevés et les Teutons n'avaient pas encore paru sur le champ de bataille. Les Ambro-Teutons, saisis de douleur et de rage, poussaient des cris affreux qui ressemblaient beaucoup moins à des lamentations humaines qu'aux hurlemens d'animaux féroces (1). Le cœur des Romains en fut saisi

(1) « Ils ne firent autre chose toute la nuit que hurler à haults

de crainte, et Marius lui-même frappé d'étonnement.

Cette nuit et le lendemain, les Barbares ne tentèrent aucune attaque. Dans la nuit qui suivit, Marius détacha Claudius Marcellus avec trois mille hommes d'infanterie pour aller se mettre en embuscade dans un bois épais, derrière le camp des ennemis, avec ordre de les attaquer lorsque le reste de l'armée engagerait le combat. Ensuite le consul s'avança le long de la rive droite de l'Arc sur le penchant d'une colline où il rangea ses troupes en bataille. Les ennemis, impatiens de venger leur défaite, gravirent la colline, et les Romains, profitant de l'avantage de leur position, les chargèrent avec impétuosité et mirent la confusion dans leurs rangs. Alors Marcellus, sortant de son embuscade, courut sur leur arrière-garde qui se replia vers le centre. Les Teutons, investis des deux côtés, écrasés sans résistance, tombèrent comme un immense holocauste sous les armes romaines (1). Les historiens ne sont pas d'accord sur le nombre des morts

« cris qui n'étaient point semblables aux soupirs et gémissemens « des hommes, mais plustost aux hurlemens des bestes sauvages, « de manière que le mugissement d'une si grande multitude d'hom- « mes bestiaux meslé de menaces et de lamentations faisait retentir les « montagnes d'alenviron et le canal de la rivière. Au moyen de « quoi toute la plaine resonnait d'un frémissement horrible et espou- « vantable à ouïr ». Plutarque, Traduction d'Amyot.

(1) Cette mémorable bataille fut livrée 102 ans avant J.-C.

et des prisonniers (1), mais tout indique que ce nombre fut considérable. Le chef Teutobokhe et quelques capitaines inférieurs parvinrent à se sauver dans les montagnes ; mais des paysans les y saisirent et les amenèrent garottés aux Romains. Les habitans du pays exterminèrent presque tous les fuyards. Les cadavres entassés restèrent sans sépulture, et ces champs de la putréfaction, retenant le nom de *Campi Putridi*, le donnèrent plus tard à *Pourrières* (2). « Les Marseillais (3), dit « encore Plutarque (4), fermèrent leurs vignes de « haies faites d'os de morts, et les corps étant « pourris et consumés dessus leurs champs par « les grandes pluyes qui tombèrent dessus l'hiver « ensuivant, les terres en devinrent si grasses, et « en pénétra la gresse si profondement au dedans, « que l'esté ensuivant elles rapportèrent une « quantité incroyable de toutes sortes de fruits ».

Le butin trouvé dans le camp des Ambro-Teutons fut immense, et les soldats, d'un consentement

(1) Tite-Live parle de 200,000 hommes tués et 90,000 prisonniers, — Plutarque, 100,000 tués et pris, — Eusèbe et Eutrope, 200,000 tués, 80,000 prisonniers, — Velléius Paterculus, 140,000 morts, — Orose, 200,000 morts, 80,000 prisonniers, 3,000 fugitifs.

(2) Magasin Encyclopédique, année 1804. Dissertation de Fauris de Saint-Vincent.

(3) Le terrain qui servit de champ de bataille appartenait aux Marseillais. Il provenait de la donation de Sextius Calvinus.

(4) Traduction d'Amyot.

unanime, le déposèrent aux pieds de Marius qui n'accepta que ce qui pouvait servir d'ornement à son triomphe, et voulut brûler tout le reste en l'honneur des Dieux protecteurs de la patrie. On prépara un sacrifice solennel. L'armée entière entourait le bûcher, et partout se montraient des palmes triomphales. Le général, couronné de lauriers, vêtu d'une robe de pourpre, éleva vers le Ciel une torche enflammée et mit ensuite le feu aux dépouilles des ennemis, pendant que le bruit des trompettes retentissait de toutes parts. Dans ce moment, Marius vit accourir vers lui à toute bride quelques-uns de ses amis de Rome qui l'embrassèrent en lui annonçant que le peuple venait de le nommer consul pour la cinquième fois, et les légions ravies saluèrent le grand capitaine en brandissant leurs armes et poussant des cris d'allégresse.

Aix et toutes les villes de la Province célébrèrent avec enthousiasme le beau triomphe de Marius, et la république de Marseille applaudit aussi à la gloire de son libérateur. Le général lui donna les Fosses Marianes pour l'indemniser des puissans secours qu'elle lui avait fournis durant la guerre. Les Marseillais creusèrent, à la prise des eaux, un port désigné sous le nom de *Gradus Massilitanorum*, et perçurent des droits sur toutes les marchandises qui remontaient ou descendaient le Rhône. Ils élevèrent aussi sur la côte un phare pour guider les vaisseaux pendant la nuit. Marius, ayant

appris que Catulus s'était retranché devant les Cimbres qui avaient passé l'Adige, se prépara à marcher au secours de son collègue. Il mit ordre aux affaires de la Narbonnaise et partit pour l'Italie. La victoire qu'il remporta sur la seconde horde des Barbares vint ajouter un nouvel éclat à sa célébrité. Rome, ivre de joie et d'orgueil, le reçut comme un génie tutélaire. Chaque citoyen répandit des libations en son nom. Le peuple le surnomma le troisième Romulus (1). Les prisonniers cimbres et teutons, attachés avec des colliers de fer, précédèrent son char de triomphe. Les regards de la foule étonnée se fixaient principalement sur la haute stature de Teutobokhe qui surpassait, dit-on, les trophées portés autour du vainqueur (2).

Le nombre des soldats romains diminua dans la Narbonnaise; la surveillance administrative y devint moins active, et le gouvernement de cette province, qui jusque-là n'avait été confié qu'à l'un des deux consuls, fut donné à un préteur. Les Ligures-Salyens, toujours remuans, crurent qu'il fallait profiter de toutes ces circonstances pour

(1) Le second avait été Camille, vainqueur aussi de peuples gaulois.

(2) Florus, liv. III. — Valère-Maxime, liv. VIII, ch. XV. — Plutarque, Vie de Marius. — Frontin. Stratag., liv. IV, ch. VII, et liv. V, ch., II. — Orose, liv. V. — Tite-Live, *Epit.* LXVIII. — Vell. Paterc., liv. III. — *Claudian., de Bell. Get.* — Aul. Gell., Nuits Attiques, liv. XIX.

lever l'étendard de la révolte. Mais le préteur Cécilius les réduisit promptement à l'obéissance (1).

Le calme régnait dans la Province Romaine pendant que l'Italie était en proie aux plus affreuses calamités. Marius et Sylla, impitoyables proscripteurs, déchirèrent le sein de Rome gémissante. La mort de Marius ne mit pas fin à cette guerre impie. Sylla, marchant de succès en succès, vit à ses pieds ses ennemis, et se rendit maître absolu de tous ses concitoyens sous le titre de Dictateur. Cependant Sertorius, habile et vaillant capitaine, tenait encore en Espagne pour le parti du vainqueur des Cimbres, et Valérius Flaccus gouvernait alors la Narbonnaise avec la qualité de Préteur. Sertorius, obligé d'abandonner l'Espagne, réunit les débris du parti populaire sous le soleil de la Lusitanie (2) où il voulut transporter Rome (3) et relever l'auguste image de la République abattue. Son nom devint redoutable aux troupes de Sylla, et son génie leur donna de l'exercice. Le dictateur envoya contre lui Q. Metellus Pius, homme de résolution et d'expérience. Mais Sertorius paralysa ses efforts et le mit dans la nécessité d'implorer le secours de Lollius, successeur de Flaccus dans le

(1) Tite-Live, *Epit.* LXXIII. — 100 ans avant J.-C.

(2) Le Portugal.

(3) Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.
CORNEILLE.

gouvernement de la Narbonnaise. Les renforts que ce préteur lui amena de Narbonne n'arrêtèrent pas les progrès de Sertorius (1). Quelque temps après, Métellus fut forcé d'avoir recours à Manilius Népos (2), nouveau gouverneur de la Province, lequel partit avec trois légions et quinze cents chevaux. Quelques avantages qu'il obtint au commencement de la campagne ne furent que le prélude d'une défaite complète. Hirtuléius, lieutenant de Sertorius, lui prit toutes ses places et le força de se renfermer dans Lérida.

Les revers de Métellus et des gouverneurs de la Narbonnaise, qui marchèrent à son secours, ne firent pas perdre à cette province son heureuse tranquillité. Mais la mort de Sylla, confondu dans la foule des simples citoyens par sa méprisante abdication, fut pour elle une cause de troubles et de discordes. La division se mit entre les consuls Emilius Lépidus et Lutatius Catulus (3). Le premier proposa le rappel des proscrits et l'abolition des lois despotiques du dictateur. Mais Catulus rejeta la proposition de son collègue, et l'obligea même de prendre la fuite. Lépidus se réfugia dans l'Étrurie et passa ensuite dans la Narbonnaise dont il avait obtenu le gouvernement pour l'année sui-

(1) Plutarque, Vie de Sertorius.

(2) Orose, liv. v, ch. xxiii.

(3) Pighius, t. iii.

vante; fit alliance ouverte avec Sertorius, et invita les Gaulois à le suivre en Italie. Peu répondirent à son appel, car ces querelles leur étaient étrangères. Lépidus partit néanmoins à la tête d'une troupe de proscrits, entra dans Rome et eut la hardiesse de se présenter aux Comices. Il y causa d'abord du tumulte, mais il fut bientôt repoussé par Catulus et Pompée qui le forcèrent de s'enfuir une seconde fois dans la Narbonnaise. Formant d'autres desseins, il leva des troupes, inspira la révolte aux peuples qu'il gouvernait (1), se mit à la tête de son armée principalement composée de Ligures, et partit de nouveau pour Rome, en nourrissant des projets de vengeance. Au bruit de sa marche, le Sénat le déclara ennemi de la patrie, et envoya contre lui Catulus et Pompée qui le défirent en Étrurie. Quelques Ligures repassèrent les montagnes. Lépidus et les débris de son armée trouvèrent un asile en Sardaigne. Ce général y mourut peu de temps après, et Perpenna, son ami, conduisit le reste de ses troupes en Espagne au secours de Sertorius.

Le soulèvement des peuples de la Narbonnaise devint presque général. Sertorius, malgré l'échec de son parti, resta maître de toute la Province. Il y fit reconnaître l'autorité de son Sénat, composé de sénateurs proscrits, nomma un gouverneur et des

(1) 77 ans avant J.-C.

magistrats, distribua des garnisons dans les places, ne négligea enfin aucune des branches de l'administration publique. Pour étouffer cette insurrection dangereuse, le Sénat resté à Rome nomma Manius Fontéius au gouvernement de la Province, et chargea Pompée, qui devait conduire une armée en Espagne contre Sertorius, de réduire en passant les Ligures rebelles. Pompée n'avait pas trente ans et n'était encore que questeur; mais déjà il avait fondé sa réputation sur des exploits éclatans, et le Sénat, le dispensant de la règle commune (1), lui confia extraordinairement le même pouvoir que s'il eût été consul. Il employa quarante jours à rassembler son armée et prit la route des Alpes (2). Les habitans de ces montagnes, épousant la cause de Sertorius, s'y étaient retranchés, de sorte que Pompée se vit contraint de s'ouvrir un passage par la force des armes vers les sources du Pô et du Rhône. Arrivé dans la Narbonnaise, il battit les insurgés et s'empara des villes qui tenaient pour Sertorius. Les postes de ce général ne pouvant plus garder le pays, se replièrent sur l'Espagne, rallièrent toutes les garnisons et passèrent les Pyrénées. Pompée épouvanta les populations liguriennes par des actes de sévérité cruelle et de

(1) L'âge de trente ans était nécessaire pour l'obtention d'une magistrature élevée, et l'éligibilité au Consulat était fixée à quarante-deux ans.

(2) Salluste, Hist. — Cicéron, *pro Lege Manil. et pro Fonteio.*

vengeance implacable. Il mit tout à feu et à sang, gagna Narbonne à travers des monceaux de cadavres (1), et rétablit ainsi le pouvoir de Rome. Voulant ensuite régulariser ce règne de violence et de terreur, il priva par un décret public les Volces-Arécomiciens et les Helviens (2) d'une partie de leurs terres qu'il adjugea aux Marseillais (3), en récompense de leur attachement inviolable aux intérêts du peuple romain. Pompée, ne trouvant plus d'obstacles à vaincre dans la Province, laissa à Fontéius le soin d'exécuter le décret pour la confiscation des terres des rebelles, et partit pour l'Espagne où il arriva, malgré la résistance des troupes de Sertorius qu'il défit au passage des Pyrénées.

La révolte semblait comprimée dans la Narbonnaise; mais la vengeance couvait dans tous les cœurs, et le délire du désespoir fesait rêver à l'affranchissement national. Fontéius ajoutait aux rigueurs de sa mission en l'exécutant avec toute la dureté de son caractère. Il parcourait à la tête des soldats les territoires frappés du décret, et marchait environné de supplices. Les peuples, qui ne souffraient qu'impatiemment le joug de ce proconsul odieux, se soulevèrent en masse au premier échec éprouvé par Pompée, et se donnèrent rendez-

(1) *Iter internacione Gallorum patefactum est.* Cicér., *pro Leg. Manil.*

(2) Les Helviens habitaient le Vivarais.

(3) Cæsar, *Bell. Civ.*, liv. 1.

vous sous les murs de Narbonne dont ils formèrent le siége. Il y a des raisons de croire qu'ils furent soutenus dans cette entreprise par un détachement de l'armée de Sertorius (1). Fontéius marcha au secours de sa capitale et la délivra (2). Les révoltés, regardant Marseille comme complice de la tyrannie romaine, s'avancèrent aussi contre elle, pour la punir de sa fidélité à leurs oppresseurs; mais Fontéius accourut, sauva encore cette ville et défit les Ligures dans plusieurs rencontres. Dès lors il ne mit aucune borne à ses vexations impitoyables, et fit exécuter le décret de Pompée à la pointe du sabre. Des confiscations plus étendues eurent même lieu au profit des légionnaires, et les priviléges dont jouissaient plusieurs des districts de la Province furent abolis. Fontéius courba le pays sous un sceptre de fer, étouffa dans son ame tous les sentimens de justice et de pitié, ne suivit d'autres règles que ses volontés capricieuses. Il introduisit l'usage des impôts sur le vin et créa plusieurs charges inusitées. Il obligea les propriétaires des terres voisines des chemins publics où passaient fréquemment les troupes romaines, d'en faire la réparation à leurs frais, et en donna la surveillance à deux de ses lieutenans qui, aussi

(1) Hist. de Languedoc, par deux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, t. 1.

(2) Cicér., *pro Man. Fonteio*.

avides d'argent que lui-même, ne cherchèrent qu'à satisfaire leur avarice. Il ordonna en outre une levée de troupes, principalement de cavalerie, qu'il envoya en Espagne au secours de Pompée. Toutes les denrées montèrent à un prix extraordinaire; la misère publique fut à son comble, et bien que pendant deux ans la terre restât frappée de stérilité, l'inexorable publicain continua de tout immoler aux besoins d'un fisc dévorant.

Pompée, ne pouvant plus se soutenir en Espagne, rentra dans la Narbonnaise, après avoir exposé au Sénat sa situation déplorable par le défaut de secours suffisans. En même temps il démontra la nécessité de lui en fournir de nouveaux et l'impossibilité d'en tirer de la Narbonnaise épuisée (1). Fontéius, résidant alors dans la Province en qualité de lieutenant du proconsul Aurélius Cotta, qui l'avait remplacé dans ce gouvernement, fit rendre de grands honneurs à Pompée. L'année suivante (2) Fontéius fut nommé gouverneur pour la seconde fois, et Pompée, qui avait rassemblé des troupes dans ses quartiers d'hiver, se remit en marche pour l'Espagne, résolu de continuer la guerre contre Sertorius. Il eut le bonheur de terminer en deux campagnes cette guerre qui durait depuis environ dix ans, et fut ensuite rappelé à Rome.

(1) Cicér., *pro Fonteio*. — Tite-Live, *Epit.* XCIII.
(2) 73 ans avant J.-C.

Trois ans après, la Narbonnaise délivrée de l'administration de Fontéius, voulut avoir raison de sa tyrannie, et résolut de le dénoncer au Sénat. Les Allobroges, manifestant leur haine avec le plus de chaleur, se chargèrent d'exposer les griefs du pays et d'en soutenir les intérêts. A cet effet, ils envoyèrent des députés en Italie, et Induciomar, un de leurs principaux magistrats, fut le chef de cette ambassade; ce qui indique que ces peuples avaient su conserver quelques droits, malgré les vexations de Fontéius. Leurs députés, bien accueillis à Rome, trouvèrent un accès facile auprès de Plétorius et de Fabius Sanga; le premier était alors questeur et édile, le second était le patron des Allobroges, suivant les usages de cette époque où les peuples sujets ou alliés de la République avaient dans le Sénat un protecteur qui soignait leurs affaires. Tous les deux, citoyens honnêtes et recommandables, mais ennemis secrets de Fontéius et cherchant depuis long-temps l'occasion de le perdre, prêtèrent avec joie leur appui à ses accusateurs.

Fontéius, effrayé du nombre et de la gravité des faits articulés contre lui, confia sa défense à Cicéron qui parla deux fois dans le Sénat (1). Ce puissant orateur, peu scrupuleux sur le choix des argumens, comme le sont en général les avocats,

(1) Nous n'avons pas son premier Plaidoyer, et il ne nous reste qu'un fragment du second.

n'épargna rien pour assurer le succès de sa cause. Du haut de sa fierté romaine, il jeta le sarcasme et le mépris sur les représentans de la Narbonnaise qui ne demandaient point faveur, mais justice. « Le dernier citoyen de Rome, s'écria-t-il, « est au-dessus du premier chef de ce peuple bar- « bare, et son témoignage ne pourra jamais être « détruit par l'accusation du plus recommanda- « ble des Allobroges ». Les députés ne paraissaient qu'en supplians aux pieds des Pères conscrits, et Cicéron les représenta comme des imposteurs audacieux dont il fallait courber la tête menaçante. Dans sa jactance cruelle, il leur fit un reproche de tout ce qui leur appartenait, de tout ce qui les fesait remarquer au milieu de Rome corrompue par le luxe : mœurs singulières, vêtemens grossiers, chevelure en désordre. Lui qui avait consacré sa vie au culte de la philosophie et des lettres, lui qui fesait un admirable usage de la langue latine, il ne put pardonner aux Allobroges leur dialecte barbare, et alla même jusqu'à dire que ces accens âpres et rudes répandaient la terreur sur la place publique (1). Sans doute sa colère puérile se fût calmée, si ces hommes qui exprimaient sans grace ce qu'ils sentaient avec énergie, eussent été des rhéteurs élégans, capables d'admirer son style et

(1) *Vagantur læti atque erecti passim toto foro, cum quibusdam nimis, et barbaro atque immani terrore verborum*. Cicéron, *pro Fonteio*.

son éloquence. Ce fut plaisir de l'entendre tonner contre les cérémonies barbares et les sacrifices sanglans des Gaulois. « Ils souillent, dit-il, leurs temples « et leurs autels en offrant des victimes humaines. « Chose étrange! Pour satisfaire à ce qu'ils doivent « à leur religion, il faut qu'auparavant ils la dés« honorent par quelque meurtre. Ils ne peuvent « être religieux sans être homicides (1) ». La plupart des Romains qui demeuraient dans la Narbonnaise vinrent déposer en faveur de Fontéius. Les habitans de Narbonne prirent aussi sa défense, et Marseille envoya des députés à Rome pour rendre un témoignage avantageux de sa conduite. Nous ne connaissons pas l'arrêt du Sénat; mais il est probable qu'il prononça l'acquittement de Fontéius, car les accusateurs avaient un grand tort, celui d'être faibles et vaincus. Fontéius, au contraire, comptait sur ses richesses et sur son nom illustre, sur sa famille puissante, sur sa sœur vestale, sur la foule de ses amis qui l'environnaient, avec des applaudissemens pour Cicéron, avec un rire moqueur pour des étrangers portant saies et braies. Et puis les crimes reprochés à Fontéius n'étaient-ils pas les crimes du gouvernement romain? La

(1) Il est douteux que les Allobroges et les autres peuples de la Narbonnaise immolassent à cette époque des victimes humaines. La domination romaine avait mis fin à ces abominables sacrifices. Mais Cicéron, voulant rendre odieux les accusateurs de son client, les confondit avec les autres Gaulois que Rome n'avait pas soumis.

souveraineté de la République, l'intérêt de ses conquêtes, le droit terrible de la guerre dont elle usait toujours sans miséricorde, n'étaient-ils pas mis en cause?

La Narbonnaise n'eut aucun soulagement, et les successeurs de Fontéius l'accablèrent aussi de leur administration despotique. Les Allobroges envoyèrent à Rome une nouvelle ambassade pour accuser Calpurnius Pison (1), à qui le Sénat avait donné le gouvernement de la Province, l'année qui suivit son consulat. Cicéron défendit aussi Pison qui fut absous (2).

Ce fut sans doute pour prévenir de semblables plaintes que le Sénat envoya à la place de Pison, le préteur Licinius Muréna, lequel, par sa douceur et son équité, calma les esprits des peuples de la Narbonnaise et s'attira leur amour pendant les deux années de son gouvernement. Cependant ces peuples infortunés ne voyaient aucun terme à leurs misères, des charges énormes les accablaient, et les intérêts accumulés depuis long-temps par les calculs d'une sordide usure, par l'insatiable avarice des fermiers, montaient plus haut que la valeur même des fonds de terre. Les débiteurs, dans l'impossibilité de satisfaire à des exactions si cruelles, étaient à la veille de voir vendre comme es-

(1) Cicér., *pro Val. Flacco.*

(2) 62 ans avant l'ère chrétienne.

claves leurs femmes et leurs enfans. Les Allobroges, qui toujours en agissant pour eux, agissaient aussi pour les autres peuples de la Province, envoyèrent encore des députés à Rome, pour demander au Sénat une diminution d'impôts; mais cette assemblée se montra insensible à leurs justes plaintes. Cicéron était alors consul, et Catilina ourdissait sa conspiration fameuse. Lentulus, son principal complice, voulut mettre à profit le mécontentement de la Narbonnaise, et se flatta d'en tirer de puissans secours. Dans cet espoir, il chargea Umbrénus, un des conjurés, qui avait quelques liaisons avec les députés Allobroges, de négocier leur participation à l'entreprise, en promettant l'abolition de toutes leurs dettes. Gabinius lui fut ensuite adjoint, et les deux conjurés firent aux envoyés les ouvertures et les propositions convenues. Les Allobroges irrésolus ne s'engagèrent à rien et prirent conseil de Fabius Sanga, qui les dissuada d'entrer dans le complot, et instruisit sur-le-champ Cicéron de tout ce qui se passait. Le consul les vit, leur fit des promesses plus brillantes que celles de Lentulus, et s'assura de leur dévouement. Ils feignirent alors d'accueillir les offres des conjurés et manifestèrent le désir de traiter avec les chefs. Ils eurent une secrète entrevue avec Lentulus, Céthégus, Statilius et quelques autres auxquels ils demandèrent des garanties. On rédigea un traité que toutes les parties signèrent. Les Allobroges en

reçurent un double, et décidèrent de partir la nuit suivante pour se rendre dans leur pays en passant par le camp de Catilina où le conjuré Volturcius, porteur de plusieurs lettres, se chargea de les conduire. Cicéron, averti à temps, envoya sur la route deux préteurs avec des gardes, et lorsque les Allobroges y arrivèrent, on s'empara de Volturcius et de toutes les preuves du crime. Lentulus et ses complices furent aussitôt arrêtés, et le Sénat ayant décrété leur supplice, Cicéron les fit mettre à mort dans la prison. Catilina, forcé de tenter le hasard d'une bataille, mourut les armes à la main, avec un courage digne d'une cause meilleure (1).

Il paraît que les Allobroges ne reçurent pas la récompense promise et méritée des services importans qu'ils venaient de rendre à la République; car peu de temps après, ce peuple belliqueux, animé par Latugnat, son chef, prit les armes et désola par ses courses les établissemens Romains de la Narbonnaise. Le préteur Pontinius, homme de courage et d'expérience, qui avait acquis des titres à l'estime des bons citoyens durant la conjuration de Catilina, gouvernait alors la Province. Il détacha Manlius Lentinus, un de ses lieutenans, avec un corps de troupes pour arrêter les incursions des révoltés, et le suivit lui même de près

(1) Salluste, *Bell. Catilin.*

avec le reste de son armée. Lentinus, s'étant avancé dans le pays des Allobroges, prit une de leurs villes, nommée *Ventia* et située sur l'Isère. Au bruit de la marche de ce général, la terreur fut si grande que Catugnat qui s'était approché avec une partie des rebelles, se hâta de s'éloigner, ce qui obligea les autres à demander la paix. Cette demande n'était faite que pour gagner du temps et recevoir des secours. Les paysans, s'étant bientôt rassemblés, assiégèrent et reprirent Ventia. Lentinus alla camper sur les bords de l'Isère, et Catugnat, passant la rivière, obtint un avantage sur les Romains, qui eussent été entièrement défaits sans un orage qui s'éleva tout à coup et mit fin au combat (1). Lentinus, se relevant de cet échec, ravagea la campagne, se présenta devant Ventia et l'emporta de vive force. Pontinius prit des mesures pour terminer cette guerre qui troublait toute la Narbonnaise. Il ordonna à L. Marius et à Sergius Galba, ses lieutenans, de passer le Rhône, de se rendre dans le pays des Allobroges et de joindre Lentinus. Les deux généraux mirent le feu à la ville de *Solonium*, située aussi sur les bords de l'Isère ; mais Catugnat revint avec un renfort considérable, arrêta l'incendie et empêcha les Romains de s'emparer de ce poste important. Pontinius ne tarda pas à arriver avec toute son armée.

(1) Dion Cassius, liv. XXXVII.

Il attaqua Catugnat dans son camp avec tant d'impétuosité, que celui-ci se voyant hors d'état de faire une plus longue résistance, abandonna tout à la discrétion des légionnaires (1). Par cette victoire, le gouverneur de la Narbonnaise termina, la troisième année de son administration, une guerre qui inspirait de vives inquiétudes à la République. Le temps de ses fonctions étant expiré, il se rendit à Rome et demanda les honneurs du triomphe qu'on lui refusa d'abord, mais qu'il obtint cinq ans après, malgré l'opposition de ses ennemis.

Pendant soixante ans la Gaule Narbonnaise avait été province frontière; mais elle allait devenir le centre des provinces de l'Occident, car César, avide de gloire, se préparait à reculer les limites de la domination romaine. Jusque là le gouvernement de la Narbonnaise, quelquefois dépendant, et quelquefois séparé de celui de la Cisalpine, n'avait été donné que pour une année, conformément à la loi Sempronia. Le peuple seul pouvait en proroger la durée. Aussi les consuls et les préteurs qui avaient conservé leur autorité plus long-temps, avaient obtenu une prorogation à la fin de chaque année, ou n'avaient continué d'y commander qu'en attendant un successeur. Il fallait à l'ambitieux génie de César d'autres honneurs

(1) 60 ans avant J.-C.

que ces honneurs vulgaires. Élu consul par l'appui de Pompée et de Crassus auparavant brouillés et qu'il avait su réconcilier, il obtint pour cinq ans, à l'expiration de sa magistrature suprême, le gouvernement de la Narbonnaise à laquelle un tribun du peuple, sa créature, fit joindre la Gaule Cisalpine et l'Illyrie. César arriva dans la Province (1) qui était soumise et tranquille. Il s'appliqua aux soins de l'administration et ne changea rien à l'ordre établi. Bientôt, prenant son essor, il porta au loin la gloire du nom romain. On connaît la fortune et les exploits de cet homme prodigieux. En moins de dix ans, il triompha des Helvétiens, passa le Rhin, défit Arioviste, roi de la Germanie, soumit la Belgique à ses lois, subjugua toutes les Gaules, et vint, audacieux conquérant, planter ses aigles dans la Grande Bretagne, séparée du monde connu (2). Il tira d'utiles secours de la Narbonnaise et de Marseille en particulier. Aussi, plein de reconnaissance, il agrandit le territoire déjà bien vaste de cette république alliée, et lui fit d'autres concessions favorables à ses intérêts commerciaux (3).

Heureuse Rome, si elle eût pu, en conservant unis César et Pompée, jouir paisiblement du fruit

(1) Toujours 60 ans avant J.-C.

(2) *Et penitùs toto divisos orbe Britannos.* Virg.

(3) Cæsar, *de Bell. Civil.* liv. I.

de leurs triomphes et retenir dans de justes bornes leur ambition rivale! Mais non. La guerre civile s'est allumée de nouveau, et des flots de sang vont couler pour la querelle de ces deux grands hommes. Qu'importe alors leur gloire? Elle est trop chère à ce prix. Mieux eût valu qu'ils eussent passé sur la terre sans y laisser la moindre trace, comme des voyageurs ignorés dans la foule, et que leur vie obscure se fût éteinte sans retentissement. César quitte la Narbonnaise, entre dans la Cisalpine, franchit le Rubicon et se rend maître de Rome. Ensuite il reprend la route de la Province par les Alpes maritimes, dans l'intention de marcher en Espagne contre Pétréius et Afranius, lieutenans de Pompée, placés à la tête d'une armée puissante, toute composée de vieux soldats. La Narbonnaise entière reconnaît son autorité; pourtant un obstacle imprévu l'arrête. Marseille vient de se déclarer pour son rival (1). Le conseil des Timouques n'a pas hésité un instant. La politique constante de cette assemblée aristocratique fut de ne voir Rome, les principes du gouvernement et les règles de la justice que dans l'enceinte du Sénat où elle avait placé toute sa confiance, toutes ses sympathies; et le Sénat marchait avec Pompée, le seul représentant du pouvoir légitime. César, quoique maître du Capitole et de l'Italie,

(1) Voy. mon Hist. de Marseille, t. 1, liv. 1.

ne parut aux yeux des Marseillais que comme un usurpateur et un traître. Dans les illusions généreuses de leur antique fidélité, ils firent avec ardeur des préparatifs de défense, réparèrent les fortifications et les murailles, armèrent plusieurs galères, appelèrent à leur secours des bandes d'Albiciens, et attendirent ainsi César, bien résolus de braver son courroux et de résister à ses armes.

Il ne tarda pas de se présenter à la tête de trois légions (1), et demanda une conférence. Quinze principaux citoyens (2) se rendirent auprès de lui dans son camp. Il les reçut avec bonté, leur dit qu'ils devaient plutôt suivre l'exemple de toute l'Italie que la volonté d'un seul homme (3), et les exhorta vivement à engager leurs compatriotes dans sa cause. Les députés marseillais rentrèrent

(1) 49 ans avant J.-C.

La légion, fameuse chez les Romains comme la phalange chez les Grecs, n'eut pas toujours le même nombre de soldats. Ce nombre, successivement augmenté, fut à peu près invariable depuis Marius jusques à la décadence de l'Empire. La légion avait alors 6,000 hommes environ.

L'infanterie se divisait en dix cohortes, la cohorte en trois manipules, le manipule en deux centuries, la centurie en dix décuries ou chambrées.

Le corps de cavalerie se divisait en dix compagnies appelées *turmes*, et chaque turme en trois brigades de trente hommes.

Acad. des Insc. et Belles Lettres, t. XXV, XXVIII, XXIX, XXXII, XXXV, XXXVII et suiv.

(2) Il est probable qu'ils formaient le Conseil des Quinze.

(3) Cæsar, *de Bell. Civil.* liv. I.

dans la ville, et le Conseil des Six Cents s'assembla aussitôt pour délibérer. Ne changeant pas de résolution, il voulut seulement gagner du temps, et les mêmes députés portèrent à César la réponse des Sénateurs. Elle était ainsi conçue : « Nous sa-
« vons que le peuple romain est divisé en deux
« partis ; mais il ne nous appartient pas de décider
« de quel côté se trouve la justice. César et Pompée
« ont des titres égaux à notre reconnaissance, car
« ils nous ont comblés de bienfaits et sont les pro-
« tecteurs de notre république. L'un agrandit
« notre territoire aux dépens des Helviens et des
« Volces-Arécomiciens, l'autre nous a accordé
« des avantages non moins précieux. Nous devons
« donc conserver une neutralité parfaite et ne rece-
« voir ni l'un ni l'autre dans nos murs (1) ».

Il y avait peu de sincérité dans ce langage, car, pendant les négociations, Domitius Enorbarbus, lieutenant de Pompée, nommé par le Sénat Romain pour succéder à César dans le gouvernement des Gaules, entra dans le port avec une petite flotte de sept vaisseaux. On lui donna le commandement de la ville et la direction de la guerre. César irrité fit approcher ses légions des remparts de Marseille. Voulant en même temps bloquer le port, il ordonna de construire et d'équiper à Arles douze galères, lesquelles furent prêtes dans trente jours et placées

(1) Cæsar, *de Bell. Civil.* liv. I.

sous les ordres de Décimus Brutus. César, laissant le commandement de l'armée de terre et la conduite du siége à Trébonius, partit ensuite pour l'Espagne (1).

Le siége de Marseille fut plus long que César ne l'avait prévu. Dix-sept galères marseillaises, montées par des Albiciens, offrirent le combat à la flotte romaine; mais les soldats de Brutus avaient un trop grand avantage sur ces montagnards auxiliaires pour ne pas en triompher. Les Marseillais perdirent neuf galères, et les huit autres entrèrent en mauvais état dans le port (2). Trébonius avançait en même temps ses travaux du côté de la terre, et le malheur semblait inspirer à Marseille une énergie nouvelle, un enthousiasme plus ardent pour la cause de Pompée. Le général romain s'était approché des remparts à la faveur des parapets et des mantelets; pourtant il ne jugea pas prudent de tenter un assaut qui lui présentait trop de périls. Entreprenant, avant tout, d'immenses travaux de siége, il fit construire une terrasse en bois et en osier de quatre-vingts pieds de hauteur, pour dominer les murs de la ville. L'essai de cette machine ne fut pas heureux. Les assiégés, animés

(1) Cæsar, *de Bell. Civil.* liv. I. — Dion Cassius, liv. XLI. — Vell. Paterc., liv. II., ch. L. — Tite-Live, *Epit.* CX. — Florus, liv. IV, ch. II. — Orose, liv. VI, ch. XV. — Suétone, C. J. Cæsar, n° 34.

(2) Cæsar, *ibid.* — Dion Cassius, *ibid.*

d'une patriotique audace et se servant de leurs balistes avec une merveilleuse adresse, lançaient d'immenses projectiles, des solives de douze pieds de long, armées de pointes de fer, lesquelles tombaient avec fracas sur les claies de la terrasse, en traversaient quatre rangs et s'enfonçaient encore en terre. Les Marseillais jetèrent aussi d'énormes barres de fer rougies sur les remparts parallèles à leurs murailles que les Romains avaient élevés, et consumèrent tous ces ouvrages dans un vaste incendie. Lorsque, à l'abri de la tortue, le bélier approcha sa tête menaçante pour secouer la muraille sur sa base, les Marseillais descendirent une corde avec un nœud coulant et levèrent si haut cette tête de bronze qu'ils la rendirent inoffensive. Puis avec la pierre et le feu ils anéantirent toute la machine sur laquelle les Romains fondaient leurs espérances (1).

L'héroïque résistance des Marseillais frappa Pompée d'admiration, et il envoya à leur secours Nasidius, un de ses lieutenans, avec une flotte de dix-sept vaisseaux qui mouillèrent à Tauroentum. Les assiégés, instruits de l'arrivée de ces auxiliaires, rendirent de solennelles actions de graces à toutes les divinités protectrices de la patrie. Femmes, vieillards, enfans, tous sentirent redoubler les généreux élans de ce patriotisme républicain qui

(1) Vitruve, liv. x.

toujours enfanta des prodiges de courage et de vertu. L'arsenal prit une nouvelle activité ; on répara les galères anciennes, on en construisit quelques autres, on les fit suivre de barques de pêcheurs garnies de claies, à l'épreuve des traits, et remplies d'archers et de machines de guerre. Les Marseillais se préparèrent ainsi à opérer leur jonction avec Nasidius. Le jour du départ pour Tauroentum, on vit un bien beau spectacle. Toute la population se pressa sur les quais; et lorsqu'un vent propice, enflant les voiles de la flotte guerrière, l'éloigna du rivage, ce peuple attendri, les mains levées vers le Ciel, les yeux mouillés de larmes, accompagna de ses adieux touchans ses braves défenseurs, tant que ses regards purent suivre les vaisseaux qui disparurent enfin au milieu des vapeurs d'un horizon sans bornes.

Brutus se mit à leur poursuite, mais il ne put les empêcher de joindre à Tauroentum la flotte de Nasidius. Bientôt il résolut de leur livrer combat. Les Marseillais et leurs alliés ne le refusèrent point et se formèrent en ligne ; les premiers occupaient l'aile droite, et Nasidius l'aile gauche. Les Marseillais firent des prodiges de valeur, mais la victoire leur fut encore infidèle. Le vaisseau que montait Brutus était reconnaissable par un large pavillon déployé, et deux galères marseillaises lancées de toute la force de leurs rames, fondirent de deux côtés sur ses flancs. Le pilote romain, voyant le

péril, sut éviter leur choc par une manœuvre aussi prompte qu'habile, et les deux galères, ne pouvant arrêter leur mouvement impétueux, se heurtèrent avec violence et s'engloutirent dans les flots. Nasidius s'enfuit lâchement avec sa flotte vers l'Espagne citérieure. Une galère marseillaise le suivit. Cinq furent coulées à fond, quatre prises, et une de celles qui restaient fut sur-le-champ dépêchée à Marseille, pour y porter la fatale nouvelle. Du quartier-général de Trébonius, situé sur une hauteur tout proche de Marseille (1), l'œil plongeait dans l'enceinte de cette grande ville, et c'est de là que les Romains observaient les divers mouvemens de sa population agitée. Sitôt que la galère fut aperçue du port, la multitude, accourue sur le rivage, poussa des gémissemens. « C'était, dit « l'historien de cette guerre, un deuil aussi pro« fond, une désolation aussi violente que si la « cité eût été prise d'assaut (2) ». Pourtant les Marseillais persistèrent dans leur héroïque défense et le siége continua. Trébonius fit construire des machines de toute espèce, livra des assauts, repoussa des sorties, et parvint à saper une partie des remparts. Alors les Marseillais se virent réduits aux dernières extrémités. N'attendant plus leur

(1) Là où se trouve aujourd'hui le Lazaret.

(2) *Omnis multitudo se se ad cognoscendum effudit, ac, re cognitâ, tantus luctus excipit, ut urbs ab hostibus capta eodem vestigio videretur.* Cæsar, *ibid.*, liv. II.

salut que de la commisération de Trébonius, ils lui envoyèrent des députés qui lui firent un tableau attendrissant de leur ville infortunée. Prosternés à ses pieds, ils le conjurèrent de ne pas la livrer à la fureur de ses troupes. « Lorsque César « arrivera d'Espagne, ajoutèrent-ils, nous lui ouvri- « rons nos portes aux conditions qu'il voudra nous « dicter. Que dès maintenant les hostilités soient « suspendues ; que le sang cesse de couler ». Trébonius leur accorda la trève demandée, et ses soldats en murmurèrent parce qu'ils s'étaient flattés de trouver dans le pillage de Marseille le juste prix de leurs fatigues. Mais ces plaintes d'une courte durée firent place à la plus entière confiance.

L'obscurité couvre ici un événement raconté de deux manières, et l'on ne sait sur quel parti l'accusation doit tomber. Suivant César (1), les Romains, tranquilles sur la foi de la suspension d'armes, négligeaient de surveiller avec leur activité ordinaire les retranchemens, les machines de guerre et les travaux de siége. Un jour que le vent soufflait avec violence, à l'heure de midi, une colonne Marseillaise fit une sortie, livra aux flammes tous ces ouvrages qui furent réduits en cendres, et rentra dans ses murs, vivement poursuivie par les assiégeans. Le lendemain les Marseillais, encouragés par ce succès, tentèrent une autre sortie qui leur

(1) Ouv. cité, liv. II.

devint funeste, car ils furent rejetés dans la ville, après avoir laissé sous les murailles un grand nombre de morts. Ainsi parle César qui était alors absent et qui ne peut avoir écrit cette partie de ses Commentaires que sur les notes de Trébonius, intéressé peut-être à lui cacher la vérité. Dion Cassius assure (1) qu'une attaque de nuit, faite par les Romains au mépris de la trève, enflamma les Marseillais d'une soudaine indignation et les poussa dans le camp ennemi où ils marquèrent leur passage par d'horribles traces de feu. Quoi qu'il en soit, les Romains, travaillant avec une infatigable ardeur, réparèrent bientôt leurs désastres, et sur les débris de leurs ouvrages anciens d'autres ouvrages s'élevèrent plus menaçans que jamais. La situation de Marseille fut alors affreuse. La ville était dépeuplée par la famine et par des maladies pestilentielles, fruit du blocus et de la mauvaise nourriture. Les Citoyens qui survivaient ne pouvaient plus compter sur leurs forces abattues, sur leur courage chancelant, et déjà l'on en voyait, semblables à de misérables fantômes, se traînant à grand'peine au bord de leur tombeau. Sur ces entrefaites, César arriva à Narbonne, vainqueur de l'Espagne soumise en quarante jours, et se hâta de paraître sous les murs de Marseille. Les habitans résolurent de se rendre

(1) Liv. XLI.

à discrétion. Domitius sortit du port avec trois vaisseaux, échappa à la poursuite de Brutus et gagna l'Italie.

Le conquérant des Gaules, fidèle à ses habitudes généreuses, n'avait jamais voulu la destruction de Marseille. Il avait même expressément recommandé par lettres à Trébonius de ne pas souffrir que la ville fût emportée d'assaut. Ému par les souvenirs de son origine et de sa gloire, il eût cru se couvrir d'une éternelle honte en effaçant du monde cette ville célèbre, en ordonnant qu'elle tombât souillée par le pillage dans un jour de colère. Jugeant plus digne de lui de se montrer clément, il laissa à Marseille son indépendance et ses lois. Il se contenta de lui enlever ses armes, ses vaisseaux, ses machines de guerre, son trésor public et toutes ses colonies, à l'exception de Nice qui, par une faveur particulière (1), continua d'élire ses magistrats et de se régir sous la protection de sa métropole. César mit deux légions en garnison dans la citadelle de Marseille, ordonna qu'un de ses ports (2) fût exclusivement consacré aux besoins de cette garnison nombreuse (3), et

(1) Il est probable que Nice ne conserva ce privilége que parce qu'elle s'était montrée favorable à la cause de César.

(2) Le Port de la Joliette, *Julii Statio*.

(3) Ces deux légions fournissent la preuve de l'importance de Marseille. C'est la garnison la plus forte que les Romains aient jamais mise dans aucune autre place.

joignit à la Narbonnaise les vastes possessions que la ville tenait de la libéralité des généraux romains auxquels elle avait rendu tant de services. Marseille fut ainsi réduite à son territoire primitif. Faible république marchande, toujours gouvernée par le Conseil des Timouques et désormais étrangère aux intérêts de Rome, elle perdit son influence et son pouvoir politique, mais elle conserva sa renommée littéraire, sa politesse exquise et ses mœurs séduisantes.

Après la prise de Marseille, César retourna en Italie. Bientôt la bataille de Pharsale mit le comble à ses prospérités et lui livra l'Empire. Déjà il avait donné le gouvernement des Gaules à D. Brutus. Nous ignorons si la Narbonnaise en fesait partie; nous savons seulement que vers la même époque Claude Néron, père de l'empereur Tibère, fut chargé par le Sénat de conduire deux colonies de vétérans à Arles et à Narbonne; cette dernière ville prit alors le surnom de *Colonia Décumanorum*, parce que les vétérans de la dixième légion s'y fixèrent, et Arles s'appela *Colonia Sextanorum*, parce qu'elle reçut dans son sein ceux de la sixième légion. On peut rapporter au même temps l'établissement des vétérans de la seconde légion à Orange (1). On voyait à l'embouchure de la rivière

(1) *Colonia Secundanorum.*

Les soldats de la septième légion furent envoyés à Béziers, *Biterræ Septimanorum.* — Hist. de Languedoc.

d'Argens quelques cabanes liguriennes. César, reconnaissant les avantages de cette position, y fit creuser un port et jeta les fondemens de Fréjus (1). Ce grand homme n'oublia jamais les marques d'attachement que la Narbonnaise lui avait données. Il accorda le titre de Citoyens Romains à un grand nombre d'habitans de cette province favorite, entre autres à tous les soldats d'une légion qu'il y avait levée et qu'il entretenait à ses dépens (2). Il fit admettre aussi plusieurs Ligures dans le Sénat, lorsqu'il éleva à neuf cents le nombre des membres de cette assemblée (3). Il ne craignit point de s'exposer aux railleries de quelques-uns de ses compatriotes, lesquels se prirent à dire que le dictateur avait changé les *brayes* des Gaulois contre les laticlaves des Pères conscrits, et qu'il était singulier de le voir tantôt attacher ces Gaulois comme captifs à son char de triomphe, et tantôt les honorer des premières charges de la République (4). Les Pompéiens surtout, partisans chaleureux des vieilles institutions romaines, manifestèrent leur dépit : à les entendre, tout était perdu, les arts comme le pouvoir, l'éloquence comme la

(1) *Forum Julii*, Marché de Jules.

(2) Suétone, *in Cæsar.*

(3) Plus tard Auguste réduisit ce nombre à six cents.

(4) Suétone nous rapporte ainsi ces paroles :

Gallos Cæsar in triumphum ducit. Iidem in Curiâ
Galli Braccas deposuerunt, latum clavum sumpserunt.

liberté. Cicéron lui-même fit à César une querelle de puriste et laissa échapper ces plaintes douloureuses : « Adieu l'urbanité ! adieu la fine et élé-« gante plaisanterie ! la braye transalpine a « envahi nos tribunes (1) ».

Le dictateur passa dans la Narbonnaise pour aller en Espagne continuer la guerre contre les fils de Pompée qu'il vainquit. Il retourna à Narbonne où il rencontra Marc-Antoine qui s'y était arrêté et qui s'occupait beaucoup moins des affaires publiques que de ses plaisirs (2). César, de retour à Rome, donna le gouvernement de la Narbonnaise et de l'Espagne citérieure à Lépide avec le commandement de quatre légions (3).

Lépide était alors général de la cavalerie, et comme cette charge ne lui permettait pas d'aller exercer par lui-même les fonctions de gouverneur, il envoya des lieutenans à sa place.

César tomba dans le Sénat sous vingt coups de poignards (4), victime immolée, malgré son génie et sa clémence, par les partisans fanatiques des privilége patriciens et de la vieille aristocratie. Lépide, nommé grand pontife, se mit en route pour la Province Romaine à la fin de l'année et

(1) Lettres Familières, liv. IX, *ad M. Varron et Cæter.*

(2) Cicéron, Philip. II.

(3) Florus, liv. IV, ch. II. — Dion, liv. XLIII.

(4) Le 15 mars de l'an 710 de Rome, 44 ans avant l'ère vulgaire.

fixa son séjour à Narbonne (1), tandis qu'Antoine et le jeune Octave, en concurrence pour le pouvoir, déchiraient Rome par la lutte de leur ambition rivale. Bientôt après, Plancus, qui gouvernait la partie des Gaules formées des conquêtes de César, eut ordre du Sénat de bâtir la ville de Lyon, pour donner asile à quelques habitans de Vienne chassés par les Allobroges. Plancus, attaché au Sénat qui s'était rallié à la cause d'Octave, passa le Rhône pour mener les troupes en Italie par la Narbonnaise; il craignait que Lépide ne s'opposât à sa marche, lorsqu'il apprit que l'héritier de César, guidé par les consuls Hirtius et Pansa, venait de défaire Antoine auprès de Modène, et que ce dernier se disposait à se jeter dans la Province Romaine. Alors Plancus voulut aller joindre Lépide qui lui paraissait mieux intentionné; mais Lépide se hâta de passer sous les drapeaux d'Antoine (2) en faveur duquel la ville de Narbonne se déclara la première, à la sollicitation des soldats de la dixième légion qui lui étaient dévoués, et toute la Province suivit de près cet exemple. Sur ces entrefaites, Octave se réconcilia avec Antoine et Lépide, sous le prétexte de réunir leurs troupes pour venger la mort de César et marcher ensemble contre

(1) Dion, liv. XLVI. — Vell. Paterc., liv. II, ch. LXIII. — Appien, *de Bell. Civil.* liv. III.

(2) Cicéron, Lettres Famil. liv. X.

Brutus et Cassius qui se trouvaient à la tête d'une armée considérable. Plancus se détermina à faire aussi la paix avec Antoine et Lépide qui passèrent en Italie avec dix-sept légions et dix mille chevaux. Lépide laissa à Varius Catulo, son lieutenant, le gouvernement de la Narbonnaise (1).

Antoine, Lépide et Octave, dans une entrevue proche de Modène, formèrent ce triumvirat fameux qui détruisit la République et renouvela les proscriptions de Marius et de Sylla. Ils firent le sacrifice mutuel de leurs proches et de leurs amis qu'ils s'abandonnèrent par un article de cet exécrable traité. Ce fut ainsi que Cicéron périt victime de la fureur d'Antoine par la lâche infamie d'Octave dont il avait créé la puissance et soutenu la jeunesse de son crédit et de son grand nom. Les triumvirs partagèrent entre eux les provinces. Lépide conserva le gouvernement de la Narbonnaise et de l'Espagne. Antoine eut celui des Gaules conquises par César, où Plancus commandait encore. Octave obtint l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne et les autres îles. L'Italie et la Gaule Cisalpine restèrent en commun. L'Asie, occupée par Brutus et Cassius, n'entra point dans ce partage. Bientôt la liberté mourante vint rendre le dernier soupir aux plaines de Philipes. Brutus et Cassius, qui y furent vaincus, entraînèrent dans leur tom-

(1) Plutarque, Vie d'Antoine.

beau les restes de la République. Les triumvirs firent un nouveau partage de l'Empire (1). Octave prit pour lui l'Espagne et céda l'Afrique à Lépide qu'il ne craignait plus et qu'il n'avait jamais estimé. Le lot d'Antoine, déjà maître des Gaules, fut augmenté de la Narbonnaise dont il donna le gouvernement à des favoris qui n'avaient d'autre mérite que celui d'être dévoués à sa cause. Il faut en excepter Asinius Pollion, homme supérieur, digne ami de Virgile et d'Horace. Calénus administrait le reste des Gaules sous l'autorité d'Antoine, lorsque Octave travailla sous main à soustraire toutes ces Provinces à l'obéissance de son collègue. Il passa les Alpes et s'efforça de gagner à son parti les troupes de Calénus qui mourut sur ces entrefaites. Le fils de Calénus se joignit à lui avec onze légions (2), et la Narbonnaise passa ainsi sous le pouvoir d'un autre maître. Octave révoqua tous les magistrats nommés par Antoine, en choisit d'autres à leur place, donna à Salvidiénus le gouvernement de la Province et retourna en Italie. Salvidiénus fit offrir à Antoine, alors occupé au siége de Brindes, d'embrasser son parti avec toutes les troupes qu'il commandait aux environs du Rhône. Les deux triumvirs s'étant réconciliés, Antoine découvrit à

(1) Appien, *de Bell. Civil.* liv. v. — Dion, liv. XLVIII. — Pighius, t. III.

(2) Appien. *ibid.*

son collègue la trahison de Salvidiénus, qui fut arrêté, jugé par le Sénat et condamné à mort.

Octave et Antoine convinrent d'un nouveau partage. Le gouvernement de l'Occident échut au premier, celui de l'Orient au second, et l'Afrique fut laissée à Lépide que les deux autres ne daignaient plus consulter. Honte et pitié! Trois hommes, foulant aux pieds la patrie enchaînée et les lois avilies, sans avoir même pour excuse le génie qui subjugue ni la gloire qui éblouit, s'attribuaient comme leur patrimoine ces magnifiques dépouilles qui avaient coûté tant de sang, ces vastes provinces conquises par la valeur des légions et maintenues dans l'obéissance par la sagesse du Sénat. Et de ces trois hommes, un seul régna bientôt en ravissant le pouvoir aux deux autres. Ce dominateur heureux fut Octave. La ruine de Lépide ne lui coûta pas de grands efforts; quelques intrigues lui suffirent. Ce triumvir, méprisé des soldats, s'en vit abandonné au milieu de son camp. Octave le dépouilla de l'autorité souveraine, puis il se tourna contre Antoine qui était maître de toutes les forces de l'Égypte et de l'Orient. C'est sur la mer que les deux rivaux vidèrent leur querelle : la bataille d'Actium décida de l'empire du monde (1), et Octave triomphant réduisit Antoine à se tuer lui-même. Il conserva les anciennes magistratures et cacha son pouvoir

(1) 31 ans avant l'ère vulgaire.

absolu sous des formes trompeuses de liberté, car il savait que le nom seul de République, environné de séduisans prestiges, conservait encore le privilége d'émouvoir fortement les cœurs et de charmer la multitude. Octave reçut le surnom d'Auguste et le titre d'Empereur (1). Un de ses premiers soins fut de partager les provinces avec le peuple romain. Il se réserva celles où la guerre pouvait se rallumer, et les fit gouverner par des officiers auxquels il donna le gouvernement des troupes avec le titre de Propréteur. Les Provinces dont la tranquillité n'était point menacée furent cédées au peuple qui les fit gouverner pas des Proconsuls (2). Ceux-ci, magistrats purement civils, n'exerçaient aucune autorité sur la milice. Cependant ils avaient des licteurs et d'autres marques distinctives qu'ils prenaient au sortir de Rome et qu'ils ne quittaient qu'à leur retour dans cette capitale de l'Empire. Auguste fixa en même temps la durée des gouvernemens à une année, et mit la Narbonnaise au nombre des provinces cédées au peuple.

(1) La réunion du Consulat et du Tribunat fut la source de la puissance impériale, qui n'était autre chose que l'assemblage du pouvoir, des dignités et des emplois de l'ancienne République. Voyez les Mém. de l'Acad. des Insc. et Belles Lettres, t. XXIV et XXV.

(2) Soit que ces gouverneurs eussent exercé la charge de Consul, ou seulement celle de Préteur.

CHAPITRE III.

27 ans avant J.-C. — 310 après l'Ère Chrétienne.

Assemblée de Narbonne. — Organisation de la Gaule Transalpine. — État de la Narbonnaise. — Colonies Romaines. — Système municipal. — Attribution des Curies. — Magistratures locales. — Droit latin et droit italique. — Culte religieux. — Écoles Marseillaises. — Hommes illustres nés ou élevés à Marseille et dans la Narbonnaise. — Commerce. — La Narbonnaise sous les successeurs d'Auguste. — Bataille près de Fréjus entre l'armée d'Othon et celle de Vitellius. — Ce dernier reste maître de la Narbonnaise. — La Province se révolte contre lui et se déclare pour Vespasien. — Tranquillité publique. — Probus fait une nouvelle division des Gaules. — Proculus attire la Narbonnaise à son parti contre cet Empereur. — La Province est remise sous le sceptre de Probus. — Gouvernement de Constantin. — Maximien-Hercule, révolté contre ce Prince, s'enferme dans Arles, et se réfugie ensuite à Marseille. — Constantin sous les murs de cette ville. — Maximien lui est livré. — Mort de Maximien.

L'Empereur, après avoir rétabli l'ordre en Italie, se rendit à Narbonne (1) où il convoqua , sous sa

(1) Dion, liv. LIII.

présidence, l'assemblée générale des Gaules Transalpines pour en régler l'administration et la police. D'après les documens que lui fournit cette assemblée, il arrêta un plan d'organisation comprenant : 1° la division territoriale, 2° les finances, 3° la force militaire, 4° la législation et le culte religieux. Jules César avait divisé ces contrées en trois parties, la Belgique, l'Aquitaine et la Celtique, parties qui pourtant ne formaient qu'une seule province. La Narbonnaise en formait une autre. Auguste, sans changer cette division, érigea en province séparée chacune des trois parties, jusques alors réunies dans un même gouvernement. La Belgique et l'Aquitaine conservèrent leurs anciens noms; mais l'Aquitaine s'augmenta des peuples de la Celtique placés entre la Garonne et la Loire, et des Helviens qui avaient été jusque-là incorporés à la Narbonnaise.

Auguste détacha aussi de la Narbonnaise quelques peuples voisins des Alpes et en forma une nouvelle province, dite des Alpes Maritimes, qu'il attribua à l'Italie. Il y mit des troupes en quartier d'hiver pour contenir les Allobroges toujours prêts à prendre les armes. Cimiez (1) fut le

(1) Les anciens auteurs prononcent différemment ce nom : Céménélium, Cemeneleon, Cemelio, Cemelenum, Cemelum. (Voyez D'Anville, Notice de l'Ancienne Gaule.)

On lit Cimela ou Cimella dans les Actes de l'évêque Saint Pons, qui souffrit le martyre sous Valérien et Gallien, selon le Martyrologe d'Usuard.

chef-lieu de la nouvelle province. Cette ancienne capitale des Védiantiens, prenant un essor rapide d'accroissement et de prospérité, se mit au rang des cités les plus importantes. Remarquable par ses monumens et sa magnificence, gouvernée par un préfet romain, gardée par une légion permanente, elle attira dans son sein une foule de familles patriciennes (1). Elle effaça la ville de Nice qui dépendait toujours de la République Marseillaise, et voyait perdre les ressources de son commerce par la décadence de sa métropole (2).

Ainsi la Gaule Transalpine fut divisée en quatre gouvernemens provinciaux (3). Les affaires de ce pays étant réglées, Auguste partit de Narbonne (4) avec Agrippa, son favori célèbre, et passa en Espagne pour soumettre les Cantabres qui s'étaient révoltés. Ce peuple fut subjugué; l'Empereur retourna à Rome, et Agrippa séjourna dans la Narbonnaise où il dut exercer une autorité supérieure à celle du proconsul, car le prince lui prodiguait des preuves d'affection, surtout depuis la mort de Marcellus. Agrippa embellit la Province de grands chemins semblables à la voie appienne et

(1) Paul Mérula, liv. IV, ch. II. — Gioffred, *Nicæa Civit.*, ch. VII.

(2) Durante, Hist. de Nice, t. I, liv. I.

(3) C'est-à-dire, comme on vient de le voir, la Belgique, la Celtique, l'Aquitaine et la Narbonnaise.

(4) 25 ans avant J.-C.

à la voie flaminienne que l'on remarquait en Italie. Il est vrai qu'il ne fut pas le premier qui procura cet avantage à la Narbonnaise, car Polybe (1) mentionne un grand chemin qui conduisait, avant la conquête des Romains, depuis Ampurias en Espagne jusqu'au Rhône, et qui était marqué de huit en huit stades par des colonnes milliaires (2). C'était la voie aurélienne. Il est vrai aussi qu'avant le temps d'Auguste, la Narbonnaise était traversée dans une autre direction par une autre voie, la voie domitienne, ouvrage de Domitius Ænobardus, vainqueur des Allobroges, et qui aboutissait à Lyon. Mais c'est proprement à Agrippa que la Narbonnaise fut redevable de ces chemins militaires qui fesaient un des plus beaux monumens de l'Empire. Ils étaient pavés de grandes pierres carrées dont la taille et le transport coûtèrent des sommes immenses. On trouvait à droite et à gauche d'autres pierres assez proches les unes des autres pour aider les voyageurs à monter à cheval. Auguste consacra à l'entretien des grands chemins la valeur des statues d'argent et des couronnes d'or dont

(1) Liv. III.

(2) Le stade était une mesure grecque dont les Marseillais introduisirent l'usage dans les Gaules et que les Romains adoptèrent.

Huit stades étaient l'équivalent d'un mille romain lequel avait 756 toises.

La lieue gauloise était de 1,500 pas géométriques. Ce pas a cinq pieds.

plusieurs peuples lui avaient fait hommage. On employait à ces réparations non-seulement les provinciaux soumis ainsi à la corvée et des criminels condamnés aux travaux publics, mais encore les soldats légionnaires, constamment tenus en haleine dans leurs durs exercices, habitués à creuser des canaux, à construire des ponts, à faire des chaussées, à percer des montagnes, à aplanir des collines, à dessécher des marais, à laisser partout la solennelle empreinte de la grandeur romaine. En Italie on ne confiait qu'à des citoyens considérables la surveillance de ces chemins, et c'était là une charge importante qui fut érigée par Auguste à titre d'office perpétuel (1). Mais dans les provinces, les gouverneurs attachèrent cet emploi à leur propre administration et le livrèrent à leurs créatures et à leurs commis (2).

Auguste, impatient de connaître tout ce qui se passait dans les villes de son vaste empire, choisit d'abord des jeunes hommes, légers à la course, pour porter ses ordres de stations en stations jusques aux lieux où l'on devait les exécuter. Le nombre de ces coureurs était considérable et ils se renouvelaient souvent, en se remettant les uns aux autres les dépêches du prince portées avec une étonnante

(1) Suétone, sur Auguste.

(2) Bergier, Hist. des Grands Chemins de l'Empire Romain, t. 1, liv. 1.

diligence. Cet établissement eut tant de succès et parut si nécessaire au service public, qu'on établit, peu de temps après, des chariots et des chevaux de poste à la place des coureurs; de sorte que les ordres de l'Empereur reçurent leur exécution avec une célérité plus grande encore (1).

Les mœurs se façonnaient à la servitude; la flatterie franchissait les limites de la raison et de la pudeur, et les peuples, ou, pour mieux dire, les magistrats serviles qui les fesaient parler, décernèrent des honneurs presque divins au chef de l'Empire. Pour accepter ces hommages insensés, il lui fallait bien du mépris pour ceux qui les prodiguaient. Dans les Gaules, Auguste devint l'objet d'un culte solennel (2). On lui érigea le fameux autel de Lyon (3), consacré dans la suite aux autres empereurs. Soixante peuples vinrent lui offrir chacun une statue et y laissèrent chacun un aruspice (4). La Narbonnaise, communément regardée comme un corps séparé des Provinces gauloises, ne prit aucune part à la cérémonie de cette dédicace. Cependant elle ne voulut pas rester en arrière dans cette intempérance d'adulation,

(1) Lequien de la Neufville. Origine des Postes chez les Anciens et chez les Modernes, liv. I.

(2) Bien entendu que ce n'était qu'un culte de Dulie.

(3) Ammien-Marcelin, liv. XV.

(4) Colonia, Hist. Littéraire et Antiquités de Lyon, t. I.

et dressa un temple à Auguste, au milieu de la capitale (1). Elle frappa aussi des médailles à la gloire de ce prince ; institua, pour l'honorer, des fêtes, des sacrifices, et des prêtres appelés *Sévirs* ou Flamines augustales.

Un vent impétueux que les Gaulois appelaient *kirk* et que les Romains nommèrent *circius* (2), se déchaînait souvent sur la Provence, comme il s'y déchaîne encore aujourd'hui. Auguste lui consacra un temple dans la ville d'Arles, et régla lui-même les cérémonies de ce culte nouveau, en qualité de Souverain Pontife (3).

Auguste fonda, en plusieurs lieux, des colonies tirées des armées. Orange reçut des vétérans de la seconde légion. Fréjus en reçut de la huitième. Cette colonie maritime, destinée à précipiter la ruine de la puissance marseillaise, acquit beaucoup d'importance et brilla d'un vif éclat. Elle fut un des grands arsenaux de l'Empire (4), avantage qui exemptait les habitans de tout subside et de tout service, autre que le service de la mer. Auguste y fit construire un amphithéâtre, un aqueduc de sept lieues de long, des édifices remarquables et

(1) Marca, *de Primatu Lugduni.* — Cet auteur assure que quatorze peuples étaient alors dans la Narbonnaise.

(2) Le mistral.

(3) *Divus certè Augustus templum illi (circio), quùm in Galliâ moraretur, et vovit et fecit.* Sénèque, Quest. Natur., liv. v.

(4) Strabon, liv. IV. — Pline, liv. III, ch. IV.

des palais magnifiques. Il entretint aussi une flotte dans le port de cette ville pour protéger le commerce et les côtes de la Gaule. Des colons, tant militaires que civils, furent aussi distribués à Carpentras et à Cavaillon. L'Empereur, en multipliant les colonies dans la Narbonnaise, ne fit que suivre la politique invariable et les maximes constantes de sa patrie, car les Romains se fixaient partout où ils remportaient des victoires (1). Ces établissemens fournirent d'abord au Sénat le moyen de récompenser ses alliés, de nourrir des citoyens indigens dont il craignait la licence, et de donner aux vieux soldats un asile honorable. Plus tard, ces vétérans, dévoués au prince, maintinrent son autorité, favorisèrent ses vues ambitieuses, et ce fut avec raison que l'on regarda une cité coloniale comme le siége de la servitude (2). Il y avait dans la Narbonnaise un plus grand nombre de colonies romaines que dans les autres provinces gauloises ensemble (3). Aulugelle remarque que ces colonies étaient l'image de la majesté et de l'opulence du grand peuple (4). On y voyait à peu près les mêmes

(1) *Ubicumquè vicit Romanus, habitat.* Sénèque, *Consol. ad. Helvet.*

(2) *Britanni.... ipsam coloniam invasere ut sedem servitutis.* Tacit., *Vita Agric.*

(3) Adrien Valois. *Notitia Galliarum òrdine Litterarum.*

(4) *Amplitudinem majestatemque populi romani coloniæ quasi effigies parvæ simulacraque esse quædam videntur.* Nuits Attiques, liv. XVI, ch. XIII.

magistrats qu'à Rome, la même forme de gouvernement. Un corps municipal, appelé Curie, y représentait le Sénat, et ses membres se nommaient Curiales, ou Décurions (1). Ce corps se composait : 1° de tous ceux qui, comme fils de décurions, y entraient par droit de naissance; 2° des citoyens que la curie introduisait dans son sein, à la majorité absolue des suffrages, pourvu que le nombre des votans fût au moins des deux tiers des membres de l'assemblée, et que l'acte de nomination fût confirmé par le gouverneur (2), juge suprême de toutes les contestations relatives aux élections. Pour être élu, il fallait appartenir à l'ordre des patriciens, avoir l'âge de vingt-cinq ans au moins et la propriété d'une certaine étendue de terre (3). Le nouveau décurion ne pouvait refuser sans excuse légitime, et aucun membre de la curie ne pouvait aliéner ses propriétés foncières sans l'autorisation expresse du proconsul. Il était obligé de résider dans la cité, sous peine de confiscation de biens au profit de la curie (4). Lui et ses en-

(1) Il paraît qu'à la fondation des colonies, la dixième partie des colons avait formé le nombre de ces magistrats municipaux qui furent ainsi nommés décurions.

(2) *Cod. Theod. lib.* XII, *tit. de Decur.* — *Dig. lib.* XLIX, *tit.* IV. *Quando Appoll.*

(3) *Dig. lib.* L, *tit.* II, *de Decur et Fil.* — *Ibid. tit.* II. — *Cod. Theod. lib.* XII, *tit. de Decur.*

(4) *Cod. lib.* X, *tit.* XXXIII, *de Prœd. Decur.* — *Ibid. tit.* XXXI.

fans appartenaient irrévocablement au service du conseil, service qui, malgré quelques avantages, était si onéreux qu'on promulgua un grand nombre de lois pour proscrire les subterfuges des curiales qui voulaient se soustraire à leurs devoirs (1).

Au-dessus de l'ordre des curiales s'élevait celui des sénateurs qui jouissaient de plusieurs distinctions honorifiques et de plusieurs priviléges particuliers. Mais les uns et les autres ne formaient qu'une seule assemblée divisée en deux sections, et leurs délibérations étaient communes. Seulement les sénateurs opinaient les premiers, d'après le rang de leur inscription sur la liste municipale, et la date de nomination fixait ce rang. La même règle existait pour les décurions. Ceux qui avaient rempli des charges publiques émettaient d'abord leur avis, et successivement par rang hiérarchique. Les membres du conseil qui avaient des enfans votaient avant ceux qui n'en avaient pas. La préférence était toujours accordée au décurion père de la plus nombreuse famille; et, toutes choses étant égales, la loi donnait la priorité à celui qui avait obtenu le plus de suffrages dans la même élection (2).

(1) Histoire du Droit Municipal en France, par Raynouard, t. I., liv. I.

(2) *Dig. lib.* L, *tit.* II, *de Decur et Fil.* — *Idem, tit.* III, *de Albo. Scrib.* — *Cod. lib.* X, *tit* XXXI, *de Decur et Fil.*

Les décrets se rendaient au nom de la Curie dont le Sénat n'était que la sommité. Ce Sénat se composait de ceux que le droit de naissance y appelait comme fils de sénateurs, et des citoyens que l'Empereur nommait lui-même par un rescrit. Les décurions élevés par la curie à des emplois éminens entraient aussi dans la section sénatoriale, laquelle choisissait dans son sein un défenseur chargé de maintenir les droits de ses collègues (1).

La curie nommait à tous les emplois de l'administration, délibérait sur les droits relatifs aux propriétés municipales, sur les ventes de ces biens et sur les transactions dont ils étaient l'objet. Elle établissait les marchés et les foires, accordait le terrain nécessaire pour les monumens publics, examinait et choisissait les médecins et les professeurs, décernait des hommages au nom de la cité, prenait enfin toutes les résolutions dictées par l'intérêt commun (2).

Chaque année, aux calendes de mars, la curie procédait aux élections. Elle ne confiait les magistratures municipales qu'à ceux de ses membres qui offraient le plus de garantie par leur mérite et

(1) *Cod. Theod. lib.* VI, *tit.* II, *de Senat.* — *Ibid. tit.* III, *de Præd. Senat. Ibid. lib.* XII, *tit.* I, *de Decur.* — Raynouard, *loco cit.*

(2) *Cod. lib.* XI, *tit.* XXXI, *de Vend. Reb. Civ.* — *Theod. et Valent. Novel. tit.* XLVIII. — *Cod. Theod. lib.* XIII, *tit.* III, *Medic et Prof.* — Hist. Génér. de Languedoc, t. I. Preuves.

par leur fortune. Le décurion, qui avait des excuses à proposer, s'adressait au gouverneur de la province (1).

Deux magistrats, appelés Duumvirs (2), exerçaient, dans le ressort de la colonie, des fonctions qui avaient quelque analogie avec celles des consuls romains et qui ne duraient ordinairement qu'une année. Ils portaient le laticlave et la robe blanche dont le bas était bordé de pourpre. Ces magistrats fesaient exécuter les décrets de la curie; ils jugeaient les causes sommaires qui n'étaient pas réservées aux officiers de l'Empereur, et condamnaient à des amendes en quelques circonstances. Ils ne pouvaient prononcer sur les affaires importantes que lorsque les parties y consentaient. Ils concouraient avec les fonctionnaires d'un ordre inférieur à donner des tuteurs aux pupilles, et imprimaient par leur signature un caractère d'authenticité aux actes de vente, aux donations, aux testamens, aux adoptions (3) et à tous les contrats de quelque importance qu'ils avaient soin de faire transcrire dans les registres municipaux (4).

(1) *Cod. Theod. lib.* XII, *tit. de Decur.* — *Cod. lib.* X, *tit.* XXXI, *de Decur et Fil.*

(2) Quelquefois on n'en nommait qu'un. Quelquefois aussi on en nommait quatre, et ils s'appelaient alors Quatuorvirs.

(3) C'était par-devant la Curie que se fesaient les adoptions.

(4) *Dig. lib.* XXXIX, *tit.* II, *de Damno infect.* — *Cod. Theod. lib.* XIII, *tit.* III, *de Medic et Prof.* — *Dig. lib.* L, *tit.* I, *ad Municip.* — *Ibid. lib.* XXVI, *tit.* V, *de Tut. et Curat.* — *Cod. Theod. lib.* XII, *tit.* I, *de Decur.* — *Ibid. lib.* VIII, *tit.* XII, *de Donat.*

Après les duumvirs venaient les *Principaux* dont les fonctions duraient quinze ans. Formant le conseil exécutif de la cité, ils présidaient à l'administration générale, avaient la police des théâtres et des lieux publics, la surveillance des approvisionnemens, l'inspection des remparts, des routes et des édifices. Ils étaient aussi chargés de travailler à la répartition de l'impôt foncier et d'en recouvrer le montant. Cependant on ne les soumettait à verser au trésor que ce qu'ils avaient reçu du contribuable, pourvu qu'ils justifiassent de leurs diligences (1).

Une magistrature tutélaire, faible image de la puissance tribunitienne, veillait à la conservation de tous les intérêts légitimes et de tous les droits reconnus. C'était la charge honorable du défenseur de la cité. La curie seule ne le nommait point. Protecteur vigilant de tous les citoyens, des faibles comme des forts, des riches comme des pauvres, il devait être élu par le peuple assemblé dans des Comices solennels. La loi ordonnait de le choisir, hors de la curie, parmi les habitans les plus distingués, et sa nomination était soumise à l'approbation du proconsul. Ses fonctions durèrent d'abord cinq ans, et furent ensuite réduites à deux. Rien de ce qui intéressait les membres de la cité

(1) *Cod. Theod. lib.* XII, *tit.* I, *de Decur.* — *Dig. lib.* L, *tit.* I, *ad Municipalem.* — *Majorian Novel lib.* IV, *tit.* I, *de Curial.*

ne lui était étranger. Son devoir était de les défendre contre les caprices des agens du pouvoir, contre les entreprises des concussionnaires, contre tous les abus et toutes les oppressions. Chargé de la police judiciaire et du maintien du bon ordre, il réclamait les esclaves fugitifs, livrait les criminels au proconsul et jugeait lui-même les simples délits. Personne ne pouvait être emprisonné sans son ordre ou sans celui des magistrats supérieurs. Les rôles d'imposition se fesaient en sa présence, et il transmettait à chaque contribuable l'avis de sa cotisation avant l'échéance. Y avait-il un tumulte public, une menaçante émeute? Le défenseur de la cité, s'avançant aussitôt, parlait aux perturbateurs le sévère langage de la loi offensée, leur retraçait les périls de la sédition et les rappelait à l'obéissance (1). Ces règles constitutives du régime colonial furent faites à diverses époques, et la plupart d'entre elles ne reçurent leur sanction légale qu'après le règne d'Auguste. Mais leur germe existait sous l'empire de ce prince, et c'est là que j'ai dû en réunir les principales dispositions éparses dans le vaste corps du droit romain.

Ainsi chaque colonie de la Narbonnaise avait

(1) *Cod. Theod. lib.* I, *tit.* II, *de Defens. Civit.* — *Cod. lib.* I, *tit.* LV, *de Defens. Civit.* — *Ibid. lib.* I, *tit.* VI, *de Serv. fugit.* — *Ibid. lib.* X, *tit.* LXX, *de Susceptor.* — *Ibid. lib.* VIII, *tit.* IV, *de Custod. reor.* — *Auth. Coll.* III, *tit.* II, *de Defens. Civit.* — Raynouard, ouvrage cité, t. I, liv. I.

son gouvernement particulier; mais ce gouvernement, resserré dans des bornes fort étroites, ne pouvait rien changer aux lois fondamentales de la Province, promulguées par le Sénat romain ou par l'Empereur. D'ailleurs la constitution des villes coloniales était soumise au pouvoir central du proconsul qui avait la faculté de commettre un de ses lieutenans. La Province était divisée en cantons, et dans chacun d'eux se tenait annuellement une assemblée appelée *conventus*, composée des députés des curies sous la présidence du proconsul. L'administration de la justice en fesait l'objet essentiel et l'on y décidait les différends des particuliers. Le proconsul y répondait aux requêtes, donnait ses ordres et publiait ses décrets.

Quoique tous les peuples et toutes les villes de la Narbonnaise payassent des subsides à Rome (1), leurs conditions variaient. Les colonies étaient de deux espèces. Les unes, comme Narbonne, Aix, Arles et Orange, s'appelaient romaines, parce qu'elles avaient été formées de citoyens dont le Sénat s'était déchargé, ou de légionnaires vétérans

(1) Ces subsides étaient habituellement en argent et quelquefois en fruits. C'est en effet ce qui résulte d'un passage du Plaidoyer de Cicéron pour Fontéius. On y voit ce Gouverneur exiger des peuples de la Province du blé pour soutenir la guerre d'Espagne. Mais ce n'était là qu'un impôt extraordinaire. Lorsque; dans d'autres circonstances, le besoin des grains devint pressant, on en fit fournir aux Provinciaux. Toutefois cette fourniture se fit toujours à compte des subsides habituels.

dont il avait voulu récompenser les services. Les autres se nommaient latines, parce qu'elles étaient composées d'habitans du Latium qu'on y avait envoyés à défaut de citoyens romains, ou bien parce qu'on les avait associées au droit latin (1) par un privilége particulier (2). Les uns et les autres s'appelaient *Municipes*. Les colonies romaines avaient quelque prééminence sur les latines, parce que les premières jouissaient originairement de leurs prérogatives, comme étant composées de vrais citoyens romains; tandis que les secondes ne jouissaient des mêmes droits qu'à titre de faveur. A cela près, elles différaient si peu entre elles que Pline appelle villes latines quelques colonies romaines de la Narbonnaise (3). Elles payaient les mêmes tributs et fournissaient le même contingent pour la milice. Mais les troupes des villes soumises au droit latin ne servaient que comme auxiliaires et n'entraient pas dans les légions, tandis qu'on y enrôlait les soldats des colonies romaines, et les habitans de ces villes latines devenaient citoyens romains, après avoir exercé des charges municipales (4).

(1) Le droit latin tirait son origine des traités que les Romains firent avec les peuples du Latium et qu'ils appliquèrent dans la suite à quelques peuples des Provinces qu'ils voulurent favoriser.

(2) Fléchier, Dissert. sur Nîmes.

(3) Liv. III.

(4) Cette prérogative nous est attestée par un passage d'Appien, liv. II.

Il ne paraît pas que le droit italique (1) que les Romains accordèrent à tous les peuples d'Italie, dont le pays ne fut pas réduit en province, ait dominé dans la Narbonnaise. Mais le droit provincial servait de législation politique à toutes les villes qui n'étaient point municipes. Ces villes n'avaient d'autres lois ni d'autres magistrats que ceux que leur imposaient les vainqueurs, et se voyaient soumises aux ordres des proconsuls, soit pour l'administration judiciaire, soit pour le gouvernement civil. Telle était la base de ce droit rigoureux.

La conquête de la Narbonnaise n'apporta aucun changement à la condition des esclaves, et les maîtres conservèrent sur eux le droit de vie et de mort (2). Ces esclaves pouvaient recevoir la liberté, laquelle ne les élevait pas tous au rang des ingénus, ou nés libres. Nous savons du moins que les Romains avaient deux sortes d'affranchis; les uns étaient citoyens, et les autres acquéraient seulement la latinité. Il est donc vraisemblable que dans la Narbonnaise l'affranchissement laissait aussi quelque différence entre les affranchis et les ingénus. Le propriétaire d'un fonds de terre en

(1) Ce droit, quoique moins favorable que le Latin, avait quelque rapport avec lui. Les peuples d'Italie, qui en jouissaient, se gouvernaient par leurs magistrats quoiqu'ils fussent stipendiaires.

(2) Adrien le leur ôta plus tard dans tout l'Empire.

disposait librement, et le droit de chasse y était attaché. La domination romaine introduisit dans la Province le contrat emphytéotique (1), et peu à peu les vaincus s'accoutumèrent aux usages, à la police, à la langue et aux lois des vainqueurs. Ce fut ainsi que la religion des Gaules fit place insensiblement au culte de Rome, lequel ne vint pourtant pas s'asseoir sur le sol ligurien comme un despote intolérant. Loin de là, car les Romains ne tourmentèrent jamais les croyances religieuses. Leurs Dieux, au reste, n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir droit de cité dans la Narbonnaise, la République de Marseille ayant depuis longtemps aplani toutes les voies. Dans les autres parties de la Gaule, le culte des anciens Celtes avait aussi subi beaucoup d'altération et de mélange; car les Divinités qui y recevaient des hommages étaient à peu près les mêmes que celles qu'on adorait en Grèce et à Rome. Cependant la religion druidique ne disparut pas tout-à-fait, et on la vit traîner, pendant quelques années encore, les misérables restes de son existence débile (2).

Marseille, en étendant au loin ses relations

(1) Par ce contrat le propriétaire d'un fonds le cédait à un autre en tout ou en partie, à la charge d'une redevance annuelle et perpétuelle en fruits ou en argent, et sous la réserve de la préférence, ou d'un droit de lods, au cas que l'acquéreur voulût dans la suite transférer ce fonds à un tiers.

(2) L'Empereur Claude acheva la destruction des Druides.

pacifiques, avait propagé dans la Narbonnaise l'usage de la langue grecque. Cette belle langue y était devenue familière et s'était aussi répandue dans le reste des Gaules, dans la Germanie (1), et jusque dans les Iles Britanniques (2). La Narbonnaise, donnant aux belles lettres des encouragemens utiles et des honneurs mérités, produisit une foule d'hommes distingués dans tous les genres (3), et les écoles marseillaises les élevèrent presque tous. Parmi eux on cite Eratosthène que l'on confond souvent avec un auteur du même nom qui naquit à Cyrène et prit le premier entre les écrivains anciens le titre de Philologue. L'Era-

(1) Jules César dit qu'après la défaite des Helvétiens on trouva dans le butin un rôle de leurs troupes écrit en caractères grecs. *De Bell. Gall.* v. XLVIII.

Tacite, parlant de quelques inscriptions trouvées sur les frontières de la Germanie et de la Rhétie, remarque aussi qu'elles étaient en caractères grecs. *De Morib. Germ.*

César rapporte encore que les Druides ne voulaient pas qu'on couchât par écrit leurs instructions, mais que dans les affaires et en matière de comptes les Gaulois se servaient des lettres grecques.

(2) On retrouve dans l'ancienne langue bretonne un grand nombre de termes grecs, non point pour exprimer des objets scientifiques, mais les choses les plus nécessaires à la vie. *John Price. Defense of the British History.* — *Aylett Sammes. The Antiquities of ancient Britain.*

(3) Je ne mentionne dans cette histoire que les personnages marquans qui sont nés en Provence, et non point ceux qui ont vu le jour dans la partie de la Narbonnaise comprise dans l'ancien Languedoc et l'ancien Dauphiné.

tosthène Ligurien s'acquit une renommée brillante par sa science dans les mathématiques et l'astronomie. Il composa aussi une histoire des Gaules en trente-trois livres (1), et cet ouvrage est malheureusement perdu. Lucius Plotius, dont Quintilien a fait l'éloge (2), ouvrit à Rome une école publique d'éloquence (3). Valérius Caton s'y distingua comme poète et grammairien (4). Gniphon professa les belles lettres dans cette capitale du monde (5), et compta Cicéron parmi ses auditeurs. Quintilien (6) le met au nombre de ces auteurs qui se donnaient la licence de changer la terminaison de certains noms, tant au nominatif qu'aux cas obliques (7).

La Narbonnaise eut aussi la gloire de donner le jour (8) à Roscius, le plus grand acteur comique des temps anciens. Esope, qui excellait dans le genre tragique, était en possession de la faveur popu-

(1) 130 ans avant J.-C.

(2) *De Orat. Inst.* liv. II, ch. IV.

(3) 90 ans avant l'ère vulgaire.

(4) Suétone, *de Illust. Gramm.* ch. II. — Valérius Caton naquit vers l'année 108 avant notre ère.

(5) *Ibid.* — Né à la même époque.

(6) *Inst. Orat.*, liv. I, ch. VI.

(7) Quelques-uns voulaient que l'on dît *Robor* et *Ebor* pour Robur et Ebur. La raison qu'ils en donnaient est que le génitif de ces noms est en *oris*. Gniphon au contraire prétendait que l'on devait faire le génitif de ces noms en *uris*, parce que le nominatif est en *ur*.

(8) Un siècle avant l'ère chrétienne.

laire, lorsque Roscius vint montrer son inimitable talent aux Romains enthousiasmés. Selon Horace, l'un était grave, l'autre était docte (1). Roscius avait le regard un peu difforme (2), ce qui n'affaiblissait en rien le naturel de son jeu admirable, la puissance de ses miraculeuses ressources et la magie de sa ravissante diction. Il fut rassasié d'applaudissemens et d'éloges. Tout ce qui peut flatter l'ambition d'un homme sensible à la gloire, il l'obtint. Les plébéiens et les grands l'honorèrent de leur estime, et Sylla, aux jours de sa dictature, lui fit présent d'un anneau d'or. Aussi bien Roscius ne cessa de se rendre digne de sa haute destinée en embellissant le génie par la vertu. Cicéron semble épuiser son éloquence (3) à louer ce Gaulois célèbre, qui était si habile comédien qu'il paraissait être le seul digne de monter sur le théâtre, et si grand homme d'honneur qu'il semblait être le seul qui n'y dût jamais monter (4). La République lui fesait une pension annuelle d'environ soixante mille livres de notre monnaie (5). Roscius, modèle de désintéressement et de grandeur d'ame, resta dix ans de suite sans exiger le paiement de sa pension, et négligea ainsi d'amas-

(1) *Quæ gravis Æsopus, quæ doctus Roscius egit.* Liv. II, *Epit.* I.
(2) Cicéron, *de Orat.* liv. III.
(3) *Ibid.* liv. I.
(4) *Ibid. pro Roscio Comodo.*
(5) Pline, Hist. liv. VII.

ser une somme de six cent mille livres, sans cesser néanmoins ses représentations théâtrales.

Cornélius Gallus (1), ami de Virgile (2), rival gracieux de Tibulle et de Properce, trouva sur sa lyre harmonieuse des chants d'amour et de gloire (3). Auguste, plein d'affection pour lui, l'éleva aux premières charges de l'Empire, et lui confia le gouvernement de l'Égypte réduite en province romaine. Gallus, durant son administration de quatre ans, se laissa corrompre par le pouvoir et ne travailla que pour amasser des richesses (4). Mettant bientôt le comble à ses vices honteux par une noire ingratitude, il conspira contre l'Empereur (5) qui se contenta de le bannir; mais le Sénat plus sévère le condamna à mort. Le poète évita l'ignominie du supplice en se tuant de sa propre main (6).

Trogue-Pompée honora davantage la Narbon-

(1) Né à Fréjus 66 ans avant notre ère.

(2) Églogue VI. — Virgile lui avait consacré une partie du IVe livre de ses Georgiques; mais il fut ensuite obligé, par ordre d'Auguste, d'y substituer la fable d'Aristée.

(3) Gallus excellait dans l'Élégie et le Poème épique. Rien de lui ne reste aujourd'hui, quoique son nom paraisse à la tête de quelques pièces de vers.

(4) Dion, liv. LIII. — Amm. Marcel, liv. XVII.

(5) Servius sur Virgile.

(6) Dion, *ibid.* — Ovide, *Amorum*. Liv. III, Élég. IX. — Properce, liv. II, Élég. XXXIV.

naise où il naquit aussi (1). Entreprenant un travail immense, il recueillit tout ce que les Grecs avaient écrit sur les diverses nations, en retrancha ensuite tout ce qui lui parut inutile, et composa ainsi en quarante-quatre livres une histoire générale depuis les siècles héroïques jusqu'à l'époque où il vivait. Comme le règne de Philippe était un des principaux sujets qu'il traitait, il donna à ses annales le nom de *Philippiques* (2), à l'imitation de Théopompe qui avait déjà publié en grec une histoire sous le même titre; et de tout ce grand ouvrage il ne nous reste que l'abrégé qu'en a fait Justin (3). Trogue-Pompée reçut des éloges magnifiques et s'acquit la gloire d'un des plus célèbres historiens de son temps. Pline l'Ancien le qualifie d'écrivain très-sévère (4), témoignant par ces mots de la rectitude de son jugement et de la sûreté de sa critique.

Oscus, Agrotas et Pacatus, tous les trois nés à Marseille (5), y brillèrent par leur éloquence, et

(1) Dans le pays des Voconces, 40 ans avant J.-C.

Trogue, aïeul paternel de cet auteur, s'était signalé dans la guerre de Sertorius et avait mérité par sa valeur le droit de citoyen romain. Le grand Pompée, en l'élevant à cet honneur, lui donna son nom qui passa à ses descendans.

(2) Vossius, *de Hist. Latinis.*

(3) Justin, dans sa préface, nomme Trogue-Pompée l'homme de l'ancienne éloquence, *vir priscæ eloquentiæ.*

(4) *Et ipse auctor severissimus.* Hist. liv. XI, ch. CXIX.

(5) Le premier 20 ans avant l'ère chrétienne, le second 18, et le troisième 16.

leurs succès les appelèrent à Rome où ils se placèrent au premier rang des orateurs contemporains. Oscus, hérissant ses discours de pointes satiriques (1), ne sut se faire ni aimer ni estimer, et souleva même autour de lui des ressentimens redoutables. Agrotas ne plaida qu'en grec, ne voulant point faire usage d'un autre idiome que de celui de sa ville natale, et son style se fit remarquer par sa force et son énergie.

Rome, de plus en plus insatiable, dévorait d'immenses richesses. Son trône d'or pesait sur la terre épuisée, et il ne fallait rien moins que les prodiges du commerce pour satisfaire les caprices voluptueux de quelques citoyens opulens et les besoins sans cesse renaissans de leur luxe effréné. Alexandrie s'était alors chargée du principal approvisionnement de l'Empire. Aden, ville située à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb, entre la mer Rouge et le golfe Arabique, travaillait pour le compte de cette capitale de l'Égypte, tandis que Palmyre, plus brillante que jamais au milieu de ses déserts, fesait conduire par ses caravanes les trésors de l'Orient. Moins féconde était alors l'industrie des provinces occidentales et de la Narbonnaise. Là ne se trouvait point tant d'activité mercantile. Cependant le commerce y fesait d'intelligens efforts; l'amour du lucre s'y montrait

(1) Sénèque, Controverses.

plein d'ardeur, et l'usure y était connue même avant les conquêtes des Romains. Sous le règne d'Auguste les marchands de Marseille et de Narbonne allaient par terre jusques aux bords de l'Océan où ils recevaient, en échange de leurs denrées, l'étain et le plomb que les habitans de ce pays tiraient de la Grande Bretagne. Le vin surtout se trouvait parmi ces denrées, et les Gaulois en étaient si avides que pour une certaine mesure ils donnaient un enfant (1).

La Narbonnaise, qui avait pris un état fixe et permanent, prospéra durant tout le long règne d'Auguste, et continua d'être florissante sous Tibère. Ce prince détacha Nice de la juridiction de Marseille et la réunit à la province des Alpes Maritimes, car elle ne pouvait plus exister que par l'appui de Cimiez qui se l'attachait tous les jours davantage par des intérêts nouveaux. Nice obtint quelques franchises municipales, et conserva la faculté de nommer les chefs de son administration civile (2). Tibère exila à Marseille Vulcatius Moschus, riche citoyen qui fut accueilli dans cette ville avec beaucoup de bienveillance et y reçut le droit de bourgeoisie. Dans l'expansion de sa gratitude, Moschus institua héritière de tous ses biens la cité qui n'avait pas craint de donner un généreux asile

(1) Diodore de Sicile, liv. v.

(2) Guesnay, *Annal. Provinc. Massil.*

à la victime de la haine impériale. Tibère se montra irrité, et Marseille, pour détourner le coup qui la menaçait, envoya des députés à Rome. Ceux-ci invoquèrent l'exemple de Smyrne qui avait admis parmi ses citoyens Rutilius, exilé comme Moschus, et qui, comme lui, s'était fait un plaisir de laisser sa fortune à sa bienfaitrice chérie. Ces raisons désarmèrent Tibère (1).

Sous l'empire de Caligula, la Narbonnaise jouit aussi d'un calme profond. Il ne s'y passa aucun événement mémorable. On y vit refluer d'illustres et riches citoyens romains qui cherchaient, dans un exil volontaire, un asile contre les caprices de la tyrannie impériale. Ces hommes, habitués à toutes les douceurs de la vie, à toutes les jouissances du luxe, contribuèrent à la splendeur du pays et construisirent de belles demeures où ils coulèrent des jours heureux, loin des intrigues de la cour et des orages de l'ambition. Les champs se couvrirent de somptueuses *Villæ* (2), ou maisons de plaisance, qui unissaient l'agrément à la commodité, au milieu de vastes travaux agricoles. Les

(1) Tacite, Annal., liv. IX.

(2) Les *Villæ* des Romains étaient de grands bâtimens divisés en trois parties. L'une, appelée *Urbana*, était destinée au logement du maître et de sa famille. L'autre, nommée *Rustica*, servait à l'habitation des ouvriers et des esclaves. La troisième, dite *Fructuaria*, renfermait les cuves, les pressoirs, tout ce qui était nécessaire à l'économie rurale. — Columelle, *de Re Rusticâ*, liv. I, ch. VI.

propriétaires, disposant d'une multitude d'esclaves, y amenèrent des eaux abondantes au moyen des aqueducs, et creusèrent des viviers où des poissons de toute espèce étaient nourris à grands frais. Ils eurent des bains du plus beau marbre, des pavés en mosaïque, des statues, des tableaux, et l'on y vit tout ce que peut produire la puissance des arts, tout ce peut étaler une magnificence prodigue. Nulle contrée, au rapport de Pline l'Ancien (1), n'était préférable à la Narbonnaïse pour la culture des terres, la police des peuples et l'abondance des richesses. C'était moins une province qu'une portion même de l'Italie. L'empereur Claude accorda aux sénateurs, qui en étaient originaires, le privilége de s'y rendre sans permission, tandis que les autres membres du Sénat ne pouvaient sortir de l'Italie sans un congé spécial (2). Ce prince, dans son expédition de la Grande Bretagne, vint par mer de Rome à Marseille et y resta quelques jours.

Néron épouvanta le monde par ses forfaits; mais la patience des peuples se lassa, et un cri d'affranchissement se fit enfin entendre; ce cri formidable retentit dans les Gaules. Les rapines, les cruautés

(1) *Agrorum cultu, virorum morumque dignatione, amplitudine opum, nulli provinciarum post ferenda; breviterque Italia veriùs quàm provincia.* Hist. Natur., liv. III, ch. IV.

(2) Tacite, Annal. liv. XII.

et les débauches de Néron avaient indigné des peuples qui n'étaient point façonnés, comme le peuple romain, à toutes les orgies du despotisme. Julius Vindex, gouverneur de la Province Lyonnaise, fut le premier qui donna le signal. Le sang des anciens rois aquitains qui coulait dans ses veines lui inspirait une juste fierté. S'annonçant comme le libérateur des nations, il convoqua les députés des provinces gauloises, et les engagea, dans le langage d'une brûlante énergie, à briser de honteuses chaînes. Il déclama contre Néron, assassin de sa mère, violateur des plus saintes lois, opprobre du genre humain. Il le représenta comme un joueur de flûte, comme un misérable histrion souillant sur le théâtre la pourpre impériale. Ensuite l'orateur invita l'assemblée à rendre la paix au monde et à être en aide au peuple romain. Il finit en nommant Empereur Galba, gouverneur de l'Espagne citérieure (1). A ces paroles ardentes une armée se leva enflammée de colère. Vindex se trouva bientôt à la tête de cent mille hommes qui le joignirent sous les ordres d'Asiaticus, Flavius et Rufinus, commandant les troupes romaines dans ces provinces. Quelques contrées des Gaules restèrent fidèles à Néron, et Lyon lui montra un attachement inviolable qui alla jusqu'à l'opiniâ-

(1) L'an 68 de l'ère chrétienne. — Dion, liv. LXIII. — Plutarque sur Galba. — Suétone sur Néron. — Tacite, Hist., liv. I, II, IV.

treté (1). Peu auparavant, Néron avait envoyé à cette ville quelques secours pécuniaires pour réparer les désastres causés par un incendie, et les habitans saisissaient l'occasion de lui en témoigner leur reconnaissance. La Narbonnaise, au contraire, se laissa entraîner dans la révolte, car Néron lui était odieux. Sous son règne elle avait éprouvé, plus qu'aucune autre province, l'avarice des officiers qui la gouvernaient, et on l'avait assujettie à de grandes levées de troupes pour recruter l'armée d'Illyrie.

Galba ne disposait en Espagne que d'une seule légion, commandée par Titus Vinius, ci-devant gouverneur de la Narbonnaise, lequel à la tête de ses soldats le proclama Empereur. Le Sénat et le peuple confirmèrent ce choix, nonobstant la défaite de Vindex, sous les murs de Besançon, par Verginius, chef des troupes de la Germanie et du reste des Gaules fidèles au parti de Néron. Ce vil tyran restait tranquille à Naples, tandis que tout s'agitait au nord des Alpes. Absorbé dans les fêtes et les combats d'athlètes, il reçut sans émotion la nouvelle du soulèvement de Vindex. On dit même qu'il s'en réjouit comme d'une bonne occasion pour piller les riches provinces des Gaules (2).

(1) *Lugdunensis colonia pertinaci pro Nerone fide.* Tacite, Hist. liv. 1.

(2) *Gaudebat tanquàm occasione natâ spoliandarum opulentissimarum provinciarum.* Suétone, *in Ner.*

Les proclamations outrageuses que Vindex fesait afficher dans les villes transalpines et dont il envoyait des copies à Rome, le tirèrent enfin de son repos. Chargé du poids de la malédiction publique, condamné par le Sénat, il se tua lui-même, et c'est ce qu'il fit de mieux. Galba était encore en Espagne lorsqu'il apprit sa mort. Accompagné d'Othon, alors propréteur de la Lusitanie qui l'avait reconnu des premiers, il se rendit en diligence à Narbonne avec la légion de Vinius, pour recevoir les députés du Sénat qui venaient le reconnaître Empereur (1) et le prier de combler les vœux du peuple en entrant dans la capitale. Galba accueillit ces députés avec honneur et prit de suite le titre de César (2). Il reçut le serment de fidélité des officiers romains et les soumissions des populations gauloises qui étaient accourues de toutes parts. S'il punit avec sévérité ceux qui avaient montré trop d'attachement à Néron, il témoigna de la bienveillance aux partisans de Vindex, les déchargea du quart de leurs impositions, et fit condamner à mort les intendans qui s'étaient rendus odieux en abusant de leur autorité (3). Ensuite il partit de Narbonne, traversa la province, et s'avança vers Rome à petites journées. Galba, qui

(1) Plutarque sur Galba. — Tacite, *ibid.*

(2) Zonar, Annal.

(3) Tacite, Hist. liv. I, ch. LXV.

n'était pas digne du trône, en fut bientôt précipité, et les troupes de la Germanie qui avaient été des dernières à le reconnaître, furent des premières à l'abandonner. Elles proclamèrent à sa place Vitellius qu'il venait de leur donner pour général. D'un autre côté, les prétoriens, voulant faire un autre Empereur, massacrèrent Galba (1), et donnèrent la pourpre à Othon.

Ce général n'eut pas plutôt été reconnu par le Sénat, qu'il le fut par la plupart des peuples de l'Empire, et entr'autres par ceux de la Narbonnaise et de l'Aquitaine. Le reste des Gaules prit le parti de Vitellius. Bientôt après, la Narbonnaise abandonna la causa d'Othon par la crainte que lui inspira une armée de quarante mille hommes envoyée d'Italie par Vitellius et commandée par Valens. Othon fit marcher des troupes vers les Alpes pour remettre la province sous son obéissance; mais le préfet de Cimiez, qui tenait pour Vitellius, appela aux armes la jeunesse des montagnes, résolu à disputer le passage aux ennemis de son maître. Les deux armées s'étant rencontrées non loin de Vintimille, engagèrent un combat sanglant dans lequel les soldats du préfet de Cimiez, levés à la hâte, furent mis en fuite. L'alarme se répandit aussitôt dans la Narbonnaise, et Valens, qui la gouvernait au nom de Vitellius, s'avança vers les Alpes pour s'opposer

(1) Le 15 janvier de l'an 69 de l'ère chrétienne.

à la marche des vainqueurs. Othon, désespérant de forcer le passage, fit embarquer ses troupes sur une flotte, avec ordre de tenter une descente sur les côtes. Cette flotte remporta quelques avantages, et les députés de diverses colonies de la Province vinrent demander du secours à Valens qui se trouvait encore dans les Alpes. Valens ordonna à Julius Classicus d'aller renforcer les garnisons des places maritimes, et notamment de Fréjus, avec deux cohortes des troupes de Tongres, toute la milice de Trèves et quatre escadrons de cavalerie. Il fit ensuite marcher vers les côtes l'élite de ses légionnaires avec une cohorte de Ligures, douze escadrons de cavalerie et cinq cents Pannoniens.

L'armée d'Othon avait déjà débarqué au golfe de Lerins. Classicus sortant du camp de Fréjus où la cohorte ligurienne s'était retranchée, s'avança courageusement à la rencontre des ennemis. Une petite plaine qui, protégée par des coteaux, finissait à la mer, servit de champ de bataille. Les Othoniens, après avoir placé des frondeurs sur les monticules, parurent dans la campagne, tandis que les partisans de Vitellius, pour soutenir leur attaque, échelonnèrent la cohorte ligurienne sur les flancs et les sommets des montagnes voisines, et disposèrent le reste de l'infanterie derrière une masse de cavalerie. Une égale valeur brilla des deux côtés. Cependant les soldats d'Othon auraient anéanti l'armée ennemie, si la nuit ne fût venue

mettre fin à ce combat meurtrier. Les Vitelliens, ne se tenant point pour vaincus, voulùrent tenter de nouveau le sort des batailles. Ils pénétrèrent à l'improviste dans le camp des Othoniens et y marquèrent leur passage par le carnage et l'incendie. Les Othoniens, revenus de leur frayeur, se retranchèrent sur une colline, et passèrent bientôt de la résistance à l'attaque. On combattit de part et d'autre avec fureur; mais la victoire se déclara encore pour les Othoniens, sans être pourtant décisive, et les deux armées se séparèrent par une espèce de trève tacite. Les légions othoniennes se rembarquèrent deux jours après, gagnèrent les rivages d'Italie, et Classicus se retira à Antibes.

Ainsi Vitellius resta maître de la Narbonnaise et des Alpes Maritimes. Valens se rendit à Pavie dans le dessein de se joindre à Cœcinna, autre général de Vitellius, et de marcher ensemble contre Othon qui venait à eux en personne (1). Les deux généraux, ayant opéré leur jonction, livrèrent bataille à cet empereur qui fut entièrement défait. Poussé par la honte et le désespoir, il se plongea un poignard dans le sein, après un règne de trois mois, et assura l'Empire à son compétiteur. Vitellius, qui était alors dans les Gaules, partit pour l'Italie où il ne rencontra aucune résistance. Mais lui aussi devait bientôt perdre le sceptre

(1) Tacite, Hist. liv. II. — Suétone, Vie de Vitellius.

avec la vie, et satisfaire, en tombant, à la justice outragée. Méprisable par des vices ignominieux, exécrable par des iniquités cruelles, il devint le plus ignoble des despotes. Les légions d'Orient rendirent au monde un grand service en proclamant Vespasien empereur. Cependant il fallut encore recourir à la voie des armes. Valérius Paulinus, gouverneur de la Narbonnaise et chaud partisan de Vespasien, se servit de tous ses moyens d'influence pour soutenir les intérêts du nouveau César. Il était né à Fréjus, et sa qualité de compatriote jointe à la douceur de son administration lui conciliait tous les esprits. Aussi la Province entière se déclara en faveur de Vespasien, pendant que Primus, le principal auteur de son élévation et chef d'une des légions de la Pannonie, obtenait en Italie des succès éclatans et rapides.

Valens, forcé de quitter Pise où les images de Vitellius ne recevaient que des outrages, réunit quelques vaisseaux et prit la route de la Narbonnaise, pour conserver à son maître cette Province importante. Il voulait y assembler les troupes des Gaules et de la Germanie, et faire diversion en faveur de Vitellius. Les vents contraires l'obligèrent de relâcher à Monaco. Le préfet des Alpes Maritimes, venant le joindre, conféra avec lui sur son entreprise, qui lui parut téméraire, et tâcha de l'en détourner. Il lui représenta la prospérité de Vespasien, l'éclat de ses victoires, la

puissance de Paulinus dans une province qui lui témoignait tant d'amour et de dévouement. Valens, touché de ces raisons, renonça à son projet, résolut de s'éloigner, et livra aux flots sa mauvaise fortune. Une tempête le jeta sur les îles d'Hyères, et il fut pris par des navires que Paulinus avait envoyés en course. Les autres provinces des Gaules, de l'Espagne et de la Grande Bretagne suivirent l'exemple de la Narbonnaise et se déclarèrent pour Vespasien. Primus s'approcha de Rome. Hors des murs et dans son enceinte, des combats terribles se livrèrent, et la cause de Vespasien triompha. Vitellius, traîné sur la place publique, demi-nu et les mains liées derrière le dos, essuya les plus cruelles insultes. Enfin la populace, naguère prosternée à ses pieds, le mit en pièces et le jeta dans le Tibre (1).

Le nouvel Empereur fit régner avec lui la paix et la justice, et la Narbonnaise se reposa consolée. Sous le règne de ses successeurs, cette province continua de jouir d'une tranquillité profonde. Adrien qui la visita (2) y laissa des monumens de sa puissance. Il se plut surtout à embellir Nîmes, cité importante qui exerçait sa juridiction sur vingt-quatre bourgades (3). Titus Antonin fit re-

(1) Dans les derniers jours de l'an 69.

(2) L'an 121.

(3) XXIV *Oppida Nemausensibus attributa.* — Pline, liv. III, ch. I.

bâtir la ville de Narbonne qu'un incendie avait entièrement consumée. Il rétablit à ses dépens les thermes, les temples, les portiques et tous les édifices dévorés par les flammes.

Pendant une longue suite d'années, la Narbonnaise ne fut le théâtre d'aucun événement digne d'être mentionné par l'histoire. Les prétoriens, secouant le joug de la discipline militaire auquel Pertinax voulait les soumettre, immolèrent à leur fureur ce prince qu'ils avaient élevé malgré lui à la puissance souveraine, et l'Empire, mis à l'encan, trouva un acheteur hardi. Ce fut le jurisconsulte Didius Julianus. Mais il ne jouit pas long-temps du fruit de son marché. Septime-Sévère, proclamé empereur, le fit mourir. Le nouveau maître du monde avait été gouverneur de la Lyonnaise et avait gagné l'affection des peuples de cette province par la sagesse de sa conduite. Il en fut bien récompensé lorsqu'il eut la satisfaction de voir les Gaules se déclarer les premières en sa faveur (1). Il employa les deux premières années de son règne à faire la guerre à Pescennius Niger auquel les légions d'Orient avaient donné le trône. Mais comme il craignait que, pendant cette guerre, Claude Albin, gouverneur de la Grande Bretagne, ne prît les armes et ne lui disputât aussi l'Empire, il voulut se l'attacher par les liens de la reconnaissance en

(1) En l'année 192.

l'honorant de la dignité de César. Cette politique ne lui servit de rien. Car Albin passa dans les Gaules, gagna à son parti Lyon et la plupart des provinces où il assembla des forces considérables malgré la résistance de quelques gouverneurs qui refusèrent de le reconnaître. La Narbonnaise demeura toujours fidèle à Septime-Sévère. Les soldats en garnison dans la capitale élevèrent une statue à Julia Domna, sa femme, et lui donnèrent le nom de Mère. Albin remporta quelques avantages sur les troupes du parti de cet Empereur, qui se vit enfin obligé de franchir les Alpes avec une puissante armée pour combattre son compétiteur. On en vint aux mains près de Lyon (1). La victoire, long-temps douteuse, se rangea sous les drapeaux de Sévère; et Albin se tua de désespoir. L'Empereur proscrivit la ville malheureuse qui s'était déclarée en faveur de son ennemi. Lyon se vit abandonné au pillage et aux flammes, et tous ses habitans furent livrés au glaive du soldat irrité. Sévère fit un assez long séjour dans les Gaules pour y réduire la faction ennemie qui montrait toujours de l'audace, malgré la perte du chef. La Narbonnaise, qui n'avait cessé de donner à Septime-Sévère des marques de dévouement, lui témoigna encore son amour, lorsque après avoir vaincu les Parthes, il conféra à Caracalla son fils la dignité

(1) Le 19 février 197.

tribunitienne et le titre d'Auguste. Batonius, premier flamine augustale, sacrifia un taureau, au nom de la province, en l'honneur de Cybèle, mère des dieux, et on célébra à Narbonne, dans une assemblée générale du pays, ce *taurobole*, qui était une des cérémonies les plus solennelles et l'un des plus grands mystères de la religion romaine (1).

Caracalla accorda (2) la bourgeoisie à tous les hommes libres de l'empire. Le droit romain devint alors le droit commun de tous les pays conquis, et il n'y eut plus de différence entre le droit des colonies, le privilége des cités municipales jouissant du droit latin ou italique, et la constitution des villes assujetties au droit provincial. Cependant ces distinctions, effacées par les lois civiles et politiques, laissèrent encore des traces dans les habitudes populaires, parce qu'il n'est jamais donné aux lois de changer tout d'un coup les

(1) C'était une imitation du baptême des chrétiens, et les payens lui donnaient le nom de régénération. Nous aurions de la peine à savoir précisément toutes les superstitions qui s'y pratiquaient, si le poète Prudence, qui vivait dans le 4ᵉ siècle, n'avait pas eu soin de nous les décrire dans son hymne 10ᵉ sur le martyre de St. Romain.

On creusait dans la terre une fosse profonde que l'on couvrait de planches ouvertes en plusieurs endroits. La personne qui devait être purifiée par le sacrifice descendait dans cette fosse, et recevait sur sa tête, dans ses yeux, dans sa bouche, dans ses oreilles et sur ses habits le sang tout fumant du taureau immolé sur les planches avec un grand appareil.

(2) En 212.

mœurs anciennes. D'ailleurs, le nom de citoyen romain avait encore tant de puissance et de magie, que ceux qui croyaient avoir le droit de le porter à l'exclusion de tous autres, formèrent pendant plus d'un siècle une classe regardée comme supérieure à celle des latins. Caracalla voyagea dans les Gaules et fit mettre à mort le gouverneur de la Narbonnaise. On ignore le motif de cette condamnation. En fallait-il un autre que le soupçon ou le caprice, sous des tyrans accoutumés à se jouer de la vie des hommes?

Alexandre Sévère, successeur de l'infame Héliogabale, se fit un devoir de ne confier le gouvernement des provinces qu'à des magistrats d'une probité éprouvée (1). Il mit de simples présidens (2) dans la plupart de celles qui étaient à sa disposition; ce qui les fit nommer présidiales. Le pouvoir de ces présidens se bornait à la seule administration de la justice. Le commandement des troupes appartenait à un autre officier. La Narbonnaise fut la seule province des Gaules qui ne se trouva point placée au nombre des présidiales, parce que, ayant été cédée au Sénat, elle demeura toujours proconsulaire. Au reste, le choix du Sénat était soumis à l'agrément de l'Empereur, qui donnait seul l'investiture, et, comme on le pense

(1) *Lambrid. in Sever.*
(2) En 222.

bien, cette assemblée qui n'avait que le triste privilége de marcher à la tête de la servitude commune, ne présentait à la nomination du prince que ceux-là même qu'il avait déjà désignés.

L'empereur Probus fit une nouvelle division des Gaules (1). Le pays des Allobroges et quelques districts contigus furent détachés de la Narbonnaise, et formèrent, sous le nom de Viennoise, une province particulière, qui eut pour capitale la colonie de Vienne, alors rivale de Lyon. L'année suivante Probus se vit obligé de prendre les armes pour réduire Œlius Proculus, natif d'Albenga, sur les côtes de Gênes, et Bonose, originaire de la Grande-Bretagne, qui excitaient des troubles dans les Gaules et la Germanie. Proculus, ayant pris à Cologne la pourpre avec le titre d'Auguste, attira la Narbonnaise à son parti; mais il fut vaincu et livré à l'Empereur, qui le fit condamner à mort. Bonose, qui avait été aussi déclaré Auguste, soutint plus long-temps sa révolte. Défait et pris par les troupes de Probus après une longue guerre, il finit sa vie sur une potence. La mort de ces deux rebelles rétablit la tranquillité dans la Narbonnaise. Probus vécut ensuite en paix tout le temps de son règne. Carus, qui lui succéda, avait vu le jour à Narbonne, où ses ancêtres, originaires de Rome, étaient venus s'établir. Il associa à

(1) En l'année 278.

son pouvoir Carin et Numérien, ses deux fils, nés aussi à Narbonne, lesquels furent à sa mort reconnus empereurs.

Le sceptre passait rapidement d'une main dans une autre, et la vie des princes se précipitait. Dioclétien, devenu paisible possesseur de tout l'empire (1), partagea son pouvoir avec Maximien-Hercule. Maximien vint dans les Gaules pour y apaiser divers troubles et arrêter les Germains qui y fesaient des incursions. Il rétablit le calme dans ces contrées et fit son séjour du côté de Trèves.

Les Barbares menaçaient toujours les frontières. Pour résister aux ennemis qui s'élevaient de tous côtés et soutenir le poids des affaires publiques, les deux Empereurs firent chacun un César. Galère et Constance-Chlore obtinrent cette haute dignité. Le partage de domination produisit le partage des provinces en quatre préfectures. Les Gaules échurent à Constance-Chlore, qui les gouverna avec sagesse; la terreur des armes romaines contint les Barbares, et l'administration de la Narbonnaise ne subit aucun changement. Galère et Constance-Chlore, forçant Dioclétien et Maximien-Hercule à déposer la pourpre impériale, se mirent à leur place et choisirent deux nouveaux Césars, Sévère et Maximin (2). Les Gaules continuèrent d'être

(1) L'an 285.
(2) L'an 304.

gouvernées par Constance, maître de l'Occident, pendant que Maxence, fils de Maximien et gendre de Galère, se fit proclamer empereur à Rome, malgré son beau-père. Sur ces entrefaites Constance mourut en Angleterre (1), et les troupes élurent son fils Constantin. Maxence rappela Maximien et rendit le sceptre à ce vieillard ambitieux, qui fit tuer le César Sévère, et donna à Constantin sa fille Fauste pour s'appuyer contre Galère. Ce dernier, cherchant aussi un appui, choisit Licinius pour collègue. Mais ce choix irrita Maximin qui, en qualité de César, se croyait plus proche du trône. Il se rendit indépendant dans les provinces orientales, de sorte que l'Empire fut horriblement déchiré. Cependant les Gaules et la Narbonnaise eurent le bonheur d'être calmes au milieu de ces commotions. Constantin les gouvernait en marchant sur les traces de son père. Il fixa sa demeure à Trèves, et résidait souvent aussi à Arles (2), où il avait un beau palais, ses finances et une partie de ses troupes. Maximien-Hercule tâcha de renverser dans Rome son fils Maxence, qui le renversa lui-même. Le vieil Empereur, après avoir abdiqué une seconde fois, vint se retirer à Arles auprès de son gendre Constantin qui lui fit rendre tous les honneurs dus à son rang.

(1) En 306.

(2) Lactance, *de Mortibus Persecutorum.*

Pour Maximien-Hercule, ne pas régner c'était ne pas vivre. Le repos tourmentait son ame inquiète, ardente et dévorée du besoin de commander aux hommes. Tel n'était point son ancien collègue Dioclétien. Celui-là ne voulait plus se commettre avec la fortune. Désabusé des grandeurs humaines, il savait trouver dans le calme de la condition privée, dans le silence de l'étude, un bonheur que ne lui avaient jamais donné les projets d'ambition ni les rêves de gloire. Tandis que Constantin combattait les Barbares sur le Rhin, Maximien qui se trouvait alors à Trèves, y rassembla des troupes, s'empara des trésors et se fit proclamer Empereur pour la troisième fois. Son gendre accourut pour comprimer cette révolte. Maximien fuyant devant lui, vint s'enfermer dans Arles qu'il n'eut pas le temps de mettre en état de défense, en sortit bientôt après et se réfugia à Marseille (1).

Constantin, impatient d'en finir bientôt, ne forma pas le siége de cette ville, lequel aurait pu traîner en longueur. Résolu de la prendre d'assaut, il commanda l'attaque; mais les échelles trop courtes ne purent atteindre la hauteur des murs. Peu après, Maximien parut sur les remparts, et Constantin lui reprocha sa perfidie. Le vieillard s'emporta. Ses gestes exprimèrent le mépris, sa bou-

(1) L'an 308.

che proféra d'insultantes paroles. Tandis qu'il exhalait ainsi sa fureur, une des portes de la ville s'ouvrit, les soldats de Constantin y entrèrent et s'emparèrent du traître. L'Empereur respectant ses jours, le conduisit à Arles et le traita même avec plus d'égards qu'il ne méritait. Maximien que ne désarma point une clémence si généreuse, médita de nouveaux complots. Voici que brûlant de verser le sang de Constantin, il choisit pour confidente sa fille l'impératrice Fauste, qui dévoila son crime, en feignant d'en assurer l'exécution. Elle promit à Maximien d'éloigner les gardes et de laisser ouverte la porte de la chambre où couchait son époux. La nuit était fixée, et le vieillard assassin devait lui-même enfoncer une épée dans la poitrine nue de l'Empereur endormi. Tout fut préparé pour surprendre Maximien et le convaincre de son forfait. On plaça dans la couche impériale un malheureux eunuque choisi pour servir d'épreuve. Au milieu des ténèbres, Maximien parcourant les galeries du palais, pénétre dans l'appartement de Constantin, marche droit au lit et plonge son épée dans le sein de l'eunuque. Au même instant l'Empereur parut suivi de soldats, et le meurtrier resta glacé d'étonnement et d'effroi. Comme il fut invité à choisir tel genre de mort qu'il voudrait, il prit une corde, et l'attachant à une poutre, il s'étrangla de ses propres mains (1).

(1) En 310. — Lactance, *de Mort. Persec.* — Lebeau, Hist. du Bas-Empire, t. 1, liv. 1, ch. XLII.

Ainsi mourut sans gloire ce prince remuant et cruel, pendant que Constantin, toujours maître des Gaules, régnait dans la Narbonnaise tranquille sous ses lois, heureuse par ses bienfaits.

CHAPITRE IV.

310-418 après l'Ère Chrétienne.

Prospérité d'Arles. — Monumens Romains dans la Province. — Obscurité de Marseille. — Hommes distingués sortis de ses écoles. — Régime politique de la Narbonnaise. — Son état social. — Apparition du Christianisme dans les Gaules. — Trophime, évêque d'Arles. — Divers martyrs. — La Religion nouvelle à Marseille. — Supplice de St.-Victor. — St.-Genez à Arles. — Constantin fait triompher le Christianisme. — Premier Concile d'Arles. — Hérésie d'Arius. — Second Concile d'Arles. — Puissance du Clergé Catholique. — Naissance des Ordres Monastiques. — Monastère à l'île Saint-Honorat. — Cassien à Marseille. — Abbaye de Saint-Victor. — Honorat, évêque d'Arles. — Hilaire son successeur. — Le prêtre Salvien. — Son caractère. — Division nouvelle de la Narbonnaise. — Siége du Prétoire des Gaules transféré à Arles. — Édit de l'empereur Honorius.

Arles, mise au nombre des plus célèbres villes du monde et nommée par Ausone (1) la petite

(1) *Pande duplex arelate tuos, blanda hospita, portus,*
Gallula Roma Arelas, quam Narbo Martius, et quam
Accolit Alpinis opulenta Vienna colonis;
Præcipitis Rhodani sic intercisa fluentis,
Ut mediam facias navali ponte plateam,
Per quam Romani commercia suscipis orbis,
Nec Cohibes, populosque alios et Mœnia ditas.
De Claris Urb.

Rome des Gaules, s'étendait sur les deux bords du Rhône (1) et jouait un rôle brillant. Elle eut le bonheur de fixer dans ses murs la résidence de Constantin qui lui prodigua des marques d'amour, et se plut à l'orner de monumens magnifiques. Dans sa reconnaissance, elle voulut ajouter à son nom celui de son bienfaiteur, et fut appellée *Constantine* (2). L'industrie manufacturière y étalait ses trésors les plus rares, un commerce fécond lui fournissait d'inépuisables ressources, et les flottes de la Méditerranée sortaient de ses chantiers. On y trouvait tout ce que l'Arabie, l'Afrique, l'Espagne et les Gaules produisaient de plus précieux, comme si la province l'eût produit elle-même. Une immense population se pressait dans son sein, active et laborieuse. Quel mouvement! quelle vie! Sur ce sol favorisé, le génie de Rome, qui semblait ne travailler que pour l'éternité, était venu s'asseoir dans tout l'éclat de sa gloire. Ici se montrait le palais impérial aux colonnades superbes. Là s'élevaient des portiques majestueux. La célébration des jeux scéniques attirait la foule au théâtre, et des thermes élégans conviaient la jeunesse à se plonger dans leurs eaux parfumées. Entre toutes les divinités de l'Olympe, la déesse de la beauté et

(1) Le faubourg de Trinquetaille qui ne compte aujourd'hui que 2,500 habitans, formait alors la moitié de la ville qui devait en avoir plus de deux cent mille.

(2) Saint Léon, Épit. XLIX.

de l'amour recevait le plus d'hommages. On vantait la Vénus d'Arles (1). On admirait la grace de son voluptueux sourire, la pureté de ses formes enchanteresses, et les femmes lui sacrifiaient, bien dignes par la renommée de leurs charmes de professer son culte. Partout du marbre, partout des décorations (2), étonnans chefs-d'œuvre d'architecture inimitable; et, au milieu de tous ces ouvrages consacrés par les arts, l'Amphithéâtre apparaissait colossal et sublime (3); car c'était là

(1) Cette belle statue de Vénus fut retrouvée en 1651 en creusant un puits. On la plaça d'abord dans l'Hôtel de Ville. Le Conseil municipal en fit ensuite présent au roi et elle a été pendant un siècle l'un des principaux ornemens de la Galerie de Versailles.

(2) Quelques auteurs attribuent à l'empereur Constance le bel obélisque de granit élevé sur la place du Marché, devant l'Hôtel de Ville. Légèrement dégradé, il a bravé la fureur des barbares et l'injure du temps. On le trouva caché dans la terre sous le règne de Charles IX. On l'en retira en 1675, et l'année suivante, il fut placé sur un piédestal en l'honneur de Louis XIV.

(3) Nous ne connaissons pas d'une manière précise le fondateur de cet Amphithéâtre célèbre. L'opinion commune est qu'il fut construit par Tibère-Néron, père de l'empereur Tibère, lequel étant questeur de Jules-César, conduisit par l'ordre du Sénat plusieurs colonies dans les Gaules.

Dans le 8e siècle, l'Amphithéâtre d'Arles fut changé en forteresse. On bâtit des tours sur ses quatre portes. Deux de ces tours existent encore.

213 masures couvraient naguère le monument qui vient d'être déblayé par les soins de M. Laugier de Chartrouse, député d'Arles. Dix-neuf siècles ont passé sur ces restes imposans de la grandeur romaine.

qu'éclatait principalement la magnificence des Romains (1). Vingt-quatre mille spectateurs (2) trouvaient place dans son enceinte, assis sur quarante-trois rangs de gradins, les regards fixés sur l'arène où se livraient les combats de gladiateurs et de bêtes féroces. Le peuple se divertissait ainsi, prenant plaisir à voir les corps humains couverts de blessures nager dans le sang mêlé avec la poussière. Les jeux se divisaient en différentes classes; chaque classe avait son directeur particulier avec des commis sous ses ordres, et l'intendance générale était un des emplois de la cour des Empereurs.

Arles avait aussi ses Champs Élysées (3). C'était une plaine située au midi de la ville et couverte de magnifiques sarcophages (4) qui témoignaient de la vanité humaine au-delà même de la vie; vaste *Nécropolis*, musée immense où dormaient leur

(1) *Omnis Cæsareo cedat labor amphitheatro,*
Unum pro cunctis fama loquatur opus.
Martial, liv. 1.

(2) Joseph Guis, dans sa Description des Arènes ou de l'Amphithéâtre d'Arles, fixe ce nombre à 23,435.

(3) Aujourd'hui Aliscamp, par corruption.

(4) Ils ont été livrés à toutes les causes de destruction. Dans les temps d'ignorance, on en a brisé pour y chercher des trésors imaginaires, ou enlevé pour les appliquer à plusieurs usages. Plus tard des hommes riches et puissans les ont pris d'autorité, ou les ont obtenus en don. Il ne reste maintenant aux Champs Élysées que des tombeaux sans ornement. La plupart sont déplacés et quelques-uns brisés. D'autres en petit nombre ont été réunis au Musée.

sommeil, sous mille sculptures diverses, les générations écoulées. L'on y voyait aussi des tombeaux plus modestes; et même les gens du peuple qui ne pouvaient faire la dépense d'une tombe privilégiée, se contentaient de couvrir avec des tuiles semblables à celles de nos toits, les cendres des personnes qu'ils affectionnaient, sans doute pour que la terre ne pesât point sur ces restes chéris, selon le vœu des anciens : *sit tibi terra levis.* Cependant les habitans de la Narbonnaise avaient en général la coutume de brûler les morts, coutume que les Phocéens avaient apportée de la Grèce, et qui s'était introduite chez les Romains vers la fin de la république (1).

Orange brillait aussi par ses monumens. Les Romains, ne négligeant rien pour l'embellir, en firent une des villes les mieux ornées et les plus florissantes de la Narbonnaise. On y admirait les remparts, les bains publics, les aqueducs, le cirque qui l'emportait sur les autres ouvrages de ce genre par sa structure et sa magnificence, enfin cet arc de triomphe si célèbre, qui a exercé les savans et les antiquaires. A quelle époque fut-il érigé? en l'honneur de quel homme, en commémoration de quel événement? Les uns ont dit que ce fut pour célébrer la victoire de Marius et de Ca-

(1) Cet usage subsista jusqu'au règne des Empereurs chrétiens, et ne fut entièrement aboli que sous Gratien.

tulus son collègue sur les Cimbres et les Teutons (1). D'autres rapportent le monument à Domitius Ænobarbus et Q. Fabius Maximus, vainqueurs des Auvergnats et des Allobroges (2). On a cru aussi qu'il fut dressé à la gloire de Jules César, après la prise de Marseille (3). Une quatrième opinion l'attribue à l'empereur Auguste, comme un emblème de sa puissance (4). Il paraît que cet arc de triomphe ne fut pas élevé à la grandeur d'un homme en particulier, mais bien à celle du peuple romain, en mémoire de toutes ses conquêtes dans la Narbonnaise (5). C'est ce qui est le plus vraisemblable. Mais l'époque de sa construction n'en reste pas moins incertaine.

(1) Joseph de la Pise, Tableau de l'Hist. des Princes et Principauté d'Orange. — Charles Escoffier, Description des Antiquités d'Orange. — Le Père Bonaventure, Histoire nouvelle de la ville et principauté d'Orange.

(2) Jean-Frédéric Guib., Journal de Trévoux. Décembre 1729. — Mandajors, Hist. Critiq. de la Narbonnaise, p. 96.

(3) Le savant abbé Lebœuf a trouvé la preuve de l'ancienneté de cette opinion dans un manuscrit intitulé *Fleur des Pseaumes*, composé par Letberg, abbé de Saint-Ruf à Avignon, au 12ᵉ siècle. Cet abbé, à l'occasion du titre du pseaume quinzième, commence ainsi sa paraphrase : *Antiquitùs solebat fieri quòd quandò aliquis de hoste suo triumphum habebat, faciebat sibi arcum construi in quo scribebatur illa victoria. Undè Aurasiæ in arcu triumphali Massiliense bellum sculptum habetur ob signum victoriæ Cæsaris.* Voilà ce que l'on croyait dans un temps où cet arc de triomphe n'était pas aussi dégradé qu'il l'est aujourd'hui.

(4) Baron de la Bastie, même Journal de Trévoux. Août 1730.

(5) Mémoire de l'Acad. des Insc. et Belles Lettres, t. XXV et XXVI.

Carpentras, Saint-Remi et Cavaillon possédaient également des arcs triomphaux dont le sujet a toujours été une source de commentaires divers et de systèmes contradictoires (1). Vénasque avait dans son sein un temple qui paraît avoir été dédié à Vénus. Avignon, qui se montrait fidèle au culte de Diane (2) importé dans ses murs par les Phocéens de Marseille, avait aussi bâti au lieu le plus élevé de la ville un temple superbe, de forme ronde, consacré à sa divinité tutélaire. Plusieurs colonnes de marbre en soutenaient la voûte. Les bateliers et les voyageurs qui descendaient le Rhône saluaient ce monument avec respect, disaient *ave Diana*, et se vouaient ainsi à la chaste déesse (3).

Aix avait pris de l'accroissement. Forcalquier possédait un marché de quelque importance. Toulon n'existait pas encore (4); sa plage était négligée, et on ne la regardait que comme un simple asile offert par la nature aux vaisseaux qui avaient besoin d'y relâcher. Les eaux abondantes et le kermès qu'on trouve dans le voisinage, le murex qu'on

(1) Même Mémoire, t. XXXII, p. 739 et suiv.

(2) *Fantoni Castrucci. Istoria della città d'Avignone et del Contado Venesino, lib.* I.

(3) Expilly, Dict. Hist et Géog. des Gaules, *verbo* Avignon.

(4) Aucun monument ne prouve que Toulon ait existé au 4e siècle de l'ère chrétienne. Au commencement du siècle suivant, les Romains avaient dans la contrée une teinturerie qui donna vraisemblablemeut naissance à la ville.

pêche dans la mer, n'avaient pas encore fixé l'attention des Romains occupés de leurs établissemens de Fréjus, d'Antibes et de Tauroentum. Cette dernière ville était devenue riche. Elle fesait un commerce d'exportation qui consistait principalement en briques, en tuiles et en poteries de toute espèce. On travaillait avec le plus grand soin une poterie fine plus belle que notre faïence, et l'on en fesait des vases chargés de figures d'hommes et d'animaux. On y représentait en relief des traits historiques et fabuleux, et les ouvriers, attachant de la gloire à ces ouvrages, ne manquaient pas d'y graver leurs noms (1).

La république de Marseille, régie par ses anciennes institutions, mais sans puissance territoriale, se maintenait encore indépendante sous la protection des Romains. Il fallait bien que ses lois renfermassent en elles un germe fécondant de stabilité et de durée, car dans l'antiquité, comme dans des siècles plus modernes, nous ne voyons aucun peuple conserver si long-temps la même forme de gouvernement. Marseille, ne fesant point de bruit dans le monde, étrangère aux grands intérêts des nations, subissait les conséquences de son attachement à Pompée, et trouvait dans sa nullité politique les conditions d'une existence paisible. Heureux les peuples qui, accomplissant leurs des-

(1) Marin, Mémoire sur Tauroentum.

tinées en silence, n'ont qu'une histoire vide de conquêtes, d'actions retentissantes et de tout ce qu'on est convenu d'appeler la gloire! Il en est d'eux comme des individus. Ceux là ne jouissent pas le plus qui occupent le plus la renommée, car la célébrité s'acquiert presque toujours aux dépens du bonheur. A côté de l'ancienne cité grecque s'était élevée une ville latine, bâtie sur l'emplacement de la citadelle que César avait fait occuper par deux légions, et autour de laquelle était venu se fixer de bonne heure un grand nombre de familles romaines. La ville latine, appelée ville haute, était soumise au gouverneur de la Narbonnaise, et rien ne la distinguait des autres villes de la province. La même constitution politique et les mêmes magistrats la régissaient. Le latin y était la langue dominante, tandis que la ville basse continuait de se servir du dialecte ionien. A cette époque, les écoles marseillaises avaient perdu de leur influence, parce que les Gaulois cultivaient principalement l'éloquence latine et la préféraient à tout autre genre de littérature. Cette prédilection était intéressée, car l'étude des lettres et des lois romaines alimentait toutes les ambitions, en leur ouvrant la voie des charges et des dignités de l'Empire (1). Aussi, la Narbonnaise et les autres provinces des Gaules fournirent à Rome des orateurs, des magistrats et

(1) Symmaque, liv. I, Épit. XV.

des financiers d'une réputation brillante. Cependant ces orateurs, en possession de la faveur publique, sacrifiaient en général au mauvais goût qui dominait partout. Des rhéteurs applaudis dans les écoles formaient à la déclamation les jeunes gens de qualité, que l'on poussait trop tôt au barreau (1), de telle sorte, que l'étude n'était plus qu'un jeu puéril, où venaient s'exercer les imaginations les plus déréglées. On fesait servir à cet exercice des fictions ridicules ou des sujets honteux, qu'il fallait amplifier par une abondance de mots qui dissimulait mal la stérilité des idées. Caligula avait voulu donner un nouveau lustre à l'autel de Lyon en y établissant ces combats, ces prix d'éloquence, ces disputes fameuses dont il est tant parlé dans les auteurs du second siècle. Les bizarres conditions attachées à la victoire, les châtimens étranges qui suivaient la défaite (2), fixaient tous les regards et piquaient la curiosité générale.

(1) Hist. Litt. de la France, t. 1.

(2) La première de ces conditions était que les vaincus fourniraient eux-mêmes un des prix destinés aux vainqueurs et seraient en outre obligés de faire son éloge. La seconde condition leur imposait l'obligation d'effacer publiquement leurs écrits avec une éponge, ou même quelquefois avec la langue, s'ils ne voulaient recevoir des coups de férule, ou bien être jetés dans le Rhône. Il fallait opter, et c'est ce qui fesait pâlir et trembler les orateurs qui se hasardaient à débiter leurs harangues devant l'autel d'Auguste. Juvénal, dans sa première Satire, fait allusion à cette crainte:

Palleat, ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut lugdunensem rhetor dicturus ad aram.

Sous le règne de ce prince insensé, le sénateur Julius Grœcinus, né à Fréjus de parens qui avaient occupé les premières charges de la province, s'était mis en possession de l'estime publique par l'éclat de ses vertus et par la profondeur de sa science. Il y avait alors du danger à se montrer bon citoyen, et l'on n'était pas juste impunément. Grœcinus en fournit la preuve. Caligula, lui commandant de se porter accusateur contre un innocent qu'il voulait perdre, ne put vaincre sa courageuse résistance, et se vengea de son refus en le fesant mettre à mort. Son fils Agricola, né aussi à Fréjus et instruit à Marseille, sut mettre à profit les leçons d'un tel père, ne démentit jamais la noblesse du sang qui coulait dans ses veines, et se rendit célèbre par sa sagesse et ses exploits (1). La Narbonnaise avait produit d'autres hommes illustres (2), et Pétrone, né aux environs de Marseille (3), s'était avantageusement placé parmi eux. Poète adulateur, il charma la cour de Néron et parut oublier que le talent n'est un don précieux que lorsqu'il se met au service de la vertu. Il se fit ouvrir les veines, au milieu de ses amis, pour prévenir le jugement du prince qui lui avait retiré ses faveurs, et s'il ne vécut pas avec pureté, au

(1) Tacite, *Vita Agricolæ*.

(2) Je ne parle que de la partie de la Narbonnaise qui fut plus tard appelée Provence.

(3) Dix ans après J.-C.

moins mourut-il avec courage. Sous le règne du même Empereur, trois médecins marseillais, Crinas, Démosthène et Charmis, s'étaient rendus célèbres dans l'exercice de leur profession, et avaient fait à Rome une fortune considérable. Au milieu du tumulte de la capitale du monde, Crinas conserva toujours dans son ame le souvenir pieux de sa ville natale, et donna à Marseille un témoignage éclatant d'amour en lui léguant par testament dix millions de sesterces (1) pour la réparation des remparts qui tombaient en ruine. Favorin, d'Arles, acquit une grande renommée entre les sophistes, sous le règne d'Adrien et celui d'Antonin. On rapporte qu'il naquit hermaphrodite et qu'il avait la voix aiguë comme celle des eunuques (2). Ne se contentant pas du doute raisonnable, il poussa jusques aux dernières limites le système des pyrrhoniens et enseigna l'incompréhensibilité de toutes choses. Au fait, c'est le propre de beaucoup d'esprits de gâter par l'intempérance les vérités philosophiques qui ne sont jamais absolues. Il est des doctrines sages et vraies dans leur modération qui se changent en extravagances en passant par certaines têtes, et l'on dirait que la conviction y disparaît pour faire place à la manie.

Sous l'empire des successeurs d'Auguste, la Nar-

(1) Pline, Hist., liv. XXIX.
(2) Hist. Litt. de la France, t. I.

bonnaise n'avait pas subi de grands changemens dans les formes de son régime politique. Les curies municipales avaient à peu près la même organisation; mais l'ordre des décurions était tombé dans un avilissement inexprimable. Les gouverneurs accablaient de leurs exactions les principaux citoyens, et ne cessaient d'étendre au gré de leurs caprices la responsabilité des magistrats. Aussi les emplois publics qui, dans les pays bien administrés, sont un objet d'ambition légitime, n'étaient considérés qu'avec effroi. Ces distinctions, que se disputent ordinairement tant de concurrens empressés, on les redoutait, on les fuyait comme un présent funeste, parce que, en compensation de quelques priviléges insignifians, elles n'offraient que des périls sans nombre. Les décurions n'acceptaient leur dignité que comme contraints et forcés, car à eux s'adressaient toutes les exigences d'une puissance tracassière et cupide, sur eux s'appesantissait toujours la tyrannie proconsulaire. Que ne fesaient-ils pas pour se soustraire à leur condition? Plusieurs allaient se cacher dans les rangs de l'armée, et quelques-uns parmi les esclaves. Mais cet asile leur manquait aussi, et on les y arrachait pour les rendre à la curie. Le croira-t-on? On condamnait les criminels à devenir décurions, et la légitimité était acquise aux bâtards qui consentaient à entrer dans l'ordre municipal. Le décurion, père de douze enfans, était affranchi de tout de-

voir envers cet ordre (1); quelquefois aussi le prince accordait une exemption particulière (2). Les riches citoyens, briguant la faveur de l'obscurité, dérobaient leur fortune à tous les regards et prenaient la triste livrée du pauvre. Il y avait dans la société, telle que l'avait faite la domination romaine, quelque chose du despotisme asiatique qui écrase sous son niveau de fer tous les fronts élevés et ne daigne point s'occuper des têtes obscures.

Au reste, il paraît que les Empereurs eurent de meilleures intentions que leurs représentans dans les provinces. Bien souvent, en effet, les tyrans subalternes valent moins que leurs maîtres. Alexandre-Sévère, en publiant les noms des gouverneurs, n'avait jamais manqué d'exhorter le peuple à les accuser devant lui s'ils se rendaient coupables de quelques crimes (3). Constantin ne se borna pas à permettre la plainte aux citoyens opprimés; il voulut encore récompenser par des dignités et des largesses les accusateurs que dirigeaient la vérité et la justice (4). Le droit de pétition était formellement consacré par la loi. Chaque cité pouvait envoyer des députés à la Cour pour exposer ses besoins ou ses griefs, d'après une délibération

(1) *Cod. lib.* x, *tit.* xxxi, *de Decur et Fil.*

(2) Raynouard, ouvrage cité, t. I, ch. II.

(3) *OEl. Lamprid.*

(4) *Cod. Theod. lib.* IX, *tit.* I, *de Accusat.*

prise par la curie. Mais les gouverneurs trouvaient toujours le moyen de rendre ces garanties illusoires.

Les recrues, levées dans la province, n'allaient pas d'abord à la guerre. Elles fesaient le service intérieur et on les exerçait ainsi pendant quelque temps (1). Les remplaçans étaient admis, et les lois réglaient les formalités imposées en pareil cas (2). On entretenait aussi dans les cités de la Narbonnaise des milices municipales chargées de maintenir l'ordre public, de prêter main-forte à l'exécution des sentences judiciaires et des arrêtés de police (3).

Les négocians, les marchands, les médecins, les artistes, les ouvriers, tous ceux qui exerçaient une profession industrielle, étaient soumis à une organisation régulière, à une police réglée, à une surveillance active. Ils formaient des corporations auxquelles la loi accordait une existence politique. Ces corporations choisissaient des défenseurs ou patrons parmi les personnages les plus distingués du pays, et s'assemblaient pour délibérer sur leurs droits quand ils le jugeaient convenable. Le corps des boulangers fixa principalement l'attention du gouvernement impérial. On ne leur permettait pas de changer d'état, et leurs fils, forcément attachés à la même condition, ne pouvaient jamais en

(1) Végia, liv. 1.

(2) Juste-Lipse, p. 44.

(3) Fournel, État de la Gaule au 5e siècle.

adopter une autre. Les avocats étaient nombreux. Ils entraient à l'audience avec des sacs pleins d'actes de procédure et plaidaient leurs causes avec prolixité (1). Les voituriers portaient une robe courte de toile. Ils devaient déclarer aux bureaux établis aux portes des villes tous les objets soumis aux taxes de l'octroi. Une fausse déclaration était punie par la confiscation (2).

On continuait d'entretenir avec le plus grand soin toutes les routes publiques (3). Le service des chariots et des chevaux de poste, organisé par Auguste dans les provinces, avait été perfectionné par ses successeurs. Il y avait deux sortes de chaises de poste conduites par des postillons et quelquefois chargées de paquets : l'une plus petite et propre pour un seul courrier (4), l'autre plus grande où deux personnes pouvaient courir en même temps (5). Ceux qui voulaient se servir de chevaux publics devaient obtenir des *lettres d'évection* du prince ou des officiers qui avaient droit d'en délivrer. Le temps de la course était fixé, et on ne pouvait le passer qu'en cas d'empêchement légitime. L'administration prit quelquefois les che-

(1) Juvenal, Satir. 7. — Pétrone, Satir.
(2) *Cujas. Observ. ad tit.* LXIII, *lib.* IV. *Cod.*
(3) Bergier.
(4) *Vehiculum.*
(5) *Rheda Currens.*

vaux des particuliers, par forme de corvées et lorsqu'elle en manquait dans les postes. Mais cette imposition ne dura pas long-temps et le fisc en demeura chargé. On se servait de bœufs ou de mulets pour transporter les ballots de marchandises (1). Il y avait aussi des coureurs ou messagers publics qui fesaient à pied les commissions dont on les chargeait. Leur rétribution se nommait *calciarium*, droit de chaussure (2).

Les femmes de qualité croyaient relever leurs charmes par l'éclat des fards et l'odeur des parfums (3). Elles aimaient à se parer de colliers, de bracelets et de diadèmes de perles. Leur sein et leurs bras étaient presque nus. Leurs ceintures légères, leurs robes transparentes couvraient mais ne cachaient pas leurs formes sans pudeur (4). Souvent elles coupaient leurs cheveux pour imiter les effigies de Titus et de Caracalla. Quelques-unes portaient des chevelures artificielles (5).

Cette société romaine ne laissait plus voir que des vices, des misères et des fers. Même dans ses beaux jours elle s'était montrée bien égoïste et

(1) L'empereur Julien réforma cet usage et adopta l'emploi des chevaux. Plus tard les autres Empereurs rétablirent l'usage des bœufs et des mulets. On les attela à des chariots nommés *clabula*.

(2) Lequien de la Neufville, Origine des Postes, liv. I.

(3) Pline, Hist. liv. IX, ch. XXXV. — Juvenal, Satir. 6.

(4) Fournel, ouvrage cité.

(5) Molé, Histoire des Modes Françaises.

bien brutale. Elle abandonnait l'homme à lui-même et ne compatissait point à ses infirmités. On n'y vit aucun établissement philantropique pour soutenir la faiblesse, soulager la douleur, calmer le désespoir. Les philosophes, dans leurs travaux stériles et dans leurs fastueuses leçons, ne surent rien produire pour l'amélioration de notre nature, pour les progrès de notre intelligence, et leurs entrailles ne s'émurent jamais devant les maux qui nous assiégent. Vains parleurs de sagesse, ils ne protestèrent pas, au nom de Dieu et de la justice éternelle, contre le droit d'esclavage, les combats de l'amphithéâtre, les abus de la force, le mépris que les riches et les puissans fesaient tomber sur les pauvres et les faibles. La tyrannie siégeait dans la famille et s'offrait ailleurs sous toutes les formes. Et cette société d'oppresseurs et d'opprimés, toujours laide à faire peur, présentait dans sa décadence un spectacle plus triste encore. C'était à n'y pas tenir. Comme les anciennes croyances allaient tous les jours s'éteignant dans les ames, comme les vieilles idoles croulaient de toutes parts au milieu de l'indifférence ou de la moquerie, on ne savait où placer la règle des devoirs et la source des affections. L'humanité avait besoin d'être régénérée par des doctrines plus fécondes, par des dogmes plus consolans, et cette sublime mission était réservée au Christianisme, beau des vertus nouvelles qu'il annonçait au monde. Restituant à

l'homme ses titres effacés et sa valeur méconnue, la religion évangélique épurait ses passions, sanctifiait ses souffrances, élevait son cœur au-dessus des choses terrestres, enseignait l'égalité devant celui aux yeux duquel il n'y a ni premier ni dernier, le poussait dans une carrière d'affranchissement et de concorde, ouvrait enfin pour lui toutes les voies du progrès moral. Sûre de ses destinées immortelles, elle grandissait par la persécution, elle s'emparait de l'avenir, et rien n'arrêtait plus ses conquêtes pacifiques.

Les Gaules Transalpines ne nous fournissent aucune trace de Christianisme dans le premier siècle de l'ère vulgaire. Longueval (1) croit que la lumière de l'Évangile dut y pénétrer à cette époque, et il fonde son opinion sur quelques textes incertains, source d'interprétations diverses. Il ajoute qu'il est difficile de se persuader que les Apôtres aient négligé de faire annoncer le culte nouveau aux Gaulois si voisins de l'Italie. Ce sont là des raisons futiles. Sulpice-Sévère, auteur digne de foi, assure que le Christianisme fut reçu un peu tard dans les Gaules (2). C'est en vain que plusieurs Églises, se donnant une antiquité chimérique, célébrèrent dans l'ignorance du moyen-âge et célèbrent encore par une pieuse tradition quelques

(1) Hist. de l'Église Gallicane. Dissertation préliminaire.

(2) Histoire Sacrée, liv. II.

disciples des Apôtres du Christ comme leurs fondateurs. L'Église de Marseille est celle qui va le plus loin, car elle place son origine au berceau même du Christianisme. Accordant sa créance à un poétique récit, elle se vante d'avoir eu pour premier Évêque le Lazare ressuscité par le Fils de Marie, et le fait mourir dans son sein, tandis que toutes les Églises Grecques soutiennent qu'il mourut dans l'île de Chypre. Cette fable ridicule n'a pris naissance que dans le neuvième siècle ou dans les siècles suivans (1). La tradition d'Arles touchant Saint Trophime, disciple de l'Apôtre Saint Paul, n'est pas mieux fondée. Encore que Saint Luc et Saint Paul ne disent que peu de chose sur ce disciple, l'un dans les Actes des Apôtres, et l'autre dans sa seconde Lettre à Timothée, ils parlent assez clairement pour qu'il nous soit démontré que le prétendu fondateur de l'Église Arlésienne n'a jamais paru dans les Gaules (2). L'Église d'Aix prétend avoir été fondée par Saint Maximin (3). Narbonne pense que son premier évêque est Paul Serge, disciple de l'Apôtre Paul, et cette opinion ne résiste pas mieux à l'examen que tant d'autres fausses

(1) Hist. de Marseille, t. I, liv. II.

(2) Nouvelle Dissertation touchant le temps où la Religion Chrétienne a été établie dans les Gaules. Toulouse, 1703.

(3) Scholastique Pitton, Annales de l'Église d'Aix. — De Haitze, Manuscrits sur la ville d'Aix déposés à la bibliothèque publique de Marseille.

croyances accréditées par une piété trop crédule (1). Je le répète, tout concourt à établir que dans le premier siècle aucune cité des Gaules Transalpines ne reçut la semence de la Foi Évangélique.

Ce fut seulement vers le milieu du second siècle que l'on vit des Chrétiens dans plusieurs villes gauloises, notamment à Lyon et à Vienne. Des Grecs asiatiques, ou pour mieux dire des Juifs hellénistes, paraissent avoir été les premiers qui y professèrent le Christianisme et qui le communiquèrent aux habitans (2). Saint Pothin, grec de naissance, sorti d'Asie, et disciple de Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, lequel avait été disciple de Saint Jean, vint s'établir à Lyon avec quelques Missionnaires pour maintenir dans la foi ceux de ses compatriotes que le commerce y avait attirés. Quelques-uns se fixèrent à Vienne, et tous ces hommes, puissans par la conviction, entraînés par l'enthousiasme, travaillèrent avec ardeur à la propagation de leurs doctrines. Pothin, premier évêque de Lyon, fut l'un des premiers martyrs de l'Église Gallicane. Quarante-sept Chrétiens moururent avec lui en l'année 177, après avoir souffert tout ce que la rage d'un peuple furieux peut inventer de plus cruel. Eusèbe de Césarée nous a transmis l'histoire de leur supplice dont le genre fut

(1) Nouvelle Dissertation, etc.

(2) Poullin. *de Lumina*, Hist. de l'Église de Lyon, liv. I.

différent, bien que la cause en fût la même (1). L'année suivante, deux Chrétiens unis par la plus tendre amitié, Alexandre, médecin, né en Phrygie, et Épipode, gaulois, natif de Lyon, reçurent ensemble la couronne du martyre. On rapporte vers le même temps à Vienne la mort des Saints Sévérin, Exubère et Félicien. Le sang de ces victimes féconda le germe du culte naissant, et la prédication de l'Évangile se répandit bientôt au loin. L'Église de Lyon plaça sur le siége épiscopal le prêtre Irénée qui se montra le digne successeur de Pothin. Oracle vivant des croyances chrétiennes, il s'attira l'admiration par sa science profonde et le respect par sa sainteté éprouvée. Châlons-sur-Saône, Autun, Langres, Dijon reçurent dans leur sein des ouvriers apostoliques qui tombèrent aussi sous les coups des bourreaux. Sur la fin du second siècle, il s'éleva une grande dispute dans le monde chrétien touchant la fête de Pâques. Les Églises d'Asie célébraient cette fête comme les Juifs, le quatorzième de la lune, quel que fût le jour de la semaine. Les autres Églises, s'appuyant sur la tradition des Apôtres, en mémoire de la résurrection de Jésus, attendaient le Dimanche suivant pour célébrer la solennité. On tint à ce sujet plusieurs Conciles en diverses contrées : à Rome, en Palestine, à Corinthe, dans le Pont. Les Églises

(1) Hist., liv. v.

des Gaules formèrent aussi un Concile sous la présidence d'Irénée qui employa son zèle au rétablissement de la concorde. Toutes ces assemblées confirmèrent la tradition apostolique, et la Pâque fut célébrée le Dimanche dans la chrétienté. Bientôt une nouvelle persécution se leva contre les Chrétiens. L'empereur Septime-Sévère qui leur avait d'abord montré des sentimens favorables, les poursuivit des plus sanglans édits en l'année 202. Irénée fut immolé avec presque tout son peuple dans la ville de Lyon inondée du généreux sang des martyrs (1). A Valence on arracha la vie aux Saints Félix, Fortunat et Achillée. A Besançon Ferréol et Ferrution expirèrent aussi dans les plus affreuses tortures.

Le concile de Lyon prouve suffisamment que la Religion Chrétienne avait acquis quelque consistance dans les Gaules à la fin du second siècle, et la persécution violente qui éclata au commencement du troisième fournit la même preuve. Mais nous ne connaissons pas l'organisation des Églises établies dans ces provinces; nous ne savons pas si Irénée y avait des collègues à l'épiscopat, car ce prélat écrivant en langue grecque au pape Victor sur quelques objets de discipline, parle *au nom des frères de la Gaule*, ce qui peut s'appliquer aux évêques comme aux simples fidèles. Un passage

(1) Grégoire de Tours, Hist., liv. I, ch. XXVII.

de Tertullien (1) semble assimiler dans ses termes généraux la Narbonnaise aux autres provinces gauloises. Cependant, il faut bien en faire l'aveu, nous ne voyons encore aucune trace de Christianisme dans la partie orientale de cette contrée, c'est-à-dire dans la Provence proprement dite, et c'est la partie occidentale qui nous en présente le premier vestige. On rapporte à l'année 208, durant la persécution suscitée par Sévère, la mort du sous-diacre Saint Andéol dans le Vivarais, selon le Martyrologe d'Adon, auteur du 3e siècle, qu'il ne faut lire qu'avec une extrême réserve, parce qu'il paraît n'avoir suivi que la tradition du pays touchant ce martyr, et il n'y a rien de plus incertain et de plus trompeur que ce qui ne s'appuye que sur des traditions locales.

Après un calme apparent, Maximin publia, l'an 235, de nouveaux édits contre les Chrétiens qui commençaient à bâtir des Églises publiques (2). Mais cette persécution n'attaqua guère dans les Gaules que les ministres des autels. Quoi qu'il en soit, la religion évangélique y était extrê-

(1) « Les diverses nations des Gaules et les contrées même des « îles Britaniques qui ont été jusqu'ici inaccessibles aux armes des « Romains, sont aujourd'hui soumises à J.-C. »

Jam Galliarum diversæ nationes et Britanniarum, inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita.

Adversùs Judæos, cap. VII.

(2) Tillemont, Mém. Ecclé., t. II.

mement affaiblie, lorsque Fabien, qui occupait le Saint Siége, envoya dans ces contrées, vers l'année 250, Saint Trophime, Saint Saturnin, Saint Paul, Saint Austremoine, Saint Martial, Saint Gatien et Saint Denys, tous les sept évêques, pour relever les anciennes Églises et en fonder de nouvelles. Il est probable que ces évêques, célèbres dans les Annales Ecclésiastiques, commencèrent d'abord l'exercice de leur ministère à Arles où ils établirent Trophime (1), et qu'ils se dispersèrent ensuite. Saturnin s'arrêta à Toulouse, et Paul à Narbonne. La Narbonnaise en reçut ainsi trois. Austremoine se fixa à Clermont, Martial à Limoges, Gatien à Tours, et Denys à Paris (2). Paul fonda aussi l'Église de Béziers et celle d'Avignon. Le flambeau du Christianisme n'éclairait point encore Marseille. Cette république, alors chétive et isolée, ne tentait pas l'ambition des Missionnaires qui aimaient beaucoup mieux s'attacher aux cités romaines. Il paraît que les évêques envoyés de Rome par Fabien introduisirent le rit latin dans toutes les Églises qu'ils fondèrent dans les Gaules. Il y a aussi des raisons de croire qu'ils y apportèrent la version latine de l'Ancien et du Nouveau Testament. Jusque-là les Églises Gauloises avaient suivi le rit grec tel qu'il se pratiquait en Asie.

(1) C'est ce Trophime qui est le véritable fondateur de l'Église d'Arles, et non le Trophime disciple de l'Apôtre Saint Paul.

(2) Grégoire de Tours, Hist., liv. 1.

Trophime ne resta pas long-temps sur le siége épiscopal d'Arles, car nous y voyons Marcien en 252. Novatien, prêtre ambitieux, avait voulu s'asseoir sur le trône pontifical occupé par Corneille, successeur de Fabien. Son mécontentement le précipita dans le schisme, et du schisme dans l'hérésie. Marcien, le seul entre les évêques gaulois, embrassa son parti. Le prélat arlésien refusait de recevoir à la pénitence quelques apostats qui, dans le feu des persécutions, avaient eu la faiblesse d'abandonner leur foi. Il laissait mourir, sans les réconcilier à l'Église, ces malheureux qui imploraient sa miséricorde en versant des larmes de repentir. Cet excès d'orgueil et de sévérité, réprouvé par la charité chrétienne, occasiona un grand scandale dans la Narbonnaise, et plusieurs évêques gaulois s'efforcèrent de vaincre l'obstination de leur confrère, lequel fut sourd à leurs prières. Ils invoquèrent, pour le fléchir, l'autorité de Rome, et Faustin, évêque de Lyon, écrivit à Saint Cyprien de Carthage pour le prier de joindre ses instances aux siennes auprès du pape Étienne. Cyprien adressa au Pontife Romain, en 253, une lettre où l'on remarque le passage suivant :
« Il conviendrait que vous écrivissiez aux Évêques
« des Gaules de ne pas souffrir que l'orgueilleux
« Marcien, cet ennemi de la miséricorde de Dieu
« et du salut de nos frères, nous insulte plus long-
« temps .... excommuniez-le, donnez ordre dans

« la province et au peuple d'Arles d'élire un autre « évêque à sa place. Qu'il lui suffise d'avoir laissé « mourir plusieurs de nos frères sans leur accor- « der la paix. Qu'on ait du moins compassion de « ceux qui restent (1) ». Cyprien finit en priant le Pape de lui faire savoir celui qui aura été choisi pour remplacer Marcien. On ignore quelles furent les suites de cette affaire. Il est probable que Marcien fut déposé, car son nom ne se trouve point dans l'ancien Catalogue de l'Église d'Arles publié par Mabillon (2). On ne voit pas d'ailleurs que l'hérésie qu'il avait embrassée fît des progrès dans la Narbonnaise.

Sixte II, successeur d'Étienne, envoya dans les Gaules, en 257, une nouvelle troupe de Missionnaires. Aucun d'eux ne s'arrêta dans la Narbonnaise. Valérien gouvernait alors l'Empire. Prince vertueux, vieillard vénérable, il persécutait pourtant, à la sollicitation de son favori Macrien, les adorateurs du Christ qui continuaient de donner au monde étonné les leçons d'une morale admirable au milieu de la corruption universelle, et le spectacle d'un courage sublime au milieu des tourmens. Jamais l'héroïsme républicain, jamais l'amour de la patrie en ses ardeurs enivrantes n'inspirèrent à l'ame plus d'intrépidité et ne l'ornèrent

(1) Cypriani, *Epist.* LXVIII *ad Stephan.*

(2) *Analectorum.* t. III.

de facultés plus hautes. D'aussi grands dévoûmens s'emparent de notre respect. Pourquoi faut-il qu'une surperstition aveugle les ait altérés par des circonstances fabuleuses? Quelle honte d'avoir ainsi dégradé, dans des narrations mensongères, la mort, la belle mort de tant d'hommes généreux qui souffrirent pour leurs croyances, qui tombèrent en holocauste, le corps meurtri par le fer des bourreaux, mais les yeux brillans d'espérance et l'ame inondée d'une céleste joie! Envahisseurs d'une espèce inconnue, ils allaient à la conquête des provinces que le génie de Rome avait mis plusieurs siècles à soumettre, eux pauvres et le plus souvent ignorans, une croix de bois à la main; car les richesses, les grandeurs, les sciences qui laissent dans le cœur un vide désolant, la gloire même qui se dissipe avec tout le reste, ils ne les estimaient que ce qu'elles valent, et ils avaient hâte de souffler la vie sur des ossemens arides. Une charité inépuisable, une patience à toute épreuve, une volonté de bronze, un enthousiasme de feu, et puis la passion du prosélytisme et la confiance en l'avenir, tel fut le secret de leurs succès prodigieux; ce furent là leurs seuls miracles. Croyez qu'il n'en exista jamais d'autres.

Saint Pons eut un rang distingué parmi ces illustres victimes. Né à Rome d'une famille patricienne et converti à la foi chrétienne par le pape Pontien, il se réfugia dans la province des Alpes

Maritimes pour soustraire sa tête à la hache des persécuteurs. Cimiez et Nice (1) furent les témoins de son zèle apostolique. Claude, préfet de cette province, le fit comparaître devant son tribunal dressé sur la place publique de Cimiez et le menaça des plus cruels supplices s'il ne sacrifiait aux Dieux de l'Empire. Pons refusa obstinément. Claude, n'osant pas le condamner à cause de sa naissance, prit les ordres de l'Empereur qui répondit que si l'accusé persistait dans son refus, il fallait aussitôt lui arracher la vie. Le préfet lut cette réponse au martyr qui ne fléchit pas un seul instant et expira dans les tortures.

C'est entre la persécution de Valérien et celle de Dioclétien, dans un espace d'environ trente ans, que je crois devoir placer l'introduction du Christianisme à Marseille. Déjà il avait pénétré dans presque toutes les cités de la Narbonnaise; mais le peuple marseillais ne l'adopta si tard que parce qu'il était moins souffrant, et par conséquent moins disposé à subir l'influence de la religion des souffrances. D'ailleurs il avait de bonnes raisons pour tenir au polythéisme grec qui se liait à son berceau et rappelait les souvenirs glorieux de la mère patrie. C'était pour lui une affaire de patrio-

(1) L'Église de Nice était dès lors établie. On prétend que cette ville avait reçu la foi, sous le règne de Néron, par la prédication de Saint Nazaire.

tisme et d'orgueil. Au contraire, le culte mythologique ne pouvait exciter aucune sympathie dans les autres villes de la province, car il y représentait la loi des vainqueurs, la domination romaine dont il avait formé le cortége. Marseille payenne se livra à de si grands excès contre les premiers Chrétiens qu'on aurait dit qu'elle avait perdu tout sentiment d'humanité, et l'on vit sa fureur s'accroître lorsqu'elle apprit que l'empereur Maximien, à qui elle voulait plaire, était sur le point d'entrer dans ses murs. On fit des perquisitions dans tous les quartiers, et les Chrétiens que l'on trouva furent impitoyablement égorgés. Ne voit-on pas que si l'Église Marseillaise eût été établie deux siècles et demi auparavant, le peuple, habitué à jeter ses regards sur elle, eût montré beaucoup moins de haine? Ne voit-on pas que cette Église eût laissé des traces des persécutions antérieures, et qu'elle eût exercé entre toutes les Églises de la Gaule une primatie incontestée? Enfin ne voit-on pas que si Lazare eût été son fondateur et son premier évêque, il eût laissé des disciples et des successeurs connus? Ces disciples, ces successeurs, qui sont-ils (1)?

(1) Le P. Guesnay, qui a écrit sans discernement et sans critique, donne Restitut pour successeur immédiat de Lazare, sur la foi d'un ancien manuscrit qui n'existe plus et qui d'ailleurs paraissait dépouillé de toute authenticité. (*Provinciæ Massiliensis ac reliquæ Phocencis annales, sive Massilia gentilis et christiana*). — Denys de Sainte-

Sans doute on pourrait expliquer par le malheur des temps et par la perte de nombreux documens historiques quelques lacunes d'un catalogue. Mais un silence absolu pendant une période si longue ne peut avoir pour motif que l'absence même de l'épiscopat. Il n'est pas même prouvé que les Chrétiens de Marseille eussent un évêque à l'époque de la persécution de Maximien. Si cet évêque eût existé, aurait-on négligé de le nommer? N'aurait-il pas été l'un des premiers martyrs?

Saint Victor fut le plus illustre d'entre eux (1). Légionnaire distingué par sa noblesse et sa bravoure, il avait un commandement dans la garnison romaine qui occupait toujours la ville haute. Nouvellement converti au Christianisme, il se fesait un jeu des périls; dans sa ferveur naissante, il bra-

Marthe reconnaît que ce manuscrit était très-ancien, mais il déclare en même temps qu'il y avait des marques de fausseté, des anachronismes et des contes ridicules. — (*Gallia Christiana*, t. 1.)

Guesnay a voulu nommer les évêques qui, d'après lui, gouvernèrent l'Église de Marseille dans le 2[e] et le 3[e] siècle. Il parle beaucoup d'un catalogue qui lui avait été communiqué par un chanoine nommé Toussel, sans dire d'où ce catalogue avait été tiré, ni quels caractères d'ancienneté et de certitude on y découvrait.

Les auteurs de l'Histoire des Évêques de Marseille, qui s'efforcent vainement d'établir l'Épiscopat de Lazare, pour plaire à M. de Belsunce sous les auspices duquel ils travaillaient, reconnaissent pourtant avec bonne foi que Guesnay, en nommant les successeurs de cet évêque, ne présente pour preuves que des conjectures sans fondement. (T. 1, liv. 1.)

vait la colère de Maximien, et lorsque les ombres de la nuit enveloppaient Marseille, il allait rassurer ses frères que l'arrivée du prince avait glacés d'effroi. Il fut surpris dans cet exercice et conduit devant les préfets Astère et Eutique. Ces magistrats l'exhortèrent avec douceur à sacrifier aux Dieux : mais le voyant inflexible, ils le renvoyèrent à l'Empereur qui employa les promesses pour le séduire et les menaces pour l'épouvanter. Victor ne répondit qu'en confessant la Religion Chrétienne dans le sein de laquelle il voulait avoir la gloire et le bonheur de mourir. Alors Maximien ordonna qu'on garrotât ses pieds et qu'on le traînât dans les rues de Marseille. La populace, se pressant sur le passage de cet infortuné, prit du plaisir à augmenter ses souffrances en l'accablant de coups et de malédictions. Victor, ensanglanté et déchiré, fut reconduit au tribunal des préfets qui le pressèrent de nouveau d'abjurer ses doctrines. Ils lui représentèrent que c'était une folie insigne de perdre les faveurs du prince, de s'arracher à ses amis, de renoncer aux plaisirs de la vie et aux honneurs du monde, de souffrir les plus cruels tourmens pour de vaines chimères, pour des biens qu'il ne connaissait pas, pour le culte d'un juif mort d'un supplice ignominieux. A ces paroles, Victor fit l'apologie de sa conduite et de sa foi. Puis, n'étant plus maître de son indignation, il versa à pleines mains l'injure et le mépris sur toutes les Divinités

de l'Olympe. « Que me parlez-vous, s'écria-t-il « avec un enthousiasme qui n'altérait en rien la « sérénité de ses traits, que me parlez-vous des « graces de César, des dignités humaines et d'une « gloire périssable? O juges! Au-dessus de cette « terre où l'ame végète et languit, il est un monde « meilleur, un monde éblouissant de splendeurs « éternelles. C'est là que le Dieu par vous blas- « phémé réserve d'ineffables délices à ses fidèles « adorateurs. Et vous voulez que je sacrifie tous « les trésors du Ciel à vos détestables idoles! Oh! « Ils sont étranges vos Dieux, image dégradante « de toutes les passions, de toutes les bassesses et « de tous les vices. Dans vos fêtes, des scènes im- « pures sont représentées; dans vos hymnes, on « loue des crimes qu'au prétoire on punit. Iniquité! « Folie inconcevable! Culte couvert d'opprobre! « Non, non, ma main ne brûlera jamais sur vos « autels souillés un encens sacrilége. Le vrai Dieu, « le Dieu que j'adore, est un Dieu de justice, de « miséricorde et de perfection. Devenu homme « pour nous, il a laissé à ses enfans l'exemple de « sa belle vie. Je veux mourir pour lui. »

A ces mots, le peuple irrité poussa d'horribles et longues clameurs. On étendit Victor sur le chevalet, et pendant cette torture, le martyr tint constamment les yeux attachés au Ciel pour demander la patience et la force au Dieu qui avait souffert comme lui. Les bourreaux le reconduisi-

rent en prison où il fut mis à la garde de trois soldats, Alexandre, Longin et Félicien. La grandeur qui éclate toujours dans une foi sincère, l'expression si entraînante d'éloquence et d'enthousiasme dans les accens d'un homme qui meurt pour ne point se souiller par une apostasie, subjuguèrent ces trois soldats qui tombèrent aux pieds de Victor en se disant Chrétiens. Maximien leur fit aussitôt trancher la tête. Pour Victor, on le frappa encore à coups de bâton et de nerf de bœuf. Ensuite on le somma d'offrir de l'encens à Jupiter. Le martyr renversa l'autel placé devant lui. L'Empereur indigné ordonna de l'écraser sous une meule de moulin. La sentence fut à l'instant exécutée. Mais Victor respirait encore lorsque la machine se cassa, et on lui coupa la tête pour l'achever. On dit que Maximien fit jeter à la mer les corps de ces quatre Chrétiens intrépides, mais que les flots les repoussèrent sur le rivage, et que les fidèles les ensevelirent en une grotte taillée dans le roc (1).

Genez exerçait à Arles la charge de greffier auprès du tribunal. Par la vitesse de sa main et par le secret de ses notes il égalait la rapidité de la parole, et ce talent, regardé alors comme merveilleux, avait rendu son nom célèbre. Témoin des arrêts de sang prononcés contre les Chrétiens, il

(1) *Acta S. Victor. inter acta Sincera martyr.* — Longueval, Hist. de l'Église Gall., t. I, liv. I. — Fleury, Hist. Ecclés., t. II, in-4°.

ne put contenir l'indignation qu'ils lui inspiraient, bien qu'il ne fût lui-même que catéchumène et qu'il n'eût pas encore reçu le baptême. Un jour il eut horreur de son ministère et jeta ses tablettes aux pieds des magistrats pendant qu'ils prononçaient une sentence de mort. Genez alla se cacher pour dérober sa tête à la fureur des officiers du prince, qui ordonnèrent à leurs satellites de le tuer partout où ils le trouveraient, et tous les efforts des persécuteurs furent employés pour sa perte. Aussi il ne tarda pas à être découvert, et, comme on le poursuivait vivement, il se jeta dans le Rhône et le passa à la nage. Mais les bourreaux l'atteignirent à l'autre rive et lui ôtèrent la vie à coups d'épée (1).

A peu près à la même époque (2), Saint Mitre, grec de nation et gardien de vignes à Aix, fut tourmenté pour la foi chrétienne. Il survécut aux maux qu'on lui fit souffrir, et après avoir longtemps combattu pour la défense de la religion évangélique, après avoir continué de vivre dans la pratique des bonnes œuvres, il mourut en paix, triomphant des efforts des ennemis du Christianisme (3).

(1) Paulinus, *Vita Genesii Arelatensis*. — Tillemont, Histoire Ecclés., t. v. — Longueval, *ibid.*

(2) C'est-à-dire au 3e ou au 4e siècle de l'ère vulgaire. La date n'est pas fixée d'une manière précise par les auteurs ecclésiastiques.

(3) Vies des Saints, par Baillet, t. III, p. 195. — Vies des Pères,

Le feu des persécutions s'éteignit. L'Église d'Arles brilla au premier rang des églises gauloises, et l'évêque (1) de cette ville jouit du droit de primatie sur tous les prélats de la Narbonnaise (2). Ce droit fut accordé par l'évêque de Rome et par tous les Chrétiens à Trophime et à ses successeurs, en considération des missionnaires illustres qui s'arrêtèrent à Arles où Trophime fut installé, au milieu du troisième siècle. Les fidèles et le clergé, réunis dans un temple où respirait la majesté du Dieu vivant, nommaient les évêques à la majorité des suffrages, sous l'influence des lois romaines, et suivant le mode réglé pour l'élection du défenseur de la cité. Alors le zèle religieux, dans tout l'éclat de sa pureté primitive, ne cachait point encore des vues d'égoïsme et des projets d'ambi-

des Martyrs et des autres principaux Saints. Ouv. traduit de l'anglais, t. XI, p. 191.

Suivant Pitton, Saint Mitre fut jeté dans une basse fosse; puis tiré de là, et on lui coupa la tête. Le Saint la prit, la porta au pied de l'autel de l'Église métropolitaine distante d'environ 1,025 pas du lieu de son supplice, et rendit alors le dernier soupir. (Annal. de l'Église d'Aix, p. 44 et suiv.)

Tel est l'esprit de crédulité qui dirige généralement cet écrivain.

(1) Dès le premier siècle de l'ère chrétienne le nom d'Archevêque était en usage parmi les Grecs, mais il ne l'était point parmi les Latins avant le sixième siècle. Les Métropolitains, les Patriarches, les Exarques et les Papes même des cinq premiers siècles ne s'appelaient qu'Évêques.

(2) Gilles du Port, Hist. de l'Église d'Arles, liv. III.

tion. L'intrigue et les passions méprisables ne s'agitaient point dans le sanctuaire; car pourquoi y seraient-elles venues? elles n'avaient rien à y faire. Les dignités sacerdotales, accordées aux plus dignes, ne conféraient aucun pouvoir politique et ne procuraient ni grandeur ni richesses. Jusques alors elles n'avaient donné à ceux qui en étaient revêtus que le privilége d'avoir la première place au martyre.

Telle était, en l'année 312, la situation du Christianisme dans la Narbonnaise, lorsque Constantin, qui se préparait à combattre Maxence, son rival, embrassa cette religion, à laquelle il prodiguait depuis quelque temps des marques de faveur. Les Chrétiens jouissaient alors d'une influence considérable, et l'on en voyait partout, à la cour, aux armées, dans les curies municipales, dans les diverses magistratures. Constantin, en fesant une profession publique de leurs croyances, chercha à les attirer à son parti, parce qu'il avait besoin de leur amitié et de leur secours contre un ennemi redoutable; de sorte qu'il ne fut dirigé que par des raisons politiques. Maxence fut vaincu et perdit la vie. Galère et Maximin succombèrent bientôt après; et Constantin, d'accord avec Licinius, qui gouvernait l'Orient, se vit au comble du bonheur, et devint le seul maître de l'Occident, soumis à ses armes victorieuses.

Ici s'ouvre l'ère des Conciles. L'Église, délivrée

de ses persécuteurs, ne trouvera dans son triomphe que des divisions funestes. On la verra toujours en mouvement et en travail pour fixer les règles de sa discipline et la formule de ses dogmes, comme aussi pour envahir la politique et se mêler à toutes les affaires humaines. Tout va changer par son influence, tout va prendre une face nouvelle, même la littérature, qui puisera ses inspirations aux sources d'une théologie querelleuse et d'une ardente mysticité, en dérobant aux lettres grecques et latines quelques formes oratoires et quelques artifices de style.

L'Église d'Afrique était déchirée par un schisme cruel; en voici la cause : Dioclétien avait obligé les Chrétiens de cette province, et particulièrement les évêques, à livrer les Saintes Écritures, que les magistrats fesaient brûler sur la place publique. Ceux qui obéirent furent nommés *traditeurs*. Une partie du clergé et du peuple, dirigée par l'évêque Donat, accusa Cécilien, évêque de Carthage, d'avoir été ordonné par des prélats coupables de cette obéissance. Elle se sépara de sa communion et fit ordonner Majorin à sa place. Cécilien, ne reconnaissant pas le droit que ses ennemis s'arrogeaient, resta sur son siége, et un concile de dix-neuf évêques, tenu à Rome, lui donna gain de cause. Les Donatistes condamnés en appelèrent à un concile plus nombreux, et Constantin choisit à cet effet la ville d'Arles. Ce nouveau concile, si

célèbre dans l'antiquité, ouvrit ses séances le 1er août de l'an 314. Des évêques de toutes les provinces occidentales y assistèrent. Nous n'en connaissons pas précisément le nombre : on n'en compte que trente-trois dans les Souscriptions, avec les députés de douze absens; mais il y a lieu de croire, par la manière dont tous les Pères de l'Église en parlent, que l'assemblée était beaucoup plus nombreuse. St Marin, évêque-primat d'Arles, se trouve inscrit le premier; ce qui prouve qu'il présida. Parmi les évêques gaulois, qui sont au nombre de seize, Orésius, évêque de Marseille, est nommé le treizième. C'est le premier évêque de cette ville dont l'histoire fasse mention.

Le concile d'Arles, après un mûr examen de la cause soumise à sa justice et à ses lumières, se prononça aussi en faveur de Cécilien. Avant de se séparer, il fit vingt-deux réglemens pour corriger divers abus qui s'étaient introduits dans la discipline. Ce sont les premiers canons de l'Église Gallicane. On confirma la décision touchant la fête de Pâques, célébrée le même jour dans toute la Chrétienté; on soumit à la résidence les ministres des autels; on excommunia les comédiens, les conducteurs de chars dans le cirque et les clercs usuriers; les filles chrétiennes mariées à des païens furent écartées pendant quelque temps de la communion. Le concile d'Arles instruisit Constantin de tout ce qui avait été délibéré. Ce prince était

alors occupé dans l'Orient à combattre Licinius, et les Donatistes appelèrent encore à son tribunal du jugement du concile d'Arles. La réponse qu'il fit aux Pères de ce concile témoigne de son respect pour l'épiscopat catholique, devant lequel il ne craignait point de baisser son front couronné: « Les Donatistes, dit-il, demandent que je les juge, « moi qui attends d'être jugé par Jésus-Christ! « Car, je le déclare, et c'est la vérité, le jugement « des évêques doit être regardé comme le juge- « ment même du Seigneur. » Et ensuite : « Ils cher- « chent les décisions du siècle, et ils refusent de « suivre celles du Ciel! O insolence et fureur ef- « frénée! ils ont interjeté appel comme dans les « causes des païens! » Il est inutile de rapporter ici la suite de l'affaire des Donatistes, car l'Église des Gaules cessa d'y prendre part (1).

Constantin retourna à Arles après la défaite de Licinius, dont la mort lui livra le reste de l'Empire. Fauste, sa femme, y donna le jour, le 13 août 316, à son fils aîné, qui porta le même nom que son père. L'Empereur célébra cet heureux événement par des jeux solennels et des fêtes pompeuses. Après la défaite de Licinius, il établit à Bysance le siége de l'Empire, et partagea, avant sa mort, le pouvoir souverain entre ses trois fils et deux de

(1) Labbe, *Sacrosancta Concilia*, t. 1, p. 1422 et suiv. — Gilles Duport, ouv. cité. — Lougueval, t. 1, liv II.

ses neveux. Constance, l'un de ces fils, eut les Gaules dans son lot et combla aussi de faveurs la ville d'Arles.

L'Église dominait alors toutes les affaires, absorbait tous les intérêts, fixait tous les regards, et l'activité intellectuelle se réfugiait dans la controverse. Pour le malheur du monde chrétien, un novateur venait de surgir audacieux, opiniâtre : Arius, prêtre d'Alexandrie, niait la divinité du Christ, et peu s'en fallut que cette croyance ne devînt universelle. Le concile de Nicée la frappa d'anathème et dressa le Symbole de la Consubstantialité du Père et du Fils. Les Ariens, ne se tenant point pour battus, redoublèrent leurs clameurs : l'Église Gallicane ne s'en émut pas d'abord ; mais il ne lui fut pas donné de jouir d'un calme durable, et l'orage gronda dans son sein enflammé. Constance, devenu maître de l'Empire entier, embrassa l'Arianisme, et publia un édit pour obliger tous les évêques de la Gaule à souscrire, sous peine d'exil, à la condamnation de St Athanase, zélé défenseur du concile de Nicée et de la foi catholique. Il y avait alors sur le siége épiscopal d'Arles un arien entreprenant et fougueux : c'était Saturnin, le plus fourbe et le plus coupable des hommes de son siècle (1);

(1) *Vir pessimus et ingenio malo pravoque, verum etiam præter hæresis infamiam multis ac nefandis criminibus convictus.* Sulpice-Sévère, liv. II.

s'il faut en croire ses ennemis, les adversaires d'Arius, dont le témoignage est nécessairement suspect. Saturnin, courtisan habile, ne négligeait rien pour faire prévaloir les opinions religieuses de l'empereur Constance. En 353, ce prince convoqua un concile à Arles sous la présidence de Saturnin, et tous les membres de l'assemblée, à l'exception de Paulin, évêque de Trèves, adhérèrent à la condamnation d'Athanase. Les Ariens, forts de la décision de ce concile et de la protection impériale, ne gardèrent plus de mesure, et firent sentir dans les Gaules le poids de leur triomphe. Cependant ils y trouvèrent un adversaire renommé par sa science et par ses vertus : Hilaire, de Poitiers, leur donna de bien rudes coups. De concert avec d'autres évêques demeurés fidèles aux dogmes catholiques, il eut le courage de lancer contre l'évêque d'Arles un décret d'excommunication, et Saturnin, cherchant tous les moyens de s'en venger, fit assembler à Béziers, en 356, un concile, qu'il présida, sans doute en qualité de primat. Hilaire, qu'on voulait perdre, y fut cité, et l'on fulmina contre lui plusieurs accusations. Mais l'assemblée ne fut point satisfaite encore, et Saturnin, s'étant adressé à l'empereur Constance, qui se montrait complice de sa haine, obtint contre Hilaire et contre Rhodane, évêque de Toulouse, un décret de bannissement en Phrygie. Cinq ans après, l'évêque d'Arles fut condamné au concile de Paris et chassé de son siége. L'aria-

nisme perdit son influence dans la Gaule, où le calme se rétablit. Julien, parent de Constance, et déjà célèbre par plusieurs victoires remportées sur les Barbares, venait d'être élevé sur un bouclier et proclamé Empereur. Chacun vantait sa justice et sa sagesse. Numérius, qui avait été gouverneur de la Narbonnaise, fut accusé de péculat, et Julien, le fesant comparaître devant son tribunal, en assemblée publique, l'interrogea avec sévérité. L'accusé nia constamment les faits qu'on lui reprochait, et l'on ne put en fournir des preuves convaincantes. Alors Delphide, avocat distingué, qui plaidait contre lui, s'écria avec sa véhémence ordinaire : *César, quel est le coupable qui ne passera pas pour innocent, s'il lui suffit de nier ses crimes?* A quoi Julien fit sur-le-champ cette belle réponse: *Et quel est l'innocent qui ne passera pas pour coupable, s'il suffit d'être accusé?* Numérius fut renvoyé absous (1).

A cette époque la Narbonnaise était toute chrétienne, et l'apostasie de Julien ne put y faire revivre les croyances du paganisme. Les restes de ce paganisme expirant s'étaient comme retranchés dans des contrées plus septentrionales et moins civilisées, dans des pays plus éloignés du commerce des Romains. En 374, les évêques des Gaules tinrent un concile à Valence pour travailler à la correc-

(1) Ammien-Marcelin, liv. XVIII.

tion de quelques abus de discipline et terminer quelques différends qui menaçaient de diviser l'épiscopat. L'évêque d'Orange, nommé Constance, le premier que l'on connaisse dans cette ville, assista à ce concile, et Concorde, évêque d'Arles, y fit briller sa piété et son érudition. Pendant les séances de l'assemblée, Accepte fut élu évêque de Fréjus, et pour éviter cette dignité, il s'accusa de crimes capables de l'en faire paraître indigne. Mais on jugea que son humilité l'avait porté à recourir à cet artifice, et le clergé et le peuple de Fréjus en écrivirent au concile. L'évêque d'Arles, qui fut le rapporteur de cette affaire, fit le plus brillant éloge du mérite d'Accepte. L'assemblée venait de promulguer un décret canonique qui excluait du sacerdoce ou de l'épiscopat ceux qui se confessaient coupables de quelque crime mortel, *parce que*, dit ce décret, *s'ils ne sont pas en effet coupables des crimes qu'ils s'imputent, ils le sont d'avoir menti.* Accepte fut donc remplacé sur le siége de Fréjus.

L'évêque d'Orange et Procule, évêque de Marseille, assistèrent, en 381, au concile d'Aquilée, en qualité de députés de la Gaule Narbonnaise et de la Viennoise (1). On y condamna comme hérétiques Pallade et Secondien, évêques d'Illyrie, ac-

(1) Baronius, Ann. Ecclés. — Hist. des Evêques des Marseille, t. I, liv. II.

cusés d'arianisme, qui demandaient à être reçus à la communion des prêtres catholiques de laquelle ils étaient exclus. Saturnin d'Arles avait si cruellement persécuté les catholiques de sa juridiction, que les uns s'étaient mis sous la protection de l'évêque de Vienne, et que les autres avaient eu recours à l'évêque de Marseille (1). Ce fut la source des divisions qui troublèrent long-temps le repos de ces églises, car l'évêque de Marseille et celui de Vienne contestèrent à leur collègue d'Arles son droit de primatie. En 397, ces trois évêques se rendirent au concile de Turin, pour lui soumettre leurs prétentions respectives. Le concile accorda à Procule la qualité de métropolitain, mais seulement sa vie durant, non pas à cause de son siége, mais à cause de sa personne. On peut juger par cette décision combien était grand le crédit de l'évêque de Marseille. Il le devait à son mérite et à sa réputation. Saint Jérôme l'a honoré de son estime (2). La décision du concile de Turin ne termina pas le différend, et le litige se renouvela. Les évêques d'Arles réclamèrent dans la suite leurs droits de primatie qu'ils exercèrent sans obstacle jusques au milieu du huitième siècle (3).

Le clergé marchait à la tête de l'humanité, et

(1) Gilles Duport, ouv. cité.

(2) *Epist.* IV.

(3) Thomassin, Discipline de l'Église.

chez lui s'étaient réfugiés les vertus, le savoir, l'intelligence, les graves et salutaires enseignemens, l'espoir consolateur d'une autre vie, les promesses d'un bonheur ineffable au sein d'une gloire éternelle. Des associations se formaient, et le plaisir des religieux était de s'élever au-dessus de l'atmosphère du monde, pour respirer avec plus de liberté dans des régions plus pures, loin des hommes de tumulte, de violence et de guerre. Cherchant la solitude, et le silence, et la prière, ils se plongeaient dans de longues extases, pour que rien ne fût interposé entre leur ame et Dieu. Sans doute l'intention était bonne. Mais que gagne donc l'homme à vouloir se faire meilleur que sa nature ne le comporte? Que lui sert de déserter son poste social et d'user sa vie dans une contemplation stérile? Sa place est toujours au milieu de ses semblables; il doit supporter avec eux le poids du jour et de la fatigue; et pour remplir ses devoirs sur la terre, pour complaire à l'Être-Suprême qui lui a imposé la loi du travail, de l'union et du progrès, pas n'est besoin de réclusion ni de solitude, il ne lui faut que l'éclat du soleil. Les passions, se donnant rendez-vous dans le cloître, se plaisent à livrer combat à des cœurs flétris et à des sens irrités. D'ailleurs, c'est folie de chercher à les comprimer toutes, car l'abus seul en est blâmable, et la sagesse consiste à savoir en régler l'usage. L'homme qui serait sans passions serait aussi sans mouvement et se verrait réduit à l'instinct de la brute.

Ce fut dans l'Orient que les ordres monastiques prirent naissance, et de bonne heure aussi le sol puissamment remué par les Pharaons, les grottes voisines de Thèbes reçurent de nombreux anachorètes. Saint Martin, ami d'Hilaire, fut le premier des moines dans la Gaule. Il bâtit en 360 un monastère dans un lieu nommé Ligugey, à deux lieues de Poitiers (1). Élevé onze ans après à l'épiscopat de Tours, il conserva dans la grandeur le même esprit d'humilité, le même amour de la retraite, et fonda non loin de la ville un autre monastère qui devint plus tard la célèbre abbaye de Marmoutier. Tout le travail des moines les plus jeunes consistait à copier des livres. Les autres n'avaient d'autre occupation que la prière (2). Entre les hommes illustres formés dans ce sanctuaire, nous connaissons Éros, évêque d'Arles, qui fut toujours dans son diocèse le père des orphelins, l'appui des veuves et la consolation des affligés. Vers la fin de ce quatrième siècle, les règles monastiques s'introduisirent dans la Narbonnaise. Saint Honorat, originaire de Toul, issu d'une famille romaine et consulaire, se distingua, dès ses plus tendres années, par ses principes d'austérité religieuse. Alors qu'un avenir brillant souriait à sa jeunesse, il renonça à tous les avan-

(1) Longueval, ouv. cité, tom. I, liv. II.

(2) Sulpice-Sévère, *Vita Mart.*

tages sociaux, à toutes les faveurs de la fortune, à tous les plaisirs du monde, et ne se passionna que pour la solitude et la pauvreté. Son frère, appelé Venant, fut touché de ses exhortations et ne balança pas à suivre son exemple. Après avoir vendu au profit des pauvres tous les biens dont ils pouvaient disposer, ils se rendirent à Marseille où l'évêque Procule, qui les accueillit avec amitié, voulut conférer à Honorat les ordres sacrés et l'attacher au clergé de son Église. Honorat refusa, et les deux frères s'embarquèrent pour l'Orient avec un moine nommé Caprais pour visiter les pieux Cénobites dont on vantait les austères vertus. Ils parcoururent les rivages de la Grèce, et Venant mourut à Modon. Honorat prit alors la résolution de retourner dans les Gaules. Plusieurs évêques italiens s'efforcèrent de le retenir dans leurs contrées, mais l'estime particulière qu'il conçut pour Saint Léonce, évêque de Fréjus, le porta à s'établir dans son voisinage. Il resta quelque temps dans le creux d'un rocher, et fixa ensuite sa demeure à l'île de Lérins qui n'en était pas éloignée (1). Il y bâtit un monastère qui jouit en Europe d'une grande renommée. La règle qu'on y suivait n'est point parvenue jusqu'à nous.

Au commencement du cinquième siècle, Cassien vint donner aux ordres monastiques de la Nar-

(1) C'est aujourd'hui l'Ile St.-Honorat.

bonnaise plus d'importance et plus d'éclat encore. On ne connaît pas sa patrie, mais on sait qu'après avoir été élevé dans un monastère de Bethléem, il alla visiter les Anachorètes de la Thébaïde et se rendit ensuite à Constantinople où Saint Jean Chrysostôme l'ordonna diacre. Lorsque cet illustre patriarche fut exilé par une faction puissante, son clergé députa Cassien vers le pape Innocent I[er], pour défendre auprès de lui la vertu opprimée et le savoir proscrit. Le Pape, satisfait du zèle de cet envoyé, lui donna la prêtrise et le retint quelque temps à Rome. Cassien, voyant la persécution allumée à Constantinople contre les défenseurs de Chrysostôme, résolut de chercher un asile dans les Gaules et s'établit à Marseille (1) où il fonda deux monastères célèbres, l'un d'hommes, et l'autre de filles. Le premier fut l'abbaye de Saint-Victor, et le second de Saint-Sauveur. Il y mit en vigueur les réglemens orientaux, et gouverna, dit-on, jusqu'à cinq mille religieux; ce qui doit s'entendre des moines qui choisirent ses lois dans toute la Gaule, et non pas seulement de l'abbaye marseillaise. Castor, évêque d'Apt et frère de Léonce de Fréjus, ayant créé un monastère dans son diocèse, pria Cassien de lui communiquer par écrit les réglemens des moines orientaux, pour les faire adopter à ceux qu'il venait de rassembler. Cassien,

(1) Gennade, *de Vir. Illust.*

cédant à ce vœu, publia son ouvrage des *Institutions Monastiques*. Au milieu des actes insignifians et des pratiques puériles qui ne servent qu'à dégrader les hommages rendus à la Divinité, on lit dans les Institutions quelques détails curieux sur les épreuves auxquelles les récipiendaires étaient soumis. Pendant dix jours on laissait le postulant à la porte du monastère, pour faire essai de sa persévérance. S'il persistait, on lui donnait la permission de revêtir les habits de la communauté. Ensuite il passait un an, occupé à servir les frères. Après quoi il prenait place parmi eux, mais sous la discipline d'un maître des novices à qui il devait découvrir toutes ses pensées. Défense lui était faite de donner son bien au couvent, de peur que sa générosité ne fût pour lui un sujet d'orgueil. Enfin si sa conduite paraissait blâmable, on le renvoyait dans le monde (1).

L'abbaye de Saint-Victor avait admis ces conditions. Elle renfermait deux espèces de moines. Les uns menaient une vie cénobitique; les autres étaient anachorètes. Déjà quelques ecclésiastiques et même quelques moines des Gaules oubliaient leurs devoirs et se fesaient un jeu de leurs plus saintes lois. C'est Sulpice - Sévère qui nous l'apprend. Cet écrivain, dans un de ses Dialogues, met

(1) Liv. IV. Les Institutions Monastiques sont divisées en 12 livres.

en scène un religieux qui s'exprime ainsi : « En
« est-il un parmi nous qui ne soit enflé d'orgueil?
« Si quelqu'un le salue avec respect; ou si une
« femme le loue, il se croit aussitôt un Saint. Si
« on lui envoie souvent des présens, il s'imagine
« que c'est Dieu qui le nourrit, tandis qu'il dort
« et ne fait rien.... celui qui auparavant allait à
« pied ou monté sur un âne, ne fait plus de
« voyages que sur un beau cheval. Celui qui se
« contentait d'une petite cellule, se loge sous de
« riches lambris. Il fait orner sa porte de sculp-
« tures, et de peintures sa bibliothèque. Il ne veut
« plus porter d'habits grossiers, il lui faut des
« étoffes fines et douces. Ce sont là les tributs
« qu'il impose à ses chères veuves et aux vierges
« qui lui sont affectionnées (1). » Il est probable que les religieux de Saint-Victor n'avaient pas pu se garantir de la contagion des mauvais exemples. C'était vraiment bien la peine d'exagérer les principes de la vertu et de faire parade d'une perfection chimérique, pour retomber sitôt dans toutes les faiblesses humaines.

L'évêque d'Apt pressa encore Cassien d'écrire les entretiens spirituels qu'il avait eus avec les solitaires d'Égypte, et l'abbé de Saint-Victor ne tarda pas à mettre au jour son livre des Conférences qui sont au nombre de vingt-quatre. La question

(1) Dialog. 1.

de la grace occupait et divisait les esprits. Cette question principale en soulevait d'autres qui fesaient aussi naître des débats ardens. On s'efforçait de pénétrer dans les profondeurs d'une métaphysique impénétrable. La foi, le libre arbitre, l'ame et ses facultés, l'entendement et ses opérations secrètes, devenaient des sujets d'examen passionné et de controverse irritante. On allait jusqu'à interroger Dieu dans le sanctuaire inaccessible où il lui plaît de se retirer avec ses foudres et ses mystères. Ces déclamations, ces raisonnemens, ces subtilités, ce vain fracas de paroles perdues ne servaient qu'à épaissir le voile qui nous cache tant de secrets. Les moines de Saint-Victor se livraient avec ardeur aux disputes théologiques, et les doctrines de Cassien sur la grace causèrent dans les Gaules des troubles religieux. St Prosper et St Augustin écrivirent contre lui.

Entre les disciples de Cassien se trouva Léporius, distingué par des mœurs pures et par un caractère honorable. Cependant il était dans sa destinée d'agiter les Églises de la Narbonnaise et notamment celle de Marseille. Comme il soutenait que Jésus n'était qu'un homme, que seulement cet homme avait vécu sans souillure, et mérité par ses bonnes œuvres, par l'excellent usage de son libre arbitre, d'être Fils de Dieu, plusieurs évêques gaulois crièrent au blasphême. Ils exhortèrent Léporius à se rétracter; mais le moine de Saint-Victor

persista dans son opinion, et Procule, évêque de Marseille, eut assez de crédit pour le faire chasser des Gaules. Léporius se retira en Afrique, et Saint Augustin, qui travailla à sa conversion, obtint un succès complet. En l'année 428, Léporius, touché d'une vive douleur, reconnut publiquement la fausseté de sa doctrine et fut reçu dans la communion de l'Église. Il envoya une rétractation dans les principales villes des Gaules, et quatre pontifes africains, au nombre desquels se trouvait le célèbre évêque d'Hippone, accompagnèrent cette rétractation d'une lettre adressée à Procule et à Cylinne, évêque d'Aix (1).

Deux ans auparavant, Patrocle, évêque d'Arles, était mort sous le coup d'un assassin qui, selon la commune croyance, fut porté à ce crime par Félix, général de la cavalerie. Personne ne plaignit le malheureux sort de Patrocle, car on lui reprochait de ternir l'éclat de sa dignité par une ambition démesurée, par une avarice insatiable, par un trafic infame des choses les plus saintes. On lui donna pour successeur Honorat, fondateur de l'abbaye de Lérins, et l'Église d'Arles, la plus considérable qui fût dans les Gaules, vit un contraste bien

(1) Gennade, *de Vir. Illust.* — *Ædo chronic.* — *Augustini épist.* — Tillemont, Hist. des Emp. et des autres princes qui ont régné les six premiers siècles de l'Église, t. XIII. — Hist. des Évêques de Marseille, t. I, liv. II.

consolant. Le premier soin du nouveau pasteur fut de réunir les esprits divisés et de rétablir le bon ordre. Il bannit de la maison épiscopale l'idolâtrie des richesses, et consacra à des aumônes les trésors que Patrocle avait amassés. Il profitait des loisirs que lui laissaient quelquefois les devoirs de son ministère pour aller visiter les moines de Lérins qui, désolés de son absence, le recevaient toujours comme un père chéri. L'Église d'Arles ne le posséda pas long-temps. Ce vénérable pontife tomba malade d'une faiblesse produite par de trop longues austérités, et vit autour de son lit de mort tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la capitale des Gaules. Tant que ses forces le lui permirent, il fit des exhortations salutaires à ses amis et à ses admirateurs qui fondaient en larmes. Comme on le priait de désigner celui qu'il jugeait le plus digne de lui succéder, Honorat montra du doigt Hilaire, son bien-aimé disciple, et rendit le dernier soupir le 16 janvier 429. On fit ses funérailles avec une splendeur inaccoutumée, et il y eut une affluence extraordinaire d'habitans. Le préfet des Gaules, un grand nombre de magistrats et de généraux romains de résidence à Arles assistèrent au convoi. Hilaire prononça une oraison funèbre regardée comme son chef-d'œuvre. On porta des fleurs, des parfums et de l'encens devant le corps du défunt, habillé selon la coutume. Mais le peuple, dans sa piété entraînante, s'empara de ses habits, les mit en

persista dans son d'en avoir quel
Marseille, eut ass comme des re
des Gaules. Lép
Augustin, qu it dans l
succès com par
d'une viv
fausset
nion sa jeunesse
les x à son rare savoir et à
a jaloux de marcher sur les traces
iteur et de son maître, il distribua
aux pauvres avec tant de profusion qu'il
int pauvre lui-même. On le vit se servir de calices de verre, après avoir fait rompre ceux d'or et d'argent pour subvenir aux besoins des malheureux. Il portait le même habit dans les chaleurs de l'été comme dans les rigueurs de l'hiver, et il marchait toujours nu-pieds. Hilaire prit une part active aux discussions qui continuaient de s'élever sur la grace. Aussi bien, par sa qualité et sa position, il ne pouvait guère leur échapper. Cet évêque, célèbre dans les fastes de l'Église Gallicane, possédait à un degré assez élevé le beau talent de la prédication, et il s'en servit pour annoncer toutes les vérités utiles, pour consoler l'innocence opprimée et foudroyer le crime heureux. Nul ne

(1) *Hilar., de Honorato, Orat. Funebris.* — Tillemont, Hist. des Empereurs, etc., t. XIII. — Longueval, t. I, liv III.

…nieux que lui … on en voyait par-
…e qu'il aima… …on s'en rassasiait.
… Quelqu… …re de *Marseille*,
…es ; il… …ue les désor-
…u… …res étaient
…s… …endaient
… …e relâ-
… l'énergie … et la
…euses ; il cultiva aussi les le… …es
profanes, à l'exemple de plusieurs … -
renom, et composa même quelques pièc…
vers (3). Au reste, la littérature et les sciences n'étaient plus dans ce siècle que des pauvretés pitoyables. Le sentiment du beau languissait abandonné, et les productions de l'esprit ne présentaient que décrépitude. Mamert Claudien, prêtre de l'église de Vienne, et Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, en gémirent amèrement sans pouvoir eux-mêmes se garantir de ce mauvais goût général. La langue latine, devenue exclusive, se corrompait tous les jours davantage, et les poètes se donnaient d'inconcevables licences; renversant à leur gré toutes les règles de la prosodie, ils changeaient la quantité des syllabes, en fesant longues celles qui sont brèves, et brèves celles qui

(1) Gennade, *de Vir. Illust.*

(2) *Leonis Opera*, *t.* 1.

(3) L'Oraison funèbre d'Honorat est le seul ouvrage d'Hilaire qui nous soit parvenu.

pièces, et chacun s'efforça d'en avoir quelques lambeaux pour les honorer comme des reliques précieuses (1).

Le choix qu'Honorat avait fait dans les derniers momens de sa vie fut confirmé par les suffrages unanimes du peuple et du clergé d'Arles. Hilaire, âgé seulement de vingt-huit ans, se montra digne de cette haute faveur, et sa jeunesse ne servit qu'à donner plus de prix à son rare savoir et à ses vertus éclatantes. Jaloux de marcher sur les traces de son bienfaiteur et de son maître, il distribua ses biens aux pauvres avec tant de profusion qu'il devint pauvre lui-même. On le vit se servir de calices de verre, après avoir fait rompre ceux d'or et d'argent pour subvenir aux besoins des malheureux. Il portait le même habit dans les chaleurs de l'été comme dans les rigueurs de l'hiver, et il marchait toujours nu-pieds. Hilaire prit une part active aux discussions qui continuaient de s'élever sur la grace. Aussi bien, par sa qualité et sa position, il ne pouvait guère leur échapper. Cet évêque, célèbre dans les fastes de l'Église Gallicane, possédait à un degré assez élevé le beau talent de la prédication, et il s'en servit pour annoncer toutes les vérités utiles, pour consoler l'innocence opprimée et foudroyer le crime heureux. Nul ne

(1) *Hilar.*, *de Honorato*, *Orat. Funebris.* — Tillemont, Hist. des Empereurs, etc., t. XIII. — Longueval, t. I, liv III.

sut mieux que lui régler l'emploi du temps. On rapporte qu'il aimait à se livrer à des travaux d'agriculture (1). Quelquefois il s'occupait simultanément à trois choses; il lisait, il dictait, et travaillait à quelque petit ouvrage de mains (2). On fesait toujours la lecture à sa table. Hilaire ne se borna pas à appliquer l'énergie de son esprit aux études religieuses; il cultiva aussi les lettres et les sciences profanes, à l'exemple de plusieurs docteurs de renom, et composa même quelques pièces de vers (3). Au reste, la littérature et les sciences n'étaient plus dans ce siècle que des pauvretés pitoyables. Le sentiment du beau languissait abandonné, et les productions de l'esprit ne présentaient que décrépitude. Mamert Claudien, prêtre de l'église de Vienne, et Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, en gémirent amèrement sans pouvoir eux-mêmes se garantir de ce mauvais goût général. La langue latine, devenue exclusive, se corrompait tous les jours davantage, et les poètes se donnaient d'inconcevables licences; renversant à leur gré toutes les règles de la prosodie, ils changeaient la quantité des syllabes, en fesant longues celles qui sont brèves, et brèves celles qui

(1) Gennade, *de Vir. Illust.*

(2) *Leonis Opera*, *t.* I.

(3) L'Oraison funèbre d'Honorat est le seul ouvrage d'Hilaire qui nous soit parvenu.

sont longues. Les fortes études fatiguaient les imaginations paresseuses, et les anciens ouvrages de quelque étendue restaient ensevelis dans la poussière. Alors il s'éleva un grand nombre d'abréviateurs qui réduisirent l'histoire, la philosophie, la grammaire, la rhétorique aux proportions mesquines d'une froide et sèche analyse. Tout se rapetissa, et ainsi disparurent sous de tristes haillons les belles formes du génie antique. On accueillit sans examen, sous des noms illustres, des écrits supposés (1). Il n'y avait guère que les ecclésiastiques et les moines qui se mêlassent d'écrire, encore ne le fesaient-ils qu'à leurs risques et périls, car ils soulevaient contre eux les orages de la jalousie, de la colère et de la haine. C'est Apollinaire qui nous parle de ces petitesses et de ces misères (2). L'art de guérir n'échappa point à l'empire de la barbarie qui laissait partout une funeste empreinte. Les médecins, assez assidus auprès des malades, étaient peu habiles à les soulager; très-prompts à proposer des remèdes, mais non à s'accorder ensemble (3). La foi était aveugle, la crédulité sans bornes. Les prodiges les plus extraordinaires étaient les plus agréables. Les tombeaux des mar-

(1) Fleury, les Mœurs des Chrétiens.

(2) *Lib.* IV, *Epist.* XXII.

(3) *Idem, lib.* II, *Epist.* XII. — Hist. littéraire de la France, t. V.

tyrs se peuplaient de miracles, on en voyait partout, on en voulait sans cesse, on s'en rassasiait.

Salvien, *le saint et éloquent prêtre de Marseille*, comme parle Bossuet (1), nous indique les désordres de ces temps malheureux. Les pauvres étaient écrasés par les riches, qui quelquefois les rendaient esclaves; les ames éprouvaient un extrême relâchement; l'avarice y régnait en souveraine, et la nature humaine paraissait dégénérer. Quelques hommes fesaient entendre des murmures de désespoir; et comme ils ne pouvaient expliquer les maux auxquels le monde était en proie, ils trouvaient commode de s'en prendre à Dieu même, et ils allaient blasphémant son nom : c'est ce que l'on voit à toutes les époques de grandes calamités. Salvien entreprit de justifier la Providence et de renvoyer tout le blâme à ses accusateurs téméraires. Il ne déguisa pas les malheurs et les vices dont il était le témoin : observateur un peu trop chagrin, il se plut au contraire à les exposer au grand jour avec des paroles rudes d'indignation. Il mit les doigts dans les plaies de l'état social, et les étala toutes vives et saignantes (2).

(1) Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre.

(2) Salvien vint au monde dans les dernières années du 4e siècle. On ne connaît pas le lieu de sa naissance, on sait seulement qu'il était gaulois. Il s'établit à Marseille, y fut ordonné prêtre, et y mourut fort avancé en âge.

Il ne nous reste que deux ouvrages de Salvien, qui sont le livre *De Gubernatione Dei*, et un traité contre l'Avarice, pur essai de morale religieuse.

Pendant que le Christianisme donnait aux Gaules une face nouvelle en transformant les idées, les habitudes et les mœurs, des changemens s'opéraient aussi dans l'administration politique.

Constantin avait divisé l'Empire en quatre préfectures, qui furent : l'Orient, l'Illyrie, l'Italie et les Gaules. La dignité de Préfet, qui auparavant était militaire, eût alors paru trop redoutable avec le commandement des troupes; elle devint purement civile et fut bornée à l'administration supérieure de la justice, de la police et des finances. Chaque préfecture était divisée en diocèses : chacun d'eux comprenait plusieurs provinces et avait pour gouverneur général un vicaire du préfet; chaque province obéissait à un gouverneur particulier.

Quatre diocèses formaient la préfecture des Gaules, à savoir : l'Espagne (1), l'Angleterre, les Gaules proprement dites, auxquelles la Belgique était jointe, le corps des cinq provinces méridionales, augmenté un peu plus tard de deux provinces nouvelles par le partage des anciennes; ce qui forma ce qu'on appela *les Sept Provinces Unies*.

Les cinq provinces des Gaules sont indiquées dans plusieurs monumens de la fin du quatrième

(1) C'est-à-dire toute la Péninsule Hispanique, le Portugal compris.

siècle; le plus ancien est le concile de Valence de l'an 374. Il en est aussi parlé dans les actes du concile de Turin de 397 et dans une loi du Code Théodosien promulguée deux ans après (1). D'un autre côté, il est fait mention des sept provinces des Gaules dans des monumens postérieurs, et en particulier dans la notice des cités des Gaules faite, à ce que l'on croit, sous le règne d'Honorius.

L'ancienne Narbonnaise avait été démembrée: on en avait d'abord détaché la Viennoise, laquelle, à ce qu'il paraît, fut érigée en province sous Probus, vers l'an 278 (2), ou du moins sous Dioclétien. Lactance nous apprend (3) que, sous ce dernier Empereur, les provinces de l'Empire furent partagées: on peut donc lui attribuer l'érection de la Viennoise; mais ce n'est là qu'une probabilité. Les premiers documens historiques qui parlent de cette province nouvelle sont les Souscriptions du concile d'Arles de l'année 314. Il est impossible de déterminer les limites qu'on lui fixa; nous savons seulement qu'Arles et Avignon en firent partie.

Les cinq provinces qui formaient à cette époque le corps séparé du reste des Gaules étaient la Narbonnaise, la Viennoise, l'Aquitaine, la Novempo-

(1) L. XV, *de Pagan.*, *Cod. Théod.*

(2) Adrien de Valois, dans sa Notice des Gaules, croit avec raison que la Narbonnaise ne fut pas divisée avant l'année 270.

(3) *De Mort. Persec.*, *cap.* VII.

pulanie et les Alpes Maritimes. Jadis cette dernière province n'était pas comprise dans les Gaules; il paraît que Constantin l'y joignit lorsqu'il institua les quatre préfets du Prétoire.

Il est parlé pour la première fois de la Seconde Narbonnaise au concile d'Aquilée de l'an 381; elle avait sans doute été érigée peu de temps auparavant, et probablement sur la fin du règne de Valentinien, de même que la Seconde Aquitaine. Narbonne resta capitale de la Première Narbonnaise, formant le Languedoc; Aix le fut de la Seconde, que désormais j'appellerai Provence, bien que plusieurs cités devenues dans la suite provençales appartinssent alors à la Viennoise. L'ancienne Narbonnaise, ou soit la province romaine de Jules César et d'Auguste, se trouva ainsi divisée en trois provinces distinctes, et l'on conçoit que le vicariat, composé des cinq provinces que je viens de désigner, dut alors en comprendre sept par l'adjonction de la Seconde Narbonnaise et de l'Aquitaine Seconde (1).

Le siége du préfet du Prétoire avait d'abord été établi à Trèves; mais les fréquentes incursions des peuples germaniques ayant ruiné cette ville vers la fin du quatrième siècle, le siége du magistrat suprême fut dès lors transféré à Arles, qui devint la métropole, non-seulement des Sept Provinces

(1) Hist. génér. de Languedoc, t. I, liv. III.

Unies, mais encore de toutes les provinces comprises dans la préfecture des Gaules; et c'était là un gouvernement plus important que celui de la plus puissante des monarchies modernes. Rien ne manqua plus à la splendeur de cette riche et populeuse cité. Les Sept Provinces y tinrent des assemblées annuelles où l'on prenait toutes les résolutions dictées par l'intérêt général. Le malheur des temps et la négligence des gouverneurs firent tomber cet usage en désuétude; mais l'empereur Honorius le remit en vigueur par un édit du 1er avril 418, adressé au préfet Agricola, qui le publia à Arles le 19 du même mois, et dont voici la teneur: « Rien n'est plus avantageux au public que la con« vocation d'une assemblée qui se tiendra tous les « ans sous la direction du Préfet du Prétoire des « Gaules, et qui sera composée, non-seulement des « personnes revêtues des dignités qui donnent part « au gouvernement général de chaque province, « mais encore de celles exerçant les emplois qui « donnent part au gouvernement particulier de « chaque cité. Une telle assemblée pourra délibérer « avec fruit sur les moyens qui seront les plus pro« pres à pourvoir aux besoins de l'État, et qui se« ront en même temps les moins préjudiciables aux « particuliers propriétaires des fonds... Notre in« tention est donc que dorénavant les Sept Pro« vinces s'assemblent chaque année dans Arles... « L'heureuse situation de cette ville métropolitaine

« lui donne un si grand abord et un commerce si « florissant qu'il n'y a pas d'autre lieu où l'on trouve « plus aisément à vendre, à acheter et à échanger « le produit de toutes les contrées de la terre... « C'est un lieu que la Méditerranée et le Rhône « semblent avoir choisi pour le rendez-vous des « nations qui en habitent les rivages... Notre vo- « lonté est qu'en exécution du présent édit, vous et « vos successeurs ayez à faire tenir chaque année « à Arles une assemblée composée des juges, de « nos autres officiers, des notables et des députés « des propriétaires fonciers dans les Sept Provinces; « laquelle assemblée commencera ses séances le 13 « août, et les continuera, sans les interrompre, jus- « ques au 13 septembre. Nous voulons encore que « nos officiers qui administrent la justice dans la No- « vempopulanie et la Seconde Aquitaine, celles des « Sept Provinces qui sont le plus éloignées d'Arles, « et qui auront des affaires d'une telle importance « qu'ils ne pourront se rendre dans cette ville, y « envoient du moins des représentans... Enfin nous « ordonnons qu'on fera payer une amende de cinq « francs d'or pesant aux juges qui auront manqué « d'assister à l'assemblée, et une amende de trois « francs d'or aux notables et aux officiers munici- « paux coupables de la même négligence. »

Au reste, ce long travail de la puissance romaine était destiné à tomber dans les mains des Barbares, et le glaive allait détruire ce que le glaive avait fondé.

CHAPITRE V.

De 407 à 536.

Invasion des Barbares du Nord. — Leur cruauté et leurs ravages. — État déplorable de la Provence. — Alaric, roi des Visigoths. — Le soldat Constantin proclamé Empereur des Gaules. — Ses compétiteurs. — Constantin assiégé dans Arles y est pris. — La Provence soumise à Honorius, empereur d'Occident. — Royaume des Visigoths dans les Gaules. — Ils entament la Provence. — Théodoric Ier leur roi. — Concile de Riez. — Les Canons qui y sont publiés. — Mort d'Hilaire, évêque d'Arles. — Invasion d'Attila, roi des Huns. — Sa défaite. — Mort de Théodoric Ier. — Ses successeurs. — Euric, roi des Visigoths, se rend maître de la Provence entière. — Établissement des Bourguignons dans les Gaules. — Ils s'emparent à leur tour de la Provence. — Clovis, roi des Franks. — Il défait les Visigoths. — Les Franks et les Bourguignons assiégent Arles. — Cette ville est délivrée. — Le Grand Théodoric, roi des Ostrogoths et roi d'Italie, gouverne la Provence en qualité de tuteur d'Amalaric, roi des Visigoths. — Sagesse de son administration. — Extinction du royaume de Bourgogne. — Les Franks maîtres de la Provence.

Au commencement du cinquième siècle, les peuples du nord de l'Europe et de l'Asie, se pous-

sant les uns sur les autres, se ruèrent ensemble sur les provinces de l'Empire, et l'immense colosse qui pesait sur la terre fut mutilé sous leurs coups redoublés. Je ne puis faire entrer dans le cercle de mes récits les courses dévastatrices de tous ces peuples conquérans, Goths (1), Gépides, Vandales, Hérules, Suèves, Allemands, Bourguignons. Le dernier jour de l'année 406, une armée barbare franchit le Rhin, inonda les Gaules, se fraya partout avec le fer et le feu un passage couvert de sang et de ruines. Les Vandales, sous la conduite de leur chef Chrocus, se répandirent d'abord dans les Lyonnaises, arrivèrent à Vienne, tournèrent leurs armes du côté de l'Auvergne, puis ils passèrent dans le Gévaudan, entrèrent dans le Vivarais, s'étendirent des deux côtés du Rhône, ravagèrent toutes les villes voisines, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence, Orange, Vaison, Carpentras, Apt, Avignon, Uzès, Nîmes, Agde. St. Jérôme, qui vivait alors, a dépeint ces calamités affreuses dans une lettre écrite à une jeune dame qu'il voulait détacher du monde. « Des nations féroces et « innombrables, dit-il, ont occupé toutes les « Gaules. Tout ce qui se trouve entre les Alpes et « les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin, est dé-

(1) La nation gothique, sortie de la Scandinavie, se divisait en deux peuples principaux. Les Goths occidentaux se nommaient Visigoths, et les orientaux s'appelaient Ostrogoths.

« vasté par elles....... Mayence, autrefois ville il-
« lustre, a été prise et détruite. Worms a été ruiné
« par un long siége. La puissante ville de Rheims,
« Amiens, Tournay, Spire, Strasbourg ont vu tous
« leurs habitans transportés dans la Germanie.
« Tout est ravagé dans l'Aquitaine, la Novempo-
« pulanie, la Lyonnaise et les Narbonnaises, à la
« réserve d'un petit nombre de villes que le glaive
« menace au dehors et que la faim tourmente au
« dedans. Je ne puis, sans verser des larmes, par-
« ler de Toulouse. Si cette ville n'est pas encore
« prise, c'est aux vertus du saint évêque Campé-
« rius qu'elle le doit. L'Espagne elle-même est
« dans la destruction et se sent à la veille de sa
« perte (1). »

L'auteur anonyme d'un poème sur la Providence (2) nous trace aussi le tableau de ces épouvantables désolations avec des couleurs d'autant plus vives qu'il fut lui-même traîné en captivité. On y voit les enfans égorgés, les femmes déshonorées, les temples réduits en cendres, les objets du culte chrétien exposés à tous les outrages, les prêtres déchirés à coups de fouet et précipités dans les flammes. Tous les fléaux accablèrent la malheureuse province. Partout des ruines entassées, partout l'affligeant spectacle des plus affreuses misères,

(1) *S. Hieron. Epist. Achemticæ Matronæ.*

(2) *Opera S. Prosper.*

partout l'empreinte et du fer et du feu. Le génie infernal de la destruction se montrait sous mille formes hideuses. Au milieu de ces calamités dévorantes, le fisc impérial osa redoubler ses exigences cupides. L'indignation enflamma les esprits déjà aigris par le malheur. Les paysans, réduits au désespoir, se révoltèrent, et cachés dans des marais, dans des forêts et dans des lieux inaccessibles, ils se livrèrent à des actes de brigandage. Le succès honora leur résistance, et pendant quelque temps ils firent respecter, à force de valeur, leur indépendance farouche.

Les uns ont dit qu'Arles fut prise par les Barbares; les autres ont cru que les Vandales mirent seulement le siége devant cette capitale. Quoi qu'il en soit, le gouverneur de la Viennoise rassembla des troupes pour les combattre. Il s'appelait Marius, nom fatal aux Barbares et de bon augure pour les Romains. Ce général défit Chrocus dans le territoire d'Arles, le prit, le promena chargé de chaînes par toutes les villes de son gouvernement, en fit son jouet pendant plusieurs jours, et lui infligea enfin un supplice ignominieux.

D'autres Barbares ravageaient alors l'Italie, et Alaric, roi des Visigoths, donnait de l'inquiétude à Rome. En cette conjoncture, les légions de la Grande-Bretagne, émues à l'aspect des misères de l'Empire d'Occident qui s'affaiblissait de jour en jour sous le sceptre d'Honorius, saluèrent empereur

un simple soldat nommé Constantin. Bientôt Honorius sortit de sa stupeur. Il en sortit, mais sans donner au monde l'exemple des vertus et du courage. Bien loin de là, car toutes les faiblesses, toutes les lâchetés ne lui coûtèrent rien. Il donna à Constantin le titre de collègue et commanda de mettre à mort son général Stilichon, le seul homme qui le pût défendre. Alaric, profitant des fautes de cet Empepereur, parut devant Rome elle-même. Le 24 août 410, il se rendit maître de cette ville maîtresse des dépouilles de l'univers, l'abandonna au pillage et à toute la fureur de ses hordes triomphantes (1). Puis il alla mourir à Cosenza dans la Calabre, comme si sa mission eût été terminée. Après avoir planté son drapeau sur les remparts du Capitole, et s'être assis vainqueur devant le Panthéon, il n'avait plus besoin de vivre pour se faire un nom immortel.

Les Visigoths le remplacèrent par Ataulphe, son beau-frère ; et Constantin, continuant de régner dans les Gaules, vit se lever un puissant ennemi. C'était Géronce qui commandait auparavant pour lui en Espagne, et qui, après s'être ligué avec les Vandales qu'il avait introduits au-delà des Pyrénées, venait de lever l'étendard de la révolte et de donner la pourpre à Maxime. Géronce, après avoir laissé ce Maxime dans Tarragone, entra dans

(1) Zozime, liv. VI. — Orose, liv. VII.

les Gaules à la tête d'une puissante armée, soumit la Narbonnaise et assiégea la ville d'Arles, où Constantin s'était enfermé. Ce fut alors que l'empereur Honorius, voulant se défaire des compétiteurs qui occupaient les provinces gauloises, envoya contre eux le général Constance. Celui-ci s'avança du côté d'Arles, et à son approche la plupart des soldats de Géronce vinrent se ranger sous les enseignes impériales. Géronce se vit obligé de lever le siége de cette ville et de se retirer en Espagne où il fut massacré par ses troupes qui enlevèrent en même temps la pourpre à Maxime.

Constance continua le siége d'Arles contre Constantin qui se défendit avec valeur durant quatre mois, dans l'attente d'un corps de Franks qu'il avait envoyé chercher au-delà du Rhin. En l'année 411, ce corps auxiliaire arriva sous le commandement d'Edobic, et Constance, allant à sa rencontre, passa le Rhône et rangea son infanterie en bataille, tandis que le général Ulphilas, goth de nation, alla se mettre en embuscade pour prendre l'ennemi en queue. Les Franks plièrent et furent mis en déroute. Edobic, cherchant son salut dans la fuite, crut trouver un asile en Auvergne, chez un gaulois de ses amis (1), lequel violant les lois de l'hospitalité, lui fit couper la tête et l'apporta lui-même à Constance qui le repoussa avec

(1) Adrien Valois. *Rer. Franc.*, *lib.* IV.

indignation. Ce général repassa ensuite le Rhône, et alla reprendre le siége d'Arles. Constantin, se voyant sans ressources, se fit ordonner prêtre, et il était prêt à se rendre à discrétion, lorsqu'on apprit que Jovin, issu d'une des plus illustres familles des Gaules, avait été proclamé empereur à Mayence et s'avançait à la tête d'une nombreuse armée de Barbares. Constance se hâta de conclure la capitulation de Constantin à des conditions qu'il aurait sans doute refusées dans un autre temps. Il accorda la vie à ce rebelle, et les portes d'Arles lui furent ouvertes.

La Provence et les contrées voisines se soumirent ainsi au pouvoir d'Honorius, et il y eut entre cet Empereur et Ataulphe un rapprochement inattendu. Une sœur d'Honorius, nommée Placidie, était prisonnière des Visigoths qui l'avaient trouvée à Rome. Ataulphe devint épris de cette princesse qui réussit à l'adoucir. Elle l'engagea à quitter l'Italie et à traiter avec l'Empereur. En 412, l'armée visigothique, conduite par son chef, passa dans le midi des Gaules. L'année suivante, Ataulphe rompit la paix avec Honorius et s'avança du côté de Marseille, pour surprendre cette ville où il s'était ménagé des intelligences. Le comte Boniface, qui y commandait, le prévint par sa vigilance, lui opposa une résistance vigoureuse, puis le battit, le blessa dangereusement et l'obligea de s'enfuir en désordre. Ataulphe, se réconciliant avec la

fortune, effaça bientôt ce revers par de brillans succès. Narbonne et Toulouse tombèrent sous ses lois. Au mois de janvier 412, il épousa Placidie à Narbonne, et voulant célébrer cette illustre alliance d'une manière digne de lui, il donna à sa compagne, le jour des noces, cinquante esclaves richement vêtus, qui portaient chacun deux bassins, l'un rempli de pièces d'or, et l'autre de pierreries (1). Constance, qui se trouvait à Arles, passa le Rhône à la tête des troupes romaines, et vint bloquer Narbonne, quartier-général des Visigoths. Ataulphe, se voyant forcé de se retirer en Espagne, emmena Placidie, porta sur son passage le fer et le feu, abandonna Bordeaux au pillage, et franchit les Pyrénées à la fin de 412 (2). Un an après, un de ses domestiques l'assassina à Barcelone. On lui donna pour successeur Sigeric, qui fut lui-même massacré par les siens le septième jour de son règne, et Wallia monta sur le trône des Visigoths.

La Provence, réparant les dommages qu'elle avait soufferts, respirait sous le gouvernement de Constance, élevé par Honorius à la dignité de Patrice. Au commencement de 416, les Visigoths et les Romains conclurent la paix, et Placidie, que Sigeric avait traitée indignement, fut ramenée à l'Empereur qui la donna en mariage à Constance.

(1) *Olympiodor. apud Photium in Biblioth. Cod.* 80.
(2) Orose, liv. VII.

Conformément à ce traité de paix, les Visigoths, après avoir combattu en Espagne pour la cause Romaine, les Vandales, les Suèves et les Allains qui furent affaiblis et resserrés, repassèrent les Pyrénées en 419, sous le commandement de Wallia, en vertu d'un nouveau traité fait avec le patrice Constance. Par ces accords, Constance leur céda, au nom d'Honorius, une partie de la Narbonnaise Première, la Novempopulanie et l'Aquitaine Seconde, depuis Toulouse, des deux côtés de la Garonne, jusques à Bordeaux et à l'Océan. Toulouse devint la capitale du royaume des Visigoths dans les Gaules.

Wallia mourut la même année. Il eut pour successeur Théodoric Ier, guerrier doué des qualités les plus rares. La mort de Constance fut suivie de celle d'Honorius, et les Visigoths profitèrent des troubles de l'Empire pour étendre leur domination au-delà des bornes qui leur avaient été prescrites. A Arles tout était dans la confusion et l'anarchie. Les troupes, après s'être révoltées, y avaient massacré le préfet Exupérence. En 425, les Visigoths mirent le siége devant cette ville; mais Aétius, général des troupes romaines dans les Gaules, marcha à son secours et repoussa les assiégeans. Les Franks occupèrent bientôt ce général du côté du Rhin, et les Visigoths, profitant de son absence, firent encore des courses dans la Provence et la Viennoise, et tentèrent de nouveau le siége d'Arles. Aétius s'approcha, tailla en pièces

les ennemis, et prit Anaoff, un de leurs chefs. Cet échec obligea Théodoric à faire la paix avec Valentinien III, fils de Placidie et de Constance, encore placé sous la tutelle de sa mère qui soutenait d'une main ferme et habile le fardeau de l'Empire. La guerre se renouvela en 437. Littorius, lieutenant d'Aétius, rassembla à Arles des forces considérables, vint attaquer les Visigoths au centre de leur domination, les défit en plusieurs rencontres, et assiégea Théodoric dans Toulouse. Là s'arrêta le cours de ses succès. Après un rude combat, il fut pris tout couvert de sang et de blessures, entra dans Toulouse les mains liées derrière le dos, et y subit la mort. Théodoric se vit dès lors au comble du bonheur et de la gloire.

Il fit la paix avec Valentinien, et le calme régna dans la Provence pendant plusieurs années. Le 29 novembre 439, Hilaire d'Arles assembla un concile à Riez pour remédier à quelques désordres de l'Église d'Embrun, et il présida cette assemblée composée des évêques dont il était le métropolitain. On y distingua Maxime de Riez, Julien de Cavaillon, Arcade de Vence, Auspice de Vaison, Valérien de Nice, Nectaire de Digne, et Théodore de Fréjus. Deux autres conciles furent tenus en 441 et 442, sous la présidence du même prélat, l'un à Orange, et l'autre à Vaison. L'on y fit plusieurs canons qui jettent quelque lumière sur la disci-

pline ecclésiastique et sur les mœurs de ce siècle. L'invasion des peuples du Nord avait multiplié le nombre des esclaves, et le clergé catholique, s'efforçant d'alléger le poids de leurs chaînes, travaillait lentement à l'abolition de la servitude; œuvre immense et sublime qui semblait présenter d'insurmontables obstacles, parce que l'esclave était une *chose*, et il n'y a pas de réforme sociale plus difficile que celle qui s'attaque à la propriété. Chaque Église était un asile inviolable, et l'on défendit de livrer ceux qui s'y réfugiaient. Parmi les infortunés qui venaient embrasser ces Autels protecteurs se trouvaient souvent des esclaves, et comme on ne pouvait alors les rendre à leurs propriétaires, ceux-ci s'emparaient des esclaves du clergé par forme de compensation. Les évêques provençaux excommunièrent les maîtres coupables de cette violence. Pour rendre l'acte de manumission plus solennel, on affranchissait souvent les esclaves dans l'Église, ou on les lui recommandait par testament. Les mêmes évêques lancèrent l'anathème religieux sur ceux qui voulaient soumettre à quelque genre de servitude les esclaves devenus libres de cette manière. La croyance commune attachait à la virginité une idée de perfection adorable, et il fut décidé qu'on ne donnerait plus les ordres sacrés aux diacres mariés, à moins qu'auparavant ils ne fissent vœu de continence absolue, et que les diacres qui après leur ordination auraient encore

commerce avec leurs femmes, seraient exclus de l'exercice du Sacerdoce. Telles furent les décisions principales du concile d'Orange (1). Celui de Vaison s'occupa des enfans trouvés. L'empereur Constantin avait ordonné que ces malheureuses créatures appartiendraient comme enfans ou comme esclaves aux personnes charitables qui les auraient nourris, et Honorius avait ajouté que ces personnes prendraient pour leur sûreté une attestation des témoins signée de l'évêque. Cependant on les inquiétait souvent, et pas un n'osait plus se charger de ces enfans abandonnés, qui étaient plutôt exposés aux chiens, dit le concile, qu'à la compassion des ames bienfaisantes. L'assemblée ordonna que les lois des empereurs recevraient leur pleine exécution, et que toutes les fois qu'un enfant délaissé serait recueilli, les Églises en donneraient avis au peuple le Dimanche suivant, afin qu'on pût le réclamer dans le délai de dix jours, passé lequel ceux qui inquiéteraient le bienfaiteur de cet enfant seraient excommuniés comme homicides. Le vertueux Hilaire, qui fut l'ame de toutes ces délibérations, mourut le 5 mai 449, à l'âge

(1) Un autre concile, tenu à Arles en 452, les confirma. Cette assemblée défendit en outre aux diacres, aux prêtres et aux évêques d'introduire dans leurs chambres de jeunes filles, libres ou esclaves. Elle déclara aussi que ceux qui se mutileraient, sous prétexte qu'ils ne pouvaient résister aux tentations de la chair, ne seraient plus admis dans le clergé.

de quarante-huit ans. Il s'éteignit consumé par ses saintes austérités et par ses travaux apostoliques. La ville d'Arles le pleura comme un père adoré, et les accens de sa douleur trouvèrent de l'écho dans les Gaules entières. Le peuple se pressa à ses obsèques, triste et silencieux, pour lui payer un dernier tribut d'affection et de respect. Les Juifs eux-mêmes vinrent lui rendre un pieux hommage. *Je me souviens*, dit Honorat de Marseille (1), *de les avoir entendu chanter en hébreu, l'excès de l'affliction ne permettant pas aux nôtres de s'acquitter de ce devoir.* Comme chacun voulait avoir de ses reliques, le prêtre Basile, depuis évêque d'Aix, prit une partie du vêtement qui couvrait le corps et courut en partager les lambeaux à la foule éplorée.

Théodoric II et Valentinien continuaient de vivre unis, et ils en avaient bien besoin, car un farouche conquérant, sorti des forêts de cette Germanie qui fut la mère de tant de tribus belliqueuses, s'avançait à la tête d'une immense peuplade scythique, comme pour accomplir un ministère d'extermination. Il venait, lui aussi, prendre sa part à la grande curée, menaçant des mêmes coups le misérable empire d'Occident, qui se débattait dans sa longue agonie, et la jeune monarchie des Visigoths, puissante sous les lois

(1) *Vita Hil.*, *Cap.* IV, n. 30.

d'un prince habile et chéri. Ce conquérant était Attila, roi des Huns, peuple que l'on eût dit créé pour la désolation des autres peuples, tant il obéissait à l'instinct qui le poussait vers les ruines, tant il trouvait du plaisir dans les scènes de deuil et de sang. Attila, d'une courte stature, avec ses larges épaules, son front immense, ses yeux étincelans, ses traits pleins d'une sauvage rudesse, son cœur inaccessible à la clémence et à la pitié, était le plus affreux de tous les hommes, de même que sa nation était la plus affreuse de toutes les nations. Il parut devant Metz, et les flammes consumèrent cette ville opulente. Déjà les drapeaux des Barbares touchaient aux murs d'Orléans, lorsque Aétius et Théodoric, menacés du même orage, se liguèrent contre l'ennemi commun. Le *fléau de Dieu* (1) revint sur ses pas et posa son camp dans les plaines de Châlons. Thorismond, fils de Théodoric, demeura maître d'un monticule vivement disputé, et la bataille s'engagea aussitôt (2). Il y en eut peu d'aussi meurtrières, d'aussi effroyables. Théodoric, emporté par sa valeur bouillante, trouva la mort au commencement de l'action. La perte des Huns fut immense. Attila se retira derrière l'enceinte de ses chars, que les vainqueurs dont les forces étaient épuisées ne pensèrent pas

(1) C'est le nom que les peuples lui donnèrent.

(2) En l'année 451.

à franchir. Aétius ne put empêcher le chef des Barbares de quitter la Gaule et de ravager l'Italie. Les Visigoths donnèrent la couronne de Théodoric à son fils Thorismond, qui revint à Toulouse au milieu des acclamations de ses sujets. De son côté Aétius fit dans la ville d'Arles une entrée triomphante. Deux ans après, Thorismond fut assassiné par ses deux frères Théodoric et Frédéric, et le premier lui succéda.

Théodoric II vécut en paix avec les Romains; Valentinien, après avoir tué de sa propre main Aétius, la seule gloire et le seul rempart de son empire, expia cet attentat en tombant sous le fer de deux soldats gépides (1). Le sénateur Pétrone Maxime s'empara du sceptre. Il contraignit Eudoxie, fille de Théodose le Jeune, à l'épouser. L'Impératrice outragée appela à son secours Genseric, roi des Vandales établis en Afrique, lequel fit voile pour Rome avec toutes ses forces. A la vue de cette flotte, Maxime fut mis en pièces par le peuple irrité, et Genseric entra dans la capitale le 15 juin 455. Avitus, qui avait exercé la charge de Préfet des Gaules, se trouvait alors à Toulouse auprès de Théodoric II, son ami. Le roi des Visigoths l'engagea à prendre la pourpre, et lui promit son assistance. Avitus ne repoussa point cette offre séduisante (2). Suivi de Théodoric, il

(1) Le 26 mars 455.

(2) Sidoine Apollinaire, *Paneg. Avit. Carmen* 7, *et lib.* 1, *Epist.* III.

se rendit à Beaucaire (1), où il trouva les premiers dignitaires de l'Empire qui y étaient accourus de toute part. Le 15 août, il entra dans la ville d'Arles escorté de cette brillante assemblée. On le fit monter sur un trône de gazon que les troupes dressèrent à la hâte. On mit sur sa tête un collier militaire en guise de diadème, et on le salua Empereur avec solennité. Après quoi, Théodoric II reprit le chemin de Toulouse, et Avitus partit pour l'Italie. Cet Empereur retourna à Arles en 456, remporta plusieurs victoires sur les Vandales qui infestaient les côtes de la Provence; puis, déposé par le Sénat, il se fit évêque et mourut peu après (2).

Théodoric II n'eut pas plutôt apris la déposition d'Avitus, qu'il songea à profiter des nouveaux troubles. L'arrivée de l'empereur Majorien dans les Gaules et les propositions de paix qu'il fit au roi des Visigoths, n'empêchèrent pas celui-ci d'exécuter ses ambitieux projets. Il franchit le Rhône en 459, et alla assiéger la ville d'Arles presque sous les yeux de l'armée impériale. Le comte Gilles qui s'était jeté dans la place, la défendit avec vigueur; il fit une sortie sur les assiégeans, les mit dans une déroute complète et les força de repasser le Rhône (3). Cette défaite rendit Théo-

(1) Appelé alors *Ugernum*.

(2) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, liv. II.

(3) *Id. de Mir. S. Martini.* — Adrien Valois, *Rer. Franc. lib.* IV.

doric II plus accessible aux propositions de paix. Un traité d'alliance fut conclu entre lui et Majorien. Mais le patrice Ricimer fit assassiner cet Empereur, et les Visigoths reprenant aussitôt les armes, obtinrent quelques avantages. Sévère à qui Ricimer avait donné la pourpre, l'en dépouilla incontinent et lui ôta la vie. Toutefois il voulut bien consentir à ce qu'on mît un autre à sa place, et Anthémius osa se couvrir de cette pourpre ensanglantée, l'an 466. La même année, Euric tua le roi Théodoric II son frère, et fut l'héritier de sa couronne.

Ce prince, grand d'avenir, de puissance et de génie, fit oublier son crime à force de choses brillantes, et ce fut à la gloire qu'il demanda son pardon. Rapide conquérant, peu de temps lui suffit pour se rendre maître du Velai, du Gévaudan, de l'Albigeois, du Rouergue, du Quercy et du Limousin, pour achever de soumettre à son obéissance Nîmes et les districts de la Narbonnaise Première, qui avaient échappé aux armes de Théodoric. L'Espagne trembla sous ses lois. La mort d'Anthémius, celle de Ricimer et les dernières convulsions de l'Empire expirant vinrent bien à propos pour fournir aide à ses autres conquêtes, et il soumit tous les pays compris entre l'Océan, la Loire, le Rhône et la Méditerranée. En 475, l'empereur Népos fut obligé de le reconnaître paisible possesseur de ces vastes contrées. L'année d'après,

l'Empire d'Occident s'éteignit sans ressource. Odoacre, roi des Hérules, lui donna le dernier coup.

On voyait alors les Bourguignons consolider leur établissement le long de la Saône et du Rhône. Les Franks travaillaient à maintenir sous leur obéissance Beauvais, Paris et beaucoup d'autres villes sur l'Oise et sur la Seine. Les Saxons tentaient des entreprises sur les côtes de l'Armorique. Il ne restait plus aux Romains dans les Gaules que le Soissonnais où Syagrius, fils du comte Gilles, exerçait une autorité presque absolue sous le nom de Patrice, et la Provence gouvernée par le préfet Polème au nom de Népos, dépouillé de la pourpre et réfugié dans la Dalmatie (1). Il paraît qu'Euric, fidèle au traité qu'il avait passé avec ce prince, s'était fait un scrupule d'attaquer la Provence sur laquelle pourtant il jetait des yeux d'envie. Népos mourut au mois de mai 480, et le roi des Visigoths qu'aucune considération ne retenait plus, passa aussitôt le Rhône, s'empara d'Arles sans résistance, puis de Marseille, et étendit sa domination dans tout le pays situé entre la Durance, la mer et les Alpes Maritimes.

Euric se proposait de dicter des lois à la Gaule entière. Il en avait certes les moyens, et il était poussé à ce dessein par la disparution subite de

(1) Sid. Apollin., liv. IV. *Epit.* XIV. — Grégoire de Tours, liv. II, ch. XXVII. — Hist. Générale du Languedoc, t. I, liv. V.

tant d'empereurs, par l'affaiblissement progressif de l'autorité romaine. Mais la mort ne lui laissa pas le temps d'agir. Tout démontre que s'il eût prolongé sa carrière, les Visigoths auraient conduit bien haut leurs destinées politiques. A eux, et non aux Franks, eût été réservée la gloire de reconstruire cette belle Gaule dont les membres gissaient épars. Euric expira à Arles, en l'année 484, ne laissant qu'un fils en bas âge, couronné sous le nom d'Alaric II.

A cette époque, Gondebaud, fixé à Lyon qu'il avait fait sa capitale, occupait sans partage le trône des Bourguignons. Déjà maître des cités de Valence, de Die, de Gap, d'Embrun, de Sisteron, de St.-Paul-Trois-Châteaux, de Vaison, d'Orange, d'Avignon, de Cavaillon et d'Apt, il voulait atteindre au rivage de la Méditerranée. Ses désirs furent bientôt comblés. Il passa la Durance, et soumit à ses lois Aix, Marseille et la Provence entière, dans une guerre de courte durée (1).

Le jeune Clovis qui commandait les Franks de Tournai, se montrait enflammé d'une ardeur remuante. Ce valeureux fondateur de la Monarchie Française avait défait Syagrius près de Soissons, et le patrice romain s'était réfugié à Toulouse. Mais les conseillers d'Alaric II l'ayant chargé de fers, le renvoyèrent au vainqueur qui le fit aussitôt mettre à mort.

(1) En 484.

Clovis ne se contentait pas de si peu. Il méditait depuis long-temps la conquête des Provinces que les Visigoths possédaient dans la Gaule, et il se détermina à cette grande entreprise en 506 (1). Après s'être ligué avec Gondebaud, il entra dans les états d'Alaric, qui fut forcé par ses soldats de hasarder la bataille à Vouglé, près de Poitiers. Les Visigoths furent taillés en pièces, leur roi resta sur le terrain; Bordeaux ouvrit ses portes à Clovis, et plusieurs Provinces se soumirent à ses armes.

Alaric II ne laissa qu'un fils, nommé Amalaric, qu'il avait eu de sa femme Théodogothe, fille de Théodoric, roi des Ostrogoths, lequel régnait glorieusement en Italie, après y avoir vaincu Odoacre et détruit la puissance des Hérules. Comme Amalaric, encore enfant, était incapable de soutenir le fardeau des affaires, les seigneurs visigoths, assemblés à Narbonne, le reléguèrent en Espagne et proclamèrent roi à sa place Giselic, son frère naturel, qui ne put mettre un terme aux désastres de son peuple. Clovis, renversant tous les obstacles qui s'opposaient à sa marche victorieuse, s'empara de Toulouse. Les Visigoths, jugeant que cette capitale ne pouvait pas faire une longue résistance, venaient de transférer ce qu'ils avaient de plus précieux dans la forteresse de Carcassonne, que le roi des Franks vint assiéger. Tandis qu'il était occupé à

(1) Procope, *de Bell. Goth. lib.* 1.

cette expédition, son fils Thierri, ligué avec Gondebaud, roi des Bourguignons, continuait de son côté ses conquêtes dans les Provinces des Visigoths situées le long de la Loire et du Rhône. Thierri, s'étant ensuite étendu vers les côtes de la Méditerranée dans le Bas Languedoc, s'empara de la plupart des places de ce pays et mit par là Gondebaud en état d'aller attaquer à Narbonne Giselic qui se réfugia en Espagne. Gondebaud prit Narbonne, la livra au pillage, et revint du côté du Rhône, dans le dessein de s'emparer d'Arles et de toute la Provence. Théodoric s'était ému au spectacle de cette lutte. Les affaires des Visigoths l'intéressaient, autant parce que le jeune Amalaric, dépossédé du trône, était son petit-fils, que parce qu'il ne pouvait voir de sang froid les outrages et les malheurs qui tombaient sur un peuple de même origine que le sien. Il avait envoyé dans les Gaules au secours de ce peuple le général Ibbas avec un corps de troupes. Les Bourguignons et les Franks ayant voulu s'emparer d'un pont de bateaux sur le Rhône (1), furent repoussés par le général ostrogoth, et complètement défaits. Trente mille des leurs restèrent sur la place (2). Clovis qui continuait le siége de Carcassonne, craignant d'être

(1) En l'année 508.

(2) Jornandès, ch. LVIII. — Paul Diac., Hist. Miscell. liv. XV. — Cassiod., Chron.

attaqué par les Goths victorieux, leva le camp et se hâta de retourner à Toulouse. Ibbas reprit Narbonne et la plus grande partie de la Narbonnaise Première, il occupa aussi Avignon et quelques autres cités qui fesaient partie du royaume de Bourgogne. Il aurait poussé plus loin ses conquêtes dans la Gaule méridionale si la situation des affaires d'Espagne ne l'eût obligé de passer promptement au-delà des Pyrénées. Il y détrôna Giselic qui avait entretenu des intelligences secrètes avec les Franks, et s'était placé sous leur protection pour se maintenir au pouvoir suprême. Ibbas resta dans la Péninsule, car la domination d'Amalaric sur la tête duquel il avait placé la couronne des Visigoths, avait besoin d'être consolidée. Théodoric envoya à sa place dans les Gaules le général Mammon, au moment où les ennemis, profitant de l'absence d'Ibbas, fesaient des courses en Provence. Mammon les arrêta et les mit dans l'impossibilité de rien entreprendre.

Quelque temps après, les Franks et les Bourguignons, voulant effacer par quelque action d'éclat leurs précédentes défaites, firent de nouveaux efforts pour se rendre maîtres d'Arles. Au printemps de l'année 510, ils franchirent le Rhône, ravagèrent tout sur leurs pas, et poussèrent le siége de la ville avec beaucoup de vigueur. Les Arlésiens ne se défendirent pas avec moins de bravoure. Le génie d'Archimède sembla renaître dans les ma-

chines de guerre dont ils se servirent avec une merveilleuse adresse dans leurs tours ébranlées et derrière leurs murs entamés par la brèche. L'évêque St Césaire, qu'Alaric, persécuteur des prêtres catholiques, avait chassé de son église, y était retourné avant ce siége long et meurtrier. Un jeune clerc, son parent, craignant que la place ne fût prise et ne pouvant supporter l'idée du pillage, se glissa au bas des remparts et s'alla rendre au camp des ennemis. Les Goths ariens et les Juifs qui habitaient la ville accréditèrent par leurs calomnies les soupçons injurieux à l'évêque que cet événement parut confirmer : on accusa Césaire d'avoir de coupables intelligences avec les Franks et on le chargea de fers. On résolut ensuite de le précipiter dans le Rhône. On revint plus tard à des sentimens moins cruels et l'on prit des mesures pour le jeter au château de Beaucaire. Les bateliers qui l'y conduisaient, craignant de tomber entre les mains des ennemis qui occupaient les deux bords du fleuve, le ramenèrent dans la ville, et on le jeta aussitôt dans un cachot. Son innocence fut enfin reconnue. Les Juifs avaient projeté d'ouvrir les portes de la cité à Clovis; un d'eux lança aux assiégeans une lettre enveloppant une pierre. Les Arlésiens, fesant une sortie, trouvèrent à peu de distance des murailles cette preuve du complot, ce témoignage de la trahison, et chacun fut ainsi convaincu que les accusateurs du prélat étaient les

seuls qui voulussent livrer la place. St Césaire fut rendu à la liberté et les Juifs furent punis comme ils le méritaient (1).

Un renfort considérable que Théodoric envoya en Provence sous la conduite de plusieurs de ses généraux, parmi lesquels était Marobaudus, nommé au gouvernement de Marseille, vint délivrer la ville d'Arles, qui se trouvait réduite à la dernière extrémité, car la famine s'y fesait sentir. Les Franks et les Bourguignons furent obligés de lever le siége et de prendre la fuite. Les Goths les poursuivirent long-temps l'épée dans les reins, surprirent la ville d'Orange, et rentrèrent ensuite dans Arles avec une foule de prisonniers. St Césaire signala sa charité ardente par le soin qu'il prit de pourvoir au vêtement, à la nourriture et au rachat de ces captifs; il consacra au soulagement de toutes les victimes de la guerre l'argent monnayé de son église et le produit des vases sacrés, qu'il fit vendre.

Théodoric, voulant dédommager les Arlésiens de leurs pertes et de leurs maux, leur distribua en abondance des munitions de toute espèce, répara leurs murailles (2), et les exempta d'une partie des impôts pour l'année suivante; il étendit cette dernière faveur à toute la Provence. Ce prince, sévère observateur de la discipline militaire, réprima les

(1) *S. Cæs. Vita.*, *lib.* I.

(2) Cassiod., liv. III, *Epit.* XXXII, XXXVIII, XL, XLI, XLII, XLIV.

désordres que commettait la garnison d'Avignon. On lit dans une lettre par lui écrite à Wandil, gouverneur de cette ville, une phrase qui peint bien la douceur de son caractère et l'esprit de son gouvernement : « Les rois, dit-il, doivent fonder leur « gloire sur le bonheur des peuples, et les soldats « sont armés du glaive pour défendre et non pour « opprimer ». Théodoric, qui résidait à Rome, où il avait établi sa cour, gouverna la Provence sous le titre de tuteur d'Amalaric, et ne cessa d'y conserver le même pouvoir lorsque son pupille eut atteint l'âge de majorité. Rien ne troubla plus son règne heureux. La mort de Clovis le débarrassa d'un adversaire redoutable, et il vit tourner à son profit les révolutions qui agitèrent le royaume des Bourguignons. Ce grand roi expira le 30 août 526. Ses états furent partagés entre ses deux petits-fils, Amalaric et Athalaric. Amalasonthe, mère de ce dernier, qui était encore enfant, gouverna en qualité de tutrice les conquêtes ostrogothiques de l'Italie, ainsi que la Provence. Amalaric régna en Espagne et dans les provinces de la Gaule Méridionale depuis le Rhône jusques aux Pyrénées; ces provinces furent appelées Septimanie ou Gothie.

Childebert, roi de Paris et l'un des fils de Clovis, fit la guerre à Amalaric. Les Visigoths furent accablés par la valeur franke devant Narbonne, leur capitale dans la Septimanie, et les vainqueurs livrèrent cette ville au pillage. Amalaric trouva la

mort dans la fuite. Le général Theudis, à qui Théodoric avait autrefois confié l'éducation de ce prince, fut élu roi à sa place. Thierry, roi d'Austrasie (1) et frère de Childebert, se déclara aussi contre les Visigoths. Un corps de Franks Austrasiens, commandé par Théodebert, son fils, passa le Rhône en 534 et fit une tentative sur la ville d'Arles (2); mais les Provençaux reçurent un puissant renfort d'Ostrogoths, et Théodebert fut obligé de s'éloigner (3). D'ailleurs sa présence était nécessaire à Metz, car il venait d'apprendre que le roi Thierry, son père, y était gravement malade, et que Childebert et Clotaire, ses oncles, entouraient d'intrigues son lit de mort. Il arriva assez à temps pour fermer les yeux à son père, dont il fut le successeur.

La même année vit s'éteindre le royaume de Bourgogne, envahi par les Franks. Godomar fut son dernier roi, et les enfans de Clovis s'agrandirent de ses dépouilles (4). La Haute Provence, qui avait fait partie de ce royaume, échut en partage à Théodebert. En ce temps, Athalaric, maître de la Basse Provence soumise aux Ostrogoths, mourut des

(1) On appelait ainsi la France Orientale du mot Frank Oosterrich. La France Occidentale était nommée Neustrie, du mot Westrich.

(2) Grégoire de Tours, Histoire, liv. III.

(3) Cassiod., liv. II, *Epit.* I.

(4) Hist. de Bourgogne, t. I, liv. I.

suites de ses débauches. Sa mère, Amalasonthe, n'avait pas cessé de tenir d'une main sûre les rênes du gouvernement. Cette princesse ambitieuse, ne pouvant se résoudre à se séparer du pouvoir, fit proclamer roi Théodat, son cousin, et l'épousa ensuite pour s'asseoir avec lui sur le trône. L'infortunée ne savait pas qu'elle ne travaillait que pour son assassin : un an environ après son mariage, l'infame Théodat la fit étrangler. Pourtant ce noir forfait ne lui servit de rien. Les empereurs de Constantinople, indignés de voir la belle Italie possédée par les Barbares assis sur les débris du colosse romain, s'étaient préparés à leur demander compte de cette longue injure, et Justinien surtout voulait en avoir la gloire. Bélisaire, le plus illustre de ses généraux, vainqueur des Vandales d'Afrique, s'avança pour châtier le roi des Ostrogoths; et déjà il était en Sicile, lorsque Théodat, dans ce pressant danger, implora le secours des princes franks. Il voulut acheter leur assistance moyennant deux mille livres d'or et la cession des contrées que les Ostrogoths possédaient dans les Gaules, entre les Alpes, la mer et le Rhône. Un de ses sujets le tua au milieu de ces négociations, et Vitigès, son successeur, conclut l'alliance projetée (1). En 536 la Provence changea ainsi de maîtres. Les Franks en prirent possession. Théodebert, Childebert et Clo-

(1) Procope, Hist. Goth., liv. I, ch. XIII.

taire se la partagèrent. Dès cet instant la Gaule entière leur appartint, à l'exception de la Septimanie, qui resta encore aux Visigoths.

CHAPITRE VI.

De 536 à 600.

État de la Narbonnaise sous la domination des Goths, des Bourguignons et des Franks. — Tolérance religieuse. — Mort de Saint Césaire, évêque d'Arles. — Division de la Provence, l'une Austrasienne, l'autre Bourguignone. — Le roi d'Austrasie enlève au roi de Bourgogne la ville d'Arles. — Cette ville est reprise par les troupes bourguignones. — Invasion des Lombards. — Mummolus les met en déroute. — Les Lombards reviennent en Provence suivis des Saxons. — Mummolus les arrête aux bords du Rhône et leur fait payer une indemnité. — Autre invasion des Lombards en Provence. — Mummolus les défait encore. — Ruine de la ville de Cimiez. — Désordres à Marseille. — Conspiration de Mummolus. — Sa mort. — Horrible tremblement de terre. — Ravages de la peste. — Impostures d'un faux prophète. — État des Juifs. — Les vexations qui les accablent. — La lèpre. — Réglemens touchant cette maladie. — Réunion des deux Provences en un seul corps politique. — Nouveaux troubles à Marseille. — Retour du calme.

La Provence, sous la domination successive des Goths, des Bourguignons et des Franks, fut

seulement soumise à l'occupation militaire. Elle conserva ses lois, ses usages et ses mœurs. Les Barbares, colons toujours armés, campaient au milieu des populations vaincues et se souciaient fort peu de leur imposer les institutions germaniques. Sous l'empire uniforme du gouvernement commun, on ne vit pas l'uniformité des lois territoriales. Loin de là, car elles étaient toutes personnelles. Le Frank était jugé par la Loi Salique ou par la Ripuaire (1), le Bourguignon par la Loi Gombette (2), le Romain (3) par la Loi Romaine; et chacun pouvait même choisir la loi sous laquelle il voulait vivre; chose qui nous paraît étrange aujourd'hui, parce qu'elle contrarie nos idées d'ordre politique. Gardez-vous de prendre ceci pour de la tolérance généreuse. Assurément vous fericz trop d'honneur aux peuplades guerrières qui vinrent fonder des royaumes sur les débris de l'Empire Romain. Ce ne fut qu'un accident heureux dû à l'indifférence des Barbares pour leurs propres lois. Cependant ils ne firent point abandon de leur droit de conquête. Les Goths et les Bourguignons enle-

(1) La nation des Franks était divisée en plusieurs tribus. Les deux principales étaient celle des Saliens et celle des Ripuaires.

(2) Gondebaud, roi de Bourgogne, avait promulgué le Code connu sous le nom de Loi Gombette.

(3) C'est-à-dire le Gaulois anciennement soumis à la domination de Rome. On l'appelait Romain pour le distinguer de l'étranger appelé Barbare.

vèrent aux Romains des Gaules une partie des terres, bien que leurs lois n'établissent d'ailleurs aucune différence entre les vainqueurs et les vaincus. Il n'en fut pas de même des Franks. Il ne paraît pas qu'ils se soient attribué aucune possession, aucun domaine des habitans anciens; mais ils les tinrent à une certaine distance par des distinctions accablantes. Les compositions pécuniaires en sont la preuve. La Loi Salique fixe l'indemnité due par le meurtrier d'un Romain à une somme bien inférieure à celle que devait le meurtrier d'un Frank.

Les curies municipales, les magistratures anciennes et le système de l'administration romaine se maintinrent en Provence, comme dans le reste des Gaules, sous le gouvernement des nations conquérantes. Le temps dut seulement introduire quelques modifications de détail dans ce système antique, sans en altérer l'essence ni le caractère primitif. Dans le sixième siècle et dans les suivans on trouve encore l'ordre des décurions, les principaux, le défenseur de la cité, les formes des institutions de l'Empire. L'assemblée provinciale rétablie à Arles en 418 par l'édit d'Honorius prolongea-t-elle aussi son existence? continua-t-elle d'être convoquée annuellement? Je le crois, sans en avoir des preuves historiques. Je le crois parce que les Barbares ne déplacèrent rien, et cette assemblée est évidemment le berceau des États de Provence et de Languedoc. Lorsque les

cités avaient leurs curies représentatives, pourquoi la Province aurait-elle perdu sa représentation? pourquoi aurait-on rompu ce lien central de tous les intérêts municipaux ?

Marseille, privée de sa nationalité, de son indépendance politique, était incorporée à la Provence depuis la conquête d'Euric en l'année 480. A cette époque elle n'avait plus son aristocratie républicaine, et ce vieux gouvernement des Timouques, tombant de décrépitude, s'en allant pièce à pièce, fut remplacé par un large régime municipal, que les Goths, les Bourguignons et les Franks respectèrent. Le sort de Marseille n'était donc pas à plaindre. Sa nouvelle constitution contenait de nombreux élémens de liberté et valait mieux que celle des curies romaines.

Le Code Théodosien, depuis la promulgation qui en avait été faite en Occident sous l'empire de Valentinien III, était la source de toute la législation provençale. Mais l'obscurité de plusieurs lois et la diversité des interprétations causaient des lenteurs funestes et rendaient les jugemens incertains. Alaric II, voulant se concilier l'affection de ses sujets provençaux, résolut de faire commenter ce code par les plus habiles jurisconsultes romains de son royaume, et de le proposer pour la règle invariable de toutes les décisions, afin de fixer la jurisprudence. Les jurisconsultes qu'il réunit convinrent du sens qu'il fallait donner à chaque loi, et

rédigèrent leur interprétation qui fut appelée *Bréviaire*, parce qu'elle contenait en abrégé l'explication claire et distincte des lois du Code Théodosien, lesquelles servaient de texte au commentaire (1). Alaric imprima à cet ouvrage le sceau de son autorité, et ordonna que les tribunaux ne s'écarteraient pas de ses règles (2). Il en envoya à tous les gouverneurs des cités un exemplaire certifié par Anian, son secrétaire ou référendaire; ce qui a fait croire mal à propos que celui-ci en était l'auteur. Depuis ce temps, le Droit Romain du Code Théodosien ainsi commenté fut en usage en Provence. Seulement le commentaire y eut toujours plus de force que le texte, et l'on ne recourait même à ce dernier que lorsque l'interprétation manquait (3).

L'Empire d'Occident vivait encore par la puissance des souvenirs, par le pouvoir moral des lois, par le prestige des anciennes magistratures et par tout ce qui tenait au grand nom de Rome. Le titre de Citoyen Romain se portait avec fierté; on ne trouvait rien au-dessus de ce titre imposant, et les vaincus s'estimaient d'une condition bien supérieure à celle des vainqueurs. Ils dédaignaient de s'allier avec eux par le mariage, observant rigou-

(1) *Gothof. Proleg. cap.* v *et seq.*

(2) En l'année 505.

(3) Quelques-unes de ces lois ne sont pas commentées.

reusement une loi du Code Théodosien qui leur en fesait la défense (1). Et ces vainqueurs eux-mêmes se laissèrent subjuguer par le système administratif de l'Empire; ils le regardèrent comme le beau idéal de la science gouvernementale. La maladie dé l'autorité romaine travaillait tous les Barbares, dirigés qu'ils étaient par l'instinct du commandement, et ne voyant pas de meilleurs maîtres que ceux dont ils prenaient la place. Théodoric, roi des Ostrogoths, se fit une gloire de maintenir les lois impériales en Italie et dans tous les pays de son obéissance. Ce fut un bien grand monarque. Un cœur d'homme éclairé battait dans sa poitrine forte, et son souffle régénérateur ranima pour quelques instans le cadavre de la vieille Rome. Ce prince, devenu maître de la Provence et du Midi des Gaules, exhorta les habitans à reprendre les mœurs de leurs pères. Il leur écrivit : « Soumettez-« vous avec plaisir aux institutions romaines qui « vòus sont enfin rendues. Il est agréable aux « enfans de retourner aux lois qui ont fait l'avan-« tage des ancêtres. C'est pourquoi, rappelés, « avec l'aide de Dieu, à vôtre antique liberté, « reprenez les mœurs de Rome... y a-t-il en effet « pour les hommes un plus grand bonheur que « de vivre sous l'égide des lois ? Les droits publics « sont la plus sûre consolation de la vie humaine,

(1) *De Nupt. Gentil. Cod. Theod.* — *Vid. Gothof. in hanc Legem.*

« le secours le plus certain des faibles, le frein le « plus fort des puissans (1) ». Théodoric rétablit à Arles (2) la préfecture prétoriale des Gaules qui s'était abîmée dans l'invasion gothique. Il conféra cette dignité à Libère, l'un des plus sages et des plus illustres Romains de l'Occident. Il disait à Gemellus, homme de mérite, qu'il nomma vicaire du préfet : « Remplissez les fonctions qui vous sont « confiées de manière que les peuples fatigués vous « considèrent comme le mandataire d'un prince « qui est tout romain. Après leurs longs désas- « tres, ils désirent des magistrats distingués. Trai- « tez-les si généreusement qu'ils sentent combien « il leur est avantageux d'avoir été vaincus, et « faites cesser leur regrets de n'être plus romains. « Qu'ils se réjouissent, leurs vœux seront ac- « complis (3)». Théodoric s'occupait sans cesse du bonheur de ses peuples. Rien n'échappait à sa vigilance éclairée, et l'intrigue était impuissante pour le tromper comme pour le corrompre. Les choix qu'il fit pour l'aider dans ses fonctions royales, annoncent un esprit juste, appréciateur de tous les talens et de tous les mérites. Le comte Marabadus, nommé par lui gouverneur de Marseille, y arriva avec une lettre conçue en termes flatteurs pour les habitans de cette illustre

(1) Cassiodor. *Variar.*
(2) En 511.
(3) Cassiodor, *ibid.*

cité, où des magasins de grains furent établis, et où se trouvait l'entrepôt des munitions nécessaires aux troupes. Le roi Goth, plein d'admiration pour le génie et pour la puissance de Rome, ne déplaça aucun ressort du gouvernement impérial. Au contraire, il en restaura l'administration et se mit à sa tête. Ainsi firent les Franks. Tous ensemble ils se complurent dans leur imitation servile. Mieux sans doute eût valu leur rudesse sauvage, car, après tout, pouvaient-ils rappeler à la force et à la vertu cet empire avili dont ils secouaient la poussière? Eux, du moins, ils marchaient fièrement dans leur indépendance. Au milieu de leurs camps nomades et sous leurs peaux de bêtes fauves fermentaient des caractères fortement trempés et des courages indomptables. Mais leurs modèles que montraient-ils? Des vices sans énergie, une corruption sans éclat et des plaisirs sans gloire.

Les Goths et les Bourguignons étaient *ariens*, mais ils ne persécutaient pas les populations romaines de la Gaule attachées au catholicisme. L'intolérance religieuse est un fléau beaucoup moins ancien. Théodoric, autorisant les Juifs à réparer leurs Synagogues, prononça ces paroles remarquables: « Nous ne pouvons commander la religion, parce que personne ne peut être contraint « à croire malgré lui (1) ». Les catholiques ne

(1) *Edict. Theod. Regis. Art.* 143.

professaient pas davantage des sentimens d'intolérance. Salvien nous en fournit la preuve en s'exprimant ainsi sur les Visigoths : « Ils sont « hérétiques sans doute, mais ils l'ignorent. Au « reste, ils sont hérétiques chez nous, mais ils ne « le sont pas chez eux, car ils se jugent tellement « catholiques, qu'ils nous flétrissent nous-mêmes « du titre d'hérétiques. Ainsi ce qu'ils sont à nos « yeux, nous le sommes aux leurs.... La vérité » est chez nous, mais ils pensent qu'elle est chez « eux.... Ils sont impies, et ils croient avoir la « véritable piété. Assurément ils errent, mais c'est « avec bonne foi, non par haine, mais par amour « de Dieu, croyant l'honorer et l'aimer (1) ». Ce langage si beau de vérité et de philosophie ne doit pas nous étonner. L'on n'est intolérant que lorsqu'on est fort. Sous le pouvoir des Bourguignons et des Goths, comment les catholiques auraient-ils pu prétendre à se faire oppresseurs des opinions, eux qui avaient besoin de bienveillance, eux qui ne demandaient qu'à être protégés dans l'exercice de leur culte?

Cette protection ne leur manqua jamais. Ils se livrèrent librement à toutes leurs pratiques religieuses, à toutes leur cérémonies liturgiques. Les assemblées du clergé et du peuple pour la nomination des évêques se tinrent sans obstacle,

(1) *De Gubernat. Dei. lib*, v.

comme avant l'invasion, et l'Église continuait d'être fidèle à cette maxime généreuse proclamée par le Saint Siége lui même : *que celui qui doit commander à tous, soit élu par tous* (1). Les conciles furent plus fréquens que sous les empereurs. St. Césaire d'Arles les présida tous. Celui d'Agde, en 506, commença par prier Dieu d'accorder un règne heureux et long au roi Alaric, et le nomma un *prince très-pieux*, tout arien qu'il était. L'assemblée fit un canon qui peint la tendance du clergé à se soustraire à l'autorité séculière. Elle déclara que les laïques qui obligeraient injustement un clerc à plaider devant un juge laïque seraient excommuniés. Les autres conciles plus particulièrement provençaux se tinrent à Arles en 524, à Carpentras en 527, à Vaison et à Orange en 529, à Valence en 530. St. Cyprien, évêque de Toulon et disciple de Césaire, se distingua dans ces assemblées par son zèle et par son savoir.

Cet illustre St. Césaire, la lumière de l'Église Gallicane au sixième siècle, avait formé plusieurs élèves qui brillèrent dans la carrière épiscopale. A l'exemple d'Honorat et d'Hilaire ses prédécesseurs glorieux, il porta les vertus chrétiennes aussi loin que l'humanité peut aller. Tendant à toutes les infortunes une main secourable, il fonda

(1) 3e Canon du Concile d'Orléans de l'an 538.

des établissemens de charité pour les pauvres et les malades. Sa maison était ouverte à tous ceux qui s'y présentaient, la nuit comme le jour; et quoiqu'il fût assis sur le premier siége des Gaules, il vécut comme un simple moine, exagérant même les règles de la discipline ecclésiastique et les principes de l'austérité religieuse. Il voulait que les nouveaux époux, après avoir reçu la bénédiction nuptiale, gardassent trois jours la continence (1).

St. Césaire, sentant par l'affaiblissement de ses forces les approches de la mort, se fit porter dans un monastère de filles dont il était le fondateur et à la tête duquel il avait placé sa sœur Césarie. Il exhorta ces religieuses à persévérer dans l'observation de leurs devoirs, leur donna sa bénédiction, leur dit le dernier adieu, et vint expirer dans son Église entre les bras des évêques de la Province, des prêtres et des diacres, le 27 août 542, dans la soixante-treizième année de son âge et la quarantième de son épiscopat (2). Le peuple se jeta avec empressement sur les habits du saint pasteur et les coupa par morceaux que l'on conserva comme des reliques. Le deuil fut général au convoi.

(1) Cyprian. *Vita Cæsarii.*

(2) Césaire dans son testament désigne son successeur sous le titre d'Archevêque. C'est le premier acte authentique qui donne cette qualité à un évêque métropolitain.

Césaire composa plusieurs Homélies, et les défauts qu'il remarquait dans son peuple fesaient la matière de ses moralités (1). Il recommandait souvent la modestie dans les temples, et se plaignait de ceux qui se tenaient droits *comme des colonnes* quand le diacre avertissait de se mettre à genoux. Quelques-unes de ces homélies nous donnent une idée des pratiques superstitieuses, mêlées à des restes de paganisme, auxquelles les Provençaux se livraient encore. On dansait devant les églises. On jetait de grands cris pendant les éclipses de lune, comme pour la défendre. On chômait le jeudi en l'honneur de Jupiter. On adressait des vœux aux arbres et aux fontaines. On avait recours aux devins dans les maladies, et l'on portait sur soi certains signes cabalistiques pour recouvrer la santé. Les esprits s'élançaient impatiens dans les mystères de l'avenir, et l'on considérait comme un texte augural le premier passage qui se présentait au hasard dans les livres sacrés subitement ouverts. St. Augustin n'avait pas approuvé cette coutume absurde, néanmoins il n'avait pas osé la défendre absolument (2). On attribue à St. Césaire un sermon sur les folles mascarades dont quelques chrétiens donnaient le spectacle au commencement de janvier. L'évêque d'Arles dé-

(1) Longueval, Ouv. cité, t. II, liv. VI.

(2) *August. Epist.* 55.

plora l'aveuglement de ceux qui, en ces jours d'allégresse insensée, prenaient des figures obscènes et monstrueuses, et couraient les rues déguisés en bêtes. Il déclame aussi contre l'abus qui s'était introduit de boire plusieurs coups à la fin des repas, en l'honneur des Anges et des Saints.

Les Franks n'eurent pas beaucoup de peine à se maintenir en Provence. Tous les vœux et toutes les sympathies les y appelaient depuis le baptême de Clovis. On préférait leur domination à celle des autres peuples qui occupaient les Gaules, parce que ces peuples professaient les opinions d'Arius, détestées par les Provençaux, tous attachés à la communion romaine. Il est probable que la fameuse conversion de Clovis, semblable à celle de Constantin, fut moins une affaire de conviction qu'un calcul de politique. L'intérêt parla plus haut dans son cœur que les prières de sa femme Clotilde et les instructions de St.-Remy. Le roi des Franks ne voyait en Europe que des princes hérétiques. Les Vandales d'Afrique étaient aussi ariens. La secte d'Eutichès, protégée par l'empereur Anastase, dominait dans l'Orient. Clovis, seul prince catholique, aplanit la voie de ses conquêtes en se conciliant l'affection de ses peuples futurs. Il se servit de sa religion nouvelle comme d'un levier pour remuer en sa faveur les évêques et le pape. Le succès démontra que ses calculs étaient bons, car ce fut ainsi qu'il devint

l'idole du clergé, le fils aîné de l'Église et le maître de plusieurs provinces de la Gaule Méridionale.

La Provence qui, dans le partage fait par les quatre fils de Clotaire, avait d'abord été comprise dans le domaine de Caribert, roi de Paris, fut divisée entre Sigebert, roi d'Austrasie, et Gontran, roi de Bourgogne, en l'année 567. Le sort donna Marseille au premier et Arles au second. Ces deux villes devinrent capitales des deux provinces provençales: l'une forma la Provence Austrasienne, et l'autre la Provence Bourguignone. Les diocèses d'Uzès et de Lodève, qui appartenaient à Sigebert, furent joints au gouvernement de Marseille, et Beaucaire dépendit du gouvernement d'Arles (1).

La même année, un accident étrange arriva. Salonius et Sagittaire, frères, évêques de Gap et d'Embrun, turbulens et séditieux, souillés de meurtres et d'adultères, se mirent à la tête d'une troupe de gens armés, allèrent à la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, attaquèrent l'évêque Victor au moment même où il célébrait dans sa cathédrale l'anniversaire de son sacre, se saisirent de sa personne, déchirèrent ses vêtemens, battirent ses serviteurs, se portèrent ensuite en la maison épiscopale et s'emparèrent des objets les plus précieux. Gontran, voulant punir ces odieux excès, convoqua à Lyon un synode sous la présidence de l'archevêque

(1) Hist. du Languedoc, t. 1.

S[t] Nisier. Quatorze prélats y assistèrent. Salonius et Sagittaire, convaincus des crimes qu'on leur imputait, furent déposés (1). Nonobstant cette sentence flétrissante, ils eurent le bonheur de regagner l'affection de Gontran qui se laissa tromper par leurs promesses hypocrites et crut à la sincérité de leur repentir. Forts de la protection royale, ils se plaignirent de ce qu'on n'avait pas observé dans les poursuites dirigées contre eux les formes ordinaires pour la condamnation des évêques; que le Pape n'avait pas eu connaissance de l'accusation. En conséquence, ils se pourvurent à Rome. Le Souverain Pontife accueillit leur requête, et ils furent rétablis sur leurs siéges, au grand scandale de tous les hommes de bien. Chose étonnante! Victor seul fut puni, lui à qui était due une réparation solennelle. On le priva de la communion des autres évêques pour avoir violé la discipline ecclésiastique en pardonnant à Salonius et à Sagittaire de son autorité privée et sans le consentement des membres du synode qui les avaient déposés. Les deux frères ne se sentirent pas d'aise, et ces marques de faveur inouïe ne servirent qu'à les rendre plus méchans.

La guerre éclata bientôt entre Gontran et Sigebert. En 570, le roi d'Austrasie, voulant enlever la province d'Arles à son frère le roi de Bourgogne, ordonna au comte Firmin, gouverneur d'Auvergne,

(1) Grég. de Tours, liv. v, ch. xx.

et à un autre de ses généraux, nommé Audovar, de marcher sur la capitale avec toutes les troupes dont ils pouvaient disposer. Les deux généraux prirent si bien leurs mesures qu'ils se rendirent maîtres de la ville d'Arles (1), y proclamèrent Sigebert souverain, et obligèrent les habitans à lui prêter serment de fidélité. Gontran, saisi d'un violent accès de colère, envoya contre les hommes de Sigebert le patrice Celse avec une armée. Ce patrice se mit en route en toute diligence, s'empara d'Avignon que Sigebert comptait au nombre de ses cités, s'avança ensuite vers Arles et en commença aussitôt le siége. Sabaude, archevêque de cette ville, dit à Firmin et à Audovar qui s'y étaient enfermés : « Sortez des murs et livrez le combat. « Si par la grace de Dieu vous êtes vainqueurs, « nous vous garderons la foi promise; si au contraire la victoire favorise les ennemis, les portes « vous seront ouvertes, et vous retrouverez dans « la place un abri protecteur (2) ». L'archevêque, attaché à la cause de Gontran, trompait par ce langage artificieux les généraux de Sigebert qui tombèrent aveuglément dans le piége. Ils firent une sortie avec toutes leurs forces et furent taillés en pièces. Les débris de cette armée se replièrent

(1) *Aimoin, de Gest. Franc. lib.* III, *cap.* XII. — Grég. de Tours, liv. IV, ch. III.

(2) Grég. *ibid.*

vers Arles et en trouvèrent les portes fermées. Ces soldats débandés, poursuivis de toute part, se virent dans la nécessité de franchir le Rhône pour échaper au glaive des vainqueurs. Mais comme ils n'avaient ni ponts ni bateaux, ils se hasardèrent de traverser le fleuve à la nage. La plupart se noyèrent entraînés par la rapidité des eaux. D'autres furent exterminés par les troupes de Celse. Un petit nombre parvint à se sauver. Audovar et Firmin, sans armes, sans bagages, retournèrent en Auvergne couverts de honte. Celse entra triomphant dans Arles qui se replaça sous l'autorité de Gontran, et ce prince eut la générosité de rendre à Sigebert la ville d'Avignon. Celse mourut la même année. Amat fut son successeur.

Les Lombards, peuples sortis de la Scandinavie, puis fixés dans la Pannonie, et réputés vaillans parmi les plus vaillans, avaient été introduits en Italie par l'eunuque Narsès, premier ministre à la cour de Constantinople, qui se vengea ainsi de plusieurs injures reçues. Ils donnèrent leur nom à la contrée où ils s'établirent, et Alboin, leur roi, en mettant sur sa tête une couronne de fer, voulut exprimer l'inflexibilité de son caractère et la force de son gouvernement. Les Saxons, originairement sujets des rois d'Austrasie (1) dont la domination

(1) Grég. de Tours, liv. IV, ch. XLIII. — Paul Diacon, liv. II, ch. VI et suiv.; liv. III, ch. I et suiv.

s'étendait au-delà du Rhin, vinrent se joindre à ces Lombards et s'attacher à leur fortune. Hospice, pieux anachorète, s'était alors rendu célèbre par l'austérité de sa vie, et le peuple le vénérait comme un Saint bien aimé du Ciel. Cet homme vivait dans une grotte profonde tout près de Nice. Un lit de feuilles recevait son corps exténué par des exercices de pénitence et chargé de lourdes chaînes; on dit que, frappé un jour d'une illumination vive et soudaine, il sentit dans son cœur fortement ébranlé une émotion inconnue, une puissance miraculeuse; qu'il jeta sur la terre de Provence un regard prophétique, et répandit des larmes amères en voyant dans un avenir rapproché les calamités affreuses que traînerait à sa suite une nouvelle invasion de Barbares (1). Cette invasion gronda derrière les Alpes; et les Lombards, paraissant bientôt sur la cime de ces montagnes, s'élancèrent sur la Provence Bourguignone et la mirent à feu et à sang (2). Le patrice Amat marcha à leur rencontre et leur livra un combat malheureux où il perdit la vie (3). Les Lombards vainqueurs retournèrent en Italie chargés de riches dépouilles et traînant devant eux un immense troupeau de captifs.

Mummolus, fils de Pæonius qui avait gouverné

(1) Sigon. *de Reg. Ital. lib.* 1. — Hon. Bouche, t. 1, liv. v, sect. 1.

(2) En la même année 570.

(3) Les anciens historiens ne désignent pas le lieu de ce combat.

la cité d'Auxerre, fut choisi par le roi Gontran pour remplir la place d'Amat. Ce capitaine n'a pas dans l'histoire le rang que semblaient lui assigner son génie, sa bravoure et ses services. Beaucoup de généraux ont été plus célébrés que lui et le méritaient beaucoup moins. La fatalité bizarre qui se joue de toutes les choses humaines, fait aussi les réputations avec peu de justice et de discernement. Elle n'a pas voulu que le nom de Mummolus s'annonçât éclatant dans la postérité, bien qu'il fût digne d'y paraitre à côté de celui de Narsès et de Bélisaire. En 571, les Lombards, avides du butin et ne respirant que destruction, se précipitèrent encore sur les champs de Provence du côté d'Embrun. Mummolus les attaqua avec une armée de Bourguignons, les mit en pleine déroute et en fit un grand carnage (2). L'année suivante, d'autres hordes lombardes, fortifiées des Saxons, tentèrent une troisième irruption dans les états de Gontran. Déjà campés dans le territoire de Riez, ils fesaient dans tout le pays des courses dévastatrices, pillaient les villes, enlevaient du bétail et traînaient des esclaves, lorsque Mummolus, leur grand exterminateur, tomba sur eux avec son armée de Bourguignons habitués à vaincre sous ses ordres, et en moissonna des milliers par le glaive. Salonius et Sagittaire, brûlant d'envie de guerroyer, avaient quitté la mître et la

(1) Grég. de Tours, liv. IV, ch. XLII.

crosse pour prendre le casque et la lance. Vraiment le métier de soldat leur convenait mieux que celui d'évêque. On les vit, armés de toutes pièces, se jeter dans la mêlée et se signaler par des prouesses éclatantes. La nuit seule put mettre fin à ce carnage horrible. Le lendemain les Barbares implorèrent la clémence du vainqueur, lui abandonnèrent tout leur butin, et reprirent le chemin de l'Italie.

La partie de cette belle région envahie par les Barbares ne suffisait pas aux deux hordes. Aussi des différends s'élevèrent sur le partage des terres, et les Saxons, ne pouvant faire valoir leurs droits par par la force des armes, ne pensèrent qu'à rentrer dans les états de Sigebert, souverain des contrées d'où ils étaient sortis. Suivis de leurs femmes et de leurs enfans, ils se partagèrent en deux bandes, dont l'une prit sa route par Nice, et l'autre par Embrun, en l'année 573. Ces deux bandes, réunies dans le territoire d'Avignon, marchèrent depuis ensemble, et bien qu'elles ne se présentassent pas en conquérantes, elles employèrent cette force brutale que même le droit de conquête n'aurait pas pu autoriser. Les Saxons ruinèrent toutes les campagnes qu'ils traversèrent, coupant les blés qui étaient en maturité, arrachant les vignes, abattant les oliviers, ne se montrant animés que du génie de la destruction. Ils arrivèrent ainsi aux bords du Rhône, où Mummolus les attendait pour les punir de tant de barbarie. Ce patrice leur déclara qu'il

ne leur laisserait point passer le fleuve qu'auparavant ils n'eussent réparé tous les dommages, en payant une somme proportionnée. Les Saxons résistèrent d'abord, mais enfin ils payèrent la juste indemnité qu'on leur demandait en faveur des Provençaux. A ce prix il leur fut permis de franchir le fleuve et de se rendre en Auvergne.

Mais une autre invasion s'avançait menaçante. Les Lombards qui étaient restés en Italie, quoique affaiblis par la retraite des Saxons, se crurent encore assez forts pour tenter une nouvelle entreprise sur le royaume de Gontran. Après la mort de Cliph, leur roi, ils réunirent la puissance souveraine à un certain nombre de ducs qui formèrent une fédération et gouvernèrent despotiquement. En 574, trois de ces chefs entrèrent en même temps dans la Provence Bourguignone et dans la Provence Austrasienne. Le premier, nommé Amon passa du côté d'Embrun et planta ses tentes dans le territoire d'Avignon, où Mummolus possédait des biens considérables qu'il avait reçus de la libéralité de Gontran en récompense de ses services. Le second, appelé Zaban, descendant par Die, mit le siége devant Valence; et Rhodanus, le troisième, vint attaqner la ville de Grenoble. Amon, ravageur de la Haute Provence, pilla Digne, Riez et Sisteron, poussa ensuite son armée sur Arles, en saccagea les fertiles campagnes, puis traversa les plaines de la Crau et se présenta devant Mar-

seille. Il trouva cette ville si bien gardée qu'il désespéra de s'en rendre maître, et se hâta, enflammé de colère, de diriger sur Aix ses redoutables coups. Les habitans se rachetèrent du pillage et de la captivité moyennant vingt-deux livres d'argent pesant. De leur côté Zaban et Rhodanus laissèrent des traces de fureur dans toutes les contrées que leurs armes soumirent.

Les Provençaux désolés appelaient à grands cris le vaillant capitaine sur le bouclier duquel la rage des Barbares était toujours venue se briser impuissante. Et lui, il ne voulait point faillir à sa renommée. Il veillait au salut du pays en rassemblant toutes ses forces. Mummolus marcha d'abord contre le corps d'armée lombarde qui assiégeait Grenoble, passa à gué l'Isère, attaqua Rhodanus, le blessa d'un coup de lance et le força de fuir avec cinq cents hommes, honteux débris de sa horde détruite. Rhodanus, prenant des chemins détournés, errant à travers les bois, vint rejoindre Zaban qui pressait vivement Valence. Les deux chefs, concertant leurs mesures, retournèrent à Embrun, et Mummolus y courut après avoir abandonné à son armée le camp des ennemis. Il attaqua, renversa, accabla les bandes lombardes qui se retirèrent en Italie réduites à un petit nombre de soldats. Au bruit de cette défaite, Amon désespéré se hâta aussi de regagner les Alpes (1); et les deux Proven-

(1) Hist. de Bourgogne, t. I, liv. II. — Chorier, Hist. Génér. du Dauphiné, liv. IX.

ces, bénissant Mummolus, purent enfin respirer.

Cimiez, capitale de la province des Alpes Maritimes, périt par le fer et le feu dans une de ces invasions lombardes. Il ne resta plus rien de cette ville célèbre. Nice, également livrée aux flammes, eut néanmoins un sort moins cruel, car elle put se relever de ses ruines. Les malheureux débris des deux populations dispersées reconstruisirent ses édifices et ne formèrent plus qu'une masse seule d'habitans (1), unis par les souvenirs d'une catastrophe commune.

Jovin était alors gouverneur de la Provence Austrasienne. Le roi Sigebert, mécontent de sa conduite, le renvoya, et donna sa place à Albin. Ces deux hommes se vouèrent dès cet instant une haine implacable. Un vaisseau chargé de tonneaux remplis d'huile et de suif entra dans le port de Marseille; et soixante-dix de ces tonneaux furent volés. On imputa ce crime aux domestiques de l'archidiacre Vigile, accusé lui-même de complicité par le marchand spolié qui porta plainte au gouverneur Albin. Le jour de Noël, pendant que l'évêque, assisté de Vigile, officiait avec pompe dans la cathédrale parée, Albin, présent à la cérémonie, quitta son siége, s'élança sur l'archidiacre, le meurtrit de coups de pied et de coups de poing, et le fit conduire en prison. La solennité fut interrompue; la confusion régna dans

(1) Durante, Hist. de Nice, t. I, liv. I, ch. VI, et liv. II, ch. I.

le temple, où des clameurs confuses remplacèrent les pieux cantiques et les prières saintes. Cet acte de violence, ce scandale odieux ne demeura pas impuni. Jovin, dirigé par ses sentimens de vengeance et cherchant toutes les occasions de nuire à Albin, le dénonça à Sigebert qui condamna ce gougerneur à une amende quatre fois plus forte que la somme au paiement de laquelle il avait condamné Vigile (1).

Un passage de Grégoire de Tours nous indique que les marchands apportaient d'ordinaire à Marseille des épiceries et le papyrus d'Égypte dont on se servait pour écrire. Grégoire, inquiété par Félix, évêque de Nantes, répondit à ce prélat calomniateur et tracassier : « Oh ! si tu étais évêque « de Marseille, les vaisseaux n'y transporteraient « ni huile ni épicerie, mais seulement du papyrus, « pour te donner plus de moyens de diffamer les « gens de bien par tes écritures; mais la disette en « papyrus a mis un terme à ta loquacité (2). »

Childebert, âgé seulement de quatre ans et huit mois, succéda à son père, Sigebert, poignardé par deux hommes, dociles instrumens de Frédégonde, reine sacrilége, furie exécrable. Le jeune roi d'Austrasie fut adopté par son oncle Gontran. *Que nos intérêts soient communs, lui dit le roi de Bour-*

(1) Grég. de Tours, liv. IV, ch. XXXVIII.
(2) *Id.* liv. V, ch. V.

gogne. Que le même bouclier nous couvre; que la même lance nous défende à l'avenir (1). Gontran, qui désirait la possession d'un port de mer parce qu'il n'en avait point dans son royaume, obtint de son neveu la moitié de Marseille, c'est-à-dire la Ville Basse, et y envoya le patrice Dyname en qualité de gouverneur. En même temps Mummolus, qui avait acquis tant de gloire par ses triomphes, quitta Gontran et se mit au service de Childebert.

Le siége épiscopal de Marseille était alors occupé par Théodore, et de graves débats s'élevèrent entre ce prélat et Dyname. Théodore, fidèle à Childebert, favorisait ouvertement les intérêts de ce prince, qu'il regardait comme sacrifiés par la cession forcée de la Ville Basse. Le patrice, de son côté, ne négligeait rien pour réduire au silence les ennemis de son maître. Il se servait même de la haine de plusieurs prêtres acharnés contre leur évêque, qui avait à cœur de corriger tous les abus dans son diocèse et d'y réprimer tous les scandales. Le vertueux Théodore fut la victime de tant d'inimitiés déchaînées. Jeté dans un cachot par ordre du gouverneur, il obtint enfin son élargissement et sortit de la ville. Il allait implorer l'assistance de Childebert, lorsque des gens apostés sur la route sous le commandement d'un officier de Dyname se

(1) Grégoire de Tours, ch. XVIII.

ruèrent sur lui, l'accablèrent de coups et le ramenèrent à Marseille chargé de fers. Son entrée y fut signalée par les plus coupables désordres. La faction de Gontran se livra à tous les excès, et la plupart des membres du clergé, dans le délire de leurs passions aveugles, mirent au pillage les biens de l'évêque (1).

Childebert, plus avancé en âge, envoya en 582 des ambassadeurs au roi de Bourgogne pour le sommer de lui rendre incessamment la Ville Basse de Marseille. Gontran, peu disposé à lui accorder cette satisfaction, donna des ordres pour interdire le passage aux troupes austrasiennes. Childebert fit néanmoins partir pour Marseille le duc Gondulphe pour prendre possession de la Ville Inférieure et la gouverner sous son autorité. Sur ces entrefaites, l'évêque Théodore, évadé de prison, se retirait vers le roi d'Austrasie. Gondulphe le rencontra en chemin et le pria de le suivre à Marseille. Ils se présentèrent tous les deux devant la ville, dont ils trouvèrent les portes fermées. Le gouverneur et les prêtres rebelles avaient pris la résolution de ne pas les recevoir. Mais Dyname ayant imprudemment accepté une conférence proposée par Gondulphe dans l'église de St-Étienne, située hors des remparts, y alla suivi d'une escorte, et néanmoins y entra seul, parce que ses gardes furent repoussés par les soldats du duc à la porte du temple. Là on l'acca-

(1) Hist. des Évêques de Marseille, t. I, liv. III.

bla de reproches et d'outrages, on le dépouilla de ses insignes, on chassa les hommes de son escorte, qui s'efforçaient d'entrer pour voler à son secours. Dyname, ainsi livré à ses ennemis, fut obligé de faire des excuses humiliantes à Théodore, de se soumettre à Gondulphe et de prêter serment de fidélité à Childebert. Après quoi les portes de la ville s'ouvrirent; le duc et l'évêque y entrèrent, au son des cloches, au milieu des acclamations de leurs partisans. Anastase, abbé de St Victor, le prêtre Procule, et plusieurs autres ennemis de l'évêque qui craignaient son ressentiment, se réfugièrent dans l'hôtel de Dyname comme dans un asile assuré.

Gondulphe, après avoir rétabli dans la Ville Basse l'autorité de Childebert et celle de Théodore, retourna à la cour d'Austrasie. Malheureusement Dyname, qui resta à Marseille, eut les moyens d'y exciter de nouveaux troubles en accablant l'évêque sous le poids de nouvelles persécutions. Il écrivit à Gontran que ce prélat était le plus dangereux de ses ennemis, et le lui dépeignit sous des traits si noirs que le roi de Bourgogne ordonna dans un mouvement de colère qu'on le lui amenât garotté. Cet ordre rigoureux reçut son exécution. Gontran ayant interrogé Théodore, fut convaincu de son innocence, brisa ses chaînes et le renvoya à Marseille (1).

(1) Hist. des Évêques de Marseille, *ibid.*

Clotaire I, père de Sigebert et de Gontran, avait eu un fils naturel appelé Gondebaud, de la femme d'un boulanger selon les uns, ou de celle d'un ouvrier en laine selon d'autres. La mère de cet enfant prit un soin particulier de son éducation, et Gondebaud, dans son adolescence, fut d'abord envoyé à Cologne, s'en évada peu de temps après, passa en Italie et de là à Constantinople, où il s'établit. Son nom, ses manières, sa chevelure longue et flottante à la façon des princes franks, fixèrent sur lui tous les regards et lui acquirent beaucoup de considération. L'empereur Tibère II le combla de bienfaits. Mummolus, qui s'était déclaré l'ennemi de Gontran, résolut de se servir de ce jeune homme ambitieux comme d'un instrument utile pour renverser du trône le roi de Bourgogne. Il fit entrer dans ses vues Didier, gouverneur de Toulouse, et le duc Gontran-Boson, l'un des principaux seigneurs d'Austrasie, lequel se rendit à Constantinople pour engager Gondebaud à venir en Provence, où ses partisans l'attendaient. Gondebaud, flatté de cet espoir, s'embarqua en 583 avec des sommes considérables que l'Empereur lui avait fournies, aborda à Marseille, y fut reçu avec des marques d'honneur par l'évêque Théodore, qui lui donna des chevaux pour le conduire à Avignon auprès de Mummolus. Sur ces entrefaites, Gontran-Boson ayant été arrêté par des officiers du roi de Bourgogne, jura, pour éviter la mort, de lui livrer

Mummolus, et obtint la liberté à cette condition. Le premier usage qu'il en fit fut d'enlever à Gondebaud les trésors qu'il avait apportés de Constantinople et de jeter dans les fers l'évêque de Marseille comme un conspirateur. Théodore fut envoyé au roi de Bourgogne, qui l'interrogea avec sévérité et le condamna à une détention rigoureuse. L'évêque parvint enfin à démontrer son innocence, et on lui permit de retourner à Marseille.

Cependant le duc Gontran-Boson, fidèle à sa promesse, travaillait à s'emparer du redoutable Mummolus. Il partit pour Avignon avec des soldats auvergnats jugés propres à l'exécution de ses desseins (1). Mais Mummolus, soupçonnant la cause de ce voyage, tendit un piége au traître. Il fit préparer et mettre sur les bords du Rhône des vaisseaux construits de telle manière que leur fond devait crever sous la charge d'un poids médiocre. Gontran-Boson et ses satellites, impatiens de passer de l'autre côté du fleuve, entrent pêle-mêle dans ces vaisseaux, les premiers qui se présentent à eux. On quitte le rivage, on s'avance en pleine eau. Les navires s'entr'ouvrent alors, l'onde y entre de toutes parts, les submerge, les précipite au fond du Rhône. Le duc, aidé de quelques-uns de ses plus vaillans hommes, parvint à se sauver, mais il ne se trouva pas en état de poursuivre sa perfide entreprise.

(1) Grég. liv. VI, ch. XXVI.

Quelque temps après il fit contre Mummolus une nouvelle tentative qui n'eut pas plus de succès. Il vint assiéger Avignon avec les troupes de Childebert; mais le prince, n'approuvant pas sa conduite, ordonna la levée du siége (1).

Jusque là Gondebaud s'était tenu caché dans une petite île à l'embouchure du Rhône. Il en sortit en 585, entra dans Avignon et prit publiquement le titre de Roi. Mummolus, Didier et plusieurs autres généraux conjurés contre Gontran l'élevèrent sur le pavois à Brive-la-Gaillarde. Plusieurs villes placées sous la domination bourguignone arborèrent les étendards du nouveau monarque (2); Toulouse le reconnut aussi, et la fortune semblait lui promettre d'autres triomphes, lorsque Gontran, qui chancelait déjà sur son trône ébranlé, envoya contre lui Leudégisile, son connétable, et Ægilane, récemment nommé au gouvernement de la Province d'Arles. Dès cet instant les choses changèrent de face. La victoire infidèle abandonna Mummolus. Il fallut fuir devant les troupes du roi de Bourgogne et se réfugier dans la ville de Comminges, que ces troupes irritées assiégèrent aussitôt. Tout fut perdu sans ressource. Leudégisile promit la vie à Mummolus à condition qu'il livrerait Gondebaud, et le patrice, ternissant

(1) Hist. de Bourgogne, t. I, liv. II.
(2) Frédég. Chron.

par une lâcheté l'éclat de sa gloire ancienne, souscrivit à ce pacte infame qui pourtant ne le sauva pas. D'intelligence avec Sagittaire, évêque d'Embrun, et avec deux capitaines à qui la même promesse fut faite, il livra Gondebaud que l'on poussa dans un précipice où on lui écrasa la tête à coups de pierre. On ouvrit ensuite les portes de la ville à l'armée de Gontran qui la pilla et la livra aux flammes. Leudégisile s'étant emparé de Mummolus et de ses confidens, envoya un courrier au roi de Bourgogne, pour connaître sa volonté touchant ces prisonniers. Gontran répondit qu'il fallait les faire tous mourir. Mummolus fut percé de deux coups de lance, et l'on distribua tous ses biens aux pauvres. Un coup de sabre abattit la tête de l'évêque Sagittaire qui attendait froidement la mort envelopé dans son manteau. Les autres expirèrent dans divers supplices (1).

L'année précédente, Maurice, empereur d'Orient, avait engagé Childebert, moyennant 50,000 écus d'or comptant, de porter la guerre en Italie contre les Lombards qui investissaient Rome, sous le commandement d'Autaric, leur nouveau roi. Nice, placée malgré ses désastres au rang des villes importantes, fut conquise par Childebert (2) et resta sous sa domination avec les Alpes Maritimes.

(1) Toujours en l'année 585.

(2) Duchêne, *Hist. Rerum Franc.*, *lib.* III, *cap.* VII.

Réunie à la Provence Austrasienne, elle eut encore pour métropole Marseille, sa fondatrice célèbre.

En ce temps, la terre de Provence trembla d'une manière horrible. Les plus violentes secousses se renouvelèrent à différens intervalles depuis les Pyrénées jusqu'à l'extrémité de l'Italie, le long du littoral de la mer (1). Des masses de rochers détachées des montagnes roulèrent dans les vallées, écrasant tout sur leur passage, et partout les habitans glacés d'épouvante laissèrent à l'abandon leurs maisons ébranlées pour camper en rase campagne. Après ces bouleversemens de la nature, une peste survint, peste affreuse qui ravagea toute la Provence en 586, et recommença ses fureurs deux ans après (2). Apportée à Marseille par un vaisseau venu d'Espagne et chargé de marchandises infectées, elle s'étendit en France et en Italie. Les malheureux qui en étaient atteints poussaient des hurlemens effroyables et mouraient déchirés par des douleurs atroces (3). La famine joignit ses désolations aux horreurs de cette maladie dévorante.

Alors les calamités furent grandes. Les relations sociales cessèrent, les liens de famille se rompirent. Dans les champs, dans les villes, l'on ne vit plus que des objets lamentables et des spectacles

(1) Muratori, Ann. Ital. — Durante, Ouv. cité., t. I, liv. II, ch. I.

(2) Grégoire de Tours, liv. IX, ch. XXII.

(3) Mézeray, Hist. de France, t. III.

dégoûtans. Les peuples, livrés au désespoir, adressant de vaines prières au Ciel qui paraissait d'airain, s'abandonnèrent à toutes les séductions de l'imposture. Des charlatans se montrèrent, trompant par des miracles mensongers une foule crédule. Il y en eut un entre autres qui acquit de la célébrité. C'était un bûcheron natif du Berry, lequel, travaillant dans un bois, fut assailli par un essaim de mouches malfaisantes qui le maltraitèrent si cruellement qu'il en devint fou pendant deux ans. Vêtu de peaux de bêtes sauvages, il fesait l'homme inspiré de Dieu et se donnait pour un prophête. Il parcourut la province d'Arles, suivi d'une femme nommée Marie et de douze imposteurs qui le servaient en qualité d'apôtres (1). L'on avait foi en sa mission divine; on croyait qu'il rendait la santé par la puissance de ses enchantemens, par la magie de ses paroles mystérieuses; on disait qu'il était maître des secrets redoutables de la vie et de la mort, et les malades l'entouraient sans cesse, et les mourans se traînaient devant lui, et le peuple abusé accourait sur ses pas. On l'accablait de présens, mais il les distribuait sur-le-champ aux pauvres, ce qui augmentait pour lui la vénération publique, la confiance générale. Cet insensé, après un assez long séjour dans la Provence Bourguignone, passa dans le Gévaudan et

(1) Honoré Bouche, t. 1, liv. v, sect. 1.

envoya quelques-uns de ses apôtres à la rencontre d'Aurélius, évêque du Velai, qui venait s'informer de sa conduite. Ces hommes parurent devant le prélat en dansant tout nuds. Aurélius, surpris de tant d'extravagance, dépêcha quelques-uns de ses serviteurs vers le faux prophête, et l'un d'eux s'étant prosterné, comme s'il eût voulu baiser ses genoux, le tua d'un coup d'épée (1).

Il y avait en Auvergne un grand nombre de Juifs que l'on persécutait pour leurs croyances. A Clermont, une multitude en délire se jeta sur la synagogue et la démolit de fond en comble. Quelques-uns de ces malheureux Juifs se convertirent sans sincérité. Les autres, attachés à la foi de leurs ancêtres, se réfugièrent en Provence, espérant y trouver repos et protection. Ils se trompèrent cruellement, car le sort de leurs corréligionnaires n'y était pas meilleur. Le mépris et la haine du peuple s'appesantissaient sur eux. Tristes objets de dégoût et d'horreur, ils ne paraissaient dans la société qu'avec des signes humilians, comme une race maudite et du Ciel et des hommes. On leur défendait d'exercer aucune charge de judicature, aucun emploi public même dans les armées, d'être receveur des impôts, de sortir de leurs maisons depuis le Jeudi Saint jusques à Pâques, de s'asseoir en présence des évêques sans en avoir reçu la

(1) Hist. du Languedoc, t. 1, liv. vi.

permission, de manger avec les chrétiens et d'avoir des esclaves nés dans le sein du christianisme. On ne se contentait pas de les accabler d'outrages, on employait encore la violence pour les convertir, et les prêtres arlésiens et marseillais montraient le plus d'acharnement. Les Juifs portèrent leurs plaintes à Grégoire-le-Grand, et ce pontife illustre écrivit, le 9 juin 591, à Virgile, archevêque d'Arles, et à Théodore de Marseille. Il loue la droiture de leurs intentions, mais il les avertit avec charité que leur zèle ne lui paraît pas être selon la science; qu'il faut plutôt attirer les Juifs au Christianisme par la douceur de la prédication que par l'emploi de la force; parce que ceux qui ne reçoivent le baptême que par contrainte, loin d'être régénérés par la grace à une vie nouvelle, y trouvent une mort funeste, n'en demeurant pas moins attachés à leurs superstitions (1).

Ces infortunés Israélites, marqués du sceau de la dégradation, justifiaient sous certains rapports la tyrannie qui les accablait. Rampans, hargneux, cupides, insatiables usuriers, sans pitié pour les malheurs du pauvre dont ils dévoraient la substance, sans bonne foi dans les affaires et dans le commerce, ils joignaient à tous leurs vices une malpropreté dégoûtante. Ils propagèrent la lèpre, jusques alors fort rare, dans nos régions occidentales.

(1) *S. Greg., lib. 1, Epist.* XLV. — *Saxi. Hist. Primatum Arelat. Ecclesiæ.*

Cette hideuse maladie, fixant l'attention des magistrats et la sollicitude du clergé, nécessita des moyens préservatifs. Les annales de l'Église d'Aix mentionnent une disposition du cinquième concile d'Orléans, tenu en 549, qui oblige les évêques à veiller à l'entretien des léproseries, et cette mention est faite à l'occasion de la lèpre qui se répandait dans le quartier des Juifs. Un peu plus tard, c'est-à-dire dans le septième siècle, le mal contagieux exerça sa fureur dans toute la Provence, et surtout dans les villes maritimes, à cause du voisinage de l'Italie, où il avait pris naissance par les conquêtes des empereurs grecs, qui avaient dans leurs armées des milices de l'Égypte et de la Palestine. Marseille fit un réglement par lequel on défendit aux Hébreux de demeurer dans ses murs plus de quinze jours avant Pâques et plus de huit jours avant Noël. Cette ville paraît avoir suivi l'exemple des Lombards, qui les premiers avaient promulgué des réglemens sur ce sujet. Leur roi Rotheris ne se contenta pas de reléguer les malades dans un endroit éloigné de toute habitation, il voulut encore que ces malheureux chassés de leurs demeures fussent incapables de disposer de leurs biens : loi absurde dans son iniquité, parce qu'elle assimilait à des criminels des hommes qui par l'excès de leur infortune n'avaient que plus de titres à la protection de leurs semblables (1).

(1) La lèpre prit une plus grande extension en Provence à l'épo-

Gontran mourut en 593, après s'être réconcilié avec Childebert, son neveu et son fils d'adoption, à qui il avait restitué la Ville Basse de Marseille. Les deux couronnes d'Austrasie et de Bourgogne se trouvant ainsi réunies sur la tête de Childebert, la Province Marseillaise et la Province Arlésienne ne formèrent plus qu'un seul corps politique. Mais ce ne fut pas pour long-temps, car Childebert mourut trois ans après, laissant deux fils en bas âge, Théodebert et Thierry II, sous la tutèle de la reine Brunehaut, leur aïeule. Théodebert eut l'Austrasie, et Thierry la Bourgogne. La Province de Marseille appartint au premier, et la Province d'Arles au second.

Ægilane, qui, sous le règne de Gontran, avait eu le gouvernement de la Province Arlésienne, fut tué, sans être coupable d'aucun crime, à l'instigation de la barbare Brunehaut (1), qui voulut confisquer au profit du trésor royal les grands biens qu'il possédait.

A la même époque (2), il y eut à Marseille du trouble et du scandale au sujet des images des

que des Croisades. Toutes les villes de quelque importance eurent alors des Léproseries placées hors des murailles, et les évêques destinèrent à ces établissemens une partie des legs pieux. Cette maladie cruelle disparut entièrement en Provence vers la fin du 17e siècle.

(1) Frédég. Chron. — Aimoin, liv. III, ch. LXXXIX.

(2) L'an 600.

Saints placées dans les églises. L'évêque Sérénus, voyant que le peuple adorait ces images, les fit briser publiquement et réprima ainsi les écarts d'un culte superstitieux. Mais des clameurs de haine s'élevèrent contre lui; l'ignorance l'accusa d'impiété; on méconnut son pouvoir; on cessa même de fréquenter les temples. On refusa de communiquer avec ce prélat dont les intentions étaient droites et dont la foi était sincère et pure. La haine populaire alla si loin qu'un schisme fut sur le point de se former. Le Souverain Pontife, n'apprenant qu'avec douleur ces événemens déplorables, écrivit à Sérénus une lettre (1) où il le blâmait de son acte de violence et le louait de son opposition à une idolâtrie insensée. L'abbé Cyriaque, envoyé vers l'évêque d'Autun, fut le porteur de cette lettre que Sérénus crut supposée. Le Pape lui en écrivit alors une seconde où la douceur se mêlait à la force. Il commençait par justifier Cyriaque dont la haute moralité était au-dessus de la calomnie, et il donnait d'utiles avertissemens à Sérénus, moins coupable par son entreprise contre les images que par les soupçons formés contre cet abbé. « Dites-moi, mon frère, ajoute-t-il, avez-vous ja-« mais ouï dire qu'un évêque ait agi comme vous « l'avez fait? Nous vous exhortons à être attentif « à vos devoirs, à vous défaire de cet esprit de

(1) *Lib.* VII, *Epist.* V.

« présomption qui a été votre mobile, et à em-« ployer toutes les voies de la douceur paternelle « pour rappeler au plutôt à vous ceux que vous « savez s'en être séparés. Oui, il faut rassembler « les enfans de l'Église; il faut les convaincre, par « l'autorité des Saintes-Écritures, qu'il n'est per-« mis d'adorer aucun des ouvrages des hommes, « parce qu'il est écrit : *Vous adorerez le Seigneur* « *votre Dieu, et vous ne servirez que lui.* Il faut « ajouter que les images ont été employées pour « l'édification du peuple ignorant, afin que ceux « qui ne savent pas lire, puissent, en voyant les « histoires représentées, apprendre ce qui s'est « passé autrefois. Regagnez les esprits en les adou-« cissant. Si quelqu'un veut avoir des images, ne « le lui défendez pas, mais seulement faites tous « vos efforts pour empêcher l'adoration. Encore « une fois, apprenez aux peuples que ce n'est que « devantDieu qu'ils doivent baisser le front. C'est « mon zèle pour la gloire de l'Église qui m'engage « à vous parler de la sorte (1) ». Ce digne langage fut compris. Aussi, après bien des désordres, les ressentimens se calmèrent et la paix régna à Marseille.

(1) *Sanct. Greg. lib.* IX, *Epist.* IX.

CHAPITRE VII.

De 600 à 813.

Réunion des deux parties du Territoire Provençal.— Nouveau partage. — Longévité de Virgile, archevêque d'Arles. — Abbaye de Mont-Majour. — Nice se détache de la Provence. — La Provence fait partie de la ligue d'Aquitaine contre la domination austrasienne. — Charles Martel la replace sous son autorité. — Les Sarrasins dans les Gaules. — Révolte de Mauronte, duc de Marseille. — Il fait un traité d'alliance avec les Sarrasins. — Ces Barbares envahissent la Provence entière et la mettent à feu et à sang. — Héroïsme des religieuses de Saint-Sauveur à Marseille. — Les Sarrasins ravagent le monastère de Lérins. — Charles Martel les met en déroute. — Le rebelle Mauronte et de nouvelles bandes arabes désolent la Provence. — Charles Martel les anéantit. — Ce Prince gagne tous les cœurs provençaux. — La ville de Nice se réunit à la Provence. — Règne de Charlemagne. — Guillaume au Cornet, duc d'Aquitaine, vient au secours des Provençaux désolés par une nouvelle invasion des Sarrasins d'Espagne. — Charlemagne lui cède la juridiction souveraine de la ville d'Orange. — État de la Provence sous ce monarque ainsi que sous les princes de la seconde race.

PAR la mort de Théodebert et de Thierry II, Clotaire II devint, en l'année 613, seul maître des

possessions des Franks dans les Gaules, et le territoire provençal cessa dès lors d'être divisé en deux parties. La division recommença en 633, et Dagobert partagea cette contrée entre ses deux enfans, Sigebert II et Clovis II. Sigebert gouverna la Province Marseillaise et Clovis la Province Arlésienne.

L'archevêque Virgile fournit un exemple de longévité extraordinaire. Ce pasteur mourut en 640, à l'âge de cent vingt-sept ans, comblé d'estime et d'honneurs (1). Grégoire-le-Grand, renouvelant pour lui les anciennes prérogatives des prélats arlésiens, lui avait envoyé le pallium et l'avait établi vicaire-général du Saint-Siége. Il avait aussi écrit à tous les évêques des Gaules une lettre circulaire par laquelle il leur ordonnait d'obéir à Virgile, d'assister aux synodes qu'il convoquerait et de ne point sortir de leurs diocèses sans sa permission. C'est à cet archevêque qu'on attribue la construction du beau temple de St-Trophime dans la ville d'Arles.

A la même époque, Grégoire confirma les priviléges accordés par l'un de ses prédécesseurs au monastère de Mont-Majour, à la prière du roi Childebert, qui en était le fondateur (2). Cette abbaye,

(1) Gilles Duport, Hist. de l'Église d'Arles, ch. IX. — Saxi, Ouv. cité.

(2) Honoré Bouche, t. I, liv. V, section I. — Gilles Duport, *ibid.* ch. XXXVIII. — Longueval, t. III, liv. IX.

moins ancienne que celle de S[t]-Victor de Marseille, mais célèbre comme elle par ses richesses, suivait aussi la règle de Cassien. Elle était située non loin d'Arles, dans le quartier qu'on appelle *Trébon*, sur une montagne environnée de marais et fortifiée d'une tour carrée.

Dès l'année 639, plusieurs villes maritimes de l'Italie avaient formé un pacte fédératif. Nice, secouant le joug des rois franks, se détacha de la Provence et se proclama cité indépendante. Cependant, isolée dans sa faiblesse, elle se mit sous la protection de la république de Gênes. Ce protectorat ne constituait pas un droit de souveraineté; il ne formait que le simple engagement de réunir les forces des villes fédérées toutes les fois que l'intérêt commun pouvait l'exiger (1).

La monarchie des princes franks n'avait point encore d'unité permanente et la race mérovingienne continuait de se partager les possessions gauloises. Mais les maires du Palais étaient plus puissans que les monarques mêmes; aussi une révolution se préparait. Dans l'Austrasie, Pépin d'Héristal, qui descendait du maire Grimoald par les femmes, fut proclamé Duc, c'est-à-dire chef militaire de la nation, vers l'année 678. La guerre s'engagea aussitôt entre lui et Thierry III, roi de Neustrie et de Bourgogne. Une bataille gagnée sur les Neustro-

(1) *Giustin. Annal. di Genov.*

Bourguignons assura à Pépin la mairie de cet état, qu'il gouverna sous le nom de Thierry, vrai fantôme sur le trône, que néanmoins l'on respecta, parce que les peuples regardaient la successibilité royale par ordre de primogéniture comme un droit inviolable. Pépin d'Héristal rendit en même temps le duché d'Austrasie héréditaire dans sa famille.

Les habitans du midi de la Gaule, attachés au sang de Clovis, ne voulurent pas se soumettre à la domination austrasienne. Les provinces en-deçà de la Loire et les cités de la Bourgogne méridionale formèrent une ligue et se constituèrent en état particulier sous le pouvoir d'un chef aquitain nommé Eudes, qui plaça dans Toulouse le siége de son gouvernement. La Provence fit partie de ce nouvel état, et l'on vit ainsi renaître le corps politique des Sept Provinces tel à peu près qu'il avait existé avant la chute de l'Empire d'Occident. Arles, qui n'en fut pas la capitale, perdit beaucoup de son importance.

Pépin d'Héristal mourut en 718, respecté dans son duché d'Austrasie, et après avoir successivement donné en spectacle aux peuples neustro-bourguignons les Rois Fainéans promenés sur un char attelé de bœufs.

Charles-Martel lui succéda, et ce digne fils d'un grand homme régna aussi sous le nom des derniers rois de la race avilie de Clovis. Un de ces princes pourtant se plaça dans une honorable exception par son énergie et par son courage. Ce fut Chil-

péric, né, à ce que l'on croit, de l'ancien roi Childéric. Celui-là s'unit avec Eudes, duc d'Aquitaine, pour échapper à l'humiliante tutelle d'un maire tout puissant. Les armées combinées du roi de Neustro-Bourgogne et du chef de la ligue méridionale furent vaincues (1) par Charles Martel qui dès lors marcha sans rivaux dans son autorité souveraine, tout en prodiguant des marques dérisoires de respect au malheureux Chilpéric, monarque de théâtre. La ligue d'Aquitaine fut affaiblie et la Provence dut se soumettre à la domination du vainqueur. Eudes néanmoins conserva son titre de Duc.

Dès le commencement du septième siècle la religion de Mahomet avait pris naissance en Arabie, et il lui avait fallu peu de temps pour faire des conquêtes prodigieuses en inspirant à ses sectateurs un enthousiasme inconnu et un fanatisme invincible. Les califes, dans la rapidité de leurs courses dévastatrices, firent trembler les empereurs de Constantinople, et les étendards du prophète flottèrent triomphans sur les cités de la Perse soumise. La Syrie, la Palestine et l'Égypte n'eurent que des remparts inutiles devant le courage impétueux de ces hommes brûlans qui regardaient le trépas dans un jour de bataille comme une couronne immortelle reçue dans un jour de fête. En

(1) En 718.

712, les Sarrasins d'Afrique, peuple féroce qui professait la religion nouvelle, pénétrèrent en Espagne que désolait le feu de la guerre civile. A la faveur de ces divisions ils subjuguèrent le royaume des Visigoths en moins de quinze mois. Muza, général des hordes victorieuses et l'un des lieutenans du calife, établit sa résidence à Cordoue.

Ensuite les Sarrasins jetèrent sur les Gaules des yeux de convoitise. Voulant d'abord achever la conquête de toutes les provinces qui avaient fait partie du royaume des Visigoths, ils franchirent les Pyrénées en 719, sous le commandement de Zama, successeur de Muza, s'emparèrent de Narbonne, et assujettirent au pouvoir des califes la Septimanie presque entière.

Quelques années après, ils firent de nouveaux progrès. Carcassonne et Nîmes tombèrent en leur puissance. Bordeaux, emporté de vive force, fut livré au pillage. En 732, l'orage fondit sur Eudes, duc d'Aquitaine, et l'émir Abdérame tailla son armée en pièces. Eudes vint alors se jeter dans les bras de Charles Martel, et ce grand capitaine se leva aussitôt. Vengeur de la chrétienté menacée, il se leva pour frapper de son glaive les Barbares chargés de riches dépouilles, et qui croyaient mettre la main sur son royaume comme sur une proie facile. Il marcha contre eux, et les attaqua entre Poitiers et Tours. Les Sarrasins, alertes et légers, allèrent à la charge avec une agilité surprenante;

mais étant mal armés, ils se brisèrent contre les bataillons franks couverts de leurs boucliers. Charles Martel remporta une victoire complète, et Abdérame périt dans la mêlée.

Cette bataille mémorable affaiblit les Sarrasins sans les décourager, et la Septimanie leur resta dans les Gaules. Le chef arabe Jusif-Ibin-Abdérame eut à peine pris possession de cette province en qualité de gouverneur, vers l'année 736, qu'il résolut de se signaler par quelque action d'éclat. La situation où se trouvait alors la Provence lui en fournit l'occasion.

Mauronte, duc de Marseille, impatient de s'affranchir du pouvoir de Charles Martel, s'était ligué avec quelques autres gouverneurs de la Bourgogne méridionale. Charles était alors occupé à la guerre contre l'Aquitaine et contre divers peuples germaniques. Soupçonnant les trames des conspirateurs, il entra dans la Bourgogne en 737, à la tête d'une armée, s'assura de la Provence, prit des mesures pour comprimer toute tentative de révolte, et retourna dans la Germanie pour combattre les Saxons.

Le duc de Marseille et ses confédérés, toujours résolus de se soustraire à l'obéissance de Charles Martel, formèrent une ligue secrète avec Jusif-Ibin-Abdérame. Les circonstances paraissaient favorables, car Eudes venait de mourir, et Charles Martel fesait la guerre aux fils de ce duc d'Aquitaine

qui s'étaient mis en possession du pays comme si c'eût été un état héréditaire et indépendant. Mais Charles ayant bientôt terminé cette guerre, marcha contre les rebelles de la Bourgogne et de la Provence, soumit en peu de temps tout le pays depuis Lyon jusques à Arles et à Marseille, et pourvut de nouveau à sa sûreté. Cela fait, il alla au-delà du Rhin pour dompter les Saxons qui secouaient le joug.

Les révoltés reprirent aussitôt les armes, et en exécution du traité secret qu'ils avaient fait avec les Sarrasins ils leur cédèrent Avignon. Les habitans de cette ville, indignés du marché infame qui les livrait à de féroces ennemis, résolurent de s'y opposer par la force des armes. Ils allèrent à la rencontre des Sarrasins, et leur disputèrent le passage proche la Durance, au lieu qui fut ensuite appelé *Maupas* (1). Mais il fallut céder au nombre. La plupart de ces courageux citoyens furent tués, et les Barbares entrèrent dans la ville (2). Ivres de sang et de fureur, ils envahirent la Provence entière,

(1) Nouguier, Hist. de l'Église d'Avignon.

Lorsque la ville fut délivrée des Barbares, elle fit construire une chapelle au même lieu où reposait la cendre de ses défenseurs, et on y grava cette inscription : *Sepultura nobilium Avenionensium qui occubuerunt in bello contrà Sarracenos.* Plus tard on y bâtit une belle Église avec un couvent, et le nom de *Maupas* fut changé en celui de *Bonpas.*

(2) En 737.

renversant d'un pied dédaigneux les monumens des arts, livrant aux flammes les édifices, enlevant les meubles, fesant des esclaves, profanant les objets du culte chrétien, s'acharnant sur les signes de la foi religieuse, fouillant même dans les sépulcres, écorchant quelquefois les prisonniers, laissant partout de hideuses traces de leur rage exterminatrice. Arles fit quelque résistance; mais bientôt elle se rendit, et ne put échapper aux horreurs du pillage. Que sa destinée fut affreuse! Peu de chose resta de sa grandeur déchue et de sa gloire éclipsée. Les Sarrasins brisèrent le tombeau de Saint-Césaire (1), détruisirent de fond en comble les temples, les palais, les travaux du génie. Les anciens chefs-d'œuvre de l'architecture romaine tombèrent sur le sable, ou roulèrent dans les eaux du Rhône, mutilés par le fer, souillés par le feu dévorant, défigurés par d'indignes outrages. L'amphithéâtre dégradé fut changé en citadelle; on y éleva des tours et l'on mura ses arceaux (2). Aix n'eut pas un sort plus heureux. Ses habitans, saisis de terreur, s'enfuirent dans les campagnes. Les Sarrasins ruinèrent entièrement cette ville abandonnée et en rasèrent les remparts (3). Marseille,

(1) Saxi, Ouv. cité.

(2) Lalauzière, Hist. Chronologique d'Arles.

(3) Pitton, Hist. d'Aix, liv. 1. — De Haitze, Aix ancien et moderne, manuscrit déposé à la bibliothèque de Marseille.

La ville d'Aix fut plus tard réédifiée. Celui de ses quartiers qui

tombée aussi en leur pouvoir, ne fut pas mieux traitée (1). Là du moins il n'y eut pas beaucoup de monumens à détruire, car l'ancienne république marseillaise avait été sobre de ces fastueuses constructions que les Romains éparpillèrent dans toutes leurs colonies. Elle crut qu'il était possible de mieux employer son temps, et jamais elle ne s'éloigna de ses paisibles habitudes de commerce. D'ailleurs elle manquait des ressources immenses en esclaves et en argent que la victoire mettait aux pieds de Rome. C'est ce qui sert à expliquer l'absence de toutes antiquités dans la ville la plus antique des Gaules. Les Sarrasins démolirent l'abbaye Saint-Victor qui ne présenta plus que des monceaux de ruines. En ces calamités effroyables, les religieuses du monastère cassianite de Saint-Sauveur firent éclater leur héroïsme. Elles avaient alors pour abbesse la vertueuse Eusébie. Cette femme, sublime de courage et de chasteté, se coupa le nez et se déchira le visage pour faire

était à l'occident était connu sous le nom de *Ville des Tours*, ou de *ville Archiépiscopale*, à cause du siége archiépiscopal qui y était établi. On l'appelait quelquefois la *Ville Inférieure* par rapport à sa situation.

On nommait *le Bourg* le quartier qui était au septentrion, et on lui donnait quelquefois le surnom de *Saint-Sauveur*, à cause de la chapelle de la Transfiguration qu'il renfermait.

Le troisième quartier s'appelait la *Ville Comtale*, parce que le palais du Comte souverain s'y trouvait.

(1) Guesnay, *Provinciæ Massiliensis Annales*.

horreur aux Barbares, et pour sauver ainsi sa pudeur alarmée. Ses saintes compagnes, imitant son exemple avec empressement, se mutilèrent la figure sans montrer la moindre émotion. Elles voulurent paraître devant Dieu, ornées de la couronne du martyre, belles de leurs seules vertus virginales, et furent toutes massacrées sans pitié (1). Les Sarrasins ravagèrent ensuite les côtes. A Toulon, l'abbé Cyprien subit la mort dans les plus affreuses tortures (2). Fréjus et Antibes devinrent aussi le théâtre de dévastations horribles.

Les Sarrasins se jetèrent, comme un torrent de flammes, sur le monastère de Lérins où Porcaire gouvernait près de six cents moines. A l'approche des ennemis, cet abbé assembla ses religieux, et leur proposa la fuite ou la mort. Ils résolurent tous, martyrs de la foi chrétienne, d'expirer dans le paisible asile où ils avaient juré de trouver leur tombeau. Porcaire, joyeux de se voir si bien compris, commença par cacher les reliques du monastère. Ensuite il envoya en Italie trente-six jeunes moines et seize enfans élevés sous ses lois, dans la crainte qu'ils n'eussent pas assez de force pour résister aux tourmens. Les autres, au nombre de plus de cinq cents, se préparèrent au sacrifice. Deux seulement, Eleuthère et Colomb,

(1) Mabillon, Annales de son Ordre, t. II, liv. XXI.
(2) Guesnay, Ouv. cité.

manquèrent de courage en voyant venir les Barbares, et ils allèrent se cacher dans une grotte du voisinage. Les Sarrasins pillèrent d'abord l'abbaye, renversèrent les autels, brisèrent les croix, et se saisirent des moines. Aucun d'eux ne faillit dans cette difficile épreuve. Nul ne renia la foi. Frappés, torturés, mutilés, ils tombèrent tous dans leur sang, à l'exception des quatre plus jeunes que l'on destina à l'esclávage. Colomb qui se tenait toujours caché, rougit de sa faiblesse et ne voulut pas survivre à ses malheureux compagnons. Il sortit de sa retraite, et vint s'offrir à la mort qu'il reçut aussitôt. En même temps on embarqua les quatre captifs et on leur permit peu après de descendre à terre. Ceux-ci échappèrent à la surveillance de leurs gardiens, et s'enfoncèrent dans un bois épais. Puis ils se rendirent au monastère d'Arluc dans le diocèse d'Antibes. Dès qu'ils apprirent le départ des Sarrasins, ils eurent hâte de retourner à leur abbaye où ils trouvèrent Eleuthère qui était sorti de sa grotte, et tous ensemble ils répandirent des larmes en adressant au ciel de ferventes prières. Leur premier soin fut de donner la sépulture à leurs frères infortunés dont les cadavres couvraient le sol. Ils allèrent ensuite chercher en Italie les trente-six jeunes moines que Porcaire y avait envoyés. On répara le monastère, et Eleuthère en fut nommé abbé (1).

(1) Longueval, t. IV, liv. II.

Les Sarrasins essayèrent de pénétrer en Italie. Nice et les villes confédérées organisèrent une vigoureuse défense. Les galères de Gênes et les montagnards levés en masse refoulèrent en Provence toutes ces hordes de brigands.

Charles Martel revint en deçà du Rhin (1) avec une armée considérable pour punir les Barbares et délivrer les Provençaux désolés. Il envoya d'abord le duc Hildebrand, son frère, à la tête de son avant-garde, pour investir Avignon, principale place d'armes des Sarrasins. Il suivit de près ce détachement avec le reste de son armée. A peine fut-il arrivé qu'il livra l'assaut à la ville, et la prit de vive force. Ses troupes irritées la livrèrent au pillage, en brûlèrent ensuite la plus grande partie, et passèrent au fil de l'épée la garnison ennemie. Charles Martel, attaquant ensuite les Sarrasins dans leurs autres cantonnemens, les culbuta, les mit en fuite, leur enleva tout leur butin, en extermina un grand nombre, et força tous les autres à se sauver dans les Alpes avec cet infame Mauronte qui, dans son ambition exécrable, sacrifiait aux ennemis du nom chrétien ce qu'il y a de plus saint sur la terre : la religion, la patrie et la liberté. Charles, après avoir joui en Provence du fruit de son triomphe, alla combattre les Sarrasins au cœur de leur puissance. Il passa le Rhône, entra dans la Septi-

(1) Toujours en 737.

manie, assiégea Narbonne et fut vainqueur dans une grande bataille. Cependant les Sarrasins conservèrent encore une partie de cette province que les Franks ravagèrent plutôt qu'ils ne soumirent. Bientôt après, une nouvelle révolte des Saxons obligea Charles Martel de quitter le siége de Narbonne et de voler vers le Rhin (1).

Le calme de la Provence ne fut pas de longue durée. Mauronte et les bandes arabes réfugiées dans les Alpes descendirent de ses montagnes. D'autres bandes, venues de la Septimanie, entrèrent aussi dans le pays qui reçut de nouvelles blessures et jeta des cris de douleur.

Charles Martel se mit encore en marche en 739, pour délivrer une bonne fois la Provence du joug de Mauronte et des Sarrasins. Il ordonna à Hildebrand de prendre les devants, et se rendit bientôt lui-même à Avignon où il avait fixé le rendez-vous général. Les Barbares menaçaient incessamment les frontières d'Italie. Charles se ligua avec Luitprand, roi des Lombards, et les deux princes, agissant de concert, unirent toutes leurs forces contre l'ennemi commun. Tandis que les Franks balayaient les bords du Rhône et le long des côtes, les Lombards opérèrent dans les montagnes. Les Sarrasins furent presque tous anéantis, et Mauronte, poursuivi jusques dans les cavernes des

(1) En 738.

rochers voisins de la mer, se sauva du côté de Nice. Le succès de cette expédition acquit à Charles Martel toute la Provence, et il paraît que, sous son règne, les Barbares n'osèrent plus rien y entreprendre et ne passèrent pas les limites des cantonnemens qu'ils occupaient encore dans la Septimanie d'où le chef des Franks ne se mit pas en peine de les chasser. Leur puissance diminua d'ailleurs de jour en jour par les guerres intestines qui s'élevèrent parmi eux en Espagne, et qui les mirent hors d'état de faire de nouvelles irruptions dans les Gaules. Ils tournèrent contre eux-mêmes l'ardeur belliqueuse qui les dévorait.

Charles Martel gagna par ses exploits tous les cœurs provençaux. Dans l'entraînement de la reconnaissance publique, on le salua comme un génie libérateur, on se fit gloire d'être attaché à sa fortune. L'enthousiasme aussi remua la ville de Nice. A l'instigation d'Odil, son premier magistrat, elle déclara s'affranchir du protectorat de Gênes et reconnaître la souveraineté du roi des Franks, pour mieux résister aux Sarrasins (1). Elle fut bien inspirée en agissant ainsi, car elle ne tarda pas à obtenir des améliorations importantes dans son existence politique. Ce changement s'opéra sans obstacle en 741. Gênes, déchirée par des factions, ne put s'y opposer.

(1) *Giustin. Annal. di Genova.*

Charles Martel mourut la même année. Pepin-le-Bref et Carloman, ses deux fils, lui succédèrent; mais Carloman, dégoûté du siècle au sein de la grandeur, embrassa la vie monastique, et laissa à son frère tout le royaume. La couronne pourtant manquait au front de Pepin. Elle reposait sur la tête d'un jeune homme stupide dans les veines duquel le sang mérovingien coulait dégénéré, de sorte qu'il y avait toujours un roi honoraire qui ne fesait rien, et un chef actif qui fesait tout. Cette situation contre nature devait cesser. On continuait bien de respecter le principe de l'hérédité royale; mais on avait encore plus de respect pour les décrets du Souverain Pontife. Pepin fit parler cet oracle en sa faveur. Reconnu roi sans opposition, en 750, il commença une dynastie nouvelle et donna à la monarchie française des fondemens inébranlables. Il entreprit peu après de chasser les Sarrasins de la Septimanie. Les Goths, ou anciens habitans, lui en livrèrent les principales places. Cependant les Barbares restèrent maîtres d'une partie du pays. Pepin les en expulsa quelques années après, et la Provence crut être à jamais délivrée de ces voisins redoutables.

Elle se trompait cruellement. Sous le règne de Charlemagne, et vers l'année 788, les Maures ou Sarrasins d'Espagne, toujours remuans, toujours avides de périls et d'aventureuses conquêtes, franchirent les Pyrénées, et se jetèrent sur le midi de

la France qu'ils mirent à feu et à sang. Guillaume au Cornet (1), duc d'Aquitaine et comte de Toulouse, alla à leur rencontre près de Narbonne avec toutes les troupes qu'il put réunir. La mêlée devint générale, et le carnage fut horrible. Les Français firent des prodiges de valeur; mais les Maures beaucoup plus nombreux restèrent maîtres du champ de bataille. Ils passèrent ensuite le Rhône, et se répandirent en Provence dont les côtes étaient sans cesse infestées par d'autres barbares venus d'Afrique. Ces pirates féroces, maîtres de la Méditerranée, la sillonnaient à leur gré. Débarquant à l'improviste sur les divers points du rivage qui se trouvaient dégarnis, ils y fesaient des ravages horribles. La province des Alpes Maritimes, érigée depuis peu en marquisat en faveur de Guido Guerra, noble ligurien à qui le roi venait de donner la ville de Vintimille à titre de fief, ne put se mettre à l'abri de la fureur des Maures; et, au milieu de ces calamités publiques, Nice fut de nouveau ruinée (2), malgré les efforts de Guido Guerra et de son lieutenant Ricard Miron.

Guillaume au Cornet, encouragé par les renforts que Charlemagne lui avait envoyés, voulut pren-

(1) Guillaume au Cornet, ou au Court Nez, fut ainsi appelé à cause du cor de chasse qu'il portait dans ses armes, ou parce que dans un combat il eut le bout du nez emporté d'un coup de sabre.

(2) *Gioffred. Nic. Civit. cap.* XIII.

dre sa revanche sur les Barbares. Il les attaqua avec tant de bravoure, près de Narbonne encore, qu'il rompit leurs bataillons, tailla leur armée en pièces, et fit un grand nombre de prisonniers parmi lesquels se trouva le chef Abdemelec. Guillaume, poursuivant le cours de ses victoires, se dirigea vers la Provence où les Sarrasins tenaient les chrétiens dans la plus cruelle oppression. C'était alors en l'année 793. Guillaume franchit le Rhône, marcha droit à Orange où les ennemis s'étaient fortifiés, enleva d'assaut cette ville, y extermina la garnison, délivra la province entière, et retourna dans son gouvernement d'Aquitaine. Charlemagne, en reconnaissance de ce service signalé, lui céda la ville et le territoire d'Orange avec la propriété du fonds et la juridiction souveraine, pour en jouir lui et ses successeurs à perpétuité (1).

Nous manquons de détails sur l'expédition de Guillaume au Cornet, et l'époque où il s'illustra est environnée de ténèbres. Les imaginations du moyen-âge, crédules, naïves, amoureuses du merveilleux, s'exercèrent sur ce capitaine, et donnèrent à sa figure des proportions poétiques. On en fit un chevalier célèbre par ses coups de lance, un redresseur des torts, avide d'exploits périlleux et

(1) De Lapise, Tableau de l'Hist. d'Orange, p. 49 et suiv. — Bonaventure, Hist. nouvelle de la ville et principauté d'Orange, 3e Dissertation.

d'aventures romanesques, un exterminateur d'infidèles, voué à la défense du nom chrétien et à la gloire du vrai Dieu. On dit qu'il combattit un géant nommé Isore. On ajoute qu'il trouva dans la ville d'Orange une princesse sarrasine appelée Orable, qu'il épousa après l'avoir baptisée et avoir changé son nom en celui de Guibor. Guillaume, dégoûté des honneurs dont il s'était rassasié, finit par fonder dans le diocèse de Lodève un monastère où il se renferma lui-même, et y termina ses jours, suivant la règle de Saint Benoît, *afin que Dieu lui pardonnât ses péchés, et fit mercy à ses parens déjà trespassés* (1).

D'après une ancienne inscription qu'on lisait sur la porte de la chapelle de Sainte-Croix en l'abbaye de Mont-Majour, et que Saxi nous a conservée (2), Charlemagne vint lui-même en Provence

(1) Catel, Mém. de l'Hist. du Languedoc, liv. III.

(2) *Noverint universi quod cùm serenissimus princeps Carolus Magnus, Francorum Rex, Civitatem Arelatem quæ ab infidelibus detinebatur obsedisset, et ipsam vi armorum cæpisset, et Saraceni in eâ existentes pro majori parte aufugissent in Montanâ Montis majoris, et ibidem se retraxissent, et in eâdem se munissent, et idem rex cum exercitu suo venisset pro ipsis debellandis, triumphum de ipsis obtinuisset, et de ipso gratias Deo agendo in signum hujusmodi victoriæ præsentem ecclesiam in honorem Sanctæ Crucis dedicari fecit, et præsens monesterium in honorem Sancti Petri apostolorum principis dedicatum, quod ab ipsis infidelibus penitùs destructum fuerat et inhabitabile redactum, idem rex ipsum reparavit et reædificavit, et monachos ibidem pro serviendo Deo venire fecit, et ipsum dotavit, et plura bona eidem contulit. In quo quidem monasterio plures de Franciâ ibidem debellantes sepulti sunt. Ideò, fratres, orate pro eis.*

Pontificium Arelatense, p. 167.

à la tête d'une armée. Il assiégea et prit la ville d'Arles occupée par les Sarrasins. Le plus grand nombre de ceux-ci se retranchèrent à Mont-Majour après en avoir chassé les religieux; le roi les y attaqua, et les vainquit. Il rappela les moines, et leur prodigua des bienfaits. Ensuite il ordonna de bâtir au pied de la montagne une chapelle sous le titre de Sainte-Croix, pour remercier Dieu de la victoire. Il y fit ensevelir les Français tués à ce siége, et obligea les religieux de prier pour le repos de leurs ames.

Les historiens de Charlemagne ne mentionnent pas ces faits, qui sont incertains; mais ce qui ne présente aucune incertitude, c'est le soin de ce grand prince à soulager toutes les souffrances des Provençaux, à fermer toutes leurs blessures, à protéger tous leurs intérêts. Il arma des vaisseaux pour la défense des côtes, établit des phares sur quelques points dangereux (1), favorisa de tous ses moyens le commerce et la navigation. Il ne cessa de donner à Marseille des marques de sollicitude éclairée. La fabrication du savon procurait alors du bénéfice aux habitans de cette ville qui fesaient aussi avec succès le commerce du Levant. Ils entretenaient des relations utiles avec Lyon qui servait d'entrepôt à l'Allemagne (2). Des compagnies

(1) *Ado. Chron. ad Ann.* 811.

(2) Poullin, *de Lumina.* Abrégé Chronologique de l'Hist. de Lyon.

de Marseillais et de Lyonnais allaient deux fois l'année à Alexandrie, d'où ils rapportaient les parfums de l'Arabie et les épiceries de l'Inde (1).

Charlemagne se concilia aussi l'affection du peuple provençal en fesant rebâtir plusieurs Églises que les Sarrasins avaient détruites, notamment à Avignon, à Embrun, à Seyne, à Digne, à Senez et à Glandevès (2). Les anciens documens du monastère de Lérins nous assurent qu'il en consacra une près de la ville de Vence sous le titre de Notre-Dame. L'abbaye de Saint-Pons-ès-Nice, qui possédait des propriétés considérables, et qui avait acquis une haute importance dans les annales ecclésiastiques de la Provence, éprouva particulièrement la pieuse libéralité de Charlemagne (3). Ce prince donna le village de Lurs à l'évêché de Sisteron (4), et unit celui d'Orange au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux (5), union qui a existé jusques au commencement du douzième siècle. Le parvis des églises offrait toujours aux coupables un asile sacré; mais Charlemagne modifia ce droit en le rendant moins absolu et conséquemment plus raisonnable. Il voulut que des hommes de

(1) Fauris de Saint-Vincent. Mémoire sur l'état du Commerce en Provence dans le moyen-âge.

(2) Nouguier, Ouv. cité.

(3) Durante, Hist. de Nice, t. 1, p. 114.

(4) Honoré Bouche, t. 1, liv. v, section II.

(5) Bonaventure, p. 313.

bien allassent dans les temples saisir les fugitifs pour les conduire aux juges (1). Ainsi les lieux saints ne servirent plus d'asile que contre la violence des particuliers, et non contre la justice des magistrats.

Charlemagne, comblé de toutes les faveurs du génie et de la gloire, maître d'une grande partie de l'Europe, recomposa l'empire d'Occident, et en reçut la couronne à Rome, des mains du Pape Léon III, au milieu des acclamations populaires. Il travailla à réformer les mœurs, à satisfaire les vœux légitimes, à fixer par de nouvelles règles la discipline ecclésiastique. Il assembla en 813 tous les évêques des Gaules en cinq conciles différens qui se tinrent à Arles, à Rheims, à Mayence, à Tours et à Châlons-sur-Saône. Celui d'Arles s'assembla le dernier jour de mai dans la basilique de Saint-Étienne. Le concile commença par faire des prières pour l'Empereur. Après quoi, Jean, archevêque d'Arles, et Nebridius, archevêque de Narbonne, qui sont qualifiés d'envoyés de Charlemagne, se levèrent du milieu de l'assemblée et dirent que, puisque l'Empereur montrait tant de zèle pour la religion, et prodiguait tant de libéralités aux Églises, il était juste qu'en reconnaissance on ordonnât que chaque jour on fît des prières et qu'on offrît dans tous les temples le sacrifice de

(1) T. II. *Concil. Gall.* — T. I. *Capitul. Baluz.*

la messe pour le prince et pour la famille royale. Le concile convertit cette proposition en décret. Le lendemain on agita quelques questions concernant le dogme et l'on avisa aux moyens de conserver la pureté de la foi. On dressa ensuite vingt-six canons. Ils étaient tous relatifs à des objets de discipline cléricale, à l'exception de trois qui intéressaient la police civile. L'un défendait aux magistrats de recevoir des présens pour l'administration de la justice; l'autre ordonnait que les poids et mesures seraient partout égaux. Le troisième avait beaucoup plus d'importance. Il prescrivait à chacun de payer la dîme de son travail (1). Charlemagne, voulant lui-même donner l'exemple, obligea ses propres fonds au paiement de cette offrande du lévitique. Les dîmes avaient déjà été prêchées, mais elles n'étaient pas encore établies comme lois du pays. Leur établissement fut un acte de sagesse et de nécessité, car il fallait pourvoir aux besoins des ministres du catholicisme dont les biens étaient alors entre les mains des gens de guerre (2).

Sous le règne des princes de la seconde race, on distinguait encore trois peuples en Provence, les anciens habitans qui portaient toujours le nom de Romains, les Goths et les Franks. Les Bourguignons n'avaient laissé que de légères traces de leur domi-

(1) T. II. *Concil. Antiq. — Galliæ. Opera Jacobi Sirmundi.*

(2) Montesquieu. Esprit des Lois, liv. XXXI, ch. XII.

nation et s'étaient fondus dans les autres. Chacun de ces trois peuples conservait ses lois et ses coutumes particulières. Les lois romaines du Code Théodosien étaient le plus en usage, parce que les Romains étaient les plus nombreux, et l'on ne se servait pas du digeste, parce que ce ne fut qu'après l'établissement des Barbares dans les Gaules que les lois de Justinien furent faites (1). La Loi Salique y était beaucoup moins usitée que celle des Goths; cela se conçoit. Les Franks y étaient en plus petit nombre et s'y étaient établis plus tard. Je ne parle pas des Juifs établis en plusieurs endroits du pays, parce qu'on ne les regardait que comme une nation étrangère; nation toujours marquée d'un signe indélébile, toujours inébranlable au milieu de tant de bouleversemens politiques, de tant de transformations sociales; race immobile avec ses livres saints, race éternelle avec ses lois, race étonnante qui a vu passer devant elle tant d'empires à jamais éteints, tant de peuples engloutis dans l'abîme des âges.

Nous connaissons fort peu les habitudes domestiques, les mœurs privées et les usages de la vie civile qui régnaient en Provence sous les rois Carlovingiens. Nous savons seulement, par des traits généraux, que du temps de Charlemagne les Gaulois ou anciens habitans du pays distingués des Franks

(1) Le Code de cet Empereur fut publié vers l'an 530.

par le nom de Romains, portaient des sayes ou des casaques rayées (1).

Les cités jouissaient encore de leurs franchises. Elles nommaient librement des administrateurs appelés *Scabini*, d'où l'on a fait le mot échevin. Les magistrats remplissaient tour à tour des fonctions judiciaires et des fonctions municipales. Il y avait aussi des *Bons hommes*, des *Prud'hommes* qui paraissent avoir exercé là charge des anciens décurions. Les lois religieuses et civiles continuaient d'exiger le concours des suffrages du peuple et du clergé aux élections épiscopales. Mais des changemens s'étaient introduits dans l'administration politique de la Province. Il y avait autant de gouvernemens particuliers que d'évêchés, et chaque diocèse formait un district gouverné par un comte que le prince choisissait parmi les personnes les plus distinguées de l'état et qu'il destituait à volonté.

D'abord ces gouverneurs n'étaient nommés que pour un an. Bientôt ils achetèrent la continuation de leurs offices.

Chaque comté était divisé en vicairies, ainsi appelées parce qu'elles avaient chacune pour chef un lieutenant, ou vicaire du comte, et c'est de là que se forma dans la suite le nom de viguerie et de viguier. La vicairie comprenait plusieurs centuries. Chacune de ces centuries était administrée

(1) Hist. Génér. du Languedoc, t. 1, liv. x.

par un officier subalterne appelé centenier. Les comtes avaient un principal vicaire qui leur servait de lieutenant général et le remplaçait dans toute l'étendue de sa juridiction (1). Ils jouissaient du droit de destituer les vicaires et les centeniers prévaricateurs ou incapables; mais ils ne pouvaient nommer leurs successeurs. Le peuple seul exerçait le privilége dans l'assemblée électorale de la vicairie ou de la centurie (2).

Les comtes avaient dans leurs districts le commandement des troupes, l'intendance des finances du prince et l'administration de la justice qu'ils rendaient ou par eux-mêmes ou par des officiers qui leur étaient subordonnés. Connaissant également des matières civiles et criminelles, ils devaient veiller en particulier sur les causes des veuves, des orphelins, des pauvres, et sur celles qui intéressaient l'Église. Ils tenaient leurs plaids judiciaires dans un lieu public, avec l'assistance des vicaires et des centeniers qui remplissaient les fonctions d'assesseurs. Ceux-ci tenaient aussi des plaids particuliers et jugeaient, chacun dans son ressort et sans assesseurs, les affaires de moindre importance (3).

L'évêque et les abbés devaient assister dans cha-

(1) On l'appela *Vice Dominus*, Vidame, ou *Vice Comes*, Vicomte. — Voyez les notes de Bignon sur Marculphe, t. II.

(2) Baluze. *Capitul.* t. I.

(3) Baluze, *ibid.*

que diocèse aux plaids du comte et l'aider dans ses jugemens. Mais ils s'y fesaient représenter le plus souvent par des mandataires. Les abbesses y envoyaient quelquefois des députés (1). C'était pour elles un droit et non une obligation. Les vassaux du roi étaient forcés de s'y trouver, et l'on fondait ce devoir impérieux sur la nature de leurs bénéfices, c'est-à-dire des terres qu'ils tenaient du prince. Ils étaient aussi assujettis à la garde des frontières et au service militaire (2).

Outre les plaids de chaque comté, on tenait de temps en temps des comices plus solennels. C'étaient des assemblées provinciales composées des évêques, des abbés, des députés des abbesses quand elles en envoyaient, des vassaux du roi, des comtes, des vicaires, des centeniers et de quelques *Scabini* représentant les principales cités. Les envoyés ou commissaires du prince présidaient ces assemblées. Ils étaient ordinairement deux, l'un ecclésiastique, et l'autre séculier. Quelquefois ils se trouvaient en plus grand nombre; mais il y avait toujours autant des uns que des autres. Là on traitait tous les intérêts politiques et toutes les affaires administratives de la Province. On convenait des demandes que l'on devait adresser au gouvernement. On y publiait et l'on y enregîtrait les

(1) Baluze, *ibid.*

(2) *Marca Hispanica.* p. 255 *et seq.*

capitulaires. Les commissaires du roi avaient pour mission spéciale d'exercer la surveillance sur toutes les branches des services publics, de visiter les monastères, de maintenir les droits royaux, de recevoir les plaintes des particuliers, de soutenir les pauvres contre l'oppression des riches, de réformer les abus et d'accorder au roi des subsides ou dons gratuits (1). Ils révoquaient les officiers qui déviaient du sentier de leurs devoirs, et ils pourvoyaient aux diverses places vacantes.

Les commissaires devaient aussi tenir leurs plaids et ils y appelaient tous les comtes du voisinage qui ne pouvaient s'en dispenser que pour cause de maladie, ou par le consentement exprès du Roi. Dans ce cas, ils envoyaient des députés à leur place.

Il y avait en Provence, ainsi que dans le reste des Gaules, trois qualités d'habitans : 1° les possesseurs de bénéfices ou de fiefs; 2° les hommes libres; 3° les serfs.

Les possesseurs de bénéfices féodaux n'étaient pas nômbreux. On appelait bénéfices les terres

(1) Le Domaine du Prince consistait en plusieurs terres; il consistait aussi dans certains droits qu'on exigeait dans les ports, dans les marchés, sur les grands chemins, au passage des ponts et des rivières. On peut mettre encore au nombre des droits domaniaux les profits sur la monnaie que le roi seul pouvait faire battre dans toute l'étendue du royaume. En outre, les vassaux lui devaient le service militaire.

du fisc ou du domaine que les premiers rois de la seconde race donnaient à vie à des seigneurs nommés vassaux du roi (1), à cause de cette concession, laquelle les obligeait à l'hommage, au service militaire, à l'obligation de loger les commissaires du prince à leur passage, de les défrayer, et de leur fournir des moyens de transport. Les terres du domaine furent quelquefois données avec la clause d'une transmission héréditaire. Mais les exemples de pareilles donations sont rares avant le règne de Charles-le-Chauve, qui concéda enfin à tous ces bénéfices l'avantage de l'hérédité. Les bénéfices étaient donc l'opposé de l'*Alleu*, qui de sa nature était possédé héréditairement avec exemption de toutes charges; mais depuis que les premiers furent aussi héréditaires, on les mit au rang des biens allodiaux, et on leur donna le nom général d'alleu, sous lequel on comprit toute sorte de biens héréditairement transmissibles. Néanmoins, pour distinguer les bénéfices héréditaires des alleus véritables, on donna plus communément aux premiers le nom de fief, *feudum*; et l'on désigna les autres sous la dénomination de *franc-alleu*. Divers monumens du neuvième siècle prouvent que les vassaux de la couronne tenaient de la libéralité du roi des églises en fief. Les guerres que Charles-Martel avait eu à soutenir l'avaient

(1) *Vassi Dominici.*

engagé à s'emparer de ces églises, et il les avait ensuite données en bénéfice avec les dîmes et les oblations aux seigneurs rangés sous ses drapeaux, ce qui les fit passer à leurs successeurs lorsque l'hérédité fut établie en faveur des fiefs. Les désordres de l'État depuis la mort de Louis-le-Débonnaire fournirent encore aux grands vassaux l'occasion de s'emparer de plusieurs biens ecclésiastiques. Ils les transmirent à leurs descendans malgré les canons de divers conciles qui en ordonnaient la restitution. L'établissement des seigneuries particulières suivit de près l'hérédité des fiefs. On doit rapporter l'origine de la plupart d'entre eux à l'inféodation qu'en firent à leurs vassaux les ducs et les comtes, après qu'ils eurent usurpé les droits régaliens. Les uns et les autres s'attribuèrent la juridiction dans l'étendue de leurs fiefs, et de là naquit cette multitude de justices particulières, de différens tribunaux et de diverses magistratures qu'on ne connaissait pas auparavant; car avant cette usurpation il n'y avait d'autres juges que ceux qui administraient la justice au nom du roi. Depuis lors les seigneurs, profitant des troubles publics et de la faiblesse du gouvernement, regardèrent ces dignités comme leur patrimoine et les transmirent à leurs successeurs (1).

On appelait hommes libres ceux qui, d'un côté,

(1) Hist. Génér. du Languedoc, t. I, liv. X.

n'avaient point de bénéfices, et qui, de l'autre, n'étaient pas soumis à la servitude de la glèbe (1). Ils pouvaient posséder des biens en alleu, c'est-à-dire succéder et transmettre héréditairement. Quoiqu'ils ne dussent à personne ni hommage, ni cens, ni service, comme vassaux ou à raison des alleus qu'ils possédaient, ils devaient cependant le serment de fidélité à leur souverain comme sujets. Leurs terres, qu'on nommoit allodiales, étaient exemptes de toutes charges et redevances. Elles furent assujetties à divers droits seigneuriaux lorsque la féodalité prit de la consistance et forma cette législation singulière qui, ne tenant à aucun ordre de lois jusques alors connues, fit de grands biens et de grands maux, comme l'observe Montesquieu (2), et présenta un de ces événemens qui n'arrivent qu'une seule fois dans le monde. Il paraît que, sous la seconde race comme sous la première, les nobles n'étaient pas distingués des personnes libres. Nous voyons en effet que tout homme libre était alors assujetti au service militaire, ou du moins forcé de contribuer à l'entretien des troupes à proportion de ses facultés. Ceux qui tenaient quelque terre du prince étaient plus étroitemeut soumis à cette obligation, et ils perdaient leur bénéfice lorsqu'ils manquaient de se

(1) Montesquieu. Esprit des Lois, liv. xxx, ch. xvii.
(2) *Ibid.* ch. i.

trouver en armes à l'endroit indiqué pour l'assemblée des troupes, tandis que les autres n'étaient alors punis que par une simple taxe.

Au-dessous des hommes libres se trouvaient les serfs, divisés entre eux en serfs du roi et serfs des particuliers. Ceux-là fesaient valoir les terres du domaine du prince; ils pouvaient exercer certaines charges et porter témoignage en justice, ce qui n'était pas permis aux serfs ordinaires, ni même aux affranchis, excepté dans le cas d'adultère, de crime de lèse-majesté, et dans de rares occasions. Les serfs du roi jouissaient de plusieurs autres priviléges; ils pouvaient avoir des serfs d'un rang inférieur, semblables à ceux des particuliers. Ils pouvaient aussi posséder des terres; mais ils étaient privés du droit d'en disposer ou de les vendre, de même qu'il ne leur était pas permis d'affranchir leurs serfs sans l'agrément du prince. On ne leur permettait d'aliéner une partie de leurs biens que dans un seul cas : c'était lorsqu'ils en employaient le prix à des œuvres pies (1). Au reste, la condition de tous ces hommes, qui n'étaient pas encore ennoblis par la liberté, valait bien mieux que celle des anciens esclaves sous la puissance romaine, de même que le baron chrétien, malgré son ignorance, était bien préférable, sous le rapport moral, au patricien trompé par

(1) Hist. Génér. du Languedoc, t. I, liv. VII.

de fausses lumières. Grace à la bienfaisante influence du christianisme, la raison publique était en progrès, la dignité humaine souffrait beaucoup moins.

CHAPITRE VIII.

De 813 à 937.

Les héritiers de Charlemagne. — Premier royaume de Provence. — L'Église d'Arles déchue de sa grandeur. — Second royaume de Provence. — Boson. — Il se fait couronner Roi de Provence dans l'assemblée de Mantale. — Son sacre dans la cathédrale de Vienne. — Les princes français le combattent comme un usurpateur. — Il reste pourtant sur son trône. — Étendue du royaume de Provence. — Mort de Boson. — Louis son fils lui succède sous la tutelle de sa mère Hermengarde. — Événemens de ce règne. — Les Maures s'établissent au Fraxinet et ravagent toute la contrée. — Le Roi de Provence veut entrer en Italie pour en faire la conquête. — Il échoue dans cette entreprise. — Ce prince, reprenant son premier dessein, entre en Italie. — Il y obtient de brillans succès et reçoit du Pape la couronne impériale. — Ses revers. — Il est pris et on lui crève les yeux. — Sa mort. — Hugues lui succède. — Expédition de ce prince en Italie. — Ses triomphes et son administration. — Hugues, possesseur de la couronne d'Italie, cède la Provence à Rodolphe, roi de la Bourgogne-Transjurane. — Nouveaux brigandages des Maures. — On les combat avec avantage, mais sans pouvoir les exterminer.

Les royaumes de Charlemagne avaient besoin d'un héritier digne de lui, mais ce grand homme qui

mourut en 814, n'eut point de continuateur. Son fils, Louis-le-Débonnaîre, en possession de la dignité impériale, succéda à ses vastes états, moins la Lombardie où régna Bernard son neveu. Le nouvel empereur, sans énergie et sans lumières, négligea les devoirs du trône pour les pratiques du cloître. Il affaiblit son pouvoir en associant à l'empire Lothaire son fils aîné, en donnant la royauté d'Aquitaine à Pepin son second fils, et celle de Bavière à Louis, le plus jeune des trois. Un peu plus tard l'Empereur ayant eu d'une nouvelle épouse Charles-le-Chauve, détacha quelques districts du corps dominant de l'État, c'est-à-dire de la Neustrie, de la Bourgogne et de l'Austrasie, donna à ces districts réunis le nom de royaume d'Allemagne, et en pourvut le jeune prince. Les trois autres fils, lésés par ce partage, se révoltèrent contre leur père. Celui-ci, trahi de toutes parts, eut beau s'humilier. Il ne lui servit de rien de demander merci. Ses ennemis le déposèrent, et le soumirent à la pénitence publique (1). L'année suivante, une révolution imprévue lui rendit le sceptre de Charlemagne trop lourd pour ses faibles mains. Lothaire cessa d'être associé à l'empire et eut le royaume d'Italie que Bernard avait perdu par sa révolte. L'Aquitaine, possédée par Pepin, fut reculée jusques à la Somme et s'augmenta de plusieurs

(1) En 833.

districts bourguignons. Louis reçut l'Austrasie où l'on jeta les cantons neustriens non compris dans l'Aquitaine. Le royaume de Germanie fut fondu dans l'ancien royaume de Bourgogne qu'on donna à Charles-le-Chauve, maître de tout le pays situé entre le Rhône et les Alpes. Pepin mourut, et bientôt vinrent d'autres arrangemens. Louis fut de nouveau réduit à la Bavière, le fils de Pepin à l'Aquitaine, Charles-le-Chauve à la Neustro-Bourgogne, privée du territoire d'en deçà la Saone et le Rhône. Lothaire, en sa qualité d'aîné, fut le mieux partagé. Il reçut avec les ornemens impériaux le reste de la Bourgogne, les districts Germaniques, l'Austrasie et l'Italie.

A la mort de Louis-le-Débonnaire, en 840, ses fils, divisés entre eux, déchirèrent encore l'empire immense de Charlemagne. La bataille de Fontenai où il périt, dit-on, cent mille Français, décida leur querelle. Lothaire vaincu désira enfin la paix que ses frères lui avaient inutilement offerte. Ils firent alors un autre partage (1). Ce titre laissa au fils de Pepin une partie de l'Aquitaine, créa en faveur de Louis le nouveau royaume de Germanie, et maintint pour Charles-le-Chauve la Neustrie, augmentée de l'ancienne Septimanie et des cantons de l'Aquitaine qui n'entrèrent point dans le lot du fils de Pepin ; ce qui forma la France

(1) An 843.

proprement dite. Lothaire, conservant le titre d'Empereur, obtint l'Italie et tout le territoire gaulois entre le Rhône, la Saône et la Meuse d'un côté, les Alpes et le Rhin de l'autre. La Provence fit ainsi partie de cet empire. Peu après une sédition s'y éleva. Solocrat, comte d'Arles, tenta de se soustraire à l'obéissance de Lothaire et rangea sous ses enseignes les autres gouverneurs des villes provençales. L'Empereur étouffa promptement cette révolte. Les insurgés, posant les armes, lui demandèrent grace, et le calme fut rétabli. Lothaire donna le gouvernement de la Provence au comte Gérard de Roussillon, qui avait épousé une de ses cousines germaines, nommée Berthe. Bientôt un démembrement s'opéra, et cette Provence, qui avait subi tant de vicissitudes politiques, prit une forme nouvelle et jouit d'une existence propre.

PREMIER ROYAUME DE PROVENCE.

L'année même de sa mort, c'est-à-dire en 855, Lothaire partagea ses états entre ses trois fils, Louis, Lothaire II et Charles. Il donna à Louis le royaume d'Italie avec le titre d'Empereur; à Lothaire II l'Austrasie, et y ajouta cette partie de la Bourgogne supérieure qui renfermait Genève, Lausanne, Tarantaise, Beley, tout ce qu'on appela

depuis Bourgogne-Transjurane, et encore celle qu'on appelle aujourd'hui Franche-Comté. Charles eut dans son lot les districts renfermés entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône, avec les comtés d'Uzès, de Viviers et de Lyon. Tout cela fut érigé en royaume de Provence.

Lothaire II céda, trois ans après, une partie de la Bourgogne-Transjurane à ses deux frères Louis et Charles. Par cette cession, Charles, premier roi de Provence, eut les comtés de Beley et de Tarantaise, à condition que si le donataire mourait sans laisser d'enfans, le donateur serait son seul héritier.

Quelques auteurs (1) donnent à Charles le titre de Roi de la Bourgogne-Transjurane avec celui de Roi de Provence. Mais il paraît qu'ils ont fait erreur. Charles ne prit jamais le premier de ces titres. Et comment aurait-il pu le prendre? La Bourgogne-Transjurane était possédée par Lothaire II, qui en céda une portion considérable au roi d'Italie son frère, et une plus petite portion, c'est-à-dire le comté de Beley et celui de Tarantaise, à son autre frère le roi de Provence, portion qui n'était pas suffisante pour faire donner à ce dernier prince le titre de Roi de Bourgogne-Transjurane, pendant que ses deux frères possédaient deux

(1) Paul Émile, *de Rebus Gest. Franc. lib.* III. — Duchesne, Hist, des Rois de Bourgogne. — De Valois, *Notitia Gall.* — Mabillon, *Præfat. Part.* I. *Sæcul.* IV. *Benedictini.*

autres parties du même royaume beaucoup plus étendues, l'un par concession, l'autre en vertu de l'acte de partage fait par Lothaire I, père commun.

Charles, roi de Provence, fixa sa résidence ordinaire à Lyon, et son règne fut bien tourmenté. Encore il dut se sentir heureux d'avoir pour premier ministre Gérard de Roussillon, homme de courage et de capacité, qui ne lui manqua jamais dans le mauvais état de ses affaires. Il semblait que le Nord devait s'être épuisé par tant d'invasions guerrières. Eh bien! non. Dans le neuvième siècle, il vomit de nouveaux essaims de Barbares. Les Normands, pirates vagabonds, brigands dévastateurs, que Charlemagne avait eu peine à contenir, saccageaient les villes et les campagnes. Rien ne s'opposait à leur rage brutale, rien n'échappait à leur insatiable cupidité. En 860, ces Barbares entrèrent par l'embouchure du Rhône et ravagèrent toutes les contrées voisines de ce fleuve jusqu'à Valence, tandis que d'autres troupes normandes pénétraient par la Seine, par la Loire, par le Rhin, et mettaient tout à feu et à sang. Pour comble de malheur, les Maures, qui semblaient se multiplier, ravagèrent aussi les côtes provençales. Gérard de Roussillon combattit avec avantage tous ces ennemis acharnés et les chassa des points dont ils s'étaient rendus maîtres. Mais un autre ennemi menaça la Provence. Charles-le-Chauve, roi de France, qui ne sachant

se servir du fer, repoussait les Barbares en leur donnant de l'or, voulut profiter de quelques divisions entre le roi de Provence et ses principaux sujets. Il s'avança jusqu'à Mâcon en 861, bien résolu d'aller plus loin, et de s'emparer de tous les États de son neveu. Pauvre maison de Charlemagne, comme elle se soutenait mal! Gérard de Roussillon déjoua les projets ambitieux du roi de France, et retint sur la tête de son maître une couronne vacillante.

Deux ans après cette tentative, Charles de Provence mourut dans un accès d'épilepsie (1) sans laisser de postérité, et fut enseveli à l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon. L'empereur Louis II, roi d'Italie et frère du défunt, se rendit promptement en Provence, et s'efforça de s'attacher les grands de ce royaume dont il voulut se rendre maître. Pendant qu'il négociait cette affaire, son frère Lothaire, roi d'Austrasie, qui croyait avoir le droit d'être le seul héritier de Charles en vertu de la cession conditionnelle du comté de Tarantaise et de celui de Beley, arriva aussi en Provence, et dérangea toutes les mesures de l'Empereur, son rival. De là naquirent de grandes contestations entre les deux frères, lesquels n'ayant pu s'accorder sur les lots, nommèrent pour arbitres plusieurs seigneurs provençaux au nombre desquels

(1) Annal. Bertin. p. 215.

se trouvait Gérard de Roussillon. Par ce partage amiable, Lothaire eut dans son domaine les comtés de Lyon, de Vienne, de Viviers et d'Uzès. L'empereur Louis II eut Arles, Aix, Marseille et la Provence proprement dite. Mais Lothaire étant lui-même décédé sans enfans en 869, Louis II, son frère, occupé contre les Sarrasins qui désolaient les côtes d'Italie, ne put faire valoir ses droits dans cette succession. Le roi de France, Charles-le-Chauve, s'en empara, et la partagea ensuite avec Louis, dit le Germanique, roi de Germanie.

La même année, les Sarrasins s'emparèrent de la Camargue où l'abbaye dite de Saint-Césaire possédait de grands biens. Rolland, archevêque d'Arles, qui avait obtenu de l'empereur Louis cette riche abbaye, fit bâtir à la hâte un château dans cette île, et eut l'imprudence de s'y enfermer. Il fut pris par les Sarrasins qui lui tuèrent un grand nombre de serviteurs. Ils l'emmenèrent sur leurs vaisseaux, et demandèrent aux Arlésiens une forte somme pour sa rançon. Rolland mourut pendant qu'on amassait cette somme, laquelle ne fut pas plutôt payée que les Barbares placèrent dans une barque le cadavre vêtu des ornemens pontificaux, et le déposèrent sur le rivage. A cette vue les Arlésiens remplirent l'air de gémissemens, et ils ensevelirent leur pasteur dans le temple de Saint-Honorat où il avait lui-même fait construire son tombeau (1).

(1) Aimonius, *de Gest. Franc. lib* v, *cap.* XXIII. — Saxi, *loco citato* — Gilles du Port, *id.*

L'Église d'Arles, déchue de sa grandeur, venait de perdre son plus beau privilége. Son siége archiépiscopal était dépouillé de la primatie et du vicariat du Pape en deçà des monts, après une possession de plus de quatre siècles. Déjà, et vers l'année 740, Saint Boniface, archevêque de Mayence, avait obtenu la dignité de primat et de vicaire du Souverain Pontife pour lui et ses successeurs. Mais les Églises d'Allemagne et de quelques provinces françaises du voisinage avaient seules reconnu cette supériorité. Dans le reste de la France l'Église d'Arles était toujours la première. En 855, le Pape Sergius accorda à Dragon, archevêque de Metz, la primatie gallicane, autant pour la haute noblesse de sa naissance que pour ses mérites personnels (1). C'est ainsi qu'il s'exprima dans une lettre écrite à tous les évêques français. Sergius ne dit pas, il est vrai, que la dignité de primat passera aux successeurs de Dragon, et il semble n'accorder à ce prélat qu'un privilége personnel. Néanmoins un déplacement de primatie se fit à cette époque, et les archevêques d'Arles virent peu à peu s'affaiblir leur influence et leur crédit hors de leur diocèse.

L'empereur Louis posséda la Provence sans prendre le titre de roi, et ce royaume, érigé en 855, ne dura que huit ans. Il disparut en 863 avec le prince Charles pour qui il avait été formé.

(1) Sirmond, t. III, *Concil. Gall.*

SECOND ROYAUME DE PROVENCE.

Louis II mourait d'une maladie de langueur et n'avait point d'enfans mâles. Dès qu'il eut expiré (1), Charles-le-Chauve, gagnant de vitesse et de ruse son frère aîné Louis-le-Germanique, passa en Italie. Secondé par le Pape Jean VIII, il prit à Rome la pourpre impériale et à Pavie la couronne des rois lombards. Dès ce moment, le nouvel empereur, roi de France et d'Italie, posséda la Provence sans toutefois l'ériger en royaume. Un autre rétablit ce royaume pour son propre compte, et cet usurpateur heureux fut Boson.

Boson était fils de Buvin, comte d'Ardennes, et frère de Richard, comte d'Autun (2). Il dut principalement l'élévation de sa fortune à sa sœur Richilde qui, après la mort d'Hermentrude, première femme de Charles-le-Chauve, devint concubine d'abord, puis épouse de ce monarque. Boson, comblé de faveurs, reçut en don l'abbaye de Saint-Maurice en Valais et le gouvernement de Vienne. En 875, lorsque Charles-le-Chauve passa en Italie pour recueillir l'héritage de Louis II, Boson le suivit et tint la place d'honneur au concile de Pavie qui confirma l'élection faite par le Pape. Charles retourna en France; mais Boson, nommé

(1) En 875.
(2) Annal. Bertin. p. 238.

grand-maître du palais et duc de Pavie, resta dans cette ville pour gouverner l'Italie au nom de l'Empereur. La même année, il se débarrassa de sa femme en l'empoisonnant, d'après la rumeur publique, et commença ses intrigues par rechercher en mariage Hermengarde, fille unique de l'empereur Louis II, laquelle vivait sous la tutelle de Bérenger, duc de Frioul, prince du sang des rois Lombards. Bérenger, trop facile ou trop intéressé, accueillit la demande de Boson, qui s'unit à la jeune Hermengarde et se trouva au comble de ses vœux. Retiré dans son gouvernement de Vienne, il ne songea plus qu'à se faire un royaume des comtés de la Provence et d'une partie de la Bourgogne. En quoi il chercha autant à satisfaire son ambition qu'à combler les désirs de sa nouvelle épouse. Fille d'un empereur, élevée dans l'éclat du pouvoir souverain, le trône seul pouvait la rendre heureuse, et ses pensées ardentes le poursuivaient sans cesse. Boson, pressé par ses instances, résolut de se déclarer.

Il lui fallait principalement l'assistance des évêques de son futur royaume, et le succès de sa négociation auprès d'eux ne fut pas aussi prompt qu'il l'avait espéré. Il trouva de l'hésitation, de l'incertitude, comme on en trouve dans toutes les entreprises hasardeuses. On lui témoignait du dévoûment, mais on lui fesait des remontrances. On craignait Charles-le-Chauve, on craignait aussi

les enfans de Louis-le-Germanique, qui avaient beaucoup d'autorité. Dans cette disposition des esprits, on traîne en longueur et une année s'écoule. La mort de Charles-le-Chauve ranime l'espoir de Boson. Il redouble ses instances, et les évêques font de nouvelles difficultés. Une seconde année se passe. En ce temps (1), Jean VIII, fuyant devant les violences de quelques seigneurs italiens et les ravages des Sarrasins, prend le parti de passer en France et vient débarquer à Arles (2). Boson, Hermengarde et l'impératrice Angelberge, mère de celle-ci, le reçoivent avec les plus grands honneurs, travaillent à se concilier son affection, et l'accompagnent à Troie, où il se rendit pour tenir un concile (3). Ainsi commence une troisième année. Louis-le-Bègue, fils et successeur de Charles-le-Chauve, va le joindre dans la tombe. Des grands du royaume, les uns reconnaissent les enfans de ce prince, d'autres appellent Louis II roi de Germanie. Boson et son épouse, profitant de ces circonstances et de leur crédit, mettent tout en usage pour assurer le succès de leur entreprise. Par leurs soins empressés, par leurs efforts habiles, les scrupules s'évanouissent, les obstacles sont aplanis, les évêques décident de se réunir à Mantale, dans le voisinage de Vienne.

(1) 878.

(2) Bouis, couronne royale d'Arles.

(3) Longueval, t. VI, liv. XVII. Gilles Duport, Ouv. cité.

Ce fut au mois d'octobre 879 qu'ils formèrent un synode ou un concile, car c'est le nom donné à l'assemblée où s'opéra cette sorte d'ordination. En effet, le clergé fit tout. Le sacerdoce, maître des affaires publiques, marchait alors dans tout l'éclat de sa puissance usurpée, comme un dominateur enflé d'orgueil. Depuis long-temps les évêques avaient attiré à eux une partie de l'autorité municipale, en trouvant le moyen de réunir à leurs fonctions l'emploi de défenseur de la cité (1), emploi si important dans le système de l'ancienne administration romaine. Comme je l'ai déjà dit, il n'y avait en Provence que peu de fiefs ou bénéfices(2), et par conséquent peu de grands seigneurs; ce qui tendait encore à augmenter le pouvoir de l'Église. Aussi dans le décret du concile de Mantale on ne parle que légèrement des conférences tenues par les prélats avec les notables, avec les nobles (3). Ces derniers ne jouèrent qu'un rôle bien secondaire, et il est même vraisemblable qu'ils n'opinèrent point dans cette assemblée fameuse.

On y compta six archevêques et dix-sept évêques leurs suffragans. Les archevêques furent

(1) Garnier, Traité de l'origine du Gouvernement Français, p. 224 et suiv.

(2) Les fiefs ne s'y multiplièrent que depuis l'élection du roi Boson, lorsque le nouveau monarque voulut se former une cour et s'attacher des serviteurs par ses libéralités.

(3) *Cum Nobilioribus.*

Otram de Vienne, Rostang d'Arles, Robert d'Aix, Aurélien de Lyon, Teutram de Tarentaise, et Thierry de Besançon. Les suffragans furent ceux de Marseille, Toulon, Avignon, Orange, Vaison, Die, Apt, Riez, Gap, Valence, Grenoble, Viviers, Uzès, Lauzanne, Maurienne, Mâcon, Châlons-sur-Saône. L'évêque d'Embrun ne se présenta pas à l'assemblée, soit qu'on voulût joindre ce diocèse au royaume d'Italie que Bérenger, duc de Frioul, aspirait à rétablir à son profit, soit par quelque autre raison inconnue. L'archevêque de Vienne servit Boson avec le plus de zèle (1). D'abord les prélats se disent assemblés à Mantale pour y traiter des affaires de l'église. Ils ne s'occupent néanmoins qu'à donner un successeur au dernier prince qui gouvernait le royaume de Provence. Ils jettent les yeux de toutes parts; ils consultent les sages, et ne trouvent personne qui veuille ou qui puisse remplir dignement la place. Enfin, ils se tournent du côté de Dieu, le conjurent de les conduire dans le choix qu'ils vont faire, de leur donner un roi selon son cœur. Et tout à coup, comme inspirés, ils désignent Boson, parlent de son crédit auprès du Pape, relèvent sa valeur, sa prudence et ses services. Lui seul est digne de ce trône vacant. C'en est fait. Par l'organe de ses ministres le Ciel exprime sa volonté

(1) Chorier, Hist. du Dauphiné, liv. x.

suprême. Quel est le téméraire qui oserait lui résister? Le peuple, accoutumé à confier ses principaux intérêts aux évêques, s'incline avec respect devant leur décision. D'ailleurs, que lui importe un changement de maître? qu'a-t-il à voir, qu'a-t-il à faire dans la haute région où les ambitieux, où les puissans du monde se disputent le commandement? et puis où placer les règles du droit, comment voir les lumières de la justice dans le conflit sans cesse renaissant de tant de passions qui se heurtent?

On signifie à Boson la résolution du congrès, et le duc feint de résister effrayé du fardeau. Pour le gagner on lui dit que Dieu l'appelle, que l'Église a besoin de lui et que l'État le réclame. Touché de ces paroles, il promet d'obéir. Cependant l'assemblée, qui prenait le nom de Synode, délibéra sur quelques mesures avant de consommer l'élection de Boson, et elle lui envoya des députés chargés du message suivant :

« Prince illustre, le Synode assemblé au nom « de Dieu avec les seigneurs laïques à Mantale, « au territoire de Vienne, par l'inspiration de la « Divine Majesté, veut apprendre de vous-même « comment vous voulez vous conduire sur le trône « où il souhaite que vous soyez élevé. Nous dési- « rons savoir si votre zèle pour la foi catholique « et pour la prospérité de l'Église vous fera sincè- « rement embrasser tout ce qui contribue à faire

« honorer et chérir le Seigneur ; si vous voulez
« toujours suivre la justice, comme ont fait les
« bons princes connus par nos histoires et par la
« renommée ; si vous serez affable, doux, patient
« et sobre ; si vous conserverez l'humilité, vrai
« fondement de toutes les vertus ; si vous accor-
« derez à vos sujets la protection qui leur est due;
« si vous suivrez les sages conseils ; enfin si vous
« soutiendrez les bons et punirez les méchans...
« Nous prenons ces précautions afin que dans la
« suite on ne puisse rien reprocher à ce concile
« ni aux seigneurs qui pensent comme nous; mais
« que, par la grace de Dieu et l'intercession des
« Saints, la paix et la vérité soient sur les prélats
« et sur leurs inférieurs, sur les évêques et sur
« les grands du pays... En sorte que Dieu soit
« béni en tout et partout. Les évêques et les laï-
« ques vous prient aussi de veiller à ce que tous
« ceux qui composeront votre maison vivent
« d'une manière édifiante ».

Boson répondit par la lettre suivante :

« Au Sacré Concile et aux Seigneurs Laïques
« qui me sont fidèles, Boson, humble serviteur
« de Jésus-Christ.

« Je commence par vous remercier de votre
« attachement sincère. Je ne le mérite sous aucun
« rapport. Votre bienveillance extrême et la grace
« immuable de Dieu ont pu seuls vous inspirer
« de pareils sentimens. Pour moi, connaissant ma

« faiblesse et mon peu de mérite, j'aurais absolu-
« ment refusé le haut rang que vous m'offrez, si
« je n'avais reconnu la volonté divine dans l'una-
« nimité de vos suffrages. C'est pourquoi, dans la
« persuasion où je suis qu'il faut obéir tant aux
« évêques inspirés de Dieu qu'aux seigneurs dé-
« voués à mes intérêts, je ne résiste ni n'ose résis-
« ter à vos voeux.

« Quant à ce que vous désirez savoir de ma con-
« duite dans le gouvernement, je reçois avec
« plaisir la règle que vous me tracez. Je professe
« d'un cœur pur et d'une bouche sincère la foi
« catholique dans laquelle j'ai été nourri, et je
« suis prêt à verser tout mon sang pour elle. J'au-
« rai soin, par votre conseil et avec l'aide du Sei-
« gneur, de confirmer les priviléges des Églises.
« Je tâcherai de rendre à tous une exacte justice.
« Je protégerai tous les intérêts légitimes, et
« je marcherai constamment sur la trace des Rois
« dont la mémoire est honorée. Bien que je sois
« un grand pécheur, je m'efforcerai d'être docile
« aux avis des gens de bien, et je ne suivrai
« jamais ceux des méchans. Que si pourtant quel-
« que faute m'échappe, je la réparerai sitôt qu'on
« me la fera connaître. Pour ma maison, j'aurai
« grand soin, comme vous m'en avertissez, que
« tous ceux qui la composeront se comportent
« comme il convient. Il ne me reste plus qu'à vous
« conjurer d'adresser à Dieu des prières publiques

« pendant trois jours, afin qu'il ne permette pas que « vous ou moi nous tombions dans un égarement « funeste. Supplions ce Dieu juste et clément de « répandre sur nous les trésors de sa miséricorde « infinie (1). »

Les évêques, contens des réponses de Boson, achevèrent ce qu'ils avaient commencé. Le 15 octobre 879, on le conduisit à la Cathédrale de Vienne, on fit sur lui des prières solennelles, on le proclama Roi de Provence, et Rostang, archevêque d'Arles, versa sur son front l'huile sainte (2).

Boson, à peine couronné, se montra dans les Provinces qui venaient de se soumettre à son empire. Il accorda diverses graces aux églises, et confirma, en faveur de l'archevêque Rostang, les chartes par lesquelles l'empereur Lothaire et son fils, *ses prédécesseurs*, avaient soumis à son église l'Abbaye de Cruas dans le Vivarais. On croit que les religieux de ce monastère, pour se soutenir contre les entreprises des évêques du pays, avaient demandé eux-mêmes à ces princes de leur donner les archevêques d'Arles pour protecteurs. Rostang fut promu à l'archevêché de cette ville en l'année 871. Il avait commencé par être religieux, et il était

(1) T. III, *Concil. Gall.*

(2) L'archevêque d'Arles l'emporta sur celui de Vienne dans l'église duquel la cérémonie se fit pourtant. Cette circonstance prouve encore l'ancienneté du siége d'Arles. Il n'y eut sur ce sujet aucune opposition dans l'assemblée de Mantale.

ensuite devenu abbé d'Aniane au diocèse de Maguelonne. Néanmoins il conserva long-temps après cette Abbaye avec le prieuré de Goudargues au diocèse d'Uzès (1).

Un trône nouveau est nécessairement entouré de périls. Boson en fit l'expérience. Il se croyait sûr de la protection du Pape, et cette protection lui manqua. Jean VIII, voulant ménager les rois français, Louis III et Carloman, fils de Louis-le-Bègue, et Charles-le-Gros, roi de Souabe, l'un des fils de Louis-le-Germanique, désaprouva formellement l'usurpation de Boson. Il écrivit à Otram de Vienne pour lui en faire des reproches, et lui ordonna de venir se justifier à Rome. Dans sa lettre, il qualifiait Boson de présomptueux et de perturbateur du repos public. C'était pourtant ce même Pape qui peu auparavant lui donnait le titre de glorieux et le nommait son fils adoptif. Les circonstances avaient ainsi changé ses sentimens, ou pour mieux dire ses intérêts. Ne demandez pas quelque chose de plus noble à la politique des princes. Elle ne vous comprendrait pas, ou bien elle rirait de votre bonhomie.

Tous les princes Français également irrités contre Boson, résolurent d'un commun accord de lui faire la guerre. Les deux frères Louis et Carloman

(1) *Gallia Christiana*, t. I. — Vaissette et De Vic. Hist. génér. du Languedoc, t. II, liv. XI.

s'abouchèrent d'abord sur la fin de l'année avec Charles-le-Gros à Orbe dans la Bourgogne-Transjurane. Louis, roi de Germanie, appelé de nouveau par les mécontens de France, s'avança de son côté, au commencement de l'année suivante, jusqu'à Ribemont sur l'Oise, dans le dessein d'envahir le royaume. Mais désespérant du succès de son entreprise, il fit bientôt la paix avec les rois de France ses cousins, et convint avec eux d'avoir, le mois de juin suivant, au palais de Gondreville, une entrevue où Charles-le-Gros se trouverait, tant pour traiter plus amplement des articles de la paix que pour se liguer contre leurs ennemis.

Louis et Carloman s'appliquèrent alors à porter remède aux désordres du royaume et à réprimer les brigandages des Normands. Ils se rendirent à Amiens au mois de mars, et de là ils convinrent du partage de la monarchie par l'avis de leurs principaux vassaux. Tout ce qui dépendait de l'ancien royaume d'Austrasie ou de France en deçà de la Meuse échut à Louis avec le royaume de Neustrie et ses marches. Carloman eut pour sa part les royaumes de Bourgogne et d'Aquitaine, et enfin toute la partie du royaume de Lothaire dont Boson s'était saisi, et dont ils résolurent de le déposséder.

Les deux rois se rendirent à Gondreville pour la conférence convenue avec le roi de Germanie.

Ce dernier, ne pouvant s'y trouver, y envoya ses plénipotentiaires, lesquels, de concert avec Charles-le-Gros qui y assista, convinrent sans doute des articles d'une paix durable. On sait qu'ils résolurent de joindre leurs armes contre leurs ennemis communs, c'est-à-dire contre Hugues, fils naturel du feu roi Lothaire, qui voulait s'emparer sur le roi de Germanie de la partie supérieure du royaume de Lothaire, et contre Boson qui en avait envahi l'inférieure sur Louis et Carloman. Charles-le-Gros ayant été obligé de partir pour l'Italie, il n'y eut que ces deux derniers princes qui se mirent à la tête de l'armée du roi de Germanie avec laquelle ils attaquèrent et défirent Hugues-le-Bâtard. Ils assemblèrent ensuite leurs propres troupes qu'ils joignirent à celles de Germanie, se rendirent à Troie au mois de juillet, et y attendirent le retour de Charles-le-Gros, qui avait promis de venir les trouver pour agir tous ensemble contre Boson.

La première place qu'ils attaquèrent sur le roi de Provence fut celle de Mâcon, défendue par un seigneur nommé Bernard. Cette ville, vivement pressée, se rendit à composition, et Bernard fait prisonnier, fut sans doute puni du dernier supplice.

Charles-le-Gros, fidèle à sa parole, arriva d'Italie et rejoignit les deux rois ses cousins. Tous ensemble ils s'avancèrent sur Lyon dont ils s'emparè-

rent sans résistance. Ils marchèrent ensuite contre Boson lui-même qui, ayant déjà passé le Rhône, fesait mine de leur tenir tête; mais, à leur approche, il repassa bientôt ce fleuve et alla se jeter dans Vienne. Ne se croyant pas encore en sûreté dans cette ville, dont les princes français menaçaient de faire le siége, il se retira dans les montagnes et abandonna la défense de la place à la princesse Hermengarde, sa femme, avec la meilleure partie de ses troupes. Néanmoins les princes français s'étant approchés de Vienne, en formèrent aussitôt le siége et le continuèrent assez long-temps. Comme il traînait en longueur, Charles-le-Gros n'eut pas la patience d'en attendre la fin. D'ailleurs des soins plus importans l'occupèrent. Il s'assura de la Lombardie, fut couronné roi par l'archevêque de Milan, et ne tarda pas à obtenir du Pape la pourpre impériale.

Sur ces entrefaites, on apprit que les Normands ravageaient la Picardie. A cette triste nouvelle, Louis III quitta son camp devant Vienne pour voler au secours de ses états, et laissa Carloman pour continuer le siége. Il vainquit les Normands et vint mourir à Saint-Denis le 4 août 882. Aussitôt Carloman quitta le royaume de Provence pour aller recueillir la succession de son frère, et pour résister aux Barbares qui redoublaient d'audace et de fureur. Il laissa le soin du siége de Vienne à Richard, comte d'Autun, frère de Boson et son

mortel ennemi. Richard poussa ses opérations militaires avec tant de vigueur, qu'il réduisit la ville à toute extrémité. Cependant Hermengarde, femme forte, reine héroïque, continua de se défendre avec la valeur et la prudence d'un vieux capitaine. Mais il fallut enfin céder, et la place, après deux ans de siége, se rendit à discrétion le 5 du mois de septembre. Hermengarde et sa jeune fille tombèrent au pouvoir de Richard qui les emmena prisonnières dans son comté d'Autun. Boson fut touché de ces désastres; mais il ne perdit pas le cœur.

Carloman fut obligé d'interrompre ses conquêtes contre le roi de Provence, soit parce qu'il eut à combattre les Normands, soit qu'il craignît que l'empereur Charles-le-Gros ne formât quelque entreprise sur ses états.

Boson, profitant des troubles que les Barbares causaient dans le royaume, reprit la ville de Vienne. La mort de Carloman fit passer la couronne de France sur la tête de l'empereur Charles-le-Gros (1). Tout puissant qu'était ce monarque, il ne put renverser Boson du trône. Sur la scène mobile de tant de révolutions politiques, le roi de Provence fit-il sanctionner son pouvoir en prêtant hommage à l'empereur et en reconnaissant sa haute suzeraineté? On pourrait peut-être le soutenir, surtout

(1) En l'année 884.

en voyant Hermengarde et sa fille rendues à la liberté. Une opinion contraire doit pourtant obtenir beaucoup plus de crédit ; car non-seulement Louis et Carloman firent la guerre à Boson pendant toute leur vie et employèrent contre lui leurs meilleurs généraux, mais il paraît encore que leurs successeurs sur le trône de France le regardèrent toujours comme un usurpateur et le poursuivirent comme tel ; ce qui doit s'entendre principalement de l'empereur Charles-le-Gros. La délivrance d'Hermengarde et de sa fille s'explique d'ailleurs facilement. Ces deux princesses rejoignirent Boson, soit qu'elles se fussent échappées des mains de Richard, soit que ce duc les eût remises lui-même à son frère.

Les historiens se trouvent fort partagés sur la question de savoir quelle fut l'étendue du second royaume de Provence, formé des débris de l'ancien royaume de Bourgogne. Les uns le renferment dans les seules bornes de la Provence proprement dite, c'est-à-dire du pays renfermé entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône; et quoique les noms de tous les évêques de cette contrée ne se trouvent point parmi les souscriptions du concile de Mantale, il paraît cependant que tous les prélats provençaux consentirent alors à l'élection de Boson, ou du moins qu'ils se soumirent dans la suite à son pouvoir (1). D'autres

(1) Aussi voyons-nous qu'Arnaud, archevêque d'Embrun, dont

auteurs ajoutent au second royaume de Provence le duché de Lyon que Lothaire y avait joint en formant le premier royaume pour le prince son fils. D'autres, en plus grand nombre, prétendent qu'il comprenait tous les diocèses des six archevêques métropolitains et des dix-sept évêques leurs suffragans, qui assistèrent à l'assemblée de Mantale.

La question, je l'avoue, présente des difficultés sérieuses. Cependant on peut la résoudre, car les faits la posent et l'expliquent. Le royaume de Boson eut deux sortes d'étendue. D'abord le synode de Mantale se borna à conférer la royauté à ce prince, c'est-à-dire à le choisir pour cette *royale affaire* (1), comme s'exprime l'acte d'élection, sans fixer les limites du nouveau royaume qui ne reçut aucune dénomination dans l'assemblée. Il paraît que les évêques eurent l'intention de comprendre dans ce royaume les diocèses dont ils étaient les représentans, c'est-à-dire la Provence proprement dite, le duché de Lyon, et tout ce que l'empereur Louis avait eu du Dauphiné et de

le nom ne paraît pas dans les actes du concile de Mantale, fut du nombre de ceux qui élurent, en l'année 890, Louis fils de Boson.

(1) *Ergò nutu Dei per suffragia Sanctorum ob instantem necessitatem, et eam quam in eo compererunt expetibilem utilitatem et prudentissimam atque providentissimam sagacitatem, communi animo parique voto et uno consensu, clarissimum principem Dominum Bozonem, Christo præduce, ad hoc* Regale Negotium *petierunt et unanimiter elegerunt, etc.*

la Bourgogne-Transjurane. Mais alors pourquoi gardèrent-ils le silence? Nous devons croire qu'ils voulurent, en bons courtisans, flatter son ambition, et qu'ils aimèrent mieux le faire roi de toutes les contrées qu'il pourrait tenir sous son obéissance. La seconde étendue est celle à laquelle il se trouva réduit après la guerre des rois de France et de Charles-le-Gros. Celle-là consistait presque dans la seule Provence (1).

On ne sait ce que Boson fit de son royaume, ni comment il le gouverna. Ce prince dut être doué de qualités supérieures, car quelle que soit l'assistance d'un heureux destin, ce n'est jamais sans élévation de caractère, sans énergie et sans talent qu'un fondateur de dynastie royale se maintient dans son ouvrage. Tant d'orages grondent sur le berceau d'un pouvoir naissant! Les flots impétueux de tant d'inimitiés soulevées viennent incessamment le battre! La plus solide base d'un établissement politique, c'est la consécration du temps, c'est le prestige du passé, c'est le culte des choses héréditaires. Quand cette base manque, qu'est-ce qui peut la remplacer avec quelque avantage, sinon le génie qui a aussi sa consécration, son

(1) L'historien de Nice prétend, sans s'appuyer sur aucune preuve, que les habitans de cette ville reconnurent l'autorité de Boson. Rien ne vient à l'appui de cette assertion. Si elle était vraie, les actes du concile de Mantale ne feraient-ils pas mention de l'évêque de Nice?

prestige et son culte? On peut dire à l'éloge de Boson qu'il fut si habile que les princes ses ennemis tentèrent toujours inutilement ou de se saisir de sa personne ou de le jeter dans quelque piége. Les seigneurs, complices de sa révolte, et les soldats attachés à sa fortune, eurent pour lui tant de dévoûment, que malgré ses revers, malgré leur proscription, ils n'abandonnèrent jamais sa cause. Ce prince eut la gloire et le bonheur de ne pas descendre du rang qu'il avait su se faire. Il ne quitta le trône qu'avec la vie, en l'année 887, laissant de sa femme Hermengarde un fils nommé Louis, et deux filles. Son épitaphe, dans la Cathédrale de Vienne en Dauphiné, vante sa piété, sa munificence et son courage. Elle rappelle la couronne d'or et de pierreries que ce roi avait donné à Saint-Maurice, le sceptre et le diadème dont il avait gratifié Saint-Etienne.

Louis son fils, âgé de dix ans, lui succèda sous la tutelle de sa mère Hermengarde, qui gouverna le royaume de Provence avec vigueur et habileté. Ce jeune prince qui, par sa mère, descendait de Charlemagne, et qui par conséquent était parent de Charles-le-Gros, fut conduit vers lui, au palais de Kircheim sur le Rhin en Alsace, où cet empereur se trouvait alors. Bien que Charles-le-Gros ne cessât de se regarder comme le véritable souverain du royaume de Provence, Hermengarde espérait que Louis en serait favorablement reçu et qu'il

obtiendrait sa protection. Cette attente ne fut pas vaine. Charles lui fit un accueil gracieux et alla même à sa rencontre. Il le reconnut ensuite pour son fils adoptif et pour son vassal, c'est-à-dire qu'il l'investit sans doute du gouvernement de Provence, pour le tenir sous l'obéissance légitime et sous l'hommage de la couronne impériale.

En même temps la régente Hermengarde s'occupa d'agrandir les états de son fils: mais de grands événemens la détournèrent de ce projet. Arnould, bâtard de Carloman, enleva la couronne de Germanie à son oncle Charles-le-Gros. Cet empereur perdit encore la Souabe et la Lorraine. Bientôt, chargé de mépris, réduit à la misère, il mourut de désespoir et de folie (1), malheureux d'avoir eu un rang au-dessus de sa petite ame. La France avait besoin d'un défenseur au milieu des maux qui l'assiégeaient. Elle se donna à Eudes, fils de Robert-le-Fort, qui était mort en défendant la Patrie. Guido, duc de Spolette, chassa du trône d'Italie Bérenger duc de Frioul, qui avait pris le titre de roi en 884, et il se mit à sa place. Ranulphe, fils de Bernard, duc d'Aquitaine, se remuait pour se faire nommer souverain de ce pays. Rodolphe de Stratlingen, maître du comté de Genève, des deux rives du Léman, du Valais et de la Suisse méridionale, poursuivait aussi le rétablisse-

(1) Le 8 janvier 888. — Papyrius Masson. *In Flum. Gall.*

ment de l'ancien royaume de Bourgogne, et il fut couronné roi dans la ville de St.-Maurice en Valais. Cette nouvelle royauté de Bourgogne inspira de l'inquiétude à la régente de Provence, qui sentit qu'il fallait opposer le couronnement de son fils à l'élection de Rodolphe. Elle travaillait aux préparatifs nécessaires, lorsque les Maures vinrent lui donner du souci.

Vers l'année 889, un Corsaire Africain, allant d'Espagne en Italie, fut battu par une violente tempête qui le jeta sur les rochers du golfe de Sembracie, appelé plus tard golfe de Grimaud. Vingt Barbares, sauvés du naufrage, mais n'ayant plus le moyen de se remettre en mer, prirent le parti désespéré de chercher un asile dans les montagnes voisines. Ils virent, en s'enfonçant dans les terres, un château antique et fortifié, nommé le Fraxinet(1), sur-le-champ ils délibérèrent de s'emparer de ce château qui passait pour imprenable. Ils l'escaladent pendant la nuit, surprennent la garnison, l'égorgent, et s'établissent dans la place. D'autres Maures, ayant eu connaissance de cet événement, vinrent se joindre à eux. Le Fraxinet devint alors la terreur des contrées environnantes. Les Barbares, sortis de ce repaire, élargissaient tous les jours le cercle de leurs brigandages, et

(1) On ne doute nullement que le village appelé La Garde-Frainet (dans le département du Var) ne soit situé à peu près au même endroit où était l'ancien Fraxinet.

quelquefois ils couraient jusqu'à Aix. Ils ravagèrent successivement l'île de Lerins; les villes de Cannes, d'Antibes, de Fréjus, de Toulon et de Grasse, passèrent ensuite le Var et portèrent la désolation dans les campagnes de Nice.

Hermengarde, après avoir fait de vains efforts pour dompter les Maures du Fraxinet, ne pensa plus qu'au couronnement, ou pour mieux dire à l'élection régulière de son fils. Il lui fallut toute son habileté pour conduire cette affaire à bonne fin. Elle alla visiter Arnould, roi de Germanie, et s'assura de son agrément. Les prélats Provençaux craignirent d'être désaprouvés par le Pape, et Bernoin, successeur d'Otram à l'archevêché de Vienne, se rendit à Rome pour consulter Etienne V. Ce qui démontre que le comté de Vienne avait été restitué à Boson ou à sa famille. Etienne, touché des maux du pays pressé entre les Maures et les Normands, exhorta les évêques par ses lettres apostoliques à y chercher un prompt remède, et il approuva le dessein qu'on avait d'élever Louis sur le trône de Provence à la place de son père. Bernoin retourna de suite dans son diocèse. Ce prélat, les archevêques Aurélien de Lyon, Rostang d'Arles et Arnaud d'Embrun se réunirent à Valence avec d'autres évêques, et proclamèrent roi le jeune prince (1), malgré sa jeunesse qui ne lui permet-

(1) Sirmond. *Concil. Gall.* t. III.

tait pas de combattre en personne les ennemis de l'état. Mais on espéra que la bravoure et l'expériencede ses généraux pourraient y suppléer, et c'est ce que l'on marque dans l'acte de cette assemblée, à la date de 890 (1). Comme on le voit, la naissance de Louis ne parut pas un titre suffisant à l'obéissance des peuples. Son élection indique au contraire que les évêques réunis à Mantale, onze ans auparavant, n'avaient voulu donner à Boson son père qu'une royauté à vie, et non pas une couronne héréditaire.

Louis contracta une étroite alliance avec Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, marquis de Gothie (2) et comte d'Auvergne. Il lui donna sa sœur en mariage, et cette union contribua sans doute beaucoup à l'affermir sur le trône de Provence, et à maintenir l'autre dans l'autorité qu'il s'était acquise. Louis étendit sa domination sur les pays situés à la droite du Rhône. Amélius, évèque d'Uzès, qui le regardait comme son souverain, alla le trouver à Orange pour le prier de restituer à son église plusieurs biens qu'on avait usurpés, et de la confirmer dans la possession de ceux dont elle jouissait actuellement. Le roi de Provence lui accorda toutes ses demandes, en considération de sa fidélité et de ses services (3).

(1) Labbe. *Concil.* t. IX.

(2) Le Languedoc, aussi appelé Septimanie.

(3) Don Vaissete et De Vic. Hist. génér. du Languedoc, t. II, liv. XI.

Hermengarde continua d'avoir beaucoup d'influence dans les affaires publiques. On excita son ambition ainsi que celle de son fils, en leur montrant un beau royaume où ils avaient un droit acquis qu'ils devaient, disait-on, poursuivre. C'était le royaume d'Italie que l'empereur Louis II, père d'Hermengarde, aïeul maternel du jeune Louis de Provence, avait possédé jusqu'à sa mort. Cette couronne d'Italie était d'autant plus séduisante, qu'elle donnait Rome et l'Empire. La fortune, inconstante dans ses faveurs comme dans ses disgraces, avait renversé Guido du trône des Lombards et y avait replacé Bérenger. Mais Lambert, fils du prince déchu, était assez puissant pour disputer ce trône au roi victorieux. Louis de Provence jugea que le temps était venu d'entrer en Italie. Dans les illusions de sa vanité trompée, il crut qu'il n'avait qu'à s'y présenter pour en faire la conquête, et il réunit des troupes impatientes de franchir les Alpes. Cette armée provençale partit, le roi Louis à sa tête, en 896 (1), trouva le passage des montagnes occupé par les soldats de Bérenger, fut bientôt après enveloppée par une armée beaucoup plus nombreuse, et se mit à la discrétion de celui qu'elle venait détrôner (2). Bérenger, profitant de son avantage, ne

(1) Mabillon, Annal. t. III.

(2) Luitprand, liv. II, ch. X.

rendit la liberté au roi de Provence qu'à condition qu'il renoncerait pour toujours à sa prétention sur l'Italie. Louis, pour se tirer des mains de son ennemi, s'y engagea par serment, devint aussitôt libre, et son armée se retira confuse d'avoir été vaincue sans combattre.

Que l'ambition gâte le cœur des hommes, et combien on en voit qu'elle précipite aveuglément! Louis, troublé par des rêves de gloire, excité d'ailleurs par sa mère à sortir de son repos, se moqua de la foi jurée, rassembla de nouvelles troupes et forma le dessein de retourner en Italie. Plus heureux ou plus habile que la première fois, il y entre sans de sérieux obstacles l'an 900, assiége et prend Pavie, bat en plusieurs rencontres l'armée de Bérenger, qui l'avait d'abord méprisé, se fait reconnaître et proclamer roi par l'assemblée des seigneurs (1). Ce n'est pas tout : poussant plus loin ses conquêtes, le roi de Provence et d'Italie marche à Rome, y est reçu aux acclamations de la foule, obtient du Pape, l'année suivante, la couronne impériale vacante par la mort du roi Arnoul de Germanie, et long-temps flottante sur plusieurs têtes.

Vite il était monté au faîte de ces grandeurs étonnantes, aussi vite il en descendit pour tomber dans un abyme de malheur et d'humiliation. Il alla

(1) Luitprand, *ibid.* — Sigon. *de Reb. Ital. lib.* VI.

séjourner la même année à Véronne, où se croyant en sûreté et comptant trop sur la fidélité de l'évêque Adelard et de quelques seigneurs qui semblaient lui montrer beaucoup d'attachement, il licencia la meilleure partie de ses troupes, ne retint pour sa garde qu'un petit nombre de soldats dans la vue de soulager la ville. Bérenger, qui y avait des partisans, apprit bientôt qu'elle était sans défense. Il réunit des troupes en toute hâte, arrive à grandes journées de Bavière où il s'était réfugié, se présente devant Véronne, y est introduit par la perfidie de l'évêque et des principaux habitans qui avaient corrompu la garde provençale, s'empare de Louis sans répandre une goutte de sang, et lui fait sur-le-champ crever les yeux. Telle était la manière, selon les mœurs de l'époque, de condamner un monarque à la nullité politique. On l'avait empruntée à la cour de Constantinople. L'infortuné Louis fut renvoyé avec opprobre dans son royaume de Provence, et l'on ne trouve plus rien de lui dans l'histoire où il n'est connu que sous le surnom d'Aveugle. Il fixa son séjour à Vienne et y traîna des jours obscurs. Privé du trône d'Italie et du sceptre impérial, il eut toujours la petitesse de se faire nommer *sérénissime empereur Auguste*, titre illusoire, appellation cruelle, qui ne servit qu'à rendre sa douleur plus vive et son humiliation plus accablante. Passant sa vie dans des pratiques de dévotion,

dominé tout entier par la puissance des idées religieuses qui n'entraient dans sa tête que sous la forme des préjugés les plus étroits, il enrichit les établissemens ecclésiastiques. Il assigna des terres et diverses possessions à l'église de Valence (1) et à celle de Marseille (2). Il donna à l'évêque et au clergé d'Avignon le lieu de Bédarrides (3). A la prière de l'archevêque Manassès, son parent, il confirma la donation de plusieurs propriétés faite à l'église d'Arles (4) par le roi Boson son père.

L'opinion des historiens varie sur l'époque de sa mort. Les uns croient qu'il mourut deux ou trois ans après sa catastrophe d'Italie ; d'autres assignent une autre date à son décès. Mais une charte, datée de Vienne l'an vingt de son empire, et conservée par le chapitre de l'église métropolitaine d'Arles (5), paraît indiquer que ce prince vécut environ quarante-cinq ans, ce qui placerait sa mort vers l'année 923. Ces temps malheureux sont environnés de ténèbres, et il est pénible d'avouer que des doutes et des conjectures forment ici, comme ailleurs bien souvent, la seule base de la science historique.

(1) Colomby. *in Episc. Valent.*

(2) Guesnay. *Provinc. Massil. Annal. Eccles*, liv. II, ch. XXV.

(3) Nouguier, Hist. des Évêques d'Avignon.

(4) Saxi, *Pontif. Arelat.* p. 187. — Sainte-Marthe, *in Manass. Archiepis. Arelat.*

(5) Elle est citée par Hon. Bouche, t. I, liv. VI, sect. I.

Des auteurs assurent que Louis, roi de Provence, fut marié avec Edgive, fille d'Édouard, roi d'Angleterre, sœur, selon quelques-uns, ou nièce, selon d'autres, de la femme de Charles-le-Simple, roi de France (1). Quelques écrivains disent qu'il n'eut point d'enfans; mais la chronique de Frodoard assure qu'il eut un fils, nommé Charles Constantin, qui fut prince de Vienne. Il en est qui rapportent que Louis eut encore une fille appelée Berthe (2), laquelle fut donnée en mariage à Hugues dont je vais parler. D'autres auteurs, beaucoup plus dignes de foi, ne font point mention de cette princesse.

Quoi qu'il en soit, Charles Constantin ne lui succéda point. Hugues fut celui qui le remplaça sur le trône de Provence, ce qui indiquerait encore que ce trône n'était pas héréditaire.

Les opinions varient, incertaines sur la qualité, la naissance et la famille de ce nouveau souverain. Jamais on ne vit sur un même sujet tant de sentimens divers, jamais il n'y eut tant de systèmes confus, jamais on ne fit tant de commentaires contradictoires.

Les uns lui donnent le titre de Comte de Vienne (3), les autres de Comte d'Arles (4); d'autres enfin

(1) Duchesne, Hist. de Bourgogne, liv. II, ch. XII.

(2) Bouis, couronne royale d'Arles.

(3) Frodoard, en sa Chronique.

(4) Les auteurs cités par Baronius.

de Duc et de Marquis (1). Luitprand, évêque de Véronne, qui l'avait particulièrement connu, le nomme en son Histoire *le très-sage et très-puissant Comte des Provençaux* (2), et de là quelques auteurs le veulent faire le premier des comtes souverains de Provence. Mais Hugues a été véritablement roi. Il s'est assis sur le trône que Boson et Louis avaient successivement occupé. Le titre de Comte ne lui convient donc pas, bien qu'il paraisse l'avoir pris par prudence au commencement de son règne; bien qu'il ait aussi pris celui de Duc et de Marquis de Provence.

Quelle fut sa naissance (3)? Encore de l'incertitude, encore de l'obscurité. L'opinion la plus accréditée est celle qui lui donne pour père le comte Thibaud ou Théobald (4), dont l'origine est également couverte d'un voile épais. Il paraît que ce Thibaud mourut fort jeune. On tient qu'il

(1) Une charte de l'église de Valence, citée par Colomby.

(2) *Sapientissimum ac potentissimum comitem Provincialium.*

(3) César Nostradamus, dans sa Chronique de Provence, et Clapiers, dans son Histoire des Comtes de Provence, n'ont raconté que des fables sur cet Hugues.

(4) Viguier, en sa Bibliothèque, p. 493 et 526. — Duchesne, Hist. de Bourgogne, liv. II, ch. XIV. — Sainte-Marthe, Histoire Généalogique de la Maison de France. — Chiflet, en ses Généalogies. — Besse, Histoire des Ducs de Narbonne. — Louvet, Mémoires du Languedoc. — Dubouchet, Origine de la Maison de France. — Ruffi, Hist. des Comtes de Provence. — Honoré Bouche, t. I, liv. VI, sect. II.

était homme de caractère et de conduite, et que la reine Hermengarde, veuve de Boson, se servit de ses conseils et de son assistance (1).

Tout le monde s'accorde à dire que le roi Hugues était parent du roi Louis, son prédécesseur. A quel degré? On n'en sait rien. Comment parvint-il au trône? Ce n'est pas par droit de naissance, et l'on ne voit nulle part des traces d'élection.

Voici comment l'on peut expliquer l'origine de sa puissance royale.

Louis, s'en allant en Italie, l'avait nommé gouverneur général de ses états de Provence sous son autorité. Les services et la renommée de son père, le pouvoir étendu qu'il exerçait lui-même, l'affection des peuples habitués à son gouvernement, lui aplanirent toutes les voies, et la Provence s'offrit à lui sans difficulté. Le fils de Louis, Charles Constantin, relégué dans son comté de Vienne qui devint patrimonial, ne voulut pas ou ne put pas lui disputer la couronne; et d'ailleurs, comme il paraît que cette couronne n'était pas héréditaire, le fils de Louis n'y avait pas plus de droit que le fils du comte Thibaud.

Hugues soutint son rang par ses grandes qualités, ses lumières, sa résolution, sa prudence et sa valeur. Les Italiens, dégoûtés du gouvernement

(1) Bouche, *ibid.*

de leur nouveau roi Rodolphe II, roi de la Bourgogne-Transjurane, qu'ils n'avaient choisi que pour se défaire de Bérenger, députèrent vers Hugues, pour lui offrir la couronne, avec le consentement du pape Jean X, et le supplièrent de se rendre en Italie où il serait reçu comme un libérateur. Hugues accepta cette offre avec empressement. Il leva des troupes, et comme il ne voulut pas s'exposer au danger d'être arrêté au passage des Alpes, comme l'avait été Louis-l'Aveugle son prédécesseur, il partit du port de Marseille, au mois de juillet 926, avec une armée navale. La plus grande partie de la noblesse provençale l'accompagnait. Il aborda à Pise (1), y fut très-bien reçu par le Légat du Pape et par plusieurs seigneurs, se porta de suite à Pavie, y fut élu et sacré roi par l'archevêque de Milan, avec de grandes démonstrations de joie (2), les principales villes se donnèrent aussitôt à lui. Rodolphe, qui était alors en Bourgogne, ne put opposer aucune résistance à son compétiteur. Hugues, connaissant l'humeur inconstante des Italiens, prit des mesures pour que sa royauté naissante ne vînt pas se briser contre l'écueil des révolutions. Il chercha des appuis au dehors et se fit de puissantes alliances. Pour se concilier l'amitié de l'empereur d'Orient, il lui en-

(1) Luitprand, liv. III, ch. IV.
(2) Chron. Frodoard, p. 597.

voya en don l'épée de Constantin, la lance de Charlemagne et quelques autres objets d'une valeur inestimable (1). Avec cela il ne négligea pas de donner à ses peuples une haute opinion de son caractère. Aussi, il se fit aimer dans les commencemens de son règne. Quand il découvrait quelque complot, il préférait la clémence à la sévérité, et quand il s'agissait d'accorder quelque récompense méritée, il n'attendait pas qu'on la demandât. Heureux s'il eût persévéré dans le bien! Mais il sortit de ces voies honorables (2), et ses fautes ne trouvèrent pas grace devant ses sujets d'Italie. Il donna trop de confiance et de crédit à son neveu Manassès, archevêque d'Arles, qui l'avait suivi dans ses nouveaux états. Il le fit son premier ministre, le pourvut de riches abbayes, et lui conféra les évêchés de Véronne, de Trente et de Mantoue (3). Ces faveurs accumulées sur la tête d'un parent privilégié, soulevèrent contre Hugues beaucoup d'ambitions jalouses. Il fut peu de temps après appelé à Rome par Mazovie, veuve de Guy

(1) Guesnay. *Provinciæ Massil. Annal.*

(2) Luitprand fait de lui le portrait le plus noir. Il l'accuse d'ambition, d'avarice et de cruauté. Mais ce portrait est un peu suspect, car Luitprand était secrétaire de Bérenger ennemi de Hugues, et pour plaire à son maître, il a sans doute noirci autant qu'il a pu la réputation du roi de Provence.

(3) Saxi dit en termes énergiques : *Manassès Mantuanam, Tridentinam et Veronensem non in usum, sed in escam, Luitprando teste, accepit Ecclesias.*

marquis de Toscane, laquelle y marchait en souveraine. Mais un affront cruel qu'il fit imprudemment au fils de cette Dame, mit sa vie en péril, et il se vit forcé de sortir honteusement de la ville. Hugues fit aussi crever les yeux à son frère utérin Lambert, marquis de Toscane, qui avait eu le malheur d'exciter ses soupçons par ses richesses et ses airs de prince. Ce crime inutile acheva de le rendre universellement odieux, et Manassès lui-même, comblé de ses bienfaits, figura au premier rang de ses ennemis. On prit la résolution de le chasser et de rappeler Rodolphe II (1). Celui-ci se préparait à rentrer en Italie, lorsque Hugues fit avec lui, en 932, un traité par lequel il lui céda la Provence (2), à condition que ce roi de la Bourgogne-Transjurane le laisserait en possession du royaume d'Italie, et s'engagerait par serment à ne l'y jamais troubler. Les deux princes furent fidèles à ce contrat d'échange. Rodolphe exerça en Provence une souveraineté incontestée. Néanmoins il paraît qu'il s'y réserva non-seulement la puissance, mais encore la propriété de grands biens qui passèrent après sa mort à ses héritiers légitimes. Hugues, de son côté, demeura maître paisible de la couronne de fer. Les Italiens, voyant

(1) Mabillon, Annal. t. III.

(2) Luitprand, liv. III, ch. XIII. — Delbène, *de Regno Burgund. lib.* II. — Duchesne, *lib.* II. *cap.* XXIII.

son pouvoir affermi, cessèrent de conspirer, et il sut les rendre si dociles, qu'ils obéirent sans murmure à son fils Lothaire, avec lequel il partagea le trône, du consentement général des grands de la nation.

Tandis que Rodolphe et Hugues trafiquaient de leur royaume, comme deux particuliers auraient fait d'un champ ou d'un troupeau, les Sarrasins, toujours maîtres du Fraxinet qu'ils avaient entouré de retranchemens formidables, désolaient les contrées voisines avec une fureur inouïe. Ces hommes de sang et de proie menaçaient même les frontières de l'Italie, l'impunité redoublait leur audace. En l'année 937, Hugues résolut de marcher contre eux, car le péril était pressant; mais comme il se méfiait de ses propres forces, il eut recours à l'empereur d'Orient qui lui envoya une flotte nombreuse. Le Pape fit en même temps un appel à tous les Chrétiens, pour les engager à prendre part à cette expédition. Une foule de seigneurs puissans s'enrolèrent sous l'étendard de la Croix. Les Génois fournirent quelques galères sous le commandement de Jérôme Doria. Nice, intéressée par son voisinage à la destruction des brigands africains, enrôla une troupe de vaillans hommes. Toutes les villes de Provence rivalisèrent de zèle, mirent sur pied leur contingent de guerre, et cette armée, enflammée d'ardeur, se réunit sous les murs de Draguignan. Hugues,

embarqué sur la flotte gréco-italienne avec la fleur de sa noblesse guerrière, arriva au golfe de Sembracie. Quel fut son étonnement! Les Barbares accourus sur le rivage et retranchés derrière une ligne de navires unis les uns aux autres par de fortes chaînes, fesaient retentir l'air de cris provocateurs. Comment rompre cette ligne menaçante? Il y avait témérité à le tenter. Aussi on ne demanda rien à la force; c'est à l'art seul que l'on se confia. Anastase, capitaine grec, se servit du feu grégeois et brûla plusieurs vaisseaux ennemis. Les Sarrasins, ne pouvant maîtriser ces flammes qui leur semblaient surnaturelles, s'enfuirent saisis d'épouvante et s'enfermèrent dans le Fraxinet. Aussitôt l'armée provençale, quittant son quartier général de Draguignan, vint les attaquer avec tant de résolution, qu'elle les força d'abandonner la forteresse et de se replier en désordre sur les montagnes presque inaccessibles qui dominent le golfe (1). Hugues les assiégea dans cette position, mais il ne sut pas profiter de ses avantages. Impatient de retourner à Pavie, il signa une capitulation honteuse, d'après laquelle les Sarrasins occupèrent la ligne des montagnes qui s'étendent de l'Italie à la Suisse. Hugues en fut bien puni, et cette punition ne se fit pas attendre. Délaissé par ses courtisans, trahi par ses

(1) Ces montagnes prirent plus tard le nom de *Monts Maures*.

amis, accablé de mépris et de haine, il laissa à son fils Lothaire un sceptre chancelant, revint en Provence avec ses trésors, puis alla en Bourgogne s'ensevelir dans un cloître (1).

(1) On dit que ce monastère avait été fondé par lui-même, sous le titre de Saint-Pierre, avec une partie des trésors qu'il avait apportés d'Italie. — D'autres croient que c'est la célèbre abbaye de Mont-Majour près d'Arles, aussi fondée sous le titre de Saint-Pierre. Guesnay, *in Cassian. illust.* p. 55.

DISSERTATION

SUR LE ROYAUME D'ARLES.

Rien de plus commun dans les annales du dixième siècle et des siècles suivans que le nom du royaume d'Arles. Cependant rien de moins connu que ce royaume. Les uns l'ont cru aussi ancien que le royaume de Boson; les autres veulent qu'il n'ait commencé qu'après la mort de Lothaire, fils de Hugues, roi de Provence et d'Italie, c'est-à-dire soixante-dix ans plus tard. Ils ne sont pas plus d'accord sur son étendue que sur ses commence-

mens. Les uns la poussent trop loin, les autres la renferment dans des bornes trop étroites.

Cette diversité de sentimens vient de ce qu'on a prétendu que Boson avait été roi d'Arles, et de ce qu'on a confondu son titre avec celui de roi de Provence.

Boson ne fut point roi d'Arles, c'est-à-dire que de son temps il n'y eut point de royaume connu sous ce nom. La création du royaume d'Arles est postérieure.

Louis Boson, surnommé l'Aveugle, et Hugues qui lui succéda, ne prirent jamais le titre de Roi d'Arles. Ce royaume d'Arles consista en l'union de la Bourgogne-Transjurane, par le traité passé entre Hugues, roi d'Italie et de Provence, et Rodolphe II, roi de la Bourgogne-Transjurane, en l'année 932. On ne peut pas mettre plus tard le commencement du royaume d'Arles; on ne peut pas le mettre aussi plus tôt, puisque, avant cette époque, les deux royaumes n'étaient point unis, mais séparés et gouvernés par deux princes qui n'avaient aucune liaison entre eux.

D'où vient le nom de ce nouveau royaume? Il paraît qu'il dérive du Comté d'Arles, domaine particulier d'Hugues. Du moins je ne puis lui trouver une autre origine.

Conrad aîné (1), fils de Rodolphe II, succéda à

(1) Dit le Pacifique.

son père qui mourut en l'année 937 (1). Berthe, veuve de Rodolphe et mère du jeune roi, s'étant bientôt après mariée en secondes noces avec Hugues, roi d'Italie, laissa son fils sous la tutelle des grands de son royaume. Conrad fut peu après conduit à la cour d'Othon I[er], roi de Germanie. Il joignit à ses états une portion de la Souabe que l'empereur Henri I[er] lui avait abandonnée (2). La couronne impériale était alors sortie de la Maison de France, et avait été transférée aux Allemans.

A la mort de Hugues, Conrad prit le titre de Roi de Provence, le trône étant vacant. Il existe une charte de l'année 977 (3) où l'aliénation d'un bien appartenant à l'Église est autorisée par le comte Guillaume, *règnant Conrad;* ce qui fait conjecturer que Conrad, à la mort d'Hugues, confirma Boson (4), père de Guillaume, dans le Comté de Provence (5). Mais il est plus probable que les enfans de Boson qui avait reçu des mains d'Hugues le Comté de Provence proprement dite, se déterminèrent à faire reconnaître Conrad pour roi. Ils

(1) Frodoard, p. 603. — Mabillon, Annal. t. III.

(2) Duchène, liv. II.

(3) *Certum indubitatumque est Conradum Burgundiæ regem, Hugone Italiæ rege defuncto, vacuam Provinciæ Arelatensis possessionem, regiumque Arelatensium nomen, ut Bosonem, gessisse. Quod carthæ nostræ, et reliqui Conradi hæredes testantur.* — Saxi, *Pontif. Arelat.* p. 192.

(4) Autre que celui qui fut élu roi par l'assemblée de Mantale.

(5) Voyez le commencement de notre second volume.

voulurent présenter une idole aux peuples pour affermir leur propre autorité et pour assujettir plus facilement les seigneurs du pays. En d'autres termes, ils investirent plutôt Conrad de la Provence, qu'ils ne reçurent de lui l'investiture.

Un historien (1) atteste que, pendant le long règne de Conrad, on ne parla pas plus de lui en Provence que s'il n'eût jamais existé. Les notaires et les moines le nomment dans leurs chartes, seuls monumens qui nous restent de ce prince. Il mourut en 993, et fut inhumé dans l'église de Saint-André de Vienne.

Rodolphe III, son fils aîné, porta, après lui, le sceptre oisif de ce royaume d'Arles. Prince bon, pieux et bienfaisant, mais peu propre aux fonctions de roi, indolent, timide, sans valeur, également incapable de gouverner et de défendre ses états, il ne fit rien digne d'être cité.

Étant sans enfans, il nomma pour son héritier Conrad surnommé le Salique, fils d'Henri, duc de Franconie, qui avait été élu empereur après la mort d'Henri II. Il mourut en l'année 1032. En lui finit le royaume d'Arles. Le titre de Roi d'Arles ne fut plus rempli et ne convint à personne dans le sens qu'il avait eu précédemment.

On rapporte communément à cette époque la confusion du royaume d'Arles avec l'Empire.

(1) Hon. Bouche, t. 1, p. 803.

En effet, il paraît que ce royaume fut étranger à l'Empire jusques à la mort de Rodolphe III, en 1032. Le biographe de Conrad-le-Salique, dans sa relation de l'élection de ce prince, en 1024, observe qu'il n'y assista aucun des seigneurs du royaume de Bourgogne (1), parce qu'il n'était pas encore annexé à l'Empire (2). Le poète Gunther suppose également que c'est la volonté testamentaire du roi Rodolphe III qui a opéré cette union (3).

Ces témoignages démentent bien formellement toute union antérieure. Ils pourraient donner lieu de croire qu'elle fut faite au moment de la mort de Rodolphe III. C'est le problème qu'il s'agit de résoudre. A cette époque, les princes de la maison de Franconie ont-ils pris le titre de rois d'Arles par un droit successif ou comme une annexe de l'Empire?

En 1038, Conrad-le-Salique remit le royaume d'Arles à Henri-le-Noir son fils. Par là il reconnut la distinction de ce royaume et de l'Empire.

(1) Par le mot seul de royaume de Bourgogne, ou de royaume d'Arles, qui prévalut dans la suite, on entendait la monarchie composée des pays que possédaient les rois Bourguignons, et de ceux qui leur avaient été cédés par Hugues : *Regnum Alamanorum et Provincialium.*

(2) *Burgundia enim nondum Romano Imperatori, ita ut nunc, erat acclivis.* — Wipo., *Vita Conrad. Salic.* p. 424.

(3) . . . . *Donec suprema voluntas*
Regis Rudolphi regnis accedere nostris
Jussit. . . .

Henri IV, dit le Grand, succéda à Henri-le-Noir, et Henri V, le Jeune, à Henri-le-Grand son père. Ce dernier mourut à Utrecht le 23 mai 1125. Ici finit la maison de Franconie.

Le nom de ces princes fut à peine connu en Provence, à l'exception de Conrad et de Henri-le-Noir dont les règnes sont marqués par quelques chartes (1).

Quoique la maison de Franconie eût reçu le royaume d'Arles comme un bien patrimonial, et non comme un domaine de l'Empire, quatre générations successives sur le trône impérial accoutumèrent les peuples à penser qu'un titre si longtemps porté par des empereurs appartenait à l'Empire. Ces princes ne combattirent pas une opinion si favorable, parce qu'ils s'étaient eux-mêmes accoutumés à regarder l'Empire comme héréditaire dans leur race.

Henri V, qui mourut sans postérité, avait deux neveux, fils de sa sœur Agnès. Il ordonna qu'on leur remît les ornemens impériaux, ne doutant point que l'Empire ne dût appartenir à ses héritiers naturels. Mais son attente fut trompée. Lothaire de Saxe, comte de Saplenbourg, fut élu roi des Romains. Les neveux d'Henri V s'opposèrent vainement à son élection; ils réclamaient avec justice

(1) Perard. Recueil de pièces sur l'Hist. de Bourgogne, p. 183, Paris, 1664.

la portion de la succession de leur oncle, qui leur appartenait par un droit propre (1), c'est-à-dire l'ancien héritage de la maison de Bourgogne. Lothaire, qui leur enlevait l'Empire, s'obstina à retenir le titre de Roi d'Arles, comme uni à la couronne impériale. Il opprima les princes issus du sang des rois Bourguignons (2), et pour leur susciter des adversaires, il inféoda le royaume d'Arles au duc de Zeringhen.

Raynaud, comte de Bourgogne, regardant Lothaire comme un usurpateur du royaume d'Arles, se rendit indépendant (3). Ce seigneur, l'un des plus grands vassaux du royaume d'Arles, en refusant de reconnaître Lothaire, fournit la preuve qu'il n'y avait point de titre d'union.

Cependant Lothaire fut reconnu dans quelques parties du royaume d'Arles, en la manière accoutumée dans cette monarchie; c'est-à-dire, que les chartes énoncèrent les années de son règne. On voit aussi un mandement de ce prince à l'archevêque d'Arles, en 1133, pour lui ordonner de se trouver avec ses vassaux à Plaisance, *cum militiâ suâ* (4); acte de souveraineté qui prouve bien la volonté de commander, mais qui ne prouve pas

(1) Hon. Bouche, t. 1, p. 819.

(2) Saxi, Ouv. cité, p. 223.

(3) Duchesne, Hist. des Rois de Bourgogne, liv. IV, ch. V. — Dunod. Hist. du Comté de Bourgogne, t. II, p. 168.

(4) Marten. *Collect. Ampliss.* t. 1, p. 717.

l'obéissance. Lothaire se plaint beaucoup, dans cette pièce, du peu d'égard que l'archevêque avait eu pour ses ordres, et du mépris où l'autorité impériale était tombée. Ce mandement ne fut pas mieux exécuté.

A la mort de Lothaire en 1138, les choses reprirent leur ancien cours. Les héritiers naturels d'Henri V furent successivement placés sur le trône impérial. Conrad fut le premier élu. Le célèbre Frédéric Barberousse, son neveu, lui succéda en 1152. Ce monarque épousa Béatrix, fille de Raynaud, comte de Bourgogne, issue de l'ancienne race des rois Bourguignons. Il força le duc de Zeringhen à lui céder ses droits résultant de l'inféodation du royaume d'Arles par Lothaire (1); et voulant tirer cette monarchie du néant où elle était, il se servit habilement de son autorité impériale. Il confondit les titres qu'il avait réunis, et fortifia ainsi l'opinion que le royaume d'Arles était joint à l'Empire. Cependant, Othon de Frisingue, son oncle et son historiographe, nous apprend le jugement qu'on en portait dans sa famille. Le mariage de Frédéric avec Béatrix lui acquit, dit-il, non seulement la Bourgogne, mais encore la Provence, qui étaient depuis long-temps détachées de l'Empire (2). Ce passage prouve que

(1) *Otho. Frising. de Rebus Gest. Frider. lib.* II, *cap.* XXIX.

(2) *Idem.*

la Provence n'était point unie de fait à l'Empire sous les princes de la maison de Franconie. Othon de Frisingue avoue qu'elle en était détachée depuis long-temps. Ce serait une erreur d'en conclure qu'elle y avait été soumise de droit par une union ancienne. Il faut se défier des préventions de ces écrivains qui croyaient que l'empereur était le maître du monde (1).

Frédéric se fit couronner à Arles en 1178, quoiqu'il eût reçu la couronne impériale à Rome depuis plus de vingt-un ans; ce qui contredit l'union supposée du Royaume à l'Empire. Frédéric mourut en 1190.

Son fils Henri VI ne lui survécut que sept ans, et fut à peine connu dans les provinces que l'on comprenait sous le nom collectif de Royaume d'Arles. Il ne laissa qu'un fils âgé de trois à quatre ans, déjà élu roi des romains, et nommé Frédéric comme son aïeul. L'éducation de ce prince fut confiée à Philippe, duc de Souabe, son oncle, avec la régence. Le duc était odieux à la cour de Rome et excommunié pour avoir fait valoir les droits de l'Empire sur les terres données à Grégoire VII par la comtesse Mathilde. Innocent III forma le projet de lui susciter des ennemis et d'enlever

(1) *Orbis totius Domino.* — *Otho Frising. lib.* 1, *cap.* XXVIII. — *Et fortè si quis diceret dominum imperatorem non esse dominum et monarcham totius mundi, esset hæreticus.* — *Bartol in L. hostes*, § *de Captiv. et Postlim. Revert.* n° 7.

l'empire à la maison de Souabe. Philippe, pour prévenir les cabales, se fit élire empereur. Il obtint même l'absolutiou du légat; mais le Pape, désavouant cette complaisance de son ministre, engagea quelques princes à élire Othon de Brunswik, qui promit de restituer au Saint Siége les terres de la comtesse Mathilde. Philippe jusques à sa mort eut l'avantage sur son compétiteur. Il fut assassiné en 1208. Les États ratifièrent alors, d'une voix unanime, l'élection d'Othon, qui épousa la fille de Philippe. On a écrit qu'il se fit couronner à Arles. Ce fait est faux. Seulement il voulut être roi d'Arles comme ses prédécesseurs. On trouve quelques chartes datées de son règne. Il envoya même à Arles Gervais de Tilsburi, grand maréchal de l'Empire, qui nous a laissé l'ouvrage intitulé *Otia Imperialia*.

Othon fut couronné à Rome en 1209, et excommunié à son tour en 1211. Cependant le fils de Henri croissait en âge; il gagna les faveurs du Pape, fut élu roi des Romains en 1212, prit les rênes de l'Empire en 1213, et l'emporta sur Othon son adversaire, après que ce dernier eut perdu la bataille de Bovines en 1214.

Frédéric II suivit le plan et la politique de son aïeul pour le royaume d'Arles. C'est le second empereur qui a exercé quelque pouvoir dans ces contrées. Il mourut le 13 décembre 1250, laissant à son fils aîné la Sicile, à son cadet le royaume

d'Arles, ou celui de Jérusalem, au choix de l'aîné (1); preuve certaine que les princes de la maison de Souabe n'entendaient point renoncer en faveur de l'Empire à un bien patrimonial, quoiqu'ils ne lui aient pas attaché une grande valeur, comme le démontre l'alternative du royaume de Jérusalem.

Frédéric est le dernier empereur dont le nom soit écrit dans quelques chartes de Provence. Son fils Conrad, roi des Romains, ne fit que paraître. Un long interrègne suivit. Sa postérité fut éteinte en 1269 par la mort de Conradin son petit-fils, décapité à Naples. En lui finit la descendance des anciens rois Bourguignons. Les historiens provençaux ont regardé le royaume d'Arles comme dissous à cette époque. On trouve cependant encore des actes d'une autorité expirante de la part de quelques empereurs. De là les deux opinions, l'une que le royaume d'Arles a été éteint avec la maison de Souabe; l'autre qu'il a subsisté, parce qu'il était uni à l'Empire.

Rodolphe de Hapsbourg fut élu roi des Romains en 1273. Le nom de l'empereur n'est plus mentionné dans les Chartes Provençales, et Rodolphe serait à peine connu dans ce bizarre royaume d'Arles, s'il n'avait eu occasion de se mêler de quelques querelles sur la succession de Provence.

(1) *Thesaurus Anecdotorum*. t. III, p. 14.

Les princes qui succédèrent à Rodolphe de Hapsbourg, ne pensèrent au royaume d'Arles que pour en faire un objet de trafic.

Henri VI, fils de Frédéric Barberousse, ayant tenu en captivité Richard, roi d'Angleterre, à son retour de la Terre Sainte, exigea de lui une rançon de cent trente mille marcs d'argent, et pour le dédommager, en apparence, de cette vexation, il voulut lui faire présent du royaume d'Arles. Un auteur (1) prétend que le motif de cette générosité d'Henri VI fut qu'il ne pouvait en aucune façon faire reconnaître son autorité dans les pays qu'il cédait, et Hume observe (2) que Richard négligea sagement cette ancienne prétention de l'Empire sur quelques états.

Adolphe de Nassau, en 1294, reçut un subside d'Édouard d'Angleterre, à la charge de poursuivre contre Philippe-le-Bel, roi de France, les droits prétendus de l'Empire sur le royaume d'Arles; mais il employa ailleurs cet argent.

Albert d'Autriche, successeur d'Adolphe, se lia très-étroitement avec Philippe-le-Bel. On a dit qu'il lui avait cédé le titre de Roi d'Arles (3). L'Annaliste de Trèves convient qu'il y eut une négociation à ce sujet, mais il ajoute qu'elle échoua par l'oppo-

(1) Roger Hoveden, *Assertor Gallicus*, p. 229.

(2) Histoire des Plantagenets, t. 1.

(3) Bouche, t. 1, p. 820. — Viguier, Biblioth. Hist. sur l'année 1299.

sition de l'électeur de cet état (1). D'autres assurent que la négociation demeura sans effet par l'opposition secrète de la cour de Rome, maîtresse du Comtat-Venaisin, renfermé dans l'ancien royaume d'Arles.

Après la mort d'Albert, en 1308, la couronne impériale fut briguée par Frédéric son fils et par Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel. Le roi de France obligea Clément V à recommander vivement son frère aux trois électeurs ecclésiastiques; mais l'adroit pontife leur écrivit en secret d'élire Henri de Luxembourg. Ce qui fut exécuté.

Un historien a prétendu que Henri VII de Luxembourg avait vendu le royaume d'Arles à Philippe-le-Bel (2). Un autre écrivain, en réfutant cette opinion, reconnue généralement pour fausse, a remarqué que le prix qu'on suppose avoir été donné suffit pour la rendre plus que suspecte (3). Est-il en effet vraisemblable que Philippe eût voulu acheter chèrement une puissance presque idéale?

Je pourrais citer une foule de faits qui prouveraient le discrédit complet d'un royaume indéfinissable, qui n'était plus qu'un vain titre et une souveraineté illusoire. Cette souveraineté, ruinée de fond en comble, ne consistait que dans le ser-

(1) Brover, *Annal. Trevir.*, p. 176.
(2) Bouche, t. 1, p. 830.
(3) Fantoni Castrucci, t. II, p. 123.

ment et dans l'hommage, sans aucun droit de propriété et sans aucune juridiction politique.

Vers la fin du quatorzième siècle, on ne trouva plus en Provence la moindre trace des antiques prétentions des rois d'Arles. Avignon et le Comtat-Venaissin appartenaient au Pape. Le Vicariat de Savoie jouissait d'une indépendance véritable. La Provence respectait encore moins le fantôme près de s'évanouir. Le Dauphiné venait de passer sous la domination de la France, ce qui enlevait même le simple droit de suzeraineté. Le royaume d'Arles, toujours couvert de nuages, alla se perdre dans l'oubli, sans qu'il y eût le moindre changement en Europe.

Chaque période de sa durée fournit aux critiques une ample matière de dissertation et de disputes.

Dès le règne de Rodolphe III, Dithmar observe dans sa Chronique que le roi d'Arles n'a qu'un titre et une couronne (1). Ainsi parlait un prélat qui voyait ce royaume dans le plus beau point de de vue, c'est-à-dire du côté de la Bourgogne-Transjurane, patrimoine des rois Bourguignons, où l'autorité fut toujours plus grande que dans les pays situés entre les Alpes et le Rhône (2).

Tel était l'héritage que Rodolphe laissa à

(1) *Nomen tantum et coronam habet.*

(2) L'Art de Vérifier les Dates, p. 580.

Conrad-le-Salique en l'année 1032. Les uns ont cru que ce royaume fut alors dissous ; d'autres, qu'il ne le fut qu'après l'extinction de la maison de Franconie, en 1125. Il y en a qui placent sa dissolution, en 1269, à la mort de Conradin, dernier rejeton de la maison de Souabe. Quelques-uns prolongent sa durée jusqu'à la mort de l'empereur Charles IV, en 1378. Un historien du Dauphiné distingue un royaume d'Arles et un royaume de Vienne (1). Enfin on demande si ce royaume de Bourgogne, d'Allemagne et de Provence (2), a été ou éteint après l'extinction des rois Bourguignons, ou uni à l'Empire, ou possédé comme bien héréditaire par les empereurs successifs de la maison de Franconie ? S'il fallait prendre un parti dans toutes ces incertitudes, il paraîtrait peu vraisemblable que les princes des maisons de Franconie et de Souabe eussent renoncé à un droit héréditaire de suzeraineté sur des provinces confondues, peut-être mal à propos, sous une même couronne. Le testament de Frédéric II et divers autres monumens prouvent que leur intention ne fut jamais d'unir leur patrimoine à l'Empire. Mais les successeurs des rois de Bourgogne ont-ils pu supposer que la couronne qu'ils portaient fût indépendante de la puissance impériale ? La juris-

(1) Vanbonnays, Hist. du Dauphiné, t. I.

(2) Histoire du Comté de Bourgogne, t. II, liv. III.

prudence germanique de ce temps ne le permettait pas. On n'accordait qu'au roi de France le privilége de l'indépendance. Tout ce qui n'était pas soumis à ce monarque devait nécessairement relever de l'Empire d'Occident.

Dans ce système, le royaume d'Arles qui avait joui de l'indépendance absolue sous les rois de la Bourgogne-Transjurane jusques en 1032, a dû être regardé comme membre de l'Empire lorsque les empereurs en eurent hérité. Il ne leur convenait pas de contredire les jurisconsultes qui les déclaraient maîtres du monde. Il est dit dans l'acte d'inféodation du Comtat-Venaissin, en 1234, par Frédéric (1), que cette province est dans l'Empire, ou dans le royaume d'Arles et de Vienne, *in imperio, sive in regno Arelatensi et Viennensi.* D'après cela, le royaume d'Arles était un grand fief de l'Empire, possédé héréditairement par des princes qui occupaient le trône impérial, la Provence un arrière-fief relevant d'un suzerain immédiat, qui se trouvait accidentellement empereur, et qui jouissait à ce double titre du plus faible pouvoir possible.

Après l'extinction des héritiers de la maison de Bourgogne-Transjurane, ce royaume fut constamment dissous. La Provence cessa d'être unie au royaume des Allemands, *Alamanorum*, en sup-

(1) Preuves de l'Hist. du Languedoc, t. III, p. 369.

posant qu'elle l'ait jamais été. L'Empire ne pouvait plus retenir que ses droits légitimes et naturels sur les provinces qui étaient de sa mouvance; et il eût fallu distinguer celles qui pouvaient avoir quelque dépendance originaire du royaume de Germanie, et celles qui n'en ayant aucune, étaient affranchies du lien féodal. Mais c'était encore une espèce d'hérésie d'admettre que, dans ces contrées, un Comté qui ne relevait point de la France, fût indépendant de l'Empire. Rodolphe de Hapsbourg, qui ne pouvait se dire héritier des rois de Bourgogne, ne distingua rien dans leur succession. Il voulut exercer ses droits sur la totalité, comme empereur. Il créa dans l'Empire un archichancelier du royaume d'Arles, à la place de l'archevêque de Vienne qui jusqu'alors avait porté ce titre.

La Provence, qui n'avait jamais été comprise dans les royaumes de la Germanie, de Lombardie et d'Italie, n'avait plus de lien qui l'attachât à l'Empire, dès que la ligne des héritiers du royaume d'Arles eut manqué. Mais il fallait lutter contre le dogme qui donnait le domaine universel à l'Empire d'Occident. La Provence secoua bientôt le préjugé. Le désir de la paix fit prendre en patience un acte de souveraineté fait par Rodolphe dans le litige pour la succession du dernier Bérenger. Charles IV joua quelque temps le roi d'Arles en Provence, à la faveur de la protection du pape Clément VI, qui avait voulu réaliser cette royauté pour se faire

céder Avignon. En 1350, Charles confirma tous les priviléges de l'archevêque d'Embrun, et le créa prince du Saint-Empire. Cette bulle trouva moins de contradicteurs qu'une bulle suivante, datée du Luxembourg, par laquelle l'empereur nomma son vicaire dans tout le royaume d'Arles Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, qui ne s'avisa pas d'en exercer les fonctions.

Charles termina sa représentation de roi d'Arles par son couronnement dans cette ville, en 1365, dix ans après avoir reçu à Rome la couronne impériale. Je ne sais si cette cérémonie flatta beaucoup sa vanité, mais à coup sûr elle n'augmenta pas son pouvoir. Ce fut plutôt une dérision qu'une chose sérieuse. C'est à peu près dans ce temps que l'écrivain Théodore de Niem rapporte que Charles céda tous les droits de l'Empire sur le royaume d'Arles à Louis I[er], duc d'Anjou, qui l'avait traité magnifiquement dans un festin à Villeneuve-lez-Avignon (1). Ce n'était pas attacher une valeur bien grande à ces droits de suzeraineté impériale. Au reste, que le récit de Théodore de Niem, qui ne voulait pas plaisanter, soit véridique, ou qu'il soit fabuleux, la question est toujours la même. Charles IV mourut le 29 novembre 1378. Le

(1) *Carolus* IV *quondam Ludovico Andegavensi, Francorum regis Germano, suisque hæredibus, pro uno solum prandio apud Villamnovam propè Avenionem præparato, prædictum regnum Arelatense ab imperio separando, concessit. lib.* 1, *de Schismate. cap.* XXV.

royaume d'Arles fut enseveli avec lui. Saxi témoigne qu'on n'en aperçoit plus de vestiges dans les archives, territoire le plus réel de la plus singulière des monarchies (1). Depuis cette époque, l'indépendance est absolue, tous les liens se trouvent rompus (2).

(1) *Non vel ulla ampliùs regum arelatensium in armariis nostris memoria, quorum regnum, sepulto Carolo, consepultum est. Pontif. Arelat.* p. 321.

(2) Mémoire pour le Procureur général au Parlement de Provence, servant à établir la souveraineté du roi sur la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin. Deuxième partie, p. 483 et suiv.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

PROVENCE.

HISTOIRE

DE

PROVENCE,

PAR

AUGUSTIN FABRE.

> Le feu de cette nation ingénieuse s'étend à tout, à la fortune, au plaisir, à la gloire.
>
> RAYNAL, *Hist. du Parlem. d'Anglet.*

TOME SECOND.

MARSEILLE,
FEISSAT AINÉ ET DEMONCHY,
Rue Canebière, n° 19,
MARIUS LEJOURDAN,
Boulevart des Parisiens, n° 52,
ÉDITEURS.

1834.

HISTOIRE
DE
PROVENCE.

COMTÉ DE PROVENCE
RELEVANT
DU ROYAUME D'ARLES.

CHAPITRE IX.

De 934 à 1214.

Dynastie des Bosons. — Boson, premier Comte de Provence. — Guillaume Ier. — Son triomphe sur les Maures du Fraxinet. — Guillaume II. — Guillaume III et Geoffroi. — Bertrand. — Sous son règne Gérard Tenque fonde l'ordre des Hospitaliers. — Gilbert et Gerberge. — Situation politique de la Provence à cette époque. — Souverainetés particulières. — Comté de Forcalquier. — Comté Venaissin. — Principauté d'Orange. — Vicomté de Marseille. — Baronie de Castellane. — Baronie de Grignan. — Baronie de

Sault. — Famille des Baux. — Dynastie des Bérengers, comtes de Barcelone. — Raymond-Bérenger I[er] — Ses différends avec Alfouse Jourdain, comte de Toulouse. — Traité de paix et de partage. — Bérenger-Raymond II. — Les Princes de la maison des Baux lui font la guerre. — Raymond-Bérenger III. — Il est vainqueur de la maison des Baux. — La guerre se rallume entre cette maison et le Comte de Provence encore victorieux. — Alfonse 1[er]. — Sa guerre contre le Comte de Toulouse. — Traité de paix. — Son entreprise sur Nice et capitulation de cette ville. — Le Comte de Forcalquier prête hommage au Comte de Provence. — Divers événemens de ce règne. — Réunion du Comté de Forcalquier au Comté de Provence. — Alfonse II. — Les Albigeois. — Atrocités de la guerre religieuse.

DYNASTIE DES BOSONS.

BOSON.

L'exemple de Boson, couronné roi de Provence au synode de Mantale en l'année 879, avait séduit plusieurs comtes (1) qui formèrent aussi le dessein de se rendre indépendans et de maintenir le pouvoir dans leur famille comme un héritage. D'autres n'eurent pas besoin de recourir à l'usurpation, car ils reçurent leur gouvernement du souverain,

(1) Titre donné à tous les gouverneurs.

à titre de fief perpétuel et de propriété héréditairement transmissible. Il paraît qu'un Boson, d'une autre famille que l'élu de l'assemblée de Mantale, fut le premier comte titulaire de Provence. Nous ignorons comment il en devint maître. D'après les vraisemblances, il reçut du roi Hugues l'investiture de cet état. On sait qu'il eut pour père un seigneur nommé Rothbold, qui peut-être exerça lui-même la souveraine autorité de comte. Ce qui est certain, c'est que Boson était comte de Provence en 934, et que cette contrée avait été démembrée du royaume d'Arles possédé par Rodolphe, dont les successeurs ne conservèrent que le droit de serment et d'hommage, ainsi que je l'ai dit (1). Nous lisons dans une Charte de cette même année que Boson, pressé par Honoré, évêque de Marseille, rendit à la cathédrale de cette ville et au monastère Saint-Victor, quelques terres situées au bord de l'Huveaune qu'il leur détenait injustement. Cette restitution fut faite avec solennité en la ville d'Arles, capitale du nouveau comté de Provence (2). Les actions de son règne sont inconnues. On ne connaît pas même la date précise de sa mort. Il y a pourtant des raisons de croire qu'il mourut un

(1) Voyez la Dissertation sur le Royaume d'Arles à la fin du premier volume.

(2) Ruffi, Hist. des Comtes de Provence, p. 29 et suiv. — Guesnay, *Ann. Massil.* p. 277. — Belsunce, Hist des Évêques de Marseille, t. 1, liv. v.

peu avant l'année 968 (1), laissant deux fils, Guillaume et Rothbold.

GUILLAUME Ier.

L'aîné des deux lui succéda (2). C'était un prince éclairé, généreux, intrépide. Au commencement de son règne, les Sarrasins, sortant des cantonnemens que le roi Hugues leur avait fournis avec tant d'imprudence, descendirent en Provence, reprirent le Château du Fraxinet, y fixèrent encore leur quartier général, ruinèrent Fréjus, St.-Tropès et Toulon, firent des dévastations horribles dans toute cette contrée. Le spectacle de tant de calamités toucha le cœur de Guillaume Ier; ce prince ne voulut pas laisser échapper l'occasion d'acquérir de la gloire et de bien mériter de son pays. Pendant qu'il se préparait à exterminer les Barbares, son frère Rothbold fit une première expédition contre eux, secondé par un de leurs chefs qui les avait trahis. Lorsque la troupe de Rothbold se trouva en vue de ce Fraxi-

(1) Boisson de la Salle, Essai sur l'Hist. des Comtes de Provence, p. 97.

(2) D'autres croient que les deux princes héritèrent en commun de leur père et gouvernèrent ensemble le comté de Provence.

Saxi, *Pontif. Arelat.* p. 195 à 211. — Extrait des archives du chapitre de Carpentras. — Mémoire pour le Procureur général au parlement de Provence, Ire partie.

net si redoutable aux Chrétiens Provençaux, « Frères, s'écria le chef, nous voici sur les terres « des infidèles, il est temps de combattre pour le « salut de vos ames ». Les Provençaux et les Maures se livrèrent une bataille sanglante, qui n'eut cependant aucun résultat décisif.

On en vint plusieurs fois aux mains, et toujours la victoire fut vivement disputée. Les Maures défendaient le terrain pied à pied ; à peine un rocher était occupé qu'il fallait en gravir un autre. Enfin le comte Guillaume I[er] marcha en personne contre les Barbares, avec toutes ses forces, en l'année 972. Le fanatisme religieux enflammait les deux armées. Ici les bannières de Mahomet se déployaient au vent, éclatantes et riches, sur la tête des Maures que dévorait la fièvre des combats. Là s'élevait la Croix des Chrétiens, qui savait exciter aussi des émotions puissantes et des sentimens belliqueux. Des deux côtés on croyait soutenir les intérêts du Ciel ; on brûlait de saisir la palme du martyre dans une mort glorieuse. Après une lutte aussi longue qu'opiniâtre, où la valeur des uns et des autres éclata en prodiges, Guillaume chassa les Barbares de toutes leurs positions, les culbuta partout, partout les écrasa, prit ensuite le Fraxinet et le détruisit jusque dans ses fondemens. Ainsi tombèrent au niveau de l'herbe les murs de ce repaire, qui si long-temps répandit l'effroi. Ceux des Sarrasins qui survécurent à leur défaite traînèrent

une vie misérable dans les chaînes de la servitude.

Ce beau triomphe porta bien haut le nom de Guillaume Ier; la Provence reconnaissante lui donna le titre de grand, de prince très-chrétien et de père de la patrie. Aussi bien, par ses bonnes qualités, il ne cessa de se rendre digne de la vénération publique et des faveurs de la fortune. Surtout il ne fut point ingrat envers ceux qui l'avaient secondé dans son expédition contre les Maures. Il combla de ses dons Gibalin Grimaldi, né à Nice et seigneur d'Antibes, lequel s'était distingué par une rare intrépidité et par des services éclatans. Grimaldi reçut à titre de fief toutes les terres comprises dans l'étendue du golfe de Sembracie, qui prit alors le nom de Grimaud. Guillaume, livré aux soins tranquilles du gouvernement, s'occupa à réparer les maux que les Barbares avaient faits. Il rétablit le bourg de St.-Tropès, la ville de Toulon et celle de Fréjus. Il donna en fief à l'évêque Riculphe et à ses successeurs la moitié de cette dernière cité et de tout le territoire limité par la mer, le fleuve d'Argens, le mont *Mercori* et la petite rivière de Siagne. La charte de concession faite à Arles nous représente l'évêque à genoux devant le comte et lui exposant que non-seulement son église était ruinée, mais encore que les titres des possessions ecclésiastiques avaient disparu par le malheur des temps. Il fit quelques libéralités au monastère de Mont-Majour, et rendit à celui de

Cluny le village de Valensole que l'abbé Mayeul lui avait autrefois donné pour en jouir durant sa vie. Dans un plaid tenu à Manosque, Guillaume confirma une donation faite à l'évêque de Cavaillon, qui l'appela son seigneur. Dans un autre plaid solennel, convoqué en la ville d'Arles et composé d'un grand nombre de chevaliers, il fit restituer à l'abbaye St.-Victor de Marseille, sur la prière de l'évêque Honoré, qui était venu lui présenter une humble requête, plusieurs biens situés au comté d'Aix et que quelques particuliers avaient usurpés à cette abbaye. Guillaume Ier mourut à Avignon, en 992, sous l'habit de moine que lui donna Mayeul, abbé de Cluny, qui l'assista dans ses derniers momens. Son corps fut porté à Sarrian, au-delà de la Durance.

GUILLAUME II.

Il eut pour successeur son fils Guillaume II, né de sa femme Adélaïs. Ce prince, d'un caractère faible et d'une intelligence bornée, ne fit rien de remarquable. On ne cite de lui qu'une piété aveugle qui le porta si avant qu'elle lui fit franchir toutes les bornes de la raison. Il ne s'ingénia que pour enrichir les prêtres et les moines aux dépens des familles et de l'État. Une croyance populaire s'était répandue qui fixait vers l'an mille l'accomplissement des temps et la fin de toutes choses. L'épouvante saisit les imaginations émues. On crut

que la trompette du jugement dernier allait se faire entendre au milieu du chaos du monde anéanti, et l'on prit en dégoût le travail, les affaires, les soins domestiques, les relations sociales. Chacun n'eut plus souci que du salut de son ame. En face de la mort, que faire des biens périssables? et les grandeurs fragiles, et les plaisirs d'un jour, pourquoi s'en occuper devant l'éternité ouvrant tous ses abîmes? Les églises et les monastères s'enrichirent d'immenses dépouilles, car le peuple pensait que pour gagner le Ciel il fallait tout donner à ses ministres, lesquels accréditaient cette crédulité superstitieuse. On parut oublier qu'eux aussi n'avaient besoin de rien le monde prenant fin. Les monumens de l'époque ne mentionnent que des donations pieuses qui témoignent de l'influence toujours croissante d'un clergé avide et dominateur. Quant aux règles de police, aux formes d'administration civile, aux faits intéressans de politique, qu'on ne les cherche pas, la peine serait inutile.

Guillaume II mourut en l'année 1018 et fut enseveli au monastère de Mont-Majour.

GUILLAUME III ET GEOFFROI.

Comme ses deux fils, Guillaume III et Geoffroi, étaient en bas âge, leur aïeule Adélaïs et leur mère Gerberge exercèrent pour eux l'administration du

comté. Lorsque ces deux princes eurent atteint leur majorité, ils partagèrent le pouvoir. On les vit imiter les prodigalités de leur père en faveur du clergé. Ils se plurent surtout à combler de faveurs le monastère de Mont-Majour, et celui de Saint-Victor, alors placé sous la direction de l'abbé Isarn, recommandable par ses vertus éminentes. Guillaume et Geoffroi profitèrent de l'indolence et de la lâcheté de Rodolphe III, leur seigneur suzerain en sa qualité de roi d'Arles, pour raffermir le sceptre dans leurs mains, comme s'ils ne l'eussent tenu que de Dieu et de leur épée.

Guillaume III mourut en 1053. Geoffroi, restant seul comte, associa au pouvoir les deux fils de son collègue, Geoffroi II et Guillaume IV. Il partagea la Provence avec eux, et le territoire fut divisé à peu près comme il l'avait été sous les Bourguignons et les Goths. Il y eut encore deux Provences, l'Orientale et l'Occidentale. Geoffroi Ier conserva les droits ou les prétentions des comtes d'Arles sur le pays d'entre la mer, le bas Rhône, la Durance et les Alpes, c'est-à-dire dans la Provence Orientale. Ses deux neveux reçurent les droits ou les prétentions de leur race sur la contrée d'entre la Durance, le Rhône et l'Isère, c'est-à-dire dans la Provence Occidentale.

Les actions de ces trois princes échappent à toutes les recherches historiques. Tout ce que nous savons, c'est que le peuple sous leur règne était

en proie aux plus grands malheurs. On se fesait un jeu des choses les plus saintes et de la vie des hommes. Dans les villes et dans les campagnes l'anarchie se montrait hideuse, dévorante. Les hôtelleries n'étaient pas plus sûres que les grands chemins. Les vassaux gémissaient sous le poids d'une impitoyable oppression. La noblesse, toujours à cheval, toujours bardée de fer, courait sur les paysans et les voyageurs désarmés, pour le plaisir d'exercer son courage. L'église n'offrait pas un meilleur spectacle. On y voyait le débordement des mœurs et les abus les plus scandaleux. Pour détruire la simonie il fallut des conciles. En 1055 le concile de Lyon déposa Hugues, archevêque d'Embrun, et Libert, évêque de Gap, tous les deux convaincus de ce crime (1). Quatre ans après, un autre Hugues, évêque de Die, légat du Pape dans les provinces méridionales de France, tint un concile à Avignon. On y élut Gérard, évêque de Sisteron. Cet évêché, réduit à la dernière des misères, vaquait depuis dix-sept ans; il avait été ruiné tant par les seigneurs laïques que par les prélats et par les chanoines. La plupart de ces derniers étaient mariés publiquement. Gérard prit la route de Sisteron pour se faire installer, mais les habitans ne voulurent pas le recevoir. Il se retira à Forcalquier, où l'un de ses prédécesseurs avait

(1) Longueval, Hist. de l'Église Gallicane, t. VII, liv. XXI.

placé une partie du chapitre; en sorte que depuis ce temps les deux églises ne firent qu'une même cathédrale avec des priviléges égaux (1).

BERTRAND.

Dans la Provence Orientale, Geoffroi mourut en 1063, et son fils Bertrand lui succéda.

Alors il y avait lutte entre le Sacerdoce et l'Empire, et Bertrand prit une part active à la querelle des investitures qui divisa le pape Grégoire VII et l'empereur Henri IV. Il embrassa avec ardeur la cause du Saint Siége et lui fit hommage de ses états. De là naquirent des dissentions civiles, des fléaux destructeurs. Malgré les anathèmes de la cour de Rome, la ville d'Arles se déclara pour Henri et lui donna sa foi comme à son suzerain. Les factions acharnées déchirèrent le pays. Au milieu de tant de désordres, l'on ne trouvait, suivant une charte de Mont-Majour, bonne justice nulle part. L'ambitieux Grégoire VII, irrité de la résistance des Arlésiens, s'imagina que leur archevêque Aicard en était l'instigateur. Il voulut faire élever un autre prélat à sa place; mais Aicard paralysa cet ordre par sa propre puissance ou par la faveur du peuple. Ce fut en vain que le pape l'excommunia; l'archevêque, bravant sa colère,

(1) Longueval. *ibid.*

tint tête à l'orage et continua ses fonctions jusques à sa mort.

Sur ces entrefaites, Adelaïs, fille unique d'un Guillaume IV, comte de Forcalquier et de la Provence Occidentale, transmit, vers l'an 1080, ce bel héritage à son mari Hermengaud, comte d'Urgel, en Catalogne, auquel elle s'unit en mariage (1). Hermengaud continua néanmoins d'avoir sa résidence à Urgel; c'est pourquoi il a laissé si peu de souvenirs en Provence où il est presque inconnu.

En ce temps-là un Provençal jeta les fondemens d'un ordre à jamais célèbre. Gérard Tenque, originaire de la ville des Martigues, ouvrit à Jérusalem, en 1080, l'hôpital de St.-Jean, humble berceau des Religieux Hospitaliers qui devinrent ensuite les chevaliers de Rhodes, et plus tard de Malte (2). Une noble et belle pensée présida à cette création, toute de dévoûment philantropique et d'héroïsme guerrier. Ces chevaliers généreux, voués à la défense du nom chrétien contre les armes musulmanes, ne reculèrent devant aucun sacrifice, et ne jugèrent jamais comme au-dessus de leur courage les entreprises les plus périlleuses. C'était beau de les voir, navigateurs hardis, soldats aventureux, sillonnant la mer qu'ils purgeaient des pirates et se jetant au milieu de leurs

(1) Hon. Bouche, t. I, liv. VIII, sect. II. — *Diago. de los Antigos Condes de Barcelona.* liv. II, ch. LXXIII.

(2) Vertot, Hist. de l'Ordre de Malte, t. I, liv. I.

ennemis sans en compter le nombre, une tunique noire retroussée jusqu'aux reins, un large cimeterre au poing. Cet institut était divisé en huit langues, c'est-à-dire en huit sections formées d'autant de différens peuples, et chaque langue avait son chef appelé *Pilier*. La langue de Provence était la première, pour rendre hommage au fondateur. L'ordre de Malte, après bien des vicissitudes, eut le sort des autres associations humaines, qui trouvent toujours plus facile de triompher de l'adversité que de résister à la fortune. Né dans un hôpital, vivant d'abord d'aumônes, il se pervertit par le pouvoir et par la richesse. C'est que le pouvoir est un corrupteur, c'est que la richesse est une empoisonneuse.

Dans la Provence Orientale le comte Bertrand termina sa vie, en 1092, après un règne de vingt-neuf ans. Sa mère Étiennette s'empara de la régence qu'elle retint pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort.

GILBERT ET GERBERGE.

On vit ensuite régner ensemble Gerberge, sœur de Bertrand, et le mari de celle-ci, Gilbert, surnommé le Bon, vicomte de Gévaudan et seigneur de Milhaud. L'enthousiasme de la première Croisade agitait alors la Provence. Les imaginations s'enflammaient au récit des malheurs des Chré-

tiens d'Orient, et l'on ne trouvait rien de plus beau que de voler à la délivrance de la Terre Sainte. Tout indique que le comte Gilbert fit cette première campagne, et c'est sans doute à son absence qu'il faut attribuer le manque absolu de monumens sur son règne. Le pape Urbain II, revenant du concile de Clermont en Auvergne, où la Croisade avait été résolue, se rendit à Avignon, et de là à Arles où l'archevêque Gibelin le reçut avec de grands honneurs. Ce prélat, ayant gagné l'affection du souverain pontife, fut envoyé à Jérusalem en qualité de légat, pour y apaiser quelques troubles causés par l'élection d'Ébremar, nouveau patriarche de cette ville. L'archevêque d'Arles assembla un concile et se rendit si agréable au clergé et au peuple de la Palestine, qu'il fût choisi lui-même pour occuper la place d'Ébremar, déposé par le concile (1).

Gilbert et Gerberge n'eurent que deux filles, Étiennette et Douce. Ils marièrent Étiennette au seigneur des Baux, et lui donnèrent en dot un grand nombre de châteaux et de domaines. Douce épousa Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelone. Déjà, comme je l'ai dit, une branche de la maison de Barcelone, la branche d'Urgel, était en possession de la Provence Occidentale. Après la mort de

(1) Sainte-Marthe, *Gallia Christiana*, t. I. — Gilles Duport, Ouv. cité.

Gilbert, arrivée en 1109, Gerberge sa veuve, céda à Douce, la Provence Orientale. Par acte du 13 janvier 1113, Douce en investit Raymond-Bérenger son époux, et de cette manière une autre dynastie comtale remplaça la dynastie des Bosons.

Avant d'entrer dans cette nouvelle époque historique, jetons un coup d'œil rapide sur la situation politique de la Provence.

Dans la confusion féodale, au milieu des troubles que le changement de tant de gouvernemens éphémères avait occasionés, les franchises municipales dégénérèrent au point qu'elles devinrent méconnaissables. Cependant l'organisation romaine n'avait pas été complètement détruite. Les corporations d'arts et métiers avaient acquis du développement et de la stabilité. Le peuple conservait un droit précieux, celui de concourir avec le clergé séculier à l'élection des évêques, conformément aux règles canoniques (1). Sans doute il est vraisemblable que ce droit fut le plus souvent illusoire, car le désir du prince dut être regardé comme un ordre absolu. Néanmoins le respect que le pouvoir professait encore pour les anciennes formes dans le choix des évêques, indique assez que les cités n'avaient pas perdu le privilége de

(1) Raynouard, Hist. du Droit Municipal, t. II.
Les élections épiscopales furent retirées au peuple par l'art. 24 du quatrième Concile de Latran.

nommer leurs magistrats. D'ailleurs, à l'ombre du Christianisme et de ses institutions bienfesantes, le Droit Romain continuait de régler les affaires et de gouverner la vie civile des Provençaux. C'était une législation pratique qu'on ne regardait plus comme le droit particulier des anciennes provinces romaines, mais comme le droit général de la chrétienté. Et ce droit vénéré opéra dans le douzième siècle un grand mouvement intellectuel. S'élevant à une sorte de dictature, il devint une science sociale qui eut en Italie des écoles florissantes où de nombreux élèves se pressaient autour des glossateurs enseignans (1). Dès l'année 1066, plusieurs Provençaux étaient venus à Pise pour y étudier les lois, et un moine de Saint-Victor de Marseille avait demandé à son abbé la permission de suivre leur exemple (2), permission qui lui fut accordée parce qu'on prévoyait l'utilité que le monastère en recueillerait.

Les Juifs, qui se sont toujours mêlés des professions lucratives, exerçaient la médecine en concurrence avec les gens d'église qui écrivaient en latin dans les calendriers quelques principes élémentaires de l'art de guérir et principalement quelques règles d'hygiène (3).

(1) Lerminier, Introduction générale à l'Histoire du Droit. — Savigny, Hist. du Droit Romain pendant le moyen-âge.

(2) L'abbé Lebeuf, État des Sciences en France depuis la mort du roi Robert jusqu'à celle de Philippe-le-Bel.

(3) Lebeuf, *ibid.*

A cette époque il y avait encore en Provence beaucoup de serfs. Quant aux descendans de ces Sarrasins que le comte Guillaume avait fait prisonniers, ils y vivaient dans un esclavage à peu près semblable à celui que les Romains avaient jadis connu. Bien que la religion et les mœurs tempérassent en général le sort rigoureux de ces infortunés, les maîtres avaient le droit de les vendre, de les échanger, de les laisser par testament, de les affranchir, de leur donner leurs propres noms ou un nom particulier (1).

La population était fort peu considérable. Lorsque les Sarrasins, les Lombards et les Normands vinrent dévaster la Provence, les plaines avaient été abandonnées, et les habitans effrayés s'étaient réfugiés sur les hauteurs où ils avaient bâti des villages fortifiés. Les collines situées autour de ces forteresses étaient les seuls endroits cultivés. Les bois, les marais, les bruyères couvraient la surface du sol. Les ordres monastiques surent tirer parti de ces terrains incultes qui leur furent cédés par les princes de la dynastie de Boson. Les moines de Mont-Majour, maîtres de vastes propriétés et de grandes richesses, se distinguèrent par leurs travaux agricoles et par l'écoulement des eaux dans l'étang de Berre. Ils desséchèrent les autres étangs qui entouraient l'abbaye. Les parties les

(1) J.-F. Bouche, t. 1, 6e partie.

plus basses restèrent marécageuses, comme elles sont encore aujourd'hui. Ils rendirent ainsi au pays des services signalés. De son côté le monastère de Saint-Victor fit valoir au profit du bien public et de la civilisation les terres immenses qu'il possédait non-seulement dans le territoire de Marseille, mais encore en France, en Italie et en Espagne (1).

Pour éviter l'ennui du cloître les moines se livraient aussi à l'étude. Ils lisaient même les auteurs payens et regardaient cette lecture comme propre à faciliter l'intelligence des Livres Saints. Dans la plupart des maisons religieuses, les bibliothèques furent l'objet de si grands soins qu'il y avait des jours destinés à prier Dieu pour ceux qui avaient donné ou écrit des livres; et afin que ces livres ne périssent pas faute de couvertures, on engageait des seigneurs, en leur promettant des prières, à donner des fonds pour y subvenir (2).

Le séjour d'Hugues en Italie avait inspiré aux Provençaux les modes et les goûts italiens. Ils commencèrent à se couper la barbe et à se raser le derrière de la tête, ce qui jusques alors n'avait été pratiqué en Provence que par les comédiens et les jongleurs. Aux vêtemens larges, lourds et traînans

(1) Belsunce, Hist. des Évêques de Marseille, t. I, liv. IV. — Mon Hist. de Marseille, t. I, liv. II.

(2) Le nombre des livres était bien petit. C'était beaucoup que de posséder cent cinquante volumes. La plupart des églises illustres n'en avaient pas la moitié.

succédèrent des habits étroits et légers qui dessinaient les proportions du corps. Les bourgeois abandonnèrent le capuchon aux dernières classes du peuple, et prirent le chapeau dont l'usage n'avait d'abord été réservé qu'à la noblesse. Chez les uns, les bottes remplaçaient les anciennes sandales assujetties par des courroies. Les autres, suivant leurs qualités, portaient des souliers plus ou moins longs et pointus (1).

SOUVERAINETÉS DISTINCTES ET PARTICULIÈRES.

Il y avait eu des démembremens dans le comté de Provence, et l'on y voyait plusieurs souverainetés et seigneuries indépendantes. La plus importante était celle de Forcalquier. Ce comté souverain renfermait d'abord toutes les terres de la Provence Occidentale, c'est-à-dire le pays d'en delà la Durance et le Rhône jusqu'à l'Isère, et les montagnes des Alpes. Là se trouvaient Avignon, Cavaillon, Carpentras, Vaison, Pertuis, Apt, Manosque, Sisteron, Gap, Die, Embrun, la contrée de Champsaur et quelques autres en Dauphiné. Rothbold, frère de Guillaume Ier, deuxième comte souverain de Provence, avait eu le comté de Forcalquier, à la mort de Boson, un peu avant 968.

(1) J.-F. Bouche, t. 1, 6e partie.

Il est probable que ce gouvernement se maintint héréditaire dans cette branche collatérale, et les deux frères Geoffroi et Guillaume IV le possédèrent ensuite en commun par l'effet du partage de 1053. Il y eut ainsi deux Provences bien distinctes, l'Orientale et l'Occidentale. Par le mariage d'Adélaïs la Provence Occidentale, c'est-à-dire le comté de Forcalquier, passa 27 ans plus tard, comme je l'ai dit, au pouvoir d'Hermengaud, de la maison d'Urgel, collatérale de celle qui régnait à Barcelone. Hermengaud avait d'un premier lit un fils qui portait son nom. Par testament fait en 1090, il laissa à ce fils le comté d'Urgel, lui substituant, au cas où il mourrait sans enfans, son autre fils appelé Guillaume, né de sa seconde femme Adélaïs, et laissa à ce jeune prince le comté de Forcalquier. Il mourut en 1092, après avoir placé Guillaume sous la tutelle du gouverneur d'Arles et des évêques de Nice et de Vaison. Les comtes de Forcalquier fesaient leur séjour ordinaire en hiver dans la ville de Manosque, et passaient à Forcalquier toute la belle saison. Parmi les familles provençales qui fesaient l'ornement de leur cour, on distinguait celles de Sabran et de Simiane, unies à ces souverains par des liens de consanguinité ou d'alliance (1). On verra, dans la suite de cette histoire, à quelle occasion le comté de Forcalquier fut réuni au comté de Provence.

(1) Hon. Bouche, t. I, liv. VIII, sect. II.

Le Comté Venaissin, ainsi appelé de Venasque, une des villes les plus importantes de l'ancienne Provence, fut démembré du comté de Forcalquier. Rothbold le donna en dot à sa fille Emme, lorsqu'il la maria avec Guillaume, surnommé Taillefer, comte de Toulouse. De cette manière la famille des Raimonds qui régnait dans le Languedoc, devint maîtresse du Comté Venaissin, lequel renfermait dans son étendue un grand nombre de villes, entre autres Avignon, Carpentras, Vaison, Cavaillon, Lisle, Bolène, Vaurias, Bedoin, Bonieux, Caderousse, Malaucène, Pernes, Vizan, Tor, Bédarrides, Mourmoiron, Jonquières, Rochegude.

On a vu précédemment (1) comment la principauté d'Orange avait été formée en l'année 793, par la concession de Charlemagne à Guillaume au Cornet, ou au Court-Nez. Cette principauté était réduite à la ville d'Orange et à quelques villages voisins. Les descendans de Guillaume y exerçaient encore le pouvoir vers le milieu du douzième siècle (2).

Les comtes de Provence confièrent à des lieutenans nommés vicomtes, le gouvernement de quelques cités épiscopales. Un de ces lieutenans, envoyé à Marseille, trouva le moyen de fonder à son

(1) Voyez le tome 1 de cette Histoire, p. 321.

(2) De Lapise, Tableau de l'Hist. d'Orange. — Bonaventure, Hist. Nouvelle de la ville et principauté d'Orange.

profit dans la ville basse un fief souverain qui fut appelé Vicomté. L'évêque se créa de son côté une seigneurie indépendante dans la ville haute. Il est possible aussi que le premier vicomte de Marseille ait été de la famille des comtes de Provence, et qu'il ait reçu en apanage héréditaire la vicomté de la ville inférieure. Il n'y a sur ce point que de l'incertitude et des ténèbres. Ce qui est démontré, c'est que le vicomte Guillaume I[er] (1) avait la seigneurie de la ville basse, en l'année 972, et j'ai dû le considérer comme l'auteur de la dynastie vicomtale. Ses successeurs, étendant la juridiction et les dépendances de ce fief, possédèrent dans la suite un territoire d'une vaste étendue. Ils devinrent maîtres d'une cinquantaine de bourgs ou villages, parmi lesquels on distinguait Toulon (2), Aubagne, St.-Marcel, St.-Julien, Roquevaire, Auriol, Allauch, Cassis, Ceyreste, Belcodène, Trets, la Cadière, le Castelet, Six-Fours, Cuges, le Bausset, Hyères, Signes, Fos, Gardanne, les Martigues, Pourrières, Cabriés, Venelles, Fuveau, Gréasque. Mais les vicomtes de Marseille virent leur pouvoir s'affaiblir insensiblement, et il y eut de leur faute, car leur caractère propre fut une dévotion sans

(1) Le plus grand nombre de ces possesseurs de petits fiefs souverains s'appelaient Guillaume. Ce qui augmente la confusion de cette époque.

(2) Cette ville, aujourd'hui si importante, n'était alors qu'un gros bourg.

lumières et sans bornes. Sous leur administration inhabile, les Marseillais de la ville basse, enrichis par le commerce, surent conquérir quelques droits politiques. Ils eurent un Conseil Municipal à la tête duquel se trouvaient des magistrats librement élus et appelés Recteurs. Ils ne laissèrent aux vicomtes que l'administration de la justice, quelques droits domaniaux et la haute juridiction. Moins heureuse était la ville haute, sans franchises municipales, sans importance, sans richesse. Soumise au pouvoir de l'évêque, son seigneur et maître, elle n'avait pour habitans que des pêcheurs auxquels cependant on permettait de choisir parmi eux, toutes les années, quatre prud'hommes, pour juger sommairement les différends relatifs à leur industrie.

Tous ceux qui à l'exercice d'un commandement joignaient la possession du crédit et des richesses, tiraillaient le pouvoir, le morcelaient pour en faire une propriété de famille. Vers l'année 1032, le baron de Castellane fut un de ces ambitieux seigneurs. Il fit si bien, qu'il fonda dans les montagnes une petite souveraineté héréditaire, assez forte pour défendre, envers tous, son indépendance naissante. La famille de ce baron provençal, déjà une des plus anciennes, des plus riches et des plus illustres du pays, possédait de vastes domaines. Elle était maîtresse de Riez, Salerne, Villecrose, Cotignac, Entrecasteaux, Allemagne, Quinson et la Verdière.

Il paraît qu'elle s'appelait d'abord Boniface, et qu'elle tira ensuite son nom de la ville de Castellane, siége de sa baronie seigneuriale, comme les maisons de Glandevès, de Pontevès, d'Oraison, de Grasse, de Seillane et de Demandolx qui n'eurent d'autre nom que celui de leurs fiefs.

La baronie de Grignan fut formée, on ne sait à quelle époque, par la famille Adhémar, qui ne voulant point reconnaître l'autorité des comtes de Provence ou de Forcalquier, fit hommage de son petit état aux empereurs.

Ce fut dans le dixième siècle que s'établit la baronie de Sault. Des fables couvrent son origine. On a dit qu'un prince saxon, nommé Wolf, vint en Provence pour offrir ses services contre les Sarrasins qui la ravageaient; qu'après les avoir taillés en pièces, il reçut en récompense la contrée de Sault (1), théâtre de ses combats et de ses victoires; mais qu'il ne reconnut que les empereurs desquels il prit l'investiture de son fief. Ce Wolf passa pour être la source de la famille d'Agoult, célèbre sous le règne des comtes de Provence et maîtresse de cette seigneurie de Sault (2), qui ne laissa pas que

(1) Sault vient de *Saltus*, bois. La baronie de Sault n'était anciennement qu'une forêt.

(2) Cette seigneurie porta le titre de baronie jusques à Charles IX, roi de France, qui l'érigea en comté en 1562 en faveur de François d'Agoult de Montauban. Elle passa plus tard dans la maison de Villeroi.

d'avoir de la puissance et de l'éclat. La vallée d'Oulle, enclavée dans la viguerie de Sisteron, y était annexée.

Il y eut une famille qui effaça par ses richesses, par son antique illustration et par ses hautes alliances toutes ces familles seigneuriales. Ce fut la maison des Baux (1), dont l'origine était gothique. Après la prise d'Arles par Euric, quelques habitans des campagnes s'étaient réfugiés sur le rocher des Baux, ainsi appelé du vieux mot ligurien *Baou*, qui signifie escarpement. Un chef visigoth, que l'on croit même issu du sang royal, eut, pour sa part des conquêtes, la pente méridionale des Alpines, et bâtit sur le rocher dont je viens de parler le château dit des Baux, où il fixa sa résidence. De là vint le nom de ses descendans. La maison des Baux posséda des comtés, des duchés et des principautés en Italie. Elle eut des vicomtes de Marseille et des princes d'Orange. Dans la paix comme dans la guerre elle sut conserver sa place et marcha toujours sans rivales. Son esprit remuant d'indépendance se mêla sans cesse à ses projets d'ambition tracassière, et pour faire pencher en sa faveur la balance des intérêts politiques, elle n'eut qu'à y jeter le poids de son nom et de son crédit. L'étendue de cette baro-

(1) On trouve dans les anciennes Chartes *de Baucio*, *de Balthio* et *Baltio*.

nie souveraine comprenait toutes les terres dites vulgairement *Terres Baussenques*, au nombre de soixante-dix-neuf. Quelques-unes étaient situées dans le comté de Forcalquier; les autres se trouvaient dans le comté de Provence.

Au reste, tous ces fiefs n'avaient pas devant eux un long avenir politique. Faibles ou puissans, ils allaient à leur ruine par une pente insensible. Deux causes en effet les minaient sourdement. C'étaient, d'un côté, le travail de la Bourgeoisie, mûre pour la conquête des libertés communales; et, de l'autre, la domination d'une dynastie puissante et vénérée qui, fesant briller autour d'elle les rayons d'une gloire pure, ouvrant les sources de la prospérité publique, gagnant tous les cœurs par des bienfaits, tendait à triompher des résistances individuelles, à rapprocher toutes les parties du territoire provençal, à fixer sur des bases solides l'unité nationale. Vraiment les souverainetés particulières n'étaient pas de force à lutter contre ces causes de destruction, elles qui ne s'étaient formées que par l'anarchie féodale et par la faiblesse des souverains.

DYNASTIE DES BÉRENGERS,
COMTES DE BARCELONE.

RAYMOND-BÉRENGER IER.

La maison des Bérengers, grace à son caractère

et à ses mérites, s'était élevée bien haut dans le monde politique. Le premier de cette famille, Geoffroi, surnommé le Velu, avait été gouverneur de Barcelone sous Charles-le-Chauve, qui lui en donna le commandement héréditaire en récompense de ses bons et loyaux services. Les successeurs de Geoffroi avaient reculé les limites de cet état par des conquêtes sur les Maures et par de riches héritages, de sorte que la famille possédait paisiblement toute la Catalogne, à l'exception de Lérida.

Raymond-Bérenger, quatrième de nom en Espagne, régnait depuis trente-deux ans, lorsqu'il devint comte de Provence par son mariage avec Douce, ou Dulcie, fille de Gilbert, dernier souverain de la maison de Boson. Il fut premier de nom dans son nouveau comté. Ce bon prince, élevé par sa mère Almodie dans la pratique de tous les devoirs, suivait l'exemple de ses aïeux et montrait sur le trône les vertus les plus utiles aux peuples. Ce n'était pas seulement un administrateur éclairé, un politique habile. Guerrier, plein d'expérience, il savait faire encore un excellent usage de sa vaillante épée, et il s'était signalé dans les guerres qu'il avait été obligé de soutenir contre les Maures. Tarragone, la Cerdagne, l'île de Minorque gardaient le souvenir de sa sagesse et de ses exploits.

Son autorité fut reconnue sans obstacle en Provence, et tous les seigneurs du pays s'empressè-

rent de lui faire hommage. La charte de la foi jurée par Pons, seigneur de Fos, issu de la maison vicomtale de Marseille, est parvenue jusques à nous. Cet acte nous donne une idée de la société provençale à cette époque. Les droits du comte hors de ses domaines se réduisaient assez généralement à l'honneur révérentiel, au service dans les combats et dans les plaids (1). Les barons continuaient de régler en dernier ressort l'administration de leurs fiefs.

Mais si Raymond-Bérenger Ier ne vit autour de lui que des vassaux respectueux, il se vit aussi obligé d'accepter avec l'investiture du comté de Provence les difficultés et les chances de la guerre contre Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, fils de Raimond de Saint-Gilles dont la famille puissante était arrivée à la souveraineté de l'ancienne Septimanie. Cet Alphonse, possesseur du Comté Venaissin donné en dot à la princesse Emme sa bisaïeule

(1) *Juro ego Pontius de Fos tibi Raimundo Berengarii, comiti Barchinoversi et Provinciæ, et conjugi tuæ dulciæ comitissæ, et filiis vel filiarum vestris quod de istâ horâ in anteà fidelis ero vobis de vestrâ vitâ et de vestris membris quæ in corporibus vestris se tenent, et de vestro honore quem hodiè habetis, vel in anteà adquisituri eritis...... potestatem non vetabo vobis quantos vices mihi requisieritis per vos metipsos aut per nuntios vestros, nec homo neque femina per meum consilium, nec per meum ingenium. Et si est homo aut homines, femina aut feminæ quæ vobis tollat aut tollant, ego Pontius suprà scriptus ero vobis adjutor cum meis hominibus, et honore meo juerrejare, defendere, placitore, ut meliùs potuero per fidem rectam, etc.*

dont il était le représentant, voulait reculer les bornes de ce comté. La lutte fut vive entre le comte de Provence et son ambitieux voisin. Enfin les deux adversaires, fatigués de leurs longues querelles qui n'amenaient aucun résultat, les terminèrent par un traité de paix et de partage l'an 1125. Les limites de leurs états respectifs se trouvèrent fixées au moyen de concessions mutuelles. Raymond-Bérenger céda à Alphonse Jourdain tout le territoire situé entre le Rhône, l'Isère et la Durance; ce territoire continua de porter le nom de Comté Venaissin; on l'appela aussi Marquisat de Provence. Alphonse Jourdain abandonna à Raymond-Bérenger tout le pays enclavé entre la mer, le Bas-Rhône, la Durance et les Alpes. La ville d'Avignon et quelques domaines restèrent indivis.

Guillaume IV, comte de Forcalquier et de la Provence Occidentale, ne put rien contre ces accords funestes qui lui enlevaient une partie considérable de ses terres patrimoniales au profit d'Alphonse Jourdain. Réduit à la triste nécessité de dévorer en silence une aussi cruelle injure, il se vit resserré dans les districts de Gap, de Sisteron, d'Embrun et de quelques autres places qui composèrent sa souveraineté indépendante; et ce qu'il y eut de plus fâcheux pour lui, c'est que Raymond-Bérenger Ier s'obligea à ne point le soutenir contre le comte de Toulouse. Pour comble d'infortune, Guillaume IV s'attira la haine des

moines de Mont-Majour, à qui il enleva une partie de la ville de Pertuis dont ils jouissaient précédemment. Ces moines vindicatifs ne le lui pardonnèrent jamais. Ils lui causèrent bien des angoisses et le firent même excommunier.

L'abbaye de Lérins était toujours exposée dans son île aux brusques invasions des Maures. Le comte de Provence ordonna d'y achever la construction d'une grande tour destinée à servir de couvent et de citadelle. De son côté, le pape Honorius II accorda des indulgences à ceux qui feraient dans l'île un service de trois mois pour la défendre.

Raymond-Bérenger Ier, qui résidait habituellement en Catalogne, ne vint qu'une fois en Provence. Ce fut en allant à Rome. Il débarqua à l'embouchure du Rhône, et le peuple, accourant sur son passage, le reçut partout avec enthousiasme. Ce prince, accablé d'infirmités et d'années, céda à l'influence de ces terreurs religieuses qu'inspirent presque toujours le déclin de la vie et l'affaiblissement des facultés mentales. Il ne se contenta pas d'envoyer des sommes considérables à l'ordre des Templiers dans leur établissement de Jérusalem; il se fit lui-même recevoir chevalier, après avoir déposé les insignes du pouvoir suprême, et mourut à Barcelone dans la maison du Temple en 1131.

BÉRENGER-RAYMOND II.

L'aîné de ses fils, Raymond-Bérenger, hérita du

comté de Barcelone et de ses dépendances. Le cadet, Bérenger-Raymond, eut le comté de Provence que déchirèrent aussitôt les discordes civiles. Raymond des Baux, excipant des prétentions d'Étiennette son épouse, fille du comte Gilbert, et sœur de Douce, femme de Raymond-Bérenger Ier, disputa le pouvoir au nouveau souverain. Jusques alors il avait gardé un silence prudent; mais quand il vit pour antagoniste un prince jeune et sans expérience, il crut que le moment était venu de jeter le masque et d'en appeler à son bon droit et à ses armes. Ses quatre fils, Hugues, Guillaume, Bertrand et Gilbert, fesaient son espoir et sa force, en lui prêtant l'appui de leur caractère entreprenant, de leur valeur à toute épreuve. Il convoque ses partisans, arme ses vassaux, se prépare à donner le signal des combats. De part et d'autre les seigneurs se lèvent, et chacun prend diversement parti suivant ses affections ou ses intérêts. Bertrand d'Agoult, Arnaud de Flotte, Guillaume de Pontevès, Rostain, Porcelet, Guillaume de Simiane, Giraud Amic, Raymond-Jeoffroi de Fos, Bertrand de Signe, Bertrand de Castellane, Ollebert et Bertrand d'Allamanon se rangent sous les drapeaux du comte de Provence. La cause de la famille des Baux est soutenue par Guiran de Simiane, Geoffroi de Tourves, Geoffroi de Marseille, Boniface de Castellane, Raymond de Villeneuve. Le comte de Forcalquier et le comte de Toulouse se déclarent

aussi pour elle; mais le comte de Barcelone embrassa le parti de son frère Bérenger-Raymond, lequel eut aussi l'appui du comte de Montpellier dont il avait épousé la pupille, nommée Béatrix et maîtresse du comté de Melgueil. Ce fut dans le port de cette ville, l'an 1144, que Bérenger-Raymond périt en combattant contre les Génois qui s'étaient déclarés pour les Baux. Il fut enseveli à Arles dans l'église des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et ne laissa qu'un fils fort jeune encore, Raymond-Bérenger III.

RAYMOND-BÉRENGER III.

L'oncle et tuteur de celui-ci, Raymond-Bérenger, dit le Vieux, comte de Barcelone et prince d'Aragon, vint en Provence avec des troupes pour soutenir les droits de son pupille, se faire inféoder l'administration du fief et continuer la guerre contre les seigneurs des Baux toujours plus audacieux et plus remuans. Il tint trois assemblées de seigneurs, l'une à Tarascon, l'autre à Digne, et la troisième à Seyne, et reçut le serment de fidélité à son neveu. Tout semblait réussir au gré de ses désirs et de sa politique, lorsqu'un événement imprévu changea subitement la face des affaires.

L'empereur Conrad III, haut suzerain de Provence, jusques alors indifférent sur les agitations de ce pays, se prit tout à coup d'une chaude pas-

sion pour la cause des Baux. Il se rendit dans la ville d'Arles où il fut reçu avec magnificence par la noblesse et par l'archevêque Raymond de Montredon. Ce souverain donna au prélat tous les droits royaux, même celui de battre monnaie, et le quart des rentes qu'il avait dans la ville et son territoire. Le 10 août 1146, il inféoda le comté de Provence à Raymond des Baux et à son épouse Étiennette avec la faculté de battre aussi monnaie à leur propre coin à Arles et à Aix, et d'interdire la circulation des monnaies étrangères, sans préjudice du privilége de l'archevêque. Un grand prestige était encore attaché à la suzeraineté impériale, environnée des respects populaires. La concession de Conrad III fixa bien des esprits indécis, soumit bien des caractères hostiles, et fit enfin pencher la balance en faveur des seigneurs de Baux, lesquels obtinrent de notables avantages contre le comte de Barcelone. Cependant la fortune ne leur sourit pas long-temps; la victoire inconstante abandonna leurs enseignes. Les Domaines Baussenques furent presque tous pillés ou détruits. Cette famille, accablée de revers et d'humiliations, se vit obligée d'implorer la clémence du vainqueur. Par un traité qui est à la date de 1148, Raymond des Baux renonça aux droits qu'il prétendait avoir sur la Provence, tant du chef de son épouse, que par l'inféodation de l'empereur Conrad III, moyennant quoi on lui garantit la possession et

jouissance de ses châteaux et de ses terres. L'année suivante, il mourut en allant à Barcelone pour jurer, entre les mains de Raymond-Bérenger le Vieux, d'être fidèle à ces accords. Les troubles s'apaisèrent, et le comte de Barcelone, étant revenu en Provence, reprit la négociation avec Étiennette et ses quatre fils. Le 1er septembre 1150, les quatre frères, Hugues, Guillaume, Bertrand et Gilbert, fils de Raymond des Baux et d'Étiennette, d'une part, et le comte de Barcelone, roi d'Aragon, stipulant pour le comte de Provence, son pupille, d'autre part, ratifièrent dans la ville d'Arles le traité précédent. La maison Bérenger laissa en propriété à la famille rivale les Terres Baussenques et le château de Trinquetaille-lez-Arles, sous condition toutefois d'un hommage à perpétuité que les Baux rendirent de suite en présence d'Hugues, Guillaume et Rostang des Porcelets, Guillaume d'Éyguières, et Rostang de Quiqueran, gentilshommes arlésiens. Par une convention spéciale, les frères Baux promirent : 1° de ne tenir ni foire ni marché à Trinquetaille; 2° de n'avoir ni mesures ni poids particuliers, et de ne se servir que de ceux du comte de Provence; 3° d'interdire l'entrée de Trinquetaille aux navires servant au transport des pélerins dans la Terre Sainte.

Mais les seigneurs des Baux, dans leur ambition inquiète, nourrissaient le projet de violer ces accords dictés par la victoire et consentis par la né-

cessité; excitant en secret le zèle de leurs partisans, ils ne cherchaient qu'une occasion favorable pour recommencer la lutte. En 1155, Hugues, leur aîné, obtint de l'empereur Frédéric Ier, neveu et successeur de Conrad III, le renouvellement de l'investiture du comté de Provence. La famille des Baux, encouragée par cet acte solennel, se voyant d'ailleurs soutenue par les Arlésiens, par le comte de Toulouse, son parent, par Boniface de Castellane, et par plusieurs propriétaires de fiefs puissans, ne garda plus aucune retenue, et finit par se proclamer souveraine du comté de Provence. Il fallut vider la querelle par la voie des armes. Raymond-Bérenger le Vieux accourut de Barcelone avec une armée au secours de son neveu, et l'on se battit des deux côtés avec l'acharnement inséparable des guerres civiles. La maison des Bérengers triompha une seconde fois de celle des Baux réduite à l'impuissance. En 1156, l'armée du comte de Provence ravagea le territoire d'Arles, enleva et rasa trente places ennemies. Le château de Trinquetaille, boulevart du parti baussenque, fut pris après un siége aussi opiniâtre que long. La ville des Baux, d'une assiette très-forte, tomba aussi au pouvoir des vainqueurs qui la démantelèrent. Enfin les seigneurs des Baux, ne pouvant plus croiser le fer avec leurs adversaires, demandèrent la paix, et ils l'obtinrent aux conditions les plus dures. On leur restitua Trinquetaille. Mais

ils s'engagèrent à le remettre au comte de Provence toutes les fois qu'ils en seraient requis. Les seigneurs Guillaume et Rostang de Sabran, Raymond et Guillaume de Roquemaure, Étiennette de Saint-Gilles, Bertrand de Laudun et d'Adhémar de Monteil se rendirent garans, pour les seigneurs des Baux, de l'exécution de ce traité, avec promesse de se constituer prisonniers en cas d'infraction.

Raymond-Bérenger le Vieux retourna en Espagne, et les seigneurs des Baux, se jouant encore de la foi jurée, reprirent les armes en 1161. Le comte de Barcelone revint en Provence avec une nouvelle armée, impatiente de punir la révolte et le parjure. Il assiégea la ville d'Arles, qui tenait pour les insurgés, la prit et en démolit les tours et les remparts. Il attaqua ensuite le fort de Trinquetaille. Le moine de Ripoll, historien des Comtes de Barcelone, nous apprend que Raymond-Bérenger dut le succès de cette attaque à la construction d'un château de bois, établi sur des bateaux, que l'on amena contre le fort à travers le fleuve. Ce château contenait deux cents chevaliers et plusieurs soldats d'une naissance plus obscure. A peine fut-il parvenu au pied des remparts du fort, que la terreur gagna les assiégés. Ils se rendirent, et le vainqueur rasa les fortifications (1). Le parti Baussenque

(1) *Gest. Comit. Barcinon. Monac. Rivipull. caput.* XVII. *apud Marc. Hispanic.*

abattu fut mis dans l'impossibilité de relever la tête.

Restait cependant l'acte d'investiture accordé à la famille des Baux par Conrad III et Frédéric Ier, ce qui pouvait donner aux prétentions futures de cette famille remuante et tracassière une couleur de légalité dangereuse. La maison Bérenger, dirigeant sur ce point sa politique pleine de prévoyance, chercha à se rapprocher de l'empereur suzerain de cet ancien royaume d'Arles qui n'existait plus que de nom. Elle réussit à gagner l'amitié de ce monarque, et lui demanda la main de sa nièce Richilde, pour le jeune comte Raymond-Bérenger III qui était en âge d'être marié. Quand l'Empereur eut donné son consentement, les deux Bérengers, oncle et neveu, s'acheminèrent vers Turin où il tenait sa cour. Le comte de Barcelone mourut en route, et le comte de Provence continua seul le voyage. L'Empereur l'accueillit avec joie, et par acte du 15 septembre de la même année, révoquant et cassant les investitures que Raimond et Hugues des Baux avaient obtenues, tant de Conrad III que de lui-même, il lui inféoda non-seulement le comté de Provence, mais encore celui de Forcalquier, parce que la maison régnante de ce fief, laquelle était toujours la branche des Bérengers d'Urgel, n'avait point fait hommage de ses domaines aux Empereurs. La nouvelle inféodation fut accordée moyennant une redevance

de lapins avec leurs peaux, et une cense annuelle de 15 marcs d'or au poids de Cologne. Le comte de Provence, souscrivant à cette condition facile, se reconnut vassal de l'empire et termina en même temps son mariage avec la nièce de Frédéric.

Raymond-Bérenger III n'avait encore rien fait par lui-même, car son oncle qu'il venait de perdre avait seul jusqu'alors dirigé ses affaires. Maintenant sorti de tutelle, il brûlait d'envie de se distinguer par quelque action d'éclat. Il crut que Nice pouvait offrir à sa valeur une belle carrière, et il en médita la conquête. Cette ville, anciennement unie au comté de Provence, avait créé une municipalité indépendante et des statuts consulaires. La liberté lui avait coûté bien cher, car elle ne l'avait acquise qu'après de longues dissentions civiles, et c'était là un motif de plus pour la défendre avec courage et persévérance. Aussi les habitans, se levant en masse, prirent les armes, excités par le premier consul Rostaing-Badat. Raymond-Bérenger III résolut d'en avoir raison à tout prix, fit avec les Génois un traité d'alliance, leva une armée puissante et fixa son quartier général au château de Mouans dans le diocèse de Grasse. Bientôt il vint investir Nice avec toutes ses troupes, et les galères génoises bloquèrent la place par mer. Les assiégés opposèrent à ces forces réunies une résistance opiniâtre. Le comte de Provence, emporté par l'ardeur de son bouillant cou-

rage, s'avança au pied des remparts et y périt frappé d'un coup de fléche (1) en l'année 1166. Au bruit de sa mort, les galères de Gênes gagnèrent le large, et l'armée provençale passa le Var en désordre. Le corps du comte fut emporté à Aix et enseveli dans l'église de St.-Jean.

ALPHONSE IER.

A la mort de Raymond-Bérenger III il y eut des disputes sanglantes. Raymond V, comte de Toulouse, et Alphonse Ier, comte de Barcelone et roi d'Aragon, fils de Raymond-Bérenger le Vieux, se disputèrent l'héritage du comte de Provence, les armes à la main. Le premier avait un fils fiancé à Douce, fille de Raymond-Bérenger III; et lui-même, peu de temps après, épousa Richilde, mère de cette jeune princesse. Le second, cousin germain du défunt et son parent le plus proche, invoquait en sa faveur les droits du sang. Les deux rivaux se firent pendant dix ans une guerre acharnée; enfin, accablés de lassitude, ils parlèrent d'accommodement. Dans une conférence tenue aux environ de Tarascon, Raymond V et Alphonse Ier signèrent la paix par l'entremise de quatre arbitres qui furent Hugues-Geoffroi, grand

(1) Tous les anciens historiens de Provence. — Durante, Hist. de Nice, t. I, liv. II, ch. IV.

maître des Templiers, Raymond de Moncade, Arnaud de Villamulio, et le vicomte de Narbonne. Le comte de Toulouse renonça, en faveur du comte de Barcelone, à ses prétentions, moyennant le paiement d'une valeur de trois cent mille marcs d'argent et la cession de la vicomté de Gévaudan que les comtes de Provence avaient jusques alors possédée. Quant à Douce, il fut stipulé qu'elle épouserait le fils de Raymond V; mais ce mariage ne se fit pas. Ce fut ainsi que le comté de Provence passa, en l'année 1176, de la branche provençale des Bérengers dans la branche Catalane de la même famille. Le royaume d'Aragon, le comté de Barcelone et celui de Provence se trouvèrent réunis sous un même maître, Alphonse Ier.

Le Roi-Comte jugea utile de reprendre le dessein de son prédécesseur, Raymond-Bérenger III, sur la ville de Nice. Accompagné de ses deux frères, Sance et Bérenger d'Aragon, il marcha contre cette ville à la tête d'une armée formidable composée d'Aragonais, de Catalans et de Provençaux. Il conduisit si bien ses opérations militaires que la place assiégée se vit bientôt réduite à l'extrémité, malgré le courage de ses défenseurs et le dévoûment des consuls Pierre Riquieri et Bertrand Badad.

Nice, perdant haleine sous les coups d'un ennemi supérieur en nombre et pesant sur elle de toutes ses forces, demanda grace, mais sans perdre sa

dignité, mais en traitant encore de puissance à puissance. Elle offrit de se rendre aux pactes de bonne guerre, avec la conservation de ses us et coutumes, de ses franchises municipales, de ses tribunaux et de son consulat; moyennant quoi elle s'obligea d'abord au paiement de vingt-cinq mille sols melgoriens une fois comptés, ensuite à un tribut annuel de deux autres mille sols melgoriens, le tout à titre d'indemnité pour les frais de la guerre. Elle promit de plus une chevauchée ou service militaire de cent cavaliers, du Var juqu'à la la Siagne, et de cinquante de la Siagne jusqu'au Rhône. Alphonse, sachant qu'il est quelquefois imprudent de forcer des hommes de cœur à se retrancher dans le courage du désespoir, accepta les conditions que les consuls niçards vinrent lui proposer. Le traité fut conclu le 8 juin 1176, dans la plaine du Var où le Roi-Comte était campé avec son armée, en présence d'un grand nombre de seigneurs, témoins signés dans l'acte, parmi lesquels on remarquait Boniface de Castellane, Raimond de Grasse, Blacas de Sisteron, Raimond de Malaucène, Porcelet d'Arles, Hugues-Geoffroi, maître de la milice du temple. Alphonse et les deux princes ses frères sanctionnèrent le traité de paix en baisant les consuls sur la bouche, pour eux, pour les magistrats leurs collègues et pour tout le peuple de Nice (1).

(1) Durante, t. I, liv. II, ch. V.

Alphonse Ier, après ce succès, crut qu'il n'avait pas assez fait pour prendre du repos. Il entreprit de soumettre à l'hommage Guillaume VI, comte de Forcalquier, en fesant valoir contre lui, par la force des armes, l'inféodation que l'empereur Frédéric Ier avait faite à Raymond-Bérenger III dont il exerçait tous les droits. Néanmoins, avant de commencer les hostilités, Alphonse interpella Guillaume par un hérault de se reconnaître son feudataire, et le menaça de son courroux en cas de refus. Guillaume répondit qu'il ne pouvait consentir à la perte ou à l'affaiblissement du pouvoir légitime qu'il tenait de ses aieux. En 1178, Alphonse entra à main armée dans les terres de son adversaire, fit bon marché de tout obstacle, marcha droit sur la ville de Forcalquier, mise en péril par cette subite attaque. Guillaume, devenu plus traitable, écouta les remontrances de ses amis et céda au sollicitudes des archevêques d'Arles, d'Aix et d'Embrun, des évêques de Marseille, de Sisteron, d'Apt et de Fréjus. Il prêta hommage à Alphonse par procureur, et reconnut que le comté de Forcalquier était un fief relevant du comté de Provence. La paix fut dès-lors signée, et le baron Loup-d'Agoult, ayant à cœur d'effacer toutes les traces de ces querelles entre deux souverains faits pour s'estimer mutuellement, leur ménagea une entrevue dans le château de Sault où il se jurèrent une amitié réciproque.

Alphonse I[er] retourna ensuite dans ses états d'Espagne, où sa présence devenait nécessaire, et confia à son frère Bérenger d'Aragon, l'administration du comté de Provence. A peu près à la même époque une troupe de Maures descendit sur les côtes, saccagea Toulon, et ne remit à la voile qu'après avoir enlevé un grand nombre de captifs parmi lesquels se trouvaient le seigneur Hugues-Geoffroi et son neveu. Sur ces entrefaites, l'empereur Frédéric I[er], jaloux, comme ses prédécesseurs, de conserver des prérogatives stériles et d'ajouter un vain titre à ses titres nombreux, fit son entrée solennelle dans la ville d'Arles (1), suivi de l'impératrice et de Philippe son fils. L'archevêque Raimond de Bollène le couronna roi dans l'église métropolitaine, au milieu d'une assemblée nombreuse et brillante. L'absence du comte de Provence nuisit à ses intérêts, car Frédéric, renouvelant son alliance avec la maison de Baux, qui commençait à se remettre de ses désastres, lui confirma toutes les concessions qui lui avaient été faites, et lui donna la prérogative de marcher enseignes déployées depuis les Alpes jusqu'au Rhône, et depuis l'Isère jusqu'à la Méditerranée. La principauté d'Orange venait d'être transportée dans la famille des Baux, et voici comment: les descendans de Guillaume *au Cornet*, ou *au Court-Nez*, possé-

(1) Toujours en l'année 1178.

dèrent ce fief souverain jusques à Rambaud III qui mourut sans enfans vers l'année 1177. Tiburge, sa sœur et son héritière, porta la principauté à Bertrand des Baux auquel elle fut mariée, et de cette union naquit un prince appelé Guillaume qui commença la seconde race des princes d'Orange.

Raimond V, comte de Toulouse, toujours maître du district nommé Marquisat de Provence ou Comté Venaissin, rompit les anciens traités touchant les limites de son territoire, et déclara la guerre à Guillaume des Baux, prince d'Orange, et à Bérenger, administrateur général du comté de Provence pour son frère Alphonse Ier. Le prince d'Orange expira sous le poignard d'un vil assassin. Bérenger périt aussi dans cette guerre, selon les uns, ou abdiqua son pouvoir selon les autres. Quoi qu'il en soit, Alphonse Ier donna, en 1181, le commandement de la Provence à Sance son autre frère. Il ne tarda pas à venir lui-même d'Espagne pour combattre le comte de Toulouse dont les armes fesaient des progrès, et se ligua avec le roi d'Angleterre qui était alors à Bordeaux. On pilla, on ravagea, on brûla des deux côtés, et chacun finit par sentir le besoin de la paix. Un charpentier du Puy-en-Velai, homme simple mais ardent, qui se croyait prophète, forma une association religieuse pour obtenir par tous les moyens cette paix désirée. Enfin elle fut conclue, et chaque prince conserva ses limites.

Alphonse Ier, ayant enlevé à son frère Sance le commandement qu'il lui avait naguère confié, lui donna en échange la Cerdagne et le Roussillon. Ensuite il créa son fils, Alphonse II, comte de Provence, et s'en réserva la suzeraineté. En 1189, les les deux Alphonses résolurent d'abaisser la fierté de Boniface, comte de Castellane, qui, d'après eux, tranchait trop du souverain. Avant tout, ils le sommèrent de prêter l'hommage, et comme il s'y refusa, ils levèrent des troupes pour l'y contraindre. Ils marchèrent d'abord contre l'évêque de Fréjus son allié, assiégèrent la ville épiscopale et s'en rendirent maîtres en peu de jours. Ils prirent ensuite la route de Castellane. Boniface, se voyant perdu, ne pensa plus qu'à détourner l'orage. A la sollicitation de l'archevêque d'Embrun et de l'évêque de Senès, il proposa sa soumission, qui fut acceptée, et vint dans la ville de Grasse prêter hommage à son suzerain, le comte de Provence. Moyennant quoi il conserva sa souveraineté.

Les deux Alphonses eurent moins de modération et de générosité à l'égard du comte de Forcalquier. Le prétexte semblait manquer pour lui faire la guerre, car il s'était soumis à l'hommage quelques années auparavant et ne contestait point la suzeraineté du comte de Provence. Mais celui-ci et le roi d'Aragon son père, enflés de leurs succès, ne se contentaient plus de cette suzeraineté. Il n'aspiraient à rien moins qu'à la propriété immédiate

de l'état de Forcalquier. Toutefois, comme l'usurpation à force ouverte présentait des difficultés et des chances que la prudence commandait d'éviter, ils pensèrent qu'il valait mieux arriver à leur but en fesant jouer les ressorts de la politique. Le comte régnant de Forcalquier, Guillaume VI d'Urgel, n'avait eu qu'une fille mariée à de Sabran, seigneur du Castelar, et de ce mariage étaient nés un garçon et deux filles. Par les intrigues du roi d'Aragon, il déshérita le garçon et la seconde fille, et donna l'aînée, appelée Garsende, à Alphonse II, avec la propriété du comté de Forcalquier pour dot. Il ne s'en réserva que l'usufruit ainsi que sept ou huit terres dont il voulut disposer en faveur du frère et de la sœur de Garsende qu'il avait déshérités. Ce mariage se fit en 1193. Trois ans après le roi Alphonse Ier mourut à Perpignan.

ALPHONSE II.

Son fils Alphonse II eut le comté de Provence qu'il tenait déjà. Un autre fils nommé Pierre reçut l'Aragon et la Catalogne.

Guillaume VI se repentit bientôt d'avoir sacrifié les droits de sa famille à l'ambition d'Alphonse II. D'ailleurs il était obsédé par le comte de Toulouse et par les seigneurs de la maison des Baux qui voulaient empêcher la réunion du comté de Forcalquier au comté de Provence. Il ne balança plus

à violer ses engagemens. Seulement, avant de se déclarer contre son gendre, il rechercha l'alliance d'André de Bourgogne, dauphin de Viennois, et lui fit épouser Béatrix de Sabran, sa seconde petite-fille, à laquelle il donna pour dot toutes les terres depuis le pont de Buech près de Sisteron, jusques aux confins de l'archevêché d'Embrun. Il fut stipulé dans ce contrat de mariage, passé en 1202, que si le dauphin et sa femme mouraient sans laisser d'enfans, les biens compris dans la donation retourneraient au donateur ou à celui qui lui succéderait dans le comté de Forcalquier. Guillaume VI prit ensuite les armes avec l'assistance d'André de Bourgogne, du comte de Toulouse et de Raymond des Baux, tous ligués contre Alphonse II. Celui-ci trouva moyen de s'emparer de la ville et de la citadelle de Sisteron qui appartenaient à Guillaume, et reçut en même temps des secours de son frère le roi d'Aragon. Tout se brouilla de nouveau en Provence. Raymond des Baux vint ravager le territoire d'Aix, mais les habitans le prirent dans une sortie, après avoir mis son corps d'armée en fuite. Alphonse II, voulant leur témoigner sa reconnaissance, leur permit de couper du bois et de mener paître leurs bestiaux à cinq lieues à la ronde, ce qui excita de vives réclamations de la part des habitans de Jouques, de Vauvenargues et du Tholonet. Les deux partis, fatigués de la guerre, eurent recours aux négociations.

Comme Sisteron était le sujet apparent de la querelle, on convint que la citadelle serait confiée en dépôt au roi d'Aragon, et qu'elle serait remise au comte de Forcalquier dans le cas où Alphonse II et sa femme Garsende mourraient sans postérité. La paix fut ensuite jurée de part et d'autre.

Pour empêcher le retour de nouveaux troubles, on tint un plaid à Manosque. Il s'agissait de terminer un différend entre les maisons d'Orange, de Simiane et de Raillane, d'un côté, et Guillaume VI, de l'autre. Ces maisons puissantes, qui possédaient des fiefs dans le comté de Forcalquier, refusaient au comte souverain l'hommage et certains droits seigneuriaux. Raymond VI, comte de Toulouse, choisi pour arbitre, décida que Guillaume renoncerait à une partie des droits qu'il exigeait de ses adversaires, mais que ceux-ci seraient obligés de lui prêter hommage, sa vie durant, comme leur seigneur suzerain, et qu'après sa mort, ils le prêteraient au comte de Provence. Cette sentence sanctionnait l'acte de mariage de la princesse Garsende de Sabran, épouse d'Alphonse II, laquelle devait recevoir le comté de Forcalquier en toute propriété, à la mort de Guillaume, prince régnant.

L'année suivante (1) Alphonse II céda à l'évêque de Fréjus la moitié de la seigneurie de la ville, ce

(1) En 1203.

prélat jouissant déjà de l'autre moitié que le comte Guillaume Ier, de la dynastie des Bosons, avait donnée à l'un de ses prédécesseurs. Alphonse retint toutefois la juridiction dans les causes criminelles, sous le prétexte de l'incapacité des clercs pour ces sortes de jugemens.

Un gentilhomme provençal, nommé Jean de Matha, né à Faucon d'une famille considérable, venait de s'inscrire au nombre des bienfaiteurs de l'espèce humaine, en fondant l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs (1). Il ne répandait pas sur la terre les stériles maximes d'une philantropie spéculative. Non, car il l'entendait beaucoup mieux; non, car il la voulait toute en action, et lui-même la pratiquait dans ce qu'elle a de plus héroïque. Ses voyages se multiplièrent pour briser les fers des chrétiens esclaves des infidèles. Lui et ses frères se virent souvent réduits aux plus cruelles extrémités pour la défense de leur foi, pour l'accomplissement de leurs saints travaux et de leurs bonnes œuvres.

Dans les provinces méridionales de la France on commençait à raisonner sur les matières religieuses, et l'on se permettait d'examiner tout ce qu'auparavant on adorait sans examen. Malheureusement les esprits, qui se montraient impatiens

(1) Le Pape consacra cette belle institution par une bulle du 17 décembre 1199. — Longueval, ouv. cité, t. x, liv. xxviii.

de secouer le joug des abus théocratiques, tombaient eux-mêmes dans la licence, et sous un air imposant de réforme la superstition se cachait tyrannique dans ses exigences. On oubliait que la vérité n'est pas attachée nécessairement au nom de novateur, et que pour avoir raison contre ce qui existe il faut autre chose que l'aveugle désir de le détruire. En pareil cas l'on ne peut se justifier qu'en fesant un meilleur ouvrage. Des sectaires hardis se levèrent dans le Languedoc, et on les nomma Albigeois. L'Église arma contre eux le bras de la puissance séculière, et, comme c'est l'usage, le fanatisme des persécuteurs augmenta celui des persécutés. Le comte de Toulouse, Raymond VI, fut regardé comme le protecteur des hérétiques, soit qu'il eût adopté secrètement leurs doctrines, soit qu'il les tolérât seulement par politique. Pierre Castelnau, rigide inquisiteur et l'un des légats du Pape, qui avait osé l'excommunier, fut assassiné à Trinquetaille-lez-Arles, le 8 janvier 1208. S'il faut en croire un historien ecclésiastique (1), le légat se sentant percé d'un coup de lance « Dieu vous pardonne, comme je « vous pardonne » dit-il à l'assassin; ce qu'il répéta plusieurs fois (2). Les foudres de Rome

(1) Longueval, *ibid.* ch. XXIX.

(2) Le jésuite Langlois (Hist. des Croisades contre les Albigeois, liv. II) et, l'Annaliste de Citeaux (*Annal. Cisterc, ad ann.* 1208, *cap.* II), voient le Légat mis à mort par deux assassins que le comte

indignée tombèrent aussitôt sur la tête du comte. Le Pape l'excommunia dans une bulle adressée aux archevêques de Narbonne, d'Arles, d'Aix, d'Embrun et de Vienne (1), délia ses sujets du serment de fidélité, donna ses terres au premier occupant et prêcha contre lui une croisade. Des troupes innombrables de croisés, sous le commandement de Simon de Montfort, inondèrent le Languedoc. Je ne donne pas le détail des combats et des barbaries que cette exécrable guerre fit naître. La secte des Albigeois ne causa qu'une légère agitation dans le comté de Provence. Alphonse II le défendit des nouvelles idées. Il s'employa même pour détruire le château du pont de Sorgues d'où une bande d'hérétiques ravageait les cantons voisins.

Guillaume VI, comte de Forcalquier, termina à Manosque, dans le courant de l'année 1208, une vie inquiète et troublée. Il affectionnait beaucoup cette petite ville dans les murs de laquelle on avait long-temps célébré les jeux nuptiaux qui consistaient à donner en mariage un certain nombre de

de Toulouse avait envoyés. Guillaume de Puylaurent (*cap.* IX, p. 59) dit que ce prince ne fut pas exempt de soupçon. Le légat Milon observe, dans une lettre à Innocent III, que le meurtrier était auparavant ennemi de Raymond, et qu'il fut ensuite admis dans sa familiarité. La Chronique Languedocienne absout pleinement le comte. (Preuves de l'Hist. du Languedoc, t. III, p. 4).

(1) Baluze, t. II, liv. II, Lettre XXVI.

jeunes filles à un nombre pareil de jeunes hommes vainqueurs à la course ou la lutte (1). Guillaume, de l'avis des prélats et des barons de son comté, avait fait un statut portant que toute fille dotée par ses parens était inhabile à recueillir leur succession, lorsqu'il se présentait un héritier direct, à moins que les parens n'en eussent autrement disposé (2). En lui finit, dans le grand fief de Forcalquier, la dynastie d'Urgel et du sang de Barcelone. Sa mort donna ouverture aux droits de Garsende de Sabran, épouse d'Alphonse II, lequel devenant ainsi comte de Forcalquier, joignit ce titre à celui de comte de Provence, double titre que portèrent toujours ses successeurs.

Alphonse II se trouvait alors à Palerme où il avait conduit Constance sa sœur qui allait épouser Frédéric II, roi de Sicile. Il y mourut en 1209, laissant un fils nommé Raymond-Bérenger IV. Garsende de Sabran, sa veuve, entra dans un monastère.

Pierre, roi d'Aragon, vint aussitôt en Provence, se déclara tuteur de Raymond-Bérenger IV, son neveu, et reçut en son nom le serment de fidélité des principaux feudataires. Après avoir pourvu à l'administration du comté de Provence et du comté de Forcalquier, il reprit le chemin de l'Espagne,

(1) J.-F. Bouche, t. 1.

(2) Ruffi, Hist. des Comtes de Provence.

amenant avec lui le jeune prince placé sous la discipline de Guillaume de Montredon, grand maître des Templiers, et de Raymond de Penafort, fameux théologien du 13e siècle.

Pendant l'absence du souverain, la Provence fut déchirée. Guillaume de Sabran, parent de Guillaume VI, se proclama comte de Forcalquier et se mit à la tête d'une troupe d'insurgés. D'un autre côté, Adélaïs, sœur du même Guillaume VI et femme de Giraud-Amic, aussi de la maison de Sabran, leva l'étendard de la révolte, entra dans la capitale, se saisit du palais comtal, et se proclama à son tour comtesse de Forcalquier. En même temps la guerre continuait entre les Albigeois et les Catholiques. On s'égorgeait au nom du père commun des hommes. Le Comté Venaissin, domaine du comte de Toulouse, était au pouvoir des sectaires. Mais l'infortuné Raymond VI fut obligé de se soumettre à une pénitence ignominieuse. Cité au mois de juin 1211, par les légats du Souverain Pontife, devant un concile assemblé à Arles, il s'y rendit accompagné du roi d'Aragon; mais il sortit bientôt de cette ville, sans prendre congé des évêques, pour ne point se soumettre aux conditions intolérables qu'on voulait lui imposer. Les légats le déclarèrent derechef excommunié, ennemi de l'Eglise, apostat de la foi. Vaincu, en 1214, à la bataille de Muret où il tenta un dernier effort, il perdit tous ses états.

Simon de Monfort et l'armée des Croisés envahirent le Venaissin qui devint un affreux théâtre d'atrocités révoltantes (1).

(1) Petrus Vallis, Hist. Albig. — Catel, Hist. des Comtes de Toulouse, liv. II. — Fleury, Hist. Ecclésiast., t. XVI. — Don Vaissette et Claude de Vic. Hist. du Languedoc, t. III.

CHAPITRE X.

Fin du douzième Siècle et commencement du treizième.

Extension du droit de cité. — Villes municipales. — République de Nice. — République d'Avignon. — République d'Arles. — Charte du Consulat. — Consuls. — Système administratif. — Institutions politiques. — Élections. — Magistratures. — Législation. — Conseil annuel. — Parlement. — Pouvoir et droits de l'archevêque. — République de Marseille. — Prospérité du commerce marseillais. — Ses établissemens maritimes. — Son influence dans le Levant. — Statuts municipaux. — Ressources industrielles. — Réglemens de police. — Ville haute et Ville basse. — Seigneurie épiscopale dans la Ville haute. — Fief vicomtal dans la Ville basse. — Affranchissement de la Ville haute. — Organisation du gouvernement républicain. — Le Podestat. — Officiers divers. — Corporations d'arts et métiers. — Conseil général et annuel. — Élections. — La souveraineté du peuple et le Parlement. — Principes démocratiques. — Sagesse de la constitution marseillaise.

Au milieu de la confusion générale, on sentit le besoin de se rapprocher et de s'unir. On délibéra sur les intérêts communs, et l'esprit d'association fit des progrès utiles.

Il y avait alors trois ordres de personnes : les

nobles, les bourgeois, et les gens de métier, ou le peuple.

La noblesse était composée des principaux citoyens qui avaient reçu l'accolade des mains de quelque prince ou de quelque prélat. Il n'y avait point d'évêque, point de seigneur distingué en Provence qui ne fût en possession d'ennoblir les bourgeois en les armant chevaliers; et ces nouveaux nobles jouissaient des mêmes prérogatives que ceux qui étaient créés par l'autorité du prince (1).

Le droit de cité se fortifia et s'étendit principalement dans les villes provençales qui entretenaient des relations fréquentes avec l'Italie, où les corps municipaux avaient été rétablis dès le règne d'Othon I[er] et celui de son fils (2). Dans le dixième siècle, ces communes italiennes, fières de leur affranchissement, avaient fait revivre l'ancienne forme, ou du moins les anciens noms de la république romaine, en donnant à leurs premiers magistrats le titre de Consul, trop grand mot pour de petits hommes se remuant sur un petit théâtre. Plusieurs villes de Provence suivirent leur exemple, et c'était bien naturel, car le goût de l'imitation qui exerce toujours son influence sur des choses indifférentes, agit avec plus de puissance sur tout

(1) Anibert, Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne République d'Arles, t. I, ch. V.

(2) Sigonius, *Hist. de Regn. Italic. lib.* VII.

ce qui flatte la vanité. Tarascon et Brignolles, secouant le joug seigneurial, se donnèrent un gouvernement consulaire. Grasse forma une administration semblable. Cette ville que l'on ne mentionne pas avant le douzième siècle (1), avait eu le bonheur de se garantir des incursions des Maures et avait acquis des richesses par une habile industrie. Elle s'était accrue aux dépens d'Antibes dont les habitans, trop exposés à l'attaque de ces corsaires africains, étaient venus y chercher un asile et y former de nouveaux établissemens (2). En 1192, Grasse fut témoin d'un attentat qui laissa dans les esprits une longue épouvante. Plusieurs scélérats armés entrèrent dans l'église de St.-Honoré pendant la célébration des mystères saints, profanèrent tous les objets de la vénération publique, et démolirent le maître autel. Un écrivain peu digne de foi (3) prétend que l'évêque d'Antibes fut soupçonné d'avoir fait commettre ce crime.

D'autres villes plus importantes adoptèrent le régime républicain. Cependant, qu'on ne s'y trompe pas, ces républiques provençales ne doivent pas être rangées dans la classe des états absolument libres. On découvre des vestiges de leur dépendance envers l'Empire dont elles se

(1) Expilly, ouv. cité, *verbo* Grasse.

(2) Grasse s'agrandit encore lorsqu'elle reçut en l'année 1248 le siége épiscopal qui était à Antibes.

(3) Guesnay, *Provinc. Massil. Annales*. p. 336.

fesaient gloire de relever, autant par intérêt que par reconnaissance, parce que la suzeraineté impériale sous laquelle elles se placèrent, servit à les affranchir de la domination des comtes, leurs souverains primitifs. C'est en effet dans les diplômes des empereurs d'Allemagne qu'il faut chercher l'origine de leur établissement. Au reste, cette haute suzeraineté n'était qu'un protectorat honoraire. Elle ne s'exerçait que sur des choses de pure forme. La juridiction appartenait en entier aux citoyens qui nommaient librement leurs magistrats et changeaient à leur gré l'administration politique. Les empereurs n'exigèrent même aucun tribut pour prix de leurs concessions.

RÉPUBLIQUE DE NICE.

Nice, réunie à la Provence par le traité du 8 juin 1176, avait su conserver sans troubles domestiques toutes les franchises municipales dont ce traité lui garantissait le maintien. Cependant, avide d'une condition meilleure, elle ne cessa d'aspirer à une plus grande indépendance. En 1205, les consuls préparèrent les voies en s'occupant de diverses améliorations administratives, en apportant de l'ordre dans une jurisprudence confuse, en réunissant en corps les divers statuts communaux. Les Niçards furent malheureusement arrê-

tés par la lutte continuelle qu'ils eurent à soutenir contre la république de Gênes qui voulait s'emparer de toute l'étendue des Alpes Maritimes jusques à la frontière du Var. Le gouvernement Génois ne négligeant rien pour assurer le succès de ses desseins ambitieux, se ménagea des intelligences dans Nice, et Guillaume Grimaldi, évêque de cette ville, allié des Grimaldi de Gênes, mit dans ses intérêts Miron-Badat, jeune et riche gentilhomme, qui bientôt se trouva placé à la tête d'un puissant parti. Peu après, des galères génoises tentèrent pendant la nuit un coup de main sur la ville; mais les habitans, avertis par un bateau pêcheur, prirent soudain les armes; Miron-Badat n'osa pas remuer, et l'ennemi se retira honteusement. Gênes ne se découragea pourtant pas. Elle envoya à Nice deux députés avec la mission apparente de faire des propositions de paix, mais avec des instructions secrètes pour Badat que l'on pressait de donner le signal de la révolte convenue, à la suite de laquelle des troupes génoises devaient entrer dans la ville livrée à l'anarchie. Tout fut réglé pour l'exécution du complot; mais au moment où il allait éclater, Miron-Badat revint à de meilleurs sentimens. Dans la nuit du 6 juillet 1215 ses partisans s'emparèrent des portes de la ville et renvoyèrent les députés génois. Le conseil municipal, immédiatement convoqué, déclara ne plus vouloir reconnaître l'autorité des comtes de Pro-

vence et proclama le gouvernement républicain (1). Quels furent les changemens apportés dans la forme de ce gouvernement nouveau ? Quelles en furent les institutions ? Nous manquons de documens sur ce point. Leur absence, après tout, doit nous inspirer peu de regret, parce que l'histoire de Nice ne se rattache que d'une manière très-secondaire à l'histoire générale de Provence.

RÉPUBLIQUE D'AVIGNON.

Avignon secoua peu à peu le pouvoir des comtes de Toulouse de qui elle dépendait, et les évêques de cette ville travaillèrent à l'œuvre de l'affranchissement communal en concurrence avec les nobles et le peuple qui formaient plusieurs confréries. Elle se trouva ainsi séparée du Comté Venaissin, toujours soumis à la maison de Toulouse, et ses statuts, empreints du sceau de leur origine, présentèrent un mélange de pouvoir sacerdotal, de priviléges féodaux et de franchises populaires. Vers le milieu du douzième siècle, l'évêque Geoffroi, sous les auspices de la suzeraineté impériale, fit rédiger les Lois du Consulat. Peu après, Avignon devint si florissant qu'il renferma plusieurs palais dans ses murs. En 1177 on jeta sur le Rhône un pont de pierre qui devint

(1) Durante, ouv. cité, t. I, liv. II, ch. IV.

un objet d'admiration publique. Les préjugés religieux publièrent des miracles sur l'histoire de sa construction. Suivant une vieille chronique accréditée par l'ignorance, Benoît, vulgairement appelé Benezet, jeune prêtre inspiré de Dieu, se présenta devant l'évêque, lui déclarant qu'il avait mission de faire cet ouvrage. On se moqua d'abord de lui, car son âge et sa pauvreté n'inspiraient que la pitié ou le mépris. Benezet insista, et l'évêque prenant la résolution de le châtier comme un misérable imposteur, le livra au bras séculier. Le magistrat civil, qui l'interrogea, fut étonné de son assurance et lui proposa une épreuve. Ce fut de porter sans secours étranger une pierre que trente hommes ne pouvaient remuer ensemble. Benezet, soulevant alors ce fardeau, alla le déposer au lieu même où l'on commença le pont (1). Et le peuple étonné l'honora comme un saint, et on le combla de présens, et on l'entoura d'hommages. On préposa des religieux à la garde et aux réparations de ce monument; mais leur humble demeure fut bientôt changée en riche monastère par les dons de plusieurs seigneurs. C'était là le sort heureux de tous les établissemens catholiques. Benezet, à qui on attribua aussi des guérisons miraculeuses, fut inhumé sur le pont même, à l'endroit où l'on bâtit une chapelle qui devint célèbre (2).

(1) Nouguier, ouv. cité. p. 58.

(2) S'il faut en croire Longueval (t. x, liv. XXVIII), le corps de

La république avignonaise avait pour chefs l'évêque et plusieurs consuls. On les voit toujours agir en commun ; mais dans toutes les chartes et dans tous les actes publics l'évêque est nommé le premier, et il paraît qu'il jouissait de la plus grande part d'influence. Quel était le nombre des consuls ? Il n'est pas facile de le déterminer, car il paraît qu'il variait. Il était de cinq en 1206. Par acte du 4 juillet de cette année, le comte de Forcalquier, Guillaume VI, prétendant avoir des droits de souveraineté sur Avignon, parce qu'en effet cette ville avait été distraite du domaine de ses prédécesseurs au profit de la maison de Toulouse, céda tous ses droits à l'évêque Rostaing IV et aux cinq consuls Raymond de Fos, Guillaume de Ferrioli, Chasbalde de Jocas, Pons de Condoulet et Guillaume Raymond de Maillane, stipulant pour leurs concitoyens (1). En 1210 la république avait sept consuls. C'est ce que prouve un acte par lequel l'abbé Bernard et les religieux du monastère de St.-André prêtèrent serment de fidélité à l'évêque Guillaume et aux consuls, comme à leurs souverains dont ils avaient long-temps bravé l'autorité. Ces consuls étaient Pierre de Soz, Pons Augier,

Benezet, visité en 1669, fut trouvé entier et sans corruption, quoiqu'il n'eût pas été embaumé. Il n'avait pas en longueur plus de quatre pieds et demi.

(1) Antoine de Ruffi, Hist. des Comtes de Provence, p. 141 et suiv.

Hugues Bernard, Bertrand, Pierre de St.-Michel, Guillaume Cavalier et Raymond Folquet (1).

L'évêque Guillaume se signala par l'ardeur de son zèle contre le comte de Toulouse et les Albigeois. Le 20 février 1211, après la tenue du concile de Lavaur, il se joignit à Martin, archevêque d'Arles, et à ses suffragans, *pour remonstrer au pape qu'on devait ruiner Tholose, et les hérétiques qui y estaient, et le Comte qui les soustenait* (2).

La république d'Avignon fut déchirée par des discordes civiles. On se disputa le pouvoir, et l'on vit, en plusieurs occurrences, la faction du peuple opposée à celle de la noblesse. Au commencement de l'année 1215, les bourgeois et les confréries d'arts et métiers prirent les armes et demandèrent l'abolition de quelques impôts et péages que les nobles avaient fait établir. Le cours des lois resta suspendu. Toute la ville fut dans l'anarchie. Enfin les deux partis parlèrent d'accommodement et nommèrent chacun cinquante députés chargés de mettre un terme aux calamités publiques. Ces commissaires soumirent le différend à l'arbitrage de Guillaume, évêque d'Avignon, et à Bermond, archevêque d'Aix, après s'être respectivement donné des otages, comme garans de la promesse d'acquiescement à la sentence. Ces prélats travaillè-

(1) Nouguier, p. 69.

(2) *Id.* p. 71. — Cattel, des Comtes de Toulouse, p. 285.

rent avec ardeur au rétablissement de la paix, et leur jugement à la date du 27 février, œuvre de conciliation et de sagesse, satisfit les deux partis (1).

RÉPUBLIQUE D'ARLES.

La lutte d'intérêts et de pouvoir entre les comtes de Provence et les archevêques d'Arles donna naissance à la république arlésienne. Les archevêques, maîtres de plusieurs seigneuries et notamment de celle de Salon, avaient une grande puissance temporelle, et ils voulurent l'augmenter au détriment des comtes, en entretenant des relations assidues avec la cour impériale. De leur côté les empereurs, flattés des marques de vasselage que ces prélats s'empressaient de leur donner par des raisons de politique, ne se montrèrent pas ingrats. Ils multiplièrent pour eux les donations, les titres et les faveurs, à tel point que ceux-ci osèrent tout entreprendre dans leur diocèse. La liberté y gagna, parce que les archevêques, agissant comme chefs d'une confédération, eurent besoin de s'appuyer sur la noblesse et la bourgeoisie, qui à leur tour eurent besoin de la sympathie populaire. Au demeurant, par un moyen ou par un autre, la liberté est une si belle chose qu'elle est toujours bienvenue, de quelque côté qu'elle arrive.

(1) Nouguier, *id.*

L'archevêque Bernard concourut à l'institution du consulat d'Arles, en 1131. Avant cette époque, nous ne connaissons le nom d'aucune magistrature populaire (1). Plus tard, et sans qu'on puisse préciser la date, on fit des additions et des changemens à ce code primitif qui ne nous est point parvenu. Il ne nous reste que les articles de la dernière réformation, et c'est ce qu'on appelle la *Charte du Consulat*. Dressée par l'archevêque, assisté d'un certain nombre de nobles et de bourgeois, avec le consentement de tous les citoyens de ces deux ordres, elle devint la loi fondamentale de la république. Après l'avoir promulguée, on voulut qu'elle fût durable. Toutefois on eut la sagesse de sentir que toutes les institutions politiques, comme tous les ouvrages des hommes, ne sont pas condamnées à rester stationnaires ; mais ce ne fut qu'au temps et à l'expérience que l'on demanda des améliorations progressives. L'on fixa donc à cinquante années la durée de l'observation du nouveau code. Il fut de plus ordonné que, de cinq en cinq ans, les jeunes gens et les étrangers prêteraient serment d'obéissance aux lois du pays. Ces derniers ne pouvaient obtenir droit de cité qu'après cinq ans de résidence. Ils étaient en outre obligés d'employer le tiers de leur facultés mobi-

(1) Anibert, Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne République d'Arles, t. II, ch. I.

lières à l'achat d'immeubles, dans un délai de six mois à compter du jour où on les avait admis au rang des citoyens. Mais les lettres de naturalité restaient nulles dès l'instant qu'ils cessaient d'habiter la ville (1).

Il paraît qu'il n'y avait que quatre consuls à Arles en 1138 (2). Cependant on en trouve déjà huit cinq ans après (3). Plus tard, le nombre de ces premiers magistrats fut fixé à douze.

Au douzième siècle, la ville d'Arles était divisée en quatre quartiers (4). On les distinguait ainsi : le Bourg, la Cité, le Marché et le Bourg-Neuf.

Ces quatre quartiers formaient deux administrations municipales. Le Bourg avait un gouvernement distinct de la Cité à laquelle étaient joints le Marché et le Bourg-Neuf. Les habitans des deux communautés procédaient séparément à l'élection de leurs consuls.

Des dissentions s'élevèrent entre ces deux com-

(1) *Stat. Reipub. Arelat. art.* 84.

(2) Dom Claude Chantelou, Hist. manusc. de l'abbaye de Mont-Majour.

(3) Archiv. de l'Archev. liv. noir, f° 19. — Anibert, ouv. cité, t. II, ch. XIV.

(4) Le territoire de la république arlésienne avait une étendue plus considérable que celle de bien de souverainetés d'Italie et d'Allemagne. Cette étendue était à peu près celle qu'a aujourd'hui la commune d'Arles. Aucune ville en France n'a un territoire si vaste.

Il était comme aujourd'hui divisé en quatre parties : le Trébon, la Crau, le Plan-du-Bourg et la Camargue.

munautés rivales, et dans l'année 1211 l'archevêque Michel de Morières les réunit en une seule pour cinquante ans (1); c'est-à-dire qu'il décida que les quatre quartiers n'auraient désormais qu'un seul collége de consuls et une seule assemblée délibérant sur les affaires publiques.

Voici comment on procédait aux élections consulaires : toutes les années, à la troisième fête de Pâques (2), les consuls en exercice choisissaient trois citoyens, savoir : deux de la Cité et un du Bourg, lesquels se réunissant à l'archevêque, électeur né et président, et en son absence à un de ses grands vicaires, nommaient douze autres citoyens qui devaient exercer le consulat pendant l'année suivante (3).

Les consuls sortant de charge ne devenaient rééligibles qu'après un intervalle de cinq ans. Les électeurs ne pouvaient se nommer eux-mêmes (4). Avant d'exercer leurs fonctions, ils juraient de faire au bien public le sacrifice de leurs affections particulières et de choisir ceux qu'ils croyaient les plus capables de gouverner la république (5).

(1) Archiv. de l'Archev. liv. vert, f° 40.

(2) Du moins vers le milieu du 12e siècle. Auparavant il n'y avait rien de fixe.

(3) Archiv. de l'Archev. liv. noir, f° 103, et liv. vert, f° 43, citées par Anibert, t. II, ch. III.

(4) *Stat. Reipub. Arelat. art.* 54 *et* 59.

(5) Chart. Consul.

L'ambition, l'intrigue, la jalousie, toutes les passions turbulentes s'agitèrent dans ces élections. On se les disputa vivement, et il y eut souvent des orages. Plusieurs fois les partis fatigués déposèrent tous les pouvoirs aux pieds de l'archevêque qui nomma lui seul les consuls (1). Ainsi on offrait temporairement les lois en holocauste à la paix publique. La seule nécessité peut rendre moins cuisantes les douleurs de ce sacrifice.

Les nouveaux magistrats prêtaient serment entre les mains de l'archevêque. Ils juraient de gouverner suivant leurs lumières, de maintenir le bon ordre, d'observer la justice, les statuts municipaux et principalement la charte du consulat (2).

Il est probable que dans l'origine les consuls d'Arles exercèrent toutes les fonctions de la judicature; mais ensuite, comme les affaires litigieuses augmentaient, ils abandonnèrent l'administration de la justice à des officiers consacrés à l'étude du droit. On établit deux degrés de juridiction (3). Mais ce qui devenait une source d'abus et de désordres, c'est que les officiaux de l'archevêque, empiétant sur les pouvoirs de la magistrature séculière, s'attribuaient la connaissance

(1) Archiv. de l'Archev. liv. vert, f° 40.

(2) La formule de ce serment souffrit dans la suite quelques altérations presque toutes relatives à l'intérêt des ecclésiastiques et à l'extirpation des hérésies.

(3) *Stat. Reipub. art.* 8.

des questions de testament, de mariage et de celles qui découlaient de la plupart des contrats (1). Les juges devaient donner audience tous les jours aux heures indiquées. Ils n'en étaient exempts que le dimanche, et lorsque les consuls leur accordaient un congé. Ils avaient d'ailleurs des vacances aux fêtes religieuses, ainsi que pendant le temps des moissons et des vendanges (2).

De trois en trois mois on tenait des plaids pour juger souverainement les causes importantes en audience solennelle. Trois des consuls étaient alors obligés de rester nuit et jour au palais avec les juges et d'expédier les affaires pendant une semaine consécutive. Si au bout de ce temps les procès inscrits au rôle n'étaient point terminés, trois autres consuls venaient prendre la place des premiers, et ainsi des autres jusques à la dernière sentence (3).

Tout citoyen pouvait être admis aux fonctions d'avocat sur la simple permission des consuls, et les magistrats suprêmes étaient soumis, comme les autres, à la justice ordinaire. Pendant le temps de leur exercice ils ne pouvaient appeler personne en jugement, à moins que ce ne fût pour des actes commis sous leur consulat, ou pour des

(1) Anibert, ouv. cité, t. II, ch. IV.

(2) *Stat. Reipub. art.* 55.

(3) *Stat. Reipub. Arelat. art.* 53. — Anibert, t. II, ch. III.

affaires déjà commencées et sur la poursuite desquelles on avait donné caution (1).

Dans la législation criminelle, les peines étaient toutes arbitraires. On en abandonnait la gradation à la prudence et à l'équité des juges. Principe détestable qui arrachait l'homme aux garanties de l'impassible loi, pour le mettre à la discrétion de son semblable, arbitre souverain dans sa volonté mobile et dans ses capricieuses pensées.

On punissait les injures par des amendes fixées suivant la qualité des personnes, et toujours appliquées au profit de l'offensé. Par un reste de barbarie, les maîtres avaient le droit d'infliger à leurs serviteurs la peine du fouet. Une personne de considération, outragée par un homme d'une naissance obscure, pouvait le battre impunément. Bien plus, celui qui s'était ainsi vengé, était autorisé à exiger de plus amples réparations, si l'injure était atroce (2).

On trouve dans le Droit Civil d'Arles trois dispositions intéressantes. Deux sont relatives à la propriété, et la troisième concerne les successions. On établit d'abord la prescription de quarante ans pour les immeubles de l'église, et celle de trente pour les domaines des laïques, selon les principes du Droit Romain. Ceux qui sans titre s'étaient empa-

(1) Chart. Consul.

(2) Chart. Consul. — Anibert, t. II, ch. II.

rés d'un héritage, étaient soumis à le restituer, ainsi que les fruits qu'ils avaient perçus, et les frais et loyaux coûts que le légitime propriétaire avait faits pour rentrer en possession.

Les filles dotées par leurs pères et mères n'étaient point admises en partage de la succession de ceux-ci avec leurs frères ou leurs autres sœurs. Il en était de même des filles qui avaient été dotées par leurs frères, du consentement des maris (1).

Les lois de la république confiaient les finances à des comptables appelés Clavaires (2), dont les fonctions ne duraient que six mois, sous la surintendance des consuls. Ils s'occupaient de la perception et de l'emploi des deniers publics, du recouvrement des amendes judiciaires, de l'acquittement des dettes publiques, enfin de tous les intérêts du fisc. La vérification des poids et mesures était aussi dans leurs attributions. Ces comptables ne pouvaient exercer la même charge qu'au bout de cinq ans. On leur permettait de choisir un lieutenant qui prenait le titre de Sous-clavaire et qui était obligé de leur rendre compte toutes les semaines des deniers qu'il avait administrés. Le sous-clavaire était encore chargé de veiller pendant

(1) Il est dit expressément que cette coutume était déjà très-ancienne dans Arles. Aussi la voit-on dès-lors généralement reçue dans tout le reste de la Provence.

(2) *Stat. Reipub. Arelat. art.* 66.

la nuit à la sûreté et à la tranquillité des habitans. En conséquence, il fesait des patrouilles avec les soldats du guet après le signal donné par une cloche qu'on sonnait tous les soirs (1).

Après les principaux officiers venaient les notaires. Ils étaient cinq, et leur emploi ne durait qu'un an. Deux étaient attachés aux consuls, deux aux juges, et le cinquième aux clavaires (2). Eux seuls pouvaient exercer cumulativement une autre fonction publique; mais, à part ce privilége, ils étaient soumis à la loi commune qui voulait que tous les officiers ne fussent nommés que pour une année, et qu'au bout de ce temps ils ne devinssent rééligibles au même emploi qu'après cinq ans d'intervalle (3).

Dix-huit huissiers salariés par l'état étaient chargés de l'exécution des jugemens et de tous les mandats judiciaires. Deux d'entre eux passaient la nuit au Palais de Justice (4).

La noblesse et la bourgeoisie se partageaient toutes les charges publiques. L'égalité était si parfaite dans ces deux classes que l'on divisait les charges sur plusieurs têtes en nombre pair, et si quelque emploi était unique, on y appelait tour à tour un gentilhomme et un bourgeois (5).

(1) *Id. art.* 21 *et* 65. — Anibert, t. II, ch. IV.
(2) *Stat. Reipub. art.* 57.
(3) *Id. art.* 80.
(4) *Id. art.* 126.
(5) *Id. art.* 120 *et* 131.

Dans ce système de constitution, les consuls investis des hautes fonctions civiles et militaires exerçaient le pouvoir exécutif sous la surveillance d'un conseil annuel aux décisions duquel ils devaient toujours se soumettre (1). Cette assemblée était composée de cent vingt membres, c'est-à-dire de soixante nobles et de soixante bourgeois. C'était elle qui fesait mouvoir tous les ressorts du gouvernement. Aucune question administrative ou politique ne sortait des limites de sa compétence. Ses délibérations étaient secrètes, et le membre qui les divulguait s'exposait à être chassé de la compagnie.

Cependant la souveraineté ne résidait pas dans le sein de ce conseil. Elle appartenait à tous les chefs de famille de la noblesse et de la bourgeoisie réunis en parlement, au son de la cloche et de la trompette, par ordre des consuls. Là on jugeait en dernier ressort les grandes questions de législation, de paix, de guerre et d'impôt, telles que les présentait le conseil des cent vingt qui les discutait d'abord. Le parlement ne pouvait pas les changer par amendement. Il n'avait que le droit de les adopter ou de les rejeter (2).

L'archevêque avait la première place dans ce gouvernement ainsi organisé. Décoré du titre de

(1) Anibert, t. II, ch. IV.
(2) *Id.*

Vicaire de l'Empire, il siégeait au-dessus des consuls, mais dans leurs délibérations il n'avait que sa voix sans prépondérance, et tout indique qu'il devait se soumettre comme eux aux décisions du conseil des cent-vingt et à celles du parlement (1). Jusque-là tout était bien réglé dans les diverses attributions politiques. Mais la confusion venait ensuite, et l'équilibre était rompu. En vertu des priviléges que les empereurs avaient accordés aux archevêques d'Arles, ces prélats exerçaient d'immenses droits domaniaux qui probablement les rendaient maîtres de l'administration publique. Comment en effet aurait-on pu résister à leur influence, à leurs richesses? Ils avaient la moitié des redevances fiscales ou régaliennes qui étaient censées faire partie de tout fief à la haute juridiction. Ces redevances consistaient d'abord dans les émolumens de la justice, les monnaies, les fours, les poids et mesures, les droits de montage et de retour des navires, les salines, les eaux, les étangs, les marais, et les droits de pacage en Crau (2). On ajouta plus tard à l'énumération précédente les douanes, les péages, les ports et les rivières (3). On fit deux portions égales de tous les droits.

(1) Il ne s'agit ici que du pouvoir temporel et non pas des affaires religieuses ni de la discipline ecclésiastique.

(2) Saxi, *Pontific. Arelat.* p. 227 et suiv.

(3) *Id.* p. 251 et suiv.

L'archevêque lui seul en eut une, l'autre fut appliquée au profit de l'État (1).

Les ouvriers, les paysans, tous ceux qui vivaient du travail de leurs mains étaient personnellement aussi libres que les membres de l'ordre de la noblesse et de l'ordre de la bourgeoisie. Mais ils n'avaient aucune part aux fonctions du gouvernement, à l'exercice des magistratures. L'entrée des assemblées nationales leur était interdite, et personne ne les y représentait. L'archevêque les tenait sous sa dépendance. Il levait aussi des tributs sur les Juifs établis dans la ville. Encore, *en vertu de la juridiction et des droits régaliens qu'il exerçait au nom de l'Empereur* (2), il imposait une capitation annuelle à tous les artisans ou gens de métier auxquels il avait donné des réglemens.

Sans doute la république d'Arles où l'aristocratie dominait, où marchait sans rival le chef du sacerdoce, où le peuple muet n'avait aucune place, n'offrait pas le tableau d'une société perfectionnée. Pouvait-on plus attendre d'elle ? Si son nom ne fut pas grand dans l'histoire, du moins il ne s'y montra point sans quelque dignité, et c'était beau-

(1) Anibert, t. II, ch. V.

(2) Ce sont les termes d'une transaction passée, en 1199, entre l'archevêque Imbert d'Aiguières et les cordonniers, au sujet de la redevance que ceux-ci supportaient annuellement. Le titre sur lequel le prélat fonde son droit étant commun à toutes les autres classes d'artisans, devait produire les mêmes effets.

coup pour l'époque. N'oublions pas que la plus grande partie de la France gémissait alors sous le joug des seigneuries féodales.

Au reste, nous allons voir de meilleures institutions politiques dans une autre cité provençale. Nous allons fixer nos regards sur une république bien mieux organisée.

SECONDE RÉPUBLIQUE DE MARSEILLE.

La salutaire influence des Croisades se fit surtout sentir à Marseille, qui n'avait jamais cessé d'entretenir des relations intimes avec le Levant. De bonne heure elle y envoya des agens consulaires pour la protection de ses intérêts; et ces officiers publics, nommés seulement pour une année, mais pouvant être réélus en cas de nécessité ou de convenance, étaient toujours pris dans les rangs des plus honorables citoyens. Défenseurs nés de leurs compatriotes, ils exerçaient sur eux une surveillance protectrice, et prononçaient, dans certain cas, des jugemens en première instance. Ils fesaient l'inventaire des biens de ceux qui mouraient sans héritiers sur les lieux, ainsi que des effets sauvés des naufrages. Ils avaient d'autres attributions étendues (1).

(1) Statuts municipaux et Coustumes anciennes de la ville de Marseille, ch. XVIII et XIX.

Jamais le commerce maritime de Marseille ne fut plus florissant qu'à cette époque de ferveur religieuse. La ville fournit des munitions et des approvisionnemens de toute espèce aux armées chrétiennes, aux seigneurs Francs et aux chefs des nouvelles colonies orientales. Ses forges et ses ateliers d'armes acquirent de la renommée. Ce qui donna aussi du développement à sa prospérité, ce fut le transport des pélerins qui se rendaient en Palestine. La foule de ces pieux voyageurs était considérable. Riches et pauvres, ils arrivaient à Marseille de tous les points de l'Europe, et chaque passager payait à la commune une redevance de douze deniers. Ordinairement il partait deux grands convois par an, l'un au printemps, l'autre en été, et les navires devaient être munis d'armes pour se défendre contre toute attaque. La concurrence des capitaines marins était telle qu'il fallut assigner par la voie du sort, à chacun de ces navires, son tour pour le chargement et le départ (1). Les capitaines s'obligeaient par serment à prendre soin des passagers, en santé et en maladie, à la vie et à la mort. Les Marseillais, voulant réserver à leur marine le bénéfice du commerce du Levant, obligèrent les bâtimens étrangers qui prenaient à bord des pélerins ou des cargaisons pour l'Égypte et pour la Syrie, à payer à la commune le tiers

(1) *Id. de Sortibus Navium.*

du nolis (1). Les statuts municipaux, sages et tolérans, ne voulurent pas que la différence de religion pût entraver la liberté du commerce avec les nations étrangères. Il y fut stipulé que Chrétiens, Juifs et Sarrazins auraient indistinctement le droit de venir à Marseille avec leurs marchandises, de décharger leurs navires, de vendre et d'acheter à volonté. En outre, ces statuts déclarèrent inviolables toutes les propriétés particulières, en temps de guerre, comme en temps de paix (2).

Les navires appartenant à l'ordre du Temple et à celui de l'Hôpital de St.-Jean de Jérusalem, jouissaient de certains priviléges dans le port de Marseille, en échange des services que les chevaliers pouvaient eux-mêmes rendre au commerce marseillais dans leurs possessions du Levant. Ils étaient affranchis de l'obligation imposée par la commune à tous les bâtimens qui venaient d'outre-mer, lesquels étaient tenus de fournir une baliste à l'arsenal. Toutefois les marchands embarqués sur les vaisseaux de l'Hôpital et du Temple devaient payer ce tribut en descendant à terre (3).

Marseille fesait respecter son nom dans tous les

(1) *Id. de Tertiariâ Peregrinorum.*

(2) Statuts, ch. XXXIII et XXXIV. — Ceux d'Avignon contiennent une disposition semblable.

(3) *Id.* ch. XLVI. — Depping, Histoire du Commerce entre le Levant et l'Europe, etc. t. 1, ch. VI.

pays conquis par les Croisés, et les rois de Jérusalem qu'elle secourut en plusieurs occurrences lui en témoignèrent leur reconnaissance en lui accordant des franchises importantes. Plusieurs princes Francs lui donnèrent aussi des gages d'estime. En 1163, Rodolphe, évêque de Bethléem, emprunta à quelques négocians de Marseille, établis en Palestine, deux mille deux cent huit besans sarrasins, et leur remit en gage un château nommé Romadet ainsi que les maisons que lui et son chapitre possédaient dans la ville de St.-Jean-d'Acre, auprès du Temple. En 1190, plusieurs marseillais se distinguèrent au siége de la même ville dont les Sarrasins s'étaient emparés, et qui fut reprise par les Croisés, à l'arrivée de Philippe Auguste, roi de France, et de Richard, roi d'Angleterre. D'après une convention faite pendant ce siége, la commune de Marseille et plusieurs républiques italiennes devaient avoir des établissemens dans la place et dans les autres villes de la Syrie que l'on espérait conquérir. Aussi, dès que Saint-Jean-d'Acre fut tombé au pouvoir des Croisés, les Marseillais, les Vénitiens, les Génois et les Pisans prirent tous possession d'un terrain pour leur servir de cour de commerce. Chacune de ces cours resta indépendante des autres, et se gouverna selon les lois de la nation qui l'habitait (1).

(1) Depping. *id.* ch. II.

Pendant tout le temps des Croisades, les Marseillais firent un grand commerce d'épiceries et de drogues qu'ils tiraient d'Alexandrie, des ports de la Syrie et peut-être encore de Venise. La commune en donnait aux communautés religieuses une certaine quantité qu'elle prenait ou qu'elle achetait sans doute dans les magasins de la douane, appelés la *Table de Mer* (1). Une grande partie de ce commerce avait d'abord été entre les mains des Juifs qui formaient des corporations dans la plupart des villes de Provence. Aussi les redevances annuelles auxquelles ils étaient soumis consistaient souvent en épices. Les juiveries d'Aix, de St.-Maximin et de Lambesc payaient tous les ans une ou deux livres de poivre à l'archevêque d'Aix. Celles de quelques villages n'en payaient qu'une demi-livre. Les Juifs de Malaucène avaient acheté le droit d'avoir un cimetière et une école au prix d'un cens annuel d'une livre de poivre, d'une de gimgembre et d'une de cire. On fesait alors tout payer aux Israélites, mais ils recouvraient bientôt leur argent par le moyen de leurs spéculations usurières. Leur activité mercantile était prodigieuse à Marseille, bien que les statuts municipaux voulussent y mettre des obstacles (2). C'est ainsi qu'on leur défendait de s'embarquer pour Alexandrie, dans la vue de leur

(1) Statuts, ch. LXIV.
(2) *Id.* ch. XXII.

interdire le commerce avec l'Égypte, et ils ne pouvaient jamais se réunir plus de quatre sur le même vaisseau.

Marseille cultivait aussi avec succès le commerce des cuirs, des peaux préparées, des fourrures de l'Orient, et surtout de l'Arménie, dont les deux sexes aimaient à se parer dans les hautes classes. La communauté des tanneurs jouissait d'une grande considération. On avait destiné à leurs fabriques un quartier particulier appelé la *Cuiraterie* (1). Depuis long-temps on fesait du savon à Marseille, et l'on employait dans sa fabrication l'huile d'olive à la place du suif dont on s'était d'abord servi (2). Le commerce du sucre ne fut pas négligé. On s'occupa aussi de la propagation des vers à soie. Cette étoffe devint un objet de luxe, et des lois somptuaires en réglèrent l'usage. Marseille avait aussi des fabriques de draps et de bonnets; la laine venait des États Barbaresques, et la Provence ne laissait pas que d'en fournir d'une bonne qualité. On la teignait avec le kermès, la garance et le bois de brésil. Dès le treizième siècle, on fesait encore à Marseille du papier de coton (3). Tous les produits des fabriques étrangères étaient

(1) Fauris Saint-Vincent, Mémoire sur le Commerce en Provence dans le moyen-âge.

(2) *Id.*

(3) Statistique des Bouches-du-Rhône, t. IV, liv. VIII.

admis dans la ville moyennant des droits modiques (1).

Les magistrats municipaux de Marseille avaient soumis tous les arts et métiers, toutes les branches d'industrie, à des réglemens de police empreints d'une minutie puérile qui devait en gêner les mouvemens et en comprimer la liberté. On est saisi de surprise en lisant ces statuts bizarres qui tarifaient les prix de la couture pour chaque pièce de vêtement (2), et qui réglaient la forme des tonneaux, la longueur des pierres destinées à la bâtisse, la pesanteur des sacs de blé que l'on portait au moulin. Les sermens de bonne conduite qu'ils imposaient à toutes les professions avec une prodigalité intarissable, sont aussi une chose bien curieuse.

La route commerciale par laquelle les rois de France fesaient passer les objets destinés à l'exportation, aboutissait à Aigues-Mortes, et les denrées du Levant qui devaient être envoyées dans l'intérieur du royaume, étaient mises en entrepôt dans ce port, lequel venait alors après celui de Marseille pour l'importance et le nombre des affaires maritimes.

Toutes les richesses marseillaises étaient concentrées dans la cité vicomtale, c'est-à-dire dans

(1) Depping, t. I, ch. VI.
(2) Statuts, ch. XXXVIII.

la ville basse. La ville haute, formée du quartier de la Major, était principalement habitée par les pêcheurs qui nommaient toutes les années quatre *Prud'hommes* (1), constitués juges des différends relatifs à la pêche. Cette ville distincte n'avait fait aucun mouvement dans la voie des améliorations sociales. Sans importance politique, sans privilèges municipaux, elle continuait d'être soumise à la juridiction féodale de l'évêque et de son chapitre.

Au contraire, la ville inférieure avait changé de face. Le fief vicomtal morcelé par des partages d'hérédité, appauvri par des seigneurs sans force et sans courage, était presque effacé par les envahissemens de la commune et par les efforts de la *Confrérie du St.-Esprit*, grande association qui cachait ses projets patriotiques sous un voile religieux. Au commencement du treizième siècle, ce fief était divisé en quatre portions possédées par Roncelin, moine de St.-Victor, par Raymond des Baux, Hugues des Baux et Gérard-Adhémar. Les droits domaniaux de ces trois premiers seigneurs furent successivement achetés par la commune, en 1211 et 1213. Le dernier, qui ne voulut consentir à aucune cession, se vit dépouillé, en 1214, par une émeute populaire. Mais le conseil municipal, toujours juste et généreux, lui paya sans

(1) *Probi homines piscatorum.*

retard la valeur de sa propriété (1), et par une délibération solennelle il exclut à perpétuité la famille vicomtale de tous les emplois publics (2).

Ensuite on s'occupa à organiser le gouvernement républicain. La plupart des républiques italiennes, tourmentées par de longs orages ; déchirées par des factions implacables, venaient d'abolir la magistrature consulaire et de changer leur constitution. Chacune d'elles nommait pour un temps, un chef étranger, dépositaire de la force publique, armé de la juridiction prévôtale contre tous les perturbateurs. On lui donnait le titre de Podestat. Lorsque ce fonctionnaire suprême était instruit de quelque attentat contre les lois, il suspendait aux fenêtres de son palais le gonfalon de justice, et sommait par ses trompettes les citoyens de prendre les armes. Sortant lui-même à cheval, entouré de ses gardes, suivi de tout le peuple, il assiégait la maison du coupable, et quand il s'en était rendu maître, il la fesait raser jusques aux fondemens. Quelquefois il punissait le coupable du dernier supplice (3). Les Marseillais, entraînés par l'exemple de ces républiques d'Italie avec lesquelles ils avaient de fréquentes relations de com-

(1) Le prix de ces achats successifs s'élève à la somme d'environ cent mille francs, somme très-considérable dans le 13e siècle.

(2) Statuts, liv. I, ch. XVI. — Guesnay, ouv. cité, p. 346 et suiv.

(3) Simonde de Sismondi, Histoire des Républiques Italiennes au moyen-âge, t. II, ch. XII.

merce, mirent aussi un podestat à la tête de leur gouvernement. Mais ce chef ne fut point un dictateur militaire. On voulut qu'il fût étranger, pour que son choix ne causât pas des discordes civiles. Il avait sous ses ordres un viguier et trois syndics (1). Trois clavaires administraient les finances (2). Trois archivaires avaient la garde des registres publics et des actes de la haute administration. Douze intendans étaient chargés des approvisionnemens et des subsistances. Ils devaient aussi examiner tous les trois mois les poids et les mesures (3). Il y avait encore deux inspecteurs des chemins publics (4), et un préposé à la garde des dépôts et des cautionnemens (5).

Un comité de six officiers dirigeait l'état militaire et maritime de la république. Cet état qui fût toujours d'une faiblesse extrême, ne pouvait soutenir le parallèle avec les ressources considérables de Pise et de Gênes. Surtout il fesait pitié à côté de la puissance colossale de Venise, qui promenait sur les mers ses flottes dominatrices. La seconde république de Marseille n'aspira pas à un sort si brillant. Force lui fut de se contenter d'un bonheur plus modeste. Plaçant ses soins, son

(1) Statuts, liv. I, ch. II.
(2) *Id.* ch. XXII.
(3) Statuts, liv. I, ch. LVI.
(4) *Id.* ch. XLII.
(5) *Id.* ch. XIV.

espoir, son orgueil dans sa marine marchande et dans la sûreté de son commerce, elle ne jeta pas dans le monde l'éclat de ces conquêtes et de ces prospérités qui ne préparent bien souvent que des abaissemens douloureux et des chutes retentissantes.

La loi avait établi deux degrés de juridiction dans l'administration de la justice qui était toujours gratuite, et les juges siégeaient sur une place publique devant l'église des Accoules. Le ministère des avocats, des procureurs et des notaires était soumis à des règles fixes (1).

Il y avait cent corporations d'arts et métiers, et chacune nommait son chef à la majorité des suffrages. Les candidats devaient être citoyens Marseillais de la ville inférieure, y domiciliés depuis trois ans et possesseurs au moins d'une livre royale couronnée.

Un conseil-général surveillait tous les fonctionnaires et délibérait sur toutes les affaires de la république. Il était composé de quatre-vingt-neuf membres, savoir : quatre-vingts bourgeois, négocians ou marchands, trois docteurs en droit, et six chefs de métiers, appelés chaque semaine à tour de rôle sur la liste des cent chefs inscrits, de sorte que leur service dans le conseil ne durait que sept jours, et ils y reprenaient ce service semainier

(1) Statuts, ch. XX, XXVI, XXVII, LXIX.

lorsque la liste générale se trouvait graduellement épuisée. Chaque année on renouvelait l'assemblée en entier, et les membres sortans ne pouvaient être réélus que trois ans après. Les séances annoncées par la cloche de l'Hôtel de Ville n'étaient pas publiques, en règle générale. Seulement le conseil avait la faculté d'admettre quelques étrangers dans la salle de ses délibérations, à titre de faveur particulière (1). La loi imposait l'assiduité comme un devoir à tous les conseillers, et la peine d'une amende frappait les absens, à moins qu'ils ne fussent retenus chez eux par une maladie, ou qu'ils n'invoquassent tout autre cause d'empêchement légitime (2). Le conseil punissait, suivant les circonstances, celui de ses membres qui violait un secret commandé, et de plus le coupable perdait son siége parmi ses collègues (3). Quelquefois on nommait des commissions pour des affaires spéciales, ou pour des travaux de comptabilité et de finance (4). On en nommait une aussi pour veiller à l'exécution des décrets, aussitôt qu'ils étaient rendus (5).

Le conseil-général se formait de la manière suivante :

(1) Statuts, ch. VIII.
(2) *Id.*
(3) *Id.*
(4) *Id.* ch. XI et XIV.
(5) Archives de l'Hôtel de Ville de Marseille, citées par Ruffi.

Trois jours avant la Toussaint, le viguier, les trois syndics, les trois clavaires, et les six chefs de métiers en exercice semainier, se réunissaient à l'Hôtel de Ville en comité électoral. Un notaire, choisi par ces six chefs de corporation, remplissait les fonctions de secrétaire, sans exprimer son suffrage. Les treize électeurs juraient tous sur l'Évangile de remplir leurs devoirs en hommes d'honneur et de conscience, d'être sourds à la voix de l'amitié, de la haine, de la crainte et de l'envie. Ils choisissaient ensuite dans chacun des six quartiers de la ville basse, deux citoyens marseillais, propriétaires de cinquante marcs d'argent en meubles ou en immeubles, et justifiant de cinq ans de domicile réel sans interruption sur le territoire de la république (1), car telles étaient les conditions d'éligibilité pour les membres du conseil. Après cette opération, le comité se séparait, et les douze conseillers qui venaient d'être élus, s'assemblaient le même jour, prêtaient le même serment, désignaient aussi un notaire pour l'emploi de secrétaire, et choisissaient à leur tour soixante-onze citoyens sur la liste des éligibles. Le nombre des conseillers élus s'élevait ainsi à quatre-vingt-trois, parmi lesquels trois docteurs en droit devaient toujours se placer. Six chefs de métiers s'y joi-

(1) La république marseillaise avait un territoire moins étendu que celui de la commune actuelle. Saint-Marcel ne lui appartenait pas.

gnaient à tour de rôle, comme je l'ai dit; et de cette manière le conseil-général se trouvait composé de quatre-vingt-neuf membres.

Le comité des douze premiers conseillers avait une autre prérogative. Il fesait choix, sans désemparer, de quatre chefs de métiers et de trois conseillers parmi les soixante-onze nouveaux élus.

A ces sept était confiée une tâche importante, celle de nommer le podestat, le viguier, les syndics et tous les magistrats de la république. Réunis immédiatement en nouveau comité électoral, ils ils prêtaient le serment qu'avaient prêté les autres, et s'enfermaient ensuite dans l'Hôtel de Ville, avec un notaire-secrétaire choisi par les chefs de métiers. Toute communication extérieure leur était interdite, et l'on n'ouvrait la porte de la salle de leurs délibérations que lorsqu'ils déclaraient que leur mission était finie. Toutefois leurs choix restaient secrets jusqu'à ce qu'on les proclamât solennellement, le jour de la Toussaint, dans la séance d'ouverture du nouveau conseil-général (1).

Tous les fonctionnaires publics, et même les chefs de métiers, n'étaient nommés que pour un an, et ne pouvaient être réélus qu'après une année d'intervalle. Le podestat, soumis à cette loi commune, n'entrait en charge qu'après avoir prêté un serment solennel devant le conseil-général et

(1) Statuts, liv. 1, ch. VIII.

les cent chefs de corporations, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Se plaçant ensuite sur le balcon de cet hôtel, il renouvelait son serment devant le peuple assemblé, et jurait sur l'Évangile de gouverner suivant les lois, de respecter la liberté marseillaise, d'obéir aux décisions du conseil, de s'incliner devant la volonté du peuple (1). La formule de ce serment indique les précautions que l'on avait cru devoir prendre pour que le podestat n'abusât pas de son pouvoir annuel. Ce chef suprême de la république ne pouvait ouvrir et lire qu'en présence des syndics, des clavaires et des six chefs de métiers en service dans le conseil-général, les lettres et les dépêches adressées à l'assemblée, et même celles qui étaient à son adresse personnelle. De plus, il ne pouvait rien écrire sur les affaires publiques sans la participation des mêmes fonctionnaires (2). Il lui était permis de se faire assister d'un conseil privé dont il choisissait les membres en nombre illimité, avec l'assistance des syndics, des clavaires et des six chefs de métiers en exercice (3). La loi obligeait le podestat, à l'expiration de sa charge, de rester quinze jours dans la ville, pour rendre compte de sa conduite et pour répondre aux plaintes que l'on pourrait former contre lui (4).

(1) *Id.* ch. I.

(2) Statuts, liv. I, ch. I.

(3) *Id.* ch. XIII.

(4) *Id.* ch. I.

La souveraineté appartenait au peuple assemblé en parlement dans le vaste cimetière de l'église des Accoules. Aucune classe de citoyens n'était exclue de ces comices, où régnait sans partage la loi de l'égalité. Dans cette enceinte, la naissance perdait ses distinctions, et la fortune n'avait plus de faveurs. On n'avait besoin que d'être Marseillais de la ville basse et de jouir des droits civils. Le parlement, maître de la toute-puissance nationale, délibérait sur toutes les affaires importantes ; lui seul pouvait faire la guerre ou la paix, conclure des traités d'alliance et de commerce. Le conseil-général examinait d'abord les questions soumises au parlement, lequel devait les adopter sans changement d'aucune espèce, ou les rejeter simplement (1). De cette manière on évitait les embarras, les surprises et les orages de ces discussions compliquées auxquelles une assemblée d'hommes graves peut se livrer avec avantage, mais qui passent toujours la portée d'un peuple entier réuni au Forum.

Le peuple marseillais eût été mal reçu à se plaindre. Nulle part, dans le moyen-âge, nous ne voyons une organisation plus parfaite, une plus grande somme de liberté, une base plus large de principes démocratiques. Là point de noblesse privilégiée, point de clergé dominateur, point de

(1) Voy. mon Hist. de Marseille, t. I, liv. III.

distinctions humiliantes : mais une loi commune, courbant toutes les têtes sous son joug tutélaire, mais l'industrie encouragée, mais la vertu entourée d'hommages ; et tout cela avec la simplicité des choses les plus naturelles. Honneur à la République Marseillaise ! Vive à jamais parmi les hommes le souvenir de ses pacifiques travaux ! Elle dura son temps, en se montrant digne de la liberté par le bon usage qu'elle en fit. Ce n'est pas peu, l'abus étant d'ordinaire voisin de la jouissance. Marseille, évitant tous les écueils, ne fut pas comme ces démocraties turbulentes et vicieuses où les bons esprits se voient réduits à regretter le despotisme qui assure au moins le repos. Il y a sur la terre bien des mauvais gouvernemens, mais ils n'ont pas toujours tort, car ils ont souvent affaire à des peuples plus mauvais encore.

CHAPITRE XI.

RAYMOND-BÉRENGER IV.

De 1216 à 1245.

Situation de la Provence lorsque Raymond-Bérenger IV y arriva. — La Ville haute de Marseille veut se donner un gouvernement républicain et succombe dans cette tentative. — Discordes civiles à Arles. — Continuation de la guerre des Albigeois. — Conduite du comte de Provence. — Il fait alliance avec la République d'Arles et marche contre Nice dont il s'empare. — Il attaque ensuite Marseille sans succès. — Tarascon établit un gouvernement consulaire. — Fondation de Barcelonnette. — Mariage de deux filles de Raymond-Bérenger IV. — Nouvelles discordes à Arles. — L'archevêque est frappé d'interdit. — Raymond-Bérenger assiége inutilement Marseille. — La République d'Arles se donne à lui sa vie durant. — Le comte de Toulouse fait la guerre au comte de Provence. — Traité de paix. — Convention par laquelle Marseille reconnaît Raymond-Bérenger. — Le Comte institue sa fille Béatrix son héritière universelle. — Sa mort. — Son éloge.

J'AI laissé Raymond-Bérenger IV, comte de Provence, à la cour de son oncle Pierre, roi d'Aragon. Ce jeune comte, ayant atteint sa dix-septième

année, s'affranchit d'une tutelle importune, et vint, en l'année 1216, se montrer aux Provençaux. La situation du pays était affreuse, les querelles de religion répandaient des torrens de sang, et la guerre contre les Albigeois montrait un caractère de fureur exterminatrice. Personne ne restait neutre dans cet horrible choc d'opinions enflammées. Les communes provençales arboraient l'étendard du pape ou celui du comte de Toulouse. La république de Marseille, placée entre l'évêque, seigneur de la ville haute, et le riche monastère de Saint-Victor avec lequel elle avait eu des différends, redoutait l'influence théocratique de ces deux voisins dangereux. Aussi elle se déclara contre les croisés, et se rangea sous le drapeau toulousain qui lui paraissait le symbole de la liberté religieuse. Avignon, Arles et Tarascon suivirent son exemple. Au contraire, Guillaume des Baux, prince d'Orange, épousa chaudement la cause des catholiques.

La religion n'était pas la seule cause des discordes civiles et des calamités publiques. On s'armait pour d'autres motifs, on se déchirait pour d'autres intérêts. Les imaginations ébranlées marchaient à l'aventure et ne savaient où se fixer. La jalousie, l'ambition, un sentiment d'impatience vague et de secrète inquiétude, un esprit séditieux de liberté sans lumières, troublaient aussi la société provençale, société souffrante, couvulsive, tiraillée de tous côtés. Les nobles se retranchaient dans

des maisons semblables à des forteresses impénétrables. On y voyait en effet des murailles épaisses, des portes et des barreaux de fer, des ouvertures ménagées pour la défense, des tours dont le sommet était chargé de munitions et d'armes. S'il y avait peu de sûreté dans les villes, il y en avait moins encore dans les campagnes. Les grands chemins étaient infestés de brigands qui rançonnaient les marchands et les voyageurs sous le prétexte d'exiger les péages.

En 1219, les Marseillais de la ville haute, indignés de leur vasselage et probablement favorisés par leurs voisins de la ville basse, organisèrent une association semblable à la Confrérie du Saint-Esprit, s'insurgèrent contre l'évêque Pierre II de Montlaur, et décrétèrent le gouvernement républicain. Il formèrent un conseil de ville, élurent un podestat nommé Rican, des syndics et des juges. Mais leur ouvrage ne dura pas long-temps. Ils se virent dans la dure nécessité de subir derechef le pouvoir absolu du prélat, qui leur fit défense de récidiver. Quatre des principaux habitans, au nom de la communauté soumise, se reconnurent ses vassaux et lui jurèrent foi et hommage (1).

Pendant long-temps il y avait eu à Arles des troubles affreux. On se fesait justice à soi-même,

(1) Archives de la Cathédrale de Marseille. — Hist. des Évêques de la même ville, t. II.

et toutes les querelles se vidaient l'épée à la main. Aussi les meurtres étaient fréquens, et les habitans des divers quartiers s'entr'égorgeaient dans les rues. On s'empara des églises, parce que se trouvant plus vastes et plus solides que les édifices privés, elles pouvaient mieux résister aux machines de guerre et contenir un plus grand nombre de combattans. Presque tous les temples furent convertis en citadelles et leurs clochers en donjons d'où l'on fesait voler sur les bandes ennemies une grèle de flêches et de pierres (1). Le consulat de l'an 1216 fut principalement orageux. La troisième fête de Pâques, jour où, suivant l'usage, on devait procéder à l'élection des consuls pour l'année suivante, le conseil des cent-vingt s'assembla à l'archevêché, en présence du prévôt et du vicaire général du chapitre. Plusieurs membres de l'ordre de la bourgeoisie déclamèrent avec fureur contre les magistrats en exercice, les accusant d'avoir malversé dans leurs charges. D'autres membres soutinrent ces magistrats, mais les accusateurs l'emportèrent par leur nombre, et l'on priva les consuls du droit de nommer les citoyens qui devaient élire leurs successeurs. On chargea en même temps le prévôt et le grand vicaire de choisir les nouveaux consuls; ce qu'ils exécutèrent aussitôt avec l'assistance de quelques notables. Hors de

(1) Anibert, t. II, ch. XI.

l'assemblée il y eut aussi de violentes rixes pour le même motif. Le peuple se mêla de la querelle, et pendant trois jours les partis se heurtèrent ; la ville fut livrée à la confusion et à l'anarchie (1). Enfin il s'opéra un changement dans les esprits fatigués. Les divisions qui ne cessaient de régner dans le collége consulaire et dans l'assemblée des cent-vingt, les brigues des prétendans aux emplois, la colère de ceux qui s'en voyaient exclus par des rivaux heureux, les émeutes sans cesse renaissantes et le débordement des passions déchaînées dégoûtèrent les citoyens d'un gouvernement plein d'orages. Le 6 février 1220, le conseil se réunit à l'archevêché, en présence du prélat Hugues Béroard qui occupait le siége d'Arles. Il s'agissait dans cette séance solennelle *de traiter de l'état de la République et de la manière dont elle devait être gouvernée.* Des orateurs remontrèrent que, pour mettre un terme aux troubles domestiques, il fallait abolir le consulat et créer une magistrature unique de laquelle non-seulement tous les citoyens seraient exclus, mais encore tous ceux qui avaient des parens et des alliés dans la ville, à l'exemple de Marseille et des républiques italiennes. A cet effet on chargea Autard-Aureille, maître Romieu, Pierre Itier et Ray-

(1) Archiv. de l'Archevêché d'Arles, liv. vert, f° 43. — Anibert, t. II, ch. XIII.

mond-Bencelin de se transporter en Italie et d'y choisir pour podestat un homme *de la religion catholique dont la réputation avantageuse fît espérer une heureuse administration.* Le parlement ratifia cette délibération, et les députés choisirent le seigneur d'Isnard d'Entrevennes, de la maison d'Agoult, lequel entra en exercice le 17 août. L'archevêque, vêtu pontificalement, reçut son serment de fidélité pour l'Empereur, roi d'Arles (1). L'institution du podestariat annuel ne porta nulle atteinte aux lois fondamentales de la république arlésienne. Tout se maintint dans l'ancienne forme relativement au conseil des cent-vingt, au parlement national et aux droits temporels de l'archevêque. Seulement le nouveau magistrat suprême exerça les fonctions que remplissaient auparavant les douze consuls réunis. L'innovation s'étendit aussi à quelques charges inférieures. Le podestat eut à son choix un ou plusieurs lieutenans ou viguiers. Le juge de première instance était encore à sa nomination ; mais le conseil élisait le juge supérieur des appels, qui devait être étranger, et on lui donna le nom de *Juge de la Commune.* D'abord le charme de la nouveauté captiva la multitude soumise. Mais ensuite la confiance manqua

(1) Les archevêques d'Arles avaient toujours intérêt à faire valoir la suzeraineté impériale à l'abri de laquelle ils exerçaient eux-mêmes la plus grande autorité.

et le dégoût revint. L'inconstance populaire voulut d'autres idoles. Il y eut encore des désordres, encore des factions, encore des jours de malheur et d'anarchie. De là vinrent de fréquentes interruptions dans la nomination des podestats et le rétablissement de l'autorité consulaire (1).

En l'état des affaires de Provence, Raymond-Bérenger IV régla sa conduite sur les besoins de sa situation. Agissant moins par conviction que par politique, il entra dans les intérêts du Saint-Siége, pour se soutenir contre le comte de Toulouse, la maison de Sabran-Forcalquier, les républiques de Marseille, d'Arles, d'Avignon, de Nice et généralement contre tous ses ennemis unis par le besoin d'une défense commune. De plus il trouva un appui solide dans l'alliance de Thomas, comte de Savoie, successeur des anciens comtes de Maurienne, lequel lui donna, en 1220, sa fille Béatrix, aussi remarquable par sa beauté que par son esprit. Raymond-Bérenger s'occupa d'abord à terminer sa querelle avec la maison de Sabran, et les parties soumirent leur cause à l'arbitrage de Bermond, archevêque d'Aix, et de quelques seigneurs. Ces arbitres adjugèrent au comte de Provence la ville de Forcalquier, celle de Sisteron et tout le territoire compris entre elles. Ils cédè-

(1) Anibert, t. III, ch. II. — Noble Lalauzière, Hist. Chronol. d'Arles.

rent à la famille de Sabran le restant du pays, depuis Forcalquier jusqu'à la Durance. Guillaume, chef de cette famille, conserva le droit de se qualifier comte de Forcalquier; mais ce dernier comté, formé d'un territoire subalterne, se perdit dans un titre purement honoraire. Raymond-Bérenger IV ne tarda pas à acquérir la juridiction consulaire de Brignolles. Puis, pour montrer son zèle au Pape, il se joignit aux Croisés contre les Albigeois qui puisaient de nouvelles forces dans leur fanatisme et dans leur désespoir.

On ne cessait de combattre. Mais quels combats! Aux crimes succédaient des crimes. Les milices de Marseille, d'Avignon, de St.-Gilles, de Beaucaire et de Tarascon mirent en fuite les troupes du cardinal Bertrand, légat de la cour de Rome. Une bande d'Avignonais fit prisonnier Guillaume des Baux, prince d'Orange, et le conduisit à Avignon. La populace en fureur se jeta sur lui, l'écorcha vif et le hacha en morceaux. Le 28 janvier 1226, Louis VIII, roi de France, déclara, dans un concile à Paris, la résolution qu'il prenait de marcher au secours de l'Église, à la tête de la nouvelle Croisade proclamée par Honorius III. Tous les arrangemens nécessaires étant pris, ce prince partit de Bourges, premier rendez-vous général, et suivant sa route par Nevers et par Lyon, il parut le 6 juin devant Avignon avec le légat Saint-Ange et une armée de cinquante mille hommes. Le comte de Provence

vint se joindre à lui. La république d'Avignon, émue devant une puissance aussi formidable, envoya à Louis VIII des ambassadeurs pour traiter; mais comme le roi de France voulait introduire dans la ville un corps de troupes, les consuls lui en fermèrent les portes. Alors il dressa ses machines de guerre et commença un siége en règle. Pendant trois mois les Albigeois Avignonais se défendirent avec rage. Mais enfin, privés de ressources et pressés de toutes parts, ils demandèrent à capituler. Louis VIII et Raymond-Bérenger IV entrèrent dans la ville le 12 septembre. Le roi de France se rendit ensuite en Languedoc et mourut à la fin de la même année.

La prise d'Avignon ne profita guère au comte de Provence. Le cardinal Saint-Ange y commanda en souverain, et ce légat étant allé à Paris saluer le nouveau roi Louis IX, lança contre les Avignonais un décret fulminant. Il fit abattre les tours et les murailles, combler les fossés, raser trois cents maisons. Il exigea six mille marcs d'argent, et la ville ordonna que les sommes par elle empruntées pour payer cette contribution forcée seraient privilégiées et préférées à toutes autres dettes. En outre il exigea qu'on lui remît toutes les machines de guerre et que l'on envoyât au secours de la Terre-Sainte trente chevaliers bien armés aux frais de la commune, lesquels durent y rester une année entière *au service de Jésus-Christ*, avec l'o-

bligation de remplacer ceux d'entre eux qui mourraient ou seraient hors de service (1). Avignon, humilié par la loi du vainqueur, conserva cependant son indépendance républicaine, et nomma plus tard des podestats.

Fort de la protection d'un légat tout-puissant et de l'amitié de Louis IX, Raymond-Bérenger IV travaillait à consolider son pouvoir et à rattacher au comté de Provence toutes les parties qui en avaient été démembrées. Il fixa sa résidence à Aix. et depuis lors cette ville resta la capitale du comté, Il reçut le renouvellement de l'hommage du baron de Castellane, hommage fait à genoux et les mains jointes. Il acquit ensuite le consulat de Tarascon, et l'année suivante (2) il acquit aussi le consulat de Grasse.

L'attention du comte se fixa particulièrement sur les républiques de Marseille, d'Arles et de Nice qu'il voulait abattre, ou tout au moins affaiblir, en les attaquant séparément. Il chercha donc à les diviser. D'abord il fit avec Marseille un traité d'alliance. Cette ville en avait besoin, parce qu'elle ne cessait d'être tracassée par les moines de Saint-Victor et par les membres de la famille des Baux qui réclamaient, malgré la vente authentique, leurs portions de seigneurie vicomtale. Cependant le

(1) Nouguier, ouv. cité.

(2) 1227.

traité d'alliance entre les Marseillais et Raymond-Bérenger IV fut bientôt rompu, on ne sait pour quelle cause. Le comte de Provence, alors résolu à faire tomber ses coups sur Nice et sur Marseille, rechercha l'amitié de la république d'Arles avec laquelle Marseille était en guerre par suite des prétentions des deux communes dans le partage de la seigneurie de Fos. Tout fut disposé de manière à seconder ses vues. Le 2 octobre 1228, le conseil des cent-vingt s'assembla à Arles. Du consentement de l'archevêque, il donna pouvoir au podestat Roland George Pavesan et à son viguier de s'engager pour tous les Arlésiens à défendre la personne et les possessions du comte de Provence et celles de ses sujets; à lui donner secours et conseil au besoin, spécialement contre les Marseillais, sauf l'église et l'empereur; en un mot, à l'aider contre la ville de Marseille jusqu'à ce que la paix fût faite à sa satisfaction. Ils stipulèrent l'observation religieuse de ces accords pendant trois ans, dans les pays situés en-deçà de la Durance et du Rhône, et dans les diocèses d'Arles, d'Avignon, de Marseille et d'Aix, jusques à Jouques, à Rians et à la vallée de Trets inclusivement. De son côté Raymond-Bérenger s'obligea à défendre les magistrats, les citoyens et les possessions de la république arlésienne; à n'accorder dans ses terres ni sauvegarde ni passeports aux Marseillais; à fermer le passage de Marseille à ceux

qui voudraient y entrer ou en sortir avec des vivres et des marchandises. Enfin il assura qu'il *mettrait à son ban* les marchands venant de cette ville ou y allant, et qu'il livrerait au premier occupant leurs hardes et leurs denrées (1).

Après quoi, le comte de Provence se prépara à marcher contre Nice. Un ministre habile, Romée de Villeneuve, lui fournissait l'appui de son expérience, de ses talens et de sa valeur. A l'approche de l'orage qui menaçait l'indépendance de la patrie, les consuls niçards resserrèrent leur union avec Grasse et Draguignan. Ils demandèrent des secours à la république de Pise qui leur envoya des galères, des armes et des vivres (2). L'armée Provençale franchit bientôt le Var et vint assiéger la ville. Pendant plusieurs mois la résistance fut opiniâtre. Miron Badat, dont j'ai déjà parlé, fit preuve de constance, de courage et d'enthousiasme. Mais tous ses concitoyens ne brûlaient pas du même feu. D'ailleurs, une faction puissante contrariait toutes ses vues. Quelques hommes de ce parti négocièrent secrètement avec Romée de Villeneuve et proposèrent de capituler aux conditions accordées par Alphonse I[er] dans le traité de 1176. L'offre ayant été acceptée, Pierre Cais et Bertrand

(1) Papon, t. II, Preuves, n° 47. — Anibert, t. III, ch. IV.

(2) D'après les clauses d'une convention souscrite au mois de novembre 1228.

Sardina s'emparèrent d'une porte de la ville et la livrèrent aux soldats provençaux. Miron Badat, suivi de quelques amis, n'eut que le temps de s'embarquer sur une galère de Pise et de gagner le large. Ce fut ainsi que Raymond-Bérenger s'empara de Nice en 1229. Par acte du 9 novembre, reçu aux écritures du notaire Guillaume Téry, ce prince confirma l'administration consulaire ainsi que les priviléges et franchises de la ville, tels qu'ils avaient été reconnus par ses prédécesseurs. Il se borna à recevoir l'hommage des habitans, comme comte souverain, et à ordonner des poursuites contre Miron et ses principaux adhérens. Raymond-Bérenger, par les conseils de Romée de Villeneuve, laissa dans Nice une forte garnison, et fortifia l'ancien château qui devint en 1230 une forteresse imposante (1).

La même année, Raymond-Bérenger IV tourna toutes ses forces contre Marseille. Après diverses courses sur les terres de cette république, il se disposa à mettre le siége devant la ville. Les Marseillais appelèrent à leur secours Raymond VII, comte de Toulouse, et se placèrent sous sa protection. Ce prince avait été solennellement absous des anciennes excommunications ; mais il n'était plus maître du Comté Venaissin dont les Croisés Catholiques s'étaient emparés après la prise d'Avi-

(1) Durante, t. I, liv. II, ch. V.

gnon, et que le pape possédait depuis lors. Raymond VII embrassa la défense des Marseillais avec d'autant plus de chaleur qu'il était bien aise d'avoir une occasion de signaler contre le pontife sa profonde antipathie. Le comte de Provence lui en voulait aussi beaucoup, et la haine mutuelle de ces deux souverains avait d'anciens comptes à régler. La république d'Arles assista Raymond-Bérenger IV dans le cours de cette campagne, et Raymond VII ne put empêcher l'armée provençale d'assiéger Marseille au commencement du mois d'août. Le comte de Provence ne donna point de relâche aux habitans; mais ceux-ci prolongeant leur résistance au-delà de ses prévisions, il abandonna l'entreprise et leva le siége vers la Toussaint. Aussitôt après, c'est-à-dire le 7 novembre 1230, les Marseillais de la ville basse, voulant donner au comte de Toulouse une marque éclatante de reconnaissance, lui accordèrent en parlement la seigneurie de cette ville sa vie durant. Mais l'évêque de Marseille, Benoît d'Alignano, dévoué aux intérêts du comte de Provence, promit à ce prince et au podestat d'Arles d'empêcher que ses sujets, les habitans de la ville haute, ne leur fissent la guerre, et d'obliger les contrevenans de réparer les dommages.

Pendant que Raymond-Bérenger IV luttait contre une foule d'ennemis étrangers et domestiques, avec l'appui des Arlésiens, ses seuls alliés, les

bourgeois de Tarascon se soulevèrent pour rétablir le gouvernement consulaire. Cette commune se ligua avec le comte de Toulouse envers et contre tous, notamment contre le comte de Provence. Elle n'excepta que l'église romaine, l'empereur, le roi de France et l'archevêque d'Arles. En même temps la maison des Baux se déclara pour la république de Marseille et son nouveau protecteur.

Les soins de cette guerre n'empêchèrent pas Raymond-Bérenger de se livrer à des travaux utiles. En 1231 il jeta les fondemens de la ville de Barcelonnette dans les montagnes de la haute Provence (1), et lui donna ce nom pour honorer le berceau de ses ancêtres. Il accorda à la cité naissante les plus beaux priviléges, et il agrandit aussi la ville des Martigues dont il voulait faire une place de premier ordre.

Hugues Béroard, archevêque d'Arles, fit tous ses efforts pour mettre un terme aux hostilités qui désolaient la Provence. Il engagea le comte de Toulouse à renoncer à ses alliances en-deçà du Rhône, et à ne fournir désormais aucun secours aux Marseillais ni aux Tarasconnais. Par les négociations de ce prélat, il y eut une suspension d'armes au commencement de l'année 1232. Mais

(1) Diverses inscriptions anciennes qui ont été trouvées aux environs de Barcelonnette font juger que les Romains avaient un établissement en ce lieu.

le comte de Toulouse ne tarda guère à sortir de son repos. A la fin du printemps, il passa le Rhône, dévasta les campagnes et emporta la plupart des forteresses qui s'opposaient à son passage. Raymond-Bérenger IV, ému de ces désastres, implora l'assistance de l'église et de l'empereur. Le comte de Toulouse, exhorté d'abord et ensuite sommé par les légats du pape de renoncer à son entreprise, fut excommunié pour avoir désobéi. En même temps l'empereur Frédéric envoya en Provence un nonce chargé de rétablir la paix entre Raymond-Bérenger et la république d'Arles d'une part; la république de Marseille, Guillaume de Sabran, comte honoraire de Forcalquier, la maison des Baux et la commune de Tarascon d'autre part. Toutes les parties belligérantes acceptèrent la médiation impériale, à l'exception de Marseille qui fut mise au ban de l'empire, comme rebelle. Elle obéit enfin, et l'on signa une trève qui donna quelque repos.

Dans cet intervalle, le comte Raymond-Bérenger éprouva une satisfaction bien douce. En 1234, le roi Saint Louis lui députa Gauthier, archevêque de Sens, et Jean, seigneur de Nesles, pour demander en mariage Marguerite sa fille aînée. Cette jeune princesse, aussi sage que belle, était l'idole des Provençaux. On raconte qu'elle donna une preuve de la sévérité de ses mœurs en exilant aux îles d'Hyères un poète qui avait osé lui dédier

une pièce de galanterie. Raymond-Bérenger accueillit avec empressement la proposition de Saint Louis, fixa la dot de Marguerite à dix mille marcs d'argent, et remit cette fille adorée aux deux ambassadeurs qui la conduisirent à Sens où le roi l'épousa et la fit couronner reine de France (1). Ainsi fut resserrée l'alliance de la nation française et du peuple provençal.

Deux ans après, Éléonore, seconde fille du comte de Provence, fixa le choix d'Henri III, roi d'Angleterre, et cette princesse lui ayant été accordée avec une dot semblable à celle de sa sœur, partit accompagnée d'un grand nombre de chevaliers.

La république d'Arles était alors en proie à de graves désordres. On avait élu pour podestat le seigneur de Trets, nommé Bourgoin. Des contestations s'élevèrent entre des citoyens notables et l'archevêque Jean Baussan, ci-devant évêque de Toulon, né à Marseille, et d'une famille toute dévouée à Raymond-Bérenger IV. Les prêtres firent cause commune avec le prélat, et le podestat lui-même se déclara en sa faveur. Aussitôt quelques patriotes formèrent sous le nom de Confrérie une de ces associations que les Marseillais avaient formées pour s'affranchir du joug des vicomtes, et qu'un concile venait de défendre en alléguant

(1) Mézerai.

qu'elles ne cachaient bien souvent que des conspirations contre le bon ordre et la sûreté publique. Les Confrères arlésiens désarmèrent les partisans de Bourgoin et de Baussan, prirent de force l'archevêché et les maisons des chanoines, chassèrent de la ville tous leurs ennemis, mirent leurs biens sous le séquestre, tinrent des parlemens, abrogèrent les anciennes lois, et placèrent des baillis (1) à la tête de l'administration nouvelle. On défendit aux habitans, à peine de cent sous d'amende, de payer aucune redevance aux ecclésiastiques, de travailler pour eux et de leur rendre le moindre service. On publia aussi que tous ceux qui dans un certain temps n'entreraient pas dans la Confrérie seraient traités en ennemis et privés de toute justice devant les tribunaux (2).

L'archevêque, réfugié à Salon, se vengea de ces violences en lançant des sentences d'excommunication contre les fédérés, et notamment contre Bertrand Malferrat, prévôt de l'église d'Arles et commissaire du Pape pour la recherche des hérétiques. Les curés eurent le courage de publier ces anathèmes dans la chaire de leurs paroisses. Mais la Confrérie n'en fut nullement émue. L'usage des sacremens qu'on refusa à ses membres ne les dé-

(1) Bajuli.

(2) Archiv. de l'Archevêché d'Arles, liv. d'or, t. CCIII. — Anibert, t. III, ch. V.

sarma point. Pons Gaillard et plusieurs autres Confrères prirent leurs femmes de la main des laïques, réduisant le mariage au simple contrat civil. C'était là plus grande hardiesse de pensée qui se pût voir à cette époque. L'archevêque indigné lança de nouveau ses foudres; mais toute cette colère n'avançait pas ses affaires. Les prêtres et les clercs furent embarrassés de pourvoir à leur subsistance et à tous les besoins de la vie. Les boulangers, qui leur avaient préparé du pain, furent mis à l'amende de cent sous, et on imposa la même peine à un citoyen qui avait porté une offrande dans une église au nom d'une femme étrangère. Pons de Montilis, un des Confrères, cassa son bâton sur la tête d'un homme qui, présentant son enfant sur les fonts baptismaux dans l'église de S[t]-Julien, avait dit qu'*à l'honneur de Dieu et en dépit du Diable il ferait l'offrande accoutumée, nonobstant les défenses contraires.*

La troisième fête de Pâques (1), jour qui de tout temps avait été destiné à l'élection des magistrats, les baillis se démirent de leur emploi, et l'on nomma douze consuls suivant l'antique usage. Le croira-t-on! tout-à-coup les chefs de la Confrérie se démentirent honteusement; ils montrèrent autant de faiblesse et d'humilité qu'ils avaient d'abord montré de résolution et d'audace. Ils eurent

(1) Toujours en 1236.

peur de leur ouvrage, ces émouveurs de sédition! Lâches et rampans, ils se soumirent à tout ce qu'il plairait à l'archevêque d'ordonner, et abjurèrent les sermens de leur association. Les consuls eux-mêmes résignèrent leur dignité entre les mains du prélat le 25 juillet suivant, et se reconnurent bien et dûment excommuniés. Le lendemain le conseil désigna trois électeurs pour nommer de nouveaux consuls; et ces électeurs s'étant joints à l'archevêque, rétablirent les magistrats qui s'étaient démis la veille. Peu après on leur donna douze adjoints (1).

Le comte de Provence n'avait pas perdu l'espoir de soumettre Marseille, et il se préparait à une nouvelle entreprise contre cette ville en entretenant des intelligences avec l'évêque Benoit d'Alignano, docile instrument de sa politique et de ses désirs. Benoit mit tout en usage pour le service du comte; mais les Marseillais, toujours plus amoureux de leur indépendance, furent inaccessibles à toutes les séductions, repoussèrent toutes les offres, refusèrent toute concession, et appelèrent dans leurs murs le comte de Toulouse, leur seigneur viager. Alors Raymond-Bérenger lança contre Marseille un manifeste violent, et vint en 1237 assiéger cette ville avec une nombreuse armée. Les Marseillais se défendirent vigoureusement, et le

(1) Anibert, t. III, ch. V.

comte fut, trois mois après, obligé de lever le siége (1).

Le 24 avril de l'année suivante, il reçut à Aix, dans l'église de Saint-Jean, les protestations du dévouement de Raimond Audibert, archevêque de cette capitale, de l'archevêque d'Arles, des évêques de Fréjus, de Toulon, d'Antibes et de Digne, de l'abbé de Saint-Victor de Marseille et du prévôt de Pignans (2).

L'empereur Frédéric II s'occupait de soumettre à son autorité les républiques italiennes. Le comte Raymond-Bérenger, l'archevêque d'Arles et l'évêque d'Avignon allèrent lui rendre hommage en Lombardie. Frédéric voulut étendre aux communes provençales le système qu'il avait adopté pour les villes libres d'Italie, auxquelles il donnait des podestats de son choix. En conséquence, il conféra (3) la dignité de podestat d'Arles à Supramont Loup, qui avait exercé cette magistrature suprême cinq ans auparavant. Ensuite il envoya dans cette ville Bérard, comte de Lorette, avec la qualité de *Vicaire-Général de l'Empire pour le royaume d'Arles*. Le comte de Lorette convoqua, le 4 décembre, le parlement de la république arlésienne, et requit tous les citoyens de prêter serment de

(1) Voy. mon Hist. de Marseille, t. I, liv. III.

(2) Hon. Bouche, t. II, liv IX, sect. II.

(3) En 1238.

fidélité à l'empereur. Cela ne tendait à rien moins qu'à changer l'ancienne constitution de l'État, et à déplacer le pouvoir de l'archevêque, jusque là revêtu lui-même du titre de *Vicaire de l'Empire.* Aussi Jean Baussan s'opposa aux prétentions du comte de Lorette. Toutefois il consentit, par forme d'accommodement, à ce que les habitans prêtassent serment d'*amitié*, *d'honneur et de respect* à ce comte, sauf les droits de l'archevêché d'Arles pour le présent et pour l'avenir, et la liberté des gentilshommes et des bourgeois (1). Cet arrangement fut unanimement approuvé (2).

Cependant le pape Grégoire IX, voulant venger la violation des priviléges de l'église d'Arles, lança contre Frédéric II, le Jeudi Saint de l'an 1239, une bulle d'excommunication. Le comte de Provence sut profiter avec habileté de toutes ces circonstances. Secrètement appelé par le parti de l'archevêque, il entra dans la ville d'Arles comme ami de l'empereur, et chassa le comte de Lorette qui se réfugia à Avignon, où il ne cessa d'intriguer. Par deux actes successifs du 25 juillet et du 19 août, le parlement arlésien, sur la proposition de l'archevêque, transféra au comte de Provence, sa vie durant, le gouvernement de la cité, avec

(1) J'ai déjà dit que le peuple n'était compté pour rien dans la république d'Arles.

(2) Archiv. de l'Archev., liv. noir, f° 112. — Anibert, t. III, ch. VII.

ses revenus et ses charges, sauf les droits de l'Eglise, et sous la réserve aussi de plusieurs priviléges.

Un gentilhomme, Guillaume de Miromari, jura, par mandat exprès du parlement, sur l'ame de tous les assistans et sur la sienne propre, l'observation fidèle de ce traité. Raymond-Bérenger prononça aussi un serment qui prouve que le pouvoir qu'on venait de lui accorder n'était pas plus étendu que celui des magistrats connus auparavant (1). L'administration politique resta à peu près la même que par le passé.

Frédéric II reçut ces nouvelles avec une extrême déplaisir. Par lettres patentes données à Crémone en décembre 1239, il déclara le comte de Provence ennemi public, criminel de lèse-majesté, et le mit au ban de l'empire. Il priva ce prince de tous les fiefs qu'il possédait sous la suzeraineté impériale, et confisqua tous ses états, notamment le comté de Forcalquier et la ville de Sisteron qu'il donna à Raymond VII, comte de Toulouse.

Ce décret ne pouvait être exécuté que par la force des armes. Le comte de Toulouse avait suspendu la guerre depuis quelques années ; mais la sentence impériale lui remit les armes à la main. Au mois de janvier 1240 il partit de sa capitale,

(1) Saxi, *Pontif. Arelat.*, p. 271 et suiv. — Hon. Bouche, t. II, p. 243 et suiv. — Anibert, t. III, ch. VIII.

passa le Rhône à Avignon, s'empara du pont de Bompas sur la Durance, y laissa une garnison, entra dans le comté de Provence et poussa vivement Raymond-Bérenger. Ce prince eut recours aux Français qui s'étaient établis aux environs du Rhône depuis le siége d'Avignon fait par Louis VIII en 1226, et les Français volèrent au secours du beau-père de leur roi. Mais le comte de Toulouse les surprit dans une embuscade et les défit entièrement. Il soumit ensuite plusieurs places, pénétra dans la Camargue, s'empara du château de Trinquetaille et se prépara à attaquer la ville d'Arles avec l'assistance des Marseillais qui lui avaient fourni des vaisseaux, des munitions, des armes et des machines de guerre.

Cependant le roi d'Angleterre, gendre du comte de Provence, interposa ses bons offices auprès de Fréderic II. Les démarches de Louis IX, roi de France, autre gendre du comte, et surtout ses préparatifs de guerre, eurent plus d'effet. On convint de restituer ce qu'on avait pris de part et d'autre. Le comte de Toulouse écrivit lui-même au roi Saint Louis pour se justifier. Il leva le siége d'Arles, abandonna Trinquetaille, et se retira content du dégât qu'il avait fait dans la Camargue (1).

La paix fut bientôt conclue entre le comte de Toulouse et le comte de Provence par la médiation

(1) Hist. de Languedoc, t. III, liv. XXV.

des rois de France et d'Angleterre. Raymond VII négocia son union avec Sancie, troisième fille de Raymond-Bérenger IV. A la vérité, il était déjà marié, mais l'église romaine ne se montrait pas difficile pour les cassations de mariage. Le pape avec lequel le comte de Toulouse était réconcilié, nomma des commissaires qui déclarèrent nul son mariage avec Sancie d'Aragon sa femme, de laquelle il était séparé depuis long-temps. Les délégués de la cour de Rome fondèrent leur décision sur ce que Sancie d'Aragon avait été tenue sur les fonts baptismaux par le père de Raymond ; ce qui était alors considéré comme un lien de parenté spirituelle.

La princesse provençale, promise au comte de Toulouse, épousa le frère du roi d'Angleterre, Richard, duc de Cornouaille, qui devint plus tard roi des Romains. L'accord de cette union fut fait à Montpellier en présence de Jacques, roi d'Aragon. Raymond VII, contracta une autre alliance en épousant la fille du comte de la Marche.

Raymond-Bérenger IV, n'ayant plus rien à craindre du comte de Toulouse, dirigea ses attaques sur la république de Marseille qui se voyant sérieusement menacée, fit, en 1243, un traité par lequel le comte de Provence ratifia solennellement tous les achats que la ville avait rapportés des anciens vicomtes ; il reconnut l'indépendance de la cité et sanctionna son mode de gouvernement. En même temps il fut dit que Marseille serait

placée sous la haute protection du comte qui avait le droit de la monnaie outre l'ancien droit de la chevauchée.

Le comte de Provence avait une quatrième fille, nommée Béatrix, qui n'était pas encore mariée. Ce prince, craignant que sa succession n'amenât des troubles et voulant éviter le partage de ses états, fit à Sisteron son testament par lequel il institua sa fille Béatrix héritière de ses comtés de Provence et de Forcalquier, sous la condition que, si elle mourait sans enfans, Jacques, roi d'Aragon, son cousin, lui succéderait. Il légua à la reine de France et à la reine d'Angleterre, ses deux filles aînées, cent marcs d'argent, et cinq mille à la duchesse de Cornouaille, sa troisième fille. Il en destina deux mille à des œuvres de piété, pourvut à l'établissement du douaire de sa future veuve, ainsi qu'au paiement de ses dettes et à la réparation des injustices qu'il pouvait avoir commises. Il assigna pour la sûreté de ces legs, les revenus de la ville de Nice, du village de Château-Renard et de la terre d'Albaron dans la Camargue. Enfin il nomma pour exécuteurs testamentaires l'archevêque d'Aix, l'évêque de Riez, celui de Fréjus, Guillaume de Cotignac et son premier ministre Romée de Villeneuve à qui il avait donné la baronnie de Vence.

La cour de France, ne dissimulant pas ses vues sur la Provence, ménageait le mariage de Béatrix

avec Charles d'Anjou, frère de Saint Louis. Mais Raymond-Bérenger avait d'autres affections, d'autres intérêts, une autre politique. Avec ses idées méridionales, il n'éprouvait aucune sympathie pour les lois et les mœurs de la Gaule du Nord. Il préférait pour gendre le comte de Toulouse, sauf encore à faire casser son second mariage, ce qu'il aurait sans doute obtenu sans beaucoup de peine, car le pape Innocent IV accordait alors son amitié à Raymond VII, et venait de lui restituer le comté Venaissin. Le comte de Provence, qui se complaisait dans la pensée d'opérer l'union du Languedoc à ses états, mourut au milieu de ses projets, le 19 août 1245, âgé de quarante-cinq ans, et fut enseveli à Aix, auprès du tombeau de son père, dans l'église des Hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem.

Raymond-Bérenger IV fut le dernier des comtes de Catalogne qui régnèrent en Provence. Ses sujets payèrent à sa mémoire un tribut de regrets, et il méritait bien cet hommage, lui prince juste et bon, administrateur habile, chevalier brillant de valeur, homme plus éclairé qu'aucun autre homme de son temps. La fortune mit à l'épreuve son caractère, et ses jours coulèrent agités par d'honorables soucis. Sans cesse en mouvement et en travail, il n'eut rien de commun avec ces rois vulgaires qui ne s'assirent sur le trône que pour en user les coussins. Notre comte, comprenant les

devoirs de sa naissance et s'élevant à la hauteur de sa mission, surmonta beaucoup d'obstacles, triompha de beaucoup d'ennemis, conduisit à bon terme la plupart de ses entreprises, rétablit les finances épuisées, encouragea toutes les choses utiles, aima les arts et les lettres à l'égal des affaires. Malheureusement il se précipita dans la guerre contre les Albigeois, pour affaiblir la maison de Toulouse, et la mettre désormais hors d'état de nuire à la sienne. Grace pour lui, indulgence pour des faiblesses humaines que rachetèrent de belles qualités; car ses fautes furent celles de son siècle, mais ses vertus n'appartinrent qu'à lui-même, vertus rares et de bon aloi. La renommée qui distribue le blâme et la louange, a publié la gloire de ce prince chéri. D'âge en âge le peuple l'a placé parmi les bons rois. Il l'a proclamé grand, avec cette voix solennelle qui, imposant silence aux flatteries trompeuses, sait faire bonne justice sur la tombe des puissans du monde.

CHAPITRE XII.

Douzième et treizième Siècles.

Dispositions intellectuelles et morales des Provençaux. — Poésie dans les croyances religieuses. — Puissance du Christianisme. — La Chevalerie et ses institutions. — Désordre des mœurs. — Littérature. — Variations du langage. — Caractère de la Poésie provençale. — Troubadours et Jongleurs. — Aperçu sur les principaux d'entre eux. — Esquisse de leurs inspirations et de leurs ouvrages. — Cours d'Amour établies en Provence. — Questions agitées devant elles. — Leurs jugemens. — Musique. — Architecture. — Sculpture. — Sciences physiques et mathématiques. — Exercice de la médecine. — Écoles publiques. — Bibliothèques. — Rareté des livres. — Établissemens d'utilité générale. — Habillemens et Costumes.

Le règne des Bérengers, remarquable sous tant de rapports, est bien digne de notre attention. Le mélange des Catalans et des Provençaux servit à polir les uns par les autres, seconda l'esprit national, et donna du mouvement aux facultés intellectuelles. Déjà les Catalans jouissaient d'une grande renommée soit par leurs guerres avec les Maures d'Espagne, soit par l'activité du commerce de Bar-

celone. Les Bérengers apportèrent en Provence l'esprit de liberté, le goût de l'élégance, l'amour des sciences et des arts que les Arabes cultivaient avec succès dans la Péninsule Hispanique, lorsque les peuples chrétiens gémissaient au milieu des ténèbres de la barbarie. Les Croisades développèrent ces dispositions heureuses, et les imaginations captivées trouvèrent dans la Terre-Sainte des trésors de poésie et d'enthousiasme. Il n'y a que prosaïsme dans l'indifférence religieuse, il n'y a que pauvreté dans le monde matériel; mais elle est bien riche la foi, mais il est bien noble le sentiment qui s'élève enflammé de reconnaissance vers le trône de l'Être-Suprême.

Et cette foi était alors ardente; et ce sentiment, plein de sève et de fécondité, produisait des miracles, comme la baguette d'un enchanteur. Le Christianisme, maître absolu de l'existence humaine, dirigeait à son gré les institutions et les lois, les fêtes et les spectacles, et le travail et le repos, et les plaisirs et les douleurs. Depuis plusieurs siècles, il bénissait le glaive du soldat, la charrue du laboureur, les instrumens des arts et des métiers. On le voyait couvrant de son voile mystique les cendres des aïeux, les jeux naifs de l'enfance, les cheveux blancs de la vieillesse, le lit nuptial, toutes les scènes de la vie et tous les secrets de la mort. Mystères vénérés, croyances populaires, en vous coulait une source abondante de poétiques émotions et d'harmonieuses pensées.

La chevalerie naquit avec la poésie provençale, et fut sans contredit une chose bien curieuse. L'antiquité n'avait rien connu de pareil, et l'avenir n'en reproduira plus les sciences attachantes. Une vie forte et active animait les temps féodaux. Les barons, au milieu de leurs hommes d'armes, marchaient dans la fierté de leur indépendance. Tous ils avaient cette estime de soi-même que donne l'habitude du commandement. L'homme dans cette position n'en est sans doute pas meilleur, mais il a au moins un caractère. Cela ne se voit plus aujourd'hui, car nous vivons d'une vie commune, nous sentons comme tous les autres sentent. Toutes les individualités se perdent dans un mouvement universel; toutes les figures particulières s'effacent devant une physionomie générale. L'ensemble absorbe toutes les parties. En un mot, il y a des sociétés humaines; des hommes, point. Si l'un d'eux s'écarte des routes battues, vite une main de fer saisit cet orgueilleux et le rejette dans la foule. Telle n'était point la féodalité, si grossière, mais si poétique. Tous les élémens sociaux se trouvaient épars, isolés. La providence semblait régir le monde par d'autres lois. Le sol lui-même, ce sol que nous remuons pour notre usage, présentait un autre aspect. Il y avait encore des forêts immenses. Çà et là on rencontrait des ermitages remplis de merveilleuses histoires. Sur toutes les hauteurs apparaissaient de vieux châteaux avec des machi-

coulis, des souterrains, des fossés, des murailles rongées de mousse, des tours verdies par le lierre. L'amour et la guerre étaient les seules occupations, les seules joies des chevaliers, et cet amour avait pris un caractère nouveau, une expression étrange. Certainement il n'était pas plus tendre ni plus passionné que chez les anciens, mais il était plus respectueux, et une mysticité jusqu'alors inconnue se mêlait à la chaleur du sentiment. Les femmes étaient honorées comme des créatures angéliques. Il y avait gloire à les servir, opprobre à ne les pas défendre. Ainsi jadis les Germains s'arrêtaient saisis d'un respect pieux devant leurs prophétesses. La religion s'unissait à toutes les règles de la chevalerie. Des jeûnes austères, des nuits écoulées au milieu des prières, un aveu sincère des fautes passées, des bains et des habits blancs qui figuraient la pureté de l'ame, servaient de préliminaire à la cérémonie par laquelle le novice allait être ceint de l'épée de chevalier (1). C'étaient ordinairement les femmes qui se chargeaient du soin de lui apprendre en même temps le catéchisme et l'art d'aimer (2). Le jeune gentilhomme, impatient de mettre en pratique ces bizarres leçons de la galan-

(1) De la Curne de Sainte-Palaye. Mémoires sur l'Ancienne Chevalerie. *Passim.* — De Sainte-Marie. Cérémonies religieuses en donnant la chevalerie, liv. II, p. 334 et suiv.

(2) Chronique de Jean de Saintré, neuf premiers chapitres.

terie, fesait choix d'une dame à laquelle il rapportait tous ses sentimens, toutes ses pensées, toutes ses actions, comme à l'Être Souverain qui recevait aussi ses hommages. Mais cet amour, dans sa métaphysique exaltée, aussi indulgent que la religion de cette époque, alimentait d'autres passions moins pures. Il faut se défier des éloges que donne un siècle aux siècles qui l'ont précédé, car l'homme vante toujours le passé au préjudice du présent, et cette disposition malheureuse qui fausse tant de jugemens, est chez lui une maladie incurable. La chevalerie, toujours représentée à distance, semble resplendir de vertus héroïques et de graces enchanteresses. Mais lorsqu'on la regarde de près, lorsque le flambeau de l'examen et de la critique dissipe les nombreuses fictions qui l'entourent, elle perd toutes ses qualités séduisantes et nous étonne par la laideur de sa nudité. Ces dévots chevaliers n'avaient qu'un pas à faire de leur fanatisme en amour aux plus grands excès du libertinage, et jamais on ne vit des mœurs plus corrompues, jamais le règne de la débauche ne fut plus universel (1). Les monumens que le moyen-âge nous a transmis sur la littérature méridionale portent des marques de ce désordre, beaucoup plus scandaleux que dans aucune autre période. En Provence

(1) De la Curne. *ibid.* t. II, part. v. — Fleury, Mœurs des Chrétiens, p. 399.

surtout la beauté d'un ciel azuré, la tiède haleine de l'atmosphère, la douce influence du climat qui ébranle les sens par le feu des désirs, avaient introduit dans la noblesse un extrême relâchement. On ne semblait plus vivre que pour la galanterie toujours mêlée à des pratiques de superstition puérile. Les allusions indécentes, les équivoques obscènes n'étaient point bannies du langage. Les dames qui, par l'empire de l'habitude, ne paraissaient guère dans le monde qu'après avoir choisi un époux, s'enorgueillissaient de la réputation que l'on fesait à leurs charmes, se plaisaient aux louanges de leurs adorateurs, et même ne s'offensaient point des poésies licencieuses qui se répandaient sur elles (1). Ce qu'il y a de vraiment grand, de vraiment beau dans cette chevalerie si vantée, c'est l'estime universelle du courage, l'obligation de ne pas forligner, l'esprit de fraternité militaire.

La littérature provençale, formée à l'école des mœurs chevaleresques, a servi de modèle à toutes les autres, et n'a pourtant produit aucun ouvrage de génie, parmi des milliers de pièces agréables. Il ne faut pas y chercher l'invention, la profondeur, la force créatrice, des aperçus ingénieux, des artifices de phrase, des reflets heureux de lumière. C'est un milieu entre l'art

(1) Simonde de Sismondi, de la Littérature du Midi de l'Europe, t. I, ch. III.

encore enveloppé des langes de l'enfance timide, et cette perfection moderne qui ouvre de nouvelles routes aux entreprises de l'intelligence, au moment où on la croirait épuisée par de nouveaux chefs-d'œuvre. Quand l'homme bégaya ses essais littéraires, il les forma des chants qui bercèrent ses premiers sommeils, des croyances superstitieuses et vagues qui peuplaient autour de lui la nature parée des plus vives couleurs, donnaient d'humaines paroles aux animaux, des formes fantastiques aux nuages, un corps aux ombres fugitives, une volonté au souffle du vent, une pensée au murmure des ondes. Telle ne pouvait être la poésie des troubadours, car elle n'était pas assez jeune. Cette poésie originale, qui n'emprunta rien aux anciens, est une des choses dont on parle le plus et que l'on connaît le moins, parce qu'il est en effet très-difficile de l'atteindre et de s'en former une juste idée. Elle n'était le plus souvent qu'une disposition harmonique de paroles flattant l'oreille, un libre abandon de l'ame affranchie de toute contrainte, une mélodieuse effusion du sentiment, sentiment simple et naïf dans l'amour comme dans la haine, dans la satire comme dans l'éloge, dans les chants belliqueux comme dans les pacifiques accords.

Avant de fixer notre attention sur les troubadours provençaux, jetons un coup d'œil rapide sur les révolutions du langage.

Au sixième siècle, l'usage de la langue grecque s'était perdu en Provence et même à Marseille qui la dernière se servit de l'idiome ionien employé par ses fondateurs. Le dialecte de la Ligurie qu'avaient parlé les anciens indigènes, était également détruit, et la langue latine avait partout prévalu. Cette belle langue, qui deux fois eut le droit de se dire universelle, d'abord par les victoires de Rome, ensuite par les conquêtes du Catholicisme, fut gravement altérée dans les Gaules par l'établissement des Barbares du Nord. La ruine des anciennes écoles contribua aussi beaucoup à la corruption du latin; en sorte que du mélange de cette langue avec celle des Barbares, et du commerce de ces derniers avec les Romains ou Gaulois d'origine qui ne firent enfin qu'un seul peuple, il se forma une nouvelle langue qu'on appela Romaine-Rustique, ou *Romane*, d'autres disent *Romance* (1). « Les invasions, a dit le président de « Brosses, sont le fleau des idiomes comme celui « des peuples.... la collision des langues étouffe « la plus faible et blesse la plus forte. Cependant « celle qui n'avait guère y acquiert beaucoup, c'est

(1) Don Vaissette et Claude de Vic, Hist. de Languedoc, t. I, liv. VII. — Simonde de Sismondi, ouv. cité, t. I, ch. VII. — Duclos, Académie des Insc. et Belles-Lettres, t. XV.

La dénomination de Roman s'est appliquée et s'applique encore parmi nous au genre de compositions ou histoires fabuleuses dont cet idiome du moyen-âge a offert les premiers essais.

« pour elle un accroissement; et celle qui était « bien faite se déforme, c'est pour elle un déclin. « Ou bien le choc se fait au profit d'un tiers lan- « gage qui résulte de cet accouplement, et qui « tient de l'un et de l'autre en proportion de ce « que chacun des deux a contribué à sa généra- « tion (1). » On voit que ce dernier cas est exactement celui de la langue romane, sortant de la collision du dialecte des peuples du Nord et de l'idiome des Romains, l'un encore barbare, l'autre affaibli par une longue décadence (2). Ces changemens n'étaient soumis à aucune règle d'analogie, ni même à aucun principe de convention. En parlant tout le monde cédait à l'usage, et retranchait successivement des mots les lettres et les terminaisons regardées comme inutiles (3); en commençant à se servir des articles, on abandonnait toutes les finesses de la syntaxe latine pour se rapprocher de la simplicité et de la rudesse des dialectes germaniques (4). Ce latin qu'on ne maniait plus

(1) Traité de la formation mécanique des Langues, ch. IX, n° 162.

(2) Ginguené, Hist. Littéraire d'Italie, t. I, ch. III.

(3) Raynouard, Choix des Poésies originales des Troubadours t. I, origine et formation de la Langue Romane.

(4) Les prépositions étaient employées très-souvent avec un régime arbitraire. On violait la règle qui soumet l'adjectif à prendre le nombre, le genre et le cas du substantif auquel il se rapporte. Quelquefois le sujet n'était pas mis au nominatif. On n'observait pas plus exactement les régimes des verbes et des noms. Il en était de même de la règle qui exige l'ablatif, soit comme absolu, soit comme désignant le temps et le lieu.

qu'avec peine et que sans cesse on défigurait, devint un mauvais jargon qui continua pourtant d'être employé dans les actes publics, dans les contrats notariés, dans les documens judiciaires, dans les chartes et dans les chroniques. La langue latine reçut beaucoup moins d'outrages dans les affaires de la religion. Les décrets des conciles, les bulles et les lettres des papes, les écrits de quelques évêques en font foi.

Au neuvième siècle, l'instruction religieuse se fesait en patois vulgaire ou roman, et le peuple était devenu entièrement étranger à l'ancien langage de Rome. En allant au Midi, ce patois populaire se rapprochait du latin, tandis que l'allemand dominait au Nord; l'allemand avait été la langue de Charlemagne et de sa cour (1). Le couronnement de Boson, roi d'Arles, en 879, partagea la France Romane en deux parties bien distinctes. Ces divisions territoriales semblaient destinées à être toujours habitées par des races différentes et rivales. Leur langage, quoique formé des mêmes élémens, s'éloigna toujours plus l'un de l'autre. Après le neuvième siècle, la langue des peuples du Midi se nomma Romane Provençale, et celle des peuples du Nord unit au nom de Romane, qu'elle portait aussi, le nom de Welche ou Wallon qui lui fut généralement donné. On nom-

(1) Bonamy, Insc. et Belles-Lettres, t. XXIV.

ma encore le provençal Langue d'Oc (1), et le Wallon langue d'Oïl ou d'Oui, selon le mot par lequel l'affirmation était exprimée dans l'un et dans l'autre dialecte (2). La langue d'Oui en s'épurant est devenue la langue française.

Voici comment le docte évêque d'Avranches s'exprime sur cet intéressant sujet : « Le langage « roman fut appelé la langue provençale, non- « seulement parce qu'il reçut moins d'altération « dans la Provence que dans les autres cantons de « la France, mais encore parce que les Provençaux « s'en servaient ordinairement dans leurs compo- « sitions.... Dès le temps de Hugues Capet, les « Provençaux avaient plus d'usage des lettres et « de la poésie que tout le reste des Français (3) ».

Les savans Bénédictins, auteurs de l'Histoire Littéraire de la France, disent à leur tour : « On « distingua de la poésie française proprement dite, « la poésie provençale. Celle-ci différait de l'autre, « en ce que le génie de la langue demeura presque « pur roman, au lieu que la française, quoique

(1) C'est de là que le nom de la province du Languedoc tire son origine ; du moins cette opinion est restée la plus commune. Pasquier (Recherc. liv. I, ch. XIII) prétend au contraire que le mot Languedoc signifie langue goth, ou langue des Goths. En effet, l'ancienne Narbonaise première, où les Visigoths formèrent des établissemens durables, s'appela successivement Septimanie et Gothie.

(2) Comme si aujourd'hui on appelait l'allemand la langue de *Ya*, l'anglais la langue de *Yes*, l'italien la langue de *Si*.

(3) Huet, de l'Origine des Romans.

« pur roman dans son origine, comme l'autre,
« fut adoucie peu à peu, tant par de nouvelles
« inflexions et terminaisons qu'elle reçut, que
« par les autres endroits qui la rapprochèrent suc-
« cessivement du génie français..... C'était la
« langue qu'employaient ordinairement les poètes
« d'en deçà la Loire ; ceux d'au-delà versifiaient
« au contraire en langue provençale (1). »

Le nom de Provençal ne fut point particulier au langage employé par le peuple de la Provence proprement dite ; on le donna aussi à la langue dont on se servait dans toutes les provinces méridionales de la France, et les peuples de ces provinces étaient tous appelés Provençaux. Cette dénomination générale existait à la fin du neuvième siècle, selon les divers auteurs qui ont écrit l'histoire de la première Croisade (2), et elle durait encore quatre siècles après. La langue qu'on parlait dans les contrées diverses du midi de la France était à peu près celle qu'on y parle aujourd'hui. La langue d'Oc, ou provençale, finit par avoir sur les autres une préférence marquée. Sa grammaire était régulière, la suppression des pronoms donnait à la phrase un tour rapide. La faculté d'employer le substantif au masculin ou au féminin rendait les expressions plus vives, plus figurées.

(1) T. IX, p. 172.

(2) Raimond D'Agiles, *Hist. Jérosol.* p. 144.

L'usage des diminutifs et des augmentatifs inspirait des idées d'amitié ou de haine, de sympathie ou de mépris, d'approbation ou de ridicule, comme le font encore aujourd'hui la langue italienne et la langue espagnole (1). Cependant quelle différence dans la destinée de l'idiome français et de l'idiome provençal ! Le langage des Provençaux, éminemment stationnaire, incapable de satisfaire aux progrès futurs de la civilisation, ne pouvait avoir qu'un seul âge. Il allait se flétrir et s'éteindre dans l'obscurité, tandis que la langue française, s'embellissant tous les jours et s'appuyant enfin sur des monumens immortels, devait étendre au loin sa domination glorieuse.

La rime, caractère innovateur de toutes les poésies de l'Europe moderne, fut le fondement de la poésie provençale qui paraît l'avoir puisée dans la littérature arabe (2). La poésie des troubadours, offrant le modèle d'une diversité prodigieuse, imagina différentes mesures de vers, plusieurs manières de les combiner entre eux et d'en entrelacer les rimes pour en former des strophes arrondies. Ce sont ces coupes variées qui donnèrent tant d'harmonie aux *Canzoni* de Pétrarque. Nous devons aussi aux troubadours toutes les formes de l'ode française, de même que la ballade dont le premier

(1) De Sismondi, ouv. cité, t. I, ch. IV.

(2) Ginguené, ouv. cité, t. I, ch. V, sect. I.

vers sert de refrain à tous les couplets. Comme la langue des Provençaux était fortement accentuée, leur poésie substitua le nombre et l'accentuation des syllabes à la quantité ou à la durée du son qui fesait la base des vers grecs et latins.

La plupart des troubadours, connus sous le nom de jongleurs, allaient de canton en canton, chantant diverses pièces de vers, jouant de plusieurs instrumens de musique, et s'arrêtant dans les châteaux des grands seigneurs dont ils savaient flatter l'amour-propre et amuser les loisirs. Ceux-ci leur donnaient pour salaire des draps, des chevaux, des armes, de l'argent (1). Les évêques eux-mêmes les recevaient dans leurs palais (2). Le mot de jongleur, pris plus tard dans un sens défavorable, fut le seul que les poètes portèrent dans les temps primitifs de la poésie provençale. Il désignait alors le premier des arts et le plus noble des talens. Aussi un troubadour du treizième siècle (3) déplore, dans un mouvement d'orgueil blessé, l'avilissement de la jonglerie. Il demande s'il convient de nommer jongleurs des hommes dont l'unique métier est de faire des tours d'adresse, de faire jouer des singes et autres bêtes, des hommes qui, sans instruc-

(1) Rigord., *Apud. Hist. Franc. Scriptores à Duchesne.*, t. v.

(2) Martenne, *Thesaurus Novus Anecdotorum*, t. v.

(3) Giraud Riquier de Narbonne. Sa pièce, curieuse sous tant de rapports, est adressée à Alfonse X, roi de Castille, sous le titre de *Supplication au nom des Jongleurs*. Voyez Millot, t. III, p. 356.

tion, sans esprit, dérobent le salaire aux gens de mérite qu'ils s'efforcent de décrier. C'est une infamie, ajoute le troubadour indigné, que de pareilles espèces l'emportent sur les bons jongleurs. Plaintes inutiles ! On s'était si fort habitué à ne considérer les jongleurs que comme des bateleurs ambulans qu'un autre troubadour du même siècle (1), donnant des conseils à l'un de ses confrères « joue, « lui dit-il, du tambour et des cymbales, fais retentir les lyres et résonner les grelots ; sache jeter et « retenir de petites pommes avec des couteaux, « imiter le chant des oiseanx, faire des tours avec « des corbeilles, faire sauter des singes au travers de « quatre cerceaux (2) ». Telle était la dégradation de la poésie et des arts misérablement confondus avec les plus bas exercices.

Il y eut en Provence un grand nombre de troubadours. Je ne dois mentionner que les plus distingués. Richard, de la noble famille de Noves, d'autres disent de Barbantane, se fit remarquer par sa valeur, et quoique ses ancêtres eussent été partisans de la maison des Baux contre celle de Barcelone, il s'attacha à Raymond-Bérenger IV, et le célébra dans plusieurs chansons. Après sa mort il composa son éloge funèbre qu'il allait récitant chez les seigneurs. Il écrivit aussi contre

(1) Giraut de Calanson, né en Gascogne. Voy. Millot, t. II, p. 28.

(2) Ginguené, ouv. cité, t. I, ch. V, sect. I.

l'usurpation de plusieurs terres par les gens d'église (1). Un autre Richard, de Tarascon, soutint vivement la cause de Raymond VI, comte de Toulouse, et fit en outre quelques pièces galantes (2). Gui, vicomte de Cavaillon, seigneur généreux et courtois, intrépide guerrier, poète fort aimé des Dames, passa pour l'amant de la comtesse Garsende de Sabran, épouse d'Alphonse II et mère de Raymond-Bérenger IV. Il avait pour vassal le troubadour Bertrand d'Avignon, et il se trouva engagé dans le parti de Raymond VI contre Guillaume IV des Baux, prince d'Orange (3), également placé parmi les poètes provençaux (4). Rambaud de Vaqueiras ou Vachères, dans la principauté d'Orange, ne possédait aucun bien, mais il avait du talent pour en acquérir. Il s'attacha d'abord en qualité de troubadour à la maison des Baux, et passa ensuite en Italie auprès de Boniface, marquis de Montferrat, qui l'adopta pour son frère d'armes. Rambaud, jouant un grand rôle, devint amoureux de Béatrix, sœur de Boniface. Bientôt il tomba dans la disgrace par les intrigues des courtisans, et son bonheur s'évanouit comme

(1) Millot, Hist. Littéraire des Troubadours, t. II, p. 378.

(2) De Rochegude, Parnasse Occitanien. — Éméric David, Notices pour servir à l'Hist. Litt. des Troubadours. Extrait du tome XVII de l'Hist. Litt. de France.

(3) Le même qui fut écorché vif par les Avignonais dans la guerre des Albigeois.

(4) Raynouard, ouv. cité, t. IV et V, Éméric David. *ib.* — Crescimbeni. p. 197.

un songe. Mais des jours plus prospères se levèrent encore pour lui. Réconcilié avec le marquis de Montferrat, il le suivit en Orient pour combattre les infidèles. Son protecteur, devenu maître du royaume de Salonique et de l'île de Candie, enrichit le poète provençal, qui toujours occupé de sa belle Béatrix, ne cessa de célébrer ses charmes. Albert de Sisteron, agréable jongleur, sut divertir les compagnies. Élias, né dans l'Agénois, mais établi à Barjols, chanta la volupté et finit par se dévouer pieusement à la solitude du cloître. Blacas d'Aups et son fils Blacasset consacrèrent leur muse au culte de l'amour. Cadenet, fils d'un gentilhomme qui possédait la quatrième partie de la seigneurie de ce nom sur la rive droite de la Durance, perdit encore enfant son modeste héritage qui fut ruiné de fond en comble dans la guerre du comte de Provence contre Guillaume VI, comte de Forcalquier. Cependant Cadenet croissait en courtoisie, il parlait avec élégance et savait bien chanter. Enivré de la passion des vers, il se mit à courir le monde, offrant aux Dames ses hommages, et cherchant la fortune avec la gloire. Mais ses premières tentatives n'eurent aucun succès. Long-temps pauvre et obscur, il errait en Provence, lorsqu'un gentilhomme de Nice vint à son aide. Il fut également secouru par Blacas, et finit ses jours dans l'ordre des Hospitaliers (1).

(1) Ouvrages ci-dessus cités.

Folquet ou Fouquet, né à Marseille d'un riche négociant Génois, avait une ame de feu. Dévoré du désir de la renommée littéraire, il préféra le rôle de troubadour à la vie douce et indépendante que lui assurait la fortune. Adélaïde de Roquemartine, de la maison des Porcellets d'Arles, femme du vicomte Barral, devint le sujet de ses chants. Il adressa aussi ses vœux à deux sœurs du vicomte, Laure de St.-Julien et Mabile de Pontevès. Ce troubadour inconstant, chassé du palais de Barral et désespéré d'une si cruelle disgrace, jura de ne plus composer de vers. Le séjour de Marseille lui devint même insupportable, et il chercha un asile à la cour de Guillaume VII, seigneur de Montpellier, qui avait épousé Eudoxie, fille de Manuel, empereur de Constantinople. Eudoxie, douce et généreuse, l'accueillit avec bonté, le pressa de composer encore et ranima sa verve éteinte. Folquet chanta de nouveau l'amour; mais ce poète, enthousiaste et changeant, ne tarda pas à se dégoûter des plaisirs du monde. Saisi de mélancolie, il se livra à toutes les exagérations d'une piété aveugle, ne soupira que pour le cloître, prit l'habit monastique de Citeaux, devint abbé du Torronet dans le diocèse de Toulon, et fut ensuite élu par le chapitre de Toulouse à la place de Guillaume de Rabastens, évêque de cette ville (1).

(1) Hist. de Languedoc, t. III.

C'était l'époque où se formaient les orages contre les Albigeois. Folquet signala son fanatisme brûlant contre ces hérétiques. Triomphant de ses attentats, il se rendit à Rome et présenta au pape le fondateur des Dominicains (1).

Bertrand Carbonel, autre troubadour marseillais, semblait lourd et grossier aux jours de sa jeunesse. Mais la société des femmes lui donna des idées et du sentiment. Amoureux d'une demoiselle arlésienne, la fille de Bertrand des Porcellets, il devint poète pour elle. Cette demoiselle, insensible aux hommages de son adorateur, donna sa main à un gentilhomme de la maison d'Eyguières, et Carbonel porta long-temps dans son cœur le trait qui le déchirait.

Les troubadours provençaux ne firent pas toujours entendre des chants d'amour et de plaisir. D'autres sentimens les inspirèrent. On les vit, chantres des combats, tracer des scènes de malheur et de deuil. Une audace bouillante remua puissamment les fibres de leur ame. Quel enthousiame féroce! Tels furent les scaldes fameux qui poussaient au carnage les fiers enfans d'Odin, ces guerriers fanatiques, affamés de périls et recevant la mort avec un sourire de joie. Les troubadours observèrent quelquefois la société avec une grande hardiesse d'opinions, et leurs critiques passion-

(1) Millot, ouv. cité, t. II.

nées prirent assez souvent un ton injurieux. Les rois, les princes, les grands du monde, devenus leurs justiciables, furent flagellés sans pitié. Quand Sordel de Mantoue fit une complainte sur la mort de Blacas, son bienfaiteur, il débuta ainsi : « Avec « lui ont péri tous les avantages brillans de la « valeur. Cette perte est immense. Je n'espère pas « qu'elle puisse jamais être réparée, à moins « qu'on ne fasse de son cœur un utile partage ; « oui, qu'on le divise entre les princes et les « barons, qui vivent comme des lâches et par ce « moyen, ils auront tous du cœur à suffi- « sance. » Bertrand d'Alamanon, gentilhomme de la viguerie d'Aix, excité par la pièce de Sordel, renchérit sur cet ouvrage. Selon lui, ce serait en vain qu'on ferait le partage du cœur de Blacas. Cinq cents cœurs comme le sien ne suffiraient pas pour donner de la bravoure aux princes qui en manquent. Il vaut mieux partager le cœur de ce noble baron entre les Dames les plus méritantes (1). Faure et Falconet firent contre plusieurs seigneurs, leurs contemporains, une satire aussi mordante dans les expressions que singulière par sa forme. Ils imaginent de jouer entre eux ces seigneurs, en les pesant et leur donnant une valeur quelconque. Les poètes mettent au jeu le seigneur de Berre, de la maison des Baux, homme sans foi, enflé

(1) Raynouard, ouv. cité, t. IV.

d'orgueil et riche de biens mal acquis; Guillaume de Sabran, qui s'est laissé dépouiller du comté de Forcalquier ; Guillaume des Baux, seigneur de Courtéson, et son oncle Raymond de Mévoillon (1). Nous ne connaissons ni le lieu de la naissance ni l'époque de la mort des auteurs de cette pièce (2) ; mais au choix des Barons qu'ils mettent au jeu, il est facile de voir qu'ils habitaient des pays situés auprès de la Durance, et que Faure particulièrement était né dans le comté de Forcalquier.

Les vices de la bourgeoisie et surtout les désordres du clergé enflammèrent aussi la verve satirique de quelques troubadours. Bertrand Carbonel dont j'ai parlé fut un de ces poètes qui allaient ébranlant la puissance du sacerdoce. « Ah ! faux « clergé, s'écria-t-il, traître, menteur, parjure, « voleur, débauché, mécréant, tu commets cha- « que jour tant de désordres publics que le monde « est dans le trouble et la confusion. Saint Pierre « n'eut jamais rentes, ni châteaux ni domaines. « Jamais il ne prononça excommunication ou in- « terdit. Il tint droite la balance de justice...... « Je trouve tant de gens d'église qui brillent

(1) Raynouard, ouvr. cité, t. v. — Millot, t. III. — Papon, Hist. de Provence, t. II. — Éméric David, ouv. cité.

(2) Tous les Troubadours dont je parle ont vécu au douzième siècle et au treizième.

« par leur magnificence, et qui marient à leur « neveu la fille qu'ils ont eue de leur commè- « re (1). » Guillaume Rainols, chevalier de la ville d'Apt, se rendit redoutable aux barons provençaux par ses sirventes caustiques, et de plus il se déchaîna contre le clergé lorsque la croisade contre les Albigeois couvrait d'une lave brûlante les contrées méridionales de la France. Il dit : « Une faible et vile populace, armée de surplis, « enlève aux nobles leurs tours et leurs palais. « Elle se rend si formidable qu'elle a établi contre « leur autorité une justice nouvelle (l'inquisition). « Je vois la méchanceté s'élever très-haut, tandis « que le mérite et l'honneur tombent en pièces. « Le bouc attaque hardiment le loup; la perdrix « poursuit l'autour; c'est l'agneau qui garde le « berger. Je vois le faible tenir ferme, et le fort « déchoir et tomber; la charrue aller au-devant « des bœufs, et noël après le nouvel an (2) ».

Il y eut en Provence une institution dont l'histoire se lie aux travaux des troubadours. Ce fut l'établissement des Cours d'Amour, qui résument d'une façon encore plus poétique les mœurs, les usages et l'esprit du moyen-âge. Dans les annales de l'humanité on ne voit rien de plus curieux, rien de plus remarquable. Le charme bienfaisant

(1) Millot, *ibid.* t. II.
(2) *Ibid.*

de ces gentillesses d'esprit, de ces concerts voluptueux, de cette *science gaie* (1) et de ces solennités galantes, semble dissiper tout-à-coup la nuit de l'ignorance, le cortége des superstitions, et la force paraît s'incliner sous le sceptre de la beauté. Pourquoi faut-il qu'une réalité désespérante vienne toujours chasser nos douces illusions, nos rêves enchanteurs! Ces temps n'en furent pas moins bien malheureux. Hommes et choses ne valurent rien. L'existence des Cours d'Amour depuis le milieu du douzième siècle jusques au quinzième est prouvée par des documens authentiques (2). L'autorité de ces tribunaux singuliers ne fut pas l'ouvrage du législateur. L'opinion seule la créa et la maintint, l'opinion, plus puissante que les lois, l'opinion, qui tyrannise si souvent notre raison et notre conscience. Les détails qui concernent les Cours établies en Provence nous ont été transmis par Jean Nostradamus. C'est un roman, et non pas une histoire. L'auteur, dédaignant la vraisemblance et la chronologie, y a rassemblé sans discernement les récits les plus fabuleux. Toutefois il a pour garant l'ouvrage d'un religieux connu dans la littérature provençale sous le nom de Monge, ou Moine des

(1) Lou Gai Saber.

(2) Il est probable que cette institution existait auparavant; mais j'ai dû me borner à l'époque dont la certitude est au-dessus de toute contestation.

Iles d'Or (1). « Les tensons, dit Nostradamus, « estoyent disputes d'amour qui se faisoyent entre « les chevaliers et dames poètes entreparlans en- « semble de quelque belle et subtille question d'a- « mours; et où ils ne se pouvoyent accorder, « ils les envoyoyent, pour en avoir la définition, « aux dames illustres présidentes qui tenoyent « Cour d'Amour ouverte et plainière à Signe et à « Pierrefeu, ou à Romanin, ou à autres, et là-des- « sus en faisoyent arrest qu'on nommoit *lous Ar-* « *rest d'Amour* (2). » Jean Nostradamus, en plusieurs endroits de son ouvrage, parle encore des Cours d'Amour (3) ainsi que des dames qui les composaient (4), et le plus souvent il ne fait que tra-

(1) Ce moine, qui florissait vers la fin du quatorzième siècle, était de l'ancienne et noble famille génoise des Cibo. Dès sa jeunesse il entra dans le monastère de Saint-Honorat, et fut mis à la tête de la bibliothèque du couvent, autrefois remplie des livres les plus précieux et les plus rares, mais qui avait été ruinée pendant les guerres de Provence. Il parvint à y remettre l'ordre, et même à y rétablir les manuscrits qui en avaient été distraits. L'un des plus curieux était un recueil qu'Alphonse II, roi d'Aragon et comte de Provence, avait autrefois fait rédiger par Hermentère, autre moine de ce couvent. Il y avait dans ce recueil les œuvres des meilleurs poètes provençaux avec un abrégé de leur vie. Le moine des Iles d'Or en épura le texte qui était fort corrompu. Il l'orna aussi de dessins et d'enluminures.

(2) Vies des plus célèbres et anciens Poètes Provençaux, p. 15.

(3) Voyez p. 26, 45, 61, 131, 168, 174, etc.

(4) Plusieurs Dames de la famille des Baux, Adalazie vicomtesse d'Avignon, Mabille d'Hières, Alalète d'Ongle, Jausserande de

duire en mauvais français les expressions du Moine des Iles d'Or. Des chevaliers siégeaient quelquefois dans ces Cours qui publiaient des réglemens généraux dans certaines circonstances. Il est probable qu'il y eut une jurisprudence établie, et la rédaction des jugemens était conforme à celle des tribunaux judiciaires de l'époque (1). Les Cours d'Amour prononçaient sur les questions exposées dans les suppliques ou débattues dans les tensons. Il paraît aussi que les parties pouvaient comparaître en personne et plaider leurs causes. L'appel était permis. C'est ce que nous démontre un exemple remarquable. Deux troubadours, Simon Doria et Lanfranc Cigalla, ayant soumis une question aux dames de la Cour de Pierrefeu et de Signe, furent tous les deux mécontens de la sentence, et recoururent à la Cour Souveraine des dames de

Claustral, Laurette de Saint-Laurens, la marquise de Malespine, Cécile Rascasse de Caromb, Élys de Meyrargues, la marquise de Saluces, de Méolhon de Curban, Béatrix d'Agoult de Sault, Antoinette de Cadenet de Lambesc, Hugonne de Sabran, Mabille de Villeneuve de Vence, Blanche de Flassans, Anne de Tallard, Rixende de Puyverd de Trans, etc.

(1) Raynouard, ouv. cité, t. II. Ce savant et consciencieux écrivain nous donne de précieux renseignemens puisés dans un ouvrage négligé ou ignoré par les auteurs qui ont écrit sur les poètes provençaux et sur les cours d'amour. Cet ouvrage, intitulé *De Arte Amandi et de Reprobatione Amoris*, est de Maître André, chapelain à la Cour royale de France, qui vivait, d'après ce que l'on croit, vers l'an 1170.

Romanin (1). Quelques troubadours, n'étant pas à portée d'un tribunal d'Amour et voulant rendre un hommage spécial aux dames, nommaient celles qu'ils choisissaient pour juges de leurs questions galantes. Ces dames s'érigeaient alors en tribunal particulier, exerçant une juridiction arbitrale.

On peut facilement se former une idée des matières traitées dans les Cours d'Amour. Ce n'était le plus souvent que des questions oiseuses, des frivolités alambiquées, des élans de métaphysique sentimentale; toutes choses pour lesquelles on se passionnait alors, car la manie des vers, de l'amour et de la chevalerie était une épidémie qui atteignait les plus petits gentilshommes comme les plus grands rois. L'historien des poètes provençaux mentionne la question suivante, soumise au jugement de la Cour d'Amour de Pierrefeu et de Signe : « Laquelle est plus aimée, ou la dame pré« sente, ou la dame absente? Qui induit le plus « à aimer, ou les yeux, ou le cœur (2) »? L'historien ne dit pas quelle fut la décision. Il parle aussi d'un tenson entre Raimond de Miraval et Bertrand d'Alamanon sur ce sujet : « Quelle des nations « est la plus noble, ou la Provençale, ou la Lom« barde »? et il ajoute : « Ceste question fut en« voyée aux dames de la Cour d'Amour résidents

(1) Jean Nostradamus, p. 131.

(2) *Id.*, p. 26.

« à Pierrefeu et à Signe, pour en avoir la diffini-« tion; par arrest de laquelle la gloire fut attri-« buée aux poètes provençaux, comme obtenans « le premier lieu entre toutes les langues vulgai-« res (1) ». On pourrait multiplier les citations et les exemples; mais quelle en serait l'utilité? La plupart des écrivains modernes qui s'étendent complaisamment sur ces détails ne paraissent pas en sentir le ridicule.

Pendant long-temps la musique n'avait guère été cultivée que dans les cathédrales, les collégiales et les monastères. A l'exception de quelques chansons qui, depuis des siècles, étaient dans les bouches des habitans des campagnes, des guerriers sous les armes et des artisans dans les villes, on ne connaissait d'autre musique que le plain-chant. Mais les troubadours portèrent dans les châteaux, avec leurs poésies, le goût d'une musique plus facile et plus variée (2). Les arts donnaient quelques signes d'intelligence et de vie, bien que le mauvais goût dominât encore. Ce fut dans le treizième siècle que le genre d'architecture appelé *gothique*, genre décrié par les uns et vanté par les autres, brilla de son plus grand éclat. Le vice des sculptures de cette époque est l'extrême raideur des figures, surtout des figures d'hommes, qui ont tou-

(1) Nostradamus, p. 61.
(2) Hist. Litt. de la France, t. XVI.

jours une attitude disgracieuse. Les sciences physiques et mathématiques ne fesaient aucun progrès. On ne connaissait guère que les élémens de l'arithmétique. Quelques rêveurs, en abusant du calcul, qu'ils appliquaient à de folles théories et à des systèmes ridicules, excitaient les plaintes de plusieurs prédicateurs. L'astronomie dégénérait comme auparavant en pure astrologie, laquelle n'était pas seulement une superstition du peuple, mais occupait aussi les plus éminens personnages. Un gentilhomme provençal, Bérald des Baux, engoué de la manie des horoscopes, devint tout-à-fait fou quand il eut découvert une traduction espagnole du *Jugement des Astres*, ouvrage arabe d'Albohazen-Hali (1). Pouvait-il y avoir une cosmogonie plus extravagante! Il est dit dans un livre en langue provençale que le soleil passe la nuit à éclairer tantôt le purgatoire et tantôt la mer; que la terre est soutenue par l'eau, l'eau par les pierres, les pierres par les quatre évangélistes, et ceux-ci par le feu spirituel, image des anges et figure des archanges (2).

Les clercs et les moines, qui naguère cultivaient la médecine, ne pouvaient plus se livrer à l'exercice de cette profession, toujours lucrative. Honorius III le leur défendit (3). C'était beaucoup

(1) Jean Nostradamus, ouv. cité, p. 86.

(2) Lebeuf, État des Sciences; etc., p. 193.

(3) Pasquier, Recherc. de la France, liv. IX, ch. XXXVI.

ajouter aux décrets du Concile de Latran, qui, en 1215, n'avait défendu aux hommes engagés dans les ordres sacrés que les opérations chirurgicales par le fer et par le feu. Au reste l'art de guérir restait stationnaire, car on négligeait la botanique, et, par un préjugé fort ancien, les dissections anatomiques étaient interdites comme sacriléges. Quelques Juifs se livraient à l'étude de la médecine ainsi resserrée dans des limites étroites, et les autres Israélites dispersés dans les principales villes de la Provence maintenaient parmi eux le bon ordre et la discipline. Deux cents étaient établis à Arles. L'académie de cette ville avait à sa tête six habiles rabbins : Moïse, Tobie, Isaïe, Salomon, Abba-Mari et le docteur Nathan. A Marseille se trouvaient trois cents Juifs qui y possédaient deux colléges. L'un était dirigé par Simon, fils du rabbin Antolie et frère des rabbins Jacob et Lebar, docteurs pleins de zèle pour la science. Les rabbins Jacob Phirphiène, Isaac, Abraham, Meïr son gendre, et un autre Meïr de grande réputation, présidaient à l'autre école (1).

On trouve dans le treizième siècle des écoles publiques en Provence. Les habitans de Tarascon retinrent le troubadour Pierre Cardinal, et lui assurèrent des émolumens honorables pour instruire la jeunesse aux bonnes mœurs et aux belles lettres.

(1) Hist. Litt. de la France, t. IX.

Mais l'excessive cherté des livres opposait des obstacles à l'instruction populaire. Il fallait être riche pour posséder quelques volumes. En général on ne pouvait en voir que dans les couvents. On les y considérait comme des meubles aussi nécessaires que précieux, et cette idée avantageuse porta plusieurs abbés de mérite à faire de sages réglemens pour renouveler les livres de leurs monastères, les entretenir et les transmettre à la postérité. On cite le réglement de Mainier, abbé de St.-Victor de Marseille, en date de 1198, pour empêcher que les manuscrits ne fussent dispersés (1). Un exemple, après tout, témoigne de la valeur des livres. Guillaume Riboti, évêque de Vence, légua à la même abbaïe de St.-Victor tous les volumes qu'il possédait, à l'exception ds son bréviaire qui qui devait être vendu, et dont le prix devait servir à acheter des terres, *ad emendas possessiones* (2). Du reste, les copistes étaient plus nombreux que jamais. Mais on ne transcrivait malheureusement que des livres d'église. On grattait d'anciens ouvrages classiques pour en employer le parchemin à des écrits religieux (3).

On commençait à sentir les avantages des éta-

(1) Martenne. *Vet. Script. et Monument. Amp. Collectio.* t. I.

(2) *Gallia Christ. Nov.*, t. III.

(3) Le papier de chiffe fut employé en France, dès 1309, pour certains actes du procès des Templiers. Peut-être avait-il été inventé avant cette époque; mais rien d'authentique ne le prouve.

blissemens d'utilité publique. Des hôpitaux, des halles couvertes de toits qui surprenaient par leur hardiesse s'élevèrent dans les principales communes. Non-seulement les édifices où se rendait la justice, les ponts, les fontaines, les forteresses même, mais aussi les châteaux des seigneurs et les maisons des particuliers se montraient surchargés de grotesques ornemens, de figures bizarres dans des attitudes tourmentées, tout-à-fait semblables aux sculptures qui décoraient les façades des églises, ou formaient dans l'intérieur les chapiteaux des colonnes. Dans les villes les maisons étaient sombres et mal distribuées; de petits escaliers obscurs et tournant sur eux-mêmes conduisaient à de vastes et incommodes appartemens. La plupart de ces maisons étaient construites en bois avec des portes et des fenêtres terminées par des ogives. Il n'y avait que des rues étroites, sales et tortueuses. En général on paraissait ignorer les plus simples règles de l'hygiène publique et de l'assainissement, de même que l'on semblait dédaigner tout ce qui embellit aujourd'hui nos relations sociales et tout ce qui donne du charme à nos habitudes domestiques. Grace à nos élégantes manières, à nos progrès et à nos ressources, un bourgeois tant soit peu aisé se fait de nos jours une vie plus commode que ne pouvait alors se la faire un monarque tout fier de son opulence stérile. Les modes catalanes dominaient en Pro-

vence par les habillemens, mais nous n'avons sur les costumes de ce temps-là que des renseignemens incomplets. Les hommes, coiffés d'un petit chapeau de velours noir, laissaient flotter sur les épaules leurs longues chevelures. Les gens du peuple marchaient pieds nus le plus souvent, et les seuls gentilshommes, ou bourgeois armés chevaliers, pouvaient paraître en public bottés et éperonnés. En 1235, l'évêque de Marseille, son chapitre, l'évêque d'Avignon et l'archidiacre de Maguelonne, ces deux derniers agissant en qualité de commissaires de l'archevêque de Vienne, légat de la cour romaine, firent un réglement qui défendait aux chanoines marseillais d'avoir des souliers recourbés et pointus, d'attacher des dorures aux brides et aux selles de leurs chevaux, lesquels portaient des sonnettes, de mettre des anneaux au doigt, et de se parer de certains bijoux d'argent ou de cristal, comme les riches bourgeois. Le même réglement leur interdit les jeux de hasard (1). Toutes les classes étaient distinguées par le costume, et il ne pouvait pas y avoir de pêle-mêle de conditions, car chaque place était marquée. Aussi ne voyait-on pas ces succès étonnans, ces revers imprévus, ces accidens étranges, qui remuent la société nouvelle jusque dans ses en-

(1) Livre vert de l'Évêché de Marseille, cité par les auteurs de l'Hist. des Évêques de cette ville, t. II, liv. VIII.

trailles et lui donnent une physionomie si mobile. L'on finissait presque toujours comme l'on avait commencé, et l'on allait du berceau à la tombe par un chemin connu d'avance.

CHAPITRE XIII.

1246-1285.

Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, épouse Béatrix, héritière du comté de Provence. — Recherche des anciens titres domaniaux. — Révision de la Constitution Arlésienne. — Charles Ier à la Croisade. — Discordes civiles à Arles. — Charles prisonnier en Égypte. — Racheté de sa captivité, il arrive en Provence. — La République d'Arles capitule. — Avignon capitule à son tour. — Traité de paix avec Marseille. — Saint Louis, mis en liberté, visite la Provence. — Charles Ier soumet la République de Marseille. — Chapitres de Paix. — Le Pape donne au comte de Provence l'investiture du royaume des Deux-Siciles. — Expédition de ce prince en Italie. — Ses succès. — Bataille de Bénévent. — Mort de Manfred, roi de Naples et de Sicile. — Charles maître absolu du royaume entier. — Conradin, neveu de Manfred, s'avance pour le détrôner. — Victoire du comte de Provence. — Conradin est mis à mort. — Projets ambitieux de Charles Ier. — Ses envahissemens. — Dureté de son caractère et de son administration. — Il excite contre lui une haine générale. — Vêpres Siciliennes. — Pierre d'Aragon proclamé Roi de Sicile — Charles Ier abandonne le siége de Messine. — Ses revers. — Il envoie un cartel au roi d'Aragon. — Les Aragonais font prisonnier le prince de Salernes, son fils. — Mort du comte de Provence. — Son portrait.

PREMIÈRE MAISON D'ANJOU.

CHARLES Ier.

Comme Béatrix, comtesse souveraine de Provence, était encore mineure, sa mère Béatrix de

Savoie, Romée de Villeneuve et Albert de Tarascon, tous les deux ministres, formèrent un conseil de régence qui gouverna le pays. La jeune princesse fut recherchée en mariage par le comte de Toulouse, à qui son père l'avait promise. L'empereur Frédéric II la fit demander pour son fils Conrad. Le roi Jacques d'Aragon proposa aussi son fils, pour que cet important domaine ne sortît pas de sa race. Croyant que le sang lui donnait des droits incontestables, il voulut les faire valoir les armes à la main, envoya des troupes en Provence; et ces troupes, se répandant autour de la ville d'Aix, y tinrent en quelque sorte assiégé le conseil de régence. Charles d'Anjou s'avança lui-même avec une armée pour écarter tous ses rivaux. L'influence de son frère le roi de France et les négociations habiles de la reine Blanche, sa mère, lui aplanirent toutes les voies. Romée de Villeneuve, qui le favorisa beaucoup, méconnut la volonté des seigneurs et des communes de Provence, car l'opinion publique était contraire aux intérêts français. Charles d'Anjou, au comble de ses vœux, épousa Béatrix le 31 janvier 1246.

Le premier soin du nouveau comte fut de visiter la Provence, et il ne put dissimuler son dépit à la vue des communes indépendantes qui semblaient se faire un plaisir de braver son autorité. Il résolut de les soumettre; mais, obligé de retourner incessamment auprès du roi de France pour rece-

voir l'investiture du comté d'Anjou, qui lui avait été donné en apanage, il renvoya à des temps plus propices l'exécution de ses desseins. Avant son départ il régla tout ce qui pouvait faciliter le triomphe de son entreprise, à laquelle il ne dédaigna point de donner une couleur légale. A cet effet il nomma des commissaires pour rechercher les titres que les comtes de Provence ses prédécesseurs avaient eus sur les villes et les seigneuries qui se prétendaient exemptes de sa juridiction. Bientôt, selon le dire d'un troubadour (1), le pays *fut infesté de troupes d'avocats et de conseillers qui, sans égard pour le droit des parties, disaient que toutes choses appartenaient au comte.* Les commissaires de Charles condamnèrent les Arlésiens, qui avaient repris leur indépendance à la mort de Raymond-Bérenger IV, conformément aux actes du 25 juillet et du 19 août 1239. Mais ceux-ci, ne prenant pas la peine de fournir des défenses juridiques, s'inquiétèrent fort peu de la sentence rendue.

A cette époque les chefs de la république arlésienne revisaient la constitution. On condamna aux peines les plus rigoureuses *ceux qui oseraient traiter publiquement ou en secret de transporter à perpétuité ou pour un certain temps la souveraineté de la ville entre les mains d'un prince ou*

(1) Boniface de Castellane. Millot, ouv. cité, t. II.

d'un seigneur quelconque, et l'on priva même les coupables de toute espérance de pardon (1). Le 17 avril 1247, la république conclut un traité d'alliance offensive et défensive avec Avignon, Marseille, et le seigneur Barral des Baux. Ils s'obligèrent de fournir chacun cent cavaliers en temps de guerre, et cinquante en temps de paix. Marseille et Avignon devaient en outre entretenir dix navires armés pour veiller à la défense de la Camargue. On convint que Marseille en aurait six et Avignon quatre.

La noblesse française se préparait à une croisade nouvelle, et partout le bruit des armes se mêlait au son des pieux cantiques. Dans une maladie dangereuse, Saint Louis s'était engagé par serment à porter la guerre en Palestine. En vain la reine mère, la plupart des seigneurs, et l'évêque de Paris lui-même, s'efforcèrent de le détourner de ce dessein. Rien ne put l'ébranler, ni les besoins de l'État, ni l'intérêt de sa famille, ni les risques d'une entreprise téméraire, et il fallut céder à sa volonté inflexible. Charles Ier se rendit à cette croisade, et joignit au port d'Aigues-Mortes le roi de France et le comte d'Artois, ses deux frères, et la reine Marguerite, sa belle-sœur (2). Il laissa le

(1) *Stat. Reip. Arelat. art.* 173.

(2) Saint Louis, sa femme et ses deux frères s'embarquèrent le 25 août 1248. Le comte de Poitiers, troisième frère du roi de France, partit l'année suivante.

gouvernement du pays à son grand sénéchal (1); et parmi les gentilshommes provençaux qui suivirent ses enseignes à l'île de Chypre et en Égypte, on remarquait Barras, Castelanne, Grimaldi, Glandevès, Blacas, Laincel, Villeneuve, Sabran, Pontevès, Montolieu. Beaucoup de barons et de chevaliers s'embarquèrent à Marseille, et l'historien Joinville fut du nombre. La plupart n'avaient jamais vu la mer. Saisis d'étonnement et de crainte devant son immensité et ses abîmes, ils invoquaient tous les saints du Paradis et recommandaient leur ame à Dieu. Le bon Joinville, qui ne sait dissimuler aucune de ses sensations, ne peut s'empêcher de dire que « bien fou celui qui, ayant « quelque péché sur son ame, se met en un tel « danger; car, si on s'endort au soir, on ne sait « si on se trouvera le matin au fond de la mer (2). »

(1) Ce premier dignitaire de la Provence était le lieutenant du comte. Il avait la surintendance de la justice, de la police, de la guerre et des finances. La charge de sénéchal, d'abord annuelle, devint ensuite triennale, et plus tard elle eut une durée subordonnée à la volonté du souverain.

Avant le règne de Charles Ier on ne voit en Provence aucune trace de l'existence des grands sénéchaux.

(2) Michaud, Hist. des Croisades, t. IV, liv. XIV.

Joinville raconte ainsi son départ de Marseille : « Et fut ouverte « la porte de la nef pour faire entrer nos chevaux; et quand nous « fûmes entrés la porte fut réclouse et estoupée ainsi qu'on l'aurait « fait pour un tonneau de vin. Et tantôt le maître de la nef s'écria à « ses gens qui étaient au bas de la nef : Et votre besogne prête? « Sommes-nous à point? Et ils répondirent oui, et ils se prirent à « chanter le *Veni Creator.* »

Les Arlésiens profitèrent de l'absence du comte de Provence pour commettre des actes d'agression que le sénéchal et les autres officiers de ce prince ne surent pas réprimer. En même temps les factions s'agitèrent au sein de la république. Le parti populaire avait pris quelque consistance; les corporations d'arts et métiers n'étaient plus exclues des affaires publiques. Leurs chefs, librement nommés comme à Marseille, formaient un conseil particulier qui bien des fois prit une attitude hostile devant la noblesse et la bourgeoisie, et lutta contre le conseil des cent-vingt. Tous ces élémens de discorde donnèrent naissance à une affreuse guerre civile. Pons Gaillard, dont j'ai déjà parlé, se mit à la tête du peuple et s'associa un de ses frères nommé Étienne. On détruisit les maisons des Templiers; on força l'hôpital de Saint-Thomas près de Trinquetaille; on massacra dans l'église quelques-uns des religieux et l'on coupa par morceaux leurs cadavres palpitans. Étienne Gaillard tua de sa main Imbert Dardier, gentilhomme qui s'était rendu à discrétion. On appliqua plusieurs prisonniers à la torture; et l'archevêque étant accouru pour s'y opposer, Pons Gaillard et ses satellites levèrent sur lui le couteau et l'obligèrent à se retirer (1).

(1) Archiv. de l'Archev. d'Arles, liv. d'or, tit. 210.—Anibert, t. III, ch. XI.

Les Marseillais, émus de pitié à l'aspect des malheurs qui pesaient sur leurs alliés, leur envoyèrent une ambassade chargée de faire entendre des paroles conciliatrices. On dressa des articles de pacification que le débordement des haines politiques ne tarda pas à renverser.

L'anarchie qui régnait dans la ville n'empêchait pas de pourvoir à sa défense. Au commencement de 1249, un corps de troupes provençales fut défait par les Arlésiens dans la Crau. Toutefois les vainqueurs n'eurent pas lieu de s'applaudir de ce succès. Le grand sénéchal de Provence, Amalric de Turreyo, se disposa à venger l'affront qu'avaient reçu ses armes, et le gouvernement d'Arles, pour éviter les coups de sa colère, se soumit à lui payer trois mille livres.

Cependant les légats du pape travaillaient sourdement à seconder le projet de Charles Ier sur les villes libres de Provence. Le concile de Valence, présidé par les légats, défendit toute sorte d'association, soit entre les particuliers, soit entre les communes du pays. En conséquence, les commissaires de la cour de Rome firent sommer les Arlésiens, les Marseillais et les Avignonais de rompre leur traité d'alliance. Les citoyens de ces trois républiques se pourvurent par-devant le pape innocent IV, lequel suspendit en leur faveur l'exécution du décret du concile jusqu'à ce qu'il en eût conféré avec les évêques de la contrée.

Les ministres du comte de Provence entretenaient à Arles des émissaires dont les manœuvres formèrent bientôt un parti puissant. Ce fut le parti monarchique et français, parti qui se laissa vaincre par la faction nationale et républicaine. Quelques amis du comte périrent les armes à la main; d'autres eurent la tête tranchée. On en condamna plusieurs à la confiscation de leurs biens et au bannissement (1).

Ces rigueurs affaiblirent le parti de Charles d'Anjou, mais ne le détruisirent point. Ce parti était robuste et vivace, car il avait pour lui la plupart des gens d'église et de cloître qui ne se lassaient point de cabaler en sa faveur. Comme il importait beaucoup à la cause du peuple de gagner l'archevêque Jean de Baussan qui déjà ne montrait pas des dispositions favorables, les partisans du comte chargèrent un moine du soin de l'attirer à eux. Ce moine, à force d'adresse, s'insinua dans l'esprit du prélat. Intime confident de toutes ses pensées, il lui porta les paroles du sénéchal et des Français; mais bientôt il éveilla des soupçons, et on le chassa de la ville comme émissaire des puissances ennemies (2).

Le 29 août 1249, le conseil des cent-vingt renouvela contre l'archevêque l'interdit qu'on avait

(1) Anibert, *ibid.*

(2) Archiv. de l'Archev. *Loco. cit.*

jeté quatorze ans auparavant sur lui et sur tous les clercs. On défendit aux citoyens de lui parler, d'entrer dans son palais, de faire quoi que ce soit pour son service ou celui de ses serviteurs, de leur donner, vendre ou prêter la moindre chose sans la permission du podestat et des chefs des corporations en exercice semainier.

Ce décret fut publié dans toute la ville, malgré l'opposition du podestat Albert de Lavagne. On ajouta peu après que quiconque visiterait l'archevêque serait poursuivi comme coupable de trahison. On s'empara de l'archevêché. Jean de Baussan fut relégué dans sa chambre à coucher, à la porte de laquelle on plaça des sentinelles. Quand son médecin, son chirurgien et son barbier se présentèrent, on les empêcha d'entrer. Enfin Pons Gaillard et Ventairon, ardens républicains, le sommèrent de sortir de la ville. On lui proposa pourtant de rester, à condition que son palais serait gardé par un corps de troupes et qu'il congédierait tous ses domestiques, à l'exception de deux dont on ne lui laissait pas même le choix. Jean Baussan demanda la permission d'envoyer à Marseille demander un asile à ses parens et à ses amis. On lui refusa cette faveur, et il se détermina alors à sortir d'Arles sur-le-champ (1). Craignant d'être arrêté par la populace ameutée, il demanda *pour l'amour*

(1) Anibert, *ibid.*

de Dieu un sauf-conduit jusqu'à Fourques, et on ne le lui accorda qu'après avoir exigé de lui des sûretés pour le paiement des dettes qu'il pouvait avoir contractées avec divers citoyens. Il partit et choisit pour retraite l'église de St.-Pierre du Camp Public, au voisinage de Beaucaire.

En ce moment Barral des Baux, podestat de la république d'Avignon, entra dans Arles. Par ses discours, par ses caresses, il captiva les suffrages de la multitude dont il devint l'idole. On procéda à une saisie générale du temporel de l'archevêque, et l'abbaye de Mont-Majour subit la même violence.

Le prélat intéressa en sa faveur le cardinal Pierre, légat du Saint-Siége, qui lui promit de venir à Arles pour y négocier la paix. Jean de Baussan écrivit en même temps aux principaux de son clergé de ne mettre aucun obstacle à la conciliation que devait proposer le légat; mais le peuple se méfia de toutes ces démarches. Le podestat Albert de Lavagne, qui passait pour un partisan de l'archevêque, fut forcé de se démettre de sa charge et de sortir de la ville. La multitude, dans son enthousiasme, ne voulut d'autre podestat que Barral des Baux. Les plus simples convenances repoussaient ce choix, car Barral était déjà podestat de la république avignonaise. Les lois s'y opposaient aussi, parce que ce seigneur possédait des biens dans le territoire d'Arles. Mais que devient le règne des

lois devant la tyrannie des passions triomphantes? Le caprice des partis vainqueurs n'aime-t-il pas à les renverser comme un joug importun? Au mois de janvier 1250, Barral fut nommé magistrat suprême. Aussitôt l'archevêque écrivit à ses agens pour l'exhorter à se démettre d'une dignité qu'il occupait *de fait* et non *de droit*. Les prêtres députés de Jean de Baussan se rendirent à l'Hôtel de Ville. *Donnez-moi vos dépêches*, leur dit Barral, *je les ferai lire en plein conseil.* A cette lecture l'indignation fut si grande dans l'assemblée que les députés, saisis d'épouvante, sortirent incontinent. La tentative du prélat ne servit qu'à aigrir les esprits, et l'on rejeta même la médiation du cardinal Pierre, qu'on avait d'abord acceptée. Pour résister à tant d'ennemis conjurés, on crut qu'il n'y avait rien de mieux à faire qu'à se reposer sur le patriotisme et la vigilance de Barral des Baux. Et ce Barral était un misérable! il trahissait les intérêts d'un peuple qui l'idolâtrait, d'un peuple confiant qui avait sacrifié à son ambition la sainteté des lois.

Raimond VII, comte de Toulouse, dernier mâle de la maison de Saint-Giles, venait de mourir (1), laissant pour héritier son gendre Alphonse, comte de Poitiers, frère de Charles Ier. Cet événement fut bien fatal aux républiques provençales, qui

(1) Le 27 septembre 1249.

eurent ainsi un ennemi à la place d'un allié. Le midi des Gaules subissait l'influence de la politique française. Barral des Baux fit un voyage à Paris. Le 1er mars 1250 il traita avec la reine Blanche, régente de France, du sort des deux états dont on lui avait confié le gouvernement. Il s'obligea de travailler de tout son pouvoir à réduire la ville d'Avignon sous la puissance d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, pendant sa vie seulement. Il promit aussi d'engager les citoyens d'Arles à se soumettre au comte de Provence, et à lui céder, sa vie durant, tous les revenus de la communauté, sauf les franchises municipales; que, s'il ne pouvait exécuter cet article, Barral engagerait du moins les Arlésiens à restituer à la reine Blanche quelques droits de juridiction appartenans à Charles son fils dans la ville, dans le château d'Aureille, dans la Camargue et dans la Crau. Enfin, au cas que Barral ne pût absolument réaliser aucune de ses espérances, il s'obligea d'abandonner Avignon et Arles, de rompre avec eux toute liaison, et même de leur déclarer la guerre, si la reine le lui ordonnait. Le podestat des deux républiques assigna pour terme de l'exécution du traité un mois après la Pâque prochaine. Il stipula que la reine mère lui accorderait sa bienveillance, et qu'elle écrirait à ses deux fils Alphonse et Charles de lui pardonner tous les griefs passés

et de lui garantir la paisible possession de toutes ses terres (1).

Que fesaient alors ces deux princes? Dignes frères de l'un des plus grands rois dont la France s'honore, ils déployaient une rare intrépidité aux rives de l'Égypte (2). Mais, hélas! que leur servit tant de bravoure? elle n'empêcha pas la fortune de venir en aide aux ennemis du nom chrétien, et les Croisés se virent accablés de revers. Saint Louis, sublime dans les chaînes, commanda le respect à ses vainqueurs étonnés. Le comte de Provence et le comte de Toulouse, tombés aussi au pouvoir des Musulmans, partagèrent cette captivité héroïque.

L'éloignement des princes français rassurait les trois républiques provençales. Les Arlésiens surtout n'avaient aucune crainte. Barral des Baux continuait d'être en possession de leur confiance. Jean de Baussan essaya de les intimider par les dernières armes que lui fournissait son ministère pontifical. Le 15 mai (3) il lança du fond de sa retraite près de Beaucaire une sentence d'interdit sur la ville d'Arles et son territoire, ainsi que sur les terres de Barral des Baux. Il frappa de l'ana-

(1) Hist. de Languedoc, t. III. Preuves. Chartes n° 288.

(2) Robert, comte d'Artois et troisième frère du roi de France, se laissa emporter par son courage et trouva la mort à Mansourgh.

(3) Toujours en 1250.

thème ecclésiastique non-seulement les auteurs des excès dont il avait été victime, mais encore Barral nommément, les électeurs qui l'avaient nommé podestat et tous les chefs du parti républicain, comme aussi tous ceux qui auraient des liaisons d'affaire ou d'amitié avec les Arlésiens, ceux qui travailleraient pour eux, même ceux dont l'industrie est de pourvoir aux premières nécessités de la vie. L'archevêque mit tous les citoyens d'Arles *hors de la paix*, livra leurs biens au premier occupant et dispensa de la restitution tous les usurpateurs. Il déclara nuls les contrats passés avec eux, et il osa excommunier ceux-là même qui seraient assez honnêtes pour remplir leurs engagemens.

Ces foudres impuissantes n'alarmèrent pas les républicains arlésiens. Mais ce qui leur inspira des craintes plus sérieuses fut l'arrivée au port d'Aigues-Mortes du comte de Provence racheté de sa captivité (1). C'était au mois d'octobre 1250. L'archevêque Jean de Baussan, suivi de quelques-uns de ses chanoines, alla à Nîmes pour s'aboucher avec le prince à son passage, et pour aviser ensemble aux moyens de renverser la république d'Arles. Le prélat et le comte se garantirent mutuellement leurs droits. Charles I[er] se rendit ensuite dans la

(1) Hist. de Languedoc, t. III, liv. XXVI, et les Preuves du même vol.

ville d'Aix sa capitale, et se mit en devoir de pousser son entreprise. Vers le mois de novembre, les hostilités commencèrent entre les Arlésiens et le comte de Provence, tant sur la terre que sur le Rhône. De part et d'autre on fit des prisonniers; on pilla divers convois de denrées et de marchandises; plusieurs rencontres eurent lieu avec des succès partagés. La ville d'Arles présentait une assiette assez forte. Les marais la couvraient au levant et au midi. Au couchant le Rhône empêchait toute tentative, et le château de Trinquetaille formait un boulevart sur l'autre bord de ce fleuve rapide. Les troupes provençales ne pouvaient trouver un passage que du côté du nord. Aussi ce fut là que Charles dirigea ses attaques. Il établit son quartier général à Tarascon (1).

Ces opérations militaires n'empêchèrent pas le comte de Provence de s'absenter pendant une grande partie de l'hiver de 1251. Il alla voir le Pape à Lyon et passa jusqu'en Angleterre pour demander des secours en faveur des Croisés de la Palestine. Il ne vint reprendre son poste à Tarascon qu'au printemps suivant, et son frère, le comte de Toulouse, arriva bientôt à Beaucaire avec des troupes fraîches pour travailler à la réduction d'Avignon. Arles offrait alors un désolant spectacle. La guerre fesait peser tous ses fléaux sur cette

(1) Anibert, t. III, ch. XIV.

ville infortunée, et pour comble de malheur la lutte éclata encore entre les républicains et les partisans de Charles. Barral des Baux sortit d'exercice. Son traité avec la reine Blanche, toujours tenu secret, n'avait pu recevoir aucune exécution. On nomma à la place de ce podestat trois gouverneurs ou recteurs annuels. Ce furent Pons Gaillard, Bertrand Rostang et Raimond Ferréol, démocrates ardens qui ne purent sauver du naufrage l'indépendance de leur patrie. Le parti populaire, accablé d'épuisement et de désastres, parla de capituler. Le 29 avril, le conseil des cent-vingt et celui de chefs des métiers s'assemblèrent à l'Hôtel de Ville. On députa huit citoyens à Tarascon pour proposer la paix au comte de Provence, et on leur donna pleins pouvoirs touchant les clauses et conditions du traité. Les articles au nombre de vingt-trois furent dressés le lendemain même, 30 avril. Arles perdit sa souveraineté et la république s'éteignit.

Par cette convention la ville se soumit à la domination du comte et de ses héritiers à perpétuité. Elle lui céda à titre de donation gratuite ses biens, ses droits et ses domaines utiles, avec promesse de défendre *sa vie et ses membres*, de le préserver de tout dommage, et de lui révéler tout complot tramé contre lui, dès qu'on en aurait connaissance. On s'obligea à se soumettre à tout ce que le prince ordonnerait pour la paix publique. Il fut dit que Charles Ier établirait à Arles un viguier et

deux juges, tous les trois nommés seulement pour une année, et le premier ne pouvant être choisi parmi les habitans; qu'au moment où ce viguier entrerait en charge il nommerait un conseil municipal composé d'un nombre égal de nobles et de bourgeois. Le comte s'engagea à ne faire sortir aucun citoyen de la ville pour le donner en otage, et les Arlésiens se soumirent à une chevauchée annuelle pour Charles dans un rayon de vingt lieues et pendant quarante jours. On convint que les prisonniers faits de part et d'autre seraient rendus; que les armes et les munitions de guerre appartenant à la ville n'en sortiraient point et seraient conservées pour sa défense. Le comte promit de protéger les personnes, les biens et les droits des citoyens d'Arles qu'il déclara francs d'impôt; de jeter sur le passé le voile de l'oubli, et d'ouvrir les portes aux exilés, à moins qu'ils ne fussent coupables de meurtre et de trahison. Il fut également convenu par un des articles de la capitulation qu'on restituerait aux proscrits ce qui leur avait été enlevé, et que dans le cas où la restitution serait impossible, on leur accorderait des réparations modérées, aux dépens de la commune et à dire d'experts. Le viguier présida le conseil de ville, mais en certaines circonstances on nomma des syndics en nombre illimité (1). Dans les af-

(1) On les rendit annuels plus tard, et on les réduisit à quatre, deux nobles et deux bourgeois.

faires importantes on convoqua encore le parlement; mais on ne tarda pas de s'en passer. Seulement le viguier du comte remplaça cette assemblée par l'adjonction de plusieurs notables dont il renforça le conseil municipal (1).

Le comte de Provence, maître d'Arles, dirigea ses troupes vers Avignon déjà pressé par son frère Alphonse, comte de Toulouse. Cette ville capitula le 7 mai, à des conditions à peu près semblables à celles qu'avaient acceptées les Arlésiens. Voici les clauses particulières que présenta le pacte avignonais. La ville fut possédée par indivis entre le comte de Provence et le comte de Toulouse qui s'en partagèrent la souveraineté. On stipula que les officiers de Charles ne pourraient emprisonner aucun citoyen qui offrirait bonne et valable caution, sauf les cas d'hérésie, d'homicide ou de quelque autre crime capital. Si le viguier ou tout autre fonctionnaire fesait sous clause pénale à un citoyen une injonction par laquelle ce citoyen pût se croire opprimé, la peine n'était exigée que devant le juge, après l'instruction de la cause suivant les règles du droit. Le juge seul pouvait soumettre à la question sur de raisonnables indices, et nul n'était punissable pour un délit non prouvé. Le parlement fut conservé (2).

(1) Anibert, t. III, ch. XIV.

(2) Il fut plus tard aboli comme à Arles.

Cette assemblée générale conserva le droit d'infliger certains châtimens; mais le viguier connut de la plainte en oppression dans un conseil de juges et de jurisconsultes (1).

Charles I[er] fit ensuite des armemens considérables contre la ville basse de Marseille. Mais cette république, qui s'était préparée sans bruit à une sérieuse résistance, présentait une proie moins facile à l'ambition du comte entreprenant. La chute d'Arles et d'Avignon n'abattit pas son courage. Puissante par la concorde, heureuse par ses sages lois, fière de son origine, de ses souvenirs et de ses richesses, elle aimait trop son indépendance pour ne pas vendre bien cher la permission de la lui enlever. Tous les citoyens, unis dans un même sentiment de patriotisme, résolurent de repousser la force par la force. Charles qui reprochait à Marseille d'avoir donné un asile à ses ennemis, d'avoir fourni aux Arlésiens des arbalètes et diverses machines de guerre, s'avança à la tête de ses troupes. Les Marseillais ne lâchèrent pas le pied devant lui, et la lutte dura plusieurs mois. Mais enfin, après bien des efforts et des sacrifices, il fallut céder au nombre. Pourtant Marseille ne demanda pas merci, et si elle posa les armes, ce ne fut qu'à des conditions honorables qui ennoblirent sa défaite. Ce traité de paix, accepté au com-

(1) Statuts d'Avignon. — Nouguier, ouv. cité.

mencement de 1252 par Roolin-Drapier, l'un des syndics, muni d'un pouvoir spécial, Marseille conserva le caractère de république libre sous la haute juridiction et sous la protection honoraire du comte de Provence. On convint seulement de part et d'autre que le prince mettrait à la place du podestat un gouverneur annuel qui prêterait serment devant le conseil général et les cent chefs de métier; que ce gouverneur nommerait un juge pour connaître des causes civiles en appel. Charles s'obligea à n'imposer aucun tribut aux citoyens de Marseille, et même aux étrangers qui y étaient domiciliés, à conserver les fortifications existantes et à ne construire aucune citadelle (1).

L'année suivante, le comte de Provence reçut l'hommage de Barral des Baux qui le reconnut pour seigneur de toutes ses terres. Coni, ville libre du Piémont, se mit sous sa protection directe. Imbert, évêque de Sisteron, renonça au privilége que lui et ses devanciers tenaient des empereurs, et déclara les vouloir tenir de la seule générosité du prince. Charles fit ensuite un voyage auprès de Marguerite, comtesse de Flandre, pour la secourir contre ses enfans et obtenir d'elle la cession du Hénault. Mais le roi de France, qui arriva d'Orient en 1254, força son frère de renoncer à cette prétention injuste.

(1) Voy. notre Hist. de Marseille, t. 1, liv. III.

Saint Louis aborda aux îles d'Hières, visita la ville de ce nom et plusieurs autres communes provençales. Le monarque voulut entendre Hugues de Digne, moine Franciscain et missionnaire d'un grand renom. L'orateur attaqua d'abord les religieux habitués à la cour, leur disant, dans la naïveté de son langage sévère, qu'ils ne pouvaient pas plus vivre hors des couvens que les poissons hors de l'eau. Usant ensuite des priviléges d'une religion consolatrice qui sait arracher les puissans du monde à leur atmosphère de mensonges pour les mettre en face de l'éternelle vérité, sûr d'ailleurs d'être bien compris par le plus sage des rois, Hugues prouva à Louis par le texte des livres sacrés et par des exemples historiques, que la justice est le vrai fondement des états, que l'iniquité des princes ne sert qu'à produire les changemens de domination, qu'ainsi, s'il voulait maintenir le sceptre en sa maison royale, il devait garder l'équité et le droit. Saint Louis quitta la Provence après avoir visité l'ermitage de la Sainte-Baume, fréquenté par les fidèles qu'une piété crédule attirait de toutes parts (1).

Pendant l'absence du comte Charles, les Marseillais, échauffés par des mécontens, enlevèrent

(1) Il paraît que, dans les temps anciens, une pénitente nommée Magdelaine pleura ses erreurs dans cette grotte célèbre. L'ignorance populaire y plaça Magdelaine, sœur de Lazare.

avec un imprudence inexcusable dans les ports de Toulon et de Bouc, au mépris du dernier traité de paix, quelques navires provençaux chargés de blé, et firent prisonniers les hommes qui s'opposèrent à cet enlèvement. Ils étaient principalement encouragés dans ces actes d'hostilité par le comte Boniface, seigneur de Castellane et de Riez, qui se révolta contre Charles, quoique son père, sous le règne d'Alphonse Ier, eût reconnu la souveraineté des comtes de Provence snr son petit état. Boniface de Castellane, tout ensemble poète et guerrier, était aimé de ses sujets. Il avait donné (1) une charte d'émancipation à un certain nombre d'entre eux qui se trouvaient dans une sorte de demi-servitude. Il leur assurait par cet acte l'inviolabilité de la propriété et du domicile. Il restreignait le cas de l'impôt à l'acquisition d'une nouvelle terre et au rachat du seigneur prisonnier. Le jugement des vols, des adultères et des meurtres devait être confié à l'arbitrage d'un homme juste. Si quelqu'un des vassaux servait en guerre contre lui, il ne pouvait être puni que sur la déclaration de quatre braves gens domiciliés à Castellane.

Charles Ier, à son retour de Flandre, se prépara à punir la révolte du comte de Castellane et la téméraire agression des Marseillais. Boniface osa marcher enseignes déployées contre un ad-

(1) En 1250.

versaire plus fort que lui. Vaincu dans cette lutte inégale, il se réfugia dans sa ville de Castellane défendue par un château fort. Charles vint l'assiéger. Boniface trouva le moyen de s'enfuir, et il perdit ses fiefs, qui furent réunis pour toujours au domaine des comtes de Provence (1).

Délivré de cet ennemi plein d'audace, Charles se présenta devant Marseille. Là il semblait que de rudes coups allaient être donnés et reçus mutuellement. Mais dans le monde politique il est toujours de ces événemens qui déconcertent la prévoyance. Après quelques jours de siége tout le monde dans la ville fut d'avis de se donner à Charles. Pierre Vétuli, Anselme, Brito et quelques autres citoyens déclarèrent en vain qu'il fallait se défendre. Leur voix patriotique ne trouva point d'écho et l'on ne fut que plus pressé de se rendre. A tout considérer, le calcul n'était pas mauvais. On espérait obtenir au commencement de la guerre, des conditions avantageuses que l'on ne pouvait se promettre après une plus longue résistance, car Charles alors n'aurait pris conseil que de sa colère, et malheur aux vaincus sur lesquels il fesait tomber le poids de son orgueil. En

(1) Honoré Bouche a avancé, on ne sait sur quel fondement, que le seigneur de Castellane fut décapité. Guillaume de Naugis, historien presque contemporain, assure au contraire que le comte de Provence se borna à le chasser de ses états et à confisquer ses biens. Cette dernière assertion est la seule aujourd'hui reçue.

1257, les accords de la capitulation, appelés *Chapitre de Paix*, furent passés à Aix entre Charles Ier, comte de Provence et de Forcalquier, et Roolin-Drapier, l'un des syndics de la république marseillaise. Par ce second traité on convint que la ville basse et ses dépendances seraient perpétuellement unies au domaine du comte et de ses successeurs; que tous les revenus de la commune appartiendraient au prince, à la charge par lui de pourvoir aux dépenses d'administration et à l'armement des galères. L'enseigne du comte eut sur les vaisseaux de Marseille une place plus honorable que celle du drapeau marseillais. Charles exclut du conseil général tous les chefs de métiers, et il donna pour président à cette assemblée un viguier-gouverneur qui devait être étranger à la ville, ainsi que son lieutenant, les clavaires et les juges. Le nombre des membres du conseil resta fixé à quatre-vingt-trois; mais on changea le système d'élection. Le viguier seul eut le droit de nommer six conseillers qui concouraient avec lui à élire les soixante et dix-sept autres membres. Ce conseil eut la faculté de faire, du consentement du viguier, des traités de commerce avec les villes maritimes, d'établir des consuls et d'envoyer des agens partout où besoin serait. Les remparts ne furent point démolis. Le peuple put encore s'assembler en parlement au cimetière des Accoules. Il fut expressément stipulé que les habitans au-

raient la libre jouissance de leurs propriétés ; qu'aucune taxe ne serait établie sans le consentement du conseil. Charles s'obligea à défendre les Marseillais contre tous ceux qui leur causeraient du dommage. Il accorda une amnistie, et n'en excepta que Vétuli, Brito et Anselme qui furent bannis de la ville à perpétuité, comme des perturbateurs du repos public. Ces *Chapitres de Paix* ravirent à Marseille sa constitution républicaine, mais elle conserva des priviléges assez étendus, elle eut encore une existence politique, et fut incontestablement la plus libre de toutes les cités provençales.

Charles I[er] trouvant à sa convenance la souveraineté de la ville haute de Marseille, proposa à l'évêque Benoît d'Alignano, maître de cette seigneurie, de l'échanger contre seize châteaux (1). L'évêque accepta la proposition, de l'avis de son Chapitre, et l'acte d'échange fut passé à St.-Remy le 30 octobre 1257, en présence de l'archevêque d'Aix, de l'évêque de Fréjus, de celui de Nice, et de plusieurs seigneurs. Les deux parties exécutèrent fidèlement le traité; mais quelques chanoines marseillais, mécontens de cette cession, la dénoncèrent au pape Alexandre VI comme lésant les droits de leur église. Ces plaintes injustes firent

(1) C'étaient ceux de Néoules, Signe, Roquebrussane, Mérindol, Malemort, Valbonnète, Saint-Cannat, d'Aurons, du Bausset, etc.

éprouver à Benoît d'Alignano bien des tracasseries; mais il fut enfin reconnu que le contrat d'échange avait été avantageux pour l'évêché de Marseille, et la cour de Rome ne s'en mêla plus (1). La ville haute, gouvernée par les officiers de Charles et privée de franchises municipales, continua d'avoir son administration séparée de celle de la ville basse.

Chaque jour voyait s'étendre l'influence du comte et s'affaiblir la résistance des seigneurs et des communes. Tout fléchissait sous le pouvoir de Charles; tout cédait à son caractère impérieux, à sa politique envahissante. Il achevait avec un rare bonheur l'ouvrage que son prédécesseur Raymond-Bérenger IV n'avait fait qu'ébaucher. Il acquit de la ville d'Apt la juridiction consulaire; il recouvra les îles et le château d'Hières sur une branche de l'ancienne maison vicomtale de Marseille qui dominait dans le diocèse de Toulon. Adhémar, comte de Grignan, lui fit hommage de ses terres. Le dauphin de Viennois et l'abbé de l'Ile-Barbe près de Lyon en firent autant, le premier, pour les fiefs qu'il possédait dans le Gapençois et dans l'Embrunois; le second, pour ses domaines du comté de Sault. Guillaume, comte de Vintimille, ruiné par de folles prodigalités, lui céda l'héritage de ses pères. Attirées par sa

(1) Hist. des Évêques de Marseille, t. II, liv. VIII.

renommée, Mondovi, Chérasco et plusieurs autres villes libres du Piémont se rangèrent sous ses lois. Enfin, Raimond des Baux, prince d'Orange, dont les prédécesseurs s'étaient parés du titre de Rois d'Arles par la libéralité de l'empereur Frédéric II, céda ce vain titre au comte de Provence, et il y eut entre eux une transaction au sujet de quelques droits réclamés par Charles sur la principauté, et particulièrement sur la moitié que possédait l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1), propriétaire de vastes et nombreux domaines dans plusieurs districts provençaux.

Tant de puissance et de prospérité devaient, ce semble, raffermir les Marseillais dans une obéissance craintive. Pourtant ils regrettèrent d'avoir si promptement souscrit aux *Chapitres de Paix*, et se remuèrent pour rétablir le gouvernement républicain, chère idole de leurs pensées. Charles d'Anjou qu'aucune cité de Provence ne pouvait plus braver impunément, se disposait à leur donner une leçon sévère, lorsque le roi d'Aragon, au père duquel ils avaient rendu des services, implora pour eux la clémence du comte. Par un troisième traité à la date de 1262, les Marseillais obtinrent leur pardon, et les Chapitres de Paix furent confirmés moyennant une contribution de trois mille livres tournois et la remise de toutes les armes. Le

(1) Bonaventure, Hist. d'Orange, 4e Dissertation, art. 3.

conseil municipal de Marseille s'obligea, en outre, à détruire les fortifications qui se trouvaient dans quelques parties du territoire. De plus, le seigneur-comte exigea que les Juifs établis dans la ville fussent soumis, selon son bon plaisir, à toutes charges et corvées.

Charles I[er] était sans contredit le prince le plus riche et le plus puissant, après les rois de l'Europe. Tous les événemens semblaient naître pour sa grandeur; et la fortune, ouvrant à son ambition une vaste carrière, le conduisit vers un trône nouveau. C'était celui des Deux-Siciles. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il faut remonter un peu haut dans les temps anciens.

Au onzième siècle, de simples chevaliers normands avaient fondé dans le royaume de Naples ou des Deux-Siciles quelques petits états de diverses provinces enlevées soit aux empereurs grecs, soit à des princes lombards, et ces braves chevaliers avaient bien voulu tenir leur pouvoir des papes, tandis qu'ils ne le devaient qu'à leur épée. Au commencement du douzième siècle, les établissemens des princes normands se réunirent sur la tête de Roger, l'un d'entre eux. Les cinq enfans de Roger étant morts sans postérité, tous les droits furent transportés à sa sœur Constance, et la couronne des Deux-Siciles tomba dans la maison de Souabe par le mariage de cette princesse avec l'empereur Henri VI. Cet empereur laissa un fils

nommé Frédéric II; et le pape Innocent III, usant du droit de suzeraineté, donna au jeune prince l'investiture du royaume de Naples. Othon IV, nouvel empereur, voulut s'emparer de l'héritage de Frédéric. Mais le Pape réprima ses entreprises en l'excommuniant, en déliant les peuples de la foi qu'ils lui avaient jurée, en le dénonçant aux électeurs comme un félon indigne de régner. Othon fut déposé d'un consentement unanime, et Frédéric II, âgé seulement de quinze ans, monta sur le trône impérial. Un concile convoqué à St.-Jean-de-Latran reconnut son élection bonne et valide. Ainsi les premières années de ce prince furent marquées par les bienfaits du Saint-Siége.

Mais ces faveurs ne devaient pas durer. Les successeurs d'Innocent II élevèrent des prétentions sur le royaume de Naples. Frédéric II résista. Aussitôt l'Église irritée lança contre lui toutes ses foudres, souleva les princes ses enfans, fit effort pour le déposer dans un concile. Il ne lui servit de rien de dépenser tant de colère. L'empereur, pendant un long règne, travailla de toutes ses forces à unir ensemble les grands corps de la Germanie, de l'Italie propre et des Deux-Siciles.

Frédéric II, mort en 1250, sous le poids des anathèmes de la Cour romaine, laissa pour successeur Conrad IV son fils. Celui-ci ne vécut que quatre ans. Son fils, le jeune Conradin, fut écarté de la scène politique, et l'Italie ne reconnut aucun

empereur (1). En cette conjoncture, Manfred, bâtard de Frédéric II, qui lui avait laissé pour dix ans le gouvernement des Deux-Siciles, s'y fit couronner roi au préjudice de son neveu Conradin (2), et leva une armée formidable dans laquelle beaucoup de Sarrasins entrèrent. Le Pape voulut mettre à exécution contre lui la bulle qui avait déclaré Frédéric II et ses descendans déchus de toute dignité; mais Manfred l'apaisa en lui prêtant hommage. Ensuite le roi des Deux-Siciles, appuyé tant sur les Gibelins (3) d'Italie que sur la noblesse et le peuple de Rome, traita le Saint-Siége sans ménagement. Urbain IV publia une Croisade contre ce prince, avec les indulgences qu'on accordait aux libérateurs de la Terre-Sainte; il le cita en même temps à comparaître devant lui pour se justifier de tous les crimes dont il était accusé, de ses liaisons avec les Sarrasins, de sa persévérance à faire célébrer les saints mystères dans des lieux frappés de la sentence pontificale. Urbain alla plus loin; il reprit le projet déjà formé par

(1) Cet interrègne dura soixante ans.

(2) Il est possible que dans les circonstances difficiles où les Deux-Siciles se trouvaient, Manfred, mû par l'intérêt de la maison de Souabe, n'ait pris la couronne que pour la rendre à Conradin, lorsque celui-ci plus avancé en âge eût pu en supporter le poids.

(3) Les Gibelins étaient les ennemis du pouvoir pontifical et les partisans de la puissance impériale. Les Guelfes étaient au contraire les amis des papes et les adversaires des empereurs.

Innocent IV, l'un de ses prédécesseurs, de transférer la couronne de Naples au comte de Provence. Mais Alexandre IV, successeur d'Innocent, avait accordé cette couronne à Edmond, second fils d'Henri III, roi d'Angleterre. Urbain y envoya Bartoloméo Pignatelli, archevêque de Cosence, ennemi irréconciliable de Manfred. Ce prélat trouva Henri engagé dans une guerre civile avec ses barons relativement à la grande charte, et il obtint de lui et de son fils une renonciation formelle à tous les droits qu'Alexandre IV avait pu leur transmettre sur le royaume de Naples. L'archevêque de Cosence, muni de cette renonciation, se rendit auprès de Saint Louis. Il fit valoir les droits de l'Église comme supérieurs à ceux de Manfred et de Conradin, et le roi de France, surmontant les scrupules de sa conscience, permit qu'on entamât des négociations avec son frère. Le Pape attachait à la concession du royaume offert les conditions les plus onéreuses. Aussi Charles les refusa, car il devait conquérir ce royaume à ses frais; il prenait sur lui-même tous les périls de la guerre, toutes les difficultés de l'entreprise, et l'Église s'en réservait tous les fruits. Urbain IV se relâcha enfin de ses prétentions inadmissibles. Par le ministère de l'archevêque de Cosence, il promit (1) au comte de Provence l'investiture des

(1) En l'année 1263.

Deux-Siciles, telles que les avaient possédées les rois normands et souabes, à la réserve seulement de la ville de Bénévent, de son territoire, et d'un tribut annuel de dix mille onces d'or. Le Pape envoya en France le cardinal de Sainte-Cécile pour hâter l'exécution de ce traité, et lui remit pour Saint Louis les lettres les plus pressantes dans lesquelles il accusait Manfred de redoubler ses vexations envers l'Église, et peignait des couleurs les plus vives les dangers auxquels ce prince excommunié exposait la religion si la France n'embrassait pas la défense du Saint-Siége (1). Charles d'Anjou ne balança plus à souscrire aux accords proposés, du consentement du roi son frère. Déjà les Guelfes de Rome lui avaient déféré la dignité de Sénateur, créée pour balancer l'autorité papale, tandis que la faction gibeline confiait à Manfred la même magistrature.

A l'annonce de la prochaine arrivée du comte de Provence, les Gibelins d'Italie perdirent leur assurance avec une partie de leurs forces. Philippe della Torre, seigneur de Milan, fut le premier à se détacher d'eux. Il contracta alliance avec Charles, et reçut de sa main un podestat provençal, Barral des Baux, qui gouverna Milan pendant une année (2). Le parti guelfe ne négligeait

(1) Raynald, Annal. Eccles. 1864, § 13.

(2) Simonde de Sismondi, Hist. des Rép. Ital., t. III, ch. XXI.

aucun de ses moyens pour affaiblir la faction ennemie, et Manfred, de son côté, fesait des préparatifs de guerre contre le compétiteur que l'Église lui suscitait. Le pape Urbain IV mourut sur ces entrefaites. Le cardinal de Narbonne, son successeur sous le nom de Clément IV, ne changea rien à la politique de la Cour romaine.

Charles leva des troupes dans ses comtés d'Anjou et de Provence. Sa femme Béatrix, brûlant du désir de porter comme ses sœurs le titre de Reine, mit en gage tous ses joyaux pour lui procurer de l'argent. Saint Louis l'aida puissamment dans cette entreprise. On forma une armée de cinq mille hommes de cavalerie, de quinze mille fantassins et de dix mille arbalétriers. Charles la mit sous le commandement de son gendre Robert de Béthunes, auquel Saint Louis donna pour conseiller Giles Lebrun, connétable de France. Boniface de Castellane, le même qui avait été dépossédé de sa seigneurie par le comte de Provence, se réconcilia avec ce prince et suivit ses enseignes. Cette armée devait descendre en Italie avec la comtesse Béatrix. Charles, qui avait fait préparer à Marseille une flotte de trente galères, prit à sa suite mille hommes d'armes, s'embarqua le 15 mai 1265, et dirigea sa route vers les bouches du Tibre. Le 24 du même mois il fit, à la tête de sa petite troupe, son entrée solennelle dans la ville de Rome, au bruit des acclamations populaires (1).

(1) Giovanni Villani, liv. VII, ch. IV.

Peu de jours après, quatre cardinaux placèrent sur sa tête, au nom du Souverain-Pontife, la couronne des Deux-Siciles dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, et reçurent son hommage pour tous les pays qu'il allait conquérir (1). On lut au peuple les conditions de cette investiture, qui stipulait l'hérédité pour les descendans de Charles dans les deux sexes, et, à leur défaut, le retour du trône à l'Église; l'incompatibilité de la couronne de Naples avec celle de l'Empire, ou avec le gouvernement de la Lombardie ou de la Toscane; le don annuel d'un palefroi blanc et de huit mille onces d'or (480,000 francs); l'entretien de trois cents cavaliers pendant trois mois pour le service de la Cour romaine; la cession de Bénévent et de son territoire au Pape; la conservation de tous les priviléges ecclésiastiques pour le clergé des Deux-Siciles. Par avance on prononça la déchéance contre celui des rois de Naples qui violerait ces conditions (2).

Cependant l'armée du comte de Provence rassemblée en Bourgogne passa dans la Savoie, traversa les Alpes par le mont Cenis et descendit en Piémont à la fin de l'été (3). Le marquis de Montferrat lui ouvrit cette contrée. L'armée prit ensuite

(1) Raynald, Annal. Eccles., 1265, § 13.
(2) Giannone, *Storia Civile del Regno di Napoli*, liv. XIX, ch. II.
(3) Giovanni Villanì, liv. VII, ch. IV.

le chemin de Rome et arriva devant cette capitale dans les derniers jours de l'an. Charles, qui manquait d'argent pour payer ses soldats, et qui craignait qu'ils ne se décourageassent dans une trop longue inaction, eut hâte d'offrir à leur impatiente ardeur l'appât des conquêtes, et se mit aussitôt en marche par Férentino pour entrer dans son nouveau royaume.

Manfred savait faire le métier de roi. Comme il y allait de son trône, il déployait pour sa défense toutes les ressources d'un esprit plein d'activité, d'intelligence et d'énergie. Toutefois il ne bornait pas ses soins à des préparatifs de guerre. Convaincu que les princes sont toujours moins puissans par la force de leurs armes que par l'amour de leurs sujets, il ne négligeait rien pour se concilier l'affection des Napolitains et pour exciter en sa faveur toutes les sympathies populaires.

Quant à Charles, il prodiguait aussi des encouragemens à ses troupes. Comme un garant de ses futurs triomphes, il rappelait le souvenir de ses victoires passées sur les Infidèles d'Égypte; et, pour récompense de leurs travaux et de leurs fatigues, il leur montrait de belles provinces où les richesses et la gloire se préparaient à leur offrir des plaisirs enivrans, des palmes immortelles. Ainsi fesant, il poursuivait sa route. Il arriva au pont de Cépérano, dont il se rendit maître. Ensuite il s'empara de la forteresse de Rocca d'Arce, que l'on

croyait imprenable. L'importante place de Saint-Germain tomba aussi en son pouvoir, et la garnison fut mise en pièces (1). Tous les châteaux de la contrée ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Pendant ce temps Manfred se retira à Capoue, où il attendit des renforts de troupes. Mais Charles, qui, après quatre jours de repos, avait repris sa marche en fesant un grand circuit par la Terre de Labour, parut à l'improviste sous les murs de la ville. Manfred déconcerté abandonna son camp de Capoue et se replia sur Benevent. L'armée franco-provençale le suivit en toute hâte, et s'arrêta dans une grande plaine, à deux milles de cette place en avant de laquelle Manfred avait rangé ses troupes en bataille. Ce prince, soit qu'il cessât d'avoir foi en sa fortune, soit qu'il découvrît parmi les siens des signes de trahison, envoya des ambassadeurs au comte de Provence pour lui faire des propositions d'accommodement. Charles répondit à ces députés : « Dites au Sultan de Lucère que je « ne veux que le combat, et que cejourd'hui je « mettrai lui en enfer, ou il me mettra en para- « dis (2). » Le comte appelait Manfred Sultan de Lucère parce qu'il protégeait les Sarrasins, à qui ses ancêtres avaient donné la ville de Lucère dans la Capitanate, sous la réserve de la souveraineté impériale.

(1) Sabas Malaspina, *Historia Sicula*, *lib.* III.

(2) Giovanni Villani, liv. VII, ch. V.

Des deux côtés on ne pensa plus qu'à combattre. Charles, se retournant vers ses chevaliers, leur dit : « Venu est le jour que nous avons tant « désiré. » Puis il fit ses dispositions. Il divisa son armée en trois corps. Le maréchal de Mirepoix commandait l'aile droite, composée des Provençaux et des auxiliaires romains. Les connétables de Flandre et de France étaient à la tête de l'aile gauche, formée des Picards et des Bourguignons. Le comte de Provence se chargea lui-même du centre, où se trouvaient, avec Guy de Montfort, les Angevins, les Manceaux et d'autres Français. On fit un corps de réserve de quatre cents émigrés florentins sous la conduite de Guido-Guerra. Manfred rangea aussi son armée, opposant à l'aile droite de l'ennemi le comte d'Agnagne avec les Toscans, les Lombards et les Allemands; à l'aile gauche, les Sarrasins et les Apuliens, qu'il commandait en personne; au centre, un corps tout composé d'Allemands et conduit par le comte Galvano.

La bataille s'engagea le 26 février 1266, vers midi. Au moment où les soldats de Charles s'ébranlaient, le légat du Pape les bénit solennellement, et leur donna l'absolution plénière de leurs péchés en récompense de ce qu'ils allaient combattre pour le service de la Sainte Église. L'aile droite de l'armée franco-provençale se battit la première. Elle commençait à plier, lorsqu'à l'aide d'autres

troupes qui survinrent elle rengagea l'action avec plus de vivacité contre le corps qui lui était opposé, auprès duquel accoururent aussi de nouvelles troupes. Tout se portait sur ce point. Déjà les Allemands étaient victorieux, lorsque Charles accourut avec ses bataillons du centre. Il enfonça le corps allemand, et dans ce moment critique plusieurs barons napolitains abandonnèrent lâchement Manfred. Ce prince, n'apercevant autour de lui qu'un petit nombre de chevaliers fidèles, ne continua pas moins de faire preuve du plus grand courage. Comme un aigle d'argent qu'il avait à son casque vint à tomber sur l'arçon de son cheval, il prit cet accident pour un présage funeste, et on l'entendit qui disait : « *Hoc est signum Dei.* » Bientôt tout fut perdu sans ressource. L'infortuné Manfred, n'aspirant plus qu'à mourir de la mort des braves, baissa sa visière, se jeta dans la mêlée et tomba percé de coups (1).

L'armée victorieuse pilla le camp des vaincus et les poursuivit dans la ville même de Benevent. C'est là que furent pris les principaux barons ennemis, entre autres le comte Giardano Lancia et Pierre des Uberti, que Charles envoya en Provence, où il leur infligea un supplice cruel. On lui livra aussi la femme et le fils de Manfred, et il eut la cruauté de les faire périr en prison. La ville de

(1) Giov. Villani, ch. IX.

Benevent, saccagée pendant huit jours, fut en proie aux fureurs d'une soldatesque effrénée. Elle devint le théâtre d'une horrible boucherie, bien qu'elle n'eût opposé aucune résistance au vainqueur.

Trois jours après la bataille, le cadavre de Manfred fut reconnu parmi les morts par un valet de son armée. On le porta aussitôt sur un âne devant Charles d'Anjou, qui appela les barons prisonniers pour en constater l'identité. Tous reconnurent le corps de leur roi. Giordano Lancia fut celui qui manifesta sa douleur avec le plus d'expansion. Frappant son visage de ses deux mains, il ne put retenir ses larmes, et prononça ces mots d'une voix déchirante : « O mon maître, mon « maître, que sommes-nous devenus! » Les chevaliers français, témoins de cette scène, supplièrent Charles de rendre à Manfred les honneurs de la sépulture chrétienne. « Si ferais-je volontiers, répon- « dit-il, s'il ne fusse excommunié » ; et il ordonna de l'enterrer au pied du pont de Benevent, dans une fosse creusée à la hâte. Les soldats émus de pitié vinrent chacun porter une pierre, pour rendre hommage à la valeur malheureuse. Mais l'archevêque de Cosence trouva qu'il y avait scandale d'honorer ainsi les restes d'un prince proscrit par l'Église; et, en vertu d'un ordre du Pape, il arracha à leur repos les ossemens de Manfred et les fit

jeter sur les frontières du royaume de Naples et des États-Romains (1).

La victoire du comte de Provence lui soumit entièrement le royaume des Deux-Siciles, presque toujours gagné ou perdu par une seule bataille. Toutes les villes le reçurent comme un roi désiré; les seigneurs vinrent en foule au-devant de lui pour prêter serment d'obéissance; et le peuple, avide de changement, accourut sur les pas de son nouveau maître. Charles fit une entrée triomphale dans Naples avec sa femme Béatrix, et les fêtes qu'on leur donna étalèrent une magnificence jusqu'alors inconnue. Le prince convoqua un parlement de barons napolitains et siciliens. Il s'occupa du soin de rétablir l'ordre dans son royaume et d'en distribuer les emplois à ses chevaliers. Possesseur des trésors de Manfred et d'un butin immense, il se disposa, selon quelques écrivains (2), à en faire le partage à son armée, d'après l'usage des anciens Francs, et demanda qu'on lui apportât des balances. Sur cela Bertrand des Baux, frère du prince d'Orange, sépara du pied tout cet or en trois portions. L'une, dit-il, doit être pour vous, l'autre pour la reine, la troisième pour vos barons et vos chevaliers. Charles suivit cet avis et donna à Bertrand des Baux le comté héréditaire d'Avelin.

(1) Dante, *Purgatorio*, *Canto* III. — Simonde de Sismondi, ouv. cité, t. III, ch. XXI.

(2) Honoré Bouche, t. II, liv. IX. — Gaufridi, t. I, liv. V.

Béatrix eut à peine le temps de jouir d'une couronne qu'elle avait tant désirée. Elle mourut à Nocère dans la Terre de Labour. Son corps fut porté à Aix et enseveli dans l'église de St.-Jean-de-Jérusalem, auprès des cendres de Raymond-Bérenger IV son père, ainsi qu'elle l'avait ordonné.

Toute l'Italie se ressentit de la révolution qui changea la face de Naples. Partout les Guelfes triomphèrent des Gibelins. Florence réforma son gouvernement et se mit sous la protection de Charles. Ce prince se fit donner la seigneurie de la ville pendant dix ans; mais les citoyens conservèrent leur administration républicaine. Le roi-comte n'eut que le droit de nommer un viguier pour les affaires de la guerre et de la justice. Il obtint du Pape le titre de Vicaire Impérial en Toscane, et le 1er août 1267 il fit son entrée solennelle à Florence, pour prendre possession de cette dignité. L'année suivante il passa sur le territoire de Pise, et s'empara de plusieurs châteaux.

Charles dont l'esprit sec et dur n'avait rien de commun avec la grande ame de son frère, le roi de France, ne pouvait s'accommoder d'un gouvernement équitable et d'une politique modérée. Croyant que la victoire suffit toujours pour légitimer la violence, il ne se fit pas faute de traiter ses nouveaux sujets d'Italie comme des vaincus méprisables dont il fallait courber le front sous le poids de fers accablans. Il donna à des seigneurs

français ou provençaux les fiefs confisqués sur les nobles du pays ; il rechercha avec la dernière rigueur les droits réels ou prétendus du domaine, augmenta les charges publiques, n'eut que de la moquerie pour les usages nationaux, lança sur le peuple épuisé un essaim dévorant de fonctionnaires avides et d'exacteurs impitoyables.

Ce système porta ses fruits. Aux murmures d'un mécontentement d'abord silencieux succédèrent des plaintes d'une menaçante énergie. Charles, l'aveugle Charles, amassait contre lui des trésors de colère, et la haine publique allait se grossissant tous les jours. De tous les ennemis du roi-comte, le plus dangereux fut Henri, frère d'Alfonse X, roi de Castille, et cet Henri eut tous les moyens de lui nuire, car les Romains lui avaient déféré l'importante charge de sénateur. Des conjurés puissans se groupèrent autour de lui. Un grand nombre d'anciens Guelfes montraient de l'indifférence, et quelques-uns du repentir. Au contraire, les Gibelins s'animèrent les uns les autres. Enfin on ne garda plus de mesure, on déchira tous les voiles, et de violens cris se firent entendre : Surgisse le libérateur de l'Italie opprimée ! Que sous ses armes vengeresses s'écroule l'édifice du despotisme et de l'usurpation ! Tous les regards se fixèrent sur un prince à peine entré dans sa seizième année. C'était Conradin, fils de Conrad, petit-fils de Frédéric II et neveu de Manfred. Unique hé-

ritier de cette puissante maison de Souabe, il avait été élevé par sa mère Élizabeth dans la cour de son aïeul le duc de Bavière, et il s'annonçait déjà comme digne de porter la couronne de ses ancêtres. Les députés des Gibelins, qui s'étaient rendus auprès de lui, ne cessaient de le solliciter. Ils pressaient également sa mère. Les envoyés de Pise et de Sienne leur promettaient l'appui de la moitié de la Toscane. Il firent plus. Ils leur portèrent cent mille florins pour les premiers frais de l'entreprise. Des ambassadeurs lombards les prièrent aussi de compter sur leur assistance. Martino della Scala, commandant de Vérone, leur garantit l'appui de cette ville et de tous les Gibelins de la Marche Trévisane. Le marquis Pelavicino leur offrit aussi ses services. Ce seigneur avait été dépouillé par les Guelfes de son autorité sur Crémone, Parme et Plaisance; mais il commandait encore à Pavie et dans quelques fiefs héréditaires. On mettait tout en œuvre pour exciter le courage de Conradin, pour tenter son ambition naissante. Et lui, jeune homme au cœur bouillant et fier, crut que le temps était venu de venger sa famille et de reprendre avec son patrimoine le rang que sa naissance lui avait donné dans le monde. Il ne craignit pas d'attaquer un vieux guerrier, un monarque plein d'expérience, protégé par la puissance des opinions catholiques et régnant par la grace du Saint-Siége, dont les décrets fesaient trembler

encore peuples et rois. La princesse Elizabeth, qui avait d'abord résisté aux offres les plus séduisantes parce qu'elle craignait pour son fils l'inconstance des Italiens, les périls de la guerre et les vicissitudes de la fortune, laissa enfin partir ce fils chéri qui fesait son orgueil et son espoir.

Tout alla pour le mieux dans les commencemens. L'avenir souriait au jeune prince qui prit le titre de Roi des Deux-Siciles. La première noblesse d'Allemagne se rangea sous ses drapeaux. Frédéric, duc d'Autriche, qui, comme lui, était dépouillé de ses états occupés par Ottocar II, roi de Bohème, voulut l'accompagner et courir les mêmes périls. Le duc de Bavière, son oncle, et le comte de Tyrol, second mari de sa mère, armèrent tous leurs vassaux. Conradin arriva à Vérone à la fin de l'année 1267 avec dix mille hommes de cavalerie (1). Pendant qu'il y renouait des négociations avec les plus influens seigneurs gibelins, le comte de Tyrol et le duc de Bavière reconduisirent leur troupes en Allemagne. Conradin se rendit à Pavie avec trois mille cinq cents hommes d'armes (2), traversa la Lombardie sans rencon-

(1) Giov. Villani, liv. VII, ch. XXIII. — Chronicon Veronense, p. 639. — Giannone, *Storia Civile*, liv. XIX.

(2) On désignait sous le nom d'homme d'armes un cavalier armé de pied en cap. Les historiens du moyen-âge ne parlent presque jamais des troupes d'infanterie considérées à cette époque comme des bandes sans importance.

trer la moindre résistance, et entra dans la Toscane. Charles, pour lui fermer ce passage, s'avança sur les confins des territoires de Lucques et de Pise. En même temps la révolte éclata au sein de son royaume. Toutes les villes de Sicile, à l'exception de Palerme, Messine et Syracuse, déchirèrent l'étendard provençal pour arborer les couleurs de la maison de Souabe. Les Sarrasins de Lucère, qui pleuraient au nom de Conradin, prirent les armes pour soutenir sa cause. La ville d'Averse dans la Terre de Labour, plusieurs communes de la Calabre et les Abruzzes, à la réserve d'Aquila, levèrent aussi le drapeau de l'insurrection. Charles partit aussitôt pour combattre tant d'ennemis. Il assiégea Lucère, tandis que Conradin, puissamment secouru par les Toscans, s'avançait vers Rome où l'attendait le sénateur Henri de Castille. Le jour de Pâques 1268, le Pape lança à Viterbe une bulle d'excommunication contre le prince de Souabe et tous ses partisans (1). Cet acte ne servit qu'à presser la marche de Conradin qui entra dans Rome comme un triomphateur, et fut reçu au Capitole avec tout l'appareil des pompes impériales. Quelques jours après, impatient de savoir ce que le Ciel lui destinait, il partit de Rome avec Henri de Castille, à la tête de cinq mille hommes d'armes, prit la route des Abruzzes, passa sous Tivoli, tra-

(1) Raynaldus, Annal. Eccles.

versa le Val de Celle, parvint enfin dans la plaine de Tagliacozzo.

Charles leva le siége de Lucère et vint à grandes journées au-devant de l'armée Gibeline. Ce prince, qui n'avait que trois mille hommes, ne savait comment disposer son ordre de bataille. Il suivit les conseils d'Alard de Saint-Valéry, vieux capitaine français, qui revenait de la Terre-Sainte. Valéry se cacha dans un vallon avec le roi-comte et huit cents cavaliers d'élite, hors de la vue des ennemis, pour se porter partout où sa présence serait nécessaire. L'armée de Charles fut rompue et mise en déroute. Henri de Cosence, qui commandait un corps de Provençaux et d'Italiens auxiliaires, tomba mort sur le terrain, et comme il ressemblait beaucoup au comte de Provence, les Gibelins vainqueurs le prirent pour le prince lui-même. Bientôt ils se débandèrent pour courir au pillage. Alard de Saint-Valéry dit alors : « Sonnons la charge, car « le moment en est venu ». Charles, sortant aussitôt de son embuscade avec ses huit cents hommes, fondit sur les ennemis dispersés et les tailla en pièces. Conradin, le duc d'Autriche, les comtes Gualférano, Gérard et Galvano Donoratico de Pise s'enfuirent ensemble. Henri de Castille, après avoir fait des prodiges de valeur, fut aussi obligé de battre en retraite (1). L'abbé de Mont-Cassin, à qui

(1) La bataille de Tagliacozzo fut livrée le 23 août 1268.

il demanda l'hospitalité, le livra à Charles, à condition cependant qu'on lui laisserait la vie. Le comte de Provence en fit solennellement la promesse, et renferma le prisonnier dans une forteresse de la Pouille. Conradin, Frédéric d'Autriche et leurs amis errèrent sur les montagnes, déguisés en paysans. Ils purent enfin gagner la côte à la Tour d'Astura, et donnèrent à un pêcheur une bague de grand prix pour les passer en Sicile. Ce bijou les fit reconnaître. Le seigneur d'Astura, Jean Frangipani, guelfe déterminé, ordonna qu'ils fussent arrêtés et les livra à Charles (1).

L'insurrection mise à terre par cette défaite, ne put se relever, et Charles produisit au grand jour toute la cruauté qui remplissait son ame. Vingt-quatre barons de Calabre, saisis dans le château de Gallipoli, furent envoyés au supplice. On confisqua les biens d'un grand nombre de Napolitains condamnés sans être seulement entendus. A Rome, le comte de Provence fit couper les jambes à ceux qui s'étaient déclarés contre lui; il les fit ensuite enfermer dans une maison de bois à laquelle on mit le feu (2). La ville de Lucère, où les Sarrasins s'étaient retranchés, n'ouvrit ses portes aux trou-

(1) Giov. Villani, liv. XII, ch. XXVII. — Sabas Malaspina, *Hist. Sicula*, liv. IV, ch. IX et X. — Guillaume de Nangis, *Gesta Sancti Ludovici; apud Duchesne*, *Hist. Franc. Script.* t. V. — Simonde de Sismondi, ouv. cité, t. III, ch. XXI.

(2) Sabas Malaspina, liv. IV, ch. XIII.

pes victorieuses qu'après avoir éprouvé toutes les horreurs de la famine. Dans l'île de Sicile les partisans du pape et du roi-comte répandirent des torrens de sang. Ce fut de cette manière que tout rentra sous le pouvoir des Provençaux.

Mais l'implacable Charles n'était pas satisfait encore. Conradin dans les fers l'assiégeait, sur son trône, de terreurs incessantes. Le seul nom de ce prince pouvait un jour soulever des tempêtes. L'amour du peuple pour ce dernier rejeton de l'illustre maison de Souabe s'annonçait gros de révolutions nouvelles. Charles voulut acheter son repos et sa sûreté au prix du plus lâche des crimes, d'un de ces crimes qui laissent sur le nom du coupable une tache ineffaçable de sang. La mort de l'infortuné Conradin fut résolue pour satisfaire les exigences d'une politique affreuse. Et ce n'est pas dans l'ivresse de la victoire que le comte de Provence prépara le supplice de son rival abattu. Non, non, c'est avec le cœur froid qu'il le promit à l'échafaud; c'est quand la voie des armes avait terminé la querelle qu'il fit instruire son procès. Et quel procès! il fallut violer tous les principes du droit, toutes les lois de l'humanité, toutes les garanties que les peuples respectent. Des justiciers se réunirent pour juger Conradin comme traître et rebelle. C'était un parti pris d'avance. Aussi bien lorsqu'un accusé de ce rang comparaît devant un tribunal et que sa mort importe à son accusateur,

il faut qu'il se résigne à ne trouver aucune chance de salut. Ce ne peut être qu'une victime, et les formalités judiciaires ne sont plus qu'une cérémonie dérisoire, semblable aux apprêts du sacrifice. La sentence porta, contre l'opinion de Robert de Flandre, gendre de Charles, que Conradin, le duc d'Autriche et tous leurs compagnons d'infortune auraient la tête tranchée. On signifia cet arrêt inique à Conradin pendant qu'il jouait aux échecs, et le 26 octobre on le conduisit avec les autres condamnés sur la place du Marché de Naples, en présence de Charles, de toute sa cour et d'un peuple immense, muet d'attendrissement et de douleur.

Un juge provençal lut la sentence fatale. Il achevait à peine lorsque Robert de Flandre, se précipitant sur lui et le frappant de son épée, « Misé« rable, s'écria-t-il, il ne t'appartient pas de « condamner un si noble et si gentil seigneur ». Et le juge, roulant au pied de l'échafaud, expira baigné dans son sang. L'arrêt n'en reçut pas moins son exécution. Frédéric d'Autriche fut décapité le premier. Conradin serra dans ses bras la tête de son généreux ami et la couvrit de baisers. Puis il se mit à genoux, fit une courte prière, et se relevant il dit : « O ma mère, quelle sera votre « douleur lorsque vous apprendrez la mort de « votre fils ! » Il détacha son gant, le jeta au milieu de la foule comme un signe de bataille,

comme un symbole de vengeance, et reçut le coup mortel (1). Après lui on trancha la tête aux comtes Gualférano, Bartoloméo Lancia, Gérard et Gavano Donoratico. Tous les cadavres furent inhumés sans pompe sur le rivage de la mer. Un gentilhomme indigné tua le bourreau, afin qu'il ne pût jamais se vanter d'avoir répandu un sang aussi illustre (2).

Charles épousa en secondes noces Marguerite de Bourgogne. Bientôt son ambition, se trouvant trop à l'étroit dans son royaume des Deux-Siciles, convoita l'Italie entière, pour de là s'élancer à la conquête de l'Empire d'Orient. Il commença par envelopper les villes Lombardes d'un réseau d'intrigues, et voulut qu'elles le déclarassent leur seigneur. Crémone, Parme, Modène, Ferrare, Reggio, Milan et plusieurs autres communes eurent la faiblesse de céder. Mais Charles fut détourné de ses entreprises sur l'Italie par la dernière Croisade que méditait Saint Louis. Il suspendit donc ses projets et ne pensa plus qu'à tirer parti de l'expédition qui se préparait. Dans tout le cours de sa vie il n'eut d'autre politique que celle de ses intérêts. Jamais il ne se laissa conduire par

(1) Ricobaldus Ferrariensis, Hist. Imp. t. IX. — Giov. Villani, liv. VII. — Guillaume de Nangis, *Hist. Francor. Script.* t. V. — Simonde de Sismondi, t. III, liv. XXI.

(2) Hon. Bouche, t. II, liv. IX, sect. III. — J.-F. Bouche, t. I, 6e part.

des considérations sentimentales, par un dévouement chevaleresque, car chez lui la passion ne venait qu'après le calcul.

La guerre contre les Infidèles s'annonçait par des préparatifs formidables. Les ports de Marseille et d'Aigues-Mortes étaient le rendez-vous des Croisés (1). On ne connaissait pas encore le lieu du débarquement. Les uns voulaient aller à Saint-Jean-d'Acre, la seule place forte qui restait au pouvoir des Chrétiens d'Orient. Les autres opinaient pour l'invasion de l'Égypte. Un troisième avis prévalut par l'ambition du Comte de Provence et par la crédulité de Saint Louis. Charles voulait forcer les Sarrasins de Tunis à lui payer un ancien tribut. Il pensait aussi à mettre ses états à l'abri de leurs pirateries. D'un autre côté, Saint Louis se flattait de convertir le chef de ces barbares. Les Croisés prirent donc la route de Tunis (2). Mais le chef musulman, loin de penser au baptême, se prépara à fondre sur les Chrétiens à la tête d'une multitude de Maures. Il n'eut presque pas besoin de combattre, et la peste vint cruellement le servir. Sous un ciel embrasé par le soleil d'Afrique, sur un rivage aride où le sable roulait en tourbillons étouffans, les Croisés consumaient leurs forces.

(1) Guillaume de Nangis dans Duchesne. *Script. Hist. Franc.*, t. v.

(2) Le roi de France partit d'Aigues-Mortes avec Philippe son fils.

La maladie contagieuse exerçait dans leurs rangs des ravages épouvantables. Le 25 août 1270, le roi Saint Louis couronna sa belle vie par un beau trépas. L'armée affaiblie se voyait réduite aux plus affreuses extrémités, et le comte de Provence se fesait attendre. Enfin il arriva de Naples avec de puissans renforts, et prit le commandement de toutes les troupes chrétiennes. L'air était alors purifié par des pluies rafraîchissantes. Charles eut le bonheur de changer l'état des choses. Il proclama d'abord roi de France son neveu Philippe III, surnommé le Hardi. Ensuite il obligea le Musulman d'acheter la paix moyennant un tribut au profit du royaume des Deux-Siciles, et fit voile vers ses états au lieu d'aller dans la Terre-Sainte. De sorte que cette désastreuse Croisade ne fut utile qu'à lui-même.

Jamais il ne perdait l'occasion de spéculer sur le malheur des autres. Les Croisés, embarqués sur des vaisseaux génois, furent assaillis à leur retour par une tempête affreuse qui les jeta sur les côtes siciliennes. Charles, s'autorisant d'une loï de Guillaume Ier, roi de Sicile, par laquelle les effets rejetés par les flots appartenaient à la couronne, s'empara de tout ce qui put être sauvé du naufrage. En vain les Génois alléguèrent qu'ils ne naviguaient que pour le service de la Croisade; que d'ailleurs le comte-roi leur avait promis sûreté en les affranchissant de cette loi barbare : tout

fut inutile, prières attendrissantes, accens plaintifs du désespoir, voix émue de la religion offensée.

Cet acte de brigandage ne fut que le prélude d'autres rapines aussi infames. Charles, revenant à ses projets sur l'Italie septentrionale, avait à cœur d'abattre la république de Gênes qui penchait en faveur des Gibelins et qui venait d'asseoir son gouvernement sur des bases plus démocratiques. Sans provocation aucune et contre la foi des traités, il confisqua (1) les propriétés et les navires des Génois qui se trouvaient dans tous les ports de ses états. Les Génois à leur tour lui déclarèrent la guerre, en lui donnant toutefois une leçon de modération et de loyauté, car ils se contentèrent d'intimer l'ordre à tous les Provençaux et à tous les Siciliens de sortir sous quarante jours du territoire de la république, leur déclarant que ce délai passé on les traiterait en ennemis. Une armée napolitaine entra dans la Ligurie par Alexandrie, pendant qu'une autre armée provençale, commandée par le sénéchal Guillaume de Gonessa, s'avançait du côté de Vintimille; mais les hostilités n'eurent aucun résultat.

Le comte de Provence acquit (2) de Marie, fille de Frédéric, prince d'Antioche, les droits et le

(1) Vers la fin de 1272.

(2) Antoine de Ruffi, Hist. des Comtes de Provence, ch. v.

titre de Roi de Jérusalem (1), moyennant une pension de quatre mille livres. Il s'occupa ensuite de réclamer à l'encontre de son neveu Philippe-le-Hardi, roi de France, la succession de son frère le comte de Poitiers, mari de Jeanne, héritière du comté de Toulouse, qui renfermait, entre autres domaines, l'Auvergne, le Poitou et le Comtat Venaissin, plus anciennement connu sous le nom de Marquisat de Provence. Philippe garda ce riche héritage. Les droits de Charles sur le Comtat Venaissin étaient incontestables, car la princesse Jeanne le lui avait légué par testament. Cependant le roi de France s'en empara aussi, et vers l'année 1273 il le céda au pape Grégoire X par pure libéralité (2), en se réservant la moitié de la ville d'Avignon qui, dans la suite, passa tout entière sous la domination des comtes de Provence auxquels l'autre moitié appartenait déjà. Charles qui n'avait pas l'habitude de sacrifier ses intérêts en fit pourtant le sacrifice en cette conjoncture. La raison en est toute simple. Il ne pouvait plus agir que contre le Pape donataire, et la partie était trop forte pour lui, lui qui avait toujours besoin de l'influence pontificale et de l'appui des Guelfes pour

(1) Ces droits étaient stériles et ce titre était vain, car le royaume de Jérusalem était tombé depuis long-temps au pouvoir des Musulmans.

(2) Hon. Bouche, t. II, liv. IX, sect. II. — Suarez, Description du Comtat Venaissin.

ses affaires d'Italie. Il témoignait à la cour de Rome une reconnaissance qui s'accordait trop bien avec ses avantages pour qu'on pût la mettre sur le compte de ses vertus.

Cette cour s'aperçut enfin que Charles était trop puissant pour la liberté de l'Église. Aussi Grégoire X pensa qu'il fallait nommer un empereur d'Occident pour servir de contrepoids à l'influence toujours croissante de ce prince. Alfonse X, roi de Castille et de Léon, avait été décoré de la pourpre des Césars, mais le trône impérial n'en était pas moins regardé comme vacant depuis la nomination de ce souverain à peine reconnu d'un petit nombre de barons. On élut Rodolphe, comte de Hapsbourg, qui fut la tige de la seconde maison d'Autriche.

Grégoire X mourut presque subitement au mois de janvier 1276. Des trois papes qui lui succédèrent, le premier, Innocent V, régna cinq mois; le second, Adrien V, trente-huit jours; et le troisième, Jean XXI, huit mois et quatre jours. Charles s'efforça de faire élire un pape français; mais cette tentative ne réussit point, et le Sacré Collége mit sur la chaire de Saint Pierre Jean Gaetano Orsini, qui prit le nom de Nicolas III.

Ce pontife ne négligea rien pour abaisser le pouvoir colossal de Charles qui était alors monarque absolu de Naples et de Sicile, comte souverain de Provence, duc d'Anjou, sénateur de Rome, vicaire impérial en Toscane, gouverneur de Bologne, tout-

puissant dans les villes de Romagne et de la Marche Trévisane, seigneur de plusieurs cités du Piémont. A l'instigation de Nicolas III, Rodolphe qui venait de vaincre Ottocar, roi de Bohême, se disposait à faire sentir à Charles la force de ses armes, lorsque celui-ci, ne voulant point se commettre avec un empereur si redoutable, lui donna pleine satisfaction, déposa la charge de sénateur de Rome, renonça au vicariat de Toscane et retira ses troupes de cette province. La paix fut ainsi faite. Mais de même qu'en politique un succès en amène ordinairement un autre, de même un revers ne vient jamais seul. Charles, qui s'était vu l'arbitre de toute l'Italie, y fut réduit au gouvernement du seul royaume des Deux-Siciles par les efforts réunis du Pape et de l'Empereur.

Tel était l'état des choses lorsque Nicolas III mourut subitement frappé d'apoplexie (1). Charles, qui voulait à tout prix un pape qui lui fût dévoué pour servir ses passions et rétablir ses affaires, se rendit en toute hâte à Viterbe où le Sacré Collége était assemblé, y excita un soulèvement populaire, fit enlever trois cardinaux italiens dont il craignait les dispositions hostiles, et dicta la nomination d'un français à sa convenance. C'était Simon, cardinal de Sainte-Cécile, qui régna sous le nom de Martin IV. Charles, au comble de ses

(1) Le 19 août 1280.

vœux, poursuivit avec ardeur un projet que son ambition caressait depuis long-temps. Sa fille Béatrix avait épousé Philippe, fils unique de Baudoin II, empereur de Constantinople, à qui Michel Paléologue avait enlevé la couronne. Charles prépara une expédition contre Paléologue, excommunié par le Pape parce qu'il était retombé dans le schisme des Grecs après avoir paru conclure au concile de Lyon, en 1274, la réunion de l'Église Grecque et de l'Église Latine. L'entreprise de Charles était grande. Il ne s'agissait de rien moins que de la conquête de l'Orient. Ce prince arma des vaisseaux, réunit des troupes, demanda des secours à ses alliés, négocia notamment avec Jean Dandolo, doge de Venise, qui s'engagea à lui fournir quarante galères.

Mais Charles avait beau se remuer. Le temps de ses prospérités insolentes s'était évanoui sans retour, et la gloire des conquêtes n'était plus ce que lui réservait la fortune, lasse de ses méfaits, désireuse de donner en lui une leçon sévère à tous les oppresseurs. Un désastre imprévu, rapide, épouvantable, vint le frapper comme un coup de foudre au milieu de ses projets de guerre et de ses rêves de grandeur. Victimes immolées aux fureurs de son ambition, s'il faut un holocauste pour apaiser vos ombres irritées, en voici un qui doit vous satisfaire. Conradin, enfant héroïque, un peuple s'est chargé du soin de ta vengeance, et

sans doute tu ne la voulais pas si cruelle. Qui ne connaît pas l'histoire des vêpres siciliennes? Ce nom lugubre ne vibre-t-il pas retentissant encore dans tous les souvenirs ? Un homme, par la seule puissance de son ame ulcérée, par la seule énergie de son caractère indomptable, prépara la sanglante révolution qui délivra sa patrie du joug des Provençaux. Chez lui les sensations laissaient une empreinte forte et durable. S'il fut toujours sensible aux bienfaits, il ne sut jamais pardonner les outrages. Actif mais calme, courageux mais prudent, il eut assez d'empire sur lui-même pour ne rien compromettre par trop de précipitation, et sa haine se montra patiente afin de porter des coups plus sûrs. Comme son projet n'était pas le fruit d'un sentiment mobile ni d'une passion fugitive, il le poursuivit avec lenteur. Cela lui donna l'avantage de se raffermir par la réflexion et d'augmenter ainsi les chances de réussite.

Cet homme comme on en voit peu dans le monde s'appelait Jean de Procida (1). Il était né à Salerne d'une famille distinguée par son ancienne noblesse, et cultivait avec succès l'étude de la médecine. Frédéric II et Manfred l'avaient honoré de leur confiance et de leurs bienfaits. Aussi,

(1) Il était seigneur de l'île de ce nom dans le golfe de Naples, et il possédait d'autres seigneuries. Voy. Ducange, Hist. de Constantinople, liv. VI, ch. IX.

le cœur plein d'une reconnaissance profonde que le souvenir de leurs malheurs ne rendait que plus exaltée, il prononçait leur nom avec un attendrissement religieux, et vouait à leur mémoire un culte d'enthousiasme. Sa naissance, sa fortune et ses talens lui avaient donné un grand crédit parmi ses compatriotes. Il prit les armes pour Conradin lorsque ce jeune prince entra en Italie, et ses biens furent confisqués après la victoire de Charles. Obligé de fuir pour se dérober à la mort, il se retira auprès de Pierre, roi d'Aragon. Ce prince avait épousé Constance, fille de Manfred, et l'on assure qu'un chevalier napolitain nommé Henri Dapiféro lui avait porté le gant lancé par Conradin du haut de l'échafaud (1). Le roi et la reine d'Aragon accueillirent Jean de Procida comme un ami fidèle de la maison de Souabe. Ils le comblèrent de faveurs, de titres et de richesses. Mais c'est en vain qu'ils s'efforçaient de lui faire des jours heureux. Sur cette terre étrangère, l'image de sa patrie enchaînée pénétrait tout son être d'une douleur poignante, et sans cesse il croyait entendre la voix plaintive de ses anciens bienfaiteurs. Il rappela à Constance que le trône des Deux-Siciles lui appartenait comme héritière légitime de l'infortuné Conradin; que tout lui commandait de punir le barbare qui l'avait immolé au mépris

(1) Mézeray, Abrégé Chronol. de l'Hist. de France, t. v.

des plus saintes lois ; qu'elle devait cette satisfaction à l'honneur, à la nature, au sang impérial qui coulait dans ses veines. Il toucha ainsi la sensibilité de la reine, enflamma son ressentiment, intéressa son orgueil, sut en un mot la convaincre par le langage remuant de ces passions généreuses qui font tout le secret de la véritable éloquence. En même temps il s'adressa à l'ambition du roi. Il lui peignit des couleurs les plus séduisantes la gloire qui rejaillirait sur son nom, en venant au secours d'un peuple malheureux ; que ce peuple, dans l'expansion de sa gratitude, ne balancerait pas à se ranger sous les lois protectrices de son libérateur ; que rarement la fortune offre aux souverains une aussi belle occasion d'étendre leur puissance et d'ajouter un riche fleuron à leur couronne. Lorsque Jean de Procida vit le roi et la reine d'Aragon disposés à le seconder, il vendit tous les biens qu'il tenait de leur bienveillance libérale, afin d'en employer le prix à ses œuvres d'afranchissement national.

Il passa d'abord en Sicile dans l'année 1279, la parcourut sous l'habit d'un moine franciscain, et trompa la surveillance des officiers provençaux. Il vit les principaux chefs des mécontens, leur parla de tout ce qui pouvait les émouvoir, les embrasa du feu qui le dévorait, les exhorta à briser leurs chaînes, à laver leurs longues injures dans le sang de leurs persécuteurs. Il les disposa en faveur

du roi d'Aragon, et les engagea à resserrer autour d'eux les liens secrets d'une association patriotique, leur recommandant bien de n'agir que lentement, pour attendre avec plus de sûreté le jour de la vengeance.

Les voies étant ainsi préparées, l'infatigable conspirateur se rendit à Constantinople auprès de Michel Paléologue. Il l'entretint des armemens de Charles contre l'Empire Grec (1), et l'assura qu'avec un peu d'aide il occuperait ce prince dans ses propres états en fesant insurger toute la Sicile. L'empereur lui accorda un premier secours d'argent pour fournir aux frais de l'expédition des Aragonais. Jean de Procida passa ensuite à Rome, eut une audience secrète du pape Nicolas III qui s'était déclaré ennemi de Charles (2), et obtint son consentement par écrit à ce que le roi et la reine d'Aragon fissent valoir leurs droits sur la Sicile. Muni de cette pièce il arriva à la cour de Barcelone (3). Mais au moment où il se croyait assuré du succès, son entreprise fut mise en péril par la mort inattendue de Nicolas III et par la nomination de Martin IV. Procida ne se découragea point. Chez lui la résolution se fortifiait de toutes les

(1) Villani, liv. VII, ch. LVI. — *Annales Genuenses*, liv. X.

(2) Charles avait, dit-on, refusé de donner sa petite-fille en mariage au neveu de Nicolas III.

(3) L'Aragon et la Catalogne étaient toujours réunis sous un même sceptre, celui des Bérengers.

difficultés qu'il fallait vaincre. En 1281, il retourna à Constantinople pour hâter l'envoi des subsides qu'attendait le roi d'Aragon, et en rapporta une somme assez forte qu'il remit à ce prince, avec la promesse d'autres secours dès que son armée se mettrait en marche (1).

Philippe-le-Hardi, roi de France, le nouveau Pape et Charles Ier s'alarmèrent des préparatifs de guerre faits par le roi d'Aragon. Le premier lui demanda où il voulait porter ses armes. Pierre répondit qu'il allait attaquer les Sarrasins d'Afrique, et qu'il priait Philippe de lui envoyer quarante mille livres tournois dont il avait besoin pour cette sainte entreprise contre les ennemis de la Foi Chrétienne. Le roi de France eut la bonhomie de céder à sa prière. Martin IV demanda aussi des éclaircissemens à Pierre. L'aragonais se contenta de répondre au nonce du pontife que si une de ses mains manifestait à l'autre son secret, il la trancherait sur-le-champ (2).

Cependant Jean de Procida avait repassé en Sicile pour échauffer le zèle des conjurés. Il leur fournit des armes avec l'argent de Paléologue, leur dit de se tenir prêts à tout événement, et de profiter de la première provocation de leurs oppresseurs pour soulever contre eux les masses populaires. Pen-

(1) Villani, liv. VII, ch. LIX.

(2) Villani, *id.*

dant ce temps la flotte aragonaise sortit de Barcelone et vint mouiller sur la côte d'Afrique.

Les habitans de Palerme étaient dans l'usage de se promener, les jours de fête, sur le chemin qui conduisait à l'église de Montréal, à trois milles de la ville, et beaucoup allaient y entendre vêpres. La seconde fête de Pâques, 30 mars 1282, ce chemin se couvrit de promeneurs paisibles parmi lesquels se trouvait une jeune fille accompagnée de ses parens et de son fiancé. Un Français ou Provençal (1), nommé Drouet, s'avançant insolemment vers elle, osa porter une main indécente sur son chaste sein, et la vierge tomba évanouie dans les bras de celui qui devait être son époux. A la vue de cet outrage, le peuple s'indigne et frémit. Bientôt des cris de mort se font entendre. C'est en vain que Drouet veut fuir. On se jette sur lui, on le perce de sa propre épée, on foule aux pieds son cadavre palpitant. Puis on égorge tous les Provençaux que l'on rencontre à la promenade et dans la campagne, pendant que les cloches de l'église de Montréal sonnent le service des vêpres. C'en est fait. Elles sonnent aussi la dernière heure de tous les étrangers. Partout les conjurés se

(1) La plupart des historiens ont fait erreur en donnant le nom de Français aux étrangers égorgés aux vêpres siciliennes. Presque tous ces étrangers étaient Provençaux, et avaient suivi en Italie Charles Ier leur souverain. Comment pourrait-on les appeler Français? La Provence était alors une nation indépendante de la France.

montrent. Pouvaient-ils être mieux servis? Ils dirigent le mouvement, ils encouragent les fureurs de la multitude rugissante, et Palerme se soulève en masse. Ce ne sont plus des assassinats isolés, c'est un massacre général. Ce n'est plus une émeute, c'est une révolution. On mutile, on renverse les odieux emblèmes de la domination provençale, on arbore les couleurs aragonaises auxquelles on joint deux aigles en l'honneur de la maison de Souabe, et le sang continue de couler avec abondance, et chacun veut avoir la gloire de frapper un ennemi, même au pied des autels. Point de pitié, point de pardon en ce funeste jour de rage populaire. L'enfance et la vieillesse ont perdu le pouvoir d'attendrir les bourreaux. Rien n'y fait, rien n'arrête le fer vengeur, jusque-là qu'il déchire les entrailles des Siciliennes enceintes pour détruire le fruit d'une union abhorrée avec les tyrans du pays. Quatre mille Provençaux de tout âge, de tout sexe et de toute condition résidaient à Palerme. Le lendemain ils avaient tous vécus.

Les villes et les bourgs de l'île ne tardèrent pas à suivre l'exemple de la capitale. Partout on se rua sur les Provençaux comme sur des bêtes féroces, et quatre mille tombèrent encore sous le poignard des révoltés. On n'épargna que Guillaume de Porcelets, gentilhomme d'Arles et gouverneur de Calatafimo, lequel avait toujours présenté

un beau contraste avec les autres officiers de Charles, et ne s'était servi de son pouvoir que pour le faire bénir. Touchant empire de la vertu sur les passions les plus farouches ! Le peuple, dans la brûlante fièvre de sa vengeance, se calma tout à coup devant ce baron respectable, et lui permit de se retirer avec sa famille de l'autre côté du Phare. La seule Messine tenait encore pour le roi-comte; mais le 28 avril elle s'insurgea aussi, chassa la garnison, abattit les armoiries de Provence, et la Sicile entière put saluer l'aurore de sa liberté.

Charles était à Rome où il traitait de quelques affaires avec le Pape, lorsqu'il reçut la nouvelle des vêpres siciliennes. D'abord il resta muet de surprise et de douleur. Puis levant les yeux vers le ciel, « Sire Dieu, s'écria-t-il, puisque vous or-
« donnez que la fortune me soit contraire, ne
« permettez pas au moins qu'elle me renverse en
« un instant (1) », et de suite il se prépara à tourner contre la Sicile toutes les forces rassemblées pour la conquête de l'Empire Grec.

Dans toutes les crises, après l'agitation vient le repos, après le délire, l'épuisement. Les habitans de Palerme, revenus à des sentimens plus froids, ne mesurèrent qu'avec épouvante l'étendue de leurs périls. Une responsabilité terrible pesait sur eux. Il y avait dans le sang versé une voix menaçante

(1) Villani, liv. VII, ch LXI.

qui portait dans leurs cœurs le trouble et le remords. L'implacable Charles n'était pas loin, et le roi d'Aragon n'arrivait pas. Cette liberté qu'ils venaient d'asseoir sur tant de cadavres, comment la défendre ? Point de trésor public, point de milice nationale, point de résistance organisée, point de gouvernement régulier. Que faire en ces perplexités cruelles? Le plus grand nombre imagina d'envoyer à Martin IV des religieux pour implorer, par son entremise, la clémence de Charles. Ces députés allèrent se jeter aux pieds du Souverain-Pontife, en disant par trois fois ces paroles des Litanies : *Agneau de Dieu, qui enlèves les péchés du monde, aie pitié de nous*. Martin IV, pour toute réponse, leur répéta trois fois les mots de la Passion : *Salut, roi des Juifs, disaient-ils, et ils lui donnaient un soufflet.* Il chassa ensuite de sa présence les religieux interdits.

Les Siciliens voyant qu'ils n'avaient pas de pardon à espérer, n'attendirent plus leur salut que de leur courage. Charles arriva devant Messine, le 6 juillet, avec 130 galères ou gros navires, et il assiégea cette ville après avoir débarqué cinq mille hommes d'armes et une nombreuse infanterie. Les Messinois craignant l'assaut, proposèrent des accommodemens pour prévenir la vengeance du vainqueur. Ils demandèrent, avec l'oubli du passé, que le roi-comte se contentât des tributs payés par leurs ancêtres, et qu'il ne donnât aux Proven-

çaux aucune charge publique dans la ville. Charles leur fit répondre qu'il fallait se soumettre sans condition. Alors les Messinois se défendirent avec l'opiniâtreté qu'inspire le désespoir, et pendant qu'ils repoussaient les attaques des assiégeans, Jean de Procida, suivi de plusieurs seigneurs siciliens, se rendit sur les côtes d'Afrique auprès du roi d'Aragon, pour le supplier de venir au secours de son nouveau peuple qui l'attendait avec impatience et mettait en lui tout l'espoir de son avenir. La prudente politique de Pierre avait voulu que les Siciliens lui donnassent des garanties de constance et de fidélité en s'engageant assez avant dans leur rébellion contre Charles. L'aragonais jugea qu'il était temps d'agir, et, le 30 août 1282, il arriva devant Trapani (1) avec soixante galères commandées par Roger de Loria, le meilleur amiral de son siècle.

Tous les barons de l'île, rassemblés à Palerme, reçurent avec des transports d'enthousiasme le monarque de leur choix, et le firent couronner par l'évêque de Cefalù. Pierre envoya des troupes vers Messine avec trois chevaliers chargés de remettre à Charles la lettre suivante :

« Pierre, roi d'Aragon et de Sicile, à toi Char-
« les, de Jérusalem roi, et de Provence comte.

(1) Barthol. de Neocastro, *Hist. Sicula*, ch. XLV. — Villani, liv. VII, ch. LXVIII.

« Nous te signifions notre arrivée en l'île de « Sicile, royaume qui nous a été adjugé par « l'autorité de Sainte Église, de messire le Pape(1) « et des vénérables cardinaux, et te commandons « qu'après avoir lu cette lettre tu aies à partir de « l'île de Sicile avec tout ton pouvoir et toute ta « troupe ; sachant que si tu ne le fais, tu verrais « incontinent à ton dommage nos chevaliers et « nos fidèles attaquer ta personne et tes soldats. »

Charles, frémissant de rage, lui écrivit en réponse :

« Charles, par la grace de Dieu, roi de Jérusa-« lem et de Sicile, prince de Capoue, comte « d'Anjou, de Forcalquier et de Provence, à toi « Pierre, d'Aragon roi, et de Valence comte.

« Nous nous émerveillons fortement de voir « comment tu as eu l'audace de venir ès royaume « de Sicile, à nous adjugé par l'autorité de Sainte « Église Romaine. Aussi te commandons qu'au vu « de notre lettre tu aies à te partir de notre royau-« me de Sicile, comme un mauvais traître de Dieu

(1) J'ai déjà dit que Nicolas avait donné au roi d'Aragon la permission de faire valoir sur la Sicile les droits qui compétaient à sa femme, comme héritière de Manfred. Charles et Pierre, se traitant mutuellement d'usurpateurs, ne parlent ni des droits de la naissance, ni des lois de la conquête, ni des vœux du peuple sicilien, ni d'aucune considération politique. Chacun d'eux fonde ses prétentions sur la concession de la Conr romaine, source de tout pouvoir. Tel était l'esprit du treizième siècle.

« et de Sainte Église. Et, si ce tu ne fais, nous te
« défions comme notre ennemi et traître envers
« nous. Incontinent tu nous verras venir en ton
« dommage, car nous et notre armée désirons
« moult te voir avec les gens que tu as con-
« duits (1). »

Charles fesait contre fortune bon cœur. Bientôt il se vit contraint, par les dispositions militaires de son rival, d'abandonner le siége de Messine et de repasser le détroit. Le 28 septembre, Roger de Loria s'empara de vingt-neuf galères françaises ou provençales. Quelques jours après il brûla tout ce qui restait de la flotte ennemie. Alors Charles ne se contint plus. La colère doubla ses forces, l'indignation agrandit ses facultés. Ses regards s'animèrent; sa physionomie, où se peignaient tous les mouvemens de son ame, prit une vive expression d'enthousiasme et d'audace, et l'on eût dit que le feu de la jeunesse circulait dans ses veines, naguère refroidies par soixante années de travaux. Confiant en lui-même quand tout le trahissait, impatient d'en appeler à sa propre valeur, il envoya un cartel à Pierre d'Aragon, et lui proposa de vider leur querelle en champ-clos, chacun à la tête de cent chevaliers. Pour mieux parvenir à ses fins, il parla le langage hypocrite de la philantropie. Assez et trop long-temps le pauvre peuple avait été

(1) De Sismondi, ouv. cité, t. IV, ch. XXIII.

foulé dans les débats des rois. Pourquoi ne pas mettre un terme aux maux affreux de la guerre, à l'effusion du sang humain? Pourquoi ceux qui se disputent une couronne n'entreraient-ils pas seuls dans la lice? Pierre, qui ne demandait pas mieux que de gagner du temps pour se raffermir sur le trône de Sicile, accepta le défi. En conséquence, il fut convenu que, le 15 mai 1283, les deux princes, accompagnés de leur petite troupe, se rendraient à Bordeaux avec l'agrément et sous la garantie du roi d'Angleterre, à qui cette ville appartenait, et que celui qui manquerait à sa parole serait dépouillé de ses titres, réputé traître et infame, à jamais honni dans toute assemblée de preux (1).

Ces accords suspendirent les hostilités. Le pape Martin IV désapprouva hautement le projet de rencontre entre les deux rois. Suivant lui, la Sicile n'était qu'un fief ecclésiastique dont la possession ne pouvait dépendre d'un combat singulier; que d'ailleurs le duel, acte brutal, réprouvé par le christianisme, ne devait être regardé que comme une invention du Diable. Ce langage n'empêchait pas Martin IV de faire preuve de la partialité la plns injuste; car, tandis qu'il prodiguait à Charles des marques d'amitié, il lança contre Pierre d'Aragon une sentence par laquelle il le déclarait privé

(1) Barthol. de Neocastro, *Hist. Sicula*, t. XIII, ch. LIV.

de ses États héréditaires et les abandonnait au premier occupant. De son côté, Édouard d'Angleterre ne voulut pas garantir le lieu du combat; mais Charles n'en persista pas moins à se battre.

La renommée publia au loin cette résolution belliqueuse. L'Europe fut attentive, toute la Noblesse se mit en émoi, et il n'y eut pas dans les châteaux un autre sujet d'entretien. Deux puissans rois se mesurant sur l'arène, la fleur des vaillans hommes s'y montrant avec eux, et la couronne de Sicile adjugée à l'heureux vainqueur, ce devait être une fête bien belle, un spectacle bien ravissant. Rien de semblable n'avait été vu. Aussi les chevaliers, les damoiseaux, voire les pages et les varlets ne se sentaient pas d'aise en pensant aux grands coups de lance que des champions illustres allaient se donner. Charles fit choix de cent gentilshommes chargés de soutenir sa querelle, et il les tint en haleine en attendant le jour mémorable après lequel il soupirait. Il quitta l'Italie contre l'avis du Souverain-Pontife, et vint, à la pointe du jour fixé, caracoler sur la place de Bordeaux avec son brillant escadron, devant une foule immense. Le roi de France, à la tête de trois mille chevaux, s'avança à une journée de la ville. Charles resta sur la place jusques au coucher du soleil; et, comme son adversaire ne paraissait pas, il demanda au sénéchal de Guienne acte de défaut contre lui. Quelques-uns ont dit que Pierre d'Aragon s'était pré-

senté la veille, mais seul et déguisé; qu'il laissa dans les mains du même sénéchal son casque et sa lance, et publia dans la suite qu'il se regardait comme dégagé de sa promesse, parce que la proximité du roi de France et l'absence du roi d'Angleterre ne lui avaient pas permis de se montrer.

Martin IV, manifestant un grand courroux, octroya le royaume d'Aragon à Charles de Valois, second fils de Philippe-le-Hardi, et Charles d'Anjou déclara qu'il tenait Pierre pour l'homme le plus lâche de toute la Chrétienté. Il se rendit dans son comté de Provence, y fit des levées d'hommes et d'argent, et consacra le reste de l'année à des préparatifs de guerre. Au commencement de l'année suivante, Guillaume Corneille, un de ses amiraux, partit de Marseille avec vingt-neuf galères armées. Roger de Loria rencontra cette flotte en pleine mer et remporta sur elle une victoire complète. Guillaume Corneille périt à l'abordage de la propre main de l'amiral aragonais, et quelques galères provençales portèrent à Marseille la nouvelle de cette défaite.

Charles, qui craignait l'inexpérience de son fils le prince de Salerne, lui dépêcha un brigantin pour lui faire défense d'engager aucune action sur mer, en lui donnant avis qu'il le joindrait bientôt avec des forces considérables. Roger intercepta ce brigantin, et parut devant Naples pour provoquer au combat le fils du roi. Ce jeune prince, dans

son courage téméraire et dans son ardeur bouillante, ne put souffrir les outrages dont il était l'objet. Il monta sur sa flotte, composée de trente-cinq galères, et fondit en désordre sur l'escadre aragonaise; mais il ne put en soutenir le choc et tomba au pouvoir de l'ennemi.

Roger de Loria, après sa victoire, s'approcha de Sorrento sur le golfe de Naples. Les habitans de cette ville, croyant que le sort de la maison d'Anjou venait d'être irrévocablement décidé, envoyèrent une députation à l'amiral pour le complimenter, et lui faire un présent de fleurs, de figues et de deux cents pièces d'or. Les députés, trompés par l'armure éclatante et par les riches habits du prince de Salerne, qui se trouvait prisonnier à bord du vaisseau commandant, le prirent pour Roger. Fléchissant le genou, ils lui parlèrent ainsi: « Seigneur amiral, daignez accepter le présent de « la communauté de Sorrento, et sachez que nous « avons été les premiers à donner à vos ennemis « le signal de la fuite. Ah! plût à Dieu que vous « eussiez pris le père comme vous avez pris le fils! » Le prince de Salerne ne put s'empêcher de sourire. « Pour Dieu! s'écria-t-il, voilà gens bien fidèles à Monseigneur le Roi (1)! »

Cette méprise dut prouver à Charles qu'il était aussi détesté en deçà qu'en delà le Phare. Les mou-

(1) Giov. Villani, liv. VII, ch. XCII.

vemens de la ville de Naples pour secouer le joug le lui prouvèrent encore mieux. Des cris d'imprécation se firent entendre dans les rues. Charles, qui était parti de Marseille avec cinquante-cinq galères et trois gros vaisseaux chargés de troupes, se présenta devant Gaète deux jours après le combat malheureux où son fils avait été pris. Moins affligé de ce désastre que de la désaffection de sa capitale, il la condamna aux flammes. Mais il révoqua cette sentence barbare sur la prière du légat du Pape, et il crut donner une grande preuve de modération et de clémence en ne fesant pendre que cent cinquante bourgeois.

Le prince de Salerne avait été conduit à Messine. Les syndics des principales villes de Sicile demandèrent qu'il fût mis à mort par droit de représailles et en expiation du meurtre juridique de Conradin. La reine Constance, réprimant leur colère, leur fit comprendre qu'on ne gagne jamais rien par une froide cruauté, et qu'une sage politique leur imposait d'autres devoirs. Ces hommes ardens n'insistèrent pas davantage. Les désirs d'une reine chérie étaient pour eux des ordres absolus. Ils vénéraient le gouvernement aragonais, qui ne ressemblait en rien à l'administration provençale. En effet ce gouvernement plein de douceur avait aboli la plus grande partie des impôts. Il s'était prescrit l'honorable tâche d'augmenter les priviléges des cités, de guérir tous les maux, de fermer toutes les blessures.

Charles, dans sa décadence rapide, se vit contraint d'abaisser sa fierté devant la révolte triomphante. Sur sa demande, le Pape envoya deux cardinaux en Sicile pour négocier la délivrance du prince héréditaire. Mais leur mission n'eut aucun succès. Il était dit que rien ne réussirait plus à Charles. Ce n'est pas qu'il faillît à son caractère; non, l'âge n'avait pas affaibli ses facultés puissantes. Il le savait, il le sentait, et c'est ce qui rendait son humiliation plus amère, et c'est ce qui enfonçait le poignard plus avant dans son cœur tout rongé d'inquiétude. Aussi, malgré ses souillures, il nous force presque à le plaindre. Voyez-le; son œuvre va se terminer sur la terre. Ah! voyez son activité intellectuelle qui se consume en vains efforts, son courage qui se débat, impuissant et stérile, sous la main de fer du malheur. Elles sont affreuses les souffrances de son orgueil blessé. Enfin il n'en peut plus. Battu par les orages qui grondent sur sa tête, il chancelle, il fléchit, il tombe sur un lit de désespoir et de misère. A l'approche de l'heure suprême, il voulut recevoir la communion; et, fixant ses regards sur l'hostie consacrée, il prononça ces paroles : « Sire Dieu, je crois vrai-
« ment que vous êtes mon sauveur, et vous prie
« que vous ayez merci de mon ame. Ainsi que je
« fis la prise du royaume de Sicile plus pour la
« Sainte Église que pour mon profit ou autre con-

« voitise, ainsi vous me pardonnez mes péchés (1). » Charles mourut à Foggia dans la Pouille, le 7 janvier 1285, âgé de soixante-cinq ans, après en avoir régné trente-neuf en Provence et dix-neuf à Naples. Il laissa le trône de Naples sous la garde de son neveu le comte d'Artois, et confia au roi de France, par ses lettres datées la veille de sa mort, l'administration des comtés de Provence, du Maine et d'Anjou, pendant la captivité de son fils le prince de Salerne. Il eut de sa première femme, Béatrix de Provence, trois autres fils qui moururent avant lui, et trois filles. Il n'eut point d'enfans de Marguerite de Bourgogne, sa seconde épouse.

D'après le portrait qu'un historien florentin (2) nous a fait de Charles I[er], ce prince parlait peu, agissait beaucoup, ne riait que rarement et ne dormait presque point. Sa chasteté fut exemplaire. Jamais il ne prit de plaisir aux mimes, aux poètes et aux gens de cour. Sa taille était élevée, son corps nerveux, sa couleur olivâtre, son nez fort grand et son regard féroce.

La Provence, où il ne demeura guère, eut de bonnes raisons pour le maudire. Elle s'apauvrit dans l'abandon; elle gémit sous le poids des impôts les plus rigoureux. Les principaux seigneurs,

(1) Giov. Villani, liv VII, ch. XCIII.

(2) Villani, liv. VII, ch. I.

les plus riches barons, qui donnaient au pays le mouvement et la fécondité, furent entraînés en Italie, et cette émigration porta un coup funeste aux lettres, aux arts, à la langue, à toutes les choses de la vie publique. Paulet, troubadour de Marseille, versa des larmes amères sur l'asservissement du comté, et déplora la honte de ses compatriotes qui eurent part à la guerre de Naples, souillée par tant d'injustices. Enfin dans une pastourelle très-curieuse il exprima la haine universelle du peuple pour la maison d'Anjou, son attachement aux Espagnols, et la persuasion que le roi d'Aragon avait seul droit à la souveraineté de la Provence (1).

(1) Millot, Hist. des Troubadours, t. III.

CHAPITRE XIV.

CHARLES II ET ROBERT.

De 1285 à 1343.

La Provence s'intéresse au sort de Charles II. — Mise en liberté de ce prince. — Son arrivée en Provence. — Il retourne en Italie, et reçoit du Pape la couronne des Deux-Siciles. — Diverses négociations sur les intérêts politiques. — Révolution en Sicile. — Guerre entre les Provençaux et Frédéric, nouveau roi des Siciliens. — Clément V transporte le Saint-Siége à Avignon. — Charles II revient en Provence et s'y livre aux soins du gouvernement. — Arrestation des Templiers provençaux. — Bonté de Charles II. — Sagesse de son administration. — Sa mort. — Robert, son second fils, lui succède. — La guerre continue en Italie. — Succès de Robert. — Élection du pape Jean XXII. — Nouvelles opérations de Robert en Italie. — Son arrivée en Provence. — Divers actes de son gouvernement. — Ses affaires déclinent en Italie. — Il y retourne. — Les Florentins donnent au duc de Calabre son fils la seigneurie de leur ville. — Mort de ce jeune prince. — Robert règle sa succession. — Élection du pape Benoit XII. — Concile d'Avignon. — Pétrarque à Vaucluse. — Protection que Robert lui accorde. — Ce poète reçoit au Capitole une couronne de laurier. — Mort de Robert à Naples.

CHARLES II.

Le prince de Salerne, Charles II, surnommé le Boiteux, était toujours prisonnier en Sicile, et le

pape Honoré IV travaillait à sa délivrance. Le roi Pierre mourut, donnant l'Aragon à son fils Alfonse et la Sicile à son fils Jacques. Il substitua Jacques à Alfonse pour l'Aragon; et, le cas échéant de cette substitution, il désigna son troisième fils, Frédéric, à la place de Jacques pour la Sicile. Sur ces entrefaites, le comte d'Artois, régent du royaume de Naples pendant la captivité de Charles II, arma une flotte de cinquante galères, commandée par Raimond des Baux, comte d'Avelin, pour faire une descente sur les côtes siciliennes, et en peu de jours cet amiral s'empara de la ville de Catane. Ses succès n'eurent pas une longue durée. Roger de Loria, toujours heureux, toujours invincible, battit l'escadre franco-provençale, et les troupes de Charles II se virent obligées d'abandonner la Sicile.

Ces revers rendaient plus difficile la délivrance du nouveau comte de Provence, bien que le Pape ne cessât d'embrasser sa cause avec chaleur. Un synode provincial, tenu à Riez le 14 février 1285, ordonna de faire des prières publiques dans toutes les églises du comté pour obtenir du Ciel la mise en liberté du Souverain (1). Les États-Généraux assemblés dans la ville de Sisteron s'intéressèrent vivement au sort de ce prince captif. Ils députè-

(1) Le Synode de Riez fit aussi plusieurs ordonnances touchant la discipline ecclésiastique.

rent Isnard d'Agoult et Faucher de Sabran-Forcalquier vers Édouard, roi d'Angleterre, pour réclamer ses bons offices et sa médiation bienveillante. Édouard accueillit avec plaisir la demande de cette assemblée nationale. Le 1[er] mai 1287 il s'aboucha avec Alfonse, à Oleron dans le Béarn, et l'on convint des conditions suivantes : le royaume de Sicile devait être cédé à Jacques d'Aragon, et celui de Naples devait rester à Charles de Provence. Ce dernier s'engageait à faire renoncer Charles de Valois, son cousin, à tout droit qui aurait pu lui être transmis par la bulle de Martin IV; et, pour prix de cette renonciation, Charles de Valois devait recevoir de l'Aragonais vingt mille livres pesant d'argent; mais il laissait en retour trois de ses fils en otage avec cinquante des premiers gentilshommes provençaux. Si dans trois ans il n'avait pas exécuté ces accords, il se soumettait à retourner en prison (1), et la Provence retombait sous le pouvoir de la maison d'Aragon; à raison de quoi les seigneurs et les villes du comté engageaient conditionnellement leur hommage, et étaient conditionnellement aussi déliés de leurs anciens sermens. Le pape Nicolas IV, successeur d'Honoré, indigné de ce qu'on disposait sans son consentement du royaume de Sicile dont il se prétendait suzerain comme ses prédécesseurs, rejeta les con-

(1) Mariana, *Hist. de las Espanas*, liv. XIV, ch. II.

ditions proposées, et les conférences furent rompues. Mais sur la fin de l'année suivante on les reprit à Champfranc dans les Pyrénées. On adopta le même projet, et Charles II sortit de prison.

Aussitôt qu'il fut libre, il se rendit en Provence, et fit une entrée solennelle à Aix et à Marseille (1). Les Provençaux, touchés de ses malheurs, lui donnèrent des marques de fidélité et d'amour. Après avoir consacré ses premiers momens à quelques actes d'administration, ce prince n'eut rien de plus pressé que de se rendre à Paris pour engager le comte de Valois à souscrire aux conditions du traité de Champfranc touchant l'abandon de ses droits prétendus sur l'Aragon. Ses instances furent inutiles. Étant ensuite passé en Italie, il y trouva Nicolas IV également inflexible. Ce pape, usant du pouvoir que les peuples et les rois avaient laissé prendre aux chefs de la Religion Catholique, délia Charles de ses sermens, cassa et annula ses conventions avec Alfonse. Charles, désespéré de ne pouvoir tenir ses engagemens par l'obstacle qu'y mettaient le Pape et le comte de Valois, crut que son honneur lui commandait d'exécuter l'article du traité de Champfranc stipulant qu'il redeviendrait captif si dans trois ans il ne pouvait remplir les conditions auxquelles il s'était soumis. En conséquence, après avoir fait prévenir le roi d'Aragon,

(1) En 1289.

il se rendit sans armes aux Pyrénées, entre Jonquières et le col de Panissar, suivi de quelques chevaliers provençaux pareillement désarmés, pour se constituer prisonnier. Personne ne s'étant présenté pour le recevoir, il se crut dégagé de sa parole, quitta la place, et retourna en Italie, où il reçut du Pape la couronne des Deux-Siciles.

Une succession brillante échut à sa maison par la mort de Ladislas III, roi de Hongrie. Marie, épouse de Charles II, était sœur et unique héritière du prince défunt. Les deux époux, qui tournaient leurs regards vers la Sicile, à la possession de laquelle ils attachaient leur bonheur, ne voulurent pas se charger du fardeau d'une nouvelle couronne qu'il fallait même disputer, et ils cédèrent le trône de Ladislas à Charles Martel, leur fils aîné, âgé pour lors de dix-huit ans. Ce jeune prince fut couronné roi de Hongrie, à Naples, par le légat du Pape, après avoir été armé chevalier dans une nombreuse assemblée d'évêques et de barons.

Cependant Charles II ne perdait pas de vue le traité de Champfranc. D'abord il aplanit toutes les difficultés qui pouvaient venir de la cour de France en donnant sa fille aînée Marguerite, avec les comtés du Maine et d'Anjou pour dot, au comte de Valois, roi nommé d'Aragon, pour obtenir de lui l'abandon de ce vain titre. En 1290 on tint d'abord à Tarascon, puis à Brignolles, des conférences où

se trouvèrent Gérard de Parme et Benoit Cayetan, cardinaux légats du Pape, les ambassadeurs de Philippe-le-Bel, ceux d'Alfonse, les agens du comte de Valois, et Charles II en personne (1). On y arrêta des articles définitifs auxquels le Pape, par amour pour la paix, donna sa sanction. Il fut convenu qu'il y aurait une paix solide entre le roi de France, le comte de Valois, le roi d'Aragon, et le roi des Deux-Siciles, comte de Provence; que l'île de Sicile serait restituée à Charles; et, en cas de refus de la part de Jacques d'Aragon, on convint que le roi son frère ne viendrait pas à son secours.

En vertu de ces accords, les otages que Charles II avait livrés au roi d'Aragon recouvrèrent leur liberté. Philippe-le-Bel voulant témoigner sa satisfaction à Charles II, lui céda ses droits de seigneurie sur la moitié de la ville d'Avignon dont il était le maître. Cette cession, peu importante pour Philippe, l'était beaucoup pour le comte de Provence, à qui appartenait l'autre moitié.

Alfonse, roi d'Aragon, avait pris sur lui de faire consentir son frère Jacques à céder la Sicile à Charles II. Mais Jacques, croyant à la légitimité de ses droits, et surtout enhardi par l'affection des Siciliens, refusa ce consentement. Les affaires présentèrent bientôt une autre face. Alfonse mourut sans enfans. Selon le testament du père com-

(1) Hon. Bouche, t. II, liv. IX, sect. III.

mun, l'Aragon devait passer à Jacques et la Sicile à Frédéric. Jacques changea de politique en changeant d'intérêts. Devenu possesseur du trône d'Aragon, il crut qu'il lui était plus avantageux de s'y affermir que de retenir celui de Sicile, qu'on lui disputait. En conséquence il n'eut pas de peine à sacrifier les droits de son frère Frédéric, à qui la Sicile revenait par le testament du roi Pierre, à défaut de ses deux fils aînés. Jacques passa avec Charles II, roi de Naples et comte de Provence, un traité par lequel il lui céda la Sicile, et Charles II donna en mariage à Jacqnes la princesse Blanche, sa seconde fille, avec une dot considérable (1).

Mais le peuple Sicilien, qui se voyait ainsi à la maison d'Anjou qu'il abhorrait, ne put maîtriser son indignation. Les grands du royaume envoyèrent en Catalogne trois députés auprès de Jacques, pour l'inviter à démentir un rapport qu'ils regardaient comme injurieux à son honneur. Jacques ne fit pas difficulté de communiquer à ces députés le traité qu'il venait de conclure. Alors ceux-ci déchirèrent leurs habits et supplièrent le roi de ne pas abandonner des sujets fidèles; et comme ils ne purent rien obtenir de lui, ils dressèrent un procès verbal de sa renonciation au trône de Sicile et le rapportèrent à leurs concitoyens. Aussitôt

(1) En 1294.

tous les barons, ayant à leur tête Jean de Procida et Roger de Loria, les deux héros de l'indépendance sicilienne, déclarèrent que tous leurs liens avec Jacques d'Aragon étaient rompus, et ils couronnèrent à Palerme son frère Frédéric. Peu de temps après, Boniface de Calamandrano, grand maître de l'ordre de Saint-Jean, leur apporta des blancs seings du Pape et du comte de Provence qu'il offrait de remplir de toutes les conditions les plus avantageuses, de toutes les réserves de priviléges qu'ils pouvaient désirer; mais les barons répondirent que c'était par leurs épées, et non par de vains parchemins, que les Siciliens avaient coutume d'affermir leur liberté (1).

Ainsi la guerre recommença dans les Deux-Siciles avec plus de fureur que jamais. La Calabre surtout en devint le théâtre. Roger de Loria et le roi Frédéric y remportèrent plusieurs victoires sur les Provençaux; mais Roger s'étant brouillé avec ce prince, passa du côté des ennemis. Les états de la Sicile le déclarèrent traître et s'emparèrent de tous les biens qu'il possédait dans l'île. Jacques d'Aragon, ayant l'infamie d'armer contre son frère, joignit trente galères aux cinquante que Charles II venait d'équiper. Mais ni les forces réunies des deux monarques, ni l'acharnement du

(1) Nicolai, *Specialis Hist. Sicula, lib.* II. — Simonde de Sismondi, ouv. cité, t. IV, ch. XXIV.

Souverain-Pontife, ni la réputation de Roger de Loria, ne purent ébranler le courage de Frédéric qui se mit en mer avec soixante-quatre vaisseaux.

Ayant appris que Jean de Loria, neveu du célèbre amiral, mouillait dans le détroit avec dix-sept galères, il le fit attaquer si brusquement, que Loria n'eut pas le temps de se reconnaître et fut pris avec toute sa flotte. Le roi d'Aragon réclama les prisonniers et les dix-sept bâtimens pour prix desquels il promettait de ne plus reparaître en Sicile. Frédéric, de l'avis de son conseil, rejeta la demande de son frère, et condamna inhumainement Jean de Loria à perdre la tête. Jacques d'Aragon équipa sans délai une flotte de cinquante-six vaisseaux, et vint débarquer en Sicile avec un corps nombreux de troupes. Frédéric n'avait pas des forces suffisantes pour tenir la campagne contre lui. Aussi la moitié de l'île fut conquise par Jacques, ou se révolta au moyen des intelligences qu'il y avait conservées. Mais enfin ce roi parut accessible à un remords tardif, et repartit au milieu de ses victoires, déclarant qu'il ne voulait pas achever la ruine de son frère. Il quitta la Sicile en 1299, et peu de temps après, Frédéric commença à rétablir ses affaires par une bataille où il fit prisonnier Philippe, prince de Tarente, fils de Charles II.

Des actions meurtrières de part et d'autre ne produisaient aucun résultat décisif, lorsque le

Pape envoya en Sicile le comte de Valois qui y débarqua, à la fin d'avril 1302, avec quinze cents chevaux, tandis qu'une flotte de cent galères protégeait ses opérations. Robert, prince de Calabre, autre fils de Charles II, marchait sous ses drapeaux. Frédéric ne laissa pas le prince français poursuivre long-temps ses conquêtes. Valois essuya des revers. Les maladies consumèrent son armée, et il se vit dans la nécessité de demander la paix (1). Il fut alors convenu entre Charles et Frédéric, que ce dernier garderait, avec le titre de roi de Trinacrie (2), le gouvernement de la Sicile, et qu'à sa mort cette île retournerait à la maison d'Anjou, moyennant une indemnité de cent mille onces d'or comptées aux héritiers de Frédéric; que le prince de Tarente et tous les prisonniers faits de part et d'autre seraient mis en liberté. Éléonore, fille de Charles II, épousa Frédéric et devint le gage de cette réconciliation (3).

A cette époque, les traités des rois n'étaient valides et durables qu'avec la sanction du Pape. Boniface VIII ne voulut point accéder aux accords des deux rois sans y apporter quelques modifications. Toutes les difficultés furent bientôt aplanies. Frédéric se reconnut feudataire du Saint-Siége

(1) Nicolai, *Specialis Hist. Sicula*, liv. VI, ch. X. — Mariana, *Hist. de las Espanas*, liv. XV, ch. V.

(2) Ancien nom de la Sicile.

(3) Toujours en 1302.

pour le royaume de Trinacrie, comme le comte de Provence l'était pour le royaume de Naples. Il promit aussi un tribut annuel de trois mille onces d'or et un secours de cent chevaux, ou d'un nombre déterminé de galères, toutes les fois que l'Église serait attaquée. A ces conditions, Frédéric accomplit sa réconciliation avec le Saint-Siége.

Boniface VIII, mort le 10 octobre 1303, eut pour successeur Benoit XI, qui fut empoisonné le 4 juillet de l'année suivante. Les cardinaux, rassemblés à Pérouse, se partagèrent en deux factions et y firent de vaines épreuves pendant près de dix mois. Enfin, le 5 juin 1305, après une longue vacance du Saint-Siége, le Conclave élut Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux; et le nouveau pontife qui, d'après St. Antonin, était *un homme ambitieux et avide de gloire comme le sont tous les gascons* (1), prit le nom de Clément V. Ce Pape français ne fut que la créature du roi de France. Au lieu de se rendre à Rome, suivant l'usage invariable de l'Église, il étonna toute la chrétienté en sommant les cardinaux de venir à Lyon pour son couronnement. Les cardinaux, malgré leur répugnance, se virent forcés d'obéir. La même année Clément V transféra le siége pontifical à Avignon, bien qu'il ne fût maître que du Comtat Venaissin. Les Romains s'en plaignirent

(1) Saint Anton., *Flor. Summæ Hist.*, p. 4, t. XXI, ch. XXI.

amèrement, mais le Pape ne se montra sensible en cette occasion qu'aux désirs du roi de France. Charles II, possesseur de la ville d'Avignon, ne prit aucune part à la translation de la Cour romaine, soit qu'il ne pût l'empêcher, soit qu'en s'opposant aux intentions de Philippe-le-Bel, il craignît de rompre avec lui.

Le roi-comte vint alors en Provence pour visiter le Souverain-Pontife. Il fixa son séjour à Aix et profita des douceurs de la paix pour se livrer aux soins du gouvernement. Il se laissa malheureusement engager dans la querelle du roi de France contre les Templiers. Cet ordre célèbre, poursuvi avec un acharnement incroyable, avait été fondé vers l'an 1128 par neuf chevaliers français, de ceux qui avaient accompagné *Godefroi* de Bouillon à Jérusalem; et pendant toute la durée de son existence il avait uni la pureté des vertus Chrétiennes à l'éclat des prouesses chevaleresques. D'après le formulaire français, on avertissait le récipiendaire du sacrifice immense qu'il allait faire à la religion. « Vous ne savez pas, lui disait-on, « les forts commandemens qui sont par-dedans la « maison; car forte chose est que vous, qui êtes « sire de vous-même, vous vous fassiez serf d'au- « trui. A grand'peine ferez jamais chose que vous « voulez, car se vous voulez être en la terre deçà mer, « l'on vous mandera de là, etc. (1) » L'ordre du

(1) Voyez les Pièces Justificatives imprimées à la suite de la tragédie des Templiers; par Raynouard.

Temple avait acquis des richesses qu'il fesait servir à la gloire de son nom, à l'accroissement de sa puissance, et c'est là ce qui le perdit. Il possédait en Provence un grand nombre de domaines, principalement dans les vigueries d'Aix, de Forcalquier, d'Apt, de Tarascon, d'Annot, de Sisteron, de Colmars, de Seyne et de Nice. Le fief de la Galinière lui appartenait. Il avait aussi des établissemens et des bénéfices considérables depuis Salon jusques aux Martigues, et le long de la Durance depuis Peyroles jusqu'à Cabanes. Il avait encore l'église de Saint-Ferréol à Marseille, et dans le territoire de Raillane un Hospice pour les pélerins qui revenaient de la Terre-Sainte (1).

Tout-à-coup les Templiers furent accusés des crimes les plus odieux et les plus absurdes. On prétendit qu'en entrant dans l'ordre ils reniaient J.-C. et crachaient sur la croix; qu'ils baisaient à la bouche, au nombril et à d'autres parties du corps le profès qui les recevait; qu'ils juraient de s'abandonner à leurs confrères dans les caprices d'une volupté dégoûtante, dans les souillures d'une exécrable prostitution. On dit qu'ils adoraient une tête de bois gardée à Marseille; qu'ils se rangeaient en cercle et se jetaient les uns aux autres les enfans nés des œuvres d'un religieux, jusqu'à

(1) Hon. Bouche, t. II, liv. IX, sect. III. — J. F. Bouche, t. I, 6e partie.

ce que ces innocentes créatures eussent rendu le dernier soupir, meurtries et défigurées. Une fois que les imaginations populaires furent émues par tous ces fantômes de mensonge et de terreur, il n'y eut pas moyen de les retenir sur la pente toujours plus rapide de leurs crédules égaremens, de façon que plus une accusation blessait la vraisemblance, plus elle obtenait de crédit.

Philippe-le-Bel résolut d'exterminer tous les Chevaliers du Temple, après avoir rappelé de l'Orient le vénérable Jacques de Molay, leur grand maître. Aidé des bulles de Clément V, misérable instrument de ses volontés despotiques, il écrivit à tous les souverains de l'Europe et les engagea à se réunir à lui dans cette infame proscription. Charles II se trouvait à Marseille lorsqu'il reçut la lettre du roi de France, et il eut la faiblesse de céder à ses désirs. Le 13 janvier 1308, il écrivit de la même ville à tous ses officiers, juges, viguiers et lieutenans de Provence, une circulaire à laquelle était jointe une lettre close qu'ils ne devaient auvrir que le 24 à la pointe du jour. Au moment indiqué, les officiers ouvrirent cette lettre. Ils y trouvèrent l'ordre de faire aussitôt arrêter tous les Templiers du ressort, d'inventorier leurs biens et de les mettre sous le séquestre.

En conséquence de cet ordre, le chevalier Pierre Gantelme, viguier d'Aix, accompagné de Pierre Garnier, juge de la même ville, se trans-

porta vers l'heure des matines, *circa horam matutinarum*, comme dit le procès verbal de sa commission, en l'église Sainte-Catherine qui était la principale maison du Temple. Quatre religieux l'habitaient. L'un d'eux prit la fuite, les trois autres furent saisis. Gantelme fit en leur présence un inventaire des ornemens de l'église, de l'argent, des meubles, des denrées et de toutes les provisions qui se trouvaient dans cet établissement. Il s'empara aussi des immeubles, des animaux domestiques et des bestiaux appartenant à l'ordre proscrit, et il les plaça sous la garde de Pierre Raymond, receveur fiscal. Le même jour on fit les mêmes exécutions dans les autres vigueries ou bailliages. A Nice, cet acte d'autorité exercé par Jacob Ardouin, commissaire délégué du sénéchal de Provence, fut regardé comme une révoltante injustice. Des murmures s'élevèrent, et l'évêque Raymond Rostang eut besoin de toute son influence pour calmer le mécontentement populaire. Il y avait dans toute la Provence quarante-huit prisonniers. Vingt-sept furent enfermés dans le château de Meyrargues, et vingt-un dans celui de Pertuis. Ces Templiers provençaux, à l'exception de cinq, n'appartenaient pas à la noblesse. Le personnage le plus considérable parmi eux était Albert de Blacas, qualifié de chevalier, *Miles*. Quatre autres avaient le même titre. C'étaient Hugues de Roquefeuil, Fulco de Signe, Raymond Catabri et Raymond Carminian d'Arles.

On sait quelle fut en France la malheureuse destination des Templiers. On connaît la barbarie de Philippe-le-Bel, les lâches complaisances de Clément V, et le supplice de leurs nobles victimes. Mais quel sort eurent en Provence les quarante-huit religieux arrêtés ? Les condamna-t-on à la mort ? Finirent-ils leurs jours en prison ? Furent-ils rendus à la liberté ? L'histoire est muette sur ces questions incertaines. Un écrivain provençal du 17e siècle (1) assure, je ne sais sur quel fondement, que la plupart des Chevaliers du Temple furent jetés dans des puits. Un autre (2) dit vaguement qu'ils subirent le supplice. Un troisième (3) soutient au contraire qu'on leur laissa la vie. Il prétend que c'est là une tradition populaire. A quoi faut-il se fixer au milieu de tant de récits contradictoires ? La douceur et l'humanité de Charles II semblent indiquer que les Templiers de Provence ne furent pas traités avec la dernière rigueur. Quoi qu'il en soit, le concile de Vienne abolit leur institution dans le monde chrétien, et déclara leurs biens dévolus à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean. Mais avant de céder ces propriétés importantes, les souverains s'enrichirent partout de leur séquestre.

(1) Gaufridy, t. 1, liv. v.
(2) Antoine Ruffi, Hist. des Comtes de Provence.
(3) J. F. Bouche, *loco citat.*

Charles II ne ressemblait pas à son père. Instruit à l'école du malheur, il était juste et compatissant. Il rendit ses peuples heureux autant que les circonstances le lui permirent. Il diminua les impôts, corrigea les abus, réprima les écarts du pouvoir arbitraire, fit subir une salutaire réforme à toutes les parties de l'administration, simplifia les procédures, établit dans les tribunaux une police sage et sévère. Ce prince confirma les priviléges municipaux d'Aix, de Marseille, de Tarascon, d'Avignon et d'Arles. Il enrichit de ses faveurs la petite *Ville de la Mer* (1), et lui accorda les franchises les plus étendues. Il ordonna que les collecteurs des impôts, dans cette commune, ne pussent saisir ni le bétail, ni les armes, ni les vêtemens, ni les meubles, et il leur défendit d'entrer dans la chambre des accouchées. Il voulut que la justice y fût administrée de telle manière que les habitans ne se vissent jamais soumis à des déplacemens coûteux. Le souverain étendit sa vigilance sur toutes les choses utiles. Il fit diverses lois concernant les usuriers et les usurpateurs des titres nobiliaires. Il ordonna aux Juifs de porter sur leurs vêtemens une marque distinctive et leur défendit d'avoir des chrétiens à leur service (2). Il

(1) *Villa de la Mar*, aujourd'hui les Saintes-Maries.

(2) César Nostradamus, Histoire et Chronique de Provence, 3e partie. — Antoine de Ruffi, Hist. des Comtes de Provence.

soumit les notaires à des réglemens de discipline. Enfin il imposa à l'exercice de la médecine et de la chirurgie toutes les garanties que réclamaient l'intérêt public et la science véritable.

Charles II obtint par des moyens de conciliation, par une sage politique, ce qu'il n'aurait peut-être jamais obtenu par les armes. Il reçut l'hommage d'Isnard d'Entrevènes, chef de la maison d'Agoult et comte de Sault, hommage que n'avait pu recevoir Charles Ier son père, dans tout l'éclat de sa puissance. Le marquis de Saluces lui céda ses droits de souveraineté sur plusieurs villes du Piémont, et comme il possédait déjà dans cette contrée d'autres villes qui s'étaient données à son père, il prit le titre de Comte de Piémont, mais en même temps il voulut que ce nouveau comté eut une administration séparée, un sénéchal particulier et des officiers distincts.

Au mois d'avril 1308, le roi-comte partit de Marseille pour l'Italie. Les travaux et les soucis du gouvernement avaient altéré sa santé. Il mourut le 5 mai de l'année suivante, à l'âge de soixante-trois ans, dans le Château-Neuf, auprès de Naples, laissant une postérité nombreuse. En 1297, il avait institué héritier de son royaume et de ses comtés son second fils Robert, duc de Calabre, parce que la branche aînée de sa descendance occupait le trône de Hongrie. Son corps fut porté à Aix, dans l'église du couvent de St.-Barthélemy dont il

était le fondateur, et le peuple attendri paya à sa mémoire un juste tribut de regrets.

ROBERT.

Carobert, roi de Hongrie, fils et successeur de Charles Martel, réclama la succession de Naples et de Provence, comme chef de la branche aînée des descendans de Charles II. Robert, duc de Calabre, s'empressa de faire valoir le testament de son père. Le Pape, qui se croyait le dispensateur de toutes les couronnes et qui donnait plus particulièrement l'investiture du Royaume de Naples, devint le juge de ce grand procès. Mais Carobert, encore jeune, sans expérience, obligé de résider en Hongrie, avait moins d'influence que son concurrent, plus aguerri, plus adroit, plus habile dans l'art de gouverner les hommes. Robert vint à Avignon auprès de Clément V qui n'hésita pas à se déclarer pour lui, et Carobert se soumit à cette sentence comme un simple citoyen à l'arrêt de son juge naturel. Le nouveau souverain reçut le serment de fidélité de ses trois comtés unis de Provence, de Forcalquier et de Piémont, y régla quelques affaires, et partit pour Naples (1) où l'établissement de son autorité ne rencontra aucun obstacle.

(1) Au commencement de juin 1310.

La malheureuse Italie, sans existence nationale, était toujours déchirée par les implacables factions des Guelfes et des Gibelins, par la vieille querelle des papes et des empereurs, quoiqu'elle fût devenue en quelque sorte étrangère à l'empire romain. Clément V, pour empêcher Philippe-le-Bel de monter sur le trône impérial, venait d'y élever Henri, comte de Luxembourg. Cet Henri, le septième du nom entre les rois d'Allemagne, songea bientôt à revendiquer les droits et le pouvoir de ses prédécesseurs. Appelé par les Gibelins, il passa les Alpes de Savoie vers la fin de septembre de l'année 1310, entra en Piémont par le mont Cenis, visita Turin, et fut reçu par les citoyens d'Asti comme le seigneur de leur ville. D'un autre côté, les Guelfes, qui avaient toujours regardé les princes de la maison d'Anjou comme leurs chefs et leur appui, se réunirent à Robert et lui accordèrent une entière confiance.

Cependant Henri VII ne fesait que marcher de succès en succès. Tous les seigneurs de la Lombardie se mirent en mouvement pour l'assister dans son entreprise. Milan lui ouvrit ses portes. Les députés de toutes les villes, depuis les Alpes jusqu'à Modène d'une part, jusqu'à Vérone et Padoue de l'autre, se rendirent dans cette capitale pour assister au couronnement de l'empereur. Henri VII, ayant mis sur sa tête la couronne de fer des rois

italiens (1), rétablit partout la paix et le bon ordre. Les Génois lui accordèrent pour le terme de vingt ans une autorité absolue sur la république. Trente galères de Gênes le conduisirent à Pise avec quinze cents hommes d'armes. La ville de Pise, de tout temps dévouée aux empereurs et au parti gibelin, consacra sans réserve ses forces et ses richesses au service de Henri. Ce prince, après avoir recruté son armée, s'achemina vers Rome à la tête de deux mille chevaux. Robert, qui jusque là lui avait si malheureusement disputé la possession de l'Italie, envoya son frère Jean à Rome avec un petit corps de troupes pour s'emparer du Vatican et d'une moitié de la ville. Cette moitié, dévouée au roi-comte, subissait l'influence de la famille des Orsini. L'autre partie de la cité, dirigée par les Colonna, s'était déclarée pour Henri VII. Cet empereur, avec l'aide des Colonna et du sénateur don Louis de Savoie, se mit en possession de St.-Jean-de-Latran et du Capitole. Peu après il s'empara aussi du Colysée, de la tour des Conti, de celle de St.-Marc, et du Mont des Savelli, formé des décombres du théâtre de Marcellus. Mais il attaqua sans succès le Vatican et la Cité Léonine, en sorte qu'il renonça à se faire sacrer dans la Basilique destinée de tout temps à cette cérémonie. Le 29 juin 1312, trois cardinaux posèrent sur

(1) 6 janvier 1311.

sa tête la couronne d'or des empereurs germains (1).

Dans cette guerre les Florentins, s'appuyant sur l'alliance des villes voisines, Bologne, Lucques et Sienne, embrassèrent la politique de l'Italie entière, et se placèrent au centre du parti Guelfe comme s'ils en étaient les chefs. Henri VII vint inutilement assiéger Florence. Il fut contraint de se retirer à Pise qui s'épuisait pour le soutenir. Érigeant dans cette ville un tribunal suprême qu'il présida, l'empereur cita devant lui les villes qui lui avaient résisté. Il annula les franchises de Florence, cassa les magistrats de cette république et la condamna à une forte amende. Il fit plus ; il osa sommer Robert de venir lui rendre compte de sa conduite. Comme on le pense bien, Robert ne comparut point. Henri VII le déclara déchu de son trône, comme coupable de lèse-majesté. En même temps il délia les Napolitains et les Provençaux de leur serment de fidélité, et leur défendit de prêter désormais obéissance à leur ci-devant souverain.

Henri VII voyait alors ses affaires décliner tous les jours, et son armée se détruisait elle-même par des maladies. Aussi sa fulminante sentence ne fut bonne qu'à provoquer une moquerie universelle, car rien n'est ridicule comme la faiblesse, quand

(1) Giov. Villani, liv. IX, ch. XXXVI. — *Cronica di Pisa*, t. XV. — Ferretus Vicentinus, liv. V. — Simonde de Sismondi, t. IV, ch. XXVII.

elle se veut donner des airs de violence, et quand elle s'avise de faire ce qu'on ne pardonnerait pas même à la force. Cet empereur, ne se confiant plus à ses propres ressources, contracta une étroite alliance avec Frédéric, roi de Sicile ou de Trinacrie, qui s'occupait de transmettre à ses descendans le royaume dont Charles II ne lui avait laissé que l'usufruit viager. Les deux monarques convinrent d'attaquer Robert, comme chef des Guelfes et leur ennemi le plus dangereux. Frédéric arma cinquante galères, s'empara de Reggio et de quelques autres places. A la réquisition de l'empereur, les deux républiques de Gênes et de Pise armèrent une flotte considérable, sous le commandement de Lamba Doria, et l'envoyèrent sur les côtes du royaume de Naples. D'autre part Henri reçut des renforts d'Allemagne et d'Italie, et partit de Pise pour marcher contre la capitale de Robert.

Dans ces circonstances, les conseils de la république florentine portèrent un décret qui donnait aux prieurs le pouvoir de faire tout ce qu'exigerait l'intérêt public; et ceux-ci, par une délibération solennelle, conférèrent, pour cinq ans, à Robert, roi de Naples et comte de Provence, le titre et les droits de seigneur de Florence, sous la condition qu'il enverrait dans la ville un de ses fils ou de ses frères pour la défendre, qu'il conserverait les lois de la république, et qu'il main-

tiendrait la magistrature suprême des prieurs, avec toutes les prérogatives dont elle était alors en possession (1). La mort de l'empereur changea subitement la face des affaires. Le 24 août 1313, Henri VII expira au milieu de son armée, à Buonconvento, près de Sienne, et le bruit courut qu'il avoit été empoisonné (2). Les troupes impériales reprirent le chemin d'Allemagne, et Frédéric retourna dans son île.

Les Guelfes étaient ivres de joie, et les Gibelins s'abandonnaient à la plus vive douleur. Jamais les affaires de la maison d'Anjou n'avaient été si prospères. Le 14 mars 1314, Robert fut institué, par une bulle du Pape, vicaire impérial de toute l'Italie pendant la vacance de l'empire. En même temps on l'éleva au rang de sénateur de Rome. Voulant mettre à profit l'occasion qui se présentait favorable, il résolut d'attaquer Frédéric au cœur de ses états. Il équipa une flotte puissante avec laquelle il passa le Phare, débarqua en Sicile à la tête de deux mille hommes d'armes et d'une nombreuse infanterie. Il emporta d'emblée la place de Castellamare. Mais ce prince, recommandable par son habileté politique et par tant de

(1) Leonardo, Aretino, *Hist. Fior.*, liv. v. — Sismondi, t. iv, ch. xxvii.

(2) Villani, liv. ix, ch. li. — Flaminio del Borgo, *Ist. Pisan. dissert.* ii. — *Cronica di Pisa*, t. xv. — Malavolti, *Storia di Sienna*, p. 2, liv. iv. — Ferretus Vicentinus, liv. v.

qualités excellentes, n'avait pas des talens militaires. Il éprouva plusieurs échecs, et fut contraint de signer une trève de quatorze mois.

Clément V mourut à Roquemaure, diocèse d'Avignon, le 20 avril 1314, en allant à Bordeaux, dans l'espérance que l'air natal rétablirait sa santé chancelante. Ce pontife, qui n'a laissé qu'un nom justement odieux dans les annales de la chrétienté, avait comblé de biens tous ceux qui l'entouraient. Néanmoins il ne laissa pas un seul ami reconnaissant, un seul serviteur fidèle. Au bruit de son décès, tous ses trésors furent mis au pillage. Les cierges allumés autour de son lit de parade tombèrent sur lui et y mirent le feu. A grand'peine on trouva un misérable manteau pour couvrir le cadavre à demi consumé d'un Pape qui avait amassé des richesses immenses par la vente des bénéfices ecclésiastiques, et par toute sorte de marchés scandaleux. Vingt-trois cardinaux s'assemblèrent à Carpentras pour donner un nouveau chef à l'Église. Les Italiens voulaient nommer un Pape qui rétablît le Saint-Siége à Rome. Les Français en voulaient un qui fixât encore en Provence le séjour de la cour pontificale. Aucun des deux partis ne pouvait obtenir les deux tiers des suffrages, majorité nécessaire pour la validité de l'élection. Le 24 juillet, deux parens de Clément V entrèrent dans Carpentras à la tête d'une bande armée, et y excitèrent une sédition pour forcer le conclave

à nommer un Pape français. La populace de cette ville, poussant des cris de mort, livra aux flammes les maisons des cardinaux italiens, et ceux-ci voyant leur vie menacée, s'échappèrent du conclave en fesant abattre un mur. Les autres cardinaux se séparèrent dans le tumulte, et l'élection fut suspendue pendant deux ans (1). Enfin Philippe, comte de Poitiers, qui depuis régna en France sous le nom de Philippe-le-Long, réunit à Lyon les membres du sacré collége. C'était en 1316. Le 28 juin, ce prince les rassembla dans le couvent des Frères Prêcheurs et leur déclara qu'ils n'en sortiraient que lorsqu'ils auraient fait leur choix. Les votes furent encore partagés et la lutte paraissait interminable. Les deux partis, se liant par un compromis, convinrent de donner au cardinal Jacques d'Ossa pouvoir de désigner lui-même le successeur de Saint Pierre. D'Ossa, né à Cahors dans la dernière classe du peuple, avait su s'élever à l'évêché de Fréjus d'où il avait passé à celui d'Avignon, et il était alors chancelier du roi Robert et comblé de ses faveurs. D'Ossa se nomma lui-même, disant: *ego sum papa*, c'est moi qui suis pape (2). Comme il fallait en finir, cette nomi-

(1) *Bernardi Guidonis Vita Clementis V.*

(2) La nomination de Jean XXII par lui-même est une opinion presque générale. Elle est rapportée par Villani (liv. IX, ch. LXXIX), historien contemporain qu'on doit d'ailleurs regarder, d'après le cardinal Bellarmin, comme un auteur exact et fidèle. St. Antonin

nation fut unanimement approuvée par les cardinaux. Le nouveau Pape prit le nom de Jean XXII. Négligeant la ville de Rome, comme son prédécesseur, il maintint le Saint-Siége à Avignon, et confirma à Robert toutes les dignités que ce prince avait reçues de Clément V.

Les Gibelins d'Italie s'étaient alors considérablement renforcés. Ce parti avait pour soutiens des hommes de résolution et de talent, et à leur tête brillait Mattéo Visconti, seigneur de Milan et d'une partie de la Lombardie. Robert, qui avait éprouvé une suite d'échecs pendant l'interrègne de l'Église, essaya si, par le moyen d'un pontife qui était sa créature dévouée, il ne pourrait pas rétablir l'équilibre détruit. Jean XXII prononça en 1317 une sentence d'excommunication contre Visconti, et mit sous l'interdit la ville de Milan. Mais les regards de Robert, du Pape et des Guelfes furent tout à coup détournés de la Lombardie par les révolutions qui éclatèrent à Gênes.

Deux familles Guelfes, les Grimaldi et les Fieschi, dirigeaient toutes les affaires de cette république. Elles venaient de l'emporter sur deux

l'a empruntée de cet historien florentin, et elle a été accueillie par Mézeray, puis donnée pour un fait certain par les autres écrivains modernes.

Le P. Colonia, dans son Histoire Littéraire de Lyon, t. II, ch. VII, soutient que ce n'est là qu'une fable. Il en donne plusieurs raisons qui ne me paraissent pas convaincantes.

autres familles gibelines qui avaient eu précédemment le pouvoir et qui se trouvaient exilées. C'étaient les Doria et les Spinola. Au mois de mars 1318, Marco Visconti, fils du seigneur de Milan, s'avança à la tête d'une armée jusqu'aux portes de Gênes pour en former le siége. En même temps une flotte gibeline, armée à Savone par les émigrés génois, s'empara de la tour du Phare pendant que les soldats de Visconti se logeaient dans les faubourgs de Saint-Jean et de Sainte-Agnès (1). Les Grimaldi et les Fieschi, effrayés de ce que toutes les forces du parti Gibelin en Italie se réunissaient contre eux, écrivirent au roi Robert et à toutes les villes guelfes pour leur demander du secours.

Robert jugea convenable d'entreprendre lui-même la défense de Gênes, voisine de ses états de Provence. Après avoir préparé une flotte de vingt-cinq galères, il s'embarqua le 10 juillet à Naples avec la reine sa femme et deux de ses frères, et le 21 il aborda dans le port de Gênes. Il descendit aussitôt sur la place du Palais avec douze cents hommes d'armes, et déclara au peuple qu'il ne venait que pour le défendre. L'assemblée, par un mouvement spontané, lui déféra pour dix ans la seigneurie de la commune, en lui associant le Pape (2). Les assiégeans n'en continuaient pas

(1) Villani, liv. IX, ch. XC. — Chron. Astense, t. XI, ch. XCIX.

(2) Georgii Stellæ, *Annal. Genuens*, t. XVII.

moins leurs attaques. Des combats acharnés se renouvelaient chaque jour, et le plus souvent les Gibelins étaient victorieux. Mais la fortune finit par leur être contraire. Robert obtint sur eux des avantages décisifs, et Marco Visconti se vit obligé de lever le siége de Gênes. Il abandonna une partie de ses bagages, et reconduisit son armée en Lombardie. Les Génois guelfes, ivres de leur victoire, se livrèrent à d'horribles excès contre leurs compatriotes gibelins. Ils mirent le feu à de riches maisons de plaisance, à de magnifiques palais qui fesaient l'ornement de la ville. Après quoi ils portèrent dans une procession solennelle les reliques de St.-Jean-Baptiste et célébrèrent dans les temples le triomphe de la Sainte Église (1).

Robert, qui eut le malheur d'approuver ces violences, indignes d'un peuple civilisé, quitta la Ligurie avec une partie de ses troupes pour visiter son comté de Provence. Le 22 mai 1319 il débarqua à Marseille, et fut reçu avec magnificence par un peuple enthousiaste. L'année précédente un spectacle affreux de fanatisme avait été donné dans cette ville. L'ordre de Saint François, ou des Frères Mineurs, était divisé par un schisme. Quelques esprits ardens, indignés des désordres du clergé, plaçaient toutes leurs joies dans la poursuite d'une perfection chimérique. Michel Mona-

(1) *Id.* — *Ubertus Folieta. Hist. Genuens*, liv. VI.

chi, qui exerçait en Provence les fonctions d'inquisiteur, intenta une procédure criminelle contre ces rêveurs extravagans, appelés *Fratricelles*. L'un d'eux, ayant reconnu ses erreurs, fut condamné à un emprisonnement perpétuel et à porter deux croix jaunes sur son habit. Quatre autres, inébranlables dans leurs opinions, furent brûlés au cimetière des Accoules (1), où se réunissaient toujours les assemblées populaires.

On voyait à Marseille, dans le couvent des Frères Mineurs, le riche sépulcre de Saint Louis, évêque de Toulouse, frère de Robert, et canonisé par le Pape en 1317 (2). Les fidèles y accouraient en foule de toutes parts, et le roi-comte vint y déposer ses offrandes. Ce prince, après avoir reçu le serment de fidélité des principales villes de Provence, alla résider auprès de Jean XXII à Avignon. Il se fit rendre un compte général de l'administration du pays, et s'occupa de quelques fondations pieuses sans négliger ses intérêts politiques. Il acheta de Mabile de Simiane la part de juridiction seigneuriale qu'elle exerçait en la ville d'Apt (3). Voulant donner des marques d'affection à Barjols, où son enfance avait été élevée, il le fit chef-lieu de bailliage en composant son ressort de quel-

(1) Voyez notre Hist. de Marseille, t. I, liv. IV.

(2) Hist. de Saint Louis, évêque de Toulouse, et de son culte.

(3) Archives d'Aix, citées par Honoré Bouche, t. II, liv. IX, sect. III.

ques bourgs ou villages jusques alors compris dans la viguerie de Draguignan, et dans les bailliages de Brignolles et de Saint-Maximin (1).

Pendant que Robert s'appliquait en Provence aux soins de la justice et du gouvernement, ses affaires prenaient en Italie une mauvaise tournure. Conrad Doria avec vingt-huit galères gibelines avait fermé le port de Gênes. Les ennemis s'étaient de nouveau emparés des faubourgs, où ils séjournèrent près de quatre ans, et la guerre se soutenait des deux côtés avec une fureur égale. Hugues des Baux, général provençal, fut défait près d'Alexandrie, et resta mort sur le champ de bataille (2). Mattéo Visconti, l'infatigable ennemi du gouvernement pontifical, expira au milieu de ses triomphes; et ses deux fils, Marco et Galéaz, soutinrent l'honneur de son nom. Depuis la mort de Henri VII, deux concurrens, tous les deux élus empereurs par une fraction de la Diète Germanique, se disputaient le sceptre des anciens Césars. C'étaient Frédéric d'Autriche, petit-fils de Rodolphe, le fondateur du pouvoir de la maison de Hapsbourg, et Louis IV, duc de Bavière. Frédéric, vaincu et fait prisonnier à la bataille de Muhldorf le 28 septembre 1322, céda sa place à son heureux rival. Castruccio, seigneur de Lucques, ac-

(1) César Nostradamus, ouv. cité, 3e partie.

(2) Villani, liv. IX. — Gulielmi Venturæ, *Chron. Estense*, t. XI.

quit une grande puissance et se mit à la tête de la faction gibeline. Les Florentins l'attaquèrent sans succès, et lui-même envahit leur territoire. Raimond de Cardone, gentilhomme aragonais qui s'était distingué au siége de Gênes, fut choisi par Robert et par le Pape pour diriger les Guelfes italiens. La république de Florence lui donna aussi le commandement de ses troupes.

Tous les regards se fixaient sur Robert. Les Guelfes le demandaient à grands cris, et en vérité il était temps qu'il vînt les encourager par sa présence. Ce prince, après avoir passé cinq années en Provence, prit congé du Pape, et s'embarqua à Marseille au mois d'avril 1334, avec une flotte de quarante-cinq vaisseaux, pour se rendre dans son royaume de Naples. A son passage il relâcha à Gênes, et se fit confirmer la seigneurie de cette ville pour les six années suivantes (1). Sur ces entrefaites Castruccio obtint sur les Florentins des avantages importans, et leur général, Raimond de Cardone, fut fait prisonnier. Alors saisis d'épouvante, ils envoyèrent des ambassadeurs au roi Robert pour implorer son assistance. Le terme de la seigneurie accordée à ce prince avait expiré en 1321. Robert assura qu'il était toujours prêt à les défendre, mais que sa dignité royale et le bien même du parti guelfe ne permettaient pas

(1) Georgii Stellæ, *Annal. Genuens.*, t. XVII.

qu'il prît part à la guerre autrement qu'en maître et en chef. Il demanda que lui-même, ou son fils unique, Charles, duc de Calabre, fût mis à la tête de la république avec une autorité souveraine. Les Conseils de Florence choisirent de préférence le duc de Calabre pour leur seigneur, en prenant toutefois des précautions contre l'arbitraire. La seigneurie devait durer dix ans, et commencer le 1er janvier 1326, jour de la signature du traité (1).

Gauthier de Brienne, lieutenant du duc de Calabre, vint prendre pour lui possession de la seigneurie de Florence. Quatre cents cavaliers provençaux l'accompagnaient. Le prince Charles arriva lui-même en Toscane vers le milieu de l'été, et les habitans de Sienne lui accordèrent la seigneurie de la ville pour cinq ans. Le 30 juillet il fit son entrée à Florence à la tête des plus grands seigneurs du royaume de Naples et du comté de Provence, de deux cents chevaliers à éperon d'or et de quinze cents hommes d'armes (2). Le duc de Calabre aurait pu entreprendre de grandes choses avec cette armée, qui fut bientôt grossie par les troupes auxiliaires de toutes les villes guelfes de la Toscane. Il aima mieux rester dans l'inaction. Cependant l'empereur Louis IV savait avan-

(1) Villani, liv. IX. — *Istorie Pistolesi*, p. 430. — Léonard Aretino, liv. V.

(2) Villani, liv. X, ch. I.

cer ses affaires. Il présida à trente-un congrès des principaux Gibelins d'Italie, s'achemina vers Milan, et reçut, le 30 mai 1327, la couronne des rois Lombards. Après diverses opérations militaires il marcha sur Rome avec Castruccio, et se fit mettre sur la tête la couronne de l'Empire le 17 janvier de l'année suivante. Au lieu de se diriger sur Naples pour attaquer Robert, qui n'était pas en état de lui résister, il se complut dans un acte de puérile vengeance. Il intenta un procès à Jean XXII, tranquille à Avignon, où les revers de ses partisans ne pouvaient l'atteindre. Ce Pape, comme je l'ai dit, venait de suspendre Louis IV de ses fonctions impériales. Louis le cita à son tribunal, le déclara atteint et convaincu du crime d'hérésie et de lèse-majesté, le condamna d'abord à la déposition, ensuite à la peine de mort, et lui fit donner pour successeur un frère mineur nommé Pierre de Corbario, élu par le peuple romain et consacré sous le nom de Nicolas V (1).

Castruccio, vaillant guerrier, politique profond, ne tarda pas à rendre l'ame, et la cause gibeline, dont il était l'un des plus fermes soutiens, perdit de son crédit et de sa consistance. L'Aigle Germanique s'arrêta tout-à-coup dans son vol triomphant. L'Empereur, obligé de se rendre en Tos-

(1) Villani, liv. x, ch. LXVIII et LXXI. — *Vita Joannis XXII ex Amalrico Augerio*, t. III, part. II. — Rayn., Annal. Eccles., t. XV.

cane, quitta Rome, accablé de malédictions populaires.

Cependant le roi Robert restait dans son repos, et son fils le duc de Calabre, fesant des plaisirs son unique affaire, ne méritait guère la confiance que les Florentins avaient mise en lui. Le 9 novembre 1328 ce prince mourut à Naples, âgé de trente ans. Il eut de Marie de Valois, sa seconde femme, une fille nommée Jeanne, et une autre fille nommée Marie, qui était encore dans le sein de sa mère, et qui la fit périr en naissant.

L'antipape Pierre de Corbario, chassé de Rome avec l'empereur et privé de toutes ressources, mit son espoir dans la clémence de celui dont il avait usurpé la dignité souveraine. Il écrivit à Jean XXII une lettre par laquelle il implorait son pardon. Jean lui répondit avec douceur et l'exhorta à se rendre auprès de lui. Mais, avant tout, Corbario reconnut l'énormité de son crime devant les commissaires du Pape, qui lui donnèrent l'absolution qu'il demandait. Ensuite il s'embarqua à Pise, le 3 août 1330, sur une galère provençale, et vint 1330
débarquer à Marseille. Bien qu'il montrât un vif repentir, le peuple ne laissa pas de l'accabler de malédictions et d'outrages. Il prit la route d'Avignon, et parut devant le Pape et les cardinaux en plein consistoire. On y avait dressé un échafaud sur lequel il monta, vêtu de son habit de Frère Mineur, la corde au cou. Il renouvela son abjura-

tion; mais son émotion lui ôta la parole, et il ne put finir la confession qui l'humiliait. Le Pape, aux pieds duquel il alla se jeter, le releva et l'admit au baiser de paix. Il lui infligea cependant une peine dictée par la politique. On le relégua dans une chambre au-dessus de la Trésorerie, où il était servi par les officiers pontificaux. Il avait des livres pour occuper ses loisirs, mais on ne le laissait parler à personne (1).

Robert, déjà fort avancé en âge et se voyant sans héritiers mâles, ne pouvait se consoler de la perte d'un fils chéri. Il avait cessé de prendre part aux affaires de la Péninsule Italienne, et il cherchait dans la culture des lettres un adoucissement à ses cuisans chagrins. Il laissa le roi Frédéric de Sicile paisible dans son royaume, et négocia des traités avec le comte de Savoie et le marquis de Monferrat qui profitaient de toutes les circonstances pour entamer les frontières du Piémont. En même temps Robert s'occupa à régler sa succession, car il craignait que son sceptre ne fût brisé par des puissances ennemies ou ravi par des parens avides. Changeant l'ordre d'hérédité établi par Charles II, il unit à perpétuité le royaume de Naples et les comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont; nomma héritière la princesse Jeanne, et dans le cas où elle mourrait sans enfans, il lui substitua

(1) Bernardus Guidon., *Vita Joan. XXII*, dans Baluze.

Marie. Pour mieux affermir la couronne sur la tête de sa petite-fille, il proposa à son neveu, le roi Carobert de Hongrie, fils de Charles Martel, de marier Jeanne avec André, son second fils, et Marie avec Louis, prince héréditaire. Le monarque hongrois reçut avec plaisir ces propositions. Il conduisit lui-même à Naples le prince qu'on destinait à y régner et qui n'était alors âgé que de sept ans. Le 26 septembre 1333, les fiançailles 1333
furent célébrées avec une pompe vraiment royale. Les ambassadeurs de toutes les puissances de l'Europe vinrent féliciter Robert et assistèrent à la cérémonie.

Le pape Jean XXII mourut à Avignon le 4 décembre de l'année suivante, laissant, avec un nom détesté, des trésors considérables amassés par d'indignes manœuvres d'avarice et de simonie. Ce fut lui qui attribua au Saint-Siége la nomination des pasteurs auparavant élus par les Églises, et il n'y eut plus rien de démocratique dans le sacerdoce. Depuis plus d'un siècle, l'élection des évêques avait été retirée au peuple, et le 24e canon du quatrième concile de Latran, tenu en 1215, la déféra aux chapitres (1).

Vingt-quatre cardinaux, réunis à Avignon, s'enfermèrent aussitôt au conclave. Deux factions, la française et l'italienne, divisaient l'assemblée, et

(1) Labbe, Concil, t. XI.

tout annonçait que de long-temps elle ne fixerait pas son choix. Dès les premiers jours du scrutin, les électeurs, tâtonnant comme on le fait toujours dans un essai, ne cherchèrent qu'à perdre leurs voix en les disséminant sur des collègues qui n'avaient aucune chance de réussite. Il arriva que chacun choisit en secret celui qu'on jugeait le moins propre à réunir la majorité des suffrages, et de cette manière Jacques Fournier, que personne ne voulait sérieusement, obtint la majorité des deux tiers, et se trouva bien et dûment nommé vicaire de J.-C. sur la terre, à son grand étonnement, comme à celui du peuple et des cardinaux eux-mêmes. Fournier, qui prit le nom de Benoît XII, était fils d'un boulanger de Saverdun. Il réforma plusieurs ordres religieux, vécut dans la pauvreté, fut l'ami de la concorde et donna l'exemple des vertus modestes. S'éloignant des habitudes de son prédécesseur, il ne négligea rien pour réconcilier l'empereur Louis de Bavière avec l'Église. La paix allait être conclue, lorsque Philippe VI et Robert usèrent de leur influence pour y mettre obstacle, et toutes les négociations furent rompues.

Chacun cependant était las de la guerre. Les princes qui la fesaient avaient besoin d'argent, et la plupart d'entre eux n'étaient pas délicats sur les moyens de s'en procurer. Dans ce siècle d'ailleurs les laïques ne voyaient qu'avec peine les

grandes richesses du clergé. Aussi ils ne se fesaient pas scrupule de s'emparer des biens de l'Église, et tous les conciles qu'on tenait alors s'occupaient de ces injustes possessions. Elles furent l'objet des délibérations d'un concile provençal tenu le 15 avril 1337 à Avignon dans le monastère de St.-Ruf. 1337
Les archevêques d'Arles, d'Aix et d'Embrun y assistèrent avec dix-sept évêques leurs suffragans. Ce concile proscrivit sagement les abus qui s'étaient introduits au sujet des excommunications, abus que la raison populaire ne pouvait plus tolérer. Lorsqu'un Chrétien avait été frappé de l'anathème ecclésiastique, les prêtres, couverts d'ornemens funéraires, se rendaient sur la place publique; de là ils marchaient processionnellement jusqu'à la maison de l'excommunié, en psalmodiant les prières des morts. Ils lançaient des pierres contre la porte ; ils y portaient une bière dans laquelle ils plaçaient ensuite une figure de bois ou de paille qu'ils allaient jeter en pleine campagne comme une bête morte à la voirie. Cette cérémonie ridicule produisait souvent les plus grands désordres. Les prêtres étaient insultés. L'excommunié, soutenu par ses amis et par ses parens, prenait lui-même l'habit sacerdotal. Il tournait en ridicule une religion qui n'est jamais complice des torts de ses ministres. D'autres fois il évoquait les démons. Il jetait à droite et à gauche des fagots de paille ou des torches allumées qu'il éteignait ensuite, pour

faire voir qu'il savait faire des sortiléges plus puissans que l'anathème lancé contre lui (1). Des deux côtés il y avait source abondante de scandales et de blasphèmes.

Frédéric, roi de Sicile, mourut le 24 juin de la même année, et son fils Pierre se mit en possession de son royaume. Robert le somma de lui restituer cet état, suivant les anciens accords passés entre Frédéric et Charles II. Pierre ayant refusé, Robert revint en Provence combiner avec Benoît XII une nouvelle attaque contre la Sicile. le roi-comte retourna bientôt à Naples. Pierre avait mécontenté ses sujets. Quelques seigneurs siciliens passèrent chez Robert qui s'empara de Milazzo en 1338 et fit un armement considérable pour étendre ses conquêtes. Mais sa tentative eut une issue malheureuse et il fut forcé de se retirer. Gênes s'était soustraite à sa seigneurie, et plusieurs villes de Piémont s'affranchirent de son autorité. La garnison qu'il avait établie à Asti, voyant qu'il ne la payait plus, vendit cette place au marquis de Montferrat (2). La faiblesse de Robert livrait les provinces napolitaines à de plus grands désordres encore.

Ce bon prince occupait ses vieux jours à des

(1) Saxi, *Pontificium Arelat.*, p. 312. — Nouguier, Hist. de l'Église d'Avignon, p. 108 et suiv. — Hon. Bouche, t. II, liv. IX, sect. III.

(2) Villani, liv. XI, ch. LXX.

travaux d'érudition pédantesque. Il comblait de bienfaits tous les hommes de lettres, et Pétrarque surtout fut l'objet de ses faveurs. Ce poète célèbre, si haut placé dans l'opinion de son siècle, vivait alors en Provence dans sa délicieuse retraite de Vaucluse près d'Avignon. Là son caractère de vaniteux se rassasiait de gloire, car aucun favori des muses ne reçut un plus large tribut d'hommages empressés, n'eut plus de jouissances d'amour-propre. Sa renommée grandit lorsqu'il chanta sa Laure. Cette dame provençale, ainsi associée à l'immortalité du poète, était fille d'Audibert de Noves, chevalier d'Avignon. Elle avait épousé, au mois de janvier 1315, Hugues de Sade, fils de Paul, un des syndics de cette ville (1); et s'il faut en croire Pétrarque, qui ne cessa de se plaindre de ses rigueurs, elle fut un rare modèle de fidélité conjugale. Pétrarque était âgé de trente-six ans lorsqu'il reçut le plus grand honneur qu'un simple citoyen pût recevoir sur la terre. Le 23 août 1340, le sénat de Rome l'invita par une lettre à quitter sa maison de Vaucluse et à se rendre dans l'ancienne capitale de l'univers pour y recevoir une couronne dans tout l'éclat des pompes triomphales. Le même jour le chancelier de l'université de Paris lui écrivit pour l'inviter à venir dans cette

(1) Mémoires pour la vie de Pétrarque; par l'abbé de Sade, liv. II.

ville, où l'on se proposait aussi de le couronner de lauriers. Pétrarque n'hésita pas entre ces deux cités. Il ne voyait rien au-dessus de Rome, il idolâtrait son grand nom, il se courbait de respect devant ses débris poétiques, il s'échauffait au souvenir de son incomparable grandeur. Sous le charme brûlant de ses inspirations classiques, il ne pouvait comprendre que les Papes eussent abandonné de gaité de cœur la terre sacrée du Latium, la glorieuse enceinte de la ville éternelle, pour une commune assez obscure du comté de Provence. Il n'avait point de pardon pour cet excès d'inconvenance et de mauvais goût. Chose étrange ! Pétrarque, avant de ceindre son front de la couronne offerte, voulut subir un examen que personne n'avait le droit de lui demander, et il choisit pour juge le roi Robert, regardé comme le souverain le plus instruit de l'Europe. Il s'embarqua à Marseille et fit voile pour Naples, où il arriva au milieu de mars 1341 (1). Le poète nous donne lui-même des détails sur son examen. « Robert, dit-il, fixa un « jour solennel, et il me retint à l'épreuve depuis « midi jusqu'au soir ; mais, comme en traitant « chaque matière, nous la voyions s'accroître, il « recommença l'examen pendant les deux jours « suivans. Ainsi, après avoir, pendant trois jours, « secoué mon ignorance, le troisième il me dé-

(1) De Sade, *ibid.*

« clara digne du laurier poétique (1) ». Le roi-comte engagea Pétrarque à recevoir la couronne à Naples, mais il ne put vaincre sa résistance, et le poète eut hâte d'aller à Rome qui depuis douze siècles n'avait pas vu l'éclatante solennité d'un triomphe. La cérémonie fut fixée au 8 avril 1341. Ce jour-là, le grand homme, vêtu d'une robe de pourpre que Robert lui avait donnée et suivi d'un brillant cortège de jeunes patriciens issus des premières maisons romaines, monta au Capitole, comme y montaient jadis les consuls et les dictateurs, au bruit des trompettes et des tambours, au milieu des applaudissemens d'un peuple enthousiaste. Arrivé dans la salle de justice, il se retourna vers la foule qui l'accompagnait: « Que « Dieu conserve, dit-il, le peuple romain, le « sénat et la liberté ! » Puis il mit un genou en terre devant le sénateur, lequel posa sur sa tête une couronne de laurier, et le peuple fit retentir les airs de ces cris : « Vivent le Capitole et le Poète (2) ! »

Robert, accablé d'infirmités et sentant les approches de la mort, assembla auprès de lui les grands officiers du royaume et confirma en leur présence le testament qu'il avait déjà fait. Il destina au re-

(1) *Franc. Petrarcæ, Epist. ad Posteros.*

(2) *Annali di Lodovico Bonconte Monaldeschi*, t. XII, *Rer. Ital.* — Sismondi, ouv. cité, t. V, ch. XXXIV.

couvrement de la Sicile les sommes qui se trouvaient dans ses épargnes, et défendit à ses successeurs de consentir à aucune paix avec la maison d'Aragon, que ce royaume ne fût rentré sous leur obéissance. Il nomma des exécuteurs testamentaires tuteurs de son gendre le jeune André, lesquels devaient former le conseil de la princesse Jeanne, jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge de vingt-cinq ans. Elle n'en avait alors que seize. Ce conseil fut composé de la reine Dona-Sancha (1), Philippe Cabassole, évêque de Cavaillon, Philippe Sanguinette, sénéchal de Provence, l'amiral Geoffroi de Mursan et le grand chambellan Charles Artus. Des soucis domestiques empoisonnaient les derniers momens de Robert. La froide politique avait seule formé l'union de Jeanne et d'André. Ces deux jeunes époux, dans un âge où le cœur s'épanouit au souffle de l'amour, se haïssaient mortellement, et cette antipathie mutuelle s'annonçait grosse de calamités publiques. Le monarque expirant fit appeler sa petite-fille, et, la serrant dans ses bras, il lui adressa une allocution touchante et lui donna les plus sages conseils. Trois jours après, 19 janvier 1343, il mourut à Naples, âgé de soixante-quatre ans, après en avoir régné trente-trois. Pétrarque composa en son honneur une fas-

(1) Malgré cette commission, la reine se retira dans un cloître pour n'en plus sortir.

tueuse épitaphe. Il y célébra son caractère et ses vertus avec un luxe d'éloges qui trouve son excuse dans l'épanchement d'une noble reconnaissance.

CHAPITRE XV.

JEANNE Ire.

De 1343 à 1382.

Jeanne héritière de Robert, son grand-père. — André, son mari. — Assassinat de ce prince. — Supplice des coupables. — Jeanne épouse Louis de Tarente. — Louis, roi de Hongrie et frère d'André, envahit le royaume de Naples. — Jeanne se réfugie en Provence. — Les principaux seigneurs du pays la retiennent prisonnière, puis la rendent à la liberté. — Jeanne repousse devant le Pape en plein consistoire l'accusation lancée contre elle touchant le meurtre d'André. — Affreuse peste. — Vente d'Avignon. — Jeanne retourne à Naples. — Le roi de Hongrie qui avait évacué le royaume y revient avec une armée. — Arrangement entre ce prince et Jeanne. — Troubles en Provence et dans le royaume de Naples. — La Provence est ravagée par des brigands. — Révolte de Louis de Duras à Naples. — Sa soumission. — Ravages des Tards-Venus en Provence. — Jeanne, veuve de Louis de Tarente, épouse Jacques d'Aragon. — Le pape Urbain V donne à cette princesse la rose d'or. — Louis d'Anjou envahit la Provence. — Il est repoussé en Languedoc. — Jeanne, à la mort de Jacques d'Aragon, s'unit à Othon de Brunswick. —

Schisme dans l'Occident. — Urbain V suscite partout des ennemis à Jeanne. — Charles de Duras marche contre elle. — Cette princesse adopte Louis d'Anjou. — Elle tombe au pouvoir de Charles de Duras. — Louis d'Anjou se dispose à la secourir. — Fin tragique de Jeanne.

Jeanne, au printemps de ses jours, paraissait un prodige de la nature. Toutes les graces de son sexe étaient rehaussées par les facultés brillantes de son esprit, par l'aimable sensibilité de son cœur, par des talens cultivés presque sans étude. Malheureusement elle était plus vive, plus légère, plus avide de plaisirs qu'il ne lui convenait, au rang où la Providence l'avait placée. La fougue de ses passions naissantes et son tempérament de feu ne présageaient rien de bon au milieu d'une cour voluptueuse et corrompue. Le prince de Hongrie, auquel son existence se trouvait enchaînée, avait une ame commune, un caractère grossier, des mœurs d'une rudesse repoussante. Ses défauts n'étaient point ceux que l'on pardonne à la jeunesse, bien souvent généreuse en ses égaremens. Orgueilleux sans lumières, irascible sans élévation, jaloux sans dignité, il ne montrait que des penchans honteux. Des intrigans spéculaient sur les faiblesses des jeunes époux, tendaient des piéges à leur inexpérience, les entouraient sans cesse de séductions dangereuses. Mais la foule de

ces ambitieux se pressait plus grande encore sur les pas de Jeanne. Ils avaient à gagner davantage avec elle.

Après les obsèques de Robert, Jeanne fut proclamée reine au milieu des fêtes publiques et des acclamations du peuple napolitain. On ne salua pas André du nom de roi. Le conseil de régence ne voulait le reconnaître que pour l'époux de la souveraine. Mais les Hongrois de sa suite, et surtout un cordelier, nommé Robert, qui avait été chargé de son instruction et qui s'était emparé de toute sa confiance, travaillaient de concert à donner à leur maître un pouvoir dont ils devaient seuls profiter. Quelques-uns possédaient des emplois importans dans la magistrature et dans l'armée. Tandis que le conseil de la régence publiait des édits au nom de Jeanne, le moine Robert conduisait la main d'André pour lui faire signer des ordres opposés. Cette rivalité divisait les esprits, jetait le trouble dans le royaume.

A la tête du parti de Jeanne figurait Philippine de Cabanes, vulgairement appelée la Catanoise, de Catane où elle était née. Cette femme, qui exerçait le métier de blanchisseuse, avait été choisie pour nourrice d'un fils du roi Robert, le prince Louis qui mourut à l'âge de neuf ans. Aux avantages de la jeunesse et de la beauté elle joignait le talent de plaire. Insinuante, artificieuse, elle semblait formée pour gouverner tous ceux qu'elle

devait servir. Personne ne connut mieux les passions, ni ne sut mieux traiter avec elles (1). Yolande, première épouse de Robert, la combla de bienfaits ; et après la mort de cette princesse, Philippine devint la favorite de Dona Sancha, seconde femme du roi. A la même époque, un autre parvenu brillait à la cour de Naples. Raimond de Cabanes, riche seigneur provençal, avait acheté un jeune Sarrasin qu'il destinait à son service. Il s'attacha bientôt à cet esclave ; et, comme il n'avait point d'enfans, il lui donna son nom, et son rang, et ses biens. Le nouveau Cabanes fut armé chevalier par les mains de Robert qui le décora peu après de la charge de grand sénéchal et lui fit épouser la Catanoise. Celle-ci, au comble des grandeurs et des richesses, se vit chargée de l'éducation des deux princesses Jeanne et Marie, et ne négligea rien pour acquérir sur l'esprit de l'aînée, héritière du trône, un ascendant qu'elle sut toujours conserver.

Le pape Clément VI, qui avait succédé le 7 mai 1342 à Benoit XII mort le 25 avril, voulut se mêler des affaires de Jeanne et d'André, comme suzerain du royaume de Naples. Les deux partis qui se disputaient le pouvoir se réunirent contre cet ennemi commun. Cependant Jeanne pensant qu'il ne lui convenait pas de s'aliéner entièrement

(1) Mignot, Hist. de Jeanne, p. 41 et suiv.

le Saint-Siége, fit dire au Pape qu'elle consentirait à recevoir un légat, à condition qu'il serait choisi par elle et qu'il ne s'immiscerait pas dans l'administration du royaume. Clément VI accepta cette condition, et le choix de la reine tomba sur Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, le même que Robert avait nommé, dans son testament, membre du conseil de régence.

Les deux cousins de Jeanne, Charles duc de Duras et Louis prince de Tarente, fils des deux frères du roi Robert, les services de la noblesse et les intrigues de la dame de Cabanes formaient à Jeanne de puissans appuis contre la faction hongroise et le cordelier Robert. Ce moine orgueilleux, qui ne voyait qu'en frémissant l'immense pouvoir de la reine, sollicita le frère d'André, Louis, nouvellement élu roi de Hongrie, de venir épouser la princesse Marie, sœur de Jeanne, dont l'alliance avait déjà été projetée par le roi Robert. Mais les efforts du cordelier furent infructueux. Louis, qui n'était pas pressé de se marier, écrivit seulement au Pape pour le conjurer de protéger son frère André et de le faire reconnaître roi.

Le projet de ce mariage excita l'inquiétude des deux princes du sang qui craignirent de se voir rejetés plus loin du trône de Naples, car l'éloignement que Jeanne montrait pour son mari semblait devoir la laisser sans postérité. Le duc de Duras tenta un coup hardi. Il voulut se frayer une voie

au trône en s'unissant à Marie avec laquelle il avait sans doute des intelligences. Après avoir secrètement obtenu de la cour d'Avignon des dispenses de parenté, par l'entremise du cardinal de Talleyrand-Périgord, son oncle maternel, il enleva la princesse dans le château de l'Œuf et l'épousa à la face de tout le royaume. Jeanne, sensible à l'infidélité de son cousin qui lui avait fait jusqu'alors une cour assidue, lui accorda cependant son pardon. Elle écouta plus volontiers son autre cousin, Louis de Tarente. Ce prince tendre et adroit, se ménageant une faveur sur laquelle il fondait son ambition, consola la reine des vices de son époux et du dégoût qu'il lui inspirait. L'opinion publique ne se trompa point sur la nature de ces liaisons. Elle accusa Jeanne d'autres galanteries encore.

L'entreprise du duc de Duras irrita le roi de Hongrie qui se voyait enlever l'épouse promise. Dans l'ardeur de sa vengeance, il fit des préparatifs de guerre; mais il en fut détourné par les sages avis de sa mère Élisabeth de Pologne, laquelle lui conseilla de recourir encore au Pape comme au médiateur le plus propre à ramener Jeanne dans le sentier de ses devoirs. Louis écrivit en effet au Souverain-Pontife, et la reine Élisabeth se rendit elle-même à Naples. Jeanne se laissa gagner par les raisons et par les caresses de sa belle-mère. On rétablit le nom d'André dans les regîtres publics; on lui donna le titre de Roi.

Élisabeth partit trop tôt pour la durée de la paix. Son absence rendit aux factions toute la vivacité de leur ressentiment, et la dame de Cabanes reprit sur sa maîtresse un empire absolu (1).

En ce temps-là même on publia que la reine Jeanne était enceinte. André, enhardi par l'espérance d'un héritier de son sang, se pressa d'user des droits de la couronne. Dans ses mains inhabiles le pouvoir ne fut qu'un instrument de violence. Ce prince abruti blessa les mœurs publiques, outragea les usages nationaux; et comme il entendait autour de lui des paroles de dérision et des murmures de haine, il voulut en imposer à ses ennemis en fesant peindre sur l'étendard destiné à son couronnement, au-dessus de ses armoiries, un billot et une hache (2). La faction de la dame de Cabanes résolut la mort d'André. Jeanne, égarée par une passion funeste, permit à ses courtisans de la servir, sans vouloir connaître les détails de leur complot exécrable.

A l'instigation des conjurés, la Cour alla s'établir dans une maison de plaisance des rois de Naples, proche d'Averse, en un lieu solitaire. Dans la nuit
1345 du 18 septembre 1345, comme André dormait auprès de la reine, on vint lui annoncer de la part du grand chambellan Artus que des nouvelles de

(1) Mignot, ch. v.

(2) Dominici de Gravina, *Chron. Rer. Apul.*

la plus haute importance étaient arrivées de Naples, et que ses conseillers l'attendaient pour suivre ses ordres. Le prince sortit sans méfiance, et l'on ferma aussitôt les portes de la chambre de la reine. Les assassins qui attendaient André dans le vestibule se précipitèrent sur lui et le terrassèrent. Sachant qu'il portait un talisman qui, d'après eux, devait le préserver de mourir par le fer ou par le poison (1), ils passèrent un lacet de soie autour de son cou, puis le poussèrent hors d'une fenêtre qui donnait dans un jardin où d'autres conjurés le tirèrent par les pieds et achevèrent de l'étrangler (2). Ils suspendirent ensuite son cadavre aux barreaux de cette fenêtre. Isolda, nourrice d'André, éveillée en sursaut par le tumulte, entra dans la chambre de la reine qu'elle vit seule, assise auprès du lit conjugal, la tête appuyée sur ses mains. Les cris de cette femme éplorée mirent en fuite les assassins.

Jeanne, accablée de terreurs et de remords, monta en litière et revint à Naples. Un chanoine alla détacher le corps du roi et lui donna la sépulture. L'Europe entière se souleva d'indignation. Clément VI voulut connaître lui-même de ce grand crime. Il chargea le cardinal de Saint-Marc de faire les informations les plus sévères contre les

(1) Dominici de Gravina, *Chron. Rer. Apul.*

(2) Villani, liv. XII, ch. L.

meurtriers; mais ce légat ne put remplir sa mission; la Cour le traversa toutes les fois qu'il voulut agir.

Sur ces entrefaites, Clément VI, espérant que Bertrand des Baux, grand justicier du royaume, serait plus obéi que ne l'avait été le cardinal de Saint-Marc, donna à ce magistrat une commission particulière pour informer contre les assassins d'André, sans acception de personnes (1). Bertrand des Baux alla trouver la reine, lui parla avec la liberté qui sied à la vertu, obtint d'elle les pouvoirs suffisans pour la poursuite des coupables. Bientôt après, le grand justicier, fesant porter devant lui un drapéau sur lequel le meurtre d'André était représenté, vint, suivit de toute la populace de Naples, enlever, dans le palais de Jeanne, la Catanoise, son fils et ses filles. Les autres conjurés furent aussi saisis, à l'exception du grand chambellan qui se réfugia à Constantinople avec sa famille. Bertrand des Baux soumit publiquement les accusés à la question pour tirer d'eux l'aveu de leur crime; néanmoins une palissade tenait le peuple à une certaine distance pour qu'il ne pût rien entendre. La dame de Cabanes expira dans l'horreur des tortures. Son fils et ses filles, Catane, sénéchal du palais, Miliezano, huissier de la chambre, Montefoscolo, garde de la reine,

(1) Villani, liv. XII, ch. LI.

furent tenaillés, puis précipités vivans dans les flammes, après qu'on leur eut mis un hameçon dans la bouche pour les empêcher de parler (1). Cantanzaro, autre garde de la reine, le comte de Terlisse et quelques autres conjurés moururent dans des supplices moins cruels.

L'aveugle Jeanne, impatiente de choisir un époux selon son cœur, n'attendit pas, pour contracter cette nouvelle alliance, ni que l'année de son deuil de veuvage fût expirée, ni que le Pape eût accordé la dispense nécessaire. Elle épousa son cousin Louis de Tarente, soupçonné de n'être pas étranger à la fin tragique d'André. Le roi Louis de Hongrie, pénétré de douleur et de ressentiment, resta persuadé que Jeanne était complice de la mort de son frère, et il jura d'offrir à son ombre irritée une vengeance éclatante. La reine lui ayant écrit pour se justifier du crime dont l'accusait la voix publique, reçut cette réponse : « Jeanne, lui « disait Louis, les désordres de ta vie passée, « l'ambition qui t'a fait retenir le pouvoir royal, « la vengeance négligée et les excuses alléguées « ensuite prouvent assez que tu as pris part au « meurtre de ton mari (2) ». Louis, mécontent de Clément VI auquel il s'était d'abord adressé

(1) Giovani, *ib.*

(2) Bonfinius, *de Rebus Hungaric. Dec.* II, liv. X. — Simonde de Sismondi, ouv. cité, t. V, liv. XXXVI.

pour que Jeanne fût déposée comme indigne du trône, adressa des plaintes à Rienzi, tribun de Rome, que la fortune, dans un moment de débauche moqueuse, venait d'élever au pouvoir souverain. Rienzi dénonça ces plaintes à la reine qui se pressa de lui envoyer des députés. La cause fut en effet débattue devant son tribunal; mais il la traîna en longueur, et avant qu'il eût prononcé, une révolution soudaine le renversa.

En même temps le roi Louis recourait à la voie des armes. Déployant dans une diète hongroise un drapeau noir sur lequel la mort d'André était représentée, il sut inspirer à sa noblesse belliqueuse les sentimens qui l'animaient lui-même. En 1347 il entra en Italie à la tête d'une armée puissante, et tandis qu'il renversait les faibles obstacles qu'on lui opposait, les Génois enlevaient à la reine Jeanne la ville de Vintimille, le duc de Milan fesait des conquêtes dans le Piémont, le marquis de Montferrat et le comte de Savoie démembraient le même pays pour agrandir leurs états. L'armée hongroise pénétra dans le royaume de Naples; et Louis, marchant en vainqueur irrité, fesait toujours porter devant lui son drapeau noir.

Jeanne, qui se voyait sans moyens de défense, fit préparer trois galères provençales qu'elle avait réservées pour dernière ressource. Le 15 janvier 1348, elle s'embarqua pour se réfugier dans son comté de Provence avec une partie de sa maison

et le peu d'argent qu'elle avait pu recueillir. Sa fuite mit tout le royaume de Naples aux pieds du roi de Hongrie, et ce monarque farouche fit tuer par un écuyer le trop confiant duc de Duras. Jeanne arriva heureusement au port de Nice le 20 du même mois (1). Elle partit aussitôt pour Marseille où on l'accueillit avec de grands honneurs. A son avènement au trône, le conseil municipal de cette ville lui avait envoyé six députés pour lui faire agréer l'expression de la fidélité marseillaise et pour obtenir la confirmation des anciennes franchises. La reine-comtesse, s'étant rendue au cimetière des Accoules où le peuple s'était assemblé, jura sur l'Évangile de maintenir les Chapitres de Paix et tous les priviléges de la commune (2). Elle fit ensuite cesser la distinction qui existait entre la ville haute et la ville basse, lesquelles ne formèrent plus qu'une seule cité, jouissant des mêmes droits, soumise à la même police, régie par la même administration.

De Marseille Jeanne se rendit à Aix. Les principaux barons provençaux s'étaient réunis dans cette capitale où régnait une agitation violente. On savait qu'il était question d'un échange du comté de Provence avec d'autres domaines,

(1) Manuscrit *delle Cose di Nizza*, cité par Durante, t. I, liv. III, ch. III.

(2) Archives de l'Hôtel de Ville de Marseille, citées par Ruffi, t. I, liv. V, ch. VIII.

échange que le roi de France sollicitait en faveur du duc de Normandie, héritier présomptif de sa couronne. On se sentait blessé dans ce qu'on avait de plus cher. On voulait à tout prix s'opposer à la domination française. A ces fiers et braves barons les plus durs sacrifices paraissaient légers pour conserver au pays son existence nationale. Dans la chaleur de leur patriotisme, ils se saisirent de Jeanne pour l'empêcher de souscrire au contrat projeté. Ils la conduisirent dans un château fort où elle fut gardée si étroitement qu'elle ne pouvait parler à personne, pas même à ses domestiques, sans avoir pour témoins quelques-uns de ces gentilshommes qui ouvraient même devant elle toutes les lettres qu'elle écrivait. Et lorsque, souveraine irritée, elle les traitait de sujets rebelles, ils se proclamaient sujets soumis. Plus elle éclatait en reproches, plus on lui donnait des témoignages d'amour et de respect. Ses geoliers, prosternés à ses pieds, lui juraient, au nom de la nation provençale, une fidélité inviolable. Enfin le duc de Normandie renonça à son projet d'échange, et les barons de Provence ne mirent Jeanne en liberté que lorsqu'ils eurent vu l'original de ce désistement (1).

Le prince Louis de Tarente, époux de Jeanne, vint débarquer à Aigues-Mortes avec Marie, veuve

(1) Mignot, ch. VII.

du duc de Duras, après avoir erré sur les côtes de l'Italie. Il se rendit ensuite à Avignon, et la reine-comtesse y vola pour le joindre (1). Les cardinaux allèrent à sa rencontre. On la plaça sous un dais magnifique, et elle entra comme en triomphe dans la ville. Clément VI donna le titre de Roi à Louis de Tarente, et lui rendit tous les honneurs dus à la majesté souveraine.

Par la résidence de la Cour Romaine, Avignon avait alors acquis une grande importance. On y comptait plus de quatre-vingt mille ames. Chaque pontife avait embelli cette ville, bien qu'elle appartînt aux comtes de Provence. Les princes de l'Église y avaient fait construire, pour leur demeure, des palais somptueux. De toutes parts les intrigans venaient y chercher fortune. La corruption des prélats ne s'y couvrait d'aucun voile; les jeunes cardinaux, élevés à la pourpre par la faveur ou l'intrigue, y menaient une vie scandaleuse, et la licence des mœurs y était si notoire qu'on ne désignait plus Avignon que par le nom de Babylone Occidentale (2).

Le roi de Hongrie envoya des ambassadeurs à Clément VI, pour le supplier de retenir Jeanne

(1) Fantoni Castrucci, *Historia della Città d'Avignone e del Contado Venesino.*

(2) Cette désignation ne se retrouve pas seulement dans les invectives de Pétrarque, mais encore dans les lettres et les écrits des hommes les plus modérés et les plus religieux du quatorzième siècle.

prisonnière et de nommer des commissaires chargés d'examiner sa conduite, touchant le crime qu'on lui reprochait. Le Pape, n'accueillant que la moitié de cette prière, désigna trois cardinaux pour interroger la reine. Jeanne leur déclara qu'elle n'était comptable qu'à Dieu, mais que, pour satisfaire l'univers qui fixait sur elle ses regards, elle répondrait au Pape et au consistoire, en présence des ambassadeurs hongrois dont elle ne redoutait point l'accusation téméraire. Elle y parut en effet le lendemain, non pas comme une humble accusée, mais dans la fière attitude d'une reine accoutumée à ne recevoir que des hommages et sûre d'obtenir un triomphe de plus. Et puis, que de moyens de séduction! Cette reine de vingt-un ans était aussi éloquente que belle. Charles II et Robert dont on bénissait la mémoire semblaient former son cortége, et la magie des plus glorieux souvenirs la rendait un objet inviolable et sacré. L'adresse de sa défense lui captiva tous les suffrages. Elle vit avec orgueil l'émotion qu'elle causait. Personne ne l'interrogea, et les ambassadeurs de Hongrie ne furent écoutés qu'avec indignation. Jeanne, pour montrer que la mémoire d'André n'avait cessé de lui être chère, fit composer un poème à la louange de ce prince, par le troubadour Bertrand de Pézenas. Elle fesait souvent réciter devant elle cette production, et elle donna à la femme du poète un de ses habits les plus riches.

Ces fléaux redoutables que le Ciel semble tenir en réserve pour châtier les hommes dans ses jours de colère, désolaient alors la Provence. Des pluies excessives avaient inondé les campagnes (1). En 1347, le vin, l'huile, le blé et tous les produits de la terre manquèrent également. On détruisit presque tous les animaux de basse-cour, parce qu'on n'avait plus de nourriture à leur donner. La viande de boucherie renchérit d'une manière effrayante. En ce temps de calamité, le sort des familles pauvres fut surtout affreux. On vit des malheureux brouter l'herbe sauvage ou dévorer des animaux immondes. Encore ne pouvaient-ils se procurer ces alimens que par une faveur spéciale. On vit aussi des mères, tourmentées par la faim et brûlantes de frénésie, déchirer leurs enfans, puis manger les lambeaux de leur chair palpitante (2).

La peste vint l'année suivante, peste la plus terrible et la plus étendue dont l'histoire ait gardé le souvenir. Née dans le royaume de Casan, elle se répandit sur les bords du Tanaïs et à Trébisonde. Puis elle infecta l'Asie entière. Des galères génoises, parties de la Mer Noire, la portèrent en Sicile. La Corse, la Sardaigne et les côtes de la Mé-

(1) Cette famine fut générale dans toute la France, dans toute l'Italie et dans plusieurs autres pays.

(2) *Prima Vita Clementis VI*, dans Baluze.

diterranée en furent atteintes. Le fléau désola toute l'Italie, à la réserve de Milan et de quelques cantons au pied des Alpes où il fut à peine senti. Ensuite il passa les montagnes et s'étendit en Provence (1). Le mal dévastateur frappait ses victimes avec une violence inouïe, avec une rapidité inexprimable. Pour en être atteint sur-le-champ, il suffisait non-seulement de converser avec les malades, ou de s'approcher d'eux, mais de toucher aux choses qu'ils avaient touchées. La terreur détruisit les rapports de bon voisinage, brisa tous les liens de famille, dessécha dans les cœurs toutes les affections, y étouffa la voix de la nature et de la pitié, n'en fit sortir que l'égoïsme. Quelques infortunés, croyant que la tristesse disposait à la maladie, singeaient la joie, grimaçaient le rire, se donnaient du mouvement pour s'étourdir sur le lugubre appareil des funérailles. La pudeur vit ses lois méconnues. Les femmes les plus jeunes, les plus belles, les plus modestes, ne refusaient pas de se faire servir par un jeune homme et de se dépouiller devant lui de tout vêtement, aussi

(1) Cette peste ravagea l'Europe entière en 1348, 1349 et 1350. On calcula que les trois cinquièmes de la population furent détruits. Le Brabant seul parut épargné et ressentit à peine la contagion. La république d'Islande fut anéantie. Ses habitans épars cessèrent dès-lors de former un corps de nation. La ville de Trapani en Sicile resta complètement déserte. Tous les habitans moururent, jusqu'au dernier.

bien qu'elles auraient pu le faire devant une personne de leur sexe. Toutes les affaires cessèrent ; tous les biens furent abandonnés ; la plupart des habitations devinrent communes et chacun suivit l'impulsion de son caprice. La peste dura en Provence pendant seize mois, et la proie de la mort y fut immense. De six personnes il n'en échappa qu'une (1). Quelquefois, dans cette confusion universelle, des pestiférés, hideux objets d'épouvante, étaient jetés dans la fosse avant d'avoir rendu le dernier soupir (2). Le bétail, errant dans les champs déserts, les animaux domestiques chassés des maisons d'où s'exhalait une odeur fétide, succombèrent aussi à la violence de ce cruel fléau. Le pape Clément VI accomplit tous les devoirs de la charité chrétienne. Il ne se contenta pas d'accorder des indulgences à ceux qui secouraient les malades et aux prêtres qui leur administraient les sacremens, il donna des sommes considérables pour le salaire des médecins voués au service des pauvres et pour l'enlèvement des cadavres gisans dans les rues d'Avignon (3)

(1) Le traducteur contemporain de la Petite Chronique manuscrite de France ou de Saint-Denys parle ainsi de la maladie contagieuse : « Item en Cel an 1348 fut une mortalité de gent en Pro-
« vence et en la Languedoc venue des parties de la Lombardie et
« d'oultremer, si très-grand, qu'il n'y demoura pas la vi[e] partie du
« peuple. »

(2) *Prima Vita Clementis VI*, dans Baluze.

(3) *Ibid.* — Teissier, Hist. des Souverains-Pontifes qui ont siégé dans Avignon, p. 188.

où mourut la célèbre Laure. Comme on ne pouvait attribuer une origine naturelle à un mal aussi meurtrier, on lui cherchait des causes extraordinaires et bizarres. Les uns assuraient qu'il était produit par une pluie de petits serpens invisibles; les autres l'expliquaient par un feu imperceptible qui infectait la masse de l'air. D'autres enfin se rencontraient soutenant qu'un combat à outrance, livré entre les globes célestes dans les hautes régions de l'atmosphère, exerçait sur les corps humains une influence mortelle. Chez les esprits échauffés il y avait place et crédit pour toutes les erreurs superstitieuses, pour toutes les visions extravagantes, et la fureur vint s'y mêler aussi. Une populace en délire se rua sur les Juifs faussement accusés d'empoisonner les puits et les fontaines. On égorgea ces malheureux, on les brûla sans miséricorde (1), on n'épargna pas même les enfans au berceau. Le Pape, pour arrêter le cours de tant de cruautés, fut obligé de publier deux Bulles et de mettre les Israélites sous sa protection spéciale (2).

Durant ces malheurs publics, la reine Jeanne et son époux Louis de Tarente vivaient tranquillement à Villeneuve-lez-Avignon dans le palais du cardinal Napoléon des Ursins. Ils attendaient une

(1) Banage, Hist. des Juifs.
(2) Teissier, *ibid.*

occasion favorable pour retourner à Naples. Cette occasion ne tarda pas à se présenter. Louis de Hongrie, fuyant devant la peste qui ravageait l'Italie, était rentré dans ses états héréditaires, après avoir pourvu à la sûreté de ses conquêtes et laissé des garnisons dans les places les plus importantes. Tout se ressentait de son absence. Les troupes hongroises mal payées commençaient à se débander. Les Napolitains fésaient des vœux ardens pour le triomphe de Jeanne, devenue subitement l'idole de ce peuple inconstant et capricieux qui naguère ne la voyait qu'avec indifférence. Les barons de la ville de Naples lui envoyèrent des députés pour la conjurer de se rendre au sein de son royaume. On lui garantissait l'amour de ses sujets fatigués de la domination étrangère. On lui offrait des troupes qu'on disait aguerries. Jeanne reçut ces envoyés avec reconnaissance et leur promit de ne rien négliger pour recouvrer sa couronne. Dès ce moment elle s'abandonna tout entière à ce projet, et mit tout en œuvre pour en assurer la réussite. La Provence, toujours dévouée à sa cause, lui fournissait un nombre considérable de milices; mais, dans le mauvais état des finances, ces secours étaient à peu près inutiles. Jeanne vendit d'abord tous ses bijoux; elle obtint de Clément VI la dîme sur tous les biens ecclésiastiques de Provence. Et ces ressources ne suffisaient pas encore, elle se vit contrainte

de recourir à la vente de quelque domaine dont le prix lui fournît des ressources plus abondantes. Mais quel domaine pouvait-elle aliéner avec le plus de convenance? Elle choisit Avignon qui depuis quelque temps formait un comté séparé du reste de la Provence. D'ailleurs elle était persuadée que Clément VI serait charmé de joindre à ses possessions une ville qu'il habitait et que ses prédécesseurs avaient habitée aussi, une ville enfin où le Saint-Siége avait construit un grand nombre de beaux édifices. Jeanne ne se trompait pas. Le Pape méditait depuis long-temps cette acquisition dont il connaissait tous les avantages. D'un autre côté il était bien aise de seconder les efforts de la reine pour chasser du royaume de Naples les Hongrois qui le désolaient. Ainsi les parties furent bientôt d'accord. Le contrat fut stipulé par Jeanne, de l'avis de son conseil, et par Louis de Tarente, son mari, le 9 juin 1348, au prix de quatre-vingt mille florins d'or de Florence (1); et Clément VI devint possesseur d'Avignon et de son territoire sous les confronts désignés (2). Il paraît que ce Pape spécula sur la détresse de Jeanne qui reconnut avoir reçu avant l'acte la somme convenue des mains d'Etienne, évêque de Saint-Pons de Tomières, par mandat exprès de sa Sainte-

(1) Environ huit cent mille francs de notre monnaie actuelle.

(2) Teissier, ouv. cité, p. 190 et suiv.

té (1). Elle déclara aussi que cet argent avait été employé à ses affaires et à ses besoins (2); et comme le prix stipulé était évidemment au-dessous de la valeur réelle du domaine vendu, Jeanne fit don de la plus value au Pape et à l'église romaine, en alléguant qu'il est plus méritoire de donner que de recevoir (3).

La reine-comtesse envoya devant elle à Naples le florentin Nicolas des Acciainoli, chambellan de son mari, pour préparer toutes les voies. Ce négociateur la servit avec le zèle et l'intelligence dont il avait donné des preuves en d'autres occasions. Il captiva l'esprit des Grands, gagna l'amour du peuple, séduisit par de belles promesses le duc Guarniéri, l'un de ces capitaines mercenaires qui fesaient trafic de la guerre, et que le roi de Hongrie avait mis à sa solde. Lorsque Acciainoli vit

(1) *Nos dicta regina venditrix recognoscimus publicè nos habuisse et recepisse..... per manus reverendi patris in Christo Domini Stephani episcopi Sancti Pont. Thomarum, in bonâ et electâ pecuniâ numeratâ, etc.*

(2) *Hujusmodi pecuniam recognoscimus in evidantem utilitatem nostram, ac pro necessariis et utilibus negotiis fuisse conversam.*

(3) *Etiam ex nunc quidquid dicta civitas Avenio cum ejus territorio..... seu in futurum plus valebit pretio antedicto, considerantes quod beatiùs est dare quàm recipere, hoc ideo præfato Domino Summo Pontifici et dictæ Ecclesiæ Romanæ, ex certâ scientiâ, donatione purâ, simplici et irrevocabili factâ, cùm insinuatione præsentium solemniter inter vivos, in totum illud plus, meliori modo, et formâ, quibus possumus, damus, cedimus, concedimus, ac perpetuò penitusque quittamus, ac donamus, etc.*

On peut voir le texte entier de cet acte dans Nouguier, ouv. cité, p. 132 et suiv.

que son entreprise était arrivée au point de maturité convenable, il pressa la reine de hâter son départ.

Au mois d'août de la même année, Jeanne et le prince de Tarente partirent de Marseille avec dix galères génoises et des troupes levées en Provence. Ils arrivèrent à Sainte-Marie-del-Carmine, proche de Naples, et y trouvèrent les premiers barons du royaume empressés à leur faire hommage. Quelques jours après, la reine rentra en triomphe dans sa capitale, mais non dans son palais, occupé par les Hongrois (1). Les forteresses qui défendaient la ville contenaient des garnisons ennemies. Louis de Tarente, avec l'assistance du duc Guarniéri, s'empara de ces châteaux en accordant aux Hongrois les honneurs de la guerre. Ils se retirèrent dans la Pouille, et Louis les y poursuivit. De part et d'autre l'on combattit pendant un an avec une fortune balancée; mais enfin la cause de Jeanne fut réduite au dernier degré de faiblesse.

Le roi de Hongrie repassa l'Adriatique en 1350 avec des troupes qui se hasardèrent dans des barques sans défense (2). Cette armée traversa le royaume de Naples, soumit presque toutes les villes des deux provinces nommées Principautés,

(1) Dominici de Gravina, Chron., p. 587.

(2) Joh. de Thwrocz, *Chron. Hungaror.*, p. III, ch. XVII.

et forma ensuite le siége d'Averse, la seule place qui essayât de se défendre. Comme les Hongrois ne servaient leur roi qu'en vertu de l'allégeance féodale, ils avaient le droit de rentrer dans leurs foyers au bout du terme convenu et qui était toujours assez court. Averse ne fut prise qu'à l'époque où finissait leur engagement, en sorte qu'ils demandèrent à retourner en Hongrie. Le roi, déjà blessé deux fois dans cette campagne, affaibli par les pertes qu'il essuyait, fatigué des frais immenses que lui coûtait une guerre lointaine, désespérait de se maintenir dans le royaume de Naples. Toutefois il ne voulait en sortir qu'après avoir fait sentir à Jeanne les effets de sa vengeance. Il demandait toujours justice au Pape, et toujours le Pape répondait qu'il ne croyait pas la reine coupable. Enfin, au mois d'octobre 1350, une trève fut conclue qui devait durer jusques au 1er avril 1351. On convint que Clément VI examinerait de nouveau dans son consistoire la conduite de Jeanne touchant l'assassinat d'André, et que pendant l'instruction de la procédure cette princesse et Louis de Hongrie sortiraient du royaume de Naples. Si Jeanne était jugée coupable, elle devait perdre son royaume, qui passerait à son adversaire. Si on la déclarait innocente, le monarque hongrois renoncerait à toutes ses conquêtes moyennant le payement de trois cent mille florins à titre d'indemnité de guerre. Le roi, exécutant fidèle-

ment les clauses de ce traité, retourna dans ses États après avoir choisi pour ses lieutenans, le chevalier de Montréal dans la Terre de Låbour, et Conrad Wolfart en Pouille (1). Jeanne au contraire ne quitta pas Gaëte, où elle s'était réfugiée, et cette circonstance n'interrompit pas les négociations.

En conséquence, Louis de Hongrie et Jeanne de Provence envoyèrent des ambassadeurs à la Cour d'Avignon pour y surveiller et pour y défendre leurs intérêts respectifs. Clément VI chargea le cardinal de la Jugie, l'évêque de Tusculum et trois autres prélats de reviser la procédure du grand-justicier Bertrand des Baux, de recueillir encore la déposition des témoins et les déclarations de la reine-comtesse. La Cour pontificale, entièrement dévouée à la maison de Provence, voulait disculper Jeanne sans trop blesser le roi de Hongrie, opiniâtre dans son ressentiment. Les commissaires qu'elle avait nommés adoptèrent un tempérament indigne de la justice et de la religion. Ils dirent que si l'on pouvait en effet prouver que Jeanne eût commis le crime qu'on lui imputait, sa volonté n'avait pas été libre. Femme timide et faible, elle n'avait fait que céder à la force des maléfices, à l'irrésistible puissance des esprits infer-

(1) Matteo Villani, liv. I, ch. XCIII. — Chron. Estense, p. 462. — *Vita Nicolai Acciainoli à Math. Palmerio*, t. XIII.

naux. Ces commissaires confirmèrent leur justification par les dépositions de plusieurs témoins assermentés; et le consistoire, déclarant Jeanne innocente du meurtre d'André, abolit l'accusation qui avait si long-temps pesé sur elle (1).

Le roi de Hongrie, paraissant satisfait de cette étrange sentence, retira ses troupes, dont il avait besoin contre la république de Venise, qui lui déclarait la guerre. Clément VI, atteint d'une maladie grave, se montrait impatient de rendre le repos à l'Italie avant de descendre au tombeau. Dans un second consistoire il changea en une paix perpétuelle la trève qui existait entre le roi de Hongrie et la comtesse de Provence. Il reconnut le mari de celle-ci, Louis de Tarente, comme roi de Naples. Les ambassadeurs hongrois, prenant la parole dans la même assemblée, déclarèrent, au grand étonnement de l'Europe, que le roi leur maître ne voulait pas vendre le sang de son frère, et qu'il tenait Jeanne quitte des trois cent mille florins convenus (2).

Jeanne accourut à Naples avec son époux (3) pour y attendre une bulle de Clément VI, qui ordonnait leur sacre. Le Pontife disait que Louis de

(1) Matteo Villani, liv. II, ch. XXIV.

(2) *Id.* ch. LXVI. — Bonfinius, *Rer. Hungaric. Dec.* II, liv. X. — Joh. de Thwrocz, *Chron Hung.*, p. III, ch. XXV. — Simonde de Sismondi, ouv. cité, t. VI, ch. XXXIX.

(3) En 1352.

aliéna aussi en faveur de ce gentilhomme les Terres de Bayons, de Reynier, de La Motte, du Lauzet, des Mées, d'Entrevennes, du Castelet, et plusieurs autres domaines provençaux (1). Clément VI mourut le 6 décembre 1352, et Jeanne perdit en lui un ami dévoué et un chaud protecteur. Ses affaires s'en ressentirent.

Un événement de peu d'importance mit à nu la faiblesse de son gouvernement. Le roi de France, prétendant l'exercice d'une juridiction pleine et entière sur le Rhône, de l'un à l'autre bord, avait fait planter un poteau surmonté de ses armoiries, au milieu du fleuve, entre Beaucaire et Tarascon. Les officiers de la reine Jeanne vinrent arracher ce poteau. Le roi de France, en étant informé, ordonna au sénéchal de Beaucaire de le rétablir en toute hâte. C'est ce que fit ce magistrat, après s'être mis à la tête de quelques milices languedociennes. Un corps de troupes provençales s'était réunis à Tarascon pour s'opposer à cet empiétément. Mais il resta dans ses quartiers, et les officiers provençaux souffrirent que l'on bravât impunément l'autorité de leur souveraine (2).

Peu après, le repos de la Provence fut troublé d'une furieuse manière. Jeanne avait promu à la

(1) César Nostradamus, 4e part.

(2) Claude De Vic et Joseph Vaissette, Hist. Génér. de Languedoc, t. IV, liv. XXXI.

dignité de sénéchal un Italien nommé Aimeric Rollandi, au mépris des coutumes constitutionnelles du pays qui n'admettaient que des gentilshommes provençaux à l'exercice de ces hautes fonctions. Les mêmes barons qui, cinq années auparavant, avaient tenu la reine en captivité pour l'empêcher de porter atteinte à l'indépendance nationale, prirent les armes, résolus à défendre leurs priviléges menacés. La bourgeoisie les seconda dans la plupart des communes, et le sénéchal ne pouvant résister à cette confédération puissante, implora le secours de Marseille où son autorité n'avait pas cessé d'être reconnue. Cette ville n'était pas soumise à l'influence de la noblesse provençale, et comme ses droits particuliers et statuts municipaux ne souffraient pas, elle n'avait aucune raison de prendre fait et cause pour les franchises de la Province à l'administration de laquelle elle était presque étrangère. Elle respectait les volontés de la reine ; d'ailleurs elle n'était pas fâchée de donner, en cette occasion, quelques preuves de son importance politique. La guerre civile éclata entre les Marseillais, d'un côté, et le reste de la Provence, de l'autre. Au milieu d'un désordre inexprimable, les états-généraux se réunirent à Aix. Jeanne eut enfin la sagesse d'écouter les plaintes de ses sujets. Toutefois ne voulant pas avoir l'air de céder à la crainte, elle destitua Rollandi sous un autre pré-

texte, et mit à sa place un baron provençal. Ce fut de Castellane, seigneur de Fos, auquel Raimond d'Agoult succéda bientôt après.

Cette satisfaction donnée aux désirs nationaux ne termina pas les troubles. Une haine violente avait éclaté entre les princes de la maison de Tarente auxquels l'époux de Jeanne accordait tout, et les princes de la maison de Duras qu'il tenait éloignés des affaires. Louis de Duras, comte de Gravines, demeura à Naples pour fomenter la discorde. Robert son frère vint en Provence en l'année 1355, et rallia sous ses drapeaux une foule de mécontens et d'aventuriers. Il s'empara du château des Baux dont il fit le centre de la révolte, et le pays fut désolé par des actes de brigandage. Philippe de Tarente, frère du roi, était alors gouverneur de Provence. Il voulut employer la voie de la modération avant d'en venir aux armes; mais n'y ayant pas réussi, il leva des troupes et les plaça sous le commandement de Fouquet d'Agoult, vicomte de Reillane. Refforciat d'Agoult, seigneur de Trets, s'y joignit avec ses hommes d'armes. Y accoururent aussi avec leurs vassaux, Raymond de Venteyrol, Jacques d'Ollières, le chevalier de Roquefeuil, Robert de Cadenet, Pierre et Imbert d'Alamanon, Isnard de Puyloubier, Bertrand de Châteauneuf, dit le *Gavot*, le chevalier de Puy-Ricard, Guillaume de Marseille, Rostang Augier, Louis des Porcellets,

Bertrand de Jouques, le seigneur de Roquevaire, le chevalier de Meyrargues, Raymond Garcin (1). Cette armée, réunie dans les plaines de Sénas, vint assiéger le château des Baux, l'attaqua ensuite avec vigueur, l'emporta peu de temps après, et passa au fil de l'épée la plus grande partie de la garnison.

Pendant que ces événemens se passaient en Provence, le royaume de Naples était en proie aux maux les plus cruels. Le prince Louis de Duras et le comte de Minerbino, l'un des plus puissans vassaux de la couronne, tenaient leurs fiefs en rebellion ouverte contre Jeanne (2). Un simple bourgeois des Abruzzes, Messire Lallo, s'était emparé de la ville d'Aquila et y commandait en maître absolu. Pour comble de malheur, une troupe de dix mille bandits, avides de butin et de meurtres, entra dans les Abruzzes sous les ordres du capitaine Lando, s'avança vers la Pouille, inonda la Terre de Labour, étendit ses ravages jusqu'aux portes même de Naples. Le Roi éperdu parvint à rassembler, par des contributions extraordinaires, trente-cinq mille florins qu'il livra au capitaine Lando, sous la condition que ses bandits s'éloigneraient de la capitale pour retourner dans la Pouille. Il promit de lui donner encore

(1) Nostradamus, *id.*

(2) Matteo Villani, liv. IV, ch. XXXI.

soixante-et-dix mille florins en deux paiemens pour qu'il évacuât le royaume ; mais, jusqu'à ce que cette promesse eût été réalisée, il consentit à ce que les ennemis continuassent de vivre à discrétion dans les provinces qu'ils occupaient (1).

Comment la Cour de Naples, qui s'abandonnait si lâchement, aurait-elle pu secourir la malheureuse Provence ? Le sort de ce pays était alors affreux. La perte de la bataille de Poitiers et la captivité du roi Jean troublaient de toutes façons la monarchie française. Une foule de soldats débandés, *voyant que leurs sondes étaient faillies puisque le roi de France était prins* (2), rançonnèrent diverses provinces sous le commandement de plusieurs chefs. « Au mois de juillet 1357, un « certain chevalier de Gascogne qu'on clamait « Messire Arnould de Servole, et communément « dit l'Archiprêtre, accompagné d'un tast de « gens ramassés et perdus, tous bandoliers, ou « bannis, entra en Provence où il fit de grandes « pilleries, occisions et meurtres infinis, gastant « cruellement tous le pays qui de telle venue, ainsi « que du coup d'une soudaine tempeste et de l'esclat « d'un horrible tonnerre, fut espouvanté et trou« blé (3). » Le gouverneur de Provence, ne pou-

(1) Matteo Villani, liv. v, ch. LXXVI.
(2) Jehan Froissart, Histoire et Chronique, vol. 1, p. 205.
(3) César Nostradamus, 4ᵉ partie.

vant repousser par la force des armes ces brigands vagabonds, prit des mesures pour les affamer. Un édit fut rendu qui ordonnait, sous les peines les plus sévères, de cacher dans des lieux de sûreté les vivres, les munitions, les troupeaux, tous les objets de nécessité première, et de détruire ou de brûler tout ce qu'on ne pourrait pas mettre à l'abri (1). Arnould de Servole se replia sur Avignon où le pape Innocent VI, successeur de Clément VI, se vit obligé de composer avec lui. « L'archiprêtre, dit Froissart (2), « fut aussi révéremment reçu com« me s'il eût été fils au roi de France, et disna « plusieurs fois devers le Pape et les cardinaux, « et luy furent pardonnés tous ses péchés ; et au « départir on luy livra quarante mille escus pour « délivrer à ses compaignons. »

Ces bandes dévastatrices allèrent exercer leurs fureurs dans les provinces voisines; « or les Pro« vençaux qui cuidaient estre quittes au moyen « du pont d'or qu'on avait fait à l'archiprêtre, « furent bien estonnés quand au bout d'un an ils « le virent revenir avec son armée bandolière « pour retirer une autre curée (3). » Amiel des Baux et Raymond des Baux, comte d'Avelin, eurent l'infamie de l'appeler à leur assistance.

(1) *Prima Vita Innocentii VI*, dans Baluze.

(2) Ouv. cité.

(3) César Nostradamus, ouv. cité. — *Secunda Vita Innocentii VI*, dans Baluze.

Une vieille rancune contre les souverains de Provence fermentait dans le sein de cette maison puissante. La faiblesse de la Cour de Naples, l'épuisement des finances, l'orgueil des barons provençaux murmurant d'obéir à un gouvernement éloigné, cette passion de nouveauté inhérente à la nature humaine, ce vague désir de changement qui travaille le peuple aux jours de calamité publique, et le fait se plonger dans un avenir inconnu, tout ranimait l'espoir des seigneurs des Baux, tout leur disait de tenter la fortune, tout concourait à leur enfler le cœur, à leur tourner la tête. Mais comme les ambitions particulières se cachent toujours sous le masque des intérêts généraux, ces deux seigneurs, en s'armant contre le pouvoir légitime, invoquaient le bien du pays. Pour rendre à la Provence le bonheur et la liberté, il fallait, suivant eux, la séparer du royaume de Naples. Ils levèrent ainsi l'étendard de la révolte au nom de l'affranchissement national, et les Provençaux se divisèrent en deux partis, celui de l'union et celui de l'indépendance.

Les Marseillais, qui avaient formé avec Naples des relations commerciales fort utiles à leurs intérêts, frémissaient à l'idée de la séparation. Ils embrassèrent, pleins d'ardeur, le parti de la reine Jeanne et formèrent une ligue avec les villes d'Arles, de Toulon, de Nice, d'Hyères et de Grasse, également fidèles à la cause royale. Siméonis, avocat

à Vence, se mit en campagne à la tête de seize cents royalistes déterminés. On implora le secours du comte d'Armagnac, lieutenant du roi de France en Languedoc, chargé de défendre cette province importante contre les Anglais qui n'avaient cessé de la harceler (1). D'Armagnac entra en Provence avec une colonne de deux mille cinq cents hommes, après toutefois qu'on lui eut asssuré une indemnité de trente-cinq mille florins d'or.

Cependant l'insurrection croissait en force et en audace. Une troupe d'indépendans s'empara de Saint-Maximin. Ensuite les ennemis s'avancèrent sur Marseille, aidés par Antoine des Baux, prévôt de la cathédrale et frère du comte d'Avelin. Ils firent quelques ravages dans le territoire. Les habitans, armés en masse, mirent la ville en bon état de défense, repoussèrent les insurgés et s'emparèrent d'Aubagne dont le comte d'Avelin était seigneur (2). La reine-comtesse, en témoignage de sa reconnaissance, donna à la commune de Marseille le village de St.-Marcel.

Jeanne ne put rien faire de plus pour ceux qui soutenaient ses droits contre la rébellion de la famille des Baux. Elle n'avait souci que des affaires de Naples, et son état de faiblesse ne lui permit pas de venger l'ancien affront des vêpres sicilien-

(1) Claude De Vic et Joseph Vaissette, *ibid.*

(2) Antoine de Ruffi, Hist. de Marseille, liv. v.

nes, bien que l'occasion se présentât belle. Don Louis, roi de Sicile, était mort et avait laissé la couronne à Frédéric son frère, âgé de treize ans, et d'une santé chancelante. Les partisans de la maison d'Anjou s'étant agités en tout sens, Jeanne et son époux se déterminèrent à traverser le Phare et entrèrent à Messine (1) avec quatre galères provençales et un petit corps de troupes. On résolut le siége de Catane. Tandis qu'on attaquait par mer et par terre cette place importante, deux galères espagnoles entrèrent dans le port de Syracuse, vinrent ensuite secourir Catane, battirent les quatre galères provençales et les mirent en fuite. Alors les assiégeans, qui ne tiraient des vivres que de la mer, craignant d'être enfermés à leur tour, songèrent à battre en retraite. Mais la garnison sicilienne tomba sur l'arrière-garde, la culbuta et lui fit des prisonniers de marque. Après sept mois de séjour dans l'île, le Roi et la Reine furent forcés de retourner à Naples. Minerbino continuait de les inquiéter. Le prince de Tarente, frère du roi, parvint à se saisir de ce rebelle qui lui demanda grace, en chemise et la corde au cou. Le vainqueur ordonna de le conduire à Alta-Mura, le força de rendre cette place, puis le fit pendre à un des crénaux, la tête ceinte d'une couronne de papier sur laquelle on avait écrit les vains titres de prince et de duc que ce traître s'était arrogés (2).

(1) Le 24 décembre 1355.

(2) Mignot, ouv. cité, ch. XI.

Louis de Duras n'en persistait pas moins dans sa révolte. Bientôt ses places furent prises, et son parti se dispersa. Se voyant lui-même sans argent, sans ressource, il eut recours à la clémence du roi et de la reine. On ne lui accorda que la vie, et en 1360 on le renferma dans le château de l'OEuf à Naples, où il mourut peu de temps après. Cet heureux événement rendit le calme aux provinces napolitaines. La même année, le comte d'Avelin mourut en Provence. Déjà l'archiprêtre en était sorti. Le Dauphin, régent du royaume de France pendant la captivité de son père, avait pris ce chef de brigands à son service.

La France gémissait dans un épouvantable désordre. Le traité de Bretigny et la délivrance du roi Jean ne mirent pas un terme aux malheurs publics. D'après ce traité de paix, les Anglais devaient évacuer les places qu'ils occupaient. Mais les soldats congédiés formèrent des compagnies organisées pour les courses aventureuses. D'autres étrangers, même des malfaiteurs français, *car encore avait en France grand foison de pilleurs* (1), se joignirent à ces bandes dévastatrices et se donnèrent divers chefs. On les appela les Tard-Venus parce que d'autres brigands les avaient précédés sur le théâtre de leurs dévastations. Ils se divisèrent en deux corps. L'un se saisit du château

(1) Froissart, 253 et suiv.

d'Ance entre Lyon et Mâcon, et s'y fortifia pour ravager à son aise le Mâconnais, le Lyonnais, le Beaujolais (1) ; l'autre s'avança vers la Provence. « Les Tard-Venus menèrent bien le temps à leur « volonté en celuy pays, car nul n'allait à l'encon- « tre d'eux. Ils prindrent la ville du Pont-St.-Es- « prit et tous ceux et celles qui dedans estaient, « dont ce fut pitié, car ils occirent maint prud'hom- « me et violèrent mainte demoiselle, et y conqui- « rent si grand avoir qu'on ne le saurait nombrer, « et assez grandes pourvéances pour vivre un « an (2). » Au dire du chroniqueur dont je cite les naïves paroles, les compagnies élurent au Pont-St.-Esprit un capitaine général qui se fesait nommer *ami de Dieu et ennemi de tout le monde.* Innocent VI publia contre ces malfaiteurs une croisade qui ne les intimida guère. Heureusement le marquis de Montferrat, alors en guerre avec le duc de Milan, les prit à sa solde, à la prière du Souverain-Pontife, moyennant soixante mille florins. Ils évacuèrent le Pont-St.-Esprit, après avoir exigé d'Innocent l'absolution de tous leurs crimes. Ce qui ne les empêcha pas de se souiller de crimes plus odieux encore en traversant la Provence. Arrivés au-delà du Var, ils refusèrent de passer outre si on ne leur payait d'avance le prix de leur

(1) *Prima, Secunda et Tertia Vita Innocentii VI*, dans Baluze.
(2) Froissart, *ibid.*

engagement. Leur intention était de piller la ville de Nice où se trouvait enfermé tout ce que les habitans des vigueries voisines avaient de plus précieux. La bonne contenance des Niçards, secondés par Raymond Blaccas, seigneur d'Éza, leur premier consul, arrêta l'audace des Tard-Venus qui poursuivirent leur marche sur le Montferrat à travers les montagnes de la Ligurie.

On pensait que le gouvernement napolitain, vainqueur des factieux et des brigands, tournerait toutes ses vues vers la Sicile où régnait la maison d'Aragon depuis les fameuses vêpres. Mais l'époux de la reine Jeanne passa rapidement du tumulte des affaires à la plus ardente piété. Au retour d'un pélerinage à Amalphi, il fut attaqué de la fièvre, et vint mourir à Naples le 25 mai 1362. Il avait à peine atteint sa quarante-deuxième année, mais son corps, usé par les plaisirs, présentait l'image d'une précoce décrépitude. Jeanne, après tant de troubles, devait désirer la paix. Elle fut bien inspirée en fesant à la tranquillité de son peuple le sacrifice de ses prétentions sur la Sicile. Le gouvernement de cette île fit de son côté quelques concessions qui aplanirent toutes les difficultés. Il reconnut la suzeraineté du royaume de Naples, promit de payer un tribut annuel de trois mille onces d'or, et s'obligea d'entretenir en temps de guerre cent lances pour la défense de ce royaume. Le Souverain-Pontife qui succédait à Innocent VI

confirma ces accords par une bulle, en réservant les droits du Saint-Siége sur le royaume de Sicile, comme arrière-fief.

Ce nouveau Pape, qui prit le nom d'Urbain V, était Guillaume Grimoard, simple abbé de Saint-Victor de Marseille, né à Grisac dans le comté de Gévaudan (1). L'empereur d'Allemagne, Charles IV, fils de Jean, roi de Bohême, ayant passé les monts pour conférer avec Urbain V sur les affaires d'Italie, entra dans la ville d'Arles, en 1365, avec un appareil triomphal. Renouvelant une vaine cérémonie tombée depuis long-temps en désuétude, il reçut la couronne des rois d'Arles, des mains du cardinal-archevêque Guillaume de la Garde, dans l'église métropolitaine de Saint-Trophime, derrière le maître autel, en présence du sénéchal de Provence, du duc de Bourbon, du comte de Savoie et d'un grand nombre de seigneurs et de prélats. Parmi ces derniers étaient les archevêques d'Aix et d'Embrun, les évêques d'Orange, de Marseille, de Vaison, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Digne, de Senez, de Sisteron, d'Apt, de Vence et de Nice (2). Jeanne fit adresser à Charles IV des plaintes sur le préjudice qu'il portait à sa souveraineté de Provence, et ce mo-

(1) Grimoard fut élu par le Conclave à Avignon le 27 septembre 1362.

(2) Saxi, *Pontificium Arelatense*, p. 320. — Noble la Lauzière, Hist. Chronol. d'Arles. — Teissier, ouv. cité, p. 263.

narque qui n'attachait aucune importance à son couronnement, s'excusa auprès de la reine-comtesse. Les Arlésiens célébrèrent en son honneur la fête des fous, parodie indécente où un enfant de chœur, élu évêque des insensés, officiait dans la cathédrale, avec l'assistance des clercs masqués de diverses manières. Charles IV fit un séjour de deux mois à Arles, et se rendit ensuite à Marseille d'où il partit bientôt pour Avignon. Urbain V le reçut avec solennité. Après plusieurs conférences, l'empereur retourna à Prague (1).

La reine Jeanne, qui n'avait encore que trente-cinq ans, voulut prendre un époux qui pût l'aider de ses conseils et de son épée. Elle choisit Jacques d'Aragon, roi titulaire de Majorque, comte de Roussillon et de Cerdagne, lequel ne possédait aucun de ces états. Son père en avait été dépouillé en 1348 par le roi d'Aragon à qui il refusa de rendre hommage; et lui, sans crédit et sans ressource, traînait alors en Europe une existence flétrie par l'infortune. Le souvenir de Louis de Tarente fesait craindre à Jeanne de rencontrer un maître. Elle stipula que son nouvel époux ne s'assirait pas avec elle sur le trône de Naples; que rien ne se ferait en son nom; qu'on l'appellerait seulement roi de Majorque, et qu'il aurait le duché de Calabre pour l'entretien de sa maison,

(1) *Prima et Secunda Vita Urbani V*, dans Baluze.

sa vie durant. Les noces furent célébrées avec pompe au milieu d'avril 1365 (1). Jacques tint sa promesse, car on ne trouve pas qu'il ait eu beaucoup de part à l'administration des affaires.

Les profusions de Jeanne continuaient. Sur les remontrances qui lui furent adressées de toutes parts, elle révoqua par un édit les aliénations qu'elle avait faites et se prohiba la faculté d'en faire de nouvelles. Elle réunit à la couronne la plus grande partie des domaines cédés, dont elle laissa la jouissance viagère aux possesseurs. Cet édit ne porta aucune atteinte à l'acte de vente d'Avignon. Le Saint-Siége en resta tranquille propriétaire. La reine-comtesse s'occupa ensuite de l'administration de la justice en Provence. Elle réforma les abus qui s'étaient glissés dans les appellations et dans le réglement des frais. Elle donna aussi quelques encouragemens au commerce et à l'agriculture.

Urbain V avait résolu de faire un voyage en Italie, malgré les vives sollicitations de Charles V, roi de France, et des cardinaux français, qui voulaient le retenir en deçà des monts, parce qu'ils craignaient qu'il ne fixât le Saint-Siége à Rome. Ce pontife alla d'abord visiter Montpellier où il avait professé le droit canonique, dans sa jeunesse. Il retourna ensuite à Avignon, en partit le 30 avril 1367, et prit le chemin de Marseille, suivi de tous

(1) Mignot, ouv. cité, ch. XII.

les membres du sacré collége, à l'exception de cinq (1). Rien ne saurait exprimer la joie que sa présence causa aux Marseillais. Ils le reçurent comme un Dieu, dit Pétrarque (2). Au sein des grandeurs souveraines, Urbain n'oubliait pas l'antique monastère de Saint-Victor qu'il avait gouverné avec tant de sagesse et que remplissait encore le doux parfum de ses vertus. Il n'eut rien de plus pressé que d'aller se prosterner dans la chapelle de ce cloître célèbre, et des larmes d'attendrissement mouillèrent ses paupières. Tandis qu'il coulait des jours pleins de calme et de pureté au milieu des religieux, le port de Marseille se remplissait de vaisseaux destinés pour son voyage, car la reine Jeanne et les républiques maritimes de l'Italie s'empressaient à lui donner des marques de dévouement. Urbain V s'embarqua le 19 mai sur une galère napolitaine avec le sacré collége. Escorté par une flotte nombreuse, il sortit du port de Marseille pour entrer dans celui de Toulon. Pétrarque, triomphant du départ du pontife qu'il attribuait à ses instances, nous peint, avec exagération sans doute, la douleur des cardinaux en quittant le rivage. Suivant lui, ils gémissaient de leur triste sort, ils jetaient des cris de malédiction contre un pontife détestable qui les arra-

(1) Fleury, Hist. Ecclés., liv. XCVI.

(2) *Lib.* IX. *Rer. Senil. epist.* II.

chait à leur patrie pour les transporter dans des terres inconnues. Comme si, dit le poète, le Chef de l'église les eût conduits à Memphis dans les prisons des Sarrasins, et non à Rome, siége unique et suprême de la foi chrétienne, à Rome dont ils devaient être les rois fortunés (1).

De Toulon la flotte pontificale vint mouiller à Villefranche, ensuite à Albengue, enfin à Gênes où le doge, les nobles et le peuple l'attendaient. Urbain V fut reçu avec magnificence et reprit sa navigation quelques jours après. Le 16 octobre il fit son entrée dans Rome, et la reine Jeanne ne tarda pas à s'y rendre pour lui faire hommage. Le Pape la reçut aux degrés de l'église de Saint-Pierre. De Lusignan, roi de Chypre, était venu à Rome avec toute sa famille pour solliciter des secours contre les infidèles. Il assista avec Jeanne à la solennité du dimanche *Lœtare Jérusalem*. Ce jour-là, selon un ancien usage, les Papes donnaient une rose d'or à la personne la plus distinguée qui se trouvait à leur cour. Urbain la donna à Jeanne; et comme les cardinaux n'approuvaient pas cette préférence et disaient qu'il n'y avait point d'exemple d'une faveur si éclatante, accordée à une reine

(1) *O Malum Papam! O Patram Impium! Exclamantes quonam terrarum miseros filios rapit! Non quasi ad Christianitatis unicam ac supremam arcem urbem Romam suâ in Sede Catholicæ futuri reges Ecclesiæ, sed quasi Ctesiphontem, aut Memphim Saracenorum in carceres traherentur.* — *Loco cit. suprà.*

en présence d'un roi. *C'est*, répondit le pontife, *qu'on n'avait jamais vu un abbé de Saint-Victor sur la chaire de Saint-Pierre* (1). La reine-comtesse jouissant de son triomphe, fit une cavalcade dans les rues de Rome, au milieu de ces cardinaux et d'un grand nombre de seigneurs (2).

Bientôt elle fut troublée dans sa joie, car des princes puissans conspiraient pour démembrer son comté de Provence. Le fils du roi d'Angleterre prétendait quelques domaines de ce comté pour la légitime de sa trisaïeule, princesse provençale. L'affaire fut assoupie par le crédit d'Urbain V qui servait la reine avec autant d'affection que l'avait fait Clément VI. A peine revenu de cette alarme, elle apprit que Louis, comte d'Anjou, frère du roi de France et gouverneur du Languedoc, se disposait à envahir la Provence avec les troupes commandées par Bertrand Du Guesclin, lesquelles revenaient d'Espagne après avoir vaincu Pierre, roi de Castille, surnommé le Cruel. Louis d'Anjou, dans son agression, invoquait les droits prétendus par l'empire sur le royaume d'Arles, droits qui lui avaient été cédés par l'empereur Charles IV. Sans déclaration de guerre, il passa le Rhône au mois de mars 1368 et forma le siége d'Arles et de Tarascon. Il fit garder l'embouchure du fleuve par

(1) Fleury, Hist. Ecclés., liv. XCVI.
(2) *Prima Vita Urbani V*, dans Baluze.

des vaisseaux, et plaça des barques le long de son cours pour que ces deux villes ne fussent pas secourues. Les Arlésiens se défendirent avec tant de vigueur que le comte d'Anjou se vit obligé de lever le siége vingt jours après (1). Les Tarasconais ne furent pas si heureux. Du Guesclin prit leur ville à la faveur d'une intelligence entretenue avec quelques bourgeois. Mais il ne jouit pas long-temps de sa conquête. Aix et Marseille se liguèrent pour résister à l'armée française (2). Toute la noblesse du pays courut aux armes. Le gouverneur de Provence vint à son tour assiéger Tarascon, le reprit, refoula les ennemis en Languedoc, et renferma dans le château d'Orgon les traîtres qui avaient livré leur patrie.

Dès le commencement des hostilités, Jeanne avait imploré la médiation du Pape. Elle fit entendre que n'ayant point d'enfans elle ne choisirait son successeur que dans la maison de France; qu'il était étonnant que le comte d'Anjou ravageât un pays dont il pourrait être un jour le souverain légitime, sans tirer l'épée. Louis, séduit par cette vague promesse et menacé des censures du Pape, licencia ses troupes, et Jeanne retourna dans ses états, comblée des graces d'Urbain V.

Peu de temps après, ce pontife manifesta le des-

(1) Saxi, *Pontif. Arelat.*, p. 322.

(2) Pitton, Hist. d'Aix, ch. IX.

sein de retourner à Avignon. Aussitôt l'alarme fut générale à Rome, et on n'oublia rien pour lui faire changer de sentiment. L'infant Pierre d'Aragon voulut le dissuader en se servant de tous les moyens d'influence que lui donnait la renommée de ses édifiantes vertus. Sainte Brigitte, qui était venue à Rome pour obtenir la confirmation d'un ordre qu'elle avait établi en Suède, osa le menacer des plus grands malheurs, de la part de Dieu. Urbain V fut inébranlable (1). Tout ce qu'on put obtenir de lui fut une bulle par laquelle il déclara qu'il était satisfait des Romains et des peuples du voisinage.

La côte était couverte de vaisseaux que le roi de France, celui d'Aragon, la reine de Naples, les Provençaux et les Avignonais avaient préparés pour le transport de la Cour pontificale (2). Urbain arriva à Marseille le 16 septembre 1370, et il entra le 28 dans Avignon au milieu des acclamations d'un peuple immense. Un de ses premiers soins fut d'ordonner que l'on remît aux magistrats provençaux tous les criminels de Provence qui s'étaient réfugiés dans ses états, à la charge par ces magistrats de lui remettre, à leur tour, les malfaiteurs fugitifs, nés ses sujets.

Ce saint pontife négociait la paix entre la France

(1) Fantoni, Hist. d'Avig. — Fleury, Hist. Ecclés., liv. XCVII.

(2) *Prima Vita Urbani V*, dans Baluze.

et l'Angleterre, lorsqu'il tomba malade. Ne pensant plus aux affaires du monde périssable pour ne s'occuper que du salut de son ame, il donna des marques d'une dévotion fervente, fit sa profession de foi catholique, et voulut que toutes les portes de son palais restassent ouvertes afin que chacun pût le voir. Il était couché sur un lit sans ornemens, vêtu de ses habits monastiques qu'il n'avait jamais quittés, et tenant dans la main un Crucifix (1). Il expira le 19 décembre, âgé de soixante-un ans. Selon ses désirs, son cœur fut transféré à Marseille, dans l'abbaye de Saint-Victor (2) à laquelle il avait prodigué ses largesses. Le conclave élut à sa place Pierre Roger, qui prit le nom de Grégoire XI.

Le sort de Jeanne fut de faire toujours des ingrats. Jacques d'Aragon, son époux, l'avait quittée pour guerroyer en Espagne à la tête d'une poignée de braves. Ce prince, le plus illustre aventurier qui fut alors dans le monde, devint le triste jouet d'une fortune cruelle. Il traîna de rechef en Castille, en Aragon, en France même, la vie errante pour laquelle il semblait né, et mourut de chagrin en 1374. Jeanne n'avait point d'enfans, et trois mariages malheureux ne l'empêchèrent pas d'en contracter un quatrième. Le 25 mars 1376, elle donna

(1) Baluze, *ibid.*

(2) Teissier, ouv. cité.

sa main à Othon, duc de Brunswick, renommé entre les guerriers de l'époque et de plus habile négociateur. Cette union, qui pouvait donner des successeurs à Jeanne, excita la colère de Charles de Duras, fils de Louis, et petit-fils de cet autre Charles de Duras dont le roi de Hongrie avait ordonné l'assassinat en 1348. Ce jeune duc était le dernier des princes du sang, car toute la postérité, autrefois si nombreuse, de Charles d'Anjou, s'était éteinte. Charles de Duras était également l'unique héritier de Louis, roi de Hongrie, et ce vieux monarque l'avait appelé auprès de lui pour le former à l'art de la guerre (1). Jeanne, le comblant de caresses, lui avait donné en mariage sa nièce Marguerite, fille de sa sœur Marie, avec promesse de l'adopter pour son fils et de lui léguer sa couronne. Mais Charles, monstre d'ingratitude, ne s'élevait que pour la ruine de sa bienfaitrice.

Sur ces entrefaites, le pape Grégoire XI, vaincu par les prières des Romains, se décida à transférer le Saint-Siége dans la capitale du Monde Chrétien. Il partit d'Avignon le 13 septembre 1376, suivi de treize cardinaux, et passa sucessivement à Noves, à Orgon, à Salon, à Aix, à Saint-Maximin où il s'arrêta pour honorer la mémoire de la Magdelaine. Il prit ensuite la route de Marseille, et le 22 il traversa cette ville en cavalcade, au milieu d'une

(1) Giannone, *Storia Civile del Regno di Napoli*, liv. XXIII, ch. III.

affluence extraordinaire de spectateurs, et descendit à l'abbaye de Saint-Victor. Le 2 octobre, il monta sur une galère de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont le grand maître Ferdinand Hérédia, entouré de ses chevaliers, tenait le timon. Trente autres galères le suivaient. Grégoire XI fut reçu à Rome avec des transports de joie; mais il ne tarda pas de payer à la nature le tribut que tous les hommes lui doivent. Il mourut dans le palais du Vatican le 27 mars 1378. Alors commença le déplorable schisme qui étonna l'univers et déchira l'Église Latine pendant un demi-siècle. Comme ces graves événemens influèrent sur le sort de la reine Jeanne, je ne dois point les passer sous silence.

Grégoire XI ne laissait à Rome que seize cardinaux. Six étaient restés à Avignon, et un légat se trouvait en Toscane. Des seize qui devaient sur-le-champ entrer au conclave onze étaient français; quatre, italiens; et un, espagnol. Les douze Bannerets, c'est-à-dire les officiers municipaux de Rome, représentèrent à ces membres du sacré collége que tous les malheurs qui affligeaient l'Église depuis si long-temps ne venaient que de l'absence des Papes, et que le peuple impatient attendait de leur sagesse l'élection d'un pontife romain. Les cardinaux firent une réponse évasive; et le 7 avril, au moment où ils s'enfermaient dans le conclave, la multitude en fureur s'empara des

portes du Palais Apostolique et ferma tous les passages. Pierre de Cros, cardinal-archevêque d'Arles, à qui appartenait la garde du conclave en qualité de camérier de l'Église, s'enfuit, saisi de terreur, dans le château Saint-Ange, et pria Guillaume de la Voute, évêque de Marseille, d'exercer pour lui cette charge. Cependant les cardinaux, divisés entre eux, ne pouvaient fixer leur choix; et, pendant leurs débats, la populace romaine, grossie des habitans des campagnes voisines, poussait des hurlemens, se livrait à tous les excès, et menaçait de forcer le conclave. Au bruit des armes se joignait le son du tocsin. En ce tumulte affreux, les cardinaux cherchaient des expédiens pour se mettre en sûreté. L'un d'eux proposa d'attendre des jours de calme et de liberté pour faire une élection véritable, mais de revêtir, pour le moment, un moine des ornemens pontificaux et de montrer à la foule trompée ce simulacre de pape. Cet avis fut rejeté comme indigne de l'assemblée auguste. Enfin, dans cette émeute populaire dont la violence allait toujours croissant, les cardinaux, pour en finir, élurent le napolitain Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, lequel fut aussitôt salué sous le nom d'Urbain VI. Tous les membres du sacré collége le reconnurent sans protestation publique (1).

(1) Fleury, Hist. Ecclés., liv. XCVII.

La fermeté de l'évêque de Marseille, dans ses fonctions de gardien du conclave, l'avait rendu odieux au peuple qui lui donnait le nom de traître. Ce prélat, se voyant menacé des plus grands périls, voulut se refugier au château Saint-Ange ; mais il fut arrêté en chemin, honteusement garotté, et traîné à l'église de Saint-Laurent où l'on délibéra si on le jetterait dans le Tibre, ou si on le décapiterait. En cette extrémité il réclama le jugement des Bannerets, et on le conduisit en prison sous la garde de gens armés qui devaient se relever de quatre en quatre. Par bonheur pour lui, un seigneur romain de la maison des Colonna vint le tirer des mains de ces furieux, et le mena d'abord dans le palais du cardinal de Saint-Pierre qu'on avait pillé, puis dans celui du cardinal des Ursins qui lui offrait un asile plus sûr. Lorsque le tumulte fut apaisé, l'évêque de Marseille suivit l'exemple des cardinaux et reconnut pour Pape l'archevêque de Bari. Voulant ensuite changer de siége, sans qu'on en sache la raison, il obtint du nouveau pontife l'évêché de Valence et de Die (1), et fut remplacé à Marseille par son frère Aymard de la Voute, évêque de Grasse.

Jeanne, qui avait appris avec joie la nomination d'un de ses sujets, combla de présens les députés

(1) Belsunce, Hist. des Évêques de Marseille, t. II, liv. XI. — Notes de Baluze, p. 1208.

qui la lui notifièrent. Elle envoya même à Rome le comte de Saint-Severin, l'un des premiers vassaux de la couronne, et le grand chancelier Spinelli pour féliciter Urbain VI et lui porter quarante mille ducats à titre de don. Mais ce Pape, aveuglé par un esprit de vertige et d'orgueil, ne reçut qu'avec un dédain affecté ces marques éclatantes de bienveillance royale. Il aliéna tous les cœurs par la dureté de son caractère bizarre, par l'injustice de ses procédés grossiers. Conçoit-on son égarement? Il prenait plaisir à offenser ces cardinaux à qui il devait toute sa puissance, tellement que ceux-ci, ne pouvant plus supporter son indigne conduite, rougirent d'avoir donné un pareil chef à l'Église, et résolurent de déclarer son élection nulle, comme n'ayant pas été libre. Vers le milieu du mois de mai, tous ceux qui n'étaient pas italiens sortirent de Rome, au nombre de treize, sous le prétexte d'aller respirer un air plus pur à la campagne, et se rendirent à Agnani où ils se fortifièrent dans la résolution qu'ils avaient prise. Ils ne pensaient qu'aux moyens de l'exécuter, lorsque l'archevêque d'Arles vint les joindre, emportant avec lui la thiare et tous les ornemens pontificaux (1). Une démarche si hardie les combla de joie, mais elle leur fit aussi comprendre qu'ils n'avaient plus à délibérer, et qu'il fallait

(1) Saxi, p. 325.

agir. L'archevêque d'Arles confia la garde du sacré collége à Bernard de la Salle, capitaine gascon, qui commandait un corps de troupes en Italie. La reine Jeanne, irritée de l'ingratitude d'Urbain, se déclara pour les cardinaux ennemis de ce Pape, promit de reconnaître celui qu'ils nommeraient, et leur offrit un asile pour cette élection nouvelle. Ils choisirent Fondi, fief de la couronne de Naples, et s'y rendirent le 22 août, après avoir fait contre la nomination d'Urbain VI une protestation solennelle qu'ils envoyèrent à toutes les puissances chrétiennes. Ils mandèrent auprès d'eux les quatre cardinaux italiens restés à Rome. Trois répondirent à l'invitation. Un seul s'y refusa. Le 27 septembre le sacré collége entra au conclave, et le même jour il élut Robert, cardinal de Genève, beau-frère du prince d'Orange et allié avec les meilleures maisons de l'Europe. Robert prit le nom de Clément VII et fut aussitôt couronné en présence d'Othon de Brunswick et des ambassadeurs de la reine Jeanne.

Les deux Papes firent chacun une promotion de cardinaux. Après quoi, ils s'excommunièrent tour à tour, ils s'accablèrent d'injures atroces. L'Église d'Occident se divisa entre les deux rivaux. Urbain VI conserva sous son obédience l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, la Pologne, la Prusse, le Danemarck, la Suède, la Norwége, la Hollande, l'Angleterre, la Toscane, la Lombardie,

le duché de Milan et presque toute l'Italie. Clément VII fut reconnu par la France et tous ses feudataires, par l'Aragon, le royaume de Naples, la Sicile, le comté de Provence et de Forcalquier, Avignon et le Comtat Venaissin. La Castille voulut rester neutre. Les jurisconsultes et les théologiens discutèrent avec chaleur les droits de l'un et de l'autre. Mais, dans cette querelle, on employa des armes plus meurtrières que leurs vains argumens. De part et d'autre le zèle devint fureur, le sang coula jusque dans les temples. Le parti d'Urbain VI parut enfin l'emporter, et Clément VII s'enfuit à la cour de Naples où Jeanne le reçut avec les respects dus au chef suprême de la religion. En même temps Urbain publia contre cette reine une bulle foudroyante. Il la déclara schismatique, hérétique, privée de tous ses états. De plus, il délia ses sujets du serment de fidélité, et promit des indulgences à ceux qui s'armeraient contre elle. Peu après, la populace de la ville de Naples s'insurgea, mais ce ne fut pas impunément, car le duc de Brunswick la chargea à la tête de la noblesse, la fit rentrer dans le devoir, et les coupables périrent dans l'horreur des supplices. Cependant Clément VII, ne se croyant pas en sûreté, s'embarqua avec ses cardinaux sur des galères provençales, et aborda à Marseille le 10 juin 1379, et se rendit à Avignon où il fixa son séjour (1).

(1) Fleury, ouv. cité, liv. XCVII.

Urbain, cherchant partout des ennemis à Jeanne, ne songeait à rien moins qu'à la précipiter du trône, et il ne fut que trop bien servi par le duc d'Andria, principal instrument de sa vengeance. Ce seigneur napolitain, disgracié par sa souveraine, espérait recouvrer son crédit et ses terres à la faveur des troubles du pays. Dirigé par l'instinct d'une haine implacable, il se mit en quête d'un prince qui ne fît pas difficulté de s'armer contre Jeanne, et bientôt il le trouva tel qu'il le voulait, puissant par la vaillance et féroce par l'ambition. C'était ce même Charles de Duras sur lequel la confiante Jeanne reposait des regards de complaisance et d'amour. On le nommait alors Charles de la Paix, à cause de la paix qu'il avait menagée entre les Hongrois et les Vénitiens. En 1380, Charles, séduit par les promesses d'Urbain VI, quitta la Hongrie à la tête d'une armée de dix mille hommes, traversa l'état de Venise, et courut à Rome pour y recevoir l'investiture du royaume de Naples. Le pontife ne la lui donna que sous des conditions onéreuses, au commencement de l'année 1381. Après quoi il le couronna solennellement et se prépara à l'aider de tous ses moyens pour le triomphe d'une cause commune. Il vendit plusieurs biens appartenant aux églises, fit fondre des statues d'or et d'argent, des croix et jusqu'à des calices pour soudoyer l'armée hongroise (1). Jeanne, effrayée

(1) Mignot, ouv. cité, ch. XIV.

de tout ce mouvement, manda le duc de Brunswick qui était à Tarente, et convoqua toute la noblesse pour venir défendre sa couronne. Les états assemblés délibérèrent sur les besoins de la guerre, mais ils n'accordèrent que de faibles subsides. Ce beau royaume de Naples perdait obscurément toutes ses ressources dans la mollesse. Jeanne, pressée par les plus graves circonstances, adopta le prince français Louis, comte d'Anjou, celui-là même qui avait envahi la Provence quelques années auparavant. Le 29 juin de la même année, elle lui fit expédier des lettres patentes qui le déclarèrent héritier de tous ses états, tant d'Italie que du comté-uni de Provence et de Forcalquier. Les députés napolitains le pressèrent en même temps de voler au secours de sa mère adoptive. Mais le comte d'Anjou ne se hâtait guère. Des intérêts puissans le retenaient en France où il exerçait la régence durant la minorité de Charles VI son neveu, ce qui pourtant ne l'empêcha pas de se rendre à Avignon pour demander au pape Clément VII la confirmation des lettres patentes de Jeanne.

Pendant ce temps le prince de Duras, qui se fesait appeler Charles III, obtenait des succès faciles dans le royaume de Naples, et marchait sur la capitale comme un heureux triomphateur. A son approche, Jeanne se retrancha dans le Château-Neuf, la plus forte citadelle de la ville. Elle attendait les galères de Provence qui devaient ve-

nir à son secours. Charles de Duras entra dans Naples sans coup férir, et forma aussitôt le siége du Château-Neuf. La situation de la reine devint des plus fâcheuses. Les galères tant désirées n'arrivaient point. Le comte d'Anjou, immobile en France, semblait oublier qu'il avait en Italie une bienfaitrice à défendre et un usurpateur à punir. Charles pressait le siége; et Jeanne, en proie aux horreurs de la famine, ne voyant autour d'elle que des scènes affreuses de désolation et de mort, chargea le comte Hugues de Saint-Séverin de négocier une trève de cinq jours seulement, et promit d'ouvrir les portes du Château si, pendant ce délai, le duc Othon de Brunswick, son époux, alors cantonné dans Averse, ne venait la secourir. La trève fut accordée à ces conditions. Jeanne, dont l'espoir commençait à renaître, écrivit à son époux de tenter un dernier effort. « Rendez-moi la couronne, « lui disait-elle, ou du moins épargnez-moi de tom« ber dans les mains du vil bourreau qui me la ra« vit. Mes sujets de Provence m'ont abandonnée. « Sur vous seul maintenant reposent toutes mes res« sources. » A cette voix plaintive Othon sentit ses entrailles émues. Il partit d'Averse, et parut devant Naples, bien résolu de vaincre ou de mourir. Mais sa triste fortune empêcha l'un et l'autre. Il eut beau se battre en désespéré; accablé par le nombre, restant seul au milieu des escadrons ennemis, blessé, renversé de son cheval, il se vit

contraint de se rendre. Dès ce moment tout fut perdu pour Jeanne.

Le comble d'une infortune royale n'est pas dans l'abaissement de cette grandeur souveraine devant laquelle les volontés se courbaient naguère soumises. Il est quelque chose de plus affreux encore. C'est la nécessité de se mettre à la discrétion d'un misérable que l'on méprise, d'implorer la clémence d'un ingrat que l'on hait. Voilà ce qui brise l'ame d'humiliation et de douleur, et voilà quel fut le sort de Jeanne. Cette reine déchue envoya Saint-Séverin dire à Charles de Duras qu'elle était sa captive. Dans l'instant Charles, à la tête de ses gardes, s'empara du Château. La vue de sa bienfaitrice le pénétra de honte, et il ne put cacher le trouble de sa conscience. Son émotion augmenta lorsque Jeanne lui dit : « Je ne vous rappellerai « point mes bontés, il ne faut pas qu'une prisonnière humilie son vainqueur. L'univers nous contemple et nous juge. Souvenez-vous, si vous pouvez, que je suis votre reine, et traitez mon époux « en prince de son rang. » Duras, toujours plus confus, balbutia quelques paroles de respect, laissa la malheureuse Jeanne dans le Château-Neuf, et ordonna de la traiter comme au temps de sa puissance. Il lui conserva même le vain titre de reine et garda pour lui seul toute l'autorité. Enfin, cinq jours après la reddition du Château, dix galères provençales armées à Marseille parurent à la vue

du port de Naples. Mais la reine ne pouvait plus rien attendre de cette assistance tardive.

La capitale était tranquille. Le royaume entier reconnaissait les lois de Charles de Duras, et peu lui importait le changement de maître. Il ne savait que se soumettre au premier occupant, sans qu'on pût comprendre l'usage qu'il fesait de ses richesses, de sa population, de sa belle nature, de son fertile sol et de son ciel inspirateur, le plus beau ciel qui soit au monde. Jeanne témoigna le désir de parler en particulier aux commandans des galères provençales, et Charles y consentit. Il voulait désarmer la colère des Provençaux par cette complaisance calculée, et il espérait aussi que sa captive le désignerait de nouveau son héritier légitime. Comme il se trompait, l'insensé! Comme il connaissait mal le caractère de Jeanne! Cette reine n'était plus la même. Faible et légère sur le trône, elle s'était révélée grave et forte dans la prison. Son cœur, égaré par des flatteurs méprisables, venait de se purifier sous les coups de l'adversité; et les vices, ouvrage des méchans, fesaient place aux facultés généreuses, ouvrage de la nature. Aussi bien ces faibles cœurs de femme ont quelquefois des mouvemens de mâle courage et de haute énergie qui mettent en défaut toute notre prévoyance. Les capitaines provençaux, descendus à terre, furent introduits dans l'appartement de Jeanne, et son oppresseur en sortit pour

la laisser quelques instans en pleine liberté. Aussitôt la reine, d'une voix pleine de dignité et de calme, leur traça le tableau de ses souffrances. Ensuite elle leur dit que, s'ils n'étaient pas arrivés assez à temps pour prévenir son injure, elle comptait encore sur eux pour la venger. Elle leur ordonna et les conjura même de ne reconnaître jamais l'usurpateur de sa couronne, et d'obéir à son fils adoptif, le comte d'Anjou. Surtout elle leur recommanda de tenir pour faux ou arraché par la violence tout acte par lequel elle paraîtrait donner le sceptre au plus vil des tyrans.

Les capitaines provençaux, pénétrés de douleur, tombèrent aux genoux de cette infortunée, et lui promirent tout ce que dicte un dévouement inviolable. Voyant qu'ils ne pouvaient rompre ses chaînes, ils montèrent sur leurs galères et reprirent le chemin de Marseille. Charles, trompé dans ses espérances, accabla Jeanne de nouvelles rigueurs, et la fit conduire sous bonne escorte dans le fort Saint-Ange, sur le mont Gargano. Alors les comtes de Fondi, d'Ariano, de Caserte, seuls grands vassaux de la Couronne fidèles à la noble captive, coururent en France se joindre au comte d'Anjou, lui prêter serment de fidélité et implorer de prompts secours.

A la vue de ces serviteurs supplians, au récit des malheurs de Jeanne, Louis d'Anjou se ranima. Il partit de Paris, accompagné de plusieurs sei-

gneurs français, passa par le Languedoc, dont il était gouverneur, et arriva à Avignon le 22 février 1382. Clément VII, le recevant comme le libérateur désiré de la reine-comtesse, le nomma gonfalonier de l'Église pour combattre au nom du Saint-Siége, et le pressa de marcher incontinent contre l'oppresseur de Naples. Le comte d'Anjou avait amassé, comme régent de France, de grands trésors que le surintendant Savoisy n'avait pas osé lui disputer. Il s'en servit pour lever une armée des plus formidables. La Provence, où il se disposait à entrer, se trouvait dans une agitation extrême. Deux partis s'y dessinaient pleins d'ardeur. L'un soutenait le prince français, l'autre le voulait combattre. Arles et Marseille lui envoyèrent des députés pour lui prêter serment et lui offrir leurs services. Des volontaires sortis des vigueries de Sisteron, Draguignan, Grasse et Digne, accoururent sous ses drapeaux. Cependant la majorité des seigneurs et des villes refusait de le reconnaître. La situation était grave et l'ébranlement général. On craignait l'influence de la politique française. En cette conjoncture, les États de Provence, assemblés extraordinairement à Aix, délibérèrent sur les affaires publiques. Louis d'Anjou leur députa le baron de Sault et le comte de Capro. Mais l'assemblée, à la persuasion de l'archevêque Jean d'Agoult, fit fermer les portes aux deux envoyés du prince, et les habitans d'Aix se

préparèrent à la résistance. Alors le Pape d'Avignon lança contre eux toutes les foudres de son Église. L'armée du comte d'Anjou, débouchant par Tarascon, Arles et Saint-Remy, se présenta devant la capitale, dont elle forma le siége après en avoir dévasté le territoire. Un corps de Marseillais vint aider les assiégeans. Parmi les chefs qui défendaient la ville on remarquait Raimond de Beaufort, vicomte de Turenne, dont la famille, originaire du Limousin, s'étant transportée en Provence à la suite de l'élévation au Souverain Pontificat de deux de ses membres, Clément VI et Grégoire XI, avait obtenu de la reine Jeanne un grand nombre de terres. Le vicomte de Turenne était à la tête d'une troupe disciplinée de lanciers et d'arbalétriers. Il avait aussi un canon, alors appelé bombarde (1), dont il ne savait guère se servir. C'est probablement la première pièce d'artillerie qui ait été vue en Provence, car les lois de la guerre n'autorisaient pas encore en Europe l'usage des armes à feu (2). La ville d'Aix résista pendant plusieurs mois, mais enfin elle reconnut Louis d'Anjou en qualité de prince de Tarente, titre qu'avaient toujours porté les héritiers présomptifs de la couronne de Naples.

(1) Pitton, Hist. d'Aix, liv. III.

(2) Deux ans auparavant, c'est-à-dire en 1380, les Vénitiens avaient fait emploi de ces armes contre les Génois; mais toute l'Italie se plaignit de cette infraction aux lois reçues dans les armées.

Le prince français se disposait à passer les Alpes, lorsque Charles de Duras, plein de ce trouble qui tourmente les oppresseurs au faîte de leur puissance usurpée, crut que le temps était venu d'immoler sa captive. On le vit pourtant hésiter devant l'exécution de ce forfait exécrable. Il sentait bien qu'il allait inscrire son nom sur les tables d'une éternelle infamie. Mais la soif de régner, mais les besoins d'une affreuse politique, mais la menaçante entreprise du duc d'Anjou, tout soulevait des combats dans son cœur. Il consulta le roi de Hongrie, implacable ennemi de Jeanne. Ce monarque était vieux, mais sa haine n'avait pas vieilli. Trente-huit ans écoulés depuis le meurtre d'André ne lui fesaient pas oublier le soin de sa vengeance, et il appelait de tous ses vœux le jour qui verrait Jeanne satisfaire, en tombant, aux mânes de son frère. Comment donc la vieillesse, avec son expérience des faiblesses humaines et de toutes les choses de la vie, ose-t-elle se montrer sans miséricorde et sans pardon! La réponse du roi de Hongrie fut conforme aux désirs de Charles de Duras. Le 22 mai 1382 quatre soldats hongrois entrèrent dans la chapelle du fort Saint-Ange pendant que Jeanne y fesait sa prière, et l'étranglèrent au pied de l'autel (1). D'autres ont dit que Jeanne fut étouf-

(1) Mignot, ouv. cité, ch. XIV.

fée sous des coussins, pieds et poings liés (1). Elle était pour lors dans la cinquante-sixième année de son âge. Son corps fut enterré secrètement dans l'église de Saint-François, qu'elle-même avait fait bâtir sur le mont Gargano.

(1) *Modus interemptionis suæ variè extitit narratus. Nam aliqui dixerunt ipsam strangulatam, aliqui sub unâ culcitrâ suppositam, ligatisque manibus et pedibus suffocatam extitisse.*

Prima Vita Clementis VII, dans Baluze.

CHAPITRE XVI.

SECONDE MAISON D'ANJOU.

LOUIS Ier, LOUIS II, LOUIS III.

1382-1434.

Expédition de Louis Ier d'Anjou dans le royaume de Naples. — Ses revers et sa mort. — Louis II, son fils, lui succède. — Le sénéchal Spinoli et la faction de Charles de Duras excitent des troubles en Provence. — Arrivée de la régente Marie de Blois et du jeune Louis II. — La ville d'Aix au pouvoir des insurgés. — La mort de Charles de Duras contribue à la pacification du pays. — Plusieurs parties du territoire provençal sont réunies au duché de Savoie. — Le parti de la maison d'Anjou reprend des forces dans les Deux-Siciles. — Louis II part pour Naples et y entre triomphalement. — Pendant ce temps la Provence est ravagée par Raimond de Turenne. — Mort de ce seigneur. — Revers de Louis II en Italie. — Son retour en Provence. — Benoît XIII, assiégé à Avignon par les Français, est secouru par le comte de Provence. — Le schisme continue; élection d'un troisième Pape. — Louis II est encore appelé en Italie. — Il s'y rend et en retourne bientôt. — Sa mort. — Son fils Louis III lui succède. — Il va tenter la fortune en Italie. — Diverses opérations militaires. — Alfonse d'Aragon surprend Marseille et la saccage. — Cette ville répare ses pertes. — Mort de Louis III.

LOUIS Ier.

La mort de Jeanne consterna Clément VII. Il craignit d'abord que le duc d'Anjou n'abandonnât son

entreprise; mais ce prince, à la sollicitation du pontife, se raffermit dans son premier dessein, et ils rendirent l'un et l'autre tous les honneurs qui étaient dus à la mémoire de leur bienfaitrice. Clément fit célébrer dans la cathédrale d'Avignon de magnifiques obsèques auxquelles il assista avec le duc d'Anjou. Le cardinal de Cusence prononça l'oraison funèbre de la victime royale (1).

La tranquillité régnait en Provence, et Louis d'Anjou ne songea plus qu'à régler les opérations de la guerre en Italie. Ce prince, à la tête d'une armée que les calculs les plus modérés portent à quinze mille chevaux (2), soutenus d'un puissant corps d'infanterie, traversa rapidement la Lombardie, la Româgne, la Marche d'Ancône, et entra, le 17 juillet 1382, dans le royaume de Naples par les Abruzzes, dont il occupa toutes les places. Son armée fut encore grossie par un grand nombre de seigneurs napolitains qui désiraient venger la mort de Jeanne et secouer le joug de Charles de Duras (3). Ainsi commença le parti des Angevins ou des Provençaux, qui devait, par sa rivalité avec la faction de Duras, coûter tant de sang au royaume de Naples. Le duc d'Anjou s'empara du comté de

(1) Teissier, Hist. des Souverains-Pontifes qui ont siégé dans Avignon, p. 360. — Baluze, notes, fol. 1057.

(2) Chronicon Estense, t. XV, p. 508.

(3) Giannone, *Istoria Civile*, etc., t. III, liv. XXIV, ch. I.

Nolice, traversa la chaîne des Apennins, et pénétra dans la Terre de Labour, résolu d'aller assiéger la capitale.

Charles de Duras, se voyant abandonné par une partie de ses barons, renferma ses troupes dans plusieurs citadelles. Il opposa la ruse à la force, voulut affaiblir l'ennemi dans des routes difficiles, et se garda bien de commettre son armée au sort d'une bataille générale. Ne songeant qu'à se tenir sur la défensive pour gagner du temps, il défia Louis à un combat singulier, comme autrefois Pierre d'Aragon avait défié Charles Ier. Un chevalier, nommé Sauvage, qui apporta le cartel au camp du nouveau comte de Provence, eut la tête tranchée par ordre de ce prince (1). Duras, reprochant à Louis d'avoir violé le droit des gens, lui proposa un second cartel, qui fut accepté. Tandis qu'on fixait par divers messages le jour et le lieu de cette rencontre, le nombre des champions, les armes qu'ils devaient porter, l'armée du comte de Provence s'affaiblissait par la désertion, la disette, la chaleur du climat, les maladies épidémiques. Puis Duras trouva des motifs pour retarder encore le combat singulier qu'il avait lui-même provoqué.

L'armée de Louis d'Anjou s'ouvrit un passage dans les plaines de Foggia après un choc qui coûta

(1) Niem, *Hist. Schismatis.* liv. I, ch. XXVIII.

bien du sang. Mais son état de détresse ne lui permit pas de profiter de cet avantage. Au commencement d'avril 1384 Duras partit de Naples et campa à Barlette à la tête de ses troupes, après douze jours de marche. Ce prince n'eut presque pas besoin de tirer l'épée. Il laissa faire les chaleurs et les maladies. Les débris languissans de l'armée franco-provençale se virent réduits aux plus fâcheuses extrémités, et il fallut solliciter à la Cour du roi de France des secours d'hommes et d'argent. Le roi Charles VI envoya dans le royaume de Naples le comte Enguerrand de Coucy avec douze mille chevaux. Mais ce général arriva trop tard. La république de Florence, qui, neutre en apparence, soutenait secrètement le parti de Duras, sut arrêter Enguerrand de Coucy. Louis d'Anjou était si misérable qu'il ne lui restait de toute son ancienne magnificence qu'une tasse d'argent pour boire, et une seule cotte d'armes de toile, semée de fleurs de lis (1). Enfin, dévoré d'inquiétude et de désespoir, il mourut au château de Bari le 27 de septembre, âgé de quarante-six ans. Son armée se dissipa d'elle-même, mais son parti ne s'éteignit point. Les partis renferment quelquefois dans leur sein un germe de force étonnante. Quand on les croit abattus pour toujours, les voilà qui se relèvent encore, puisant dans le malheur

(1) Mignot, ouv. cité, ch. xv.

une énergie nouvelle. Le duc d'Anjou laissa deux fils en bas âge sous la tutèle de leur mère, Marie de Blois, fille puînée de Charles de Blois, duc de Bretagne. L'aîné, qui portait aussi le nom de Louis, fut substitué à tous les droits de son père sur le royaume de Naples. Il eut de plus la souveraineté du comté-uni de Provence et de Forcalquier (1).

LOUIS II.

Le nouveau monarque, à peine âgé de huit ans, se trouvait alors à Angers, auprès de sa mère. Cette princesse se disposa à le conduire en Provence, où sa présence était bien nécessaire. Charles de Duras y avait envoyé Balthasar Spinoli, en qualité de sénéchal, avec un corps de troupes napolitaines. Spinoli s'empara de la ville d'Aix, y fixa sa résidence (2), et répandit partout la terreur. La plupart des communes provençales, craignant la vengeance d'un inexorable ennemi, reconnurent le gouvernement de Duras, et formèrent une ligue sous le nom d'*Union d'Aix*. Il n'y eut que les villes de Marseille, d'Arles, de Pertuis, et quelques autres moins considérables, qui restèrent fidèles à la seconde maison d'Anjou (3).

(1) Il posséda aussi le comté du Maine et le duché d'Anjou, apanage de sa famille.

(2) Pitton, Hist. d'Aix, liv. III, ch. VI.

(3) Clapiers, *de Provinciæ Phocensis Comitibus.*

Tel était en 1385 l'état de la Provence, lorsque Marie de Blois et le jeune Louis II son fils arrivèrent à Avignon. Clément VII habitait alors Châteauneuf, où il restait durant les chaleurs de l'été. Il en partit pour rendre aux deux illustres personnages les honneurs qui leur étaient dus. Marie, à son tour, alla avec son fils au-devant du pontife, et l'attendit au château de Sorgues, où il devait passer. L'âge du jeune comte de Provence ne le dispensa pas des devoirs que tous les princes remplissaient envers les vicaires de Jésus-Christ. Aux approches du Pape, Louis II mit pied à terre, et, porté dans les bras du sire de Vivai, il prit la bride de la mule de Clément, et le conduisit jusqu'au château, où il fut reçu par Marie (1). Le lendemain cette princesse entra dans Avignon, et le pontife l'accueillit avec une magnificence sans égale.

Pendant que Marie de Blois levait des troupes pour abattre en Provence la faction de Charles de Duras, cette faction, toujours plus audacieuse, cherchait à se raffermir. Balthazar Spinoli avait pratiqué des intelligences dans la ville d'Arles par l'entremise du nommé Ferragus, chef hardi d'une bande de brigands qui désolaient la contrée. C'était un reste des Tard-Venus; et la forteresse des Baux, tombée en leur pouvoir, leur servait de retraite. Dans la nuit du 24 au 25 juillet quelques

(1) Jean Fabri, évêque de Chartres, dans son journal.

traîtres livrèrent à Ferragus une des portes d'Arles, et ses soldats, favorisés par les ténèbres, mirent la ville à feu et à sang. Oh! que cette nuit fut horrible! Le viguier Emmanuel du Puget resta parmi les morts. Le jour rassembla les habitans. Ils coururent aux armes, chassèrent Ferragus, mais ne purent lui enlever le butin immense qu'il avait fait. Les brigands se dirigèrent vers Roquemartine, dont ils massacrèrent le seigneur, et se retirèrent ensuite dans le château des Baux. Les magistrats d'Arles firent la recherche des coupables. Il s'en trouva de toutes les conditions, prêtres, gentilshommes, bourgeois, artisans, et ils passèrent tous par la rigueur de la justice. Aux uns on trancha la tête, d'autres périrent sur un gibet, plusieurs furent jetés vivans dans le Rhône. Comme les juges n'eurent pas égard aux priviléges ecclésiastiques en infligeant ces supplices, ils obtinrent de Clément VII l'absolution des censures qu'ils avaient encourues (1).

Marie de Blois, sensible à la fidélité des habitans d'Arles, voulut leur donner un témoignage de reconnaissance. Au mois de décembre elle partit d'Avignon, et fit son entrée dans leur cité célèbre avec son fils Louis II. Les Arlésiens, transportés de joie, passèrent avec la régente une con-

(1) Gaufridi, Hist. de Provence, t. 1, liv. VII. — Saxi, *Pontif. Arelatense.* p. 330.

vention contenant vingt-cinq articles. Le premier portait qu'elle ne ferait jamais la paix avec Charles de Duras, l'assassin de leur bonne reine Jeanne, dont ils chérissaient la mémoire. Les autres articles étaient relatifs à la judicature, à la police, au gouvernement municipal de la ville (1). Après avoir reçu l'hommage de plusieurs seigneurs, Marie et Louis se rendirent à Marseille.

La régente voyait ses affaires s'améliorer, et la faction de Duras s'affaiblissait tous les jours. Cependant Spinoli continuait d'occuper militairement la ville d'Aix. Dans ces circonstances, Marie de Blois transféra à Marseille les hautes cours de justice et le siége de l'administration provençale. Durant toute l'année 1386 les partisans de la seconde maison d'Anjou ne furent occupés qu'à diriger leurs forces contre Aix, et les amis de Duras ne travaillèrent aussi qu'à défendre cette capitale. Les Marseillais se distinguèrent par une constance de fidélité (2) que les faveurs de Marie rendaient plus énergique encore. Leurs soldats, employés au siége d'Aix, furent attaqués de la dyssenterie. Les médecins chrétiens vinrent à manquer, et l'on recourut aux médecins juifs, lesquels se fondant sur un texte des Saintes Écri-

(1) Hon. Bouche, t. II, liv. IX, sect. IV.

(2) Ant. Ruffi, Hist. de Marseille, liv. VI, ch. IV et V.

tures (1) refusèrent tout secours jusqu'à ce que la commune de Marseille les eût déclarés exempts de porter sur leurs habits la marque d'ignominie qu'on leur avait imposée.

Le roi de Hongrie venait de mourir, laissant deux filles. L'aînée, à peine sortie de l'enfance, monta sur le trône et mit toute sa confiance en la reine Isabelle sa mère. Celle-ci, abandonna les rênes de l'état à un seigneur incapable et avide. La noblesse, mécontente d'un tel gouvernement, appela Charles de Duras qui fut reçu comme un roi légitime et proclamé à Bude dans l'assemblée des états. Ce nouveau trône ne fut qu'un triste écueil sur lequel l'assassin de Jeanne vint se briser. Il n'y était assis que depuis peu de temps lorsqu'un gentilhomme du pays le tua d'un coup de sabre (2). Son fils Ladislas, âgé de onze ans, lui succéda au royaume de Naples, sous la régence de sa mère Marguerite.

La mort de Duras contribua puissamment à la pacification de la Provence. Déjà les premiers barons obéissaient à Marie de Blois et à Louis II. Mais les habitans d'Aix, soutenus par les communes de Brignolles, Toulon, Vence, Nice, Puget-Théniers, Barcelonnette et Moustiers, persistaient

(1) *Honora medicum ad necessitates, honoribus ejus, etenim illum creavit Dominus.* Ecclesiastiq. ch. XXXVIII, § 1.

(2) Le 15 février 1386.

dans leur résistance. Vivement pressés par les compagnies marseillaises et les autres milices provençales, ils envoyèrent à Naples une députation à la tête de laquelle se trouvait Rostang Aténulphi, premier consul, pour demander des secours à la reine Marguerite, tutrice du jeune Ladislas. Cette princesse, assez occupée chez elle, ne put fournir aucun appui à la ville d'Aix. Alors les habitans de cette capitale, fatigués d'une lutte si longue et si périlleuse, prêtèrent l'oreille à des propositions de paix. Messire Arnoux La Caille, prévôt de l'église de Saint-Sauveur, ménagea et conduisit bien cette affaire (1). Balthasar Spinoli, désespérant du succès de sa cause, s'enfuit en Italie (2).

Une trève de plusieurs mois fut signée. Les états-généraux, sous l'influence du comte de Sault, zélé partisan de la maison d'Anjou, s'assemblèrent à Aix, et l'on y dressa deux capitulations, l'une pour le pays, l'autre pour la ville. Le comté-uni de Provence et de Forcalquier, ainsi que les terres adjacentes, étaient transférés à Louis II, par le principe du testament et de l'adoption de Jeanne. On maintenait les priviléges des trois états, on proclamait une amnistie générale, on rendait tous les biens saisis. Les Provençaux bannis des communes de l'Union d'Aix, et les ennemis de ces

(1) Pitton, *ibid.*

(2) Ruffi, Hist. des Comtes de Provence.

communes, ne pouvaient, de dix ans, y exercer des emplois. On ne devait construire aucun fort sur le territoire de l'Union, ni y changer en rien le régime administratif. La régente Marie de Blois s'engageait à ne point aliéner le domaine public, et à révoquer les anciennes aliénations. Le sénéchal et les autres officiers entrant en charge juraient l'observation de ce pacte. Quant à la ville d'Aix, les trois consuls Antoine de Vaureilhe, Jean de Tressemanes et Guillaume Verdoin, stipulèrent qu'elle conserverait la cour souveraine de justice et les chambres des archives et du fisc; qu'on n'introduirait aucun changement dans l'organisation municipale; que les prélats, les nobles et les plébéiens, qui avaient embrassé la cause de Duras, jouiraient de leurs priviléges et de leurs charges; qu'on ne ferait dans la cité aucune levée d'hommes; que le conseil de la commune aurait le droit d'établir des taxes; que les habitans pourraient, de leur propre autorité, se défendre contre tout acte illégal et toute exécution arbitraire. On convint expressément que si les comtes souverains, ou leurs officiers, portaient la moindre atteinte à la teneur de ces articles, les habitans d'Aix seraient déliés de leur serment de fidélité.

Ce traité de paix fut lu avec pompe, le 1er octobre 1387, dans l'église de Notre-Dame-de-Consolation. Marie de Blois, ayant à ses côtés le jeune Louis II, en jura l'observation, la main droite

sur l'Évangile, en présence de son cousin le prince Louis de Bourbon, des trois consuls d'Aix et de plusieurs seigneurs provençaux.

La régente et son fils ne purent néanmoins entrer dans la capitale de la Provence que lorsque les cours de justice y eurent été réintégrées. Marseille, croyant avoir acquis le droit de posséder ces hautes cours, ne voulait pas les rendre à Aix. Mais elle eut enfin la sagesse de renoncer à ses prétentions, et tous les articles du traité de paix furent exécutés ponctuellement.

Le comté de Nice, la petite viguerie de Puget-Théniers, Barcelonnette et sa vallée ne reconnurent pas les accords de la ville d'Aix et restèrent fidéles à la cause de Ladislas. Au commencement de l'année 1388, Georges de Marle, sénéchal de Provence pour Louis II, passa le Var à la tête d'un corps de troupes et vint investir la place du côté de terre, tandis que Luc de Grîmaldi l'inquiéta par mer avec plusieurs galères. Cette ville, se trouvant dans une position critique, envoya trois députés à Ladislas et à sa mère Marguerite pour leur demander une prompte assistance. Marguerite et le jeune roi ne purent fournir aucun secours aux Niçards; mais, par déclaration du 30 mars, ils leur permirent de faire choix d'un souverain quelconque, pourvu qu'il n'appartînt pas à la seconde maison d'Anjou, à charge de revenir sous l'obéissance de Ladislas, ou de ses héritiers, si, dans le

délai de trois ans, ceux-ci pouvaient rembourser au prince choisi tous les frais de guerre, d'occupation et de défense (1).

Les notables de Nice s'assemblèrent dans une église pour désigner le prince auquel on devait obéir. Après bien des débats tous les suffrages se réunirent sur Amédée VII, comte de Savoie, qui jouissait d'une grande renommée de sagesse et de valeur. Ce prince parut bientôt devant la ville, à la tête de son armée. Les troupes provençales, commandées par George de Marle, repassèrent le Var pendant la nuit, sans hasarder le combat. Trois jours après, quarante notables, élus par le peuple et réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence du baron de Bueil, donnèrent pouvoir aux consuls de discuter, avec les commissaires du comte de Savoie, un traité définitif de donation. Cette charte importante, sous la date du 28 septembre 1388, accorda aux Niçards les priviléges les plus étendus, moyennant un tribut annuel (2).

Lá viguerie de Puget-Théniers, Barcelonnette et sa vallée se donnèrent aussi au comte Amédée VII, à la même époque (3) et à des conditions à peu près semblables. Déjà la maison de Savoie

(1) Samuel Guichenon, Hist. de la Maison de Savoie. — *Ludovic. della Chiesa.* Hist. du Piémont.

(2) Guillaume Paradin, Chronique de Savoie, liv. II.

(3) Expilly, Dict. Géog. et Hist. Polit. des Gaules et de la France. — Samuel Guichenon, ouv. cité.

avait obtenu de Louis Ier la cession du comté de Piémont, et l'ancienne province des Alpes-Maritimes se trouva séparée pour toujours de l'ancienne Narbonnaise Seconde. L'on conçoit au reste cette détermination des Provençaux d'outre-Var et de la vallée de Barcelonnette. Leur soumission à la maison d'Anjou ne les exposait qu'à des orages, ne leur annonçait que des malheurs. Au contraire, le gouvernement de Savoie, tranquille et doux, offrait à leurs intérêts des garanties bien plus puissantes.

Aussitôt que le comte Amédée VII eut repassé les Alpes, les troupes provençales, campées au-delà du Var, menacèrent le territoire de Nice d'une seconde invasion. La valeur et l'habileté d'Odon de Villars, gouverneur de la ville, fit échouer leurs tentatives. Toutefois ce général ne put empêcher les habitans des deux rives de se livrer à des actes de brigandage et à des représailles cruelles. Des bandes de féroces aventuriers désolèrent successivement tous les villages le long du Var et de l'Esteron. Marie de Blois essaya d'opérer un mouvement en sa faveur dans le comté de Nice où sa cause était soutenue par les Lascaris, seigneurs de Tende et de Vintimille. Mais elle épuisa tous ses efforts dans cette tentative malheureuse, et il ne lui resta que la ressource des négociations. Une trève de douze ans, qui maintenait le *statu quo* entre la Provence et la Savoie, au sujet des pays

séparés, fut conclue à Nice, par la médiation du pape Clément VII, le 14 octobre 1389. Signée par Odon de Villars et le baron de Bueil, au nom du comte Amédée, et par Reforciat d'Agoult, commissaire de Marie de Blois et de Louis II, elle fut ratifiée de part et d'autre le 21 du mois de novembre suivant.

Le gouvernement provençal avait bien besoin de cette trève, car les affaires de Naples fixaient alors toute sa sollicitude et ranimaient ses espérances. Le parti de la maison d'Anjou avait repris des forces, grace à l'imprudente et cupide administration de la reine Marguerite. Les Napolitains soulevés lui opposèrent un tribunal composé de huit membres, qu'on appela les Huit du bon ordre. Ces nouveaux magistrats devinrent aussi puissans que les officiers de la couronne, en sorte qu'on eut à Naples un gouvernement bâtard, vivant au jour le jour, sans cesse balotté par des flots orageux, également éloigné du mouvement de la liberté et du calme du despotisme.

Au milieu de ces discordes civiles le pouvoir de Ladislas était presque méconnu, et la faction de la maison d'Anjou invita vivement le jeune comte de Provence à se rendre à Naples pour y prendre possession du trône. Cette prière fut reçue avec faveur dans le conseil de Marie de Blois. L'on fit aussitôt tous les préparatifs nécessaires, et l'on convint que le cardinal de Tournon, légat de Clé-

ment VII, et plusieurs seigneurs provençaux, accompagneraient Louis II, encore dans la fleur de son adolescence. Le 20 juillet 1390, le prince partit de Marseille avec vingt vaisseaux, et fit son entrée dans Naples, armé de pied en cap, monté sur un beau coursier couvert de velours violet et tout parsemé de fleurs de lis d'or. Le comte de Provence, arrivé à la porte Capuane, trouva les députés de la ville qui lui en présentèrent les clefs et le conduisirent à son palais, sous un dais de drap d'or que suivait toute la noblesse napolitaine, au milieu d'une foule innombrable. Partout des cris de joie se fesaient entendre. De toutes parts affluaient de puissans secours. La riche maison de Saint-Séverin conduisit seule au nouveau roi dix-huit cents cavaliers, entretenus à ses frais; et les armes d'Anjou, long-temps humiliées, n'eurent qu'à se montrer pour saisir la victoire.

Mais en Provence il n'en fut pas de même. Le vicomte Raimond de Turenne ne s'était soumis qu'avec regret, et il attendait, frémissant d'impatience, le moment où il pourrait par sa révolte causer encore des déplaisirs mortels à la maison d'Anjou qui l'avait dépouillé. L'absence de Louis II lui indiqua que ce moment était venu, et vite il se prit à faire des courses à la tête d'une bande de meurtriers, larrons, faux-monnayeurs, *et autres gens de sac et de corde* (1) qu'il avait ramassés

(1) Hon. Bouche, t. II, liv. IX, sect. IV.

dans le Languedoc, le Dauphiné, le Comtat-Venaissin, et auxquels il ne donnait d'autre solde que le produit de leur pillage. Il ravagea d'abord les terres du pape d'Avignon (1), et quand il fut bien repu, il se jeta sur la Provence, comme l'eût fait une bête féroce, toujours ivre de sang, jamais désaltérée. Il ne lui fallut que peu de temps pour s'emparer de Pertuis, de Saint-Remi, du château des Baux, de Roquemartine, de Bregançon, du Puy-Sainte-Reparade, de Meyrargues, de Vitroles, de la Roque d'Anteron, de La Tour d'Aigues, des Pennes et de plusieurs autres places. La ville de Colmars fut la proie des flammes. Le 15 août 1390 l'assemblée des états se réunit à Aix pour chercher un remède à ces calamités. On établit divers impôts pour les frais de guerre; on plaça des troupes auprès de Marseille, Aix, Arles, Tarascon et tout le long du Rhône; à Sisteron, Forcalquier, Moustiers, Riez, Valensole, Castellane, Seyne, Digne. Toutes ces mesures n'empêchèrent pas Raimond de Turenne de poursuivre le cours de ses affreux brigandages. Jamais un peuple ne s'était trouvé dans une situation plus malheureuse. On ne voyait que viols, assassinats, embrasemens, profanations des monastères et des églises (2).

Dans cette désolation générale, les états-géné-

(1) Fantoni Castrucci, liv. II.

(2) Clapiers, *de Provinciæ Phocensis Comitibus.*

raux, réunis encore à Aix en 1391, nommèrent Hélion de Villeneuve de Trans maréchal de l'armée provençale, pour assister le sénéchal George de Marle dans ses opérations militaires. On ordonna que les bombardes qui se trouvaient à Grambois et à Salon seraient réparées, et l'on fit venir d'Italie un habile ouvrier pour construire d'autres machines de guerre. Tout semblait conspirer à la destruction de la Provence. Les états décidèrent que les places prises sur les ennemis seraient gardées par les vainqueurs, et que si personne ne voulait s'en charger elles seraient rasées de fond en comble, pour qu'elles ne servissent plus de retraite à ces ennemis féroces.

Une trève de deux années n'apporta qu'un léger soulagement à des maux aussi cruels. Le pape d'Avignon, Clément VII, profita de la suspension des hostilités pour faire des accords secrets avec Raimond de Turenne sur le Comtat-Venaissin, sans y comprendre les affaires générales du comté-uni de Provence et de Forcalquier. On trouve dans ce traité déloyal un article par lequel le pontife s'obligeait à donner en engagement à Raimond le prieuré de Saint-Remi et tous les revenus de l'abbaye de Mont-Majour. A l'expiration de la trève, le vicomte de Turenne, justement appelé le fléau de la Provence, mit de nouveau en mouvement ses bandits sanguinaires. Pour surcroît d'infortune, des étrangers à la solde du gouver-

nement s'emparèrent de plusieurs châteaux qu'ils firent ensuite chèrement payer. Une maladie contagieuse se joignit à la disette des choses de la vie, et les imaginations se tournèrent du côté du Ciel, sans cesse assiégées par de sanglans fantômes. Il ne servit de rien de mettre à prix la tête de Raimond de Turenne. Ce vicomte, passant et repassant le Rhône, tint en haleine le prince de Tarente, George de Marle, Hélion de Villeneuve de Trans, et tous les capitaines provençaux. Enfin on tenta la voie de la médiation. On députa vers Éléonore de Cominges, mère de Raimond, pour connaître ses prétentions et celles de son fils. Elle s'était fortifiée dans le château de Meyrargues, et ses demandes furent si déraisonnables que l'assemblée des états de Provence les rejetèrent tout d'une voix, et l'on se détermina à continuer la guerre.

On convoqua le ban et l'arrière-ban des gentilshommes du pays. La milice eut sa destination marquée. Les troupes levées à Marseille, Arles, Tarascon, Hyères, Olioulles, Toulon, allèrent assiéger le château des Baux. Celles d'Aix, Brignolles, Draguignan, S[t]-Maximin, Barjols, et Lorgues, marchèrent contre Roquemartine. Les compagnies de Grasse, Apt, Forcalquier, Digne, Sisteron et Castellane, se dirigèrent sur Vitroles. On jeta plusieurs barques sur la Durance, près de la tour de Janson, où on établit une garnison nombreuse. Le sénéchal Georges de Marle ravagea le territoire de Per-

tuis, où les ennemis s'étaient réfugiés en grand nombre, et il vint ensuite mettre le siége devant le château de Meyrargues.

Le vicomte de Turenne, rejeté au-delà du Rhône, s'agita vainement en Languedoc. Tous les passages de la Provence lui furent fermés. Cependant les places occupées par ses partisans tenaient toujours, et fatiguaient par une résistance opiniâtre le courage des milices provençales. Sur ces entrefaites, de graves événemens se passèrent à Avignon et dans le Comtat-Venaissin. Clément VII était mort le 16 septembre 1394, et vingt-un cardinaux de son obédience lui donnèrent Benoît XIII pour suc cesseur. A Rome Boniface IX avait remplacé Urbain VI, en sorte que le schisme durait encore. Charles VI, roi de France, et l'Université de Paris, firent tous leurs efforts pour le rétablissement de la concorde dans le sein de l'Église. Benoît XIII donna beaucoup de promesses, mais il n'en tint pas une. Un concile national assemblé à Paris décida que le plus sûr moyen de mettre fin au désordre était la démission des deux pontifes, suivie d'une nouvelle élection faite par les membres réunis des deux Sacrés Colléges. Boniface y consentait pourvu que son adversaire y consentît aussi. Mais le pape de Rome savait d'avance que celui d'Avignon refuserait cet arrangement. Charles VI envoya à Avignon l'évêque de Cambrai et le maréchal de Boucicaut, le premier pour persuader

Benoît de la nécessité d'abdiquer, et le second pour l'y contraindre. Au mois d'août 1398 les cardinaux, abandonnant la cause de ce pontife, se retirèrent à Villeneuve; mais Benoît, ne courbant pas le front sous l'orage, protesta qu'il ne quitterait la tiare qu'avec la vie.

Alors Boucicaut entra dans le Comtat-Venaissin et le soumit facilement. Il s'approcha ensuite d'Avignon; les habitans lui en ouvrirent les portes le 8 septembre. Benoît se réfugia dans un fort sur la roche des Dons, défendu par son frère, Rodrigues de Lune. Bientôt le maréchal l'y assiégea, mais sans succès (1). Les cardinaux, retirés à Villeneuve, levèrent des troupes dont ils donnèrent le commandement à l'évêque d'Ostie. Ce prélat prit le gouvernement d'Avignon au nom du Sacré Collége (2), et se joignit à l'armée de Boucicaut, qui redoubla ses attaques, et força Benoît à se retirer dans le Palais Apostolique. Ce pontife fit dresser une batterie qui dominait les quartiers les plus peuplés de la ville, et qui, ne cessant de tirer, causa aux habitans des dommages inconcevables. Boucicaut voulut faire entrer des soldats dans le Palais à la faveur des souterrains qu'il avait minés, mais ces soldats y périrent tous. De son côté l'évêque d'Ostie battait le Palais Pontifical avec les

(1) Fantoni, Hist. d'Avignon.

(2) Baluze, fol. 1123.

canons qu'il avait pu ramasser. Lui et Boucicaut, désespérant de l'emporter par la force, convinrent de changer le siége en blocus.

Martin, roi d'Aragon et parent de Benoît XIII, entreprit de délivrer ce pontife, qui fut bientôt réduit à toute extrémité. Une flotte considérable arriva aux bouches du Rhône pour le remonter jusques à Avignon. Mais la sécheresse était si grande qu'il n'y avait que peu d'eau dans le fleuve. Pendant que les vaisseaux aragonais attendaient une crûe favorable, des tempêtes furieuses les dispersèrent dans le golfe de Lyon, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'ils regagnèrent les côtes de la Catalogne. Martin fut plus heureux dans ses négociations qu'il ne l'avait été dans ses armes. Par son entremise un arrangement intervint entre le roi de France et Benoît XIII le 4 avril 1399. Il fut convenu que ce pape renoncerait à sa dignité suprême lorsque son rival Boniface cesserait d'être assis sur la chaire pontificale. Benoît devint ainsi libre, et on lui laissa cent hommes pour sa garde (1).

Mais il abusa de la liberté en la fesant servir à la plus barbare vengeance. Tandis que les Avignonais, tranquilles sur la bonne foi d'un traité solennel, ne prévoyaient aucun orage, Benoît rappela les soldats qu'il venait de congédier, se

(1) Fantoni, *ibid.*

pourvut de vivres et de machines de guerre, puis il leva le masque et publia une Bulle par laquelle il déclarait que son serment était nul, parce qu'il n'avait pas été libre. Cette Bulle fut un signal de guerre. Dès qu'elle fut lancée, Benoît se rendit maître d'une grande tour qui dominait le pont du Rhône, mit le feu aux arches de bois, et fit fermer la porte de la ville qui y conduisait, afin qu'il ne vînt aucun secours du côté du Languedoc. Ensuite, du haut de son palais fortifié, il jeta sur cette ville malheureuse une grèle de boulets, de grosses pierres et de feux d'artifice qui tuèrent un grand nombre d'habitans, incendièrent divers quartiers, abattirent plusieurs églises et la cathédrale elle-même. Boucicaut, revenu de son étonnement, rassembla ses troupes, grossies de plusieurs compagnies avignonaises, attaqua à leur tête la tour du pont, et la prit après avoir perdu beaucoup de monde ; ensuite il retrancha ses soldats autour du palais pontifical qu'il serra de près. Mais il fut bientôt obligé d'abandonner son entreprise.

Ce maréchal avait promis à Marie de Blois de soumettre à son fils Louis II toutes les places que Raimond de Turenne tenait encore en Provence. En conséquence, il avait traité avec Éléonore de Cominges qu'on assiégeait toujours dans le château de Meyrargues, et cette dame consentit aux désirs de la princesse Marie, moyennant plusieurs

conditions avantageuses. La Provence croyait enfin jouir de la paix qu'elle avait achetée si chèrement, lorsqu'elle se vit encore exposée aux insultes de Raimond de Turenne. Ce vicomte, qui était en Languedoc, n'approuva pas l'accord fait avec Éléonore sa mère. Il passa tout à coup le Rhône entre Arles et Tarascon et ravagea les environs de ces deux villes. Boucicaut, se regardant comme l'auteur et le garant du traité qu'Éléonore de Cominges avait exécuté de bonne foi, s'avança pour combattre Raimond de Turenne et se joignit aux troupes provençales. A son approche, Raimond prit la fuite, et, le 10 mai de la même année 1399, voulant repasser le Rhône avec ses soldats pour éviter la cavalerie du prince de Tarente qui le suivait de près, il piqua son cheval pour entrer dans une barque; le cheval la franchit, se précipita dans le fleuve et tenta vainement d'en regagner les bords. Raimond tomba et disparut. On chercha long-temps son corps qu'on trouva enfin, et on le porta à Avignon où il fut enseveli dans l'église de Saint Martial (1).

Au mois d'août suivant, Louis II revint du royaume de Naples. L'expédition du roi-comte, semblable à celle de son père, avait commencé par de brillans succès et fini par d'affreux désastres. La mort du vicomte de Turenne et l'arrivée du

(1) Saxi, ouv. cité, p. 334.

souverain répandirent la joie en Provence. Le calme s'y rétablit, Louis II accorda une amnistie générale, et l'on ne pensa plus qu'à réparer les dommages causés par la guerre. Louis, tournant ses regards du côté des territoires réunis aux états de Savoie, envoya à la cour de Chambéry l'évêque de Sisteron, le chevalier Flamens, et messire Arnould de la Caille, prévôt d'Aix, pour obtenir la récupération du comté de Nice moyennant une indemnité pécuniaire. Après plusieurs conférences, Amédée VIII (1) et les plénipotentiaires du comte de Provence se mirent d'accord et signèrent, le 12 juillet 1400, une nouvelle trève de douze ans. Il fut convenu que l'on s'occuperait dans l'intervalle à vérifier les droits réciproques (2). Louis II, après tant de troubles, put terminer tranquillement son mariage avec Yolande, fille puinée de Jean Ier, roi d'Aragon, et la plus belle princesse de son

(1) Amédée VII était mort à Ripaille le 1er du mois de novembre 1391, à la suite d'une chute de cheval.

(2) Dupuy, Traité des Droits du Roi de France.

Le 12 janvier 1402, Louis II sanctionna cet accord tant pour lui que pour ses successeurs.

Par un autre traité du 5 octobre 1419, la reine régente renonça, au nom de Louis III, son fils mineur, pour lui et ses héritiers, à toutes prétentions quelconques sur le comté de Nice dont elle fit cession à perpétuité à Amédée VIII et à ses successeurs, moyennant 164,000 francs. La séparation devint ainsi définitive.

La viguerie de Puget-Théniers, Barcelonnette et sa vallée restèrent aussi annexées aux états de la maison de Savoie.

siècle. Cette union, qui se traitait depuis long-temps, fut célébrée dans la ville d'Arles le 2 du mois de décembre, et les états de Provence firent au nouvel époux un présent de cent mille florins.

A la même époque, les affaires de Benoît XIII prirent une autre face. Louis II le visita dans son palais d'Avignon que les Français assiégeaient toujours, lui jura une obéissance éternelle et mit à son service les troupes provençales. Ce pontife se vit aussi délivré de la surveillance du maréchal de Boucicaut qui passa en Italie pour appuyer de ses armes la république de Gênes contre les Visconti de Milan. La cour de France était fort partagée sur le sujet de la soustraction à l'obédience papale, et le duc d'Orléans facilita l'évasion de Benoît XIII qui se réfugia à Châteaurenard. Le clergé gallican ne tint pas ferme en cette conjoncture, et Charles VI remit son royaume sous l'obédience de Benoît. Les cardinaux et les Avignonais envoyèrent des députés à ce pontife pour lui présenter leurs hommages et pour implorer sa clémence. Benoît promit d'oublier le passé, à condition que les habitans d'Avignon répareraient les dommages causés à son palais apostolique, et laisseraient entrer une garnison catalane. Les Avignonais consentirent à tout, et Benoît, à peine sorti de la captivité la plus dure, se vit tout-à-coup élevé au faîte des honneurs suprêmes, et s'assit sur le trône pontifical pour y être révéré à l'égal des plus puissans rois de l'Europe.

Cependant son destin devait changer encore. Ce Pape incorrigible avait promis au duc d'Orléans d'assembler un concile chargé de travailler à la paix de l'église. Mais, aveuglé par l'éclat d'une prospérité passagère, il déclara qu'il n'accomplirait pas sa promesse. En 1403 le prince lui envoya au château de Sorgues l'évêque d'Arras et l'abbé de Saint-Denys pour lui faire une sommation qui resta sans effet. Le duc d'Orléans, ne se rebutant point, confia la même mission à deux autres ambassadeurs, et l'Université de Paris députa le docteur Gerson. Benoît XIII, inébranlable dans son refus, eut recours à la fuite pour se soustraire à de nouvelles importunités. Il quitta brusquement son château de Sorgues, se rendit à Salon, ensuite à Marseille. Gerson, toujours attaché à ses pas, le suivit dans cette dernière ville, le harangua publiquement, n'oublia rien pour l'attendrir sur les maux du catholicisme déchiré. Mais Benoît, insensible et froid, repoussa l'orateur et prit la route de Tarascon. Le duc d'Orléans alla l'y trouver pour lui reprocher sa conduite. Il se flattait d'être plus heureux que ses ambassadeurs; il se trompa. Les prières comme les menaces vinrent échouer contre l'orgueilleuse obstination de Benoît qui se défendit mal, mais qui refusa tout. Le duc, justement irrité, abandonna l'ingrat pontife à son sort. Il partit pour Paris, et demanda à Charles VI un édit pour

maintenir la validité de toutes les collations ecclésiastiques faites pendant le temps de la soustraction à l'obédience. Le roi de France eut hâte de publier cet édit (1). Benoît, qui ne s'émouvait pas pour si peu de chose, continua ses voyages en Provence, et retourna à Marseille.

L'année suivante il passa à Gênes sous le prétexte de conférer avec le pape de Rome, Innocent VII, successeur de Boniface IX. Enfin le parlement de Paris (2), après une discussion solennelle, arrêta, le 20 décembre 1405, qu'on devait convoquer un concile universel pour la réformation de l'Église, touchant le chef et les membres; qu'en attendant il y aurait une soustraction générale d'obédience pour les deux Papes.

Lorsque de cette façon on décidait du sort de Benoît à Paris, la peste se déclara dans Gênes et força ce Pontife à revenir à Marseille (3) où arriva presque en même temps le cardinal Antoine de Chalant qui ne lui dissimula pas les périls que courait son autorité chancelante. Benoît connaissait bien toute la gravité de sa position, mais il voulait ne pas compromettre sa renommée d'inflexibilité. Un événement imprévu vint heureusement à son aide. Innocent VII mourut d'une at-

(1) Ciaconius, *Vita Bened. XIII.*

(2) Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 180.

(3) Au commencement de l'année 1406.

taque d'apoplexie, et sa mort inspira de nouvelles idées. Charles VI écrivit aux cardinaux de Rome et les supplia de différer l'élection d'un nouveau Pape. On crut un instant que le schisme allait finir, mais chacun fut trompé dans cet espoir. Les cardinaux de l'obédience du Pontife romain, sans égard pour les prières du roi de France, entrèrent de suite au conclave et nommèrent Corario, noble vénitien, qui prit le nom de Grégoire XII. Ce nouveau Pape n'attendit pas d'être couronné pour écrire à son concurrent à Marseille. Il le pria d'entrer dans ses vues, de se joindre à lui pour unir l'Église et pour la délivrer des maux cruels que le schisme lui causait. Il lui déclara qu'il était prêt à renoncer au pontificat, et lui promit une ambassade pour convenir d'un lieu d'assemblée où l'on travaillerait à l'union de l'église (1). Benoît XII, à qui la ruse et la dissimulation ne coûtaient rien, voulut paraître aussi zélé que le pontife de Rome et prit son langage en lui répondant de Marseille le 23 janvier 1407. C'était le même désir, la même exhortation, la même promesse (2).

Le roi de France fit une nouvelle tentative auprès des deux Papes et leur envoya une ambassade des plus solennelles. Les députés avaient ordre de voir Benoît le premier, de le presser, de lui demander

(1) Aretin, liv. II, ép. IV.

(2) Raynald, Annal. Ecclés., § III.

une réponse positive sur l'abandon de sa tiare; et au cas qu'il se montrât difficile, ils devaient lui intimer l'édit de soustraction. Ils arrivèrent à Aix dans les premiers mois de 1407, et des légats de Grégoire XII vinrent se joindre à eux. Ils eurent tous ensemble de longues conférences qui n'amenèrent aucun résultat. Les ambassadeurs français partirent ensuite pour Marseille, et trouvèrent à une lieue de la ville le camérier de Benoît XIII et les officiers de son palais. Benoît, qui logeait à l'abbaye de Saint-Victor, reçut avec des marques d'amitié les députés de Charles VI et leur donna à baiser ses pieds et sa bouche. Le patriarche d'Alexandrie fit un discours, et Benoît lui répondit avec une précision étonnante. Il fit l'apologie de sa conduite et promit hypocritement de céder aux vœux du roi de France, de l'Université de Paris et de l'Église Catholique. Les ambassadeurs parurent satisfaits. Il ne manquait plus que d'avoir une bulle contenant les promesses de Benoît, et l'archevêque de Tours se chargea de lui en faire la proposition. Le Pontife, qui ne voulait pas se lier, répliqua qu'il en conférerait avec ses frères les cardinaux et que tout serait réglé dans peu. Benoît parvint à maîtriser les députés de Charles VI et tint ferme contre leurs efforts. Aussi ils se virent bientôt forcés de se séparer sans avoir obtenu la bulle. L'ambassade se divisa en trois corps. Le plus nombreux, ayant à sa tête le patriarche

d'Alexandrie, partit pour Rome. L'archevêque de Tours et l'abbé de Saint-Michel restèrent à Marseille pour donner avis au Vatican et au ministère français de ce qui se passerait à la cour de Benoît XIII. L'abbé de Saint-Denys et le reste de l'ambassade retournèrent à Paris pour rendre compte au roi de leur négociation (1).

Charles VI fut satisfait de la conduite de ses envoyés, bien qu'ils n'eussent pas fait usage de l'édit de soustraction. Benoît XIII, enhardi par cette faiblesse, partit de Marseille, se rendit à l'île de Lerins, puis à Savone. De son côté, Grégoire XII s'avança jusqu'à Sienne. Ce pontife, qui jusqu'alors avait paru désirer avec sincérité l'extinction du schisme, étonna le monde par sa mauvaise foi, et ne fut plus qu'un brandon de discorde. Les cardinaux de son obédience et les prélats de sa cour appelèrent de tous leurs griefs à lui-même mieux instruit, à un concile œcuménique, au pape futur. Grégoire les excommunia, les priva de leurs dignités et de leurs bénéfices. Benoît XIII ne se sentait pas d'aise à l'aspect de ces querelles, bien faites pour augmenter l'embarras de ses ennemis. Charles VI lui notifia que, si l'union n'était pas opérée avant la fête de l'Ascension, il ferait exécuter l'édit de soustraction à son obédience. Benoît lui répondit par une Bulle datée de Marseille le 9 mai 1407,

(1) Fleury, Hist. Ecclés., liv. c.

et par laquelle il excommuniait tous ceux qui persévéreraient dans cette soustraction. Le roi de France, poussé à bout, en vint à un grand éclat. Il donna ordre au maréchal de Boucicaut d'arrêter Benoît XIII. Ce pape en fut bientôt informé. Il apprit aussi que Ladislas, maître de Rome et protecteur de Grégoire, voulait le faire enlever (1). Ces avis le déterminèrent à monter sur ses galères avec quatre de ses cardinaux; et ne pouvant arriver ni à Marseille ni à Avignon, il alla débarquer à Collioure. De là il se retira à Perpignan, où il convoqua un concile pour la Toussaint de l'année 1408. On délibéra dans cette assemblée sur la conduite que devait tenir Benoît. Les uns voulaient qu'il cédât, les autres qu'il traînât en longueur. Le concile se sépara après s'être bien échauffé, mais sans avoir rien produit.

En même temps les cardinaux des deux obédiences cherchèrent à s'aboucher. Ils se rendirent à Livourne, où ils convinrent de tenir un concile œcuménique à Pise, le 25 mars 1409. Presque tous les princes de l'Europe y envoyèrent des ambassadeurs. L'assemblée commença aussitôt le procès de Benoît et de Grégoire; et le 5 juin, après d'assez longues discussions, elle les déclara schismatiques notoires, fauteurs opiniâtres de ce long et funeste schisme, aussi bien qu'hérétiques et dé-

(1) Juvénal des Ursins, ouv. cité.

voyés dans la foi, rejetés de Dieu, retranchés de l'Église; défense leur fut faite de se porter pour Souverains-Pontifes. Le concile déclara aussi le Saint-Siége vacant (1), et de suite les cardinaux des deux obédiences se mirent à l'œuvre pour nommer un légitime pasteur. Réunis en un seul corps, ils entrèrent au Conclave le 15 juin. Le cardinal Cossa, qui avait paru le chef du concile, refusa la tiare, qu'on lui offrit, et désigna comme un sujet plus digne de la porter Pierre Philarge de Candie, archevêque de Milan, lequel fut canoniquement sacré à Pise, le 7 juillet de la même année, sous le nom d'Alexandre V. Benoît et Grégoire ne voulurent pas se soumettre, et de cela il advint qu'au lieu de deux papes il y en eut trois. Il arriva aussi que la puissance pontificale, qui jusqu'alors s'était annoncée comme la reine orgueilleuse des opinions subjuguées, fut ébranlée dans l'esprit des peuples. Insensiblement on s'accoutuma à l'indépendance religieuse. Une ère nouvelle commença cette longue lutte qui, après bien des vicissitudes, devait finir par la réformation.

Le comte de Provence avait soutenu d'abord la cause de Benoît XIII, et il avait envoyé des députés au concile de Pise. Mais lorsque Alexandre V, proclamé par cette assemblée, eut réuni les suffrages de la plus grande partie du monde

(1) Raynald, Annal. Ecclés. — Lenfant, Concile de Pise, liv. III.

chrétien, Louis II soumit ses États à l'obédience de ce pape presque universel. En cela il fut inspiré par une sage politique. Son ennemi Ladislas prenait encore la défense de Grégoire XII. L'Espagne seule demeurait attachée à Benoît XIII. Le comte de Provence ne fit pas un mauvais calcul en se donnant au plus puissant des trois pontifes. Les événemens se chargèrent de justifier sa prévoyance.

Ladislas régnait dans Naples sans contradiction. Mais ce théâtre était trop étroit pour son ambition impatiente. Il visait à la conquête de l'Italie entière, portait même ses regards jaloux sur la couronne impériale, et l'on voyait flotter sur ses drapeaux cette vaniteuse devise : *Aut Cæsar, aut nihil.* La Fortune semblait l'avoir pris par la main pour le conduire au faîte des grandeurs. Les Florentins, menacés par ses armes, appelèrent en Italie le comte de Provence en l'engageant à faire encore valòir ses droits sur l'héritage de la reine Jeanne. Au mois de juillet 1409 Louis II partit de Marseille avec cinq galères et quinze cents chevaux, arriva à Pise, et reçut aussitôt du pape Alexandre V l'investiture des royaumes de Naples et de Jérusalem (1). Il se joignit ensuite à Malatesta de Pésaro, général des Florentins, aux troupes con-

(1) Piero Minerbetti, ch. XIII et XIV. — Scipione Ammirato, liv. XVIII, p. 952. — Simonde de Sismondi, Hist. des Répub. Ital. t. VIII, ch. LXI.

fédérées de Sienne et de Bologne, et il entra dans les États de l'Église. Orviète, Viterbe, Montefiascone et plusieurs autres villes du patrimoine pontifical ouvrirent leurs portes sans combat. Paul Orsini, qui commandait à Rome pour Ladislas, passa du côté de ses ennemis. Mais le comte de Troia, gouverneur de Pérouse, avait ramené toutes les garnisons laissées en Toscane par le roi de Naples, et avec deux mille chevaux il défendait le passage du Tibre et les murs d'Aurélien.

L'armée de la Ligue Florentine, ayant passé le fleuve, attaqua Rome sans succès, et Louis II revint à Pise, d'où il retourna à Marseille avec ses galères vers la fin de la même année 1409. Tandis qu'il fesait en Provence des levées d'hommes et d'argent pour pousser la guerre avec plus de vigueur, Malatesta, le général florentin, entra dans la capitale de la Chrétienté le 2 janvier 1410. Ladislas s'était brouillé avec la victoire, et ses pas n'étaient plus marqués que par des revers inattendus. Dans ce changement de fortune, le pape Alexandre V aurait pu s'établir à Rome en toute sûreté. Il aima mieux suivre à Bologne le cardinal Balthazar Cossa. Bientôt il y tomba malade, et y mourut le 3 de mai. Cossa, qui lui succéda sous le nom de Jean XXIII, fut accusé d'avoir empoisonné son prédécesseur pour occuper sa place. Une révolution venait d'éclater à Gênes. Tant que le maréchal de Boucicaut avait gouverné cette ville

au nom du roi de France, la communication entre la Provence et la Toscane avait été facile et sûre, et Louis II avait pu faire traverser sans inquiétude la mer ligurienne à ses vaisseaux. Mais le peuple génois massacra ou chassa tous les Français, et le marquis de Montferrat fut nommé capitaine de la république avec le pouvoir des anciens doges. Les Génois contractèrent ensuite une étroite alliance avec Ladislas, et ils armèrent une flotte pour arrêter au passage le comte de Provence, qui préparait sa troisième expédition.

Louis II partit de Marseille avec quatorze galères, deux grands vaisseaux et plusieurs autres plus petits. Cette flotte, en approchant des côtes de Toscane, fit force de voiles et entra dans Porto-Pisano. Mais six galères restèrent en arrière, et furent rencontrées le 16 mai 1410 par cinq vaisseaux génois, non loin de la Méloria. Un combat acharné s'engagea aussitôt, et neuf vaisseaux de Ladislas s'approchèrent pour y prendre part. Les galères provençales se virent alors accablées par la supériorité du nombre. Deux furent coulées à fond, trois furent prises, une seule réussit à s'enfuir à Piombino (1). La flotte de Louis II, après avoir débarqué dans cette dernière ville les hommes

(1) *Memorie del Jacobo Salviati. del Erud.* t. XVIII. — *Joh. Stella Annales Gennuenses*, t. XVII, p. 1229. — *Ubertus Folieta, Gennuens. Hist.* liv. IX, p. 534.

d'armes qu'elle portait, se dirigea vers Naples, où elle n'entra jamais, répandit l'alarme sur toutes les côtes, s'empara de Policastro, et seconda le comte Nicolas Ruffo, qui soulevait la Calabre (1).

Le comte de Provence arriva à Rome le 24 septembre, avec une armée qui paraissait redoutable. Néanmoins cette armée manquait d'argent et de munitions. Les soldats provençaux n'avaient pas reçu de paye depuis qu'ils étaient sortis de Marseille. Le sort des capitaines italiens n'était pas meilleur; et, quoique les Florentins fissent quelques avances, ils ne pouvaient suffire à tant de frais, et l'armée fut hors d'état de se mettre en mouvement. Florence découragée fit la paix avec Ladislas; mais Louis II, ne se décourageant pas, prit au contraire le parti de poursuivre avec plus de vivacité une guerre dont il devait presque seul soutenir tout le poids. Il avait encore sous ses drapeaux douze mille hommes d'armes qu'il conduisit à Ceperano. Ladislas l'attendait à Rocca-Secca, de l'autre côté du Garigliano, avec une armée à peu près égale en nombre. Le comte de Provence, passant la rivière le 19 mai 1411, attaqua son ennemi avec impétuosité, le culbuta, le battit à plate couture et fit un grand nombre de prisonniers. Ladislas prit la fuite; mais les vainqueurs l'auraient facilement atteint s'ils ne s'étaient pas arrêtés pour

(1) *Annales Bonincontrii Miniatensis*, p. 103.

piller (1). « Le premier jour après ma défaite, di« sait le roi de Naples, mon royaume et ma per« sonne étaient également au pouvoir des ennemis; « le second jour, ma personne était sauvée, mais « ils étaient encore, s'ils le voulaient, maîtres de « mon royaume; le troisième jour, tous les fruits « de leur victoire étaient perdus (2). » En effet, la victoire ne donna pas l'abondance aux soldats de Louis II. Ils éprouvaient une telle disette qu'ils vendaient la liberté aux prisonniers moyennant quelques ducats, et le roi de Naples ne manqua pas une si belle occasion pour racheter ses troupes (3).

Ladislas avait eu le temps de se fortifier, et lorsque Louis II voulut enfin profiter de sa victoire, il fut arrêté par les troupes ennemies dans les défilés qui conduisaient à Naples. Les maladies consumèrent son armée, et le 12 juillet il se vit obligé de la reconduire à Rome. Au commencement du mois suivant il s'embarqua sur le Tibre pour retourner en Provence.

Il y oublia ses malheurs auprès de sa belle épouse Yolande. Cette princesse, pendant l'absence de son

(1) Théod. Niem. *Vita Johannis XXIII.* — Raynald, Annal. Ecclés. 1411, § 4, t. XVII.

(2) *Santi Antonini Archiep. Florent. Chron.* p. III. tit. XXII. — *Leonardi Aretini Commentar. de suo tempore.* p. 927. — Simonde de Sismondi, *loco cit.*

(3) Giannone, *Istoria Civile.* liv. XXIV, ch. VII.

mari, avait défendu la Provence contre deux entreprises menaçantes. Des vaisseaux génois insultèrent les côtes toulonnaises, mais ils en furent repoussés et on en submergea plusieurs dans la rade d'Hyères. D'un autre côté, le roi d'Aragon, défenseur du pape Benoît XIII, fit débarquer des troupes au port de Bouc, près des Martigues, pour pénétrer de là jusqu'à Avignon et y relever le parti de ce pontife. Yolande donna le commandement des troupes provençales au grand sénéchal Pierre d'Acigue, vicomte de Reillane. Ce capitaine battit les Aragonais en plusieurs rencontres et fit des prisonniers qu'il conduisit à Aix (1).

Louis II séjourna quelque temps à Marseille et partit ensuite pour la cour de France. Le 6 août 1414 Ladislas mourut à Naples, paisible possesseur de sa couronne, laissée à Jeanne II, sa sœur, veuve du duc d'Autriche. L'année suivante, le Concile de Constance termina le grand schisme d'Occident. Jean XXIII fut déposé; Grégoire XII céda le pontificat. Benoît XIII, fidèle à son caractère de fer, résista seul et se tint enfermé dans son château de Paniscola, en Aragon. L'église d'Espagne se sépara de ce vieillard obstiné qui n'eut personne sous son obédience, mais qui n'en soutint pas moins que le lieu de sa retraite contenait seul l'église véritable, tandis que le reste de la chrétienté était

(1) Hon. Bouche, t. II, liv. IX, sect. IV.

tombé dans le schisme (1). Bien qu'à la mort de Ladislas plusieurs barons napolitains eussent engagé le comte de Provence à faire une nouvelle tentative sur l'Italie, ce prince ne pouvait guère y songer, car il était forcé alors de veiller à la conservation de ses comtés d'Anjou et du Maine, que les Anglais, ennemis de la France, menaçaient d'envahir. Il résidait à Angers quand il fut atteint de la maladie qui l'emporta à l'âge de quarante ans, au mois d'août 1417. Ce prince laissa de Yolande d'Aragon trois fils et trois filles. L'aîné lui succéda dans le comté d'Anjou et dans le comté-uni de Provence et de Forcalquier. Louis II méritait d'être regretté. Sa mort fut pour les Provençaux un sujet de douleur d'autant plus légitime qu'ils eurent à craindre les troubles d'une minorité, sous un prince de quatorze ans.

LOUIS III.

Yolande d'Aragon, tutrice de Louis III et régente de Provence, reçut à Angers les députés des États. A la sollicitation de l'assemblée elle confirma un ancien statut qui excluait les étrangers des charges publiques, et s'occupa de divers objets d'administration et de justice.

Les affaires de l'Italie méridionale exercèrent

(1) Lenfant, Hist. du Concile de Constance, liv. IV.

ensuite sa politique. Son fils Louis III portait le titre de roi de Naples comme tous les comtes de Provence ses prédécesseurs depuis Charles Ier, frère de Saint Louis. Mais Jeanne II, sœur de Ladislas, occupait le trône en le déshonorant par des goûts dépravés et par des mœurs licencieuses. Jamais ce trône avili n'avait été placé plus bas. Jeanne laissait flotter aux mains de ses amans les rênes de l'État, plus folle dans ses galanteries, plus ardente dans ses débauches, qu'on ne pouvait le concevoir d'une femme de cinquante ans. Son mari, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, vivait dans son palais, sans crédit, sans pouvoir, et presque sous la dépendance de Caraccioli, grand sénéchal et favori de la reine. Ce prince Jacques fut réduit à s'embarquer pour la France, où il revêtit l'habit de Saint François. Alors Caraccioli, maître absolu, amant hautain, écarta ceux dont la figure et les talens pouvaient faire quelque impression sur l'esprit et le cœur de Jeanne. Une grande inimitié régnait entre lui et le connétable Sforza Attendolo, laboureur belliqueux qui s'était placé au premier rang des princes feudataires et dont le génie s'élevait avec la fortune. Sforza porta si loin la passion de la vengeance qu'il enveloppa Jeanne, sa bienfaitrice, dans la ruine de son ennemi. Il se laissa principalement entraîner par des ambassadeurs de Louis III qui se trouvaient à Florence auprès de Martin V, pape unique

depuis le concile de Constance. Ces ambassadeurs avancèrent à Sforza des sommes considérables avec lesquelles il rassembla une armée, proclama Louis III roi de Naples, et vint investir la capitale au mois de juin 1420, du côté de la porte Capuane (1).

La France était alors en proie aux plus affreux bouleversemens. La guerre civile déchirait ses provinces. Un monarque insensé suivait aveuglément les volontés d'une reine furieuse. Henri V, roi d'Angleterre, régnait à Paris sous le nom de cet imbécile monarque dont il allait épouser la fille, tandis que le dauphin, retiré à Poitiers avec son cousin le comte de Provence, n'était plus obéi que dans les pays au midi de la Loire. Louis III le quitta bientôt pour aller tenter la fortune dans une contrée où son père et son aïeul n'avaient éprouvé que des revers (2).

Louis arma à Marseille et à Gênes une flotte de neuf galères et cinq vaisseaux de transport. Le 15 août 1420 il parut devant Naples avec cette flotte, et s'empara bientôt de Castel-à-Mare, tandis que Sforza se rendit maître d'Averse, qui devint le quartier général du parti d'Anjou. Martin V, qui était l'ame de cette entreprise, s'offrit cependant comme conciliateur, et il engagea Louis

(1) De Sismondi, ouv. cité, t. VIII, ch. LXIII.

(2) Villaret, Hist. de France, t. VII, in-4°.

et Jeanne à lui envoyer des députés à Florence. Don Garcias Cavaniglia était ambassadeur d'Alfonse V, roi d'Aragon, de Majorque, de Sicile et de Sardaigne, auprès du Souverain-Pontife. Antonio Caraffa, député de Jeanne II, fit sentir à cet ambassadeur aragonais que la reine de Naples, qui n'avait point d'enfans, pouvait disposer de ses États en faveur de celui qu'elle adopterait pour fils; qu'elle était prête à accorder cette brillante récompense au prince qui voudrait bien l'assister dans l'embarras où elle se trouvait; que, par son alliance avec Alfonse, les denx Siciles, séparées depuis les fameuses Vêpres, seraient de nouveau réunies sous un même sceptre. Don Garcias embrassa vivement le projet de Caraffa, et fournit à cet envoyé napolitain les moyens de se rendre auprès d'Alfonse, qui était alors occupé au siége du château de Bonifacio en Corse. Le roi d'Aragon, plein de confiance et d'espoir, fit aussitôt partir pour Naples trois de ses meilleurs généraux avec dix-huit galères, et il promit qu'il ne tarderait pas lui-même à les suivre (1).

Ses lieutenans parurent le 6 septembre devant cette capitale. A leur approche la flotte de Louis III, inférieure en forces, se retira; et Sforza, qui assiégeait Naples avec le comte de Provence, ne put empêcher le débarquement des Aragonais. Rai-

(1) Giannone, *Istoria Civile*, liv. XXV, ch. III.

mond Perillos, commandant de l'armée d'Alfonse, fut reçu par Jeanne II avec les plus grands honneurs. Cette souveraine adopta pour son fils le roi d'Aragon et le proclama son héritier présomptif (1).

Alfonse V arriva bientôt, ainsi qu'il l'avait promis. La Calabre et presque toute la côte orientale du royaume de Naples avaient embrassé le parti d'Anjou. Jeanne et Alfonse engagèrent à leur service Bracio de Montone, capitaine aventurier qui s'était emparé de plusieurs places du domaine de l'Église. Le comte de Provence, obligé de battre en retraite, se rendit à Rome auprès de Martin V. Ce pontife ne lui fournit que de faibles subsides. Il craignait d'irriter Alfonse, qui pouvait renouveler le schisme en reconnaissant dans tous ses royaumes Benoît XIII, lequel vivait encore à Paniscola et prétendait toujours être pape. Bracio de Montone chercha à séduire les généraux de Sforza; et tandis que la guerre était presque réduite aux intrigues par lesquelles les deux chefs se débauchaient réciproquement des soldats, les menées secrètes de Caraccioli agitèrent la cour de Jeanne. Ce grand sénéchal ne voyait qu'avec défiance le pouvoir toujours croissant du roi d'Aragon. Il communiqua sa jalousie à Jeanne et l'engagea à entrer en négociation avec Louis III. Déjà

(1) Mariana, Hist. d'Espagne, liv. xx, ch. xi.

on parlait de révoquer l'adoption du roi d'Aragon et de lui substituer le comte de Provence. Alfonse, prenant un ton de maître, garnissait de soldats aragonais les forteresses du royaume de Naples. Par l'entremise de Bracio de Montone la reine Jeanne se réconcilia en 1422 avec Sforza, dont elle voulait se faire un appui contre son fils adoptif.

Louis III continuait de vivre à Rome dans l'obscurité. Jeanne II, toujours flottante entre des sentimens contraires au milieu des événemens qui se déroulaient devant elle, se repentait de n'avoir pas adopté Louis plutôt qu'Alfonse, pour réunir ainsi les titres de la maison de Duras et de celle d'Anjou, réunion qui aurait mis fin à toutes les guerres civiles de Naples. Bracio de Montone était occupé dans les États de l'Église, lorsque l'audacieux Alfonse, qui avait de bonnes raisons pour détester Caraccioli, maître absolu de l'esprit de la reine, fit arrêter ce favori le 22 mai 1423 (1). On assure qu'il voulait aussi mettre Jeanne en arrestation, et qu'il se présenta à la porte du château de Capuano, où cette souveraine avait fixé sa résidence. Mais les gardes de Jeanne, en le voyant arriver avec une suite plus nombreuse que de coutume, refusèrent de le laisser entrer. Il insista, il menaça, et les gardes, pour l'écarter, tirèrent sur lui sans l'atteindre (2). Jeanne II, enflammée d'indignation,

(1) *Giornali Napoletani*, t. XXI, p. 1087.

(2) Giannone, ouv. cité, liv. XXV, ch. IV.

se hâta d'appeler à son secours le connétable Sforza, dont les troupes étaient cantonnées dans la Campanie. Ce capitaine se mit en marche le 25 mai pour délivrer sa souveraine, que le roi d'Aragon assiégeait déjà.

Sforza rencontra les Aragonais sous le château de Capuano. A l'instant le choc commença, et les deux troupes se soutinrent pendant six heures avec une égale intrépidité. Enfin la victoire se déclara pour le parti de Jeanne II, et le roi d'Aragon s'enferma dans le Château-Neuf. Déjà il avait donné ordre qu'on lui préparât une flotte en Catalogne. Cette flotte arriva devant Naples le 11 juin. Sforza ne put empêcher le débarquement des Aragonais, fut repoussé hors de la ville et conduisit Jeanne à Averse (1).

Sforza, pour complaire à la reine, racheta Caraccioli en l'échangeant contre vingt officiers aragonais. Ces deux hommes, réunis auprès de Jeanne, la fortifièrent dans le dessein de s'appuyer sur le parti d'Anjou pour sa défense. La reine ne fit plus mystère de ses intentions, et le comte de Provence fut rappelé de Rome. Ce prince et Jeanne II eurent une entrevue à Averse où ils se prodiguèrent les témoignages d'une affection mutuelle. Jeanne révoqua l'adoption d'Alfonse V pour cause d'ingratitude, lui substitua Louis III, et notifia cet acte

(1) Mariana, *ib.* liv. xx, ch. xiii.

à toutes les cours de l'Europe. Louis, héritier présomptif de la Couronne, eut le commandement de la Calabre, et s'y fit chérir par la douceur de son caractère (1).

Alfonse, altéré de vengeance, sollicita le secours de Braccio de Montone; mais ce capitaine, sommé en même temps par les Florentins de prendre selon sa promesse leur défense contre le duc de Milan, ne put répondre à l'appel du roi d'Aragon. Alfonse se jugea trop faible pour tenir tête à Jeanne II et à Sforza. D'ailleurs les affaires d'Espagne le rappelaient dans ses états héréditaires pour travailler à la délivrance de son frère l'infant don Henri, prisonnier du roi de Castille. Il résolut donc de regagner les côtes de Catalogne, et il laissa le commandement de Naples à son autre frère don Pedro.

Comme il avait l'intention de surprendre dans sa traversée la ville de Marseille qui avait servi Louis III avec un zèle sans borne, il donna ordre aux capitaines des galères et des vaisseaux, en cas qu'ils fussent séparés par quelque accident, de se rejoindre à la hauteur de cette ville. Peu après qu'il eut mis à la voile, une tempête assaillit sa flotte qui se trouva dispersée; mais, au retour du calme, elle se rallia, et pas un navire ne fut perdu. Alfonse se présenta devant Marseille le 23 novembre 1423, réunit autour de lui ses principaux officiers et leur

(1) Raynald, Annal. Ecclés. § 13, t. XVIII.

fit une harangue qui les enflamma d'enthousiasme (1). Ce prince, mouillé au Château-d'If, savait que Marseille était dépourvue d'armes et de soldats. Il assembla un conseil de guerre pour délibérer sur l'attaque. Ce conseil résolut de la commencer du côté du port; l'entreprise était difficile, parce que l'embouchure, naturellement étroite, était fermée par une chaîne de fer (2), et de plus défendue par deux fortes tours, l'une appelée Saint-Jean, l'autre nommée Saint-Nicolas. Ces avantages de la nature et de l'art rendaient les Marseillais si négligens pour leur défense, que bien que les habitans de Nice leur eussent donné avis des desseins du roi d'Aragon, ils ne prirent aucune précaution extraordinaire et n'appelèrent pas même à leur secours les habitans du territoire. Ils firent seulement couler bas un gros vaisseau à l'entrée du port, pour la mieux fermer.

Alfonse mit des troupes à terre et dirigea tous ses efforts contre la tour Saint-Jean. La petite garnison de cette tour se défendit avec courage; mais craignant de devenir la proie des flammes qui déjà menaçaient de l'envelopper de toutes parts, elle demanda à capituler. Alfonse accueillit cette demande, à condition que tous les Marseillais dépo-

(1) Gaufridy, liv. VII. — Voy. aussi notre Histoire de Marseille, t. I, liv. IV.

(2) Jean de Ferréras, Hist. Génér. d'Espagne, t. VI, IXe partie.

sassent leurs armes. « Or tant s'en faut que les « assiégés en fissent aucun semblant, que tout re« bours à cela, ils commencèrent à jouer des mains « d'une plus rude façon que devant et à le festoyer « d'une tant étrange et sanglante batterie qu'il fut « presque réduit à non-plus. Ce qui le fit entrer au « feu d'une telle rage qu'il commanda, tout outré « de forcenerie, que la chaîne fut rompue (1). » Cela fait et la tour Saint-Jean étant prise, la flotte aragonaise entra dans le port et s'empara de tous les bâtimens qui s'y trouvaient. Alfonse ayant ensuite débarqué toutes ses troupes, ses généraux commencèrent à battre les remparts du port avec leur artillerie. Les habitans ripostèrent avec vigueur et le combat dura ainsi jusqu'à la nuit. L'amiral Folch, comte de Cardonne, voulait faire prendre du repos aux troupes fatiguées; mais Jean de Corvari, l'un des meilleurs capitaines, ou plus brave, ou plus téméraire, pensa que pour réussir dans l'entreprise il fallait continuer l'attaque, afin de ne pas laisser aux Marseillais le temps d'être secourus. Le roi se rangea à ce dernier avis (2). Les Aragonais, encouragés par l'espérance d'un prompt succès et par l'appât de riches dépouilles, continuèrent l'assaut avec une ardeur nouvelle, jusqu'à ce que l'artillerie de la flotte eût abattu un pan de murail-

(1) César Nostradamus, 5e partie.

(2) Ferréras, *ibid.*

les. Alors ils entrèrent par la brèche, et les habitans ne pensèrent qu'à se soustraire aux coups de ces vainqueurs furieux.

La nuit étendait ses ténèbres sur Marseille saisie d'épouvante et livrée à tous les désordres d'une cité prise d'assaut. Mais l'incendie de quatre cents maisons vint éclairer les scènes affreuses de vol et de carnage. Au milieu de l'embrasement, on entendait les hurlemens des uns, les cris plaintifs des autres. Les moines de Saint-Victor s'étaient retranchés dans leur abbaye, préparés à en soutenir le siége, et les Aragonais ne firent rien pour les forcer. Les vieillards, les femmes et les enfans se pressaient dans les églises, criant merci, implorant le secours du Ciel. Ils furent tous épargnés, car Alfonse, avant l'assaut, avait ordonné à ses soldats de respecter les temples et les choses saintes. On raconte que les dames de distinction, émues de reconnaissance, lui offrirent un riche présent de joyaux; mais ce prince le refusa (1).

Alfonse, dans sa dévotion, tenait à la conquête d'un trésor plus précieux pour lui que toutes les richesses terrestres. Son premier soin, en entrant à Marseille, avait été de chercher les reliques de Saint Louis, évêque de Toulouse, fils du comte Charles II de la première maison d'Anjou; on attribuait à ce saint plusieurs miracles (2), et ses restes

(1) *Ibid.* — Mariana, liv. xx.

(2) Hist. de Saint Louis et de son culte. Avignon, sans millésime.

mortels, objet de la vénération publique, reposaient dans une châsse que plusieurs monarques avaient tour à tour enrichie (1). Cette châsse, d'une valeur considérable, était habituellement déposée dans le monastère des Frères Mineurs; mais on l'avait cachée dans une maison particulière. Selon les ordres du roi d'Aragon, on explora toute la ville, on visita tous les réduits, on fouilla dans les asiles les plus secrets. Les reliques du Saint furent enfin trouvées. Alfonse, maître de cette dépouille, sembla n'avoir plus rien à faire à Marseille et se disposa à partir. D'ailleurs il venait d'apprendre que les habitans du territoire s'ébranlaient pour le combattre, que la ville d'Aix envoyait au secours des Marseillais un corps de troupes commandé par le vicomte de Reillane (2). Le roi d'Aragon, trois jours après son entrée à Marseille, eut hâte de remettre à la voile pour la Catalogne. Il arriva à Palamos le 1er décembre, et passa de là dans le royaume de Valence, pour être plus proche de la Castille et plus à portée de traiter de la liberté de son frère Henri.

Ce prince, justement honoré du titre de Magnanime, avait fait porter sur sa galère le corps de Saint Louis et la chaîne du port de Marseille (3),

(1) Guesnay, *Provinciæ Massiliensis, Annal. Eccles.*

(2) Pitton, Hist. d'Aix, liv. III, ch. VIII.

(3) Cette chaîne se voit aujourd'hui dans une église de Valence en Espagne.

comme témoignage de son triomphe. On croit qu'il enleva aussi les archives de l'Hôtel de Ville. Cette croyance, il est vrai, ne repose sur aucun monument authentique et n'a pour fondement qu'une tradition populaire. Il y a pourtant en sa faveur une présomption puissante, malgré le silence des écrivains espagnols et provençaux. Alfonse aimait avec passion l'étude de l'antiquité. Il appelait à sa cour les savans les plus célèbres et se les attachait par de magnifiques récompenses; il portait partout avec lui Tite-Live et les Commentaires de César; il tenait toujours des livres sous son chevet pour les heures qu'il pouvait dérober au sommeil, et jamais souverain ne consacra plus de temps à la lecture. Une foule de traits témoignent de son enthousiasme pour les sciences, les lettres, la philosophie, et même la théologie où il se piquait d'être aussi fort qu'aucun docteur de son royaume(1). Il consacrait des sommes considérables à l'achat des manuscrits et il en forma une collection nombreuse et choisie: ne dut-il pas considérer comme une bonne fortune la possession des anciennes archives de Marseille? ne fut-il pas tenté de fouiller ce vieux dépôt, de remuer ces débris vénérables où les générations écoulées avaient mis l'empreinte de leur passage?

(1) Ginguené, Hist. Littéraire d'Italie, t. III, ch. XVIII. — Tiraboschi, *Storia della Letteratura*, t. VI, liv. I, ch. II.

Le départ des Aragonais ne rétablit pas le calme dans Marseille; les paysans des villages voisins se réunirent en troupes et vinrent y faire curée. La passion du pillage s'empara aussi de plusieurs Marseillais, *et n'étaient ceux-là même des moindres familles de la ville* (1). Par la perfidie la plus détestable qui se pût voir, ils se mêlèrent parmi les pillards, après s'être noircis au visage pour qu'on ne les reconnût point, et ce déguisement leur fit donner le nom de *mascaras*.

Après une catastrophe aussi épouvantable, il semblait que Marseille, couverte d'un voile de deuil, était à jamais déchue de sa puissance et de sa prospérité. Heureusement il n'en fut pas ainsi. Les grandes cités de commerce ont toujours dans leur sein d'abondantes ressources. Au milieu de leur population mobile s'opèrent les prodiges d'un travail créateur, d'une industrie féconde; avec le retour de l'ordre, avec le règne des lois, surgissent de tous côtés, et sous mille formes diverses, de nouveaux élémens de production et de richesse. Une chaleur vivifiante ranime tous ses membres qui gisaient engourdis, mais qui n'étaient pas morts; et le chagrin se convertit en joie, et l'opulence succède à la misère, et de beaux monumens s'élèvent sur les ruines des édifices écroulés. Ce fut plaisir de voir avec quelle vitesse Marseille

(1) Nostradamus, *loco cit.*

répara ses pertes. Il est vrai que le gouvernement provençal, dirigé par la comtesse Yolande en l'absence de son fils Louis III, ne négligea rien pour porter un prompt remède aux maux des Marseillais; il leur accorda plusieurs priviléges et diverses exemptions; il ne cessa de leur prodiguer des faveurs avec autant de discernement que de justice. La ville, ne pouvant se consoler de la perte des reliques de Saint Louis, intéressa le roi de France pour la restitution de ces restes vénérés. Elle députa aussi plusieurs notables au Pape et au roi d'Aragon; mais toutes ces démarches n'eurent aucun succès. Alfonse V garda le corps de Saint Louis et le déposa dans la cathédrale de Valence.

Louis III, comte de Provence, ne prenait aucune part aux affaires publiques; il vivait relégué dans le duché de Calabre par la jalousie du grand sénéchal Caraccioli, qui conservait la même faveur auprès de la reine Jeanne II, et qui en jouissait avec d'autant plus de sécurité que son rival le connétable Sforza s'était noyé au passage du fleuve Pescara en poursuivant une troupe d'Aragonais. Jeanne, se jugeant trop faible pour abattre le parti d'Aragon, toujours maître de sa capitale, conclut une alliance avec Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, auquel les Génois venaient de se donner. Le duc engagea facilement ses nouveaux sujets à faire tous leurs efforts pour combattre, de concert avec lui, les Catalans (1), leurs rivaux éternels. Les Gé-

(1) La Catalogne, toujours unie à l'Aragon, obéissait à Alfonse V.

nois armèrent une flotte qui fit voile vers les parages napolitains, sous les ordres de Guido Torello. Ce général s'empara d'abord de Gaëte, ensuite des autres villes situées sur la côte. Restait Naples où se trouvait don Pedro d'Aragon avec un petit nombre d'Espagnols. Torello y conduisit sa flotte victorieuse; et, dans le même temps, François Sforza, fils du connétable, attaqua la ville du côté de terre. Naples se rendit quelque temps après; Jeanne II y rétablit son pouvoir; don Pedro s'enferma dans le Chateau-Neuf avec les Aragonais, et Caraccioli ne permit point qu'on les assiégeât, pour mieux s'assurer la soumission de Louis III, par la crainte du roi Alfonse son rival (1).

Ces événemens se passaient en l'année 1424. Le comte de Provence, ayant appris que son beau-frère Charles VII, roi de France, allait se faire sacrer à Rheims, se rendit dans cette ville pour assister à la cérémonie. Il secourut ensuite le nouveau roi contre les Anglais qui occupaient alors les meilleures provinces françaises, et en plusieurs rencontres il se signala par son courage, après quoi il retourna en Italie. Sa présence eût été beaucoup plus nécessaire en Provence, car les Catalans et les Aragonais ne cessaient d'en ravager les côtes. Ils avaient même tenté de surprendre Marseille

(1) *Giornali Napolitani.* 1091. — Giannone, ouv. cité, liv. xxv, ch. v.

une seconde fois. Après de longues hostilités qui fournirent à la marine marseillaise l'occasion de se montrer avec honneur, les chefs de l'armée espagnole et le vicomte de Reillane, alors gouverneur du comté-uni, signèrent, le 5 juin 1431, une trève de quatre ans, après une conférence dans l'abbaye Saint-Victor. Cette trève fut néanmoins soumise à l'approbation de Louis III.

La position du comte-souverain ne laissait pas que d'être singulière: la reine Jeanne II, qui l'avait adopté, continuait de le retenir en exil dans le gouvernement de Calabre, pour se livrer sans contrainte à l'aveugle pouvoir de Caraccioli. Ce favori, insolent comme un parvenu sans mérite, ne se trouvait point satisfait de ses trésors, de sa puissance, et sans cesse il fatiguait Jeanne de ses demandes immodérées. Le sentiment d'un amour partagé n'unissait plus leurs cœurs glacés par la vieillesse, usés par la débauche; mais l'empire d'une longue habitude les dominait encore. Caraccioli voulait obtenir le duché d'Amalfi et la principauté de Salerne. La reine lui refusa ces deux grands fiefs. Il renouvela ses instances et Jeanne réitéra son refus. Caraccioli, enflammé de fureur, traita sa souveraine comme la dernière des femmes.

Jeanne II avait admis à sa confidence sa cousine, la duchesse de Suessa. Cette dame entendit, de l'antichambre, les injures vomies par Caraccioli et

les sanglots de la reine. Secrète ennemie du grand sénéchal, elle commença par alarmer Jeanne sur les projets ambitieux de ce favori tyrannique et finit par lui arracher un ordre d'arrestation. Aux derniers jours du mois d'août 1432, plusieurs conjurés, armés par la duchesse, se précipitèrent, durant la nuit, dans la chambre que Caraccioli occupait au château royal et le tuèrent sur son lit à coups d'épée et de hache. Jeanne, qui n'avait pas voulu sa mort, en éprouva une vive douleur. Cependant elle confisqua ses biens, fit arrêter son fils et ses parens, permit que la populace pillât leurs hôtels et donna des lettres de grace aux assassins (1).

Le comte de Provence, en apprenant la mort de Caraccioli, se flatta d'être rappelé à la Cour de Naples et de jouir enfin des prérogatives réservées à l'héritier présomptif de la couronne. Mais la duchesse de Suessa, qui voulait régner sans partage sur l'esprit de Jeanne II, ne permit pas le retour de son fils adoptif, et le faible Louis obéit sans murmure aux caprices d'une reine encore plus faible que lui; il se résigna à rester en Calabre, et s'y maria avec la princesse Marguerite, fille d'Amédée VII de Savoie, et de Marie de Bourgogne. Par les ordres de Jeanne, il entreprit, en 1434,

(1) Giannone, ouv. cité, liv. xxv, ch. v. — *Giornali Napoletani*, t. xxi, p. 1095.

avec le général Jacques Caldora, une guerre injuste contre Jean-Antoine Orsini, duc de Tarente et le plus puissant des feudataires napolitains. Cet infortuné, victime de favoris avides, perdit tous ses domaines, et Louis ne jouit pas long-temps du triste fruit de sa victoire. Une fièvre violente le saisit à Cosenza. Jugeant aussitôt que Dieu le voulait appeler dans son sein, il fit son testament par lequel il institua héritier René d'Anjou, son frère, et laissa pour douaire à sa femme plusieurs seigneuries provençales. Il mourut au mois de novembre de la même année (1), âgé de vingt-huit ans.

Après la mort de Louis III, Alfonse V d'Aragon, qui résidait depuis quelque temps en Sicile, chercha à rentrer dans les bonnes graces de Jeanne II et à faire confirmer par elle son adoption précédente. Tous ses efforts furent vains, mais il ne perdit pas l'espérance, et il veilla sur les événemens avec des forces considérables. Jeanne, accablée d'infirmités, touchait à sa dernière heure. Elle expira le 2 février 1435, après avoir appelé au trône de Naples René d'Anjou, frère de Louis III et nouveau comte de Provence (2).

(1) Mariana, Hist. d'Espagne, liv. XXI, ch. VII. — *Giornali Napoletani, ibid.*

(2) Giannone, liv. XXV, ch. VI.

CHAPITRE XVII.

RENÉ, DIT LE BON ; CHARLES III.

1434-1481.

René prisonnier du Duc de Bourgogne. — Il est salué Roi de Naples. — Sa femme Isabelle en Provence, puis en Italie. — Élargissement de René. — Ce prince au milieu des Provençaux. — Scènes de fanatisme et de barbarie. — Entrée de René à Naples. — Détails sur cette expédition. — Prise de Naples par les Aragonais. — Retour de René à Marseille. — Louis XI en Provence. — Fêtes à Tarascon. — René seconde le Roi de France contre les Anglais. — Ravages de la peste. — Bienfaisance du Comte-Souverain. — Sa seconde expédition en Italie. — Il n'en recueille aucun fruit. — Divers événemens politiques. — Rôle joué par le Duc de Calabre, fils de René. — Troisième expédition du Comte de Provence en Italie. — Ses désastres. — René se montre en Italie une quatrième fois pour secourir son fils. — Les deux Princes, accablés de revers, retournent en Provence. — Le Duc de Calabre en Catalogne. — Sa mort. — Entreprises de Louis XI sur les états de René. — Réconciliation des deux souverains. — Dispositions testamentaires de René. — Ses derniers momens. — Douleur de ses

sujets. — Son portrait. — Actes de Charles III, son successeur. — Testament de ce Prince en faveur de Louis XI. — Sa mort. — La Provence est réunie à la Monarchie Française.

RENÉ.

René, le plus populaire des princes de la seconde maison d'Anjou, si renommée par sa popularité, avait eu pour apanage le comté de Guise, à la mort de Louis II son père. Bientôt il se concilia l'affection du cardinal Louis, évêque de Verdun, son grand-oncle maternel, qui lui céda le duché de Bar dont il portait le nom. René eut aussi la Lorraine par son mariage avec la princesse Isabelle, fille unique et héritière de Charles II, duc de cette province, quoiqu'un prince lorrain, le comte Antoine de Vaudemont, en réclamât la possession, comme d'un fief masculin qui ne devait pas sortir de sa famille. Le comte de Vaudemont aurait lutté vainement contre René, s'il n'eût été secouru par le duc de Bourgogne, ennemi déclaré de la maison de France et de celle d'Anjou. La guerre s'étant engagée, le sort des armes se déclara contre René qui fut défait à Bulgnéville en Lorraine et conduit prisonnier au château de Dijon avec son jeune fils. C'était au moment où il venait d'être appelé à la possession du comté de Provence par le testament de son frère Louis III.

Vidal de Cabanes, jurisconsulte d'Aix, vint lui apprendre dans sa prison la mort de Jeanne II et le saluer comme roi de Naples. René, ne pouvant gouverner ses états, en confia l'administration à sa femme Isabelle. Cette princesse, douée d'une ame forte, se rendit aussitôt en Provence où régnait un calme parfait. Le royaume de Naples n'était pas si heureux. Deux partis le troublaient encore. C'étaient les Provençaux, ou Angevins, et les Aragonais. Un tiers parti, celui du Pape, s'y donnait aussi du mouvement. Les uns et les autres fondaient leurs droits sur des faits assez compliqués. Les Provençaux excipaient de l'acte d'adoption fait en faveur de Louis Ier d'Anjou par Jeanne Ire qui, pour punir l'ingratitude de son cousin Charles de Duras, avait déshérité la branche de ce nom. Mais comme cette branche était éteinte, et comme il ne restait plus dans aucune ligne aucun descendant de l'ancien Charles d'Anjou, conquérant du royaume, on conçoit qu'Alfonse d'Aragon pût se mettre aussi sur les rangs. Ce prince prétendait avoir un droit d'hérédité antérieur à celui de la maison d'Anjou, droit qui avait été transmis à la maison d'Aragon par Constance, fille de Manfred. En effet, Alfonse régnait déjà en Sicile comme le plus proche héritier des Normands qui avaient fondé ce royaume, et de la maison de Hohenstauffen qui avait hérité d'eux par les femmes. Toutefois ce droit de succession paraissait invalidé par l'illégitimité de Man-

fred qui l'avait transmis et par une prescription de cent soixante-quinze ans. Alfonse V fondait son droit sur un autre titre, et ce titre était son adoption par Jeanne II. Cette reine, il est vrai, l'avait révoquée en faveur de la maison d'Anjou. Mais Alfonse soutenait que la révocation était nulle parce que faite par deux parties contractantes, il fallait, pour la détruire, le concours des mêmes parties, et non pas le caprice d'une seule (1). D'un autre côté, le pape Eugène IV réclamait pour la directe du Saint-Siége un royaume qui avait été inféodé aux trois maisons de Hauteville, de Hohenstauffen et d'Anjou, sous la condition expresse qu'il retournerait à l'Église, à l'extinction de la ligne légitime, et cette ligne était également éteinte dans ces trois maisons. Mais Eugène IV, qui avait au moins autant de droits que ses deux compétiteurs, était le plus mal partagé de la puissance. Bien misérable est la valeur du droit lorsque la force seule peut juger le litige. Le Pontife, alors chassé du territoire de l'Église, cachait à Florence sa honte et son désespoir. Un instant néanmoins il releva sa tête humiliée. Par sa Bulle du 21 février 1435 il interdit aux deux rivaux de faire valoir leurs prétentions par les armes et aux peuples de leur obéir (2).

Le peuple de la ville de Naples, attaché à la mé-

(1) Simonde de Sismondi, ouv. cité, t. IX, ch. LXVII.

(2) Raynald, Annal. Ecclés., t. XVIII.

moire du comte Louis III, se déclara pour son frère René d'Anjou. Il reconnut un conseil de régence composé de seize seigneurs nommés par Jeanne II, et leur adjoignit une commission de vingt députés. A Capoue et dans d'autres villes, plusieurs barons avaient arboré les drapeaux aragonais. Alfonse, qui était toujours en Sicile, voulut encourager ses partisans en mettant le siége devant Gaëte. Un événement de la plus haute importance parut favoriser la cause de la maison d'Anjou. Le duc de Milan soutenait cette cause; et les Génois, ses sujets, armèrent une flotte qui s'avança contre l'escadre espagnole. Le combat s'engagea, le 5 août 1435, devant l'île de Ponza. L'avantage du nombre semblait donner la victoire aux Aragonais. Cependant ils furent battus. Alfonse, ses deux frères, et les principaux barons qui l'avaient suivi tombèrent au pouvoir des vainqueurs (1).

En même temps Isabelle recevait en Provence de nombreuses marques de dévouement et d'affection. Les états s'empressèrent de lui offrir des subsides qui lui donnèrent le moyen d'armer cinq galères à Marseille. Elle reçut à Aix les seize barons napolitains que Jeanne II avait chargés de l'administration du royaume pendant l'absence de René.

(1) *Uberti Folietæ*, liv. x. — *Joann.* Stellæ, *Annal. Genuens.*, p. 139. — Vol. II des Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet. — Mariana, liv. xxi, ch. ix.

Cette députation pressa vivement la régente de venir prendre elle-même les rênes de l'état, jusqu'à ce qu'il plût au Ciel de terminer la captivité de son époux. Isabelle ne voulut pas mettre à la voile avant de s'être assurée des secours du duc de Milan vers lequel elle envoya Nicolaï, archevêque d'Aix, le vicomte de Reillane, Vidal de Cabanes et Charles de Castillon. Au mois de septembre 1436 elle partit de Marseille avec ses cinq galères, vint mouiller en vue de Fréjus, et prit à son bord Jean Benaud, évêque de cette ville, qui avait été ambassadeur du roi de France au concile de Bâle où il s'était distingué par ses lumières et par ses vertus. Le 18 octobre, Isabelle débarqua heureusement à Naples, entra au château Capouan, ancienne demeure des princes de la maison d'Anjou, puis elle traversa la ville sous un magnifique dais de velours brodé d'or, et fut complimentée par le comte de Nola à la tête des seize barons qui formaient le gouvernement provisoire. Aussitôt après, tous prêtèrent serment de fidélité; et à leur exemple, les nobles, de même que les députés de toutes les classes du peuple, proclamèrent la nouvelle reine de Naples.

Isabelle n'apportait pas d'argent. Elle ne conduisait qu'un petit nombre de soldats; elle avait trop compté sur les partisans de sa famille à la merci desquels elle fut forcée de se livrer. Sur ces entrefaites le duc de Milan changea de politique.

Alfonse V son captif le subjugua par les graces de son langage, par la noblesse de ses manières, par les ornemens de son esprit, par la grandeur de son caractère, par la beauté de sa figure, car la nature avait prodigué à ce roi non-seulement toutes les qualités qui séduisent le cœur, mais aussi toutes celles qui éblouissent les yeux; et lui, qui se savait pourvu de ces brillans avantages, il en usait, au profit de sa gloire et de son ambition, avec plus d'adresse et de convenance que n'aurait pu le faire aucun autre homme de son temps. Le duc de Milan lui rendit la liberté, et une étroite alliance fut conclue entre les deux princes. Les Génois ne purent contenir leur indignation en voyant ainsi gaspiller les fruits de leur victoire. Ils prirent les armes, chassèrent la garnison milanaise, et proclamèrent leur indépendance. Isabelle put alors juger des difficultés de son entreprise. Il est vrai que le pape Eugène IV embrassa la défense de René. Mais cette détermination n'ajouta pas beaucoup à la force de la maison d'Anjou en Italie.

Seulement l'heureuse intervention d'Eugène IV et de la cour de France hâta l'élargissement du roi-comte. Cette liberté fut payée bien cher, car le prisonnier ne l'acquit qu'au prix de deux cent mille florins d'or (1). Mais René conserva la Lor-

(1) Un million neuf cent trente mille francs de la monnaie actuelle.

raine, quoiqu'on ne lui eût déclaré la guerre que pour lui enlever cette province. Le mariage futur de sa fille Yolande avec Ferry, fils aîné du comte de Vaudemont son compétiteur, fut l'une des principales conditions du traité terminé à Bruxelles le 28 janvier 1437. Après avoir donné ses premiers soins à la Lorraine, René visita l'Anjou où il conclut le mariage de Jean, son fils aîné, avec Marie de Bourbon, nièce du duc de Bourgogne. Les vœux les plus ardens l'appelaient en Provence. Il se rendit à ces vœux honorables, et vint, en descendant le Rhône, débarquer à Arles le 7 décembre, au milieu d'une foule immense, ivre d'enthousiasme et de joie. L'antique métropole des Gaules étala ses ornemens de fête, présenta un tableau magique. Les travaux furent suspendus pendant plusieurs jours. On ne voyait que danses, festins, représentations allégoriques, réjouissances popuraires, pompes resplendissantes. On n'entendait que décharges d'artillerie, son des cloches, accords variés de musique joyeuse. Le vénérable archevêque d'Arles, Louis d'Allemant, cardinal de Sainte-Lucie, ordonna une procession générale qui parcourut toute la ville en portant les reliques de ses premiers pasteurs, Saint Césaire et Saint Honorat. Les principaux seigneurs et les bourgeois notables ne bornèrent point à des démonstrations stériles l'expression de leur dévouement. Ils offrirent à René un don gratuit de cent mille florins d'or, au

nom des Provençaux jaloux de contribuer à la fois aux frais de sa rançon et au recouvrement du royaume de Naples (1).

Le comte de Provence se rendit ensuite à Aix, où il arriva le 13 décembre. Il reçut les États-Généraux qui le supplièrent d'accepter en monnaie courante la somme qu'on venait de voter à Arles. Deux jours après il partit pour Marseille, où son entrée fut un magnifique triomphe. Là aussi il y eut de pompeuses fêtes, là aussi la joie publique se manifesta avec des transports passionnés, avec un bruyant abandon. Le prince logea à l'abbaye de Saint-Victor. Dans une des vastes salles de ce monastère célèbre on avait élevé un trône élégant et riche. Le prince s'y assit, et devant Charles de Poitiers, gouverneur de Provence, Bertrand de Grasse, sire de Bar, viguier de Marseille, les consuls, les membres du conseil municipal et les notables habitans, il jura, sur les Évangiles, d'observer religieusement les chapitres de paix et tous les priviléges de la commune. Les consuls s'avancèrent ensuite aux pieds du trône et prêtèrent à René serment d'obéissance et de foi. Au même instant une foule impatiente pénétra dans la salle en flots impétueux, et chacun leva la main droite en signe d'hommage.

René retourna bientôt à Aix. Au milieu des

(1) De Villeneuve-Bargemont, Hist. de René d'Anjou, t. I, liv. III.

jeux et des fêtes, il y eut une cérémonie singulière qui peint, on ne peut mieux, les mœurs du quinzième siècle. Le chapitre de l'église métropolitaine offrit au comte-souverain le titre de chanoine honoraire. Ce prince, l'ayant accepté, fut introduit en présence de l'archevêque Nicolaï, dans la basilique de Saint-Sauveur, déposa son épée, couvrit sa cotte d'armes du surplis de chanoine, prit l'aumusse, et jura sur les Livres Saints de conserver et de défendre, toute sa vie, les statuts et les priviléges de la cathédrale d'Aix (1).

Après avoir reçu les députations des villes voisines et publié des ordonnances sur diverses matières d'administration et de police, René retourna à Marseille pour y hâter les préparatifs de la guerre de Naples. Pendant qu'il consacrait tous ses soins à cette expédition importante, la ville d'Aix fut le théâtre des troubles les plus déplorables. Asturge Léon, jeune juif accusé d'avoir blasphémé contre la Vierge Marie, *en prononçant de sa vilaine et profane bouche que c'estait une femme de peu* (2), n'avait été condamné qu'à cent livres d'amende par le tribunal suprême. La populace trouva la punition trop douce pour un crime de cette nature, car, dit un écrivain provençal, *la ville*

(1) Écritures du notaire Albain Félix, citées par Honoré Bouche, t. II, liv. IX, sect. IV. — Pitton, liv. III, ch. IX. — De Villeneuve, *ibid.*

(2) César Nostradamus, ouv. cité, 6e partie.

d'Aix a toujours esté attachée aux intérêts de la Très-Sainte Mère de Dieu (1). Comme on ne pouvait expliquer la sentence par des raisons d'équité naturelle et de tolérance religieuse, on crut que les juges avaient été gagnés à prix d'argent. La foule exaspérée pilla les maisons des juifs, maltraita ces malheureux, courut sur eux jusqu'à Pertuis où ils avaient une riche synagogue, à cause du commerce des blés qui leur donnait le moyen de faire l'usure. Les consuls d'Aix firent une levée de soldats, passèrent la Durance et calmèrent l'émeute. Les coupables étaient trop nombreux pour qu'on pût exercer contre eux des poursuites criminelles. Toutefois René jugea convenable de concilier sa clémence avec les droits de la justice. Il accorda une amnistie aux habitans d'Aix, mais en même temps il transféra à Marseille le tribunal suprême.

A peu près à la même époque, la Provence vit des scènes beaucoup plus affreuses de crédulité et de fanatisme. Jean Féraud, riche bourgeois de la ville d'Apt, *accusé d'idolâtrie*, fut puni de mort et dépouillé de tous ses biens. A Roquebrune on condamna deux femmes au supplice du feu, pour des maléfices exercés contre un grand nombre de personnes, *voire même contre les bêtes des champs* (2). A Hyères on poursuivit deux autres femmes com-

(1) Pitton, liv. III, ch. IX.
(2) César Nostradamus, *ibid.*

me sorcières, et voici ce que le peuple leur reprochait, au dire du viell historien Nostradamus (1) qui lui-même ajoute une pleine foi aux fables les plus ridicules : « ces maudites, pour certaine inimitié « conçue contre deux jeunes mariés, les ensorcelè« rent si puissamment au moyen d'une certaine « bourse qu'elles ouvraient et fermaient avec quel« ques estranges paroles marmottées, qu'elles ar« restèrent entièrement la faculté de l'acte qui est « communément recherché en telles affaires entre « personnes jeunes à qui le sang boult; de sorte « que lorsqu'ils venaient à se joindre, une telle « impuissance les saisissait que leur amour se « changeait tout aussi tost èn hayne extrême, sans « pouvoir toutefois imaginer l'occasion d'un tel « défaut et inhabileté. » Ces deux malheureuses s'enfuirent à Tarascon. Mais les officiers d'Hyères les y suivirent et les appréhendèrent au corps. On trouva dans leur chambre enfumée une bourse de peau de chat, œuvre satanique, complétant la preuve du sortilége. Comme personne n'osait toucher cette bourse mystérieuse et redoutable, on força un rabin juif à s'en saisir, et elle fut envoyée au tribunal suprême d'Aix pour y servir de pièce de conviction. Les deux accusées y furent aussi

(1) Cet écrivain prétend qu'il n'est pas difficile de trouver des sorcières, car, dit-il, *elles ne sont pas trop mal aisées à cognoistre à leurs grimaces hypocrites et à leurs façons de parler.*

transférées; et le tribunal, dans son imbécillité barbare, ordonna qu'elles seraient brûlées vives et que leurs cendres seraient jetées au vent; ce qui fut exécuté dans la ville d'Hyères.

Deux riches habitans de cette commune, les frères Antoine et Monet Fabri, prêtèrent des sommes considérables à René dont l'énorme rançon avait épuisé les finances. Le vicomte de Reillane et Vidal de Cabanes vinrent aussi à son aide. Mais toutes ces ressources étaient insuffisantes; les états de Provence ne pouvaient plus rien fournir, et l'expédition de Naples semblait paralysée. Isabelle de Lorraine avait besoin de prompts secours. Cette princesse soutenait contre Alfonse une lutte inégale, bien que sa prudence et ses vertus l'eussent rendue chère aux partisans de la maison d'Anjou. Heureusement la république de Gênes, toujours ennemie des Aragonais, fit cause commune avec les Angevins. Le doge Campo-Fregozo envoya des ambassadeurs à René pour lui offrir ses services. Le roi-comte les accepta, et bientôt après sept galères génoises entrèrent dans le port de Marseille.

René s'embarqua le 15 avril 1438, emmenant avec lui les troupes qu'il avait pu rassembler. Il relâcha à Gênes et parut devant Naples le 9 mai; trois jours après il entra dans sa capitale, monté sur un cheval blanc, revêtu de ses habits royaux, la couronne sur la tête et le sceptre à la main. Un

de ses premiers actes fut de rétablir à Aix le tribunal suprême qui avait été transféré à Marseille.

Les Aragonais occupaient la plupart des provinces napolitaines, et le principal corps d'Alfonse était réuni auprès de Castelviezo. Toutes les dispositions de ce prince annonçaient le désir de traîner la guerre en longueur; au contraire René, qui s'était dirigé vers l'Abruzze, brûlait d'impatience d'en venir aux mains; il donna l'ordre de marcher en avant. Mais Alfonse se hâta de battre en retraite; tandis qu'il se rapprochait de Gaëte, René s'empara d'Aquila où il se disposa à cantonner une partie de son armée: mais apprenant le mouvement des Aragonais, il revint sur ses pas, rencontra sous les murs de Nole les troupes d'Alfonse, fondit sur elles et les tailla en pièces. Ensuite il résolut d'emporter le Chateau-Neuf que ses soldats bloquaient depuis son arrivée à Naples. Mais la garnison se rendit sans attendre l'assaut dont on la menaçait.

René, tranquille dans sa capitale, mit ses troupes en quartier d'hiver, et en 1439 le retour du printemps amena la reprise des hostilités. Le roi-comte se dirigea de nouveau sur l'Abruzze où la plupart des places se rendirent à la première sommation; quelques autres se laissèrent assiéger, mais ne tardèrent pas à ouvrir leurs portes, et René se vit maître de la province entière. Alfonse s'en inquiéta peu; une flotte nombreuse lui garan-

tissait la possession de Gaëte, et ce fut sur la capitale elle-même qu'il voulut tenter un coup de main. Il arriva brusquement sous les murs de Naples le 22 septembre, étendit aussitôt ses lignes autour de la ville, et parvint à s'emparer du Château de l'Œuf. Il allait tenter un assaut général, lorsque des pluies excessives le forcèrent de se replier sur Capoue, et de là vers Gaëte. René quitta l'Abruzze et vint encourager par sa présence les habitans de Naples.

Jusque-là les deux compétiteurs avaient balancé leurs pertes et leurs avantages. Mais le général Jacques de Caldora, le plus ferme appui du parti d'Anjou, termina sa carrière le 18 novembre 1439. Dès ce moment les affaires de René ne cessèrent de décliner; il ne recevait aucun secours de Provence ni de ses autres états, et rien ne pouvait lui garantir la fidélité d'un peuple inconstant que l'on poussait à la révolte. Aussi apprit-il avec joie que Charles VII, roi de France, envoyait une ambassade à Alfonse pour lui offrir sa médiation. René, de son côté, proposa au roi d'Aragon une trève d'un an; mais ce prince venait d'obtenir un triomphe politique en décidant le pape Eugène IV à demeurer neutre entre lui et son rival. Ses agens en outre lui rapportaient les nouvelles les plus encourageantes, et sa réponse aux ambassadeurs français fut de nature à ne laisser aucun espoir d'accommodement.

Antoine de Caldora, fils de Jacques, avait hérité de la bravoure de son père, mais non de son attachement à la maison d'Anjou. Cachant ses desseins perfides sous le voile d'une soumission aveugle, déjà il tramait la perte d'un prince confiant qui l'accablait de bienfaits. La Calabre entière se soumit à Alfonse. Le prince de Tarente, Jean-Antoine Orsini, rangea toutes les villes de la Pouille sous l'obéissance des Aragonais. La seule ville d'Aquila resta fidèle à René avec les places frontières de la marche d'Ancône que Sforza possédait toujours (1).

Alfonse recommença le siége de Naples où commandait Isabelle de Lorraine. Dans l'été de 1440 René quitta Benevent pour secourir sa capitale. Bientôt il se trouva en vue d'un passage que défendaient de fortes lignes d'Aragonais, et ses troupes culbutèrent leur avant-garde. Alfonse, qui était malade, se fit porter dans une litière et envoya le reste de son armée pour soutenir ses premières colonnes; mais il fut lui-même obligé de faire retraite. René se promettait une belle victoire et même il croyait voir tomber son rival en ses mains; restait un dernier corps d'Aragonais qui n'opposait qu'une faible défense et commençait à plier. Tout-à-coup la défection d'Antoine de Caldora vint changer la face des choses. René perdit tous ses avantages et rentra dans sa capitale.

(1) Simonde de Sismondi, t. IX, ch. LXX.

La citadelle d'Averse, si nécessaire à la sûreté de Naples, fut livrée aux ennemis. Acerre arbora aussi les drapeaux d'Aragon. Le prince de Tarente, envoyé par Eugène IV dans la haute Abruzze avec une armée de dix mille hommes pour soutenir la cause de René, ne se signala par aucun succès, et rentra dans les états de l'Église. L'année 1441 ne fut marquée que par des revers, et la suivante ne commença pas sous de meilleurs auspices. Le roi d'Aragon s'était emparé sans combat de l'île de Caprée. Il se dirigea sur Pouzzol qui capitula faute de vivres. La Torre del Greco, seul poste important qui restait aux Napolitains, se rendit aussi. En même temps la flotte aragonaise captura une galère provençale chargée d'argent et de munitions; ce qui ruina sans retour toutes les espérances de René.

Alfonse ramena ses troupes devant Naples, et resserra tellement cette ville que les vivres s'y élevèrent bientôt à des prix exorbitans. On se nourrissait d'herbes ou d'animaux immondes (1). René, ne voulant plus exposer sa femme et ses enfans aux rigueurs d'un siége périlleux, se hâta de les envoyer en Provence. Ce prince partageait les privations et les souffrances des Napolitains; parcourant les rues de la capitale, il ranimait le courage abattu du peuple. Une grande partie de la jeunesse prit

(1) *Giornali Napoletani*, t. XXI.

les armes en faveur du roi-comte; mais ce dévouement n'améliora pas ses affaires. La hideuse famine, redoublant de fureur, frappait une multitude de victimes. Un maçon, nommé Annello, indiqua au roi d'Aragon un aqueduc abandonné, par lequel Bélisaire, neuf siècles auparavant, était venu surprendre les Goths, possesseurs de Naples. Dans la nuit du 2 au 3 juin 1442, Annello conduisit deux cents soldats aragonais dans cet aqueduc qui venait aboutir à une tour; en même temps Alfonse fit donner l'assaut pour distraire les assiégés, et les Aragonais entrèrent dans la ville par deux endroits différens. En vain le courageux René s'élance sur les ennemis, en renverse plusieurs, se fraye un passage sur leurs corps : un soldat catalan s'attache à lui, le menace d'un poignard, et le somme de se rendre. René se débarrasse de ce téméraire par la décharge d'un coup de sabre qui fait rouler sa main dans la poussière. Alors le prince, à côté duquel plusieurs chevaliers venaient d'être pris, court s'enfermer dans le Château-Neuf.

La ville fut pillée pendant plusieurs heures. L'heureux Alfonse y fit son entrée sur un char de triomphe, attelé de quatre chevaux blancs; de riches tapisseries ornaient les principales rues, et l'encens fumait devant le vainqueur. Les forteresses de Caprana et de Capo di Monte se rendirent au bout de quelques jours; celles de Château-Neuf et

de Saint-Elme demeurèrent encore au pouvoir de René. Ce prince s'embarqua sur une galère génoise, emmenant avec lui les débris de son armée, et fit rendre aux Aragonais les deux forteresses dont il était maître, afin de ne pas prolonger inutilement les souffrances du peuple napolitain. Il fit voile jusqu'à Porto-Pisano, où il relâcha pour se rendre à Florence. Il voulait avoir une entrevue avec le pape Eugène IV qui, déposé par le concile de Bâle, avait convoqué un autre concile dans la capitale de la Toscane. Eugène reçut René avec les plus grands honneurs ; il lui donna au nom de l'Église la couronne d'un royaume que ce monarque fugitif était contraint d'abandonner (1). Il s'efforça aussi de le retenir en Italie en lui promettant le secours de puissans alliés ; mais toutes ces instances ne purent ébranler René qui se dirigea vers Gênes. Après avoir conféré avec le doge, le roi-comte prit la route de Marseille où il débarqua au commencement de novembre (2).

Ses malheurs excitèrent en Provence un intérêt général. L'infortune supportée avec dignité fut toujours en possession du respect des hommes ; au contraire, la vue d'un bonheur éclatant les fatigue, quand il ne les irrite pas. Nous sentons que

(1) Raynald, Annal. Ecclés., 1442, § 13.

(2) Même année 1442. — *Giornali Napoletani*, t. XXI. — *Uberti Folietæ Genuens. Hist.*, liv. X. — Barthol, *Facii Rerum Gestar. Alfonsi Regis*, liv. VII. — Mariana, liv. XXI, ch. XVII.

cette exception blessante ne se rapproche pas assez de notre nature pour avoir droit à nos sympathies. Sitôt que René fut arrivé à Marseille, les états du comté-uni lui offrirent un don de soixante mille florins. Ils présentèrent aussi la somme de vingt mille florins à son fils et à l'épouse de celui-ci. René prit des mesures pour repousser les Catalans qui menaçaient les côtes provençales; plusieurs seigneurs napolitains, attachés à sa fortune, avaient abandonné leur patrie pour le suivre. Il s'empressa de les dédommager de leurs pertes. Jean de Cossa reçut, avec la dignité de sénéchal, la terre de Marignane, celle de Gignac et la baronie de Grimaud. Alagonia, comte de Policastro, fut gratifié du château de Meyrargues, ancienne propriété de la maison des Baux, ensuite de Raimond de Turenne, auquel on l'enleva pour crime de félonie (1).

Des troubles désolaient la Lorraine; les Anglais fesaient des progrès rapides dans le Maine et l'Anjou. René visita ces états en 1443, après avoir laissé la Provence dans une paix profonde; il se rendit ensuite à la cour de France, et chargé des pleins pouvoirs de Charles VII, il conclut d'abord une trève, un peu plus tard un traité de paix entre ce prince et Henri VI, roi d'Angleterre. Ce fut pendant ces négociations que René reçut la proposition du mariage de la princesse Marguerite,

(1) Hon. Bouche, t. II, liv. IX, sect. IV.

sa seconde fille, avec le monarque anglais. Cette union fut célébrée à Nancy, en même temps que celle de Yolande, fille aînée de ce souverain, avec Ferry de Vaudemont. Le roi de France y assista; le duc de Suffolk y vint au nom du roi d'Angleterre. Charles VII que René reconduisit jusqu'à Châlons, lui témoigna son amitié et sa reconnaissance, en déterminant le duc de Bourgogne à rendre quelques places de la Lorraine dont il était demeuré détenteur, et à faire remise des sommes stipulées dans l'acte de rançon du 28 janvier 1437.

Le roi-comte fixa momentanément sa résidence dans l'Anjou, et ne négligea pourtant pas le gouvernement de Provence. En 1446 il apprit qu'une sécheresse affreuse, causée par la fureur du *mistral*, désolait ce pays. Les récoltes avaient été détruites, les sources étaient taries. Touché d'une telle calamité, René exempta de tout impôt pendant un an les villes, bourgs ou villages que le fléau avait frappés avec le plus de violence.

A la même époque le dauphin de France, qui fut depuis le fameux Louis XI, s'étant brouillé avec son père Charles VII qui languissait auprès de ses maîtresses, quitta Chinon pour vivre loin de la cour. Il prit la route de la Provence, sous prétexte de remplir un vœu de piété en l'honneur de Saint Louis, évêque de Toulouse. René voulut que l'héritier du trône de France trouvât dans ses états l'accueil le plus flatteur. Louis, reçu au couvent des Domini-

cains d'Aix, parut ne s'occuper que de pratiques de religion. Il visita le célèbre hermitage de la Sainte-Baume, y laissa une pieuse offrande, se rendit ensuite à Saint-Maximin, et arriva à Marseille le 7 mai 1447. Nicolas de Brancas, évêque de cette ville, suivi du viguier, des consuls et de tout son clergé, reçut le prince devant l'église des Frères Mineurs. Le cortége se forma alors en procession, et des prières solennelles furent chantées dans tous les temples (1). Louis se transporta à Tarascon pour adresser ses prières à Sainte Marthe, patrone de cette ville. Il sortit ensuite de Provence et se fixa dans le Dauphiné.

René, éprouvant le besoin de parcourir ses états tour à tour, quitta l'Anjou et vint successivement séjourner à Aix, à Marseille, à Arles. Il venait de créer un ordre religieux et militaire sur les principes épurés de l'ancienne chevalerie ; c'était l'ordre du Croissant. Au printemps de l'année 1449, René fixa sa cour au château de Tarascon (2), sur les bords fertiles du Rhône qui baigne en écumant ses élégantes murailles. Tarascon devint alors le centre des plaisirs et des fêtes. On y vit affluer un nombreux concours de gentilshommes et de belles dames. Il en arriva de tou-

(1) Louvet, Add. et Illustrations à l'Hist. de Provence, t. II, p. 179. — Hist. des Évêques de Marseille, t. III, liv. XIII.

(2) Ce château fut terminé par le comte Louis II en 1400.

tes les cités de Provence, du Comtat-Venaissin et du Languedoc. Il y eut des déguisemens romanesques, des danses variées, des jeux de toute espèce. Les joutes et les tournois occupèrent aussi les loisirs d'une noblesse toujours avide d'émotions belliqueuses. Au milieu des riches prairies qui environnent Tarascon, des seigneurs renommés rompirent plusieurs lances. Un *pas d'armes* fit surtout grand bruit. Ces pas étaient des lieux, comme des ponts ou des chemins, qu'on ne pouvait traverser sans en combattre les gardiens : les chevaliers qui tenaient le pas attachaient leurs écus armoriés à des arbres, à des pals ou à des colonnes; ceux qui voulaient acquérir de l'honneur dans ces jeux touchaient un des écus avec leurs lances, de sorte que le propriétaire de l'écu était obligé de combattre, et le vaincu devait donner au vainqueur le prix convenu (1). Là parurent en foule, avec leurs bannières déployées, des chevaliers français ou provençaux, parmi lesquels on remarqua le neveu du célèbre prévôt de Paris, Tanneguy du Châtel, monté sur un cheval superbe, décoré de trois plumes d'autruche et d'une housse noire semée de lettres d'or. Ce cheval portait en même temps la jeune dame de Pontevès-Cabannes; le 8 juin ces

(1) Honoré de Sainte-Marie, carme déchaussé, Dissertations Historiques et Critiques sur la Chevalerie, liv. 1, p. 187. — De la Colombière, Science Héroïque, ch. XLIII. — Du Cange, Dissert. VII sur l'Hist. de Saint Louis. — Favin, Théâtre d'Honneur, t. II, liv. X.

brillantes fêtes cessèrent, et il fallut se séparer après avoir pris congé de René. « Mais, assure le sire de « Beauvau (1), ce ne fut pas sans de vifs regrets « que les chevaliers s'éloignèrent des belles pro- « vençales qui, de leur côté, soupiraient du dé- « part de leurs admirateurs. Pensez, dit-il, si l'on « dut estre rebelle à les accompagner à Avignon, « Arles et Carpentras ! Pendant un trajet qui leur « semblait si court, les damoisels cherchèrent à « amuser les voyageuses par de gracieux devis, ou « le recit d'historiettes divertissantes. Aucuns aussi « d'amourettes parlèrent. »

Charles VII, secouant sa léthargie, résolut enfin de reprendre sur les Anglais toutes les places qu'ils occupaient en France. René partit pour le seconder, et emmena sous les drapeaux français son fils le duc de Calabre, son gendre Ferry de Vaudemont, et l'élite de la noblesse provençale. Rouen ouvrit ses portes à cette armée. Charles VII y fit son entrée solennelle le 11 novembre 1449, et le comte de Provence y tint la droite du monarque vainqueur. La Normandie entière fut soumise aux armes françaises. La Guienne subit le même sort, et bientôt il ne resta presque rien aux Anglais. René n'acheva pas cette rapide et glorieuse campagne, parce que ses affaires le rappelèrent dans le duché d'Anjou.

(1) Louis de Beauvau, capitaine des gardes de René, nous a laissé une curieuse relation de l'un de ces tournois où il figura lui-même.

En même temps le cardinal Louis d'Allemand, archevêque d'Arles, mourut à Salon (1). Ce prélat vénérable était bien digne d'occuper le siége de Trophime, de Césaire, d'Honorat et des autres pasteurs illustres qui avaient fait la gloire de l'Église Arlésienne. La renommée de ses vertus s'était étendue au loin. On le réputait saint et on lui attribuait des miracles. Son corps fut transféré de Salon à Arles, où on lui fit des funérailles d'une étonnante magnificence. Les habitans de ce grand diocèse y assistèrent presque tous. On y compta le clergé, les ordres religieux et le peuple de vingt-trois villes (2).

Deux ans après, une peste violente ravagea la Provence, et René se hâta de revenir à Aix. Souverain bienfaisant, il prit avec sagesse toutes les mesures dictées par le bien public dans ces circonstances calamiteuses. D'autres soins l'occupaient aussi. Instruit à l'école du malheur, il savait mettre à profit les leçons de l'expérience et ne se laissait pas séduire par des promesses de gloire décevante. Toutefois, en sa qualité d'homme, ne devait-il pas fournir son tribut à la faiblesse humaine? Pouvait-il ne pas regarder la couronne de Naples comme le patrimoine de sa famille, comme un bien dont il fallait tenir compte à ses enfans? Plein d'inquié-

(1) Le 16 septembre 1450.

(2) Saxi, *Pontif. Arelat.* p. 352.

tude et d'émotion, il observait les événemens qui se déroulaient en Italie. Philippe-Marie, le dernier des Visconti ducs de Milan, était mort en 1447, et son trépas, en rompant l'équilibre des intérêts politiques, remua de nouveau le sol italien, si souvent remué par des révolutions. Le peuple milanais se constitua en république, et les autres villes de la Lombardie se donnèrent aussi un gouvernement populaire. Milan, attaqué par les Vénitiens, menacé par le roi Alfonse, par les Savoyards, par les Français, qui tous voulaient se partager l'héritage des Visconti, demanda l'assistance de François Sforza, gendre de Philippe-Marie. Ce chef ambitieux de soldats mercenaires défit l'armée vénitienne et rendit à ses protégés de mémorables services. Cependant il les abandonna peu après, passa avec ses troupes au service de Venise, et força les Milanais à le reconnaître pour duc. D'un autre côté la guerre éclata entre Alfonse d'Aragon et les Florentins, et il y eut un changement dans les alliances des puissances italiennes. Pendant long-temps les deux républiques de Florence et de Venise avaient tenu tête à Alfonse et au duc de Milan; mais lorsque Florence, infidèle à son ancien système, s'allia au duc François Sforza, Venise dut se rapprocher d'Alfonse. Le roi d'Aragon et la République Vénitienne, soutenus du marquis de Montferrat et du duc de Savoie, manifestèrent l'intention d'envahir le Milanais. Alors

Sforza, qui avait toujours entretenu des relations amicales avec le comte de Provence, le supplia de venir le joindre en Lombardie. Les Florentins réclamèrent aussi le secours de René, promettant qu'à leur tour ils le seconderaient dans la conquête de Naples. Ce prince consulta le roi de France, qui l'encouragea dans son entreprise et lui fournit même quelques soldats.

René se préparait à franchir les Alpes, lorsqu'une sédition imprévue éclata dans la ville de Gap. L'évêque y avait usurpé la souveraineté, qui appartenait aux comtes de Provence, et de plus les habitans de cette commune étaient encouragés dans leur révolte par l'ambitieux dauphin de France. Ce prince leur envoya le jurisconsulte Guipape, conseiller au parlement de Grenoble, pour opérer la réunion de Gap au Dauphiné. Mais René se rendit au milieu des Gapençois, les ramena à des sentimens d'obéissance, et Guipape partit sans accomplir sa mission. Le souverain-comte, débarrassé de cet obstacle, donna tous ses soins à l'expédition d'Italie. Il se mit en route au mois de septembre 1453, et se vit arrêté dans les Alpes par le duc de Savoie, qui ne voulait pas lui accorder le passage. Après bien des négociations, le duc de Savoie permit enfin à l'armée franco-provençale d'entrer en Lombardie (1).

(1) Machiavel, *Ist.*, liv. VI.

René fut reçu au camp de Sforza avec d'autant plus de joie qu'on l'attendait avec une vive impatience. Cependant le duc de Milan ne voulut pas contraindre les Vénitiens à une bataille générale. Il se contenta de donner, le 19 octobre, un assaut à la forteresse de Pontevico, et les vainqueurs y entrèrent par la brèche. Les soldats de René massacrèrent tout ce qui se présenta devant eux. Ils n'épargnèrent pas même ceux qui s'étaient déjà rendus prisonniers aux troupes de Sforza. Ces troupes, croyant voir dans un acharnement aussi barbare l'effet d'une haine universelle contre toute la nation italienne, chargèrent les soldats de René avec tant de fureur que Sforza eut beaucoup de peine à séparer les combattans (1).

Cette rage inouïe glaça d'une telle épouvante les habitans de l'État de Brescia qu'ils s'empressèrent de se soumettre. L'armée vénitienne, atteinte à son tour de cette terreur panique, s'enfuit en désordre jusqu'aux portes de Brescia, où on ne voulut pas la laisser entrer. Tout le Bressan et tout le Bergamasque se soumirent au duc de Milan. Toutefois ces succès ne profitèrent pas au comte de Provence. Les soldats de ce prince étaient abreuvés de dégoûts et demandaient à être reconduits dans leurs foyers. D'ailleurs ils se sentaient humiliés de leur infériorité dans la guerre, car la dis-

(1) Simon, liv. XXIV.

cipline avait alors l'avantage sur la valeur impétueuse, et la tactique italienne l'emportait sur celle des autres peuples. René, désabusé de l'espoir de conquérir Naples, partageait l'impatience de son armée. Sforza se rendit auprès de lui à Plaisance pour le retenir; mais René fut inébranlable dans sa résolution. Seulement, comme il lui importait de tenir Alfonse en échec, il promit que son fils Jean d'Anjou, duc de Calabre, viendrait l'année suivante occuper sa place en Italie. Après quoi il retourna en Provence. Le duc de Calabre arriva à Milan le 20 février 1454, à la tête de trois cents gentilshommes. Ce prince fut bientôt découragé par l'inconstance de ses alliés. Le désir de la paix était devenu général. Constantinople venait d'être prise par les Turcs, et cet affreux événement remuait toute la Chrétienté, saisie de terreur. La chute de la ville impériale, regardée comme le boulevart des pays civilisés, semblait ouvrir l'Occident aux Barbares. Les puissances italiennes se reprochèrent leurs guerres impies; et le pape Nicolas V, intéressé à tourner les armes des princes chrétiens contre les Ottomans victorieux, parvint à faire signer la paix à Lodi, le 9 avril 1454, entre François Sforza et le doge de Venise. Le 30 août suivant les Florentins entrèrent dans cette alliance. Alfonse, après avoir long-temps refusé sa ratification, parce qu'il se croyait appelé à dicter la paix et non à la recevoir, accepta le traité de Lodi le 26 janvier 1455, pour

maintenir le repos public. En cet état des choses, le duc de Calabre, à l'insu duquel on avait agi, se hâta de revenir en Provence, sans avoir recueilli le moindre fruit de son expédition.

Isabelle de Lorraine était morte depuis deux ans; et, le 10 septembre 1455, René contracta à Angers un second mariage avec Jeanne, fille de Gui XIII, comte de Laval, descendant d'un des premiers barons de la cour de Louis-le-Débonnaire. Un mois après il se rendit en Provence avec sa jeune épouse. Les députations des principales villes s'étaient rassemblées dans la capitale du comté-uni pour donner à leurs souverains des marques d'affection et de fidélité. Arles leur offrit six coupes d'argent et quatre cents ducats d'or destinés à deux flacons de vermeil. Aix, Tarascon et Saint-Remy leur présentèrent de la vaisselle d'argent. La communauté des Juifs établis dans la Province fit un cadeau du même genre. Marseille envoya deux cents ducats d'or qui devaient être employés à l'achat de belle cire (1), laquelle était alors un objet de luxe et d'opulence.

Les affaires d'Italie troublèrent encore le repos du comte de Provence. Pierre de Frégose, doge de Gênes, cherchant un appui contre les diverses factions qui menaçaient sans cesse la république, résolut de la mettre sous la sauvegarde d'un puissant protecteur. Par un traité conclu au mois de

(1) César Nostradamus, ouv. cité, 6e partie.

février 1458, il transféra à Charles VII, roi de France, la seigneurie de Gênes; toutefois il réserva à sa patrie les droits d'une ville libre. Charles VII désigna pour son lieutenant le duc de Calabre, fils de René, et le duc arriva à Gênes, le 11 mai, avec dix galères provençales chargées de troupes. Les magistrats vinrent lui prêter serment au nom du peuple, et le prince jura à son tour de respecter les lois génoises. Aussitôt Alphonse V se prépara à combattre le fils du comte de Provence, et Bernard de Villa-Marina, son amiral, vint bloquer le port de Gênes. De leur côté, les patriciens exilés descendirent des montagnes à la tête de leurs partisans, pour mettre le siége devant la ville. Le duc de Calabre attendait un prochain assaut, lorsqu'on apprit que le roi Alfonse était mort le 27 juin. La flotte des assiégeans n'eut rien de plus pressé que de gagner le large. L'armée des Mécontens se retira de même dans les montagnes.

Alfonse laissait la couronne de Naples à Ferdinand son fils naturel. Ce jeune prince, au moment de la mort de son père, parcourut à cheval la ville de Naples, fut partout salué par les acclamations du peuple, et prit possession du trône. Mais les barons napolitains, connaissant le caractère du nouveau roi, désiraient se soustraire à sa domination. Ils s'adressèrent au duc de Calabre, lequel, avant de s'engager dans cette entreprise, voulut se concilier l'amitié du duc de Milan. Il lui envoya en ambas-

sade Jean de Cossa et l'Évêque de Marseille ; lui promit d'épouser sa fille, lui fit espérer les plus brillans avantages. Mais Sforza, soumettant toutes ses affections à la politique, avait contracté des liens intimes avec la maison d'Aragon. Au lieu d'accorder son assistance au duc Jean, il prépara contre lui des intrigues secrètes. Pierre de Frégose, le même doge qui avait livré Gênes aux troupes franco-provençales, se plaignait de ce qu'on n'observait point envers lui ou envers sa patrie les conditions convenues. Sforza l'accueillit dans le Milanais, lui permit d'y former une armée, et d'envahir l'état de Gênes au mois de février 1459. En même temps Villa-Marina bloqua la ville du côté de la mer. Cependant le duc de Calabre repoussa tous ses ennemis. Digne fils du bon roi René, il n'agissait que comme le magistrat d'une ville libre, et méritait l'amour des Génois. Il reçut les propositions d'Orsini, prince de Tarente, qui formait un parti contre le nouveau roi de Naples et travaillait en faveur du comte de Provence. Le duc Jean communiqua ces propositions au sénat de Gênes, lequel vota pour lui l'armement de dix galères, de trois vaisseaux de transport, et un subside de soixante mille florins (1). René, de son côté, fit armer à Marseille une flotte de douze galères qui joignit celle de son fils.

(1) Simoneta, liv. XXVI. — *Uberti Folietæ Genuens. Hist.*, liv. XI. — Bernard Corio, *Hist. Milanesi*, p. VI.

Ferdinand de Naples, averti de ces préparatifs, envoya de l'argent à Pierre de Frégose et le mit en état de rétablir son armée. Frégose s'approcha de Gênes, tenta une escalade, et pénétra dans la ville où il périt les armes à la main. Ses troupes découragées se dispersèrent aussitôt. Après cette victoire, le fils de René regardant la sûreté de Gênes comme suffisamment garantie, s'embarqua le 4 octobre. Il arriva sur les côtes du royaume de Naples, et les principaux feudataires se soulevèrent en sa faveur. Le prince provençal s'éloignant de sa flotte, entra dans Aquila, et de l'Abruzze il passa dans la Pouille.

Ferdinand, à la nouvelle de l'invasion de son rival, revint en hâte de Calabre à Naples, et de suite il envoya des ambassadeurs à Florence et à Venise pour demander du secours. Le duc Jean réclama aussi l'assistance de ces deux républiques. Les Florentins, sur le point de se décider pour ce prince, furent retenus par François Sforza; ils s'engagèrent à la neutralité, et les Vénitiens suivirent leur exemple. Une autre politique dirigea le pape Pie II; on le vit consacrer au soutien de la maison d'Aragon les trésors et les armes qu'il avait rassemblés pour la guerre contre les Turcs. D'autre part, la flotte génoise parut sur les côtes de la Campanie pour favoriser l'entreprise du comte de Provence, et Jean s'approcha de Nole pour en former le siége. Ferdinand vint à sa ren-

contre, après avoir joint à son armée celle q
envoyait le Souverain-Pontife. Jean se retira
une sorte de presqu'île formée par deux ri
qui sortent de montagnes impraticables, et
après un cours de deux milles dans la plaii
réunissent pour se jeter dans la mer. Cette f
cation naturelle, appuyée par le château de S
était des plus redoutables; néanmoins Ferd
résolut de combattre. Un prisonnier que les
vençaux avaient relâché, lui indiqua un pa
au travers des montagnes pour entrer dans la
qu'île. Il y pénétra dans la nuit du 7 juillet
et ses soldats, croyant avoir déjà vaincu, se d
dèrent pour piller. Ils furent mis dans une dé
complète. Ferdinand n'eut que le temps de s
ver à Naples, suivi d'une vingtaine de cava
La plus grande partie de l'armée aragonais
meura prisonnière, et l'on trouva parmi les
Simoneta, général des troupes pontificales (1

Entre tous les capitaines provençaux qui s
tinguèrent dans cette journée, on cite Glanc
Renaud d'Allein, Barras, Castellane, Gom
d'Arbaud, Grasse, Sabran, Pontevès, Villen
Blacas, Gerente, Demandols, Puget, Grille, La
Forbin et Porcellets (2). La bataille de Sarn
rait probablement livré le royaume de Nap

(1) *Joann. Simoneta*, liv. XXVII. — *Jovianus Pontanus*, liv. I
— *Cronica di Bologna*, t. XVIII. — *Commentarii Pii Papæ*, liv

(2) D'Hozier, Tables contenant les noms des Provençaux il

fils de René, si ce prince, aussitôt après sa victoire, s'était présenté sous les murs de la capitale. Il perdit son temps et ses forces à réduire les petites villes de la Campanie, passa sans avantage l'été de 1460, et au commencement de l'hiver il mit ses troupes en quartier dans la Pouille.

Sur la demande de René, les états de Provence ordonnèrent qu'une dîme extraordinaire serait levée dans tout le comté-uni pour subvenir aux frais de la guerre de Naples. La ville d'Arles ayant fait valoir que, dans les guerres précédentes, elle avait fourni aux souverains-comtes de nombreux secours en hommes et en argent, fut seule déchargée de cette imposition (1). Les habitans de Gap et de son district refusèrent de payer le tribut, et s'adressèrent au roi de France pour obtenir des lettres de sauvegarde. Les embarras et les soucis de René favorisèrent leur entreprise; et le Gapençois, séparé de la Provence, fut uni au Dauphiné (2).

Le duc de Calabre était toujours dans la Pouille avec l'élite des gentilshommes provençaux, et le roi Ferdinand travaillait à se fortifier dans Naples. Mais il ne pouvait y parvenir, car ses trésors étaient épuisés; et il désespérait d'obtenir les secours dont il avait besoin, lorsque sa femme Isabelle trouva le moyen de lui fournir d'abondan-

(1) Saxi, *Pontif. Arelat.*, p. 361.
(2) Guipape, Quest. 551 et 560.

tes ressources. Elle porta avec elle ses enfans dans les églises, les rues et les places publiques, suppliant les passans de contribuer à défendre les petits-fils d'Alfonse-le-Magnanime. Et comme cette princesse, courageuse dans le malheur, unissait la modestie à la grace, comme elle avait reçu du Ciel une douce éloquence à laquelle l'exaltation de l'amour maternel donnait encore la plus touchante dignité, elle émut jusqu'aux larmes le peuple napolitain accessible à toutes les émotions passagères, et personne ne résista à l'illustre solliciteuse. On s'empressa de donner aux commissaires royaux de l'argent, des armures, des munitions de toute espèce (1). Sur ces entrefaites, il y eut à Gênes un soulèvement populaire. Depuis long-temps cette ville, déchirée par des partis implacables, semblait placée sur un sol volcanique. Au départ du duc de Calabre, Charles VII y avait envoyé Louis de la Vallée en qualité de gouverneur. Le 9 mars 1461 le peuple prit les armes contre la garnison française qui se retira dans la forteresse du Castelletto. Les plébéiens avaient à peine obtenu la victoire que déjà ils se divisaient entre deux anciennes factions, et le jour même où l'on secoua le joug des Français, il se livra plusieurs combats dans l'enceinte de la ville entre les Adornes et les Frégoses. Enfin les deux partis se réconcilièrent,

(1) *Jovianus Pontanus*, liv. I, p. 32. — Sismondi, ouv. cité, ch. LXXVII.

et Prosper Adorne fut élu doge à l'unanimité des suffrages (1). Alors on ne pensa plus qu'à chasser la garnison française du Castelletto.

Cette révolution imprévue ne pouvait que contrarier les opérations du duc Jean dans le royaume de Naples, car les galères de Gênes étaient toujours prêtes à transporter des munitions et des soldats de Provence en Calabre, et les ports liguriens offraient des lieux de relâche aux navires provençaux. Cependant Charles VII, préparant sa vengeance, rassembla six mille hommes dans ses provinces méridionales, et pria René de se mettre à la tête de cette armée. Au mois de juillet 1461 le comte de Provence partit de Marseille et fit son entrée à Savone. Il y fut joint par la plupart des patriciens génois, impatiens d'abattre le parti populaire qui venait de triompher. A l'approche de ces forces considérables, la ville de Gênes s'émut de frayeur, mais ce premier sentiment fit bientôt place à un sentiment plus noble d'énergie patriotique. L'archevêque Paul Frégose, avec la fleur de la jeunesse génoise, se chargea de la défense des montagnes. Le doge Prosper Adorne prit sur lui celle de la ville. Les troupes de René s'avancèrent jusqu'à San-Pier d'Arena, et la flotte franco-provençale jeta l'ancre en face de ce faubourg. Le troisième jour, 17 juillet, René donna ses ordres pour attaquer

(1) *Uberti Folietæ*, liv. XI. — *Cronica di Bologna*, t. XVIII. — *A. Giustiniani*, liv. V.

les hauteurs. Son armée, partie du couvent de San-Benigno, marcha en trois divisions pour s'emparer de la montagne qui domine ce monastère. Elle força la première éminence; mais la nature du terrain rendait facile la défense des Génois, tandis que les soldats de René, accablés par le poids de leurs armes et par une chaleur étouffante, voyaient devant eux des aspérités toujours nouvelles, des escarpemens toujours nouveaux. La victoire pourtant flottait encore incertaine, lorsque dans les rangs des Génois on fit circuler la nouvelle qu'un corps auxiliaire de Milanais arrivait à marche forcée. Les assaillans, saisis d'une terreur panique, commencèrent à tourner le dos, et vainement le corps de réserve essaya de les soutenir. Les soldats du comte de Provence, renversés sur le revers des collines, furent acculés sur le rivage, et jamais il n'y eut une défaite plus complète : deux mille cinq cents hommes restèrent sur le champ de bataille, et un grand nombre de fuyards se noyèrent en voulant gagner leurs vaisseaux à la nage. Un écrivain italien (1) accuse René d'être resté, sur une galère, tranquille spectateur de la défaite de son armée et d'avoir ordonné à sa flotte de s'éloigner, abandonnant les siens à la colère des vainqueurs. On s'accorde généralement à ranger cette accusation dans la classe des mensonges inspirés par la haine et l'esprit de parti.

(1) Jean Simoneta, liv. XXVIII.

René retourna en Provence et laissa son fils
dans le royaume de Naples où la guerre se conti-
nuait. Cette guerre était presque renfermée dans
l'enceinte de la Pouille, lorsqu'on y vit paraître un
capitaine redoutable qui changea la face des cho-
ses. C'était le prince d'Albanie, Georges Castriot,
surnommé Scanderberg, qui avait rempli l'Orient
du bruit de ses exploits et de sa renommée dans
une carrière pleine de prodiges. Ce valeureux cham-
pion de la Foi Chrétienne contre les soldats de
Mahomet exerçait sur les esprits la plus forte
comme la plus noble des autorités, celle que donne
l'admiration et que la reconnaissance consacre. Il
débarqua en Pouille avec huit cents Albanais pour
secourir le fils d'Alfonse d'Aragon dont il avait
souvent obtenu l'assistance. Ferdinand, grace à ce
renfort, recouvra bientôt l'avantage. Le 22 avril
1462 1462 il s'empara de Sarno, et soumit à ses lois la
terre de labour; mais le manque d'argent le força
de rester dans l'inaction, tandis que les troupes du
duc de Calabre prenaient plusieurs places. Au mois
d'août, Ferdinand, soutenu par Scanderberg, passa
de la Campanie dans la Pouille, et dès lors il ne fit
que marcher de succès en succès. Le duc de Cala-
bre voulut lui faire lever le siége du château d'Or-
saria, et une escarmouche, engagée le 18 du même
mois entre les deux armées, se changea bientôt en
un combat général. L'armée provençale, tournée
à deux reprises, fut enfin mise en déroute. Le duc

de Calabre alla rejoindre Orsini, prince de Tarente, laissant toute la Pouille au pouvoir des Aragonais.

Mais Orsini, vieux et malade, avait besoin de repos. Désespérant du triomphe de la maison de Provence, il se hâta de conclure avec le roi de Naples un traité qu'il négociait depuis long-temps, et un armistice fut signé le 13 septembre 1462.

Le duc de Calabre prit ses quartiers d'hiver dans l'Abruzze, et cette province devint le théâtre de la guerre, au printemps de 1463. Le prince provençal y eut quelques succès. Toutefois ces avantages partiels n'amélioraient guère ses affaires générales. La ville d'Aquila et la plus grande partie de l'Abruzze se rendirent aux Aragonais. Enfin le duc de Suessa, dans les fiefs duquel se trouvait alors le duc Jean, capitula le dernier; en sorte que le malheureux fils de René, trahi de toutes parts, sans espoir, sans ressources, se vit forcé de chercher un asile à l'île d'Ischia.

Au printemps de 1464, René partit de Marseille 1464
avec dix galères pour secourir son fils; et après avoir délibéré avec lui sur l'état de leurs affaires, ils sentirent tous deux que leur cause était à jamais perdue et qu'il fallait renoncer à la conquête chimérique du trône de Naples. Ils se rembarquèrent donc et retournèrent à Marseille (1). Ainsi

(1) Giannone, *Istoria Civile*, *etc.*, liv. XXVII, ch. I. — Simoneta, liv. XXX. — Jov. Pontanus, liv. VI. — Simonde de Sismondi, t. X, liv. LXXVIII.

finit le règne des comtes de Provence dans le royaume des Deux-Siciles. Deux siècles s'étaient écoulés depuis l'investiture donnée à Charles Ier par le pape Clément IV; et cette possession, tantôt réelle, tantôt fictive et purement honoraire, avait été pleine d'orages, de calamités, de vicissitudes de toute espèce. Les souverains-comtes y trouvèrent, il est vrai, l'occasion de déployer, les uns, une valeur brillante, les autres, de douces vertus. Misérable avantage acquis aux dépens des peuples toujours foulés dans la lutte des rois.

Le temps paraissait avoir sanctionné la séparation des pays démembrés du comté-uni de Provence et de Forcalquier, au profit d'Amédée VII de Savoie. Mais René ne pouvait se faire à l'idée de cette séparation définitive, et plusieurs questions de légalité s'agitaient dans son esprit. Est-il permis à un prince de démembrer ses états? Une tutrice peut-elle valablement aliéner les biens de son pupile? La prescription est-elle admise entre les souverains? N'y a-t-il pas pour eux un droit exceptionnel, des règles spéciales? Nous sommes tous portés à résoudre dans le sens de nos intérêts les questions qui se débattent, et René n'était pas fait d'une autre façon. Les hommes les plus sages et les plus éclairés ont toujours avec le vulgaire des points de ressemblance, et l'on voit bien que la nature a pétri dans un même moule tous ces cœurs enchaînés par les mêmes besoins, par les

mêmes faiblesses. René ne voulut pas que son silence autorisât la possession dont il se plaignait. Le 29 novembre 1464 il envoya à la Cour de Savoie son avocat fiscal, pour protester contre les actes de cession de Nice, de Puget-Théniers, de Barcelonette, et pour sommer en même temps cette cour de faire restitution. Pauvre René, encore tout meurtri de ses guerres de Naples! ce mouvement de fierté n'allait pas à sa taille et n'était bon qu'à blesser au cœur son pouvoir. Le comte de Savoie répondit que ses titres de possession étaient irrécusables et solennels, et qu'il saurait les maintenir avec l'aide de Dieu et de son épée (1). Comme on le pense bien, René ne donna aucune suite à cette affaire, et de nouvelles agitations la lui firent perdre de vue.

Par un de ces changemens si communs sur la scène politique, le comte de Provence, qui soupirait après la paix, se trouva pourtant engagé dans une autre guerre, au milieu de ces mêmes Aragonais auxquels il avait disputé la couronne de Naples. Le frère d'Alfonse V, Jean II, roi de Navarre, lui avait succédé sur le trône d'Aragon, sans vouloir céder la Navarre, héritage de sa première femme, à son fils Charles, comte de Viane, comme il s'y était obligé. Sa seconde femme, Jeanne Henriquez, qui lui avait donné pour fils le fameux Ferdinand-

(1) Gaufridi, t. I, liv. VIII. — Durante, t. II, liv. IV, ch. IV.

le-Catholique, excita son ressentiment contre ses enfans du premier lit. C'était à Ferdinand que Jean voulait transmettre ses états, et il avait fait la guerre au comte de Viane dont la cause était embrassée par le roi de Castille. Les Catalans se soulevèrent en faveur de leur prince héréditaire, et le roi Jean se défit de lui par le poison, le 24 août 1461 (1). Le comte de Viane laissait deux sœurs, héritières de ses droits. Jean sacrifia l'aînée, Blanche, épouse séparée du roi de Castille, à la cadette Éléonore, qui fut reine de Navarre, et qui avait épousé le comte de Foix. Blanche, livrée à Éléonore, fut enfermée au château d'Orthès et y périt empoisonnée en 1464 (2). Les Catalans, indignés de tant de crimes, se séparèrent du royaume d'Aragon et appelèrent au trône don Pédro, infant de Portugal. Celui-ci étant mort en 1466, ils jetèrent les yeux sur René qui, par sa mère Yolande, était petit-fils de Jean Ier, roi d'Aragon, mort en 1395. La régence de Barcelone envoya une solennelle ambassade au comte de Provence, en 1467, pour lui offrir le trône nouveau et pour le supplier de dissiper par sa présence les restes remuans du parti portugais. René, accepta en faveur de son fils, le duc de Calabre, les offres de la régence

(1) Annal. Ecclés., Raynald, 1461, § 130. — Mariana, liv. XXIII ch. II. — *Marineus Siculus*, liv. XIII.

(2) Mariana, liv. XIII, ch. IV.

barcelonaise. L'année suivante, le duc franchit les Pyrénées à la tête de huit mille Provençaux, Angevins et Lorrains. Le 1er de mai il attaqua les Portugais près de Roses, les défit, marcha ensuite sur l'infant don Ferdinand que Jean II avait nommé vice-roi en Catalogne, et le mit aussi en pleine déroute. Le duc de Calabre, se voyant obligé de disséminer ses troupes dans les garnisons, repassa les Pyrénées pour recruter de nouveaux soldats.

Il entra en Provence par Tarascon. Les États-Généraux lui firent un don de quatre-vingt mille florins; Arles lui en offrit quarante mille (1). Le 7 novembre 1469, le prince provençal retourna en Espagne. Au printemps de 1470 il reprit ses opérations militaires sous les plus brillans auspices. Chéri du peuple Catalan, honoré de l'estime universelle, il reçut la soumission d'un grand nombre de villes; et bien qu'il eût fourni ses preuves en valeur, il fit plus de conquêtes par sa justice et par sa magnanimité que par la puissance de ses armes. Toutes les fois qu'il paraissait dans les rues de Barcelone, le peuple lui donnait de bruyantes marques d'amour. Ce bon prince avait devant ses yeux un brillant avenir, lorsqu'une maladie contagieuse l'emporta à Barcelone, le 16 décembre 1470, à l'âge de quarante-cinq ans (2).

(1) Saxi, ouv. cité, p. 366.

(2) Mariana, liv. XXIII, ch. XVI. — Ruffi, Hist. des Comtes de Provence.

Sa mort mit fin en Espagne à la résistance des Catalans et aux dernières espérances du parti d'Anjou (1). René perdit toutes les joies du monde en perdant ce fils adoré, idole de son cœur, appui de sa vieillesse ; et la philosophie chrétienne, dans le sein de laquelle il se réfugia, put seule verser sur ses douleurs un baume adoucissant. Accablé de dégoût et de lassitude, désabusé des vanités mondaines, des grandeurs périssables, il résolut de rester étranger aux événemens politiques, et n'eut garde de mettre son repos à la merci de la fortune. Il avait choisi pour retraite le château de Beaugé dans l'Anjou, lorsque le roi de France, Louis XI, sans autre droit que celui du plus fort, jeta sur cette belle province un œil ambitieux comme sur une proie facile. Saisissant le plus frivole prétexte, il encombra de soldats la route de Tours à Angers, lui-même entra comme un allié dans la capitale de l'Anjou ; mais tout-à-coup il somma le gouverneur du château de lui en ouvrir les portes, y installa une garnison et se proclama maître de la province. René ne s'émut point de cette trahison infame. Chez lui c'était un parti pris ; c'était aussi la loi de sa situation. « Le noble roy oyant racompter « la perte de son pays d'Anjou, que tant il aymait, « dict : je ne offensai oncques le Roy de France,

(1) Gaillard, Hist. de la Rivalité de la France et de l'Espagne, liv. III, ch. III.

« par quoi il me deust faire un tel tour... Il n'aura « point de guerre avec moy, car mon âge de « soixante-cinq ans ne s'adonne plus aux armes « et n'en saurait porter le travail. Mais Dieu, qui « est vray juge, jugera entre luy et moy. Jà long- « temps que j'ai proposé de vivre le reste de ma « vie en paix et repos d'esprit, et le feray s'il est « possible (1). » René tournant ses regards vers la Provence, le seul de ses états qui lui offrît désormais un asile assuré, se hâta de quitter le pays qui l'avait vu naître. Pendant qu'il cheminait vers sa destination, Louis XI lui envoya demander l'abandon de ses autres domaines, moyennant une pension viagère de soixante mille florins. Le duc de Bourbon et le connétable de St.-Paul, indignés de la conduite du roi de France, engagèrent René à se placer sous la sauvegarde de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, le seul qui pût faire justice de ces exigences tyranniques. Ces négociations transpirèrent, et Louis XI fit citer René devant le parlement de Paris. En même temps il envoya des troupes en Champagne, afin de s'emparer du duché de Bar.

René, après avoir protesté contre ces usurpations, arriva en Provence vers la fin de l'année 1473, et résida d'abord au modeste château de Gardanne. Ensuite il fixa son séjour à Aix. Il y

(1) Bourdigné, Annales d'Anjou.

possédait une *Bastide*, et venait aussi à Marseille où il se plaisait beaucoup. La perte de son frère, le comte du Maine, ouvrit toutes les blessures de son cœur. Il concentra ses affections sur le jeune Charles, son neveu, fils de ce frère regretté, et lui donna en mariage Jeanne de Lorraine, sa petite-fille. René pensa ensuite à régler sa succession. Le duc de Bourgogne et le roi de France la convoitaient avec une égale ardeur, mais aucun d'eux n'avait l'espoir d'en être maître immédiatement après la mort de René qui pouvait choisir pour son héritier ou son neveu Charles du Maine, ou son petit-fils René II, fils de la princesse Yolande et du prince lorrain Ferry de Vaudemont. René donna la préférence à un prince de sa maison. Il n'aimait pas ceux de Lorraine qui avaient été la cause de ses premiers malheurs. Pour le moment Louis XI n'avait rien de plus à désirer, car Charles du Maine, tout maladif et jusqu'alors sans postérité, lui témoignait beaucoup de dévouement, et il était facile de voir que la succession de René ne serait entre ses mains qu'un dépôt passager qui reviendrait bientôt au roi de France. Ce monarque, ayant ainsi intérêt à ménager René, changea de politique à son égard. Il lui rendit le duché d'Anjou, ne fit aucune entreprise contre le duché de Bar, combla de bienveillance les ministres provençaux, et principalement Palamède de Forbin, conseiller intime du comte de Provence.

Ce fut au mois d'août 1474 que René convoqua à Aix les députations des États, et leur notifia le testament dont il avait arrêté les bases le 22 juillet, dans une maison de campagne près de Marseille. Le 8 octobre, le conseil municipal d'Arles députa à Charles du Maine, le syndic André des Porcellets, l'assesseur Jean Baslin, et le conseiller Saint-Martin, pour prêter hommage à l'héritier futur du comte de Provence. Le jeune prince se rendit à Arles, et y fut reçu avec des transports de joie. Les autres villes provençales applaudirent aussi à l'acte qui leur promettait pour souverain un prince d'Anjou. Dès cet instant il y eut entre René et Louis XI un échange de politesses et de démonstrations amicales.

Au mois de mai 1476, René se rendit à Lyon suivi de Palamède de Forbin, et il eut une entrevue avec Louis XI pour régler quelques affaires ecclésiastiques, à la demande de la Cour de Rome. Le monarque français le combla de prévenances; il ne cessa aussi d'accorder ses faveurs intéressées à Palamède de Forbin, et ce personnage influent lui promit que la Provence serait unie à la couronne française, si, comme tout l'annonçait, Charles du Maine mourait sans enfans.

Le comte de Provence prit congé de Louis XI et retourna aussitôt à Aix. René II, son petit-fils, ne tarda pas de se rendre auprès de lui. Ce jeune prince de Lorraine venait de se couvrir de gloire, d'abord

à la mémorable bataille de Morat, où il combattit avec les Suisses contre le duc de Bourgogne, ensuite devant Nancy, où le duc, colosse d'orgueil, tomba parmi les morts. La grace, la noblesse, l'affabilité du vainqueur de Charles-le-Téméraire charmèrent la plupart des seigneurs provençaux, et l'on crut un moment que la succession du souverain-comte lui serait dévolue. Charles du Maine était bon, juste, pieux; mais il avait un de ces caractères communs qui vont toujours terre à terre, et il ne pouvait soutenir le parallèle avec son parent de Lorraine, qui paraissait orné de qualités brillantes. Pour l'un il y avait de l'estime, pour l'autre de l'enthousiasme. Le premier était soutenu par Palamède de Forbin, toujours fidèle à son système politique et à ses engagemens avec Louis XI. Le second avait pour appui Jean de Matheron, que René honorait aussi de son intime confiance. Ce monarque fut sur le point de changer ses dispositions testamentaires. Mais de Forbin, usant de tous ses moyens d'influence, déployant toutes les ressources de son esprit, l'emporta sur Matheron, et René se raffermit dans son premier dessein. Louis XI craignant que de nouvelles intrigues ne compromissent ses intérêts à la Cour Provençale, y envoya, le 8 septembre 1478, François de Genas, son surintendant des finances, chargé de faire à René un don de soixante-un mille florins, pour le lier par la gratitude; et le prince

lorrain, déçu dans son espoir, sortit bien vite de Provence.

On place vers cette époque un événement plus digne de figurer sous le règne d'un prince barbare que sous celui du bon René. Asturge Léon, ce juif qui, en 1438, avait excité une émeute à Aix par ses blasphèmes contre la Vierge Marie, était devenu vieux sans devenir plus prudent. Travaillé d'une intempérance de langue, il fut surpris blasphémant de rechef contre la Mère du Christ, et on l'abandonna au tribunal suprême d'Aix. L'indignation populaire était à son comble, mais Léon n'en eut que plus d'audace. Bourdigné assure que l'impie « au lieu de reconnaître ses erreurs, répé« tait encore plus de vilainies et opprobres que « auparavant... Il fut condamné à estre despouillé « tout nu, en un échafaud dressé au droit de sa « maison, et à estre escorché vif (1). » A la veille du supplice, les parens et les amis du condamné, persuadés sans doute qu'il serait facile d'acheter sa grace, firent proposer clandestinement au souverain-comte une somme de vingt mille florins. René fit d'abord semblant d'accepter ce don; et, suivant le dire du même chroniqueur, « il entra dans « une chambre en laquelle estaient cinq à six de « ses plus familiers domestiques (2), et leur dit

(1) Annales d'Anjou.

(2) Le mot *domestique* signifie ici *conseiller, courtisan.*

« en souriant : Or ça, galants, il ne tient qu'à moi « que je n'aye vingt mille florins. Lors leur ra- « compta comment les juifs les luy avaient voulu « donner pour saulver la vie à leur compaignon.

« Et tous les seigneurs là présens furent d'opi- « nion qu'il devait prendre les florins, et laisser « aller le paillard au diable.

« Comment, dit alors le roi, vous vouldriez que « je laissasse arrière les injures que par ce traistre « ont été dictes à la Mère de Dieu et que je en « vendisse la pugnition? Certes, se ainsi estait, je « serais mauvais justicier, et combien (quoique) « pour le présent je aye de très maulvaises affai- « res, pour lesquelles ceste pécune me serait très « nécessaire, toute foys aymerais-je mieulx en « avoir perdu dix fois autant, que ma bonne « maîtresse ne fut vengée. A Dieu ne plaise qu'il « soit dict d'homme ne escript ez chroniques que « un si énorme crime soit de mon règne demeuré « impuni. »

On ajoute que Jean de Matheron alla trouver la communauté des juifs d'Aix et lui déclara que puisqu'ils avaient eu l'audace d'offrir de l'or à leur roi pour sauver Asturge Léon, on les condamnait à exécuter eux-mêmes le jugement prononcé contre ce criminel.

« De ceste sentence, continue Bourdigné, fu- « rent les juifs si étonnés, qu'ils se prirent à regar- « der l'un l'autre moult piteusement. » Alors ils

donnèrent bien vite à Matheron la même somme de vingt mille florins pour se soustraire à une ignominie douloureuse. Au moment de l'exécution quatre gentilshommes d'Aix, un masque sur le visage, montèrent sur l'échafaud, en éloignèrent le bourreau et remplirent eux-mêmes son office, *pour l'amour qu'ils portaient à la Sainte Vierge* (1).

La santé de René, altérée depuis long-temps, s'affaiblit davantage en 1479; et la peste, qui ravagea de nouveau la Provence, brisa le cœur de ce prince en frappant ses regards des plus cruelles images. Les soins de la bienfaisance, les travaux de la charité, achevèrent d'épuiser ses forces. Comme il connaissait le danger de son état, il renouvela, vers la fin de juin 1480, ses dispositions en faveur 1480
de Charles du Maine, désignant après lui, s'il ne laissait pas d'enfant mâle, le roi Louis XI pour son héritier. Après quoi il secoua les liens qui l'attachaient encore au monde et tourna toutes ses pensées du côté du Ciel. Il fit appeler sa femme Jeanne de Laval, son neveu Charles du Maine, son confesseur Elzéar Garnier, prieur d'un couvent de Saint-Maximin, le sénéchal Pierre de la Jaille, Fouquet d'Agoult, Palamède de Forbin et Jean de Matheron. Les voyant tous autour de son lit funè-

(1) Bouche, t. II, liv. IX, sect. IV. — Pitton, liv. III, ch. X. — Villeneuve, t. III, liv. VIII. — Saint-Vincent, Mémoires sur la Provence.

bre, il leur adressa les plus touchans adieux et donna en particulier les plus sages conseils à son successeur Charles du Maine. Il lui recommanda d'aimer ses peuples comme il les avait aimés lui-même; de n'oublier jamais l'assistance que les Provençaux lui avaient fournie en tous ses besoins. *Souvenez-vous*, ajouta-t-il, *que Dieu veut que les rois lui ressemblent bien plus par leur débonnaireté que par leur puissance* (1). Ensuite il voulut demeurer seul avec Elzéar Garnier, se fit lire divers passages des livres saints, et se livra à des réflexions pieuses sur les textes qui le frappaient. Il exhala ainsi son dernier soupir à Aix, sans douleur, sans agonie, le 10 juillet 1480, à deux heures après midi, âgé de soixante-douze ans trois mois moins six jours, et dans la quarante-septième année de son règne.

René avait une taille avantageuse, des yeux bruns, le nez court et un peu arrondi par le bas, une bouche assez gracieuse. On remarquait sur sa lèvre inférieure la cicatrice d'une blessure qu'il reçut, dans sa jeunesse, au combat de Bulgnéville. L'ensemble de ses traits présentait, avec le caractère de la bonté, une teinte de mélancolie, et manquait pourtant de noblesse. Dans sa vieillesse, sa tête resta couverte d'un bonnet de velours noir. Ses cheveux coupés en rond, sa fraise en fourrure brune, sa

(1) Gaufridy, t. 1, liv. VIII.

longue robe, le chapelet qu'il tenait ordinairement dans ses mains, lui donnaient une tournure monacale.

Aucun prince ne reçut à sa mort un plus large tribut de sincères regrets, d'hommages solennels. Le deuil fut général en Provence. Partout l'on vit des drapeaux funèbres, partout l'on entendit le panégyrique touchant du monarque chéri. Ses restes inanimés furent exposés pendant trois jours à la vénération populaire, et le 14 juillet on célébra magnifiquement ses obsèques en présence des députés des villes voisines, des cours souveraines de justice et de tous les habitans d'Aix portant des flambeaux à la main. Les officiers du palais et les domestiques de René y assistèrent fondant en larmes. Les rues étaient tendues de noir, et le silence religieux de la multitude attristée n'était interrompu que par le son des cloches et par la voix des prêtres. Cette cérémonie, présidée par Fouquet d'Agoult, dura jusqu'au soir, et le corps fut déposé dans la métropole de Saint-Sauveur. René, par une de ses dispositions testamentaires, avait ordonné sa translation à Angers, *auprès de la royne Isabeau, son espouse très-chière*. La population d'Aix témoigna un vif mécontentement lorsqu'elle apprit que Jeanne de Laval se disposait à obéir aux dernières volontés de son époux. Il y eut, sur ce point, des protestations véhémentes, et les principales villes de Provence demandèrent qu'un mausolée,

digne du maître qu'elles pleuraient, fût élevé dans la capitale, aux frais du pays, comme un monument de reconnaissance et d'amour. Charles du Maine, l'archevêque d'Aix, et plusieurs seigneurs considérables intercédèrent auprès de Jeanne de Laval, qui parut renoncer à son projet. Cependant cette princesse, peu sincère dans sa condescendance, prenait des mesures pour tromper la confiance des Provençaux. Elle gagna secrètement un chanoine de St-Sauveur, nommé Pinchinat (1), lequel fit enlever pendant la nuit le cercueil de René qui fut placé dans un tonneau, puis emporté sur une charrette vers les bords du Rhône où on l'embarqua. On le conduisit ainsi jusqu'au pont de Cé, ensuite dans les murs d'Angers. Cependant ses entrailles restèrent déposées au pied de l'autel des Grands-Carmes, à Aix.

Toutes les traditions représentent René comme le meilleur des monarques; toutes les chroniques sont pleines de son éloge. Dans l'Anjou comme dans la Provence il n'y a qu'une voix pour célébrer ses touchantes et nobles vertus. Ses habitudes étaient simples et pures; son ameublement n'était pas plus somptueux que celui d'un bourgeois aisé, et il exigeait qu'on lui rendît exactement compte de l'emploi de ses revenus. Cependant il fut quelquefois libéral sans mesure, ne mettant

(1) Pitton, ouv. cité, liv. III, ch. IX.

point de bornes à ses largesses quand il voulait récompenser ses serviteurs. Il n'en diminua pas moins les impôts de son peuple, et sa générosité excessive ne fut nuisible qu'à ses propres domaines séparés de ceux de l'état. Il prodigua aussi des lettres de noblesse, et on lui reproche d'en avoir donné même à des boulangers (1). Cet excellent prince aimait à se promener dans des lieux à l'abri du vent, aux doux rayons d'un beau soleil d'hiver, et c'est ce qui a fait nommer tous ces endroits *la Cheminée du roi René*. On le voyait souvent sur les quais de Marseille, causant familièrement avec des désœuvrés et surtout avec les patrons pêcheurs auxquels il ne cessa de témoigner une affection particulière. Il régla leur législation et leur accorda plusieurs privilégés.

René s'occupa beaucoup de l'administration de la justice, simplifia les ruineuses règles de la procédure civile, resserra dans de justes bornes le salaire des procureurs, promulgua plusieurs statuts sur les donations, les tutelles et la sûreté des dots (2). Il sut aussi réprimer la cupidité mercantile, et proscrivit tous actes usuraires. Il fit des ordonnances contre les jeux de cartes et de dez, « et tels autres exercices vicieux esquels le hasard « et le sort ne donnent pas si souvent le gain ou

(1) Nostradamus, ouv. cité, 6e partie.

(2) Julien, Statuts de Provence, t. 1.

« la perte que la trahison et la piperie (1). » Il usa de sévérité contre les blasphémateurs, les hommes de débauche et les femmes de prostitution. Il savait que les bonnes mœurs fécondent le germe de toutes les vertus, vivifient l'esprit de famille, y entretiennent une salutaire harmonie et concourent au bien général par le bonheur particulier.

Lui-même, aux jours de sa jeunesse et même de son âge mûr, paya tribut à la fragilité humaine; mais il cacha toujours ses faiblesses sous le voile de la décence, faiblesses des cœurs sensibles qui s'échauffent au feu des passions amoureuses, pardonnables faiblesses que partagèrent tant de grands hommes et notamment Henri IV, avec lequel René a d'autres points de ressemblance. Ce bon René, qui alliait la dévotion à la galanterie, comme les chevaliers du moyen-âge, laissa un fils et deux filles d'une demoiselle provençale dont le nom n'est pas connu. Le premier, appelé le Bâtard Jean d'Anjou, fut seigneur de Saint-Cannat et de Saint-Remy. Il épousa Marguerite de Glandevès, fille de Raymond, gendre de Palamède de Forbin, et se signala à la bataille de Nancy en 1477. L'aînée des filles naturelles de René fut unie à Bertrand de Beauvau. La seconde épousa Bellenave, chambellan de Charles VIII, roi de France.

René se trouva mêlé au mouvement intellectuel

(1) Nostradamus, *ibid.*

du quinzième siècle, et se fit un honneur de figurer en première ligne parmi les hommes qui mirent la main aux œuvres littéraires de cette curieuse époque. Il montra un zèle infatigable, un dévouement disponible en toute occasion. Toutefois son esprit, faute de bon goût plûtôt que de lumière, fesait bien souvent débauche. Ce prince eut une passion qui le suivit jusqu'au tombeau : la passion des fêtes et des spectacles. Comme il n'était pas difficile sur le choix, tout servait à son usage, tout le ravissait également : jeux profanes, cérémonies religieuses, allusions satiriques, allégories morales, scènes incohérentes où le sérieux se mêlait au bouffon. Tout en lui portait l'empreinte originale de son caractère mobile et de ses penchans bizarres : car René était ainsi sorti des mains de la nature; il fesait montre de tous les contrastes qui peuvent se trouver dans l'abîme du cœur humain, et ce roi, ordinairement sage et grave, semblait quelquefois changer son sceptre en marotte.

CHARLES III.

Après les funérailles de René, Charles III, comte du Maine, fit convoquer à Aix les États-Généraux, et y reçut les hommages et la foi des prélats, des seigneurs et des communautés de Provence. Il confirma dans cette assemblée les franchises et les sta-

tuts accordés à diverses villes par ses prédécesseurs, ordonna que le pays continuerait d'être régi par le droit romain et serait maintenu en ses mœurs, *styles* et coutumes, s'obligea aussi à ne donner les offices de judicature qu'à des hommes d'honneur et de capacité, supprima en outre les droits de douane établis à Antibes et à Fréjus (1). Ensuite il se rendit à Marseille, et jura, au Palais de Justice, le maintien des libertés municipales de cette cité célèbre. Les consuls Jacques de Forbin, Gabriel Vivaud et Jean Payan, suivis de l'assesseur Jacques de Candole, lui prêtèrent alors serment de fidélité. Cela fait, Charles retourna à Aix pour se livrer aux soins du gouvernement.

Ce prince, séduit par l'exemple de ses prédécesseurs, ne renonçait pas à la conquête du royaume de Naples. Pour le moment il ne voulut veiller qu'à la conservation de ses droits. En conséquence, il envoya à Rome, en qualité d'ambassadeurs, François de Luxembourg son cousin germain, Antoine de Guiramond, évêque de Digne, et Jean Jarente, seigneur du Tholonet, son chancelier, pour demander au pape Sixte IV l'investiture du royaume des Deux-Siciles comme sa propriété par droit héréditaire. Louis XI, intéressé à satisfaire tous les désirs du comte de Provence, appuya vivement sa

(1) Ruffi, Hist. des Comtes de Provence. — Hon. Bouche, t. II, liv. IX, sect. IV.

demande. Ferdinand, fils du grand Alfonse, était solidement assis sur le trône de Naples, et il s'occupait alors à repousser les Turcs, qui venaient de faire une descente dans la Terre d'Otrante. La sûreté de l'Italie dépendait de celle des provinces napolitaines, et le Pontife ne se sentait nulle envie d'y soulever des tempêtes. Consacrant tous ses soins à la défense de ses états, il ne donna aucun espoir aux envoyés de Charles. Ceux-ci demandèrent acte de leur présence et de la réquisition d'investiture, pour servir en temps et lieu à leur seigneur et maître. Sixte IV fit d'abord des difficultés; mais Eustache de Lévi, archevêque d'Arles, qui se trouvait alors à Rome, fut nommé secrétaire provisoire du Pape pour cet objet spécial, et le prélat concéda l'acte demandé (1). Formalité insignifiante qui n'engageait à rien la Cour Romaine, trop habile pour ne point voir que la cause des comtes de Provence était à jamais perdue dans les Deux-Siciles.

En effet, Charles III, loin d'être en mesure de courir les hasards d'une guerre lointaine, eut à se défendre lui-même en Provence contre René II, duc de Lorraine, qui lui disputait la souveraineté du comté-uni. Le prince lorrain entretint des intelligences avec des seigneurs provençaux, et ceux-ci levèrent en sa faveur l'étendard de la révolte. On

(1) Saxi, p. 369.

remarquait à leur tête le baron de Sault, de la maison d'Agoult, Jean de Pontevès, seigneur de Cotignac, et les deux Castellane père et fils. Les insurgés s'emparèrent d'Apt, de Forcalquier, de Manosque, d'Entrevaux et de Grasse. Ils se présentèrent devant Antibes qui les repoussa. Marseille fournit des secours à Charles, et le fils du marquis de Trans dirigea les milices provençales fidèles à la cause de ce prince. Mais le plus solide appui du souverain-comte fut Louis XI, lequel lui envoya un corps d'armée auxiliaire. Pas ne fallut un temps bien long pour avoir bon marché de tous les révoltés; et Charles, partout obéi, régna désormais sans obstacle.

1481 A la fin de janvier 1481, sa femme Jeanne de Lorraine mourut à Aix, et la perte de cette épouse chérie plongea son cœur sensible dans la plus profonde affliction. Sa santé, déjà fort affaiblie, essuya une secousse violente qui l'altéra rapidement. De l'avis de ses médecins il alla passer l'hiver à Marseille pour y respirer un air plus doux. Mais sa maladie de langueur empirant tous les jours, il ne songea plus qu'à ses dispositions de dernière volonté. Le 10 décembre de la même année, il fit son testament, en présence d'Elzéar Garnier, prieur du couvent de St.-Maximin, et de Brancas Bernard, docteur en théologie, ses confesseurs, de Pierre Robin de Graveson, son médecin, de Bertrand Duranti, jurisconsulte, de Fouquet de Sénas,

Charles Cassin et Gabriel Silve, consuls marseillais. Après avoir fait plusieurs legs inspirés par l'amitié, par la reconnaissance ou par la foi religieuse, il institua héritiers universels le roi Louis XI, le dauphin Charles et tous leurs successeurs à la couronne de France. Il les pria, par un vrai fidéicommis, de maintenir la Provence dans ses conventions, ses franchises, ses statuts, ses prérogatives, ses coutumes, et de les accepter et ratifier comme il l'avait fait lui-même avec serment dans la dernière assemblée des Trois-États (1). Charles mourut le lendemain 11 décembre. Son corps fut exposé pendant six jours, sur un lit d'honneur, à la vue du peuple Marseillais. On le transporta ensuite à Aix sur un chariot couvert de velours noir, et on l'inhuma, suivant ses intentions, dans la cathédrale de Saint-Sauveur, après des funérailles pompeuses.

Ainsi fut consommé le grand œuvre de la réunion. La Provence, qui ne subissait pas le joug de la conquête, garda son droit constitutif, ses lois fondamentales. Formant toujours un état souverain, elle se vit associée à la Monarchie Française et trouva dans cette association honorable l'appui que sollicitaient ses intérêts, que réclamait son avenir. Les deux nations mirent en commun leurs facultés et leurs forces. Depuis long-temps il y

(1) Archives d'Aix citées par Hon. Bouche, t. II, liv. IX, sect. IV.

avait tendance pour leur rapprochement heureux, et la ruine du système féodal confondait toutes les existences isolées pour former de grandes agglomérations sociales. Un peu plus tôt ou un peu plus tard l'ordre naturel des choses et la loi providentielle ne devaient-ils pas donner à la France la mer Méditerranée pour l'une de ses limites ?

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE SECOND VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Pag. 260, lig. 2, *au lieu de* destination, *lisez* destinée.

Pag. 275, lig. 6, *au lieu de* caractère de vaniteux, *lisez* caractère vaniteux.

Pag. 312, lig. 12, *au lieu de* sondes, *lisez* soudes, vieux terme de l'historien Frossart, qui signifie Soldes.

